3 1761 08309024 1

REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

Paris
1905
Réimpression avec accord des éditions A. Pedone
KRAUS REPRINT LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1967

LIBRARY
AUG 30 1967
UNIVERSITY OF TORONTO

JX
3
R48
1905

Printed in Germany

Lessing-Druckerei – Wiesbaden

SOCIÉTÉ
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR DÉCRET DU 18 JANVIER 1905

DÉCRET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur et des Cultes ;

Vu la demande formée, dans sa séance du 7 juin 1901, par la Société d'Histoire diplomatique, à l'effet d'obtenir sa reconnaissance comme établissement d'utilité publique ;

Vu les statuts de la Société ;

Vu l'avis du Ministre des Affaires étrangères en date du 22 juillet 1904;

Vu la délibération du Conseil municipal de Paris en date du 13 juillet 1904;

Vu la loi du 1er juillet 1901 sur le contrat d'association et le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de cette loi;

Le Conseil d'État entendu,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER

La Société d'Histoire diplomatique, dont le siège est à Paris, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

ARTICLE 2

Sont approuvés les statuts de cette société, tels qu'ils sont annexés au présent décret.

Aucune modification ne pourra y être apportée sans l'autorisation préalable du gouvernement.

ARTICLE 3

Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 18 janvier 1905.

Signé : ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Intérieur,

Signé : E COMBES.

Pour ampliation :

Le chef du bureau du Secrétariat,

SOCIÉTÉ

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

STATUTS

I. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Article premier.

La Société d'Histoire diplomatique, fondée en 1886, a pour but l'étude des documents et des questions se rattachant à l'histoire diplomatique en France et à l'étranger. Elle a son siège à Paris.

Art. 2.

Les moyens d'action de la Société sont :

1° La publication d'un Recueil périodique intitulé *Revue d'Histoire diplomatique ;*

2° La publication d'ouvrages.

Art. 3.

La Société se compose de membres titulaires, de membres d'honneur et de membres correspondants.

Pour être membre de la Société, il faut être présenté par deux membres et agréé par le Conseil. Les membres titulaires et les membres correspondants doivent payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée générale sur la proposition du Conseil d'administration, sans pouvoir être inférieur à 20 francs.

Les cotisations annuelles peuvent être rachetées par le versement d'un capital dont le montant est fixé par l'Assemblée générale sur la proposition du Conseil d'administration.

Art. 4.

La qualité de membre se perd :

1° Par la démission ;

2° Par la radiation.

La radiation pour motifs graves est prononcée par le Conseil d'administration, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée générale, ou par l'Assemblée générale sur le rapport du Conseil d'administration.

Tout membre qui a cessé de payer ses cotisations pendant deux ans est, après double avis de la Société, rayé de la liste par le Conseil trois mois après le second avis, à moins de circonstances particulières appréciées par le Conseil.

II. — ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT.

Art. 5.

La Société est administrée par un Conseil composé de

quarante membres, dont un quart au plus d'étrangers, qui sont élus pour quatre ans par l'Assemblée générale.

En cas de vacances, le Conseil pourvoit au remplacement de ses membres, sauf ratification par la prochaine Assemblée générale.

Le renouvellement du Conseil a lieu, par quart, chaque année.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil choisit parmi ses membres un bureau composé du président, de vice-présidents, de secrétaires, d'un trésorier.

Le bureau est élu pour un an à la suite de l'Assemblée générale.

Le directeur des publications siège au bureau et y a voix délibérative. Il est désigné par le Conseil.

Art. 6.

La Société s'engage à faire connaître, dans les trois mois, à la préfecture de la Seine, tous les changements survenus dans l'administration ou la direction.

Art. 7.

Le Conseil se réunit tous les mois et chaque fois qu'il est convoqué par le président ou sur la demande d'un quart des membres.

La présence du quart des membres du Conseil est nécessaire pour la validité de ses délibérations. Il est tenu procès-verbal des séances sur un registre.

Les procès sont, après approbation du Conseil, signés par le président de la séance et le secrétaire qui a tenu la plume.

ART. 8.

Toutes les fonctions de membres du Conseil d'administration et du bureau sont gratuites.

ART. 9.

L'Assemblée générale des membres de la Société se réunit tous les ans à la date fixée par le Conseil d'administration et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'administration, ou sur la demande du quart au moins de ses membres. Les membres d'honneur et les membres correspondants peuvent y siéger au même titre que les membres titulaires.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale est réglé par le Conseil; son bureau est celui du Conseil.

L'Assemblée entend les rapports sur la gestion du Conseil d'administration, sur la situation financière et morale de la Société. Elle approuve les comptes à l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, conformément aux dispositions de l'article 5, au renouvellement des membres du Conseil d'administration.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés, chaque année, à tous les membres, au Préfet de la Seine, au Ministre de l'Intérieur et au Ministre des Affaires étrangères.

ART. 10.

Les dépenses sont ordonnancées par le président, sauf délégation faite par lui. La Société est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le trésorier.

Le représentant de la Société doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

ART. 11.

Les délibérations du Conseil d'administration relatives aux acquisitions, échanges, aliénations d'immeubles, aliénations de biens dépendant du fonds de réserve, prêts hypothécaires, emprunts, constatations d'hypothèques et baux excédant neuf années, ne sont valables qu'après l'approbation de l'Assemblée générale.

ART. 12.

Les délibérations du Conseil d'administration relatives à l'acceptation des dons et legs, les délibérations de l'Assemblée générale relatives aux acquisitions et échanges d'immeubles, aliénations de biens dépendant du fonds de réserve et prêts hypothécaires, ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

III. — FONDS DE RÉSERVE ET RESSOURCES ANNUELLES.

ART. 13.

Le fonds de réserve comprend : 1° la dotation ; — 2° le dixième au moins du revenu net des biens meubles et immeubles de la Société ; — 3° les sommes versées pour le rachat des cotisations ; — 4° le capital provenant des libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé.

ART. 14.

Le fonds de réserve est placé en rentes nominatives sur l'État ou en obligations nominatives de chemins de fer dont l'intérêt est garanti par l'État. — Il peut être également

employé en acquisitions d'immeubles, pourvu que ces immeubles soient nécessaires au fonctionnement de la Société, ou en prêts hypothécaires, pourvu que le montant de ces prêts réuni aux sommes garanties par les autres inscriptions ou privilèges qui grèvent l'immeuble ne dépasse pas les deux tiers de sa valeur estimative.

Art. 15.

Les recettes annuelles de l'Association se composent : 1° des cotisations et souscriptions des membres, du produit des abonnements extérieurs et de la vente des ouvrages publiés par la Société ; — 2° de subventions qui pourront être accordées ; — 3° du produit des libéralités dont l'emploi immédiat a été autorisé ; des ressources créées à titre exceptionnel, et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ; — 4° enfin du revenu des biens et valeurs de toute nature de la Société.

IV. — MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION.

Art. 16.

Les statuts ne pourront être modifiés que sur la proposition du Conseil d'administration ou du dixième des membres titulaires, soumise au bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée extraordinaire, spécialement convoquée, ne peut modifier les statuts qu'à la majorité des deux tiers des membres titulaires présents.

L'Assemblée doit se composer d'au moins vingt membres titulaires en exercice.

Si le *quantum* nécessaire n'est pas atteint, l'Assemblée est

convoquée de nouveau à quinze jours d'intervalle et délibère alors, quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 17.

L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association, et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un des membres titulaires en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau et délibère dans les conditions indiquées en l'article précédent.

Art. 18.

En cas de dissolution ou en cas de retrait de reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique, l'Assemblée générale délègue un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Société. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique. Ces délibérations sont adressées sans délai au Ministre de l'Intérieur et au Ministre des Affaires étrangères.

Dans le cas où, l'Assemblée générale n'ayant pas pris les mesures indiquées, un décret interviendrait pour y pourvoir, les détenteurs de fonds, titres, livres et archives appartenant à la Société s'en dessaisiraient valablement entre les mains du commissaire liquidateur désigné par ledit décret.

Art. 19.

Les délibérations de l'Assemblée générale prévues aux

articles 16, 17 et 18 ne seront valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

V. — RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET SURVEILLANCE

Art. 20.

Un règlement intérieur adopté par l'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil de la Société, et approuvé par le Ministre de l'Intérieur, après avis du Ministre des Affaires étrangères, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents statuts. Il peut toujours être modifié dans la même forme.

Art. 21.

Le Ministre des Affaires étrangères aura le droit de faire visiter par ses délégués les établissements fondés par la Société et de se faire rendre compte du fonctionnement.

La Société s'engage à présenter, sans déplacement, ses registres et pièces de comptabilité sur toute réquisition du Préfet de la Seine, à lui-même ou à son délégué.

SOCIÉTÉ
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

ARTICLE PREMIER.

La gestion des intérêts de la Société appartient entièrement au Conseil d'administration, qui peut déléguer partie de ses pouvoirs à des commissions spéciales chargées de régler les questions de détail, financières ou littéraires, sous réserve de la ratification du Conseil.

SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

ART. 2.

Les secrétaires de la Société, au nombre de deux, s'occupent de la correspondance au point de vue du recrutement et de la propagande.

Ils font les convocations pour les séances du Conseil, rédigent les procès-verbaux des séances et les transcrivent sur un registre spécial.

Ils notifient à qui de droit les résolutions du Conseil et correspondent, à cet effet, avec le trésorier auquel ils envoient les noms et adresses des membres nouveaux.

Art. 3.

Les secrétaires président à l'organisation et à la convocation de l'Assemblée générale.

Art. 4.

Les secrétaires reçoivent directement du trésorier le montant des sommes que leur alloue le budget pour les convocations et autres dépenses afférentes à leur service.

TRÉSORIER.

Art. 5.

Le trésorier a, sous ses ordres, un agent choisi par lui.

Art. 6.

La correspondance relative aux cotisations recouvrées appartient au trésorier ou à l'agent placé sous ses ordres.

Art. 7.

Toutes les dépenses doivent être liquidées par le trésorier dans la mesure des crédits ouverts par le Conseil. Elles sont, conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts, ordonnancées par le président ou le membre qu'il a pour ce délégué. Les factures sont d'abord soumises à l'examen du chef de service qu'elles concernent, et ce n'est que sur le visa de ce dernier qu'elles sont acquittées par le trésorier.

Art. 8.

Le trésorier discute et signe, après avis du directeur des publications et autorisation du président :

1° Les contrats relatifs aux annonces et aux insertions dans la Revue ;

2° Les traités concernant l'impression de la Revue et des ouvrages publiés par la Société, ainsi que les conditions de leur expédition.

Ces divers contrats ou traités sont soumis par le trésorier à la ratification du Conseil.

Art. 9.

Le trésorier est chargé de faire connaître à l'imprimeur ou autre personne chargée de l'expédition des publications les noms des nouveaux sociétaires admis par le Conseil ainsi que les noms de ceux dont la radiation aura été décidée.

Art. 10.

Au trésorier incombe le soin de surveiller la comptabilité

des publications de la Société. Il doit effectuer, tous les ans, à la date fixée par les traités, l'inventaire des ouvrages en dépôt.

Art. 11.

Aucun ouvrage ou numéro de la Revue ne doit être expédié par l'imprimeur ou délivré par le libraire dépositaire sans un bon signé du trésorier ou de son agent autorisé.

Art. 12.

Le Conseil décide chaque année le nombre des numéros de la Revue ou des ouvrages déposés chez le libraire qui doivent être conservés pour le service des sociétaires nouveaux. Le reste peut être vendu par le libraire, pour le compte de la Société, aux conditions indiquées par le trésorier, après décision du Conseil.

Art. 13.

Le service gratuit de la Revue est autorisé par le Conseil, sur la proposition du directeur des publications, et notification en est faite au trésorier chargé d'en assurer l'exécution. Chaque année, à la séance de novembre, le trésorier doit présenter la liste des envois gratuits du Conseil qui statue, après avis du directeur des publications, sur les modifications à y introduire.

Art. 14.

Aucune suspension temporaire de l'envoi de la Revue ne doit se faire sans l'approbation formelle du Conseil.

Art. 15.

Le trésorier doit présenter chaque année, à la séance de novembre, la liste des membres qui n'ont pas acquitté les quittances de l'exercice courant; le Conseil peut, au vu de cette liste, décider la suspension de l'envoi de la Revue à ces sociétaires.

En conformité des dispositions qui précèdent, la liste générale des membres est dressée chaque année par le trésorier qui la communique au directeur des publications, lequel se charge de la faire imprimer d'accord avec lui.

DIRECTION DES PUBLICATIONS.

Art. 16.

La Revue est publiée par le directeur des publications sous l'autorité du président de la Société.

Le directeur, après avoir examiné et déterminé les travaux destinés à être publiés par la Société et distribués à ses membres en dehors de la Revue, les fait agréer par le Conseil. Celui-ci désigne les personnes chargées d'en préparer et d'en suivre la publication. Il nomme, pour chaque ouvrage publié, un commissaire responsable.

Le nom de l'auteur ou éditeur est placé en tête de chaque volume. Aucun volume ne peut paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire responsable portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Art. 17.

Pour le service de la propagande, il est attribué au directeur des publications des exemplaires de la Revue, dont le nombre est fixé à quinze et pourra être augmenté sur la demande du directeur.

Art. 18.

Le directeur des publications reçoit et approuve le mémoire de l'imprimeur; il débat les retenues à opérer par suite des fautes commises dans l'impression des publications. Le mémoire n'est payé que sur son visa, mais il doit être accompagné d'un état détaillé des fautes constatées. Si le directeur et l'imprimeur ne peuvent se mettre d'accord, la question est soumise au bureau de la Société.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président :	M. le baron DE COURCEL, sénateur, ancien ambassadeur, membre de l'Institut.
Vice-Présidents :	M. le marquis DE VOGÜÉ, de l'Académie française, ancien ambassadeur.
	M. le comte B. D'HARCOURT, ancien ambassadeur.
	M. le comte TORNIELLI BRUSATI DI VERGANO, ambassadeur d'Italie.
	M. le comte D'HAUSSONVILLE, de l'Académie française.
Secrétaires :	M. le marquis DE BARRAL-MONTFERRAT, ancien secrétaire d'ambassade.
	M. Ed. ROTT, ancien secrétaire de légation.
Trésorier :	M. Octave NOËL, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Akerman, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Suède et Norvège.
Le comte d'Antioche.
Le comte Baguenault de Puchesse, correspondant de l'Institut, directeur de la *Revue*.
Le baron de Barante.
Le marquis de Barral-Montferrat, *secrétaire de la Société*.
Le comte Horric de Beaucaire, ministre plénipotentiaire.
Le comte Boulay de la Meurthe.
Le baron de Courcel, *président de la Société*.
Le marquis de Courcy, ancien diplomate.
Philippe Crozier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France à Copenhague.
J. Delaville-Le Roux, ancien élève de l'École des chartes.
L. Delavaud, ministre plénipotentiaire, directeur du cabinet de M. le Ministre des Affaires étrangères.
Le comte Paul Durrieu, membre de la Société nationale des Antiquaires de France.
Gustave Fagniez, membre de l'Institut.
Funck-Brentano, professeur à l'École des Sciences politiques.
G. Hanotaux, de l'Académie française.
Le comte B. d'Harcourt, ancien ambassadeur, *vice-président de la Société*.
Le comte d'Haussonville, de l'Académie française, *vice-président de la Société*.
P.-L. de Kermaingant.
Le duc de la Trémoille, membre de l'Institut.
Paul de Laboulaye, ancien ambassadeur.
René Lavollée, docteur ès lettres, ancien consul général de France.
Levasseur, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France.
Le comte de Luçay, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat.
Frédéric Masson, de l'Académie française.
Octave Noël, *trésorier de la Société*.
Le marquis de Noailles, ancien ambassadeur.
G. Pallain, ancien directeur au département des Affaires étrangères.
G. Picot, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques.
Plantet, secrétaire d'ambassade honoraire.
Edouard Rott, *secrétaire de la Société*.
Le comte de Semallé, secrétaire d'ambassade.
A. Sorel, de l'Académie française.
Le chevalier de Stuers, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas à Paris.
Le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie, *vice-président de la Société*.
Charles Tranchant, ancien conseiller d'État.
Albert Vandal, de l'Académie française.
Le marquis de Vogüé, de l'Académie française, *vice-président de la Société*.
de Vorges, ministre plénipotentiaire.

Le directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères.
Le chef de la division des Archives — —
Le chef de bureau historique — —
Le bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

O. H. Aagaard, professeur au collège royal de Frederiksborg (Danemark), Hilleröd.

Léon Adam, avocat à la Cour d'appel, (France), 40, rue Bonaparte, Paris.

S. E. M. Akerman, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Suède et Norvège, 58, avenue Marceau, Paris.

A. Aldassy, agrégé à l'Université de Buda-Pest et archiviste au musée national, *membre correspondant* (Hongrie), Buda-Pest.

Sylverio G. de Amaral, secrétaire de la légation du Brésil à Buenos-Ayres (Brésil), Buenos-Ayres.

L'Ambassade impériale ottomane, 10, rue de Presbourg, Paris.

Le baron d'Anethan, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique en France (Belgique), 38, rue du Colisée, Paris

Le comte d'Ansembourg, ancien député, chargé d'affaires du grand-duché de Luxembourg en Belgique, château d'Ansembourg, et rue du Trône, 115, Bruxelles.

Le comte d'Antioche, *membre du Conseil* (France), 110, rue de l'Université, Paris.

Le comte Alexandre Apponyi, conseiller intime actuel et chambellan de S. M. l'Empereur-Roi (Hongrie), Lengyelen, Tolna-Mégie, Hongrie.

Le prince Auguste d'Arenberg, membre de l'Institut, président de la Compagnie du canal de Suez (France), 20, rue de la Ville-l'Évêque, Paris.

S. E. M. G. Argyropoulos, ministre plénipotentiaire de Grèce en Roumanie (Grèce), à Bucarest.

Aristarchi-Bey, ministre plénipotentiaire (Turquie), 15, rue Treilhard, Paris.

Le comte d'Aspremont, conseiller d'ambassade (Italie), à la Tour d'Aspremont-Beaumettes, Nice.

Asser, conseiller d'État (Pays-Bas), La Haye.

Hippolyte Aubert, archiviste paléographe, directeur de la bibliothèque de Genève (Suisse), Vermont, près Genève.

Le comte Ludovic d'Aubigny (France), ambassadeur.

E. Aubry-Vitet (France), 9, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Le duc d'Audiffret-Pasquier, membre de l'Académie française, sénateur (France), 23, rue Fresnel, Paris.

Le comte Balny d'Avricourt (France), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Monaco, 17, rue de la Faisanderie, Paris.

Le baron Louis d'Avril, secrétaire d'ambassade (France), 7, square Latour-Maubourg, Paris.

Le comte Baguenault de Puchesse, *membre du Conseil* (France), directeur de la *Revue*, 18, rue Vignon, Paris.

Le commandeur BAJNOTTI (Italie), consul général, secrétaire du ministre des Affaires étrangères, à Rome.

Le baron DE BARANTE (France), 22, rue du Général-Foy, Paris.

Le marquis DE BARRAL-MONTFERRAT, *secrétaire de la Société* (France), 7, rue du Parc-de-Clagny, Versailles.

Le vicomte DE BARRAL (France), 37, avenue des Champs-Élysées, Paris.

BARRÉ DE LANCY, premier secrétaire interprète du gouvernement pour les langues orientales (France), 32, rue Caumartin, Paris.

Camille BARRÈRE, ambassadeur de France près Sa Majesté le roi d'Italie, palais Farnèse, Rome.

Le duc DE BASSANO (France), 9, rue Dumont-d'Urville, Paris.

Eug.-Louis BASTIN, consul de Belgique à Paris, 12, rue Galilée, Paris.

M.-J. BATALHA DE FREITAS, ministre de Portugal au Japon, Tokio.

Le comte HORRIC DE BEAUCAIRE, ministre plénipotentiaire, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères (France), *membre du Conseil*, 9, avenue d'Eylau, Paris.

S. E. M. DE BEAUFORT, *membre correspondant*, ancien ministre des Affaires étrangères du royaume des Pays-Bas (Pays-Bas), den Treck Lemsden, par Amersfort, province d'Utrecht.

Le vicomte Frédéric DE BEAUMONT, ancien ministre plénipotentiaire (France), 56, avenue d'Iéna, Paris.

Léon BÉCLARD, secrétaire d'ambassade (France), 41, boulevard Malesherbes, Paris.

Le comte BÉGOUEN (France), château du Espaz, par Saint-Girons (Ariège).

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES, palais royal, à Bruxelles.

Le comte DE BELLISSEN, ancien secrétaire d'ambassade (France), 63, rue de Varenne, Paris.

Ph. BÉRARD, secrétaire d'ambassade (France), 37, avenue Hoche, Paris.

Le baron J.-A. DE BERNON, docteur en droit (France), 3, rue des Saints-Pères, Paris.

P. BERTRAND, bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères (France), 51, boulevard Arago, Paris.

Le comte V. BETTONI, à Brescia (Italie)

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE (Belgique), Bruxelles.

La BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE BELGIQUE, 5, rue de Louvain, Bruxelles.

La BIBLIOTHÈQUE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS (France), Palais-Bourbon, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE DRESDE (Allemagne).

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE LA HAYE (Pays-Bas).

La BIBLIOTHÈQUE DE LA MAGYAR TUDOMANYOS AKADEMIA (Hongrie), Budapest.

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE STUTTGARD (Wurtemberg).

La BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE, rue de l'Université, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE, boulevard Arago, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE ROUMAINE, à Bukarest (Roumanie).

La BIBLIOTHÈQUE DES FACULTÉS DE CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme.)

La BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT (France).

La BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ D'AMSTERDAM (Pays-Bas).

La BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE BESANÇON (Doubs).

La Bibliothèque de l'Université de Budapest (Hongrie), Ferencziektere, 5, sz. a., Budapest.

La Bibliothèque de l'Université de France à la Sorbonne, Paris.

La Bibliothèque universitaire de Grenoble (France), Grenoble (Isère)

La Bibliothèque de l'Université Impériale de Jourjev, aux soins de Per Lamm, 338, rue Saint-Honoré.

La Bibliothèque de l'Université de Lyon, section des lettres (France), quai Claude-Bernard, Lyon.

La Bibliothèque impériale de l'Université de Strasbourg (Alsace-Lorraine).

D. Bikélas, *membre correspondant* (Grèce), rue Valaority (Athènes).

Basile Bilbassof, membre de la Société historique de Russie (Russie), 36, Liteïna, Saint-Pétersbourg.

S. Ex. le Baron Bildt, ministre de Suède et Norvège, à Londres.

S. Ex. le baron de Blockhausen, ancien ministre d'Etat, député (grand-duché de Luxembourg), château de Birtrange, grand-duché de Luxembourg.

Le colonel Carlos du Bocage, *membre correspondant* (Portugal), 48, rue Eduardo Coëlho, Lisbonne.

Ferdinand de Bojani (Italie), secrétaire honoraire de légation, via Pozzetto, 122, Rome.

S. A. le prince Roland Bonaparte (France), 10, avenue d'Iéna, Paris.

Le baron Carl Carlson Bonde (Suède), château d'Ericsberg, par Catrinehölm, Sudermanland (Suède).

Boniecki (Russie), 53, Nowy Swyat, Varsovie.

M. A. Boppe, secrétaire d'ambassade (France), chargé du consulat général de France à Jérusalem.

Maurice Borel, secrétaire d'ambassade (France), 19, avenue de l'Alma, Paris.

Le comte Boulay de la Meurthe, *membre du Conseil* (France), 23, rue de l'Université, Paris.

Joseph Bourdel (France), 10, rue Garancière, Paris.

Alfred Bourguet, avocat (France), 76, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris; Pont-de-l'Arc, près Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Boutiron, ministre plénipotentiaire (France), à l'ambassade de France, Saint-Pétersbourg (Russie).

Maurice Boutry (France), 9, rue d'Argenteuil, Paris.

Félix Bouvier (France), 123, rue Mozart, Paris.

Le marquis de Breteuil (France), 10, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Le comte Jean du Hamel de Breuil (France), 118, rue du Bac, à Paris, et à Vienne (Autriche).

Le comte Pierre de Cossé-Brissac, ancien secrétaire d'ambassade, (France), 45, rue Dumont-d'Urville, Paris.

Le duc de Broglie, député, ancien secrétaire d'ambassade (France), 9, square de Messine, Paris.

G. Brolemann (France), 52, boulevard Malesherbes, Paris.

Oscar Browning (Angleterre), *membre correspondant*, Kinght's College, Cambridge.

Son Altesse Royale le prince de Bulgarie.

Charles de Burenstam, *membre correspondant* (Suède), Snaflunda, Tjelfvesta, province de Nerike (Suède).

Paul Cambon, membre de l'Institut, ambassadeur de France près S. M. Britannique, palais de l'ambassade, à Londres.

S. E. Carathéodori-Effendi, ancien ministre plénipotentiaire de Turquie (Turquie), avenue Louise, à Bruxelles.

Carteron, consul général de France, à Anvers (Belgique).

Casati de Casatis, conseiller hono-

raire à la Cour d'appel de Paris (France), 16, rue Alfred-de-Vigny, Paris.

Le comte DE CASTELLANE (France), député, 122, avenue de Malakoff, Paris.

Mme la comtesse Jean DE CASTELLANE, 1, rue Brignole, Paris.

S. Ex. Don Antonio DE CASTRO Y CASALEIZ, sous-secrétaire d'État, sénateur du Royaume (Espagne), *correspondant de la Société*, 13, calle Jorge Juan, Madrid.

Le Cercle artistique et littéraire, 7, rue Volney, Paris.

Sir T. TANKERVILLE-CHAMBERLAYNE (Grande-Bretagne), Londres, 31, Lancaster Gate.

CHARVÉRIAT (France), 29, rue Gasparin, Lyon.

Le marquis DE CHAUMONT-QUITRY (France), 13, boulevard des Invalides, Paris.

DE LA CHAUSSÉE, secrétaire d'ambassade, 9, rue Chardin, Paris.

M. Basile CHEREMETEW, conseiller d'État actuel de S. M. l'Empereur de Russie, correspondant des Archives principales du ministère impérial des Affaires étrangères (Russie), 71, rue de la Faisanderie, Paris.

S. Ex. le gén^al CHERIF PACHA, ministre de Turquie, à Stockholm.

CHOTARD, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (France), 61, rue de Vaugirard, Paris.

CHOUMIGORSKI, archiviste de la chancellerie de S. M. l'Empereur de Russie, pour les institutions de l'Impératrice Marie (Russie), 7, rue Kasanskaya, Saint-Pétersbourg.

CHUNG HUI WANG (Chine), Connecticut, New-Haven, 126, Hom Street (États-Unis).

Le marquis DE CLAPIERS, 16, avenue Bosquet, Paris.

CLAVERY, ancien directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 12, rue de Milan, Paris.

Louis-Frédéric CLÉMENT-SIMON, consul suppléant, rue de l'Université, 191, Paris.

Jules DE CLERCQ, consul général de France à Gênes, Italie.

Le duc DE CLERMONT-TONNERRE, ancien secrétaire d'ambassade (France), 16 *ter*, avenue Bosquet, Paris.

COBIANCHI, premier secrétaire de la légation d'Italie, à Buénos-Aire (République Argentine).

M. Henri O'CONNOR-MARTINS, secrétaire de l'ambassade de Portugal près le Saint-Siège (Portugal), Institut royal de Saint-Antoine des Portugais, à Rome.

Le comte COLLOBIANO (Italie), ancien ambassadeur, sénateur du Royaume, à Rome.

P. COQUELLE, à Meulan (Seine-et-Oise).

H. CORDIER, professeur à l'École des langues orientales (France), 54, rue Nicolo, Paris.

Ch. CORRAGIONI D'ORELLI, conseiller de la légation de Siam, 5, rue La Pérouse, Paris.

M. CORGIALEGNO (Grèce), George yard, Lombard street, Londres, E. C.

Le vicomte Roger DE CORMENIN (France), 25, rue de l'Arcade, Paris.

S. Ex. J.-A. FERREIRA DA COSTA, ministre plénipotentiaire du Brésil près le Saint-Siège, 25, via 20-Settembre, Rome.

Jules COULBAUT, ancien élève de l'École des langues orientales (France), 92, avenue d'Iéna, Paris.

Fernand COUGET, secrétaire d'ambassade, 4, avenue Perrichont, à Paris.

Le baron DE COURCEL, membre de l'Institut, ancien ambassadeur, sénateur, *président de la Société* (France), 10, boulevard Montparnasse, Paris.

Robert DE COURCEL, au Port-Courcel, par Vigneux (Seine-et-Oise).

Valentin DE COURCEL (France), 20, rue de Vaugirard, Paris.

Le marquis DE COURCY, *membre du Conseil*, 33, rue Saint-Dominique, Paris.

Ernest CRAMPON, ancien consul général de France à la Havane (France), château du Grand-Rozoy, par Oulchy-le-Château (Aisne).

Le chevalier Benoît CROCE (Italie), 23, via Atri (Naples).

Philippe CROZIER, *membre du Conseil*, ministre plénipotentiaire de France en Danemark, Copenhague.

Jean DARCY, inspecteur des finances (France), 192, avenue Victor-Hugo, Paris.

Ernest DAUDET (France), 34, rue Hamelin, Paris.

Le duc DECAZES (France), 19, rue de Constantine, Paris.

Albert DECRAIS, ancien ambassadeur, ancien ministre, sénateur, 62, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Francis DE CRUE DE STOUTZ, *membre correspondant*, professeur à l'Université (Suisse), 14, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève.

L'abbé DEDOUVRES, professeur de littérature latine aux Facultés libres d'Angers (France), 12, rue Cubain, Angers (Maine-et-Loire).

Jules DELAFOSSE, député (France), 155, boulevard Haussmann, Paris.

Louis DELAVAUD, *membre du Conseil*, ministre plénipotentiaire, directeur du cabinet du ministre des Affaires étrangères (France), 85, rue de la Boëtie, Paris.

J. DELAVILLE-LE ROUX, *membre du Conseil* (France), 52, r. Monceau, Paris.

T. DELCASSÉ, ministre des Affaires étrangères, 11, boulevard de Clichy, Paris.

L. DELISLE, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale (France), 8, rue des Petits-Champs, Paris.

S. Ex. N. DELYANNIS, ministre de Grèce en France (Grèce), 3, rue Anatole-De-Laforge, Paris.

Edmond DEPREZ (Grande-Bretagne), 13, 14, Pall Mall East, London, S.W.

Le baron DESCAMPS, professeur à l'Université de Louvain (Belgique).

Paul DESCHANEL, de l'Académie française, député, quai d'Orsay, 23, Paris.

DESCOS (France), ministre plénipotentiaire, 26, rue Boissière, Paris.

Le baron DES MICHELS, ancien ambassadeur (France), 9, rue d'Aguesseau, Paris.

René DOLLOT, au Consulat général de France à Hambourg (Allemagne).

H. DONIOL, membre de l'Institut, ancien directeur de l'Imprimerie nationale (France), 66, rue Pierre-Charron, Paris.

Le général DONOP (France), membre du conseil supérieur de la guerre, Paris.

Jean DOULCET, secrétaire d'ambassade (France), 7, rue Las-Cases.

Marc DRAGOUMIS, ancien ministre des Affaires étrangères (Grèce), Athènes.

Le vicomte DU DRESNAY (France), secrétaire d'ambassade, Paris.

DRIAULT (France), professeur agrégé au lycée de Versailles.

DUBOIS DE L'ESTANG, inspecteur des finances (France), 43, rue de Courcelles, Paris.

Constantin DUMBA, ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade (Serbie).

DUPUIS, secrétaire de l'Ecole des sciences politiques (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

Le comte Paul DURRIEU, *membre du Conseil* (France), 74, avenue Malakoff, Paris.

Maurice DUTREIL, député de la Mayenne (France), 22, rue de Marignan, Paris.

Michel EPHRUSSI (France), 201, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le comte D'ESPEUILLE-VICENCE (Fran-

ce), 6, place du Palais-Bourbon, Paris.

Le baron BEZUEL D'ESNEVAL (France), 29, rue Saint-Guillaume, Paris.

S. A. R. MGR LE COMTE D'EU, 7, boulevard de Boulogne, à Boulogne-sur-Seine.

A. EYDIN (France), 9, avenue de Picardie, Versailles.

Mme C. FAVRE-BESSONNET, Les Roches-Prémaries, par Villedieu-du-Clain (Vienne).

Gustave FAGNIEZ (France), de l'Institut, *membre du Conseil*, 111, rue de Paris, Meudon (Seine-et-Oise).

Louis FARGES, *membre du Conseil*, chef du bureau historique, au ministère des Affaires étrangères, Paris.

Le comte Paul FERSEN, secrétaire de l'ambassade de Russie, 30, rue de Lubeck, Paris.

Lord Edmond FITZMAURICE (Grande-Bretagne), Leigh house, Bradford on Avon, Wets (Angleterre).

M. FLAMENT, archiviste de l'Allier, à Moulins.

Le comte DE FLORIAN, ministre plénipotentiaire, 8, rue Royale, Paris.

FLURY, ancien ministre plénipotentiaire (France), 11, rue Murillo, Paris.

Le colonel FRANASSOWITCH, ancien ministre des Affaires étrangères (Serbie), Belgrade.

Le marquis DE FRONDEVILLE (France), 13, rue Daru, Paris.

FUNCK-BRENTANO, *membre du Conseil* (France), 5, rue Albony, Paris.

Frantz FUNCK-BRENTANO, archiviste paléographe, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal (France), 5, rue des Moulins, à Montfermeil (Seine-et-Oise).

Le chevalier Charles GARASSO, attaché à l'ambassade d'Italie, à Constantinople.

Le marquis DE GABRIAC, avenue Hoche, 60, Paris.

Le comte Alex. DE GABRIAC, square Latour-Maubourg, 5, Paris.

Giuseppe GALLAVRESI (Italie), 13, via Manin, Milan.

Le prince Paul GALITZINE, *membre correspondant* (Russie), directeur général des Archives centrales des affaires étrangères, Moscou.

Le prince Nicolas GALITZINE (Russie), 10, Sapiorny per, à Saint-Pétersbourg.

G. GAVOTY, 58, rue de Montceau, Paris.

J. GENNADIUS, ancien ministre de Grèce (Grèce), 6, Garfield villas Acacia road, London, N. W.

Léon GEOFFRAY, ministre plénipotentiaire (France), 37, rue de la Pompe, Paris.

Ch. GEOFFROY DE GRANDMAISON (France), château de Nagel, par Conches (Eure).

Le colonel docteur Vladan GEORGÉVITCH, ministre plénipotentiaire (Serbie), légation de Serbie, à Constantinople.

A. DE GIERS, consul général de Russie, à Jassy (Roumanie).

S. E. Michel DE GIERS, ministre de Russie (Russie), à Pékin.

S. E. Nicolas DE GIERS, ministre de Russie (Russie), à Bruxelles.

Mgr le Dr Adolfo GIOBBIO, camérier secret de Sa Sainteté, attaché à la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, professeur à l'Académie des nobles ecclésiastiques, 3, piazza di Spagna, Rome.

J.-G. GLEICHMANN, ancien ministre des finances, ancien président de la seconde chambre des États-Généraux et membre de la première chambre (Pays-Bas), La Haye.

Le comte Théodore DE GONTAUT-BIRON (France), 45, rue de Varenne, Paris.

Le commandeur Giacomo GORRINI, directeur des archives au ministère des Affaires étrangères (Italie), *correspondant de la Société*, palazzo del la Consulta, Rome.

M. le comte Goubaux, 33, rue Cortambert, Paris.

Georges Gavoty, avocat à la Cour d'appel, 58, rue de Monceau.

Gr. Gram, *membre correspondant*, ancien ministre (Norvège), Hancar, Norvège.

Alfred Grandidier, membre de l'Institut, 6, rond-point des Champs-Élysées, Paris.

Le duc de Gramont (France), 52, rue de Chaillot, Paris.

S. Ex. le comte G. Greppi, ancien ambassadeur, sénateur (Italie), 12, via S. Antonio, Milan.

Emmanuel Greppi, membre correspondant de la R. deputazione di Storia patria (Italie), 12, via S. Antonio, Milan.

Le vicomte de Grouchy, ministre plénipotentiaire (France), 29, avenue Montaigne, Paris.

Le baron Grouvel, 292, boulevard Saint-Germain, Paris.

Ricardo-Fernandez Guardia, premier secrétaire de légation (Costa-Rica), 53, avenue Montaigne, Paris.

Le comte de Guichen (France), Cirey-sur-Vésouze (Meurthe-et-Moselle).

S. E. le baron Guillaume, ministre de Belgique en Grèce (Belgique), légation de Belgique, à Athènes.

Le chevalier N. de Gutmansthal-Benvenuti (Autriche), Schloss Weixelstein, par Steinbrück (Carinthie).

S. E. le comte Gyldenstolpe, ministre de Suède et de Norvège en Russie (Suède et Norvège), à Saint-Pétersbourg.

M. Alexandre Halot, docteur en droit, secrétaire du Conseil supérieur de l'État indépendant du Congo, consul impérial du Japon, *correspondant de la Société*, Bruxelles, 38, avenue Louise.

Agathon de Hammarskjold, attaché aux archives du royaume (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

G. Hanotaux, de l'Académie française, ancien ministre des Affaires étrangères, *membre du Conseil*, 258, boulevard Saint-Germain, Paris.

S. Hannema (Pays-Bas), secrétaire général du département des Affaires étrangères, La Haye.

Le comte B. d'Harcourt, *vice-président de la Société* (France), ancien ambassadeur, 11, rue Vaneau, Paris.

Le comte d'Haussonville, *vice-président de la Société*, de l'Académie française (France), 6, rue Fabert, Paris.

Louis Hébert (France), avocat, 70, boulevard Edgard-Quinet, Paris.

Fernand d'Hébrard de Saint-Sulpice (France), 14, avenue Bosquet, Paris.

S. E. M. de Hegermann Lindencrone (Danemark), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Danemark à Berlin.

Le docteur Heimburger, professeur de sciences politiques et de droit international à l'Université de Giessen (grand-duché de Hesse), Allemagne.

B. Heldring, président de la société de commerce, à Amsterdam, Pays-Bas.

Le prince d'Hénin, député, 20, rue Washington, Paris.

Le marquis d'Héricourt, consul général de France, 13, rue Colbert, à Versailles.

S. E. Henry Howard, ministre plénipotentiaire de S. M. Britannique (Grande-Bretagne), 19, Wedeinde, La Haye.

Charles-Henry Huberich, docteur en droit, professeur à l'Université du Texas à Auclin (États-Unis).

V. Hussey-Walsh, esquire, 81, Onslow Gardens, Londres (S. W.).

James H. Hyde, 18, rue Adolphe-Yvon.

Institut Nobel norvégien, Kriskiama.

Das Institut für Oesterreichische

Geschichtsforschung (Autriche), Université, Vienne.

S. Exc. Izzet Fuad Pacha, général de division, ministre de Turquie à Madrid, 184, av. Victor-Hugo, Paris.

Eugène Jarry (France), Orléans, 8, place de l'Étape.

Le comte de Jaucourt, rue de Varenne, 62, Paris.

Sir Hubert Jerningham K. C. M. G. (Angleterre), ancien gouverneur de l'île Maurice, ancien secrétaire d'ambassade, *correspondant de la Société*, 14, Burton st., Londres, W.

Jessé-Curely, attaché au ministère des Affaires étrangères, 20, rue de Provence, à Versailles.

L'honorable Louis-A. Jetté, *membre correspondant* (Canada), Montréal.

Gaston Jooris, secrétaire de légation (Belgique), 91, avenue Louise, Bruxelles.

Jovanoviz, Milan-Paul, *membre correspondant*, à Vukovar-sur-le-Danube, Slavonie (Autriche-Hongrie).

Le comte R. de Kergorlay, ancien secrétaire d'ambassade (France), 26, rue de l'Aiguillon, Montpellier.

P.-L. de Kermaingant, *membre du Conseil* (France), 102, avenue des Champs-Élysées, Paris.

S. Ex. le comte de Khevenhüller-Metsch, ambassadeur d'Autriche, 57, rue de Varenne, Paris.

M. Jean Knight, 19, avenue de l'Alma, Paris.

Koch, consul de Suisse, à Rotterdam.

Le baron Korff, conseiller de l'ambassade de Russie, piazza di Spagna, à Rome,

Le marquis de Laborde (France), 25, quai d'Orsay, Paris.

Paul de Laboulaye, *membre du Conseil*, ancien ambassadeur, 25, rue de Lubeck, Paris.

J. de la Boulinière, ministre plénipotentiaire, agent diplomatique de France au Caire (Égypte).

Camille Labouret, conseiller d'ambassade (France), 2, rue du Cirque, Paris.

A. Lacaze, ministre plénipotentiaire (France), 12, rue Paul-Baudry, Paris.

Bernard de Lacombe, ancien élève de l'École des chartes, 5, cité Vaneau, Paris.

Le baron Lafaurie (France), 12, rue Newton, Paris.

René Lenepveu-Boussaroque de Lafont, consul général (France), 8, rue Lincoln, Paris.

Pierre de La Gorce, ancien magistrat (France), Fouquières-lès-Béthune, par Béthune (Pas-de-Calais).

Louis de Laigue, consul général (France), Trieste.

Le marquis de La Mazelière (France), 40, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Léonidas Lambrinudi (Grèce), 16, Cleveland square, Hyde Park, Londres.

S. E. le comte Lamsdorf, ministre des affaires étrangères (Russie), à Saint-Pétersbourg.

Léon de Lanzac de Laborie (France), 96, rue de l'Université, Paris.

Le comte Aymery de La Rochefoucauld (France), 93, rue de l'Université, Paris.

S. E. M. Lardy, ministre de Suisse en France (Suisse), 15 *bis*, rue de Marignan, Paris.

Le marquis de Lasteyrie, 225, rue de l'Université, Paris.

Fernand Laudet, secrétaire d'ambassade (France), 45, rue de Rome, Paris, et château de Lodève, par Merciac (Gers).

Le comte de Laugier-Villars, ministre plénipotentiaire (France), 250, boul. Saint-Germain, Paris.

S. E. le marquis de La Vega de Armijo, ministre d'État (Espagne), Madrid.

R. Lavollée, *membre du Conseil* (France), 162, boulevard Haussmann, Paris.

Robert Lavollée, archiviste paléo-

graphe, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal, 162, boulevard Haussmann, Paris.

Paul Lefaivre, ministre plénipotentiaire, 23, rue Saint-Médéric, à Versailles (Seine-et-Oise).

Léon Lefébure, ancien député (France), 36, aven. Marceau, Paris.

S. Exc. M. Leghait, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges, 20, rue de Berry.

André Le Mallier (France), au consulat général de France.

Le Myre de Vilers (France), député, ambassadeur honoraire, 3, rue Cambacérès, Paris.

S. Ex. M. de Léon y Castillo, marquis del Muni, ambassadeur d'Espagne en France, boulev. de Courcelles, 34, à Paris.

Anatole Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut (France), 69, rue Pigalle, Paris.

Le duc de Lesparre (France), 62, rue de Ponthieu, Paris.

E. Levasseur, *membre du Conseil* (France), administrateur du Collège de France, 26, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

The Department of State's Library, États-Unis, aux soins de l'ambassade des États-Unis, 59, rue de Galilée, Paris.

Le prince de Ligne, château de Beloeil, Hainaut, Belgique.

Le baron Albert Lombroso (Italie), à Frascati (Italie).

De Loménie, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 32, rue de Babylone, Paris.

Loreau, ancien député (France), 243, boulevard Saint-Germain, Paris.

L'abbé Loth, curé de Saint-Maclou à Rouen (France), presbytère de Saint-Maclou, à Rouen.

Charles de Lövenskiold, ministre d'Etat de Norvège, château de Velskerve, près Christiania (Norvège).

Joseph de Loynes (France), secrétaire d'ambassade, rédacteur au département des Affaires étrangères, 11, rue Marbeuf, Paris.

Le comte de Luçay, *membre du Conseil* (France), 90, rue de Varenne, Paris.

S. E. le baron de Lynden, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, La Haye.

Le docteur Ch. Macry (Grèce), Tecuci, Roumanie.

Le marquis Mac Swiney de Mashanaglass, *membre correspondant*, camérier secret de S. S. le pape Pie X (Grande-Bretagne), palazzo Valconieri, via Giulia, Rome.

Carlos Magalhaens de Azevedo (Brésil), secrétaire de la légation du Brésil près le Saint-Siège, Rome.

C.-G. Malmstrom, ancien ministre, ancien chef des archives du royaume (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

Le comte Nerio Malvezzi de Medici, député au Parlement italien, *membre correspondant* (Italie), Bologne.

S. Ex. le duc de Mandas, ambassadeur d'Espagne en Angleterre (Espagne), Londres.

Bernard de Mandrot, ancien élève de l'École des chartes (Suisse), 42, avenue du Trocadéro, Paris.

Le baron Antonio Manno (Italie), 19, via Ospedale (Turin).

Le comte Andrea Marcello, *membre correspondant* (Italie), Venise.

Le comte Albert de Marchena (Espagne), 59, rue de Prony.

C. de Marchi, bibliothécaire, Pavia (Italie).

E. de Cartier de Marchienne, premier secrétaire de la légation de Belgique, 66, rue de Miromesnil, Paris.

M. de Martens, *membre correspondant* (Russie), 12, Panteleimanskaia, Saint-Pétersbourg.

Alphonse de Martin (France), Inver-

ness Place, W., Londres (Angleterre); Nouvelle Ricardelette, par Narbonne (Aude); 5, avenue Bosquet, Paris.

Frédéric MASSON, de l'Académie française, ancien bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères (France), 15, rue de la Baume, Paris

Lucien MAUROUARD, premier secrétaire d'ambassade (France), légation de France, Athènes; 110, boulevard Haussmann, Paris.

Michel MAVRO (Grèce), Odessa.

S. Ex. le commandeur Edmond MAYOR DES PLANCHES, ambassadeur d'Italie à Washington, Moncalieri, province de Turin (Italie).

Le comte MELZI D'ERIL, 29, avenue Marigny.

S. A. le prince MEHEMET-ALI d'Égypte, au Caire.

F. DE MENÈZES DORIA, baron DE LORETO, *membre correspondant*, ancien ministre (Brésil), 28, Praïa da Lapa, Rio-de-Janeiro.

Paul MERTIAN, ancien attaché d'ambassade, avenue des Champs-Élysées, 123, Paris.

S. Ex. le comte DE MÉRODE-WESTERLOO, ancien ministre des Affaires étrangères, président du Sénat de Belgique, 27, rue aux Laines, à Bruxelles.

Le comte MEUNIER DU HOUSSOY, ancien secrétaire d'ambassade (France), 22, rue de Prony, Paris.

MIHRAN EFFENDI CAVAFFIAN, chargé d'affaires de Turquie à Bruxelles, 12, rue Lincoln, Paris.

René MILLET, ambassadeur (France), 14, boulevard Flandrin, Paris.

S. Ex. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'AUTRICHE-HONGRIE (Autriche-Hongrie), Vienne.

Le MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'ÉQUATEUR (Équateur), Quito.

S. Ex. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris.

Le chef de la division des Archives au MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE (France), 130, rue de l'Université, Paris.

Le directeur des affaires politiques au MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris.

S. Ex. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'ITALIE (Italie), Rome.

S. Ex. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE TURQUIE (Turquie), Constantinople.

H. DE MIQUEL, secrétaire de l'ambassade d'Allemagne, 78, rue de Lille, Paris

A. MIRON DE L'ESPINAY, docteur ès lettres, à Blois.

Léon MIROT, archiviste-paléographe, 15, rue de Grenelle, Paris.

S. Ex. H. MISSAK-EFFENDI, membre correspondant; ministre plénipotentiaire de Turquie (Turquie), à La Haye.

Le baron Oscar DE MITIS, archiviste aux archives impériales et royales de Vienne, Minoritenplatz, Vienne (Autriche).

S. A. S. MGR LE PRINCE DE MONACO, à Monaco.

S. Exc. M. O. MOTONO, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Japon, 75, avenue Marceau.

Le marquis DE MONTAIGU, député, 18, rue Martignac, Paris.

Le comte DE MOÿÏ, chargé d'affaires de Bavière, 17, avenue Montaigne.

Le marquis DE RIPERT DE MONCLAR, ministre plénipotentiaire (France), 18, rue de l'Arcade, Paris; château d'Allemagne, à Allemagne (Basses-Alpes).

Le marquis DE MONTEBELLO, ancien ambassadeur (France), 3, rue Montchanin, Paris.

Le lieutenant-colonel MONTEIL, 10, rue d'Aumale, Paris.

Le baron Roger DE MONTESQUIOU, 5 *bis*, rue de Berri, Paris.

Le marquis DE MONTMARIN, ministre plénipotentiaire (France), château de Montmarin, par Sargé (Loir-et-Cher), et 47, rue de Verneuil, à Paris.

Le marquis DE MOUSTIER, député (France), 15, avenue de l'Alma, Paris.

Le comte Gabriel DE MUN, 4, avenue de l'Alma, Paris.

S. Ex. MUNIR-PACHA, ambassadeur de Turquie (Turquie), 10, rue de Presbourg, Paris.

A. MUNIR BEY SUREYA, consul général de Turquie, à Syra (Grèce).

Le comte DE LA BARRE DE NANTEUIL (France), château de Néchoat, par Morlaix (Finistère).

Le baron Amaury DE LA BARRE DE NANTEUIL, ancien élève de l'École des sciences politiques (France), Paris, boulevard Haussmann, 43, ou château de la Chevalerie-Hauteclair, par Alençon (Orne).

Ferdinand HENRY DE NAVENNE, ministre plénipotentiaire (France), 130, rue de l'Université, Paris.

NEDJIB-BEY, consul général en Dalmatie (Turquie), à Raguse.

S. Exc. M. DE NELIDOFF, ambassadeur de Russie en France, 79, rue de Grenelle, Paris.

Le baron DE NERVO, 17, rue de Marignan, Paris.

Le baron Jean DE NEUFVILLE, 7, rue Dupont-des-Loges, Paris.

N. NICOLAÏDES, directeur de *l'Orient* (Turquie), Bruxelles.

Le comte Albert DE NIOAC, ancien secrétaire de la légation du Brésil à Rome, 4, rue de la Faisanderie, Paris.

NISARD, ambassadeur de France, 7, avenue d'Antin.

Le Dr François NITTI (Italie), à Rome.

Le marquis DE NOAILLES, ancien ambassadeur, 2, rue de Saïgon, Paris.

NOBEL INSTITUT NORVÉGIEN, Christiania (Norvège).

Octave NOEL, *trésorier de la Société* (France), 17, boulevard Flandrin, Paris.

Le docteur GIOVANNI OGNIBENE (Italie), directeur des archives d'État, Modène.

Le marquis D'OLIVART, *membre correspondant* (Espagne), assesseur juridique du ministère des Affaires étrangères, ancien député, 12, calle Zurbano, Madrid.

S. Ex. M. OLLANESCO, ministre plénipotentiaire, membre de l'Académie roumaine, r. François-Ier, 37, Paris.

S. Ex. le prince Léon OUROUSSOF, ambassadeur de Russie (Russie), à Rome.

Hector PAIS (Italie), directeur du Musée national, Naples.

Georges PALLAIN, *membre du conseil*, gouverneur de la Banque de France (France), rue de la Vrillière, Paris.

Alexandre PANGIRIS-BEY, adjoint au directeur de la Banque impériale ottomane (Turquie), Banque impériale, Constantinople.

Th.-G. PARASCHOS, économe de la Régie des tabacs à Constantinople (Turquie), Régie des tabacs, Constantinople.

Louis PASSY, député (France), 81, rue Taitbout, Paris.

Francisco DE PAULA-MATEUS, à Bogota (Colombie).

Léon-G. PELLISSIER, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

Manuel DE PERALTA, *membre correspondant*, ministre de Costa-Rica, 35, avenue Montaigne, Paris.

Le marquis DE PERSAN (France), ancien consul général à Varsovie, 22, boulevard de la Reine, Versailles.

Hector PETIN (France), docteur en droit, 81, avenue Victor-Hugo, Paris.

Maxime PETIT, conseiller à la Cour des comptes (France), 10, rue Stanislas, Paris.

Harris PHELPS (États-Unis), 7, rue de Presbourg, Paris.

Georges Picot, *membre du Conseil*, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques (France), 54, rue Pigalle, Paris.

Le comte Artus de Pina de Saint-Didier, ancien ministre plénipotentiaire (France), 37, rue de Naples, Paris.

Albert Pingaud, attaché à la présidence de la République (France), 130, rue de l'Université, Paris.

Léonce Pingaud, membre correspondant de l'Institut de France, professeur à la Faculté des lettres de Besançon (France), Besançon (Doubs).

Le prince Pio di Savoia, marquis de Castel Rodrigo (Espagne), via Borgo Nuovo, Milan.

Le comte de Plancy (France), ministre plénipotentiaire, 14, rue Lincoln, Paris.

E. Plantet (France), *membre du Conseil*, 28, rue Hamelin, Paris.

M. Polovtsov, secrétaire de l'Empire, vice-président de la Société impériale historique de Russie (Russie), Moïka, Saint-Pétersbourg.

Le marquis de Pomereu (France), 67 et 69, rue de Lille, Paris.

Le docteur A.-F. Pribram, membre de l'Académie des sciences (Autriche), 45, Jaeguer Gasse, Vienne.

Le prince Dominique Radziwill, 15, rue Nitot, Paris.

S. A. S. le prince de Radolin, ambassadeur d'Allemagne en France, 78, rue de Lille, Paris.

Arthur Raffalovich, conseiller privé, attaché financier à l'ambassade de Russie, 19, avenue Hoche.

Le marquis Raniero Paulucci de' Calboli, conseiller de l'ambassade d'Italie, 73, rue de Grenelle.

Le comte de Rambuteau, conseiller général de Saône-et-Loire, ancien conseiller d'État (France), 32, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Lord Reay, pair du Royaume-Uni, ancien gouverneur de Bombay (Grande-Bretagne), 6, Great Stanhope street, Londres.

Rechid-Safvet-Bey (Turquie), à Constantinople.

S. Ex. le baron de Reedtz-Thott, ministre des Affaires étrangères (Danemark), Copenhague.

Louis Renault, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris (France), 30, rue du Cherche-Midi, Paris.

S. Ex. le comte de Reventlow, envoyé extraordinaire, ministre de Danemark, avenue d'Antin, 19, à Paris.

Abel Rigault, attaché au ministère des Affaires étrangères, 3, rue Lecourbe, Paris.

Emmanuel Rodocanachi (France), 54, rue de Lisbonne, Paris.

Le duc de Rohan, député, 35, boulevard des Invalides, Paris.

H. de Ronseray (France), 19, rue de Lille, Paris.

Le comte de Rosebery, pair du royaume, ancien ministre des Affaires étrangères (Grande-Bretagne), chez MM. Colnaghi et C°, 13-14, Pall Mall East, Londres.

Le baron Alphonse de Rothschild (France), 2, rue Saint-Florentin, Paris.

Le baron Edmond de Rothschild (France), 41, faub. Saint-Honoré.

Le baron Gustave de Rothschild (France), 23, avenue de Marigny, Paris.

Ed. Rott, *secrétaire de la Société* (Suisse), 50, avenue du Trocadéro, Paris.

L. Ruyssenaers (Pays-Bas), ministre plénipotentiaire, secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage, La Haye.

Le Dr de Ryckmann, attaché à la légation de Siam.

Le comte Sigismond Rzyszczewski (Russie-Pologne), 36, Novo Zielna, Varsovie.

S. E. Said-Pacha (Turquie), *corres-*

dant de la Société, ancien ministre des Affaires étrangères, président du Conseil d'État, Constantinople.

Fleury de SAINT-CHARLES (France), docteur en droit, Saint-Étienne la Varenne (Rhône), et 5, rue du Plat, Lyon.

Maurice SAINCTELETTE, ministre de Belgique, à Pétropolis (Brésil).

Le comte Hervé DE SAINT-GILLES, 25, rue Marbeuf, Paris.

SAINT-PAUL, auditeur au Conseil d'État (France), 8, place des États-Unis, Paris.

Le comte SALA, ministre plénipotentiaire (France), à Buénos-Ayres.

Le marquis de SALISBURY, pair d'Angleterre, Hatfield-house, Grande-Bretagne.

Le comte Henri DE SAN-MARTINO ET VALPERGA (Italie), 137, rue Nazionale, Rome.

Le marquis DE SAPORTA (France), 43, rue de Lisbonne, Paris.

Le comte Louis DE SARTIGES (France), secrétaire d'ambassade.

S. Ex. SAWAS-PACHA, ancien ministre des Affaires étrangères (Turquie), 76, rue Desbordes, Paris.

Le Docteur SCHLIEMANN, professeur d'histoire à l'Université de Berlin, Uhlandstrasse, 179-180, à Charlottenbourg, Allemagne.

Le docteur SCHLITTER, directeur des Archives de la Cour, *correspondant de la Société* (Autriche-Hongrie), 44, Stahrenberggasse, Vienne.

Emm. SCHLUMBERGER, secrétaire d'ambassade (France), 49, rue de la Boëtie, Paris.

Le marquis DE SÉGUR, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 45, avenue d'Iéna, Paris.

Le vicomte DE SÉGUR-D'AGUESSEAU (France), secrétaire de la légation de France à La Haye.

Le comte DE SEMALLÉ, *membre du Conseil* (France), secrétaire d'ambassade, 16 *bis*, av. Bosquet, Paris.

Em. SENART, membre de l'Institut (France), 18, rue François-Ier, Paris.

Le Secrétariat général de la questure du Sénat.

Jacques SEYDOUX (France), secrétaire d'ambassade à Berlin.

Nikolaki-Effendi SGOURIDES (Turquie), directeur des affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères, à Constantinople.

Jacques HORA SICCAMA, ancien chef de la division politique au ministère des Affaires étrangères (Pays-Bas), 13, Bejnidenhout, La Haye.

Dr Hermann VON SICHERER, *membre correspondant* (Allemagne), recteur et professeur de droit allemand de l'Université de Munich.

J.-A. SILLEM, membre de la députation permanente des États provinciaux de la Hollande septentrionale (Pays-Bas), Amsterdam.

Le comte SIMÉON, ancien secrétaire d'ambassade, *membre correspondant* (France), au château de Mello, Cires-les-Mello (Oise).

Guillaume SINGER, directeur du *Neue Wiener Tagblatt* (Autriche), Vienne.

Wladimir Alexius, comte DE SKORZEWSKI-RADOMICE (Allemagne), membre héréditaire de la Chambre des seigneurs de Prusse, à Lubostich, par Labischin, grand-duché de Posen.

La SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE HOLLANDE (Pays-Pas), Utrecht.

Le comte Albert DE SONNAZ (Italie), ancien ministre plénipotentiaire, sénateur du Royaume, à Rome.

Albert SOREL, *membre du Conseil;* de l'Académie française, professeur à l'École des sciences politiques, 70, rue d'Assas, Paris.

SOULANGE-BODIN, ministre plénipotentiaire, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 30, avenue de Messine, Paris.

Henry STANDISH (Grande-Bretagne), 3, rue de Belloy, Paris.

R.-F. STEVENS (États-Unis), 4, Trafalgar square, à Londres

A.-N.-L. DE STIEGLITZ (Russie), Angliiski Prospect, 30, Saint-Pétersbourg.

Le professeur VON STOCKMAYER (Allemagne), *membre correspondant*, 8, Neckar Strasse, Stuttgart.

STOLOJIAN, député (Roumanie), Bukarest.

Le docteur STRANSKI, ancien ministre des Affaires étrangères et des cultes (Bulgarie), Sofia.

S. Ex. le chevalier DE STUËRS, *membre du Conseil*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas (Pays-Bas), 57, avenue Kléber, Paris.

S. Ex. M. Lad. SZÖGYENY MARICH DE MAGYAR-SZLOGAEGYHAZA, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, à Berlin.

Le marquis DE TALHOUET-ROY, 2, avenue Bosquet, Paris.

La comtesse DE TALLEYRAND-PÉRIGORD, 3, avenue Montaigne, Paris.

Le marquis DE TAMISIER (France), ancien ministre plénipotentiaire, 43, rue de Courcelles, Paris.

André TARDIEU, secrétaire d'ambassade, 26, avenue de Messine.

Pâul TARGET, ancien député, ancien ministre plénipotentiaire (France), 7, rue Montaigne, Paris.

André TCHEGLOW, gentilhomme de la chambre de S. M. l'empereur de Russie Russie), ministre au Monténégro.

Le baron Joseph DU TEIL (France), 22, rue Pierre-Charron, Paris.

TERNAUX-COMPANS, ancien conseiller d'ambassade (France), 25, rue Jean-Goujon, Paris.

Le comte Léonce DE TERVES, ancien député, 49, rue des Belles-Feuilles, Paris.

THOUVENEL, ancien secrétaire d'ambassade (France), 6, rue Lincoln, Paris.

P. THUREAU-DANGIN, de l'Académie française, 11, rue Garancière, Paris.

C. TOLLU, notaire (France), 9, rue de Grenelle, Paris.

S. Ex. le comte TORNIELLI BRUSATI DI VERGANO, ambassadeur d'Italie, *vice-président de la Société*, 73, rue de Grenelle, Paris.

TORRES CAMPOS, professeur à l'Université de Grenade (Espagne), Université, Grenade.

M. DE LA TOURRASSE (France), 3, avenue Montespan, Paris.

Edmond TOUTAIN, ministre plénipotentiaire, 24, rue de Marignan, Paris.

S. Ex. le comte DE TOVAR, ministre plénipotentiaire du Portugal, à Madrid.

Charles TRANCHANT, *membre du Conseil*, anc. conseiller d'État (France), 28, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Maurice TREMBLEY, 28, rue d'Assas.

Raoul TREUILLE (France), 156, rue de Rivoli, Paris.

Edouard TROPLONG, ancien magistrat, 46, rue de la Bienfaisance, Paris.

Le comte Albert VANDAL, *membre du Conseil*, de l'Académie française (France), 2, rue Marbeuf, Paris.

VASSILAKI BEY SARAKIOTI, ancien colonel-médecin dans l'armée ottomane (Turquie), Constantinople.

Le comte DE VAUVINEUX, ministre plénipotentiaire (France), 62, rue François-Ier, Paris.

Le conseiller VEDEL, *membre correspondant* (Danemark), Udenrigsministeriet, Copenhague.

Charles VERGÉ, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, avenue d'Antin, 3, Paris.

Mil. R. VESNITCH, professeur à la Faculté de droit, membre de l'Institut de droit international, député, ancien ministre, à Belgrade (Serbie).

Le marquis DE VIBRAYE, 56, rue de Varenne.

S. Ex. Don Wenceslao DE VILLA-URUTIA, *membre correspondant* (Espagne), ambassadeur d'Espagne, à Vienne.

Le comte DE VILLENEUVE, San-Remo (Italie).

Fleury VINDRY (France), à Francheville, près Lyon.

S. Ex. le marquis VISCONTI-VENOSTA, sénateur, ancien ministre des Affaires étrangères (Italie), 34, via Monforte, Milan.

Arnold VISSIÈRE, consul de France, secrétaire interprète du gouvernement pour la langue chinoise, rue du Ranelagh, 44, Paris

Le marquis Paolo VITI-MARIANI, camérier secret de Sa Sainteté, 209, corso Vittorio-Emanuele, Rome.

Étienne-A. VLASTO (Grèce), à Ramleh, Alexandrie (Égypte).

Le marquis DE VOGÜÉ, *vice-président de la Société* (France), de l'Académie française, ancien ambassadeur, 2, rue Fabert, Paris.

Le vicomte Eugène-Melchior DE VOGÜÉ, de l'Académie française (France), 15, rue Las-Cases, Paris.

Le comte Louis VOINOVITCH, ancien ministre de la Justice du Monténégro, Raguse (Dalmatie).

Le comte A. Gilbert DE VOISINS, (France), à la Régie des tabacs, Constantinople.

D. DE VORGES, *membre du conseil*, ancien ministre plénipotentiaire, 46, rue du Général-Foy, Paris.

Le comte WALISZEWSKI, *membre correspondant* (Russie), 17, rue de Longchamp, Paris

Donald-MACKENZIE WALLACE (Grande-Bretagne), 46, Caxton Street, Saint-Ermins Mansions, London.

Le docteur Ottocar WEBER (Autriche-Hongrie), *correspondant de la Société*, Kleinseitner quai, 1, à Prague, Bohême.

Frédéric VON WEECH, chambellan et conseiller intime de S. A. R. le grand-duc de Bade, directeur des Archives grand-ducales, *membre correspondant* (Allemagne), Karlsruhe.

P.-Luc DE WALDEREN-RENGERS, ministre des Pays-Bas, à Bukarest.

Le professeur VAN WERVECKE, *membre correspondant* (grand-duché de Luxembourg).

Th. WESTRIN, premier archiviste aux archives royales (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

James-Gustavus WHITELEY (Etats-Unis), *membre correspondant*, 223, West Lanvale Street, Baltimore, Maryland.

THE PRESIDENT OF THE WHITE-LIBRARY, Cornell-University, Ithaca, New-York (Etats-Unis), chez M. Stechert, libraire, rue de Rennes, 76, Paris.

Le baron Jehan DE WITTE, rue Jean-Goujon, 14, Paris.

S. Ex. le comte DE WOLKENSTEIN-TROSTBURG, ancien ambassadeur de Sa Majesté impériale et royale apostolique en France (Autriche-Hongrie), à Berlin.

Lubomir ZOLOTOVITZ, agent diplomatique de Bulgarie en France, 103, boulev. Haussmann.

RECUEILS PÉRIODIQUES

AVEC LESQUELS *LA REVUE* ÉCHANGE SES PUBLICATIONS

Société de l'Histoire de France, aux Archives nationales.

Revue historique, paraissant tous les deux mois, boulevard Saint-Germain.

Revue des Questions historiques, paraissant tous les trois mois.

Questions diplomatiques et coloniales, revue de politique extérieure, paraissant les 1er et 15 de chaque mois, 16, rue Cassette.

Revue d'histoire, rédigée par l'état-major de l'armée (section historique), au ministère de la Guerre.

Revue d'histoire moderne et contemporaine, paraissant tous les deux mois, 17, rue Cujas.

Polybiblion, revue mensuelle, partie littéraire et partie technique.

Le Carnet historique et littéraire, revue mensuelle, rétrospective et contemporaine, 59, avenue de Breteuil.

Revue des études historiques, paraissant tous les deux mois, 82, rue Bonaparte.

La Revue (ancienne *Revue des Revues*), 12, avenue de l'Opéra.

Annales du Nord et de l'Est, revue trimestrielle, à Nancy.

Correspondance bi-mensuelle du « Bureau international permanent de la Paix », à Berne.

Revue de Droit international et de Législation comparée, 9, rue d'Egmont, Bruxelles.

Royal historical Society, 115, St Martin's lane, Londres, W. C.

Archivio storico Lombardo, corso Vittorio Emanuele, Milan.

Boletin de la Real Academia de la historia, Madrid, 21, calle de Leon.

Nuovo archivio Veneto, Venise.

Rivista storica Italiana, Torino, via Brofferio, 3.

Analecta Bollandiana, revue trimestrielle, Bruxelles.

LA DISGRACE

DU

DUC DE LA VAUGUYON

(1797)

NOTES ET DOCUMENTS

Lorsque dans mes précédents travaux sur l'Émigration j'ai dû mentionner la disgrâce du duc de La Vauguyon qui, de 1795 à 1797, remplissait auprès de Louis XVIII, dans l'exil auquel ce prince était condamné, les fonctions de premier ministre, je ne possédais encore, quant à cet épisode qui en son temps agita le parti royaliste, que des documents partiels et incomplets. Depuis j'ai eu la bonne fortune de mettre la main sur un dossier contenant la presque totalité des pièces relatives à l'affaire.

L'examen que j'en ai fait m'a convaincu qu'il convenait de les restituer à l'Histoire; mais, c'est moins encore en raison de l'intérêt qu'elles présentent pour les hommes d'étude, toujours avides de pénétrer dans les coulisses du passé et de connaître jusqu'en leurs dessous les plus obscurs les événements qu'on leur raconte que parce qu'elles sont au plus haut degré révélatrices des passions qui divisaient les émigrés, des rivalités qui s'exerçaient dans l'entourage royal et des causes fatales qui empêchèrent d'aboutir tant de tentatives faites pour rétablir la royauté.

Si l'événement, au lieu de s'accomplir dans une cour d'exilés, livrée à toutes les misères et à toutes les humiliations de l'exil, obligée de dissimuler son existence dans les asiles où elle vivait sous la menace incessante de l'expulsion, où on ne la tolérait

qu'à la condition qu'elle ne fît pas parler d'elle ; si cet événement se fût accompli à Versailles ou aux Tuileries, il aurait eu le même retentissement que d'autres disgrâces fameuses, celle par exemple du duc de Villeroy sous la Régence ou encore celle du duc d'Aiguillon sous Louis XVI. Mais, en 1797, la France en proie aux convulsions révolutionnaires, l'Europe en armes avaient mieux à faire que de s'émouvoir du renvoi d'un ministre victime de ses intrigues et de son ambition. En dehors du monde des émigrés et des royalistes de l'intérieur, plus ou moins initiés aux intentions et aux volontés du prince sans couronne dont ils appelaient le retour, le malheur du duc de La Vauguyon passa inaperçu. C'est assurément pour la première fois que les circonstances et les péripéties en sont mises à jour.

Le duc de La Vauguyon, pair de France et jadis représentant du roi très chrétien en Hollande, était ambassadeur en Espagne quand la Révolution éclata. Elle ne le maintint pas longtemps à son poste qu'il dut abandonner en 1791. Mais il ne s'éloigna pas de Madrid, ou plutôt il y revint après en être parti, s'efforçant d'y rendre à son souverain captif et aux princes émigrés les services d'un serviteur fidèle.

Au mois de juin 1795, après la mort de Louis XVII, Monsieur, comte de Provence, qui résidait alors à Vérone, s'étant déclaré roi sous le nom de Louis XVIII, résolut de se donner deux conseillers en titre, au lieu et place du maréchal de Castries qui, depuis la mort de son frère, dirigeait sa diplomatie. Ce n'est pas qu'il eût cessé d'apprécier à sa vraie valeur le dévouement de ce vieux et loyal soldat. Mais, il s'était un peu lassé de sa dure franchise, de sa disposition à tout critiquer ; sans vouloir renoncer à ses services, il préférait les utiliser de loin que de près. Le désir du maréchal était conforme au sien. Après s'être appliqué à remplir sa fonction, éloigné des princes, il n'était venu à Vérone qu'à son corps défendant. Froissé par le spectacle des petites rivalités de l'entourage, il souhaitait d'en partir, afin

d'aller s'établir en Allemagne à Wolfenbuttel d'où il continuerait à s'occuper des affaires du roi.

Le choix de celui-ci pour le remplacer s'était déjà porté sur le comte de Saint-Priest, qui avait été ministre de son frère, et sur le duc de La Vauguyon, qui possédait à ses yeux le triple mérite d'être le fils de son ancien gouverneur, de s'être consacré au salut de la monarchie durant les heures les plus périlleuses et de jouir, comme diplomate, d'une réputation universelle. Il les manda auprès de lui. Saint-Priest, que des missions à Saint-Pétersbourg et à Vienne retenaient loin de Vérone, devait rester deux ans encore sans pouvoir se rendre à cet appel. Mais La Vauguyon s'y rendit au commencement de 1796. En attendant l'arrivée de son collègue, dont il était alors impossible de préciser la date, il fut seul investi par le roi des pouvoirs nécessaires pour diriger sous son autorité, tant dans l'intérieur de la France qu'à l'extérieur, les affaires de la monarchie.

La petite cour de Vérone, quand il y arriva, se composait du comte d'Avaray, du duc de Villequier, du duc de Fleury, du marquis de Jaucourt, du baron de Flaschlanden, du comte de Cossé et de quelques autres gentilshommes auxquels se joignirent successivement le duc de Guiche et le duc de Grammont revêtus comme eux des charges qu'à son avènement le roi avait rétablies, ainsi qu'il l'aurait fait s'il eût été dans son royaume et en possession de sa couronne. Un chapelain, l'abbé Fleuriel; un secrétaire, Courvoisier — celui qui joua un rôle sous la Restauration — deux ou trois employés de bureau, complétaient la maison royale.

Le comte d'Avaray, l'ami du roi, y tenait sans conteste la première place. L'emploi purement honorifique de « capitaine des gardes » dont il était nanti lui avait été donné surtout pour justifier sa présence auprès du prince qui déclarait hautement ne pouvoir se passer de lui. J'ai trop longuement exposé ailleurs les causes de cette faveur pour les exposer ici de nouveau. Je me contente de dire qu'elle était entière et que seule la mort d'Avaray, survenue en 1810, y devait mettre fin.

D'Avaray, à l'époque où des relations se créèrent entre le duc de La Vauguyon et lui, ne siégeait pas dans le conseil du roi, formé alors du maréchal de Castries, du marquis de Jaucourt et du baron de Flaschlanden. Il avait toujours refusé d'y siéger, encore qu'il y fût à tout instant invité par son maître. Il résistait pour ne pas discréditer ou dénaturer les délibérations, pour n'en pas altérer la sincérité en y jetant une opinion à laquelle tout le monde, qu'elle fût bonne ou mauvaise, aurait dû souscrire d'avance, parce qu'on savait qu'il eût suffi qu'elle fût émise par lui pour que le roi s'y ralliât. Sa résistance fait honneur à sa délicatesse. Mais on est tenté de la considérer comme une comédie un peu puérile, quand on constate que le roi ne prenait aucune décision sans avoir consulté son favori.

Les questions qui devaient être traitées en conseil étaient presque toujours arrêtées la veille. D'Avaray les connaissait en temps utile pour en dire son sentiment à son maître avant l'ouverture de la séance, à laquelle celui-ci arrivait son thème fait. Sauf de rares exceptions, il entraînait le conseil à se prononcer suivant son désir qui était le désir de d'Avaray. Une question naissait-elle à l'improviste, au cours de la délibération, le roi s'arrangeait pour faire ajourner au lendemain le débat de manière à se donner le temps de prendre l'avis de d'Avaray, et c'est la solution imaginée par le favori qui, la délibération recommencée, l'emportait ordinairement. Il y avait donc à Vérone une véritable Éminence grise dont l'influence depuis longtemps établie battait en brèche, sans se montrer, les opinions qui lui déplaisaient.

Le dévouement connu de d'Avaray, un désintéressement dont il avait fourni maintes preuves, un sens politique très fin, une expérience assez développée et enfin une aversion instinctive pour tous les procédés cauteleux, louches et déloyaux comme pour les hommes tarés, corrigeaient dans une certaine mesure ce qu'offrait de fâcheux son influence. Elle n'en créait pas moins au ministre chargé de la direction des affaires une situation difficile qui eût exigé de la part de celui-ci plus de souplesse et surtout moins d'amour-propre que n'en avait La Vauguyon.

A peine à Vérone, et quand il eut compris de quoi il retournait, il commença à s'efforcer de paralyser les effets de l'influence de d'Avaray, sinon de la détruire. Pour se délivrer d'une opposition qui agissait en se dissimulant et pour la contraindre à s'exercer ouvertement, il imagina de pousser d'Avaray à satisfaire au désir du roi de le voir prendre part aux délibérations du Conseil. D'Avaray se fit encore prier ; puis, il céda. La Vauguyon entreprit alors d'annihiler son influence en feignant de ne vouloir rien décider que d'accord avec lui. Il lui proposa dans ce but une sorte d'alliance dont il espérait que la pratique lui permettrait de faire prévaloir son opinion, quitte à persuader au roi et à d'Avaray, ce qu'il supposait facile, qu'il s'était inspiré de la leur pour déterminer la sienne. Ce fut cette finasserie par trop diplomatique, qui ouvrit les yeux à d'Avaray et, rapidement, le mit en défiance contre le nouveau venu. D'autres circonstances contribuèrent à accroître ce sentiment qui s'était révélé d'abord plus instinctif que raisonné.

La Vauguyon avait un fils, le prince de Carency, sur qui couraient de mauvais bruits. Ce jeune homme — il avait alors vingt-neuf ans — dont les mémoires de Barras, ceux de Fauche-Borel et des rapports de police nous ont révélé depuis toutes les turpitudes, était déjà réputé comme un personnage sans mœurs ni préjugés. On citait de lui des traits d'inconduite et d'indélicatesse qui, s'ils eussent été prouvés, l'auraient mis au ban des honnêtes gens. Lorsque de Paris où on l'avait vu réapparaître après la chute de Robespierre parmi les émigrés qui rentrèrent alors, il était venu voir son père à Vérone une première fois, à Blanckenberg ensuite, et bien qu'il eût fait étalage de son dévouement à la cause royale, de son désir de s'employer à la servir, il avait déplu par ses raisonnements, ses allures, ses indiscrétions. C'est en tremblant que d'Avaray avait entendu La Vauguyon parler librement devant son fils d'affaires qu'il importait de tenir secrètes et l'avait vu lui confier, au moment de son départ, des commissions importantes pour les agents du roi à Paris.

Un peu plus tard, ceux-ci s'étaient plaints de Carency, de ses imprudences, de ses bavardages; ils avaient signalé le danger que pouvait leur faire courir à eux-mêmes l'intervention dans les intérêts du roi de ce gentilhomme débauché, prodigue, ayant de grands besoins, dépourvu de ressources, couvert de dettes et exprimé le regret de le savoir au courant de tant de choses, alors qu'on était si peu sûr de lui. De là naquit le premier grief sérieux de d'Avarey contre La Vauguyon.

Il fut bientôt à même de lui en imputer un autre qu'il considérait comme beaucoup plus grave. Il ne tarda pas à découvrir que La Vauguyon, en prenant possession de son emploi, s'était tracé un plan de conduite politique, diamétralement opposé à celui que le roi s'efforçait de faire réussir et que personne ne pouvait ignorer puisqu'il était solennellement exposé dans la proclamation royale adressée par Louis XVIII à son peuple, au lendemain de son avènement.

Ce plan, résultat de longues conférences avec d'Avaray lui-même, consistait en un retour pur et simple à l'antique constitution du royaume, c'est-à-dire à l'ancien régime, lequel, à la condition d'en réformer les abus, devait, dans la pensée du roi, suffire à tout : la religion catholique, religion du royaume; les autres cultes simplement reconnus; hérédité du pouvoir; maintien des trois ordres; États généraux dont le consentement était nécessaire pour l'établissement des nouvelles contributions ou l'augmentation des anciennes et qui pouvaient formuler des vœux, mais que le roi, de son côté, pouvait à son gré convoquer ou dissoudre; pouvoir législatif et exécutif concentré dans ses mains, et enfin, les parlements dépositaires et gardiens des lois.

Cet idéal de gouvernement, les premiers émigrés n'avaient cessé de le défendre. A Coblentz, à Hamm, à Vérone, à Londres, à l'armée de Condé, à Blanckenberg, lorsque le roi vint s'y réfugier après son expulsion des États vénitiens, il avait été, il était encore pour eux l'Arche sainte. Pour avoir voulu y porter la main, pour avoir osé y préférer la constitution d'un gouvernement représentatif comme en Angleterre; pour avoir enfin, dès

ce moment, démontré la nécessité d'un changement auquel Louis XVIII devait consentir lui-même en 1814 et dont il lui était réservé de démontrer par la pratique les avantages, de fidèles serviteurs de la monarchie qui ne lui avaient marchandé ni leur dévouement, ni leurs services, s'étaient vus comparés à des malfaiteurs par les intraitables partisans de l'ancien état de choses. Affublés par ces intransigeants de noms divers : monarchiens, constitutionnels, orléanistes, constitutionnaires, ils s'étaient vus insultés, calomniés, traînés dans la boue, assimilés aux jacobins, considérés même comme plus dangereux. Loin d'être apaisée, la querelle durait encore en 1796. Il semble même qu'à cette heure, elle fut le principal obstacle au rétablissement de la monarchie et que si elle se fût dénouée par un accord sur les bases d'un changement que les royaliste restés en France jugeaient pour la plupart nécessaire, Louis XVIII eût été, dès ce moment, appelé par les Français et serait monté sur le trône.

On ne saurait refuser à La Vauguyon le mérite d'avoir pressenti cette éventualité. De sa mission auprès des États généraux de Hollande, son début dans la carrière diplomatique, il conservait le goût des idées libérales dont la France avait favorisé par les armes l'établissement en Amérique et si les désastres causés par la Révolution, son séjour en Espagne, son dévouement aux Bourbons avaient affaibli ce goût en lui, il le sentait se réveiller maintenant que la restauration ne paraissait possible qu'à la condition de demander à ces idées la force de s'imposer et de durer. Il eut le tort de ne pas assez le dissimuler en arrivant à Vérone et ce tort d'Avaray, lorsqu'il se fut convaincu que c'est justement qu'on le lui imputait, ne le lui pardonna pas.

Il le lui pardonna d'autant moins que la vanité de La Vauguyon le rendait plus sensible. Le ministre tranchait de haut, raillait volontiers ceux qui ne pensaient pas comme lui, se donnait des airs d'infaillibilité, parlait sans cesse de ses « vingt ans d'expérience », croyant ainsi réduire au silence ses contradicteurs, trahissait à toute heure non seulement la volonté d'être

premier ministre, mais encore seul ministre, de tout dominer dans le conseil : Jaucourt, « qu'il avait accaparé »; Flaschlanden, « qu'il avait écrasé »; d'Avaray, « Foutriquet », comme il s'était permis de le surnommer, « qu'il espérait tromper », et le roi lui-même.

Si, maintenant, l'on veut se rappeler que d'Avaray tient énergiquement pour l'ancien régime ; qu'il ne veut ni clémence pour les régicides, ni respect pour les acquéreurs de biens nationaux, qu'il croit les châtiments, les vengeances, les réparations rigoureusement nécessaires à l'autorité du roi ; qu'il est dévoué à la Maison de France jusqu'à la passion la plus exaltée, on comprendra sans peine qu'il n'ait pas tardé à voir dans La Vauguyon un ennemi et que peu à peu ait succédé en lui contre le ministre, à l'instinctive défiance des premiers moments, un sentiment plus vif, plus accusé que sa nature généreuse et loyale ne permet peut-être pas d'assimiler à de la haine, mais qui toutefois y ressemble bien.

Au surplus, quel que fût le caractère précis de ce sentiment, il inspira au favori envers son adversaire des procédés qu'on ne saurait trouver qu'indignes de lui, si le désir de protéger son maître « contre un vil intrigant » ne les excusait dans une certaine mesure. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que les circonstances étaient graves. Les agents de Paris écrivaient que dans le Conseil des Anciens et dans le Conseil des Cinq-Cents s'était formé un parti favorable au roi. Il ne se composait pas uniquement de royalistes purs. Il s'y trouvait des constitutionnels décidés à se prononcer en faveur de la monarchie des Bourbons si le prétendant entrait dans leurs vues; des républicains désabusés qu'effrayaient les tendances révolutionnaires du Directoire et qui ne voyaient que dans une restauration le moyen de faire obstacle au réveil de la Terreur; voire des orléanistes qui, n'ayant plus à leur disposition les princes d'Orléans partis pour les États-Unis, inclinaient à essayer de réaliser avec l'héritier de Louis XVI ce projet de gouvernement représentatif auquel l'Angleterre devait sa paix intérieure et sa grandeur. Ce parti,

que l'ancien constituant d'André, un monarchien, se vantait d'avoir mis sur pied, par dévouement à la personne de Louis XVIII, bien qu'imbu lui-même de libéralisme, ne formait pas encore la majorité des conseils. Mais on devait espérer que, si l'accord se faisait quant aux réformes qu'il souhaitait, les élections prochaines, fixées au mois de mai 1797 pour le renouvellement d'un tiers des Cinq-Cents, lui assureraient la supériorité du nombre et le mettraient en état de rétablir la royauté.

Afin de préparer cet accord, d'en discuter les conditions et d'en établir les bases, le parti dont nous parlons n'attendait qu'un signal du roi pour lui envoyer un émissaire chargé de lui exposer ses désirs. Naturellement, c'est à La Vauguyon, en sa qualité de ministre, qu'incomberait la tâche de délibérer avec cet envoyé en vue d'une entente. Le roi, toujours très respectueux des formes, n'eût pas trouvé convenable, puisqu'il lui accordait sa confiance, de lui ravir une de ses attributions essentielles et de confier à un autre la tâche qui lui revenait de droit. Or c'est là justement ce qui effrayait d'Avaray. Convaincu, quant à lui, que le roi devait rester sur ses positions et ne rien concéder aux exigences des constitutionnels que si le rétablissement de la monarchie était à ce prix, il redoutait que La Vauguyon, en se trouvant en présence d'un homme dont les opinions se rapprochaient des siennes, ne se montrât plus soucieux de les faire triompher que de défendre celles de son maître et trop coulant quant aux concessions à faire. C'est ainsi qu'en prévision d'une entrevue d'où pouvaient résulter des conséquences décisives pour l'avenir de la royauté, il fut conduit à vouloir s'enquérir secrètement des véritables principes de La Vauguyon qui, jusqu'à ce moment, avait évité de les exprimer tels qu'il les professait, se réservant de les soumettre en temps utile au Conseil.

La Vauguyon employait comme secrétaire l'abbé Fleuriel, chapelain du roi, « homme franc, droit, peu éclairé, mais plein d'honneur et de dévouement ». Ce prêtre avait remarqué dans les lettres qu'expédiait le ministre bien des choses faites « pour éveiller au moins les soupçons ». Il s'en était ouvert à son col-

lègue Courvoisier en le priant d'en avertir d'Avaray. Ce fut pour celui-ci une occasion toute naturelle de les inviter à surveiller La Vauguyon,

On était au commencement du mois d'octobre 1796. D'Avaray allait partir pour Leipzig où il devait se rencontrer avec le baron de Grimm, agent financier de l'empereur de Russie, et c'est au moment de se mettre en route qu'il leur confia cette mission d'espionnage. Lorsqu'il revint quinze jours plus tard, Courvoisier lui remit deux rapports qui précisent avec une rare exactitude la caractère de cette intrigue de cour et permettent de suivre en ses détails les plus infimes la rivalité du ministre et du favori.

J'ai lu les minutes de ses dépêches aux agents de l'intérieur, écrivait Courvoisier dans le premier mémoire, et voici ce que j'y ai retrouvé de remarquable :

1° Il donne des soins particuliers à mettre la correspondance de l'intérieur exclusivement dans sa main, en recommandant aux agents de n'avoir aucune relation qu'avec lui seul.

2° Après avoir lu au Conseil la dépêche adressée à Brottier [1], concernant l'homme de confiance qui doit être envoyé par un parti des deux conseils, il ajouta cette phrase : *Mettez-le en mesure de s'entendre particulièrement avec moi ;* puis, au moment de l'expédition, il raya le mot *particulièrement.*

3° Il écrivit, le 8 octobre, à Dunan [2] et au sieur de Vézet [3], et leur manda que l'adresse aux Français envoyée par M. d'Avaray avait été *libellée* dans un moment où il n'était pas auprès du roi; qu'il voudrait qu'elle fût rédigée d'une manière très différente; qu'elle peut produire de grand inconvénients; qu'ils fassent tout ce qui dépendra d'eux pour les prévenir; il leur recommande de ne répondre qu'à lui sur cet objet, *pour ne pas multiplier*, dit-il, *les frais de poste.*

Je n'ai rien remarqué, d'ailleurs, dans les dépêches que j'ai vues, qui fût contraire aux intentions de Sa Majesté. On m'a dit cependant qu'en envoyant à Despomelles [4] la lettre du roi relative aux proposi-

[1] L'abbé Brottier, membre de l'agence royaliste de Paris.
[2] Agent du roi à Paris, de son vrai nom Duverne de Praile.
[3] Agent du roi en Suisse, avec le général Précy.
[4] Agent du roi.

tions qui étaient faites par le parti des deux conseils, M. de La Vauguyon lui écrivit pour lui donner à entendre que Sa Majesté se détacherait, dans le cours des négociations, des principes qu'il avait exposés dans sa lettre ; mais la minute de cette dépêche et de quelques autres encore est restée entre ses mains. On m'a assuré aussi qu'après les avoir fait chiffrer par son secrétaire, il y ajoute quelquefois quelques lignes de sa main, soit en chiffres, soit en encre blanche.

Parmi les propos qu'on lui impute, j'ai remarqué ceux-ci : persuadé que le voyage de M. le comte d'Avaray à Leipzig a pour objet les affaires de l'intérieur, il a dit :

« — Ils veulent m'enlever l'intérieur, mais ils n'y réussiront pas... Hermann[1] est dans mon sens et dans ma main... Je les ferai donner dans le panneau... Je serai doux comme un mouton, jusqu'à ce que je les aie fait donner dans le piège, et quand ils y seront, je les y tiendrai ; et s'ils veulent lever la tête, je leur taperai dessus. »

Je ne suis pas surpris de ce bavardage, car il m'en a fait souvent de semblable. Lorsque son orgueil ou sa jalousie sont blessés, il est incapable de contenir les sentiments qui le troublent, et alors il découvre, sans le vouloir, ses pensées et ses affections les plus cachées... Je ne dis rien de son plan. Il travaille à le rédiger pour le présenter au Conseil, et il paraît qu'il se borne à des projets pour l'administration

Le deuxième mémoire de Courvoisier, plus important que le premier, nous révèle la politique de La Vauguyon et démontre qu'elle était en complet désaccord avec celle du roi et de d'Avaray :

J'avais pensé d'abord qu'il était inutile d'entrer dans le détail des plans dont M. de La Vauguyon s'occupe en ce moment ; mais les nouveaux éclaircissements qui m'ont été donnés aujourd'hui par une personne que sa fidélité et sa conscience obligent à avertir le roi de tout ce qui peut se tramer de contraire aux intérêts de Sa Majesté me persuadent qu'il peut être utile de rendre compte des vues du ministre, d'après ce qu'il en a dit, avant que le roi les connaisse d'après l'exposé qu'il en doit faire au Conseil.

1° Les anciennes provinces du royaume demeureront anéanties, et la France divisée, comme elle l'est aujourd'hui, en départements, diocèses, districts, cures, cantons et municipalités.

[1] Agent à Londres avec le duc d'Harcourt et Dutheil

2° Les parlements, les bailliages et tous les corps en général resteront supprimés, et la justice sera rendue par des tribunaux semblables à ceux qui existent actuellement.

3° L'administration publique sera confiée, comme elle l'est depuis 1789, à des collèges établis dans chaque département, dans chaque district et dans chaque canton.

4° Les officiers municipaux seront nommés par le roi, mais sur la présentation des assemblées primaires qui laisseront à Sa Majesté le choix entre trois sujets qu'elles auront elles-mêmes choisis.

5° Le roi nommera également tous les administrateurs et les juges, mais il devra les prendre dans le nombre des officiers municipaux.

6° Le domaine de la Couronne sera vendu, à l'exception des parties qui dépendent des maisons royales, et une liste civile fixée au roi.

7° Tous les ordres religieux seront supprimés, excepté ceux que l'on destinera à l'éducation publique.

8° Le clergé séculier sera réduit à un évêque par département, à un curé par canton, à douze chanoines formant le chapitre de l'église cathédrale, et à quelques vicaires.

9° Les biens du clergé régulier seront confisqués au profit de l'État ; le clergé séculier conservera les siens, à charge d'acquitter, en tout ou en partie, la dette publique. S'il s'y refuse, le gouvernement s'emparera de ses possessions et paiera une portion congrue aux évêques, aux curés et aux vicaires ; s'il fait des réclamations, le gouvernement prendra tous les biens, déclarera la liberté du culte et n'en soudoiera aucun.

10° Le mode des impositions, directes ou indirectes, sera conservé à l'avenir, tel qu'il existe à présent, sauf à en diminuer les taux dans les premières années, pour l'augmenter graduellement dans la suite.

11° Les départements seront chargés de leurs dépenses particulières; celles de la guerre, de la marine, des affaires étrangères, de la maison du roi, resteront pour le compte du département ; mais les sommes destinées à y fournir seront versées directement par le receveur de chaque département dans la caisse d'un trésorier général qui emploiera les fonds de son autorité propre, selon leur destination.

12° Plus d'ordre de clergé ni de noblesse, mais assemblée composée de trois chambres : l'une de tous les pairs, les deux autres de clercs et de laïques, de nobles et de roturiers, indifféremment ; et il consentirait sans peine que cette assemblée fût permanente.

Ajoutez les mots d'impositions proportionnelles et de produits nets qu'il a appris des économistes, et vous aurez tout le plan de la nou-

velle révolution qu'il médite : c'est, d'une part, l'administration établie par l'Assemblée constituante, et, de l'autre, la constitution d'Angleterre sauf que la chambre des Communes est divisée en deux sections.

Je ne doute pas que telles soient effectivement les vues de M. de La Vauguyon. Dans les temps où sa confiance m'était à charge, il m'a laissé clairement apercevoir que se souciant fort peu de l'ordre du clergé et de la noblesse, il ne faisait cas que de la pairie; et souvent il m'a entretenu de ses projets concernant la division de la France, la suppression des parlements, la conservation des impôts actuellement établis, la forme d'administration qui est aujourd'hui en usage : il est même facile de voir que les instructions générales qui furent envoyées de Vérone à tous les agents de l'intérieur, sur l'objet de l'administration provisoire, ont été rédigés d'après ces plans, et dans la vue d'en préparer l'exécution définitive.

Alors cependant M. de La Vauguyon ne voulait point des États généraux, et prévoyant que le roi serait obligé de reconnaître qu'ils font partie de la Constitution, et que nul impôt ne peut être établi sans leur octroi, peut-être même que nulle loi ne peut être portée sans leur consentement, il s'évertuait à chercher des moyens pour éluder à jamais cette disposition de nos lois fondamentales; et sa ressource était d'une part que nous avons assez de lois pour n'en point faire de nouvelles, d'autre part que les impôts actuels ayant obtenu le consentement de la nation, le roi n'avait pas besoin, pour les percevoir, du consentement des États généraux.

J'ai donc été surpris d'abord qu'il pensât aujourd'hui à une assemblée même permanente; mais j'ai réfléchi ensuite que la manière dont il la compose, répond parfaitement à son amour pour la pairie, et à son aversion pour les deux premiers ordres. J'ai porté mes réflexions plus loin, et il s'est présenté à mon esprit des conjectures assez graves pour mériter une sérieuse attention.

On sait assez que M. de La Vauguyon veut être non pas principal ministre, non pas premier ministre mais seul ministre, ou plutôt qu'il veut dominer sur les ministres, dominer sur le roi lui-même, et renouveler le règne des maires du palais. On sait aussi que la ruse est le premier de ses talents, son talent chéri, et que dédaignant les routes ouvertes et droites, c'est par des sentiers obscurs et tortueux qu'il cherche à parvenir au but. Combien de fois ne m'a-t-il pas dit : « C'est ainsi qu'on mène les hommes. »

Cependant, après des tentatives multipliées et toujours vaines, il s'est convaincu que le caractère du roi et de M. d'Avaray opposent à son ambition démesurée une barrière difficile à franchir : ne voudrait

il pas s'attacher le parti qui doit faire des propositions au roi et, en se l'attachant, devenir l'homme du peuple; et en devenant l'homme du peuple, forcer Louis XVIII d'être envers lui ce que Louis XVI fut forcé d'être envers M. Necker? S'il peut mettre le roi dans la dépendance de cette faction en ne laissant à Sa Majesté aucune autre ressource, et cette faction elle-même dans sa propre dépendance en s'en déclarant le chef; s'il peut obtenir par le crédit d'un parti qui deviendra dominant, cette domination exclusive que le roi ne veut pas lui laisser prendre, Sa Majesté est autorisée à tout craindre de sa part.

Vraisemblablement, il n'osera pas développer au conseil, dans toute son étendue, le plan insensé qu'il a conçu : il a dit du moins qu'il garderait quelques articles en poche. Mais ne le dévoilera-t-il pas tout entier aux députés avec lequel il doit négocier? Ne s'en fera-t-il pas un mérite à leurs yeux? N'y trouvera-t-il pas un prétexte pour leur inspirer une forte prévention, sinon contre le roi, du moins contre son conseil? Ne les engagera-t-il pas à le proposer à eux-mêmes, à insister sur toutes ses parties, à faire craindre au roi les suites d'un refus, à indisposer même leur parti contre Sa Majesté si elle n'y donne pas son aveu?

Peut être vais-je trop loin : mais il a dit que lorsque les députés seraient venus, il mènerait avec lui M. d'Avaray pour lui servir de manteau; qu'il saurait bien empêcher que M. d'Avaray eût avec eux aucun entretien secret, et s'en ménager à lui-même de nuit, si ce n'était pas de jour; et ces propos réunis à ceux qui sont rapportés dans le premier mémoire, réunis surtout à son caractère bien connu, exigent au moins que l'on conçoive une juste défiance, et que l'on prenne les plus grandes précautions.

Au surplus, en donnant à l'autorité tant d'entraves qu'il ne pourrait souffrir lui-même, je crois qu'il ne se propose pas de les lui laisser; et quand il aura consommé l'œuvre de son ambition, à l'aide du parti dont il veut se servir, il ne s'étudiera plus qu'à briser ses instruments. Le pourra-t-il? Ne se prendra-t-il pas lui-même au piège qu'il aura tendu? Ce qui me fait prévoir sa destinée, c'est la destinée de M. Necker ; mais ce qui m'effraie pour le roi, c'est l'exemple de Jacques II.

P. S. — J'ai été informé aujourd'hui d'un nouvel article du plan de M. de La Vauguyon. Il veut que le roi ait un conseil composé je ne sais comment, mais dont les membres seraient irrévocables et à vie et dont les décisions feraient loi. Ce serait véritablement le conseil des Gérontes de Sparte, et le roi ne serait plus que le président du conseil souverain.

Nous avons cru devoir reproduire en leur entier ces deux rapports de Courvoisier parce qu'ils contiennent toute la querelle. Dans une note de sa main, en marge du second, d'Avaray confesse qu'il les a remis au roi et que Sa Majesté, « revenue de son premier mouvement d'indignation », a fait les notes suivantes :

Nous avons affaire à un homme qui veut marcher sur les traces de Ganelon sous Charlemagne, du comte de Sunderland sous Jacques II et de M. Necker sous mon malheureux frère. Cet homme n'a pris cette abominable route que parce que, se croyant un Richelieu, il ne me croit pas un Louis XIII, ou, du moins, parce qu'il me voit jour et nuit gardé par une sentinelle qu'il désespère également de chasser de son poste, de corrompre ou d'endormir. Mais quel que soit son motif, il n'en est pas moins dangereux. Son principal danger dans ce moment-ci est le parti qu'il veut et malheureusement qu'il peut tirer d'une mission que j'ai moi-même provoquée. Il compte se servir de mon ami comme d'un manteau, dit-il. A ce mot, j'ai peine à contenir mon indignation ; il ne se borne pas à m'égorger, c'est avec l'épée même de mon ami qu'il veut m'ôter la vie ! Je ne crois pas qu'il y ait d'exemple d'une pareille trahison. Mais laissons cette vilaine âme se vautrer dans sa fange et songeons au remède.

Le plus court et le meilleur serait sans doute de se débarrasser du monstre, mais je ne le peux pas. Je ne peux pas davantage l'empêcher d'avoir des entretiens secrets avec l'agent ; je ne dois pas montrer de défiance de lui ; je ne connais rien d'aussi sot qu'un roi qui garderait un ministre en qui il n'a plus de confiance. Je n'ai qu'une ressource, c'est de le neutraliser, ou plutôt de le réduire à ce que doit être un ministre. Qu'est-ce en effet qu'un ministre ? C'est l'exécuteur des volontés du souverain ; c'est celui qui en portant le poids des détails empêche son souverain d'être écrasé sous le faix des affaires et lui laisse par là la facilité de s'occuper de l'ensemble. Un roi fait fort bien d'avoir un conseil, parce que son parti, fût-il pris d'avance, il ne peut y avoir que de l'avantage à s'éclairer ; mais malheur à celui qui croit se débarrasser par ce moyen de sa terrible responsabilité envers le roi des rois ! Ses ministres seront punis du mal qu'ils lui auront fait, mais il le sera du mal même qu'il leur aura laissé faire. Persuadé de cette vérité, je n'ai qu'à la mettre en pratique ; je n'ai qu'à montrer à l'agent que c'est moi seul qui décide mes affaires, pour que La Vauguyon perde les trois quarts de son venin. Il pourra toujours se montrer populaire, mais il ne se montrera pas en état de faire

obtenir au parti populaire ce qu'il désire; mais l'agent croira à ce que je lui dirai et comme le parti sent qu'il a besoin de moi, il sentira aussi qu'il a besoin de compter avec moi; alors il se montrera moins difficile; il m'exagérera moins les dangers de la fermeté; enfin j'en tirerai meilleur parti.

Mais pour cela il est nécessaire que cet agent soit prémuni contre les premières attaques du serpent, car il est difficile de revenir de la première impression qu'on a reçue. Il est cependant nécessaire que ce soit le serpent qui aille le trouver, car il vaut encore mieux montrer qu'on a des ministres perfides qu'ineptes, parce qu'un homme d'esprit peut être illusionné par un autre homme d'esprit, au lieu qu'un sot n'est jamais employé que par un sot. Si le serpent va seul trouver l'agent, il le circonviendra; si le serpent n'est doublé que d'un Flaschlanden ou d'un Jaucourt, ni l'un ni l'autre n'empêcheront cette circonvention. Qui peut donc l'empêcher que mon ami? Sa mission ne sera dans le fond autre chose que de dire : il n'y a de roi que le roi; mais cette phrase, dite par l'homme qui a ma véritable confiance, sera la hache de Phocion sur les discours de Démosthènes. En vain, le serpent cherchera-t-il à se retourner, le coup sera porté et ses efforts pour persuader son crédit exclusif seront vains. L'agent verra que ce n'est que par moi qu'on peut arriver à moi et si mon ami parvient à le lui persuader, comme je n'en doute pas, il m'aura rendu le plus grand des services.

Comme suite à cette note, le roi expose les moyens qu'il se propose d'employer pour déjouer les menées de La Vauguyon.

Je donnerais une lettre de créance, portant que j'envoie MM. de La Vauguyon et d'Avaray; que le premier est connu par sa réputation, par ses correspondances antérieures avec d'André et qu'ainsi je n'ai pas besoin d'en dire davantage, pour faire connaître ma confiance en lui; que l'on ne peut ignorer ce que je dois au second, mais que ma confiance entière en lui n'est pas fondée sur ma reconnaissance, qu'elle l'est sur la parfaite estime qui est due à son caractère. Ensuite, on entrerait en matière; on commencerait par expliquer pourquoi, ayant demandé un agent, je fais précéder mon entretien avec lui par la mission de ces messieurs. Cette explication est très nécessaire, car l'agent pourrait croire que j'en agis ainsi, ou par paresse, ou par faiblesse : par paresse, pour ne pas me donner la peine de débrouiller moi-même, de dégrossir la matière; par faiblesse, afin d'avoir mon avis tout fait, d'après ces conversations préliminaires.

L'explication serait la nécessité du secret; plus difficile à observer autour de moi que partout ailleurs, qui m'impose la loi de n'avoir avec l'agent que le moins possible d'entretiens personnels. On tâcherait, ensuite de cela, d'amener l'entretien, non sur l'objet de la mission, mais sur la force réelle du parti, tant au sein même de l'Assemblée que dans Paris et dans le reste du royaume. Si l'agent, pour revenir à son objet, parlait de l'esprit public en France, et de l'opinion générale, tant sur la royauté que sur ma personne, loin de l'en empêcher, on tâcherait de l'exciter, et s'il faisait des reproches à mon caractère ou à ma conduite, on me défendrait sans chaleur, en ajoutant qu'au reste l'agent serait bientôt à portée de juger par lui-même, si ces reproches sont fondés ou non. Mais si l'agent voulait traiter la question même, c'est-à-dire, les deux Chambres ou telle autre extravagance, on lui déclarerait qu'on ne peut que l'écouter sans lui répondre, parce que je me suis réservé à moi seul de m'expliquer sur tout ce qui a trait au gouvernement et on se servirait même de cela et de ce qu'on aurait préalablement dit sur la nécessité du secret, pour le ramener sur les forces réelles du parti.

Rien cependant dans l'attitude du roi ni dans celle d'Avaray ne révéla à La Vauguyon que leurs dispositions à son égard étaient changées et qu'ils le tenaient en suspicion, ni qu'ils avaient attaché à ses pas deux argus chargés d'exercer sur lui une surveillance rigoureuse. Il arriva même que lorsque, dans le conseil, les divergences entre le ministre et le favori s'accusaient, le roi feignait de n'y point prêter d'attention ou que, s'il jugeait bon de s'entremettre pour rétablir l'accord, il le faisait de manière à prouver à La Vauguyon qu'il l'honorait toujours de sa confiance. C'était une ruse nécessaire pour prévenir les soupçons du ministre et les effets du ressentiment qu'il n'eût pas manqué de concevoir s'il s'était douté qu'il avait cessé d'être agréable, qu'on cherchait un prétexte pour se débarrasser de lui ou tout au moins pour réduire à rien son rôle ministériel et qu'en attendant on dérobait à sa connaissance certaines résolutions, celle par exemple d'envoyer en France au moment des élections, non le duc de Bourbon antérieurement désigné pour aller relever dans l'Ouest le drapeau blanc, mais le duc de Berry.

Quant à la conférence qui devait avoir lieu entre La Vauguyon et l'envoyé des royalistes du Conseil des Cinq Cents, on a vu que le roi avait résolu que d'Avaray s'y rendrait avec La Vauguyon pour y porter la parole en son nom et conjurer les effets de la trahison qu'on redoutait de la part du ministre. Remarquons en passant que cette conférence ne devait pas avoir lieu. L'arrestation, à la fin de janvier, de trois membres de l'agence de Paris la fit ajourner et, plus tard, le coup d'État de fructidor mit à néant les projets qu'on se proposait d'y discuter. Mais, à la fin de 1796, on était loin de prévoir ces événements désastreux ; on se leurrait d'espérances qui ne semblaient pas sans fondement, et c'est en vue même du succès qu'il attendait à brève échéance que le roi se cachait maintenant de La Vauguyon, n'osant le renvoyer de peur de le jeter, à la veille de la bataille, dans les rangs ennemis avec les armes que lui avait données la pratique des affaires royales.

Les jours s'écoulaient donc sans incidents apparents à la cour de Blanckenberg. Mais nous avons la preuve qu'en dépit de ce calme de surface, d'Avaray n'avait pas désarmé et que l'abbé Fleuriel et Courvoisier remplissaient en conscience la tâche peu honorable qui leur avait été confiée. Cette preuve existe dans les notes que d'Avaray, presque chaque jour, dictait à Courvoisier et qui lui servaient ensuite d'aide-mémoire quand il rendait compte au roi des événements. Celles qui ont trait à La Vauguyon sont souvent puériles, pleines de verbiage et témoignent de la mesquinerie des préoccupations qui remplissaient dans l'exil le vide des journées. Mais elles révèlent aussi la vivacité de la rancune de d'Avaray, et, à ce titre, il y a lieu d'en reproduire ici quelques extraits.

21 novembre. — M. de La Vauguyon est fort content de lui-même, parce qu'il croit avoir remporté, à force de ruses, unegrande victoire.

« Je les ai bien attrapés, disait-il hier au soir. Ils voulaient m'enlever la correspondance de Dunan, mais j'ai bien trouvé le moyen de la reprendre.

— Comment donc avez-vous fait?

— J'ai fait le mouton; j'ai dit que cette lettre de Dunan est fort importante, qu'elle mérite de sérieuses réflexions, que je voudrais la lire à tête reposée;... et le roi me l'a donnée. Il s'agissait après cela d'accrocher le chiffre de Dunan. J'ai dit, pour le savoir, que j'avais écrit deux lettres à Dunan, et que, pour éviter tout inconvénient, il serait à propos que je lui en envoyasse un duplicata avec le nouveau chiffre...; et on me l'a donné. Or, vous voyez bien que dès que j'ai le chiffre et la lettre, je tiens tout. Je répondrai à la lettre du roi; je me servirai du chiffre qu'on lui a demandé clandestinement. Dunan jugera bien alors que le roi veut qu'il n'ait de correspondance qu'avec moi, et je le ramènerai dans ma main. »

Il n'a pas ajouté, ce qu'on peut croire sans qu'il le dise, qu'il rit au dedans de lui-même de voir ses petites ruses si aisément déconcertées par les chefs-d'œuvre de son art, et les saillies d'ambition d'un jeune homme échouer devant les coups de maître d'un homme consommé, qui depuis trente ans s'étudie à devenir un grand ministre.

Il prépare une autre ruse digne de celle-là.

« On veut envoyer un prince, dit-il, il lui faudra des instructions; on me demandera celles qui ont été envoyées de Vérone à M. le duc de Bourbon. Je dirai que je n'en avais que le brouillon; que je ne sais pas si elles sont ici; que peut-être je les ai mises dans la caisse qui est aux équipages; et pendant qu'on fera semblant de les chercher, j'en ferai d'autres à ma manière; et il faudra bien qu'ils les prennent, puisqu'ils n'auront que celles-là.

Ce ne sont là que des proverbes sur notre petit théâtre politique : voici qui peut être plus sérieux. Il a dit, hier soir, que Dupont de Nemours était son ami depuis longtemps; ils avaient les mêmes principes, et qu'il allait entamer une correspondance avec lui... Une correspondance avec l'un des coryphées de l'Assemblée constituante serait plus que suspecte.

Au surplus, il fait un nouvel envoi à Dunan des deux lettres qu'il lui a écrites au sujet de l'agent que le parti des deux conseils doit envoyer au roi, et s'il a répété ces jours derniers ce qu'il avait dit déjà plusieurs fois, qu'il fallait préférer la voie des négociations à celle des armes, et l'abbé Fleurieu voit avec une profonde douleur que M. de La Vauguyon soit dans le secret des projets du général Beauregard[1], il voudrait que Dunan écrivît à M. de La Vauguyon comme si ces projets étaient abandonnés, et qu'il ne rendît compte qu'à M. d'Avaray de ce qui sera relatif à des opérations militaires.

[1] Ce général républicain avait promis de passer au roi.

Même jour. — M. de La Vauguyon est venu me parler des instructions données à M. le duc de Bourbon et il m'a dit qu'il fallait que M. de Villequier lui donnât son secrétaire pour les transcrire; qu'il ne fallait point y parler d'ancienne constitution ni des régicides. J'ai fait semblant de donner peu de valeur à ces mots, mais je ne les oublierai pas et je me demanderai souvent pourquoi craindre de parler d'ancienne constitution? En veut-il une nouvelle... Pourquoi ces ménagements pour les régicides? Est-ce d'eux qu'il attend son salut? Quand il n'aurait pas des vues plus profondes, je me rappelais du moins que dès l'instant même de son arrivée à Vérone il blâma carrément la déclaration du roi, parce qu'il ne pouvait pas supporter que la restauration de la France pût dater d'une époque antérieure à son avènement.

J'omettais une circonstance remarquable. Le roi ayant dit à M. de La Vauguyon : « Vous avez oublié de m'envoyer les papiers que je vous ai demandés », il répondit qu'il les ferait copier, parce qu'il n'en a que les brouillons. « Eh bien, donnez-moi les brouillons, dit le roi; je les saurai bien lire... » L'homme, se trahissant lui-même, fit cette réplique : « Votre Majesté croit-elle que je veuille les changer! — Fi donc! » dit le roi... Mais il comprit du reste que M. de La Vauguyon, s'il n'avait pas eu le projet de les changer, n'aurait pas eu l'idée de dire qu'il ne voulait pas.

8 janvier 1797. — Il y a eu conseil ce matin. M. de La Vauguyon a proposé au roi d'écrire au roi d'Angleterre et à M. Pitt, pour leur demander vingt millions, à l'effet de faire déclarer pour lui l'armée de Moreau dont la misère et le manque de moyens étaient tels qu'elle devait se donner au premier qui la nourrirait et la vêtirait. Il trouvait que cette démarche noble et franche ne laisserait pas même la liberté d'un refus; mais pour la tenir secrète il voulait que la lettre du roi fût portée par une personne de confiance à l'insu de tous les agents de Sa Majesté en Angleterre.

M. de Jaucourt trouva cette imagination excellente; M. de Flaschlanden, qui n'a pas plus que lui ou le courage ou la force de combattre les opinions d'un homme par qui il s'est laissé écraser, allait aussi applaudir lorsque je pris la parole, car c'est toujours sur moi que roule l'ennui de résister aux fausses idées d'un homme qui n'en a que de fausses, et qui n'endure pas qu'on lui résiste.

Je dis d'abord que c'était une folie de compter sur le secret; qu'il n'était pas possible de faire un mystère ni à Monsieur, ni à M. le duc d'Harcourt d'une demande qui leur serait indubitablement communiquée : on en convint. J'ajoute qu'une démarche aussi éclatante

de sa nature, une fois connue de Monsieur, de M. le duc d'Harcourt, des ministres anglais, des bureaux, parviendrait bientôt à la connaissance de tout le monde; qu'il fallait s'attendre que le ministère anglais en ferait part à ses alliés; que s'il trouvait son intérêt à ce qu'elle fût connue en Angleterre et en France, il l'y ferait connaître; enfin que, soit qu'il le voulût ou non, la demande du roi et ses lettres fourniraient bientôt matière à tous les journalistes, loin de rester ignorée de la cour de Madrid et du Directoire. On a été obligé encore de reconnaître que la publicité était inévitable.

La base de l'opinion de M. de La Vauguyon ainsi renversée, j'ai observé qu'il était facile de prévoir que le roi d'Angleterre ne ferait point de réponse, ce qui serait une mortification; que M. Pitt écrirait une lettre bien polie, mais bien évasive, et nous renverrait à M. Wickham, ce qui serait un refus; que d'ailleurs les réponses deviendraient aussi publiques que la demande, et que, dans cette hypothèse, je ne voyais que des inconvénients très graves dans la démarche proposée.

Le roi écrirait sans doute avec une ouverture de cœur, une confiance, un abandon sans réserve; il ne pouvait pas écrire autrement. De là, l'Espagne conclurait, avec raison, que tout ce qui a été fait par Monsieur, et que le roi a désapprouvé, avait été concerté avec Sa Majesté et fait de son aveu ou par ses ordres. Ainsi tout notre système politique se trouverait renversé par cette seule action, sans qu'il fût possible ni de couvrir ce changement subit d'aucun prétexte, ni de revenir aux vues de sagesse et de circonspection que le roi s'est prescrites. La cour de Vienne prendrait même de l'ombrage d'un manque de confiance aussi authentique donné à la cour de Londres; mais la France surtout y verrait la preuve que le roi s'est mis absolument dans les mains de l'Angleterre qu'elle déteste plus encore que l'Autriche; et comme le roi ne pourrait changer de conduite, malgré le mauvais succès de la lettre, ses ennemis de l'intérieur ne manqueraient pas une si belle occasion pour le peindre sous des couleurs défavorables aux yeux de ses sujets.

J'ai conclu que la demande des vingt millions était bonne à faire, mais qu'elle doit être faite par la voie ordinaire des mémoires et des négociations; que si les motifs qui seront exposés de cette manière, ne touchent pas l'Angleterre, comme je m'y attends, une lettre du roi ne leur donnerait pas plus de force; mais du moins Sa Majesté éviterait ainsi tous les inconvénients auxquels ses lettres ne manqueraient de l'exposer.

M. de La Vauguyon a battu longtemps la campagne sans dire aucune raison, mais n'a pas omis son argument chéri de vingt ans

d'expérience. Ce mot passait sur moi, et le sens n'en était pas équivoque. Avec un homme que j'aurais estimé, je me serais renfermé dans les bornes que le cabinet du roi semblait me prescrire ; avec un homme que je méprise, il m'a été impossible de me contenir et je l'ai traité durement. Dans la chaleur de la dispute :

« Vous croyez peut-être, m'a-t-il dit, que j'ai le dessein de faire le voyage d'Angleterre?

— Oh non, vous vous garderez bien de quitter le tapis ; mais si vous en êtes maître, vous enverrez quelque intrigant. Si quelqu'un devait être chargé de cette mission, ce serait M. le maréchal de Castries. »

A ces mots, la scène a changé et le maréchal est devenu le sujet de discussion. Puis enfin cette séance trop vive s'est terminée sans qu'on ait rien résolu, et la délibération a été remise au surlendemain.

La séance avait été plus vive que je ne viens de la décrire et je me crus obligé d'en témoigner au roi mes regrets et même à MM. de Jaucourt et de Flaschlanden.

Suivant sa fastidieuse coutume, La Vauguyon vint le lendemain au raccommodement. Je n'y étais pas disposé, je lui dis que j'étais au désespoir de ma vivacité de la veille, non pour lui mais parce que c'était manquer au roi. Je lui ai ajouté qu'après en avoir fait mes excuses au roi, j'en avais témoigné mes regrets à MM. de Jaucourt et de Flaschlanden.

Mon homme cependant allait toujours au raccommodement; je lui dis que c'était à lui de changer de manière s'il voulait espérer que je changeasse la mienne; qu'il devait préalablement mettre son expérience de côté parce qu'elle ne lui servait qu'à donner sans cesse de faux conseils au roi; que dans une révolution où les hommes naissent de dessous les pavés, il était ridicule de se targuer sans cesse de ses vingt années d'expérience; qu'il devrait avoir remarqué que je sentais ma position; que j'avais le sentiment et la fierté en moi-même, et que je n'étais pas disposé, quand mon maître me demandait mon avis, à le donner avec ménagement; qu'il ferait bien de me considérer comme un homme que des circonstances fâcheuses pour lui avaient jeté sur son chemin pour l'arrêter tout court dans sa marche ; que cette confiance mutuelle, cet accord qu'il me demandait, il ne devait pas y compter, et que je l'avertissais même que l'expérience que j'avais de lui m'avait fait la loi de ne jamais lui communiquer une chose délibérée entre mon maître et moi, etc., etc., etc.

Comme cet homme était venu pour signer ce qu'il appelait la paix et qu'il était déterminé à ne pas se retirer sans qu'elle fût conclue, il ne se rendit pas difficile sur les conditions. Mon ultimatum fut qu'il

devait changer sa manière pour espérer que j'en changeasse moi-même. Sa main gauche prit la mienne qui restait froide et sans mouvement.

Nous pourrions prolonger indéfiniment ces citations. Mais outre que ce que nous ajouterions paraîtrait sans doute quelque peu fastidieux, elles suffisent telles qu'on vient de les lire pour faire toute la lumière désirable sur la rivalité dont nous avons voulu raconter les péripéties. Les choses en étaient donc là lorsque se produisirent, coup sur coup, les incidents qui allaient enfin permettre à d'Avaray d'assouvir son ressentiment et de provoquer la chute de La Vauguyon.

A ce moment, on l'a vu, le roi n'avait pu se résoudre à le congédier. Ce renvoi, dont il eût été si difficile d'expliquer les causes, eût présenté des inconvénients qu'il était sage d'éviter et dont le plus grave résultait de ce que La Vauguyon, correspondant avec les agents de Paris, connaissait leurs projets. Mieux valait recourir à d'autres moyens pour paralyser l'influence du ministre. Entre ces moyens, le plus efficace consistait à lui donner un collègue dont l'action balancerait la sienne et ce collègue, déjà désigné, n'était autre que le comte de Saint-Priest, retenu encore à Vienne pour le service de son maître. Le 28 janvier, le roi lui écrivit pour l'inviter à presser son arrivée. Il chargea La Vauguyon de joindre sa lettre à d'autres qui devaient être expédiées à Saint-Priest. La Vauguyon, l'ayant lue, en prit ombrage. Désireux de retarder la venue du collègue qu'on voulait lui imposer, il ne trouva rien de plus simple que de ne pas faire partir le message royal, se réservant de dire au besoin qu'il s'était égaré en chemin. Ce manquement si grave à son devoir resta d'abord ignoré et ne fut découvert que lorsque, quinze jours plus tard, le roi s'inquiétant de ne pas recevoir une réponse de Saint-Priest, une circonstance fortuite vint lui faire soupçonner pourquoi il ne l'avait pas reçue.

Un matin, en travaillant avec le roi, La Vauguyon lui donna lecture du projet d'une instruction qu'il destinait au prince de

Condé. Le roi refusa son visa, non qu'il eût lieu de désapprouver les avis que le ministre donnait au prince, mais parce qu'il préférait les lui donner lui-même. « Par convenance et par sentiment », il s'était réservé de tenir seul la correspondance avec Condé. Il défendit à La Vauguyon d'envoyer ces instructions. Le même soir, La Vauguyon les fit porter à la poste. D'Avaray le sut par Courvoisier à qui l'abbé Fleuriel était venu le raconter. C'en fut assez pour lui donner l'éveil quant à la lettre destinée à Saint-Priest et une enquête immédiate, à laquelle, par son ordre, procédèrent ses deux confidents, le mit promptement en possession de la vérité. Elle est reproduite dans le rapport suivant que lui remit Courvoisier, le 16 février, après en avoir fait certifier l'exactitude par l'abbé Fleuriel :

M. le comte d'Avaray n'ayant chargé de m'informer si M. le duc de La Vauguyon avait écrit à M. le prince de Condé le mardi précédent, j'en ai parlé à M. l'abbé Fleuriel qui m'a fait le rapport suivant.

Avant-hier, mardi, entre huit et neuf heures du soir, M. le duc de La Vauguyon écrivit une lettre qu'il donna ensuite à M. l'abbé Fleuriel pour la cacheter après y avoir mis une enveloppe. M. de La Vauguyon écrivit sur l'enveloppe une adresse à M. le prince de Condé ; puis chargea M. l'abbé Fleuriel d'écrire, en son nom, un billet à M. le chevalier d'Aymar pour le prier de remettre cette lettre à Monseigneur. Il écrivit en même temps une autre lettre plus courte qu'il fit cacheter par M. l'abbé, et sur laquelle il mit l'adresse, sans que M. l'abbé ait vu cette adresse ; il lui donna enfin l'enveloppe adressée à M. le prince de Condé, le billet pour M. d'Aymar, la petite lettre dont l'adresse est inconnue, pour renfermer le tout dans une autre enveloppe adressée à M. le chevalier d'Aymar, et faire porter le paquet à la poste. L'abbé fit le paquet et le donna à Chabanne qui le porta à la poste.

M. le comte d'Avaray m'ayant chargé de plus de savoir si M. le duc de La Vauguyon avait envoyé à M. le comte de Saint-Priest une lettre du roi, vers la fin du mois de janvier. M. l'abbé Fleuriel m'a dit que dans les différentes dépêches qu'il a expédiées pour M. le comte de Saint-Priest, depuis le 15 janvier jusqu'à présent, soit par la voie de Blanckenberg, ou par celle de Leipzig, il est sûr de n'avoir inséré aucune lettre du roi, dont il connaît fort bien l'écriture.

Il m'a dit de plus que M. le duc de La Vauguyon ne tient pas un

registre particulier des lettres qu'il fait passer, et qu'on ne peut en avoir connaissance que par le registre général où elles sont copiées.

Les constatations qui précèdent confirmaient tous les soupçons du roi et de d'Avaray. Elles dévoilaient « dans toute son horreur » l'infidélité du ministre et commandaient promptement des résolutions énergiques. Le renvoi s'imposait et en outre le plus grave des inconvénients qu'il eût présentés quelques semaines plus tôt n'était plus à redouter par suite de l'arrestation des agents de Paris et de la saisie de leurs papiers, qu'on venait d'apprendre à Blanckenberg. Toutefois, avant de rien décider, le roi voulut consulter le maréchal de Castries qui résidait, comme nous l'avons dit, à Wolfenbuttel. A cet effet, il fit partir d'Avaray, le 19 février, en lui remettant la lettre qui suit :

L'objet du voyage de M. d'Avaray auprès de vous, mon cher maréchal, est devenu bien plus important que je ne le croyais lorsque je vous l'ai annoncé ; je n'entre sur cela dans aucun détail, les faits parleront d'eux-mêmes. Indigné comme vous pouvez le penser, mais très neuf en pareille matière et me méfiant de mon inexpérience et de mon indignation même, j'ai recours à votre amitié et à votre loyauté pour me donner un bon conseil, bien sûr que je ne puis mieux m'adresser qu'à elles. Adieu mon cher maréchal, vous connaissez toute mon amitié pour vous.

LOUIS.

Il n'y avait pas une heure que d'Aravay était parti, lorsque La Vauguyon qui ignorait son départ lui fit porter une lettre que, disait-il, il venait de trouver dans son courrier et qu'il avait ouverte par erreur. Courvoisier, à qui fut remis ce message, déclara qu'en l'absence de d'Avaray il ne pouvait recevoir un pli décacheté et le refusa. La Vauguyon s'obstina, le lui renvoya par l'abbé Fleuriel. L'abbé était tout acquis à d'Avaray ; il confia à Courvoisier que cette lettre, signée du président de Vézet, l'un des directeurs de l'agence de Souabe, ne venait pas d'arriver comme le prétendait La Vauguyon, mais qu'elle était

dans ses mains depuis huit jours. Le roi fut immédiatement prévenu. L'incident qui venait se greffer sur les deux autres lui parut si grave qu'il ordonna à Courvoisier de faire partir sur-le-champ un courrier pour en avertir d'Avaray.

Le lendemain, lui-même prenait la plume et racontait à son ami ce qui s'était passé dans la journée entre lui et La Vauguyon :

C'est une affreuse chose qu'un scélérat!

Il est arrivé à son ordinaire et, après m'avoir montré des papiers assez indifférents, il m'a dit avec un embarras mal déguisé :

« — Il m'est arrivé aujourd'hui une chose assez extraordinaire, on m'a apporté une lettre du président de Vézet, je l'ai ouverte sans y regarder et j'ai trouvé aux premiers mots : M. le chevalier[1]. Cela m'a fait voir qu'elle était pour d'Avaray, je la lui ai tout de suite envoyée, il était parti; je l'ai renvoyée à Courvoisier, qui a refusé de la prendre puisqu'elle était décachetée; je l'ai remise dans une enveloppe et je l'ai renvoyée avec un petit billet. »

Pendant ce récit, j'ai senti un froid que certes je n'avais pas eu à Dillingen[2]; j'ai éprouvé combien j'avais eu tort de désirer qu'il poussât l'audace jusqu'à ce point; cependant je me suis maîtrisé; j'ai donné des éloges à la délicatesse de Courvoisier et j'ai dit que quant à la lettre, apparemment, on vous l'enverrait, ou qu'on vous la donnerait à votre retour. Il m'a dit :

« Si Votre Majesté veut la voir ?

— Non, ai-je interrompu, je n'ouvre point ses lettres.

— Oh! m'a-t-il répondu, je crois qu'il n'a pas plus de secrets pour Votre Majesté que moi.

— Cela ne fait rien, ai-je dit.

— J'imagine bien, a-t-il repris, qu'il ne croira pas que...

— Fi donc! ai-je encore interrompu. »

L'entretien en est resté là; il m'a encore donné d'autres lettres à lire et enfin, il est sorti.

Il en était temps, car ma bouche se séchait et mes jambes flageolaient sous moi; je suis resté saisi d'horreur; le dîner ne l'a point dissipée et je doute qu'elle se passe de sitôt.

Mon Dieu, que c'est une affreuse chose que le vice tout à décou-

[1] Vézet écrivait à d'Avaray sous le couvert du chevalier de Cérys.

[2] Il y avait été l'objet d'une tentative d'assassinat.

vert! Quelle position que celle d'un honnête homme qui voit un gueux faire une chose abominable et qui ne peut pas lui dire :

— Monstre, tu viens de te découvrir, sors de ma présence et que je ne te revoie jamais!

La prudence me le défendait, j'ai tout renfermé au dedans de moi-même, mais j'en ai souffert et j'en souffre encore bien plus que je ne puis l'exprimer. Aussi n'ai-je pas pu attendre à demain pour déposer tous ces détails sur le papier. Mon ami, il n'y a plus moyen d'y tenir; je crois qu'il faut, sans perdre un instant, mander à M. de Saint-Priest de charger l'évêque de Nancy des affaires et de venir. Je ne veux cependant rien faire sans votre avis et celui du maréchal. Apprenez-lui tous ces détails; son âme vertueuse en frémira d'indignation; mais il jugera avec plus de sang-froid que moi, parce qu'il n'était pas témoin de cette véritable scène de Tartufe. Je ne puis cependant rien faire avant votre retour; je souffrirai beaucoup, mais le plus difficile est fait. Je ne fermerai ma lettre que demain matin après l'avoir relue.

Adieu mon ami, mon cher, mon bon, mon vertueux ami; la pensée de notre amitié m'est bien nécessaire en ce moment. Je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

D'Avaray était de retour le 25 février de son voyage auprès du maréchal de Castries. Le même jour, il rend compte au roi de sa mission, des réponses du maréchal et de ce qu'il a cru devoir faire quant à la lettre ouverte par La Vauguyon.

Le maréchal de Castries convint qu'il est impossible au roi de garder un tel ministre, et qu'il faut absolument le congédier; mais il me demanda du temps pour réfléchir sur le moment et la manière de s'en défaire, et me dit qu'au premier aperçu il croyait qu'il fallait appeler tout de suite M. de Saint-Priest, et garder le silence jusqu'à son arrivée.

Je lui fis des observations très frappantes, pour le convaincre que le moment de mon retour devait être celui du départ de M. de La Vauguyon. D'abord, il faut me regarder ou comme un simple particulier, ou comme honoré de la confiance entière de mon maître. Dans le premier cas, je dois jeter au visage de M. de La Vauguyon celle de mes lettres qu'il a eu l'insolence d'ouvrir et de faire déchiffrer; dans le second, le roi ne peut pas, ne doit pas dissimuler l'insulte qui lui est faite par un ministre assez audacieux pour ouvrir et déchiffrer les lettres qui me sont écrites pour son service. Le roi est indigné; il l'est avec d'autant plus de raison que M. de La Vauguyon est venu lui

mentir impudemment en lui disant sans nécessité qu'il avait ouvert une lettre par mégarde, mais me l'avait renvoyée sans la lire. Le roi m'exprima son indignation dans une lettre qu'il m'écrivit le même jour et que je communiquai au maréchal. Or, ce sentiment de probité et de délicatesse, qu'il est si rare de nourrir dans le cœur des rois, on l'émoussera, au contraire, on l'éteindra, si on parvient jamais à contenir, à modérer, à suspendre les résolutions généreuses qu'il inspire à Sa Majesté.

D'ailleurs, ce qui l'avait engagé à conserver jusqu'à présent M. de La Vauguyon malgré tant de motifs pour l'éloigner de sa personne, c'est qu'il avait dans sa main le secret et le sort des agents de Paris. Leur malheur a détruit cette considération puissante, et si, au lieu de profiter d'une conjoncture aussi favorable, on attend qu'une nouvelle agence soit rétablie, ou même que des projets soient formés pour sa réorganisation, l'on se jette dans le même embarras d'où l'on est à peine sorti, et le roi se lie de nouveau à un homme qu'il doit cependant renvoyer.

De plus, il est clair que M. de La Vauguyon va présenter des plans pour remplacer l'agence qui vient d'être détruite. S'ils ne valent rien, le roi les rejettera et il faudra que j'en fasse d'autres, à l'insu du conseil ; s'ils sont bons, le roi devra les adopter ; mais comme il n'est pas possible de donner connaissance de leur exécution à un ministre qui serait congédié ensuite, et qui ne serait que trop capable d'en abuser, je me trouverai donc contraint d'arrêter clandestinement l'effet des résolutions prises par le roi dans son conseil, et de défendre, en son nom, ce qui sera ordonné en son nom par son ministre. Un tel rôle me convient-il et dans ma position surtout? Convient-il même à un homme d'honneur et aux intérêts du roi? Que d'avantages ne donnerais-je pas à M. de La Vauguyon pour se justifier à mes dépens dans l'opinion publique, et m'imprimer, aux yeux de la France et de l'Europe, une tache dont je n'aurais aucun moyen de me laver? Je suis prêt à tout pour arriver à un but utile, lorsque je l'aperçois ; mais me traîner dans une carrière méprisable, où je ne vois pour terme qu'un précipice, je ne le ferai jamais.

J'ajoute que M. de La Vauguyon ne se dissimulera pas les sujets de plaintes qu'on a contre lui et que, voyant néanmoins qu'on n'ose pas le renvoyer, il sera convaincu qu'on le craint, qu'on le ménage, et n'en deviendra que plus audacieux. Je dis de plus qu'il serait capable d'obtenir du roi des efforts aussi pénibles qu'humiliants sur lui-même, afin de paraître continuer sa confiance à un homme qu'il a tant de raisons de mésestimer : faut-il persister à jouer une aussi indécente

comédie? Et si M. de Saint-Priest ne vient pas, si seulement il tarde à venir, dans quel dédale ne se trouvera-t-on pas engagé?

Le maréchal de Castries, sans se rendre ni répondre à ces observations, persista à demander du temps. Il m'a remis, au bout de deux jours, un mémoire dont le résultat est qu'il faut attendre l'arrivée de M. de Saint-Priest. J'ai remis ce mémoire au roi qui n'a pas été convaincu, et qui va écrire au maréchal pour l'inviter à se rendre ici.

On m'a remis, à mon arrivée, la lettre interceptée, que M. de La Vauguyon me renvoya, le jour de mon départ, sous une enveloppe cachetée de son cachet, et avec une enveloppe écrite de sa main. Au lieu de l'ouvrir, j'ai prié le duc de Guiche d'y apposer le cachet de ses armes, et d'écrire au revers de l'enveloppe une déclaration portant qu'il l'a scellée à ma demande, et qu'il connaît parfaitement les motifs qui m'ont engagé à prendre cette précaution : effectivement, je lui avais fait, avant de partir pour Wolfenbuttel, la confidence de la lettre interceptée par M. de La Vauguyon. J'ai ensuite refermé le paquet sous une nouvelle enveloppe cachetée de mes armes; j'y ai joint la traduction du chiffre qui m'avait été remis le 14 février, et un billet de ma main où j'explique ce qui s'est passé, et je l'ai remis en dépôt à M. le marquis de Jaucourt, pour me le rendre lorsque je le réclamerai.

Le lendemain d'Avaray ajoute quelques lignes à ce long rapport.

M. de La Vauguyon, après m'avoir parlé de choses inutiles, m'a dit enfin d'un air fort embarrassé :

— Vous avez reçu cette lettre que j'ai ouverte par étourderie...

— Oui, lui ai-je dit, en me déguisant assez mal; mais sans doute que cela n'arrivera plus.

— Mais croiriez-vous...

— Si j'avais, lui ai-je répondu en l'interrompant, la certitude que vous ayez lu ma lettre, je vous parlerais d'un ton plus sévère.

— Mais pourriez-vous seulement soupçonner...?

— Des soupçons, monsieur! Ce que vous fîtes, il y a trois mois, en osant écrire qu'on vous adressât mes lettres, m'autorise à en concevoir. Mais encore une fois, que cela n'arrive plus! »

Et je lui ai tourné le dos.

Ce même jour, le roi réfute lui-même les raisons du maréchal.

J'ai lu, mon cher maréchal, votre mémoire avec toute l'attention qu'il mérite. Les raisons qu'il renferme pour différer une mesure sur la nécessité intrinsèque de laquelle nous sommes d'accord, sont très fortes, mais je crois qu'elles peuvent être balancées par celles que je vais vous exposer :

1° Il est certain qu'il vaudrait beaucoup mieux ne pas occuper l'Europe des détails intérieurs de mon administration, mais vous reconnaissez qu'ici la nécessité l'emporte sur cette considération et que ce soit un peu plus tôt, un peu plus tard, l'effet en sera le même quant à l'opinion du mauvais choix que j'aurai fait. Mais il ne sera pas le même, quant à ma conduite et à celle de M. d'Avaray; je parle hardiment de lui, parce que je crois très nécessaire que toutes ses actions justifient, je ne dirai pas mon amitié, elle lui appartient de droit, mais ma confiance. Or, quelle a été jusqu'à présent sa conduite? Il a appris que M. de La Vauguyon avait ouvert une lettre qui lui était adressée et qui traitait d'affaires qui me sont personnelles; il en a la preuve positive : il s'est assuré d'un témoin irréprochable; ensuite il est allé vous rendre compte de cette affaire, avant de me le rendre à moi-même; cette conduite est celle de tout honnête homme prudent. Mais à son retour de Wolfenbuttel, il a trouvé les choses changées. M. de La Vauguyon lui a renvoyé la lettre et m'a rendu compte de la prétendue méprise qui l'a fait tomber entre ses mains. Alors ou il me cache la vérité, ou il me la dit. S'il me la cache, il se rend coupable de dissimulation envers moi, et dès lors il ne justifie plus ma confiance. S'il me la dit, je joue vis-à-vis de mon ministre un rôle presque semblable à celui de Louis XIII vis-à-vis du cardinal de Richelieu, rôle qui me mettrait autant au-dessous de ce prince que le cardinal était au-dessus de M. de La Vauguyon; et je ne me fais pas illusion, ce malheureux rôle est commencé. Deux fois j'ai vu M. de La Vauguyon, hier en particulier, aujourd'hui à mon Conseil. Ce que j'ai souffert, me prouve qu'il m'est entièrement impossible de le jouer longtemps, il est bas en lui-même, il est honteux vis-à-vis de mon ministre, il me dégrade à mes propres yeux s'il reste secret, il me dégrade aux yeux du public s'il est jamais connu; il peut augmenter l'insolence de l'homme, s'il a quelques soupçons, parce qu'il est impossible qu'il ne croie pas que je le crains, au lieu que du moins il ne croit encore que me tromper. D'ailleurs, si je me résous à appeler et à attendre M. de Saint-Priest, il faut ou dire, ou cacher que je l'ai appelé; si je le dis, c'est avertir M. de La Vauguyon du danger qu'il court et par conséquent l'exciter à mettre de côté les papiers dont il peut abuser; si je ne le dis pas, c'est une fausseté de plus et d'ailleurs ce serait très sûre-

ment peine perdue, car la chose ne peut pas rester longtemps secrète;

2° L'arrestation de mes malheureux agents a rompu une grande partie des fils de l'intérieur, et quoique je m'attende bien à les voir accuser d'ineptie, ils étaient au moins bons à tenir des correspondances; il faut donc au moins renouer ces derniers fils. Tout homme qui est chargé de mes affaires doit s'en occuper, et je sais que M. de La Vauguyon y travaille. Le projet qu'il me proposera sera bon ou mauvais. S'il est mauvais, son amour-propre lui fera voir une intrigue dans sa rejection et il n'en sera que plus alerte à mettre ses papiers de côté. S'il est bon, que ferai-je? Ou j'entrerai moi-même dans une intrigue pour le dépouiller sous main, ou je le laisserai suivre ses idées (les premières qui lui auront véritablement appartenu). Dans le premier cas, je fais une chose indigne de moi; dans le second, je lui donne des titres qui me feront un tort de son renvoi aux yeux du public;

3° Les dernières lettres d'Angleterre annoncent que M. Pitt a dit, en lisant la lettre de M. de La Vauguyon trouvée chez mes malheureux agents et imprimée, qu'il n'était pas possible de traiter avec des gens aussi indiscrets. Cette phrase annonce que peut-être, bientôt, j'aurai le second tome du compliment de 1792, et c'est ce qu'il faut éviter par-dessus tout.

Je crois donc qu'il y a plus de dangers à retarder la mesure, qu'à l'exécuter promptement; l'aveu qu'il m'a fait suffirait seul pour la justifier, car cet aveu est un mensonge, un mensonge gratuit, un mensonge qu'il est venu me faire de lui-même. Or, comment un souverain peut-il garder un ministre qu'il a surpris en mensonge? J'aimerais autant laisser à la tête d'une armée un général notoirement vendu à l'ennemi. Cette raison est la plus forte à mes yeux, elle l'emporte sur celle de la lettre envoyée, malgré ma défense, à M. le prince de Condé, dont au reste je pourrais facilement avoir la preuve par le registre de la poste; elle est enfin si palpable, qu'en la disant, il m'est impossible de ne pas avoir tout le public pour moi. Quant à la forme de la saisie de ses papiers, elle est simple; le baron (je suppose) se rendrait chez M. de La Vauguyon et, en sa présence, ferait le dépouillement de tous les papiers, garderait tout ce qui regarde mes affaires, chiffres, etc... et lui laisserait ce qui ne regarde que ses propres affaires, tandis que le marquis irait faire la même opération chez M. de La Barberie qui pourrait bien en avoir aussi.

Enfin, quant à la lacune jusqu'à l'arrivée de M. de Saint-Priest qu'en tout état de cause je manderai dès que j'aurai pris un parti sur cette affaire-ci, si vous étiez ici, comme je vous demande avec instance, au

nom de notre amitié et du salut de la France, de vous y rendre sur-le-champ ; si, comme j'en suis persuadé, vous êtes aussi frappé que moi de la force des nouvelles raisons que je vous donne pour ne pas différer ; si, dis-je, vous étiez ici, cette apparente lacune ne m'embarrasserait pas, surtout avec l'établissement du bureau central qui doit nécessairement précéder l'arrivée de M. de Saint-Priest, sans quoi il paraîtrait une preuve de défiance à son égard. Son appel, rendu public, produirait le même effet que son installation à l'égard des puissances étrangeres et je crois qu'alors, il ne me refuserait pas ses services.

Adieu, mon cher maréchal vous connaissez toute mon amitié pour vous. — Louis.

P. S. — Il vient encore de se passer une scène. M. de La Vauguyon a voulu entrer devant moi dans une explication avec M. d'Avaray que ce dernier a évitée en l'entraînant hors de chez moi. L'autre l'a suivi chez lui, où il a été traité comme il le mérite. Cela peut recommencer à chaque instant; je n'y puis plus tenir, je suis au moment de me trouver très compromis, je vous demande en grâce de me répondre sur-le-champ, car il est temps et plusq ue temps que tout ceci finisse, et de venir ici le lendemain.

La décision du roi étant prise, il n'y a plus qu'à l'exécuter et pour cela il faut mettre M. de La Vauguyon en présence de l'accusation et en demeure de s'expliquer. Le 1er mars, jour des Cendres, d'Avaray la précise en ces termes :

Il est de mon devoir d'éclairer le roi sur des faits importants qui intéressent son service. Ils sont de nature à devoir être révélés tout haut : je me tairais si je ne trouvais en ce moment le moyen de les publier avec éclat.

Le roi m'a fait l'honneur de me dire que M. de La Vauguyon lui ayant lu le 14 février une lettre qu'il écrivait à Monseigneur le prince de Condé et dont M. de la Marre, parti le 15, devait être porteur, Sa Majesté lui défendit de l'envoyer. Le roi trouvera ci-joint une pièce qui prouve que M. de La Vauguyon fit partir par la poste le 14 février la lettre que le roi lui avait défendu d'écrire.

Le roi depuis quelque temps témoignait beaucoup d'inquiétude sur le sort d'une lettre qu'il écrivit à M. le comte de Saint-Priest vers le 20 de janvier pour lui annoncer que Sa Majesté l'appellerait dans peu auprès d'elle, lettre qu'il remit à M. le duc de La Vauguyon pour la joindre à ses paquets. Les paquets partis à cette époque ont été reçus

exactement par M. le comte de Saint-Priest, la seule lettre du roi s'est perdue, et M. l'abbé Fleuriel déclare que dans les différentes dépêches qu'il a expédiées pour M. le comte de Saint-Priest depuis le 15 février jusqu'à présent, soit par la voie de Blanckenberg ou par celle de Leipzig, il est sûr de n'avoir inséré aucune lettre du roi dont il connaît parfaitement l'écriture.

M. le président de Vezet, l'un des principaux agents de Sa Majesté et qui réunit tant de titres à sa confiance, ayant témoigné un découragement qui pouvait devenir funeste aux intérêts du roi, Sa Majesté me chargea de lui écrire pour le rassurer sur les entreprises et le caractère de son ministre; la lettre que M. de Vezet me répondit pour être transmise au roi, est tombée entre les mains de M. de La Vauguyon. Le paquet cacheté que j'ai remis en dépôt à M. le marquis de Jaucourt, qui me l'a rendu ce matin avant la messe, dira le reste. Je prie le roi de vouloir bien vérifier les cachets, l'ouvrir et faire connaître ce qu'il renferme.

Le comte D'AVARAY.

Nanti de cette déclaration, le roi, au sortir de la messe, mande par devers lui La Vauguyon. L'entretien dure peu. Il se dénoue par l'ordre formel que donne le maître à l'homme qui, dès ce moment, a cessé d'être son ministre, de quitter sur-le-champ Blanckenberg. La Vauguyon part quelques heures après, sans avoir revu d'Avaray. En partant, il laisse cette lettre à la porte du roi :

Sire, je suis profondément affligé de la disgrâce de Votre Majesté, je respecte ses ordres et je me retire. Je la supplie d'être persuadée que je n'ai jamais cessé d'être pénétré pour sa personne du zèle et du dévouement le plus pur, que je conserverai jusqu'au dernier instant de ma vie.

Quant au roi, sans attendre que les gazettes proclament l'événement, il le fait connaître sur-le-champ à son frère, au prince de Condé, à sa nièce Madame Royale, au maréchal de Castries, en les chargeant de le répandre et de l'expliquer. Chacune de ces lettres est en quelque sorte la répétition des autres et il suffira de reproduire celle qui est adressée au maréch

Je viens, mon cher maréchal, de prendre un parti qui rend votre présence auprès de moi plus nécessaire que jamais. M. de La Vauguyon a été accusé et convaincu : 1° d'avoir envoyé une lettre que je lui avais expressément défendu de faire partir; 2° d'en avoir ouvert et déchiffré une autre au secret de laquelle j'attachais beaucoup d'importance; de l'avoir gardée plusieurs jours et de m'en avoir ensuite imposé en me disant qu'il venait de la recevoir, qu'il l'avait ouverte par mégarde et qu'il s'empressait de réparer son erreur, en l'envoyant sans l'avoir lue à sa véritable adresse. Il est de plus violemment soupçonné d'avoir supprimé une lettre que je l'avais chargé de faire parvenir à M. de Saint-Priest et dans laquelle je mandais ce dernier de hâter son arrivée auprès de moi. Interrogé par moi sur ces faits, la faiblesse ou pour mieux dire la nullité de sa défense, qui n'a consisté que dans la dénégation des choses les plus clairement prouvées, auraient suffi pour le convaincre, quand je n'aurais pas eu d'autres preuves contre lui. Je lui ai ordonné de se retirer et je me suis fait remettre tous les papiers relatifs à mes affaires qui étaient entre ses mains.

J'ai mandé à M. de Saint-Priest de venir sans délai et j'attends de votre zèle et de votre amitié que vous allez vous rendre aussi auprès de moi; vous sentez, sans que j'aie besoin de vous le dire, le besoin que j'ai de vous dans cette conjoncture.

Adieu, mon cher maréchal, vous connaissez toute mon amitié pour vous et vous jugez facilement combien j'ai d'impatience de vous voir arriver.

On regrette de voir en ces circonstances le chevaleresque d'Avaray, non content de triompher, le faire railleusement et sans générosité. Il écrit :

Le renvoi de M. le duc de La Vauguyon offre une anecdote assez piquante. Il eut lieu le jour des Cendres, immédiatement après la messe où le célébrant venait de prononcer à cet homme si fier de sa grandesse d'Espagne, et de sa pairie de France, la formule *Memento homo quia pulvis es, et in pulverem reverteris*, et celui qui lui donnait cet avertissement si terrible, mais si utile pour les grands de la terre, est un ecclésiastique vertueux et fidèle qui avait le plus contribué à découvrir ses projets funestes et ses sourdes menées, et prévenu d'ailleurs de la catastrophe qui le menaçait. Lorsqu'il lui dit : « Souvenez-vous que vous êtes poussière », il pouvait donner à ces mots plus d'une signification; lorsqu'il ajouta « et que vous rentrerez dans la poussière », il savait que cet oracle ne tarderait pas à s'accomplir.

Le 7 mars, le duc de La Vauguyon était à Hambourg où son arrivée faisait sensation, depuis surtout qu'on avait appris qu'elle résultait de sa disgrâce. Les notes de l'agent du roi dans cette ville, M. de Thauvenay, trop longues pour être reproduites ici, révèlent la tristesse, l'abattement et pour tout dire le désarroi de l'ancien ministre, mais aussi l'énergie avec laquelle, sans d'ailleurs perdre le respect, il protestait contre le traitement dont il avait été l'objet et s'efforçait de se justifier. Cette énergie se retrouve dans la lettre qu'à cette même date il envoie au roi pour sa défense.

Sire,

Les plus atroces calomnies se répandent sur les causes de la disgrâce de Votre Majesté; elles me pénètrent d'horreur. J'ose espérer que Votre Majesté ne souffrira pas qu'elles s'accréditent, qu'elle daignera les détruire et qu'elle ne permettra pas que des torts puissent jamais être confondus avec des crimes.

Une lettre qui ne m'était pas adressée, mais qui était écrite par une personne dont j'en recevais habituellement pour le service de Votre Majesté, s'est trouvée mêlée avec les miennes; je l'ai ouverte par méprise, j'ai pensé ensuite que Votre Majesté avait fait consulter cette personne relativement à un point sur lequel je prenais la liberté de différer d'opinion avec Votre Majesté. J'ai cherché à m'assurer si ses idées étaient conformes ou contraires aux miennes. J'aurais dû ne pas dissimuler à Votre Majesté un tort auquel je ne me suis laissé entraîner que par le désir de faire prévaloir auprès d'elle un sentiment que je croyais utile. La lettre que Votre Majesté m'a remise pour M. de Saint-Priest lui a été envoyée et Votre Majesté en recevra la preuve, ainsi que je l'en ai assuré.

Quant à celle que j'ai écrite à une autre personne pour qui je ne puis douter de la juste et entière confiance de Votre Majesté, lorsque je lui en lus le projet, elle m'arrêta sur un des articles et me dit qu'il était inutile que j'entrasse dans ces détails, qu'elle se réservait à l'avenir de lui écrire exclusivement et que je devais me borner à répondre simplement aux lettres que j'en recevrais. J'ai laissé partir ma réponse avec les détails dans lesquels Votre Majesté m'avait dit qu'il était inutile d'entrer, mais j'étais bien déterminé à borner ma correspondance ultérieure ainsi qu'elle me le prescrivait.

Je n'ai jamais pu, Sire, avoir l'intention d'abuser de la confiance de

Votre Majesté et je n'en abuserai jamais. Trente ans de fidélité bien connue de Votre Majesté à son auguste père; depuis sa mort, l'abandon du dévouement le plus pur à l'infortuné frère de Votre Majesté dans la circonstance la plus désastreuse et le zèle le plus ardent à la servir elle-même sont mes garants. Je ne regretterai jamais aucun de mes sacrifices. Les principes qui me les ont prescrits et qui accompagnent en moi ces sentiments sont aussi inaltérables qu'eux. Le premier devoir de tout Français sera sans cesse à mes yeux le vœu invariable de la restauration de la monarchie et du monarque légitime sur le trône de ses pères, que je regarderai toujours comme le seul moyen de rendre l'ordre, le calme et le bonheur à la France. J'en renouvelle le serment le plus solennel à Votre Majesté et je le remplirai jusqu'au dernier instant de ma vie.

Il ne fut pas répondu à cette lettre. En revanche, un cousin de La Vauguyon, l'évêque de Chalon-sur-Saône, émigré à Hambourg, étant intervenu en sa faveur auprès du roi, en des formes que celui-ci jugea « encore plus bêtes qu'insolentes », reçut une dure remontrance, signée du baron de Flaschlanden, qui le contraignit à présenter des excuses. La Vauguyon du reste le désavoua et se défendit de l'avoir sollicité d'intervenir.

Le malheur est que sur l'ordre venu de Blanckenberg, Thauvenay communiquait toutes ces correspondances aux journaux, qu'elles circulaient, se répandaient, qu'elles arrivaient à Paris, où elles étaient bientôt reproduites, et qu'en même temps qu'elles augmentaient les divisions du parti royaliste, où l'arrestation des agents royaux avait porté le désarroi, elles décidèrent La Vauguyon à rendre publique sa défense. Nous avons sous les yeux son plaidoyer imprimé à Hambourg, à la date du 7 avril. L'auteur énumère les services qu'il a rendus à la monarchie. En rappelant l'éclat qu'ils ont eu et méritaient d'avoir, il fait ressortir la cruauté de l'affront qui lui a été infligé et de l'ingratitude dont il a été l'objet. Au même moment, à Paris, son fils, le prince de Carency, déjà vendu au Directoire, prenait la défense de son père et tenait les propos les plus malveillants contre le roi et d'Avaray.

Il semble bien, d'ailleurs, que Louis XVIII, loin de regretter

de s'être montré impitoyable envers La Vauguyon, se félicitait malgré tout de sa conduite en cette circonstance. Le 4 avril, en écrivant à son frère, il lui donnait ses raisons avec une force qui prouve surabondamment qu'il néprouvait aucun repentir.

Tu me parais craindre les inconvénients qui peuvent résulter de la publicité du renvoi de M. de La V... Avant de te rassurer sur ce point, permets-moi de te peindre ceux qui seraient résultés de sa clandestinité. J'ai trouvé des gens qui pensaient que j'aurais dû l'envoyer chercher et lui dire tête-à-tête : « Voilà les preuves de vos infidélités ; allez-vous-en et ne parlez pas ou je parle moi-même. » Je leur ai répondu : « Pensez-vous que son renvoi eût été ignoré pour cela? » Une fois su, et ces motifs restant secrets, lui-même et ses amis n'auraient pas manqué de l'attribuer à légèreté ou faiblesse de ma part, légèreté si je l'avais renvoyé parce que j'en avais assez de lui, faiblesse si j'avais cédé à l'intrigue. J'aurais fait reprocher à M. de La V... qu'il manquait à la loi du silence que je lui avais imposée; il aurait répondu qu'il l'avait observée, mais qu'il ne pouvait pas être responsable de l'opinion et des discours du public. Alors, n'ayant pas de preuves en mains qu'il m'eût désobéi, j'aurais pu me faire quelque scrupule de publier les faits, ou il aurait passé par-dessus. Je ne suis nullement sûr que j'eusse persuadé le public. Si je ne l'avais pas persuadé, que tout cela n'eût-il pas fait à ma considération? Un homme léger ou faible ne peut jamais en espérer, et ma considération personnelle est la meilleure de toutes mes armes. La publicité de l'affaire me garantit de ces dangers...

... Quant à ceux que tu crains de la vengeance de cet homme, en supposant qu'il eût l'âme atroce, ce que je ne crois pas, car il y a loin d'un lâche coquin à un scélérat dans le grand genre, tout le mal qu'il aurait pu faire l'a été par le traître Malo [1]. Il ne peut heureusement ou malheureusement plus compromettre personne. Je dis malheureusement parce que tous ceux qu'il connaissait sont arrêtés ; je dis heureusement parce qu'il n'a pu avoir connaissance de la besogne dont je viens de te parler. Je ne doute pas qu'il ne griffonne et que nous ne

[1] Le colonel Malo, commandant la place de Paris. On sait qne ses dénonciations firent arrêter, le 31 janvier 1797, les trois agents royalistes : l'abbé Brottier, Duverne de Praile et de La Villeheurnoy, auxquels, en réponse à leurs propositions et pour gagner leur confiance, il avait fait croire qu'il était disposé à s'associer à leurs complots.

soyons bientôt harcelés de sa prose. Mais je l'attends, armé de son épître et de ma petite correspondance amicale avec l'évêque de Chalon. Je n'ai point répondu à sa lettre et je suis bien aise que son sot de cousin m'ait donné l'occasion d'y répondre indirectement. Quant à toi, si j'étais à ta place, je ne lui répondrais pas non plus. Que pourrais-tu lui dire, sinon : « Je savais que vous étiez un coquin ; votre lettre au roi me prouve que vous êtes une bête, sur quoi, etc., etc. »

A la même date, le roi, répondant à sa nièce qui s'était associée au déplaisir que lui avait causé cette affaire, lui disait :

Quant à M. de La Vauguyon, il m'a été pénible de découvrir qu'il répondait si mal à ma confiance ; mais la publicité de cette aventure était fort nécessaire. Tout prince, tout homme en place a besoin non seulement de sa propre estime, mais de la considération des autres, et si cela est nécessaire dans une position ordinaire, cela l'est mille fois davantage dans la mienne. Lorsque le public ignore les causes du renvoi d'un ministre, il ne peut l'attribuer qu'à la légèreté du souverain qui s'est dégoûté de lui ou à sa faiblesse qui l'a fait céder à une intrigue. Je suis un peu vieux pour être léger ; mais on peut être faible à tout âge, et si j'avais cherché à étouffer cette affaire, le public m'aurait accusé de faiblesse, et par conséquent ma considération personnelle en aurait cruellement souffert. J'ai donc pu faire connaître les causes, malheureusement trop légitimes, qui m'ont poussé à retirer ma confiance à M. de La Vauguyon. M. d'Avaray a bien senti ces vérités, et ce sont elles qui l'ont poussé à m'éclairer sur ces indignes faits, en présence de témoins irréprochables, afin que la vérité fût connue dans toute sa pureté, et que la calomnie ne pût trouver à mordre sur le parti qu'il prévoyait bien que je prendrais : ce n'est pas le moindre service qu'il m'ait rendu en sa vie.

Il n'est que trop ordinaire, comme vous le dites, que les Princes ne trouvent personne sur qui ils puissent compter, et il y a deux raisons pour cela : la première, c'est qu'il est bien rare qu'ils puissent juger par eux-mêmes le mérite des sujets avant de les employer ; la seconde, c'est que les intérêts particuliers de chacun se trouvent sans cesse en opposition avec l'intérêt de l'État qui est inséparable de celui du prince. Il est bien rare de trouver des hommes assez vertueux pour préférer le second au premier, et lorsqu'ils ont fait le mauvais choix du premier, ils déguisent leurs sentiments, cherchent à plaire plus qu'à savoir, et trahissent, lorsque leur propre intérêt les y invite. Cette triste vérité admet cependant des exceptions. Mais, à

moins d'avoir un tact très juste et une connaissance approfondie des hommes, il est difficile, dans le temps de la prospérité, de faire ces distinctions si nécessaires, parce qu'alors les vrais et les faux amis ont presque le même visage. C'est dans le temps de l'adversité qu'on peut porter des jugements plus sains, et c'est une grande consolation dans l'infortune de trouver des gens qui nous aiment véritablement, qui exposent leur vie pour nous, et qui font encore plus, qui nous défendent en public, et qui, dans le cas particulier, nous disent la vérité sans déguisement ni ménagement. Voilà bien de la morale. J'oublie vos dix-huit ans, et je ne songe qu'à votre raison ; je crains pourtant de vous ennuyer et je finis.

Nous n'avons rien à ajouter à cette lettre. Rapprochée des divers documents que nous avons reproduits, elle achève de donner à la disgrâce de La Vauguyon son caractère et sa physionomie véritables.

Ernest Daudet.

ISABELLE DE FRANCE

REINE D'ANGLETERRE

COMTESSE D'ANGOULÊME, DUCHESSE D'ORLÉANS

1389-1409

Épisode des relations entre la France et l'Angleterre pendant la guerre de Cent ans.

(Suite [1])

LE MARIAGE D'ISABELLE ET L'ENTREVUE DE CHARLES VI ET DE RICHARD II A ARDRES

I

De nouvelles négociations s'ouvrirent, afin de régler les conditions de remise de la princesse, tandis que le conseil de Charles VI s'occupait d'établir la liste des personnes qui l'accompagneraient, et de hâter les préparatifs du trousseau.

L'un des articles du contrat stipulait qu'Isabelle devait être conduite honorablement à Calais. Dès le 15 juin, Richard II envoyait en France Guillaume Le Scropp, porteur d'instructions, répondant en partie à celles transmises en mai par le vicomte de Melun [2]. Le Scropp devait remettre à Charles VI les lettres du roi d'Angleterre et de ses oncles, datées des 1er et 12 mai, et ratifiant les engagements pris en mars; puis il avait mission de requérir le roi de France de jurer les trêves et autres actes s'y rapportant, ainsi que l'avait fait Richard, et de demander que la jeune reine fût conduite à Calais le plus rapidement que

[1] Voir la *Revue* du 1er octobre 1904.
[2] RYMER, t. III, IVe partie, p. 120.

faire se pourrait. Des difficultés pouvant surgir sur le paiement de la dot et des joyaux, il avait ordre d'en exiger seulement les deux tiers, lors de la célébration du mariage, et même de se contenter de la moitié, à condition qu'en tout état de cause, Charles VI s'engageât à payer et fournir le reste avant la Saint-Michel 1396. Il devait de plus insister pour que la princesse fût conduite du 1er au 15 août au plus tard à Calais, où Richard II avait l'intention de se trouver. Ce dernier désirait connaître exactement la composition de la suite d'Isabelle, et exprimait le désir de se rencontrer avec les ducs de Bourgogne et de Berry, afin de s'entendre sur la question du schisme. Soucieux de poursuivre utilement ces conférences, il demandait que les ducs fussent munis des pleins pouvoirs de Charles VI.

Guillaume Le Scropp était chargé de s'occuper exclusivement des questions relatives au mariage. Mais il était accompagné de personnes chargées à qui était confiée une mission non moins importante.

L'union de Richard II et d'Isabelle devait avoir, dans la pensée des deux rois, comme résultat de mettre fin au schisme. Le scandale que présentait la chrétienté, les rivalités, les haines qui s'ensuivaient, la grave atteinte portée à la foi, demandaient un remède énergique, au moment où les ennemis du christianisme attaquaient les États de l'Europe orientale. Par conviction religieuse, par sincère amour de la paix entre les chrétiens, et aussi dans l'espoir d'aider à la réalisation de ses projets sur l'Italie, Charles VI inclinait à la voie de cession. Si l'ambassade de ses oncles en Avignon, en 1395, avait échoué, il n'avait pas abandonné son dessein, et il entendait le faire aboutir indépendamment du pape d'Avignon, et au besoin contre lui. Espérant convertir l'Europe chrétienne à sa conviction, il avait, sur les conseils de l'Université, envoyé des ambassadeurs dans divers pays, et en particulier en Angleterre. Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie, l'amiral Jean de Vienne, le vicomte de Melun, Pierre le Roy, Jean Courtecuisse, docteurs de l'Université et habiles orateurs, avaient été chargés à la fin de 1395 de

porter à Richard II des documents établissant la supériorité de la voie de cession [1].

Le roi d'Angleterre, connaissant l'opinion de son clergé et son attachement à la cour de Rome, avait, quel que fût son avis personnel, refusé de s'aboucher avec les envoyés français, et les avait mis en rapport avec l'université d'Oxford. Après de longs discours et un non moins long examen des textes et des arguments, l'université donna une réponse le 17 mars 1396; repoussant la voie de cession, elle proposait deux solutions : la soumission au pape de Rome, ou la réunion d'un concile général. Les Anglais ne voulaient pas d'un accord qui pût profiter à la France; leur conviction en la légitimité des papes de Rome était intéressée : défenseur de Benoît XIII, pape schismatique, Charles VI était lui-même schismatique; ennemi du pape successeur d'Urbain VI, il était hors la loi de l'Église; il devait être déposé, et ses états revenir à leur souverain naturel et légitime, c'est-à-dire au roi d'Angleterre. Cette opinion, qui se trouve exprimée dans plusieurs écrits de l'époque, répond bien aux sentiments de la majorité des sujets de Richard II, et explique l'insuccès des tentatives du roi de France [2].

Cependant l'université d'Oxford ne pouvait se dispenser de donner une réponse; aussi Guillaume Le Scropp était-il accompagné d'un maître ès arts de cette université, maître Jean Haseley, qui le 1er juillet se trouvait à Compiègne près de Charles VI et de sa cour, et qui du 6 au 11 demeura en pourparlers avec les docteurs et conseillers du roi à Paris. On ne put naturellement s'entendre, et Haseley regagna l'Angleterre [3].

Guillaume Le Scropp, de son côté, exposait longuement à Compiègne l'objet de sa mission. Après avoir requis Charles VI, ses oncles, son frère, et autres de son sang, de jurer les trêves et articles du contrat, ainsi que l'avaient fait Richard II et ses

[1] Noël Valois, *ouvrage cité*, t. III, p. 75 et suiv.
[2] *Ibid.*, p. 77.
[3] Léon Mirot et Eug. Déprez, *ouvrage cité*, n° DXXIV.

proches, il exposa au roi que son maître désirait « moult affectueusement » voir Isabelle, soit le 1er, soit le 8 août au plus tard, à Calais, et avec elle ses oncles de Bourgogne et de Berry pour parler « sur le fait de l'union de l'Église et de moult autres choses touchant le bien et honneur de luy et du roy et de leurs royaumes[1] ».

Le conseil remit sa réponse au lendemain. Le 2 juillet, Le Scropp fut reçu de nouveau en audience et écouta les résultats de la délibération du conseil.

Sa première demande ne souffrait aucune difficulté ; aussi le roi, les ducs de Bourgogne, Bourbon, Orléans, les princes du sang et autres seigneurs prêtèrent-ils incontinent le serment demandé.

Quant au second point, la cour de France objectait que pour remettre la jeune princesse vêtue et munie d'un trousseau digne à la fois de son père et de son mari, on ne pouvait nullement prévoir qu'il fût possible, ainsi qu'il avait été dit aux négociateurs du mariage, de l'envoyer avant la Saint-Michel.

L'absence du duc de Berry, alors en Poitou, l'ignorance de la date de son retour et de celle où le roi d'Angleterre viendrait à Calais, empêchaient le roi de France de promettre que le duc pût se trouver en Picardie, en temps utile ; mais il déclarait que le duc de Bourgogne y serait, muni de pouvoirs suffisants pour traiter de l'union de l'Église, comme autres choses « touchant le bien des dits seigneurs, et de leurs royaumes. »

Le dernier article se rapportait au schisme, qui était « matière moult grande et périlleuse » ; aussi le roi de France le fit-il expliquer à Paris à l'Université et au conseil par Jean Haseley, et remit-il sa réponse après plus ample délibéré[2].

Le négociateur anglais avait en plus demandé de renouer les négociations relatives au mariage du comte de Rutland avec Jeanne de France, et à celui du fils aîné du comte de Derby, le futur Henri V, avec Michelle, la plus jeune fille du roi.

[1] Arch. nat., J. 644, n° 21
[2] *Ibid.*

Charles VI, alors en bonne santé, résolut de s'en occuper personnellement, et peu de jours après en récrivit au roi d'Angleterre.

« A très hault et puissant prince R..., par la grâce de Dieu, roy d'Engleterre, nostre très chier et très amé filz, Charles, par icelle mesme grâce, roy de France, salut et de très parfaict et entier cuer, très entière dilection. Très hault et puissant prince, très chier et très amé filz, par le contenu de voz dictes lettres avons bien apperceu l'affection que vous avez à ce que, oultre la très grand et très bonne alliance, traittée, faicte et accordée entre vous et nous, dont au plésir de Cellui, dont viennent tous nos bons accroissemens, se ensuivent très fructueux et bons effects, à la loange de Nostre Seigneur, à l'union de sa Sainte Église, et au bien de vostre royaume et du nostre, se facent encores autres alliances de mariage entre nostre très cher et très ami cousin le comte de Rutland et nostre très chière et très amée fille Johanne, qui est l'ainsnée après vostre dicte compagne, et pareillement entre beau cousin l'ainsné filz de nostre très cher et amé cousin le comte de Derby et nostre très chière et très amée fille puisnée Michielle, afin que tous jours de plus en plus les amours et alliances d'entre vous et nous se doient comme raison le plus fort continuer, dont très cher et très amé filz nous vous mercions tant et si que plus poons, sur lesquelles matières, très chier filz, pour la grandeur de icelles, et que desja quand vos dictes lettres nous sont venues, nostre conseil s'estoit départi de ceste ville, et avions délivré à nostre très cher et très amé vostre chevalier et chambellan Guillaume Le Scrop sur les choses qu'il nous avoit exposées de par vous, nous ne povons bonnement à présent respondre à vostre dict chambellan sur les diz fais, mais ainsi comme il est contenu en la réponse par nous à lui faicte sur les choses que par avant il nous a rapportées de vostre part, nous espérons que au plésir de Dieu vous serez soit es marches de Calaiz, près des quelles nous entendons que lors se trouvent nos très chiers et très amés oncles les ducs de Berry et de Bourgongne, ou l'un d'eux, se tous deux n'y peuvent estre, ainsi comme ledit vostre chambellan nous a dit de par vous, les-

quels vous accompaigneront et feront tout le plésir qu'ils pourront; et par ceulx ou cellui d'eulx qui ira là, vous ferons savoir nostre intention sur ces choses, que par voz dictes dernières lettres nous avez signifiez. Si vous prions, très chier et très amé filz, que vous veuilliez avoir agréables ce délay jusques alors, mesmement qu'il ne sera mie trop long, selon ce que vous avancez vostre passage par deça, et nous signifiez feablement si aucune chose nous povons fere de plésir par deça, et nous le acomplirons de très bon cuer[1]. »

Jeanne de France était depuis 1392 fiancée au fils du duc de Bretagne, et la cérémonie officielle des fiançailles avait été célébrée en même temps que celle d'Isabelle avec Richard II, en mars 1396[2]. Charles VI devait donc être fort embarrassé. Jean de Montfort avait été un ennemi si redoutable pour le pouvoir royal que l'on pouvait considérer comme un avantage important de se l'attacher par un mariage, et de gagner ainsi ce dangereux vassal en le détachant de l'influence anglaise; d'autre part l'offre de Richard II devait être prise en considération, et ne devait-on pas espérer que l'on pourrait ainsi provoquer une mésintelligence entre la Bretagne et l'Angleterre, mésintelligence qui ne saurait que servir les intérêts français? Le roi de France pouvait en tout cas compter sur l'habileté diplomatique du duc de Bourgogne, qui devait se rencontrer avec Richard II. Ce dernier, confiant dans la prompte fixation de l'entrevue, faisait dès le 18 juin[3] rassembler pour le 1er août, à Douvres, cinquante-sept navires, commandés chacun par un maître et montés par vingt hommes, afin de l'accompagner à Calais.

Charles VI, de son côté, était décidé à envoyer ses oncles auprès du roi d'Angleterre. Dans ce dessein, il fit rédiger un mémoire des divers points à traiter, et le confia à Louis Blanchet, un de ses secrétaires, qui, le 15 juillet, le transmit au Conseil,

[1] Arch. nat., J. 644, n° 21.

[2] *Chronique du religieux de Saint-Denis*, t. II, p. 413; sur le mariage, *ibid.*, p. 443.

[3] Rymer, t. III, IVe partie, p. 120.

où se trouvaient réunis le chancelier, les évêques de Noyon, de Bayeux et d'Arras, le vicomte de Melun, Amaury d'Orgemont, Oudard des Moulins, Jean de Popincourt. Il s'agissait surtout de régler le voyage du duc de Bourgogne à Calais et d'arrêter les détails de la réception que l'on ferait à Richard II [1].

Philippe le Hardi devait être accompagné des évêques de Bayeux et d'Arras, du comte d'Harcourt, du vicomte de Melun, d'Oudard des Moulins, du maître des arbalétriers, de Henri le Coch, de Louis Blanchet et de Gontier Col. On lui accordait une indemnité de 7 à 8,000 livres tournois par mois; on ne savait encore si le duc de Berry se joindrait à lui.

Charles VI devait fixer la durée et le coût du voyage. Les généraux des aides avaient déclaré à Louis Blanchet qu'il leur était impossible de distraire la moindre somme des recettes déjà insuffisantes du trésor. On avait récemment ordonné une aide pour le fait du mariage de la fille du roi [2]; tout ce qui s'y rapportait devait, à leur avis, être imputé sur cet impôt; le conseil du roi se rallia à leur opinion.

On décida de recevoir « moult honorablement » le roi d'Angleterre, et de lui rendre les mêmes honneurs que ceux rendus à Londres au roi Jean. Les habitants des villes devaient sortir hors des murs pour l'escorter, et le clergé venir jusqu'à la porte des églises le recevoir processionnellement. Le duc de Bourgogne lui « fera telle révérence qu'il sait bien devoir faire », le priera de visiter les villes qui lui appartiennent, et ce « sera pour l'honneur du roy et de monseigneur de Bourgogne ».

On résolut aussi d'informer très exactement Philippe le Hardy de la réponse faite au chambellan d'Angleterre, au sujet du voyage, afin qu'il pût obtenir un délai. Le conseil était d'avis que l'entrevue de Richard II et du duc ait lieu seulement après le 15 août, et fût rapprochée de la date de remise d'Isabelle [3].

[1] Arch. nat., J. 644, n° 36.

[2] Cette aide avait été établie le 28 mars (*Ordonnances des rois de France*, t. VIII, p. 61). L'évêque de Noyon et le sire d'Orgemont en avaient le même jour été établis gouverneurs et conservateurs. (*Ibid.*, p. 66, note.)

[3] Arch. nat., J. 644, n° 36.

On aborda à peine et encore d'une façon détournée la question du schisme. Charles VI y attachait cependant une grande importance. Mais le peu de succès obtenu auprès des diverses cours d'Europe modérait son empressement, et, d'autre part, il attendait le résultat du concile national qui, convoqué pour le 16 avril, avait été retardé à la mi-août. L'influence intéressée de Louis d'Orléans le fit échouer[1] ; mais lors de la rédaction de la réponse de Charles VI à Richard II, on ignorait quel en serait le résultat, et l'on espérait que les rois se mettraient facilement d'accord pour terminer le schisme.

Le duc de Bourgogne était donc chargé de conduire ces négociations au nom de Charles VI. Il demeurait quasiment seul pour terminer cette affaire, qui était pour la tranquillité de la Flandre d'une importance capitale ; auteur du rapprochement entre les deux royaumes, il pouvait déjà calculer les bénéfices considérables qu'il en retirerait, en même temps que son rôle grandissait et que son influence devenait de plus en plus prépondérante à la cour de France.

II

La réponse du roi transmise à Guillaume Le Scropp, et le comte de Saint-Pol envoyé en Angleterre, on s'occupa sans tarder, et pour répondre d'une manière précise à certaines demandes formulées par Richard II, d'arrêter les détails du cortège qui devait accompagner Isabelle à Calais.

Le Conseil fut, dans ce dessein, réuni à Creil, où se trouvait Charles VI. Ce fut les 29 et 30 juillet que l'on traita cette question, en présence des ducs de Bourgogne et d'Orléans, du chancelier, des évêques d'Orléans et d'Arras, de Guillaume des Bordes, de Henri le Coch, d'Amaury d'Orgemont, de Nicolas de Montagu. On entra dans le plus grand détail pour les diverses dispositions à prendre[2].

[1] Noël Valois, *ouvrage cité*, t. III, p. 104 et suiv.

[2] Douet d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI* (S. H. F.), t. I, p. 130 et suiv., n° lxviii.

La composition du cortège fut tout d'abord réglée. La garde de la jeune reine était confiée aux ducs de Berry et de Bourgogne, ainsi qu'à la duchesse de Bourgogne.

Philippe le Hardi devait être accompagné du comte d'Harcourt [1], du sire d'Albret [2], du vicomte de Melun [3]. La suite de la duchesse se composait de madame de Préaulx, et d'une dame, ainsi que de six autres dames au choix de la duchesse, dont deux devaient être les dames de Trye [4]. Deux chevaliers bannerets, les sires d'Aumont [5] et de Garancières, serviraient la reine ainsi que cinq chevaliers bacheliers, Regnaud [6] et Jean de Trye [7], le Galoys d'Aunoy [8], Charles de Chambly [9] et le sire de Saint-Cler. Puis venaient deux maîtres d'hôtel : messires Robert de Boissay et Taupin de Chantemerle; — cinq écuyers, Montagu, Regnaud d'Angennes, Nantouillet, Jehannin d'Estouteville, Thibaud de Chantemerle; — trois pannetiers, Pierre des Roues, Thibaut de Megenez, Regnaud de Jaigny ; — quatre échansons, Ancellet de Lille, Jacquelin Trousseau, Boistel, Gravelle ; — trois huissiers d'armes, Havart de Campbernard, Jean de Lissac, Fumechon ; — quatre sergents d'armes, Jean d'Arras, Jacques de Beaumarchès, Rivière, Coringues ; — deux écuyers d'écurie, un maître-queux, des officiers de cuisine, d'épicerie, de fruiterie, de fourrerie ; l'argentier de France avait la garde des bijoux et joyaux ; la chambre aux deniers était administrée par Raymond Raguier et Hamonnet.

Toute la suite devait être habillée et défrayée par le roi. Aussi

[1] Jean VII, fils de Jean VI et de Catherine de Bourbon, ép. Marie d'Alençon.
[2] Charles d'Albret, connétable de France.
[3] Guillaume VI, comte de Tancarville, vicomte de Melun.
[4] Catherine de la Trémoille, femme de Jean de Trie, seigneur de Latainville.
[5] Hustin d'Aumont, oriflamme de France.
[6] Renaud de Trie, seigneur de Séréfontaine, amiral de France, ép. Jeanne de Bellengues.
[7] Jean de Trie, seigneur de Latainville, maréchal et chambellan du duc d'Orléans.
[8] Robert d'Aunoy, fils de Philippe et d'Agnès de Villers.
[9] P. e. Jean de Chambly, dit le Haze.

s'occupa-t-on du costume et des gages à fournir. Les grands seigneurs, tels que les ducs de Bourgogne et de Berry, auraient des vêtements de velours cramoisi; les chevaliers, de velours en graine. La même distinction était observée pour la duchesse de Bourgogne et sa suite ; les écuyers et les demoiselles avaient des étoffes de satin ; et tous devaient avoir brodés au col et aux manches une guirlande de cosses et de branches de genêt, qui était l'ordre du roi.

Une indemnité de 10,000 francs était accordée aux ducs, une de 3,000 à la duchesse de Bourgogne. Les quatre seigneurs accompagnant Philippe le Hardi devaient avoir les mêmes gages que ceux qui leur étaient accordés lorsque le roi les envoyait en mission. Les chevaliers bannerets recevaient 500 francs; les bacheliers, 300. Les premiers avaient droit chacun à quatorze chevaux et à la nourriture de cour, avec un chevalier et leurs écuyers. Les bacheliers avaient droit à six chevaux et étaient défrayés de la nourriture, ainsi qu'un écuyer de leur suite. Les écuyers avaient 200 francs de gages, plus 60 francs par mois et la nourriture. Les autres officiers étaient payés comme il était d'usage lors des voyages du roi, plus la livrée [1].

Un chapitre spécial était réservé aux dames d'honneur de la reine, mesdames de Préaulx, de Saumont [2], de Latainville ; la première, outre ses gages ordinaires comme gouvernante d'Isabelle, avait droit à quarante chevaux, la nourriture et celle de deux dames et de six demoiselles. On lui octroyait en outre 1,000 francs pour ses robes. Les dames de Saumont et de Latainville, qui avaient peut-être remplacé mesdames de Nouviant et de la Rivière dans la maison de la reine, recevaient 500 francs pour leur habillement, et avaient droit à quarante chevaux et à la nourriture pour elles et leur suite. Madame de Courcy, qui accompagnait la nouvelle reine en Angleterre, recevait 1,000 francs, ainsi que sa fille.

Ces questions réglées, il n'y avait plus qu'à les transmettre au

[1] Douet d'Arcq, *ouvrage cité*, t. I, p. 130.
[2] Saumont ou Sauvement?

roi d'Angleterre. Déjà, dès le 12 juillet, le comte de Saint-Pol [1], accompagné de quatre-vingts personnes, parmi lesquelles Robert l'Hermite, avait été de nouveau envoyé auprès de Richard II pour traiter de la paix et peut-être du retard de la remise d'Isabelle. Il eut plusieurs conférences à Eltham avec Richard II. Ce dernier redoutait toujours l'opposition de Gloucester et les dangers qui pourraient en résulter, étant donnée l'influence du duc. Le comte de Saint-Pol l'exhortait à n'en point tenir compte, à l'amadouer par de douces et trompeuses paroles. « Et quand tout sera fait et accomply, vous aurés nouvel advis et conseil, et aurés bien puissance de oster les rebelles à vous et mauvais contre vous ; car le roy de France au besoing vous aidera : de ce devez-vous estre assuré. — Et mon Dieu ! dict le roy, beau frère, vous parlés bien, et je le feray ainsi [2]. » Le comte revint alors à Paris rendre compte de sa mission, et le duc de Bourgogne prépara son départ.

Le 1er août, il était à Hez ; puis, par Breteuil (2 août), Amiens (3), Doulens (4), Hesdin (5), Blangy et Thérouanne (6), il parvint le 8 à Saint-Omer, où il demeura jusqu'au 12. Il apprit alors l'arrivée du roi d'Angleterre, des ducs de Lancastre, de Gloucester et d'York, de leurs femmes, et des seigneurs qui accompagnaient Richard. Il se dirigea sur Ardres, et le 14 arriva à Calais. La duchesse s'était arrêtée à Hesdin [3].

Le sire de Montmorency, Louis Blanchet, Oudard de Moulins, l'évêque de Thérouanne, le sénéchal de Boulenois, le vicomte de Melun, le comte de Dammartin accompagnaient le duc, ainsi que les trompettes des villes de Gand, d'Ypres, de Bruges [4]. Avant qu'il n'arrivât dans la ville, les ducs de Lancastre et de Gloucester, les comtes de Ruthland, de Nottingham, accompagnés de cinq cents chevaliers ou écuyers, s'avancèrent à sa rencontre jusqu'à Guines et lui firent escorte. Les bourgeois de la

[1] Rymer, t. III, IVe partie, p. 121.
[2] Froissart, t. XV, p. 272-273.
[3] Petit, *Itineraires de Philippe le Hardi* (D. I.), p. 254-255.
[4] Bibl. nat., *Collection de Bourgogne*, vol. LXV, f° 61 v°.

ville, si tristement enlevée au royaume, étaient rangés de chaque côté de la rue. A l'endroit du marché, on avait construit une vaste tente en planches, gardée par des hommes d'armes et des archers. A l'entrée, le duc fit trois génuflexions devant le roi d'Angleterre, qui l'accueillit fort gracieusement et qui, après s'être enquis de la santé de Charles VI et des siens, le conduisit à Saint-Nicolas, pour la célébration des vêpres.

Le 15, fête de l'Assomption, ils assistèrent ensemble à la messe et à la procession, Richard, revêtu du manteau royal, couronne en tête et sceptre en main. Puis ils se rendirent à un festin offert par le roi. Le chancelier d'Angleterre, archevêque de Cantorbéry, l'évêque de Bayeux, l'évêque d'Arras, prirent place à droite de Richard ; le duc de Bourgogne, son fils Antoine, la duchesse de Lancastre et sa fille, à gauche. De hauts seigneurs faisaient l'office d'écuyers tranchants et d'échansons. Le repas fini, on s'offrit de superbes cadeaux : image de Jésus au tombeau, d'une valeur de 8,000 écus d'or, scènes de la Passion, valant 12,000 écus, le tout en or massif enrichi de pierreries, tapisserie de haute lisse, représentant l'histoire de la Trinité, de la part du duc de Bourgogne ; joyaux précieux de la part du roi d'Angleterre [1]. Les fêtes durèrent plusieurs jours ; le 20 août, Philippe le Hardi était encore à Calais ; le 21, elles étaient terminées, car il s'en retournait vers Paris et dînait à Ardres avec le comte de Rutland. Richard II repartit alors en Angleterre : il lui fallait, en effet, compter avec l'opposition dirigée par le duc de Gloucester et ménager les sentiments de patriotisme exacerbé des Anglais. Il consulta le Parlement, et exposa les points abordés dans ces conférences.

Pendant ce temps, le duc de Bourgogne, ayant quitté Thérouanne, se mit en route le 26, accompagné du comte de Rutland, du comte de Nottingham, de Thomas de Holland, du sire de Montagu, du comte d'Harcourt, du vicomte de Melun. Le 5 septembre, il se trouvait à Paris, à l'hôtel d'Artois, toujours

[1] Froissart, t. XV, p. 275 ; et *Chronique du religieux de Saint-Denis*, t. II, p. 445.

accompagné du comte de Rutland, que Richard II avait chargé de nouvelles et secrètes négociations [1].

De quoi pouvait-il s'agir? Tout semblait avoir été définitivement arrêté durant les nombreux conciliabules de l'été précédent. Il paraît douteux que l'on ait laissé de côté quelque point important. Mais, vraisemblablement, on devait, dès ce moment, songer à des modifications importantes, apportées au projet primitif.

Jusqu'alors on avait envisagé la possibilité d'une rencontre entre les souverains. Plusieurs fois, depuis 1389, il en avait été question; mais dans le cas présent, il ne paraît pas qu'on y ait songé. Charles VI avait eu, dans l'hiver de 1395-1396, une nouvelle crise très violente, et les atteintes du mal, se renouvelant et s'aggravant, ne permettaient pas de prévoir longtemps à l'avance des déplacements prolongés. Les importantes négociations entamées avec les Génois [2], les difficultés pour terminer le schisme [3], les projets d'alliance avec Florence, exigeaient la présence du roi à proximité de Paris. Aussi n'avait-on pas jusqu'alors parlé d'une rencontre des deux souverains. S'aperçut-on que, pour mener à bonne fin les pourparlers avec l'Angleterre, il était préférable que Charles VI et Richard II abordassent de vive voix les questions litigieuses? Espéra-t-on que la paix se conclurait ainsi plus facilement? Richard II fut-il le premier à suggérer cette modification ou bien Philippe le Hardi en prit-il l'initiative? Toujours est-il qu'à la fin d'août 1396, on y songeait sérieusement. Isabelle de France, au lieu d'être conduite par le duc de Bourgogne, serait conduite par son père, à Calais. La cérémonie grandirait ainsi en magnificence, et son importance politique serait ainsi considérablement accrue. Elle devait avoir lieu fin octobre, afin que l'on pût d'ici là tout préparer pour le voyage de la jeune reine.

[1] Petit, *ouvrage cité*, p. 256.
[2] Jarry, *ouvrage cité*, p. 156-178.
[3] Noël Valois, *ouvrage cité*, t. III, p. 104 et suiv.

III

Durant toutes ces négociations, la jeune princesse qui en était l'objet n'avait guère paru. Sans doute, du jour où il fut question de son union avec Richard II, son rôle grandit à la cour; mais, instrument de la politique, cette enfant de six ans, quelle que fût sa raison et quelque stylée qu'elle dût être pour faire bonne contenance et répondre ainsi qu'il se devait, aux envoyés anglais, ne pouvait et ne devait être qu'un des personnages effacés de la pièce qui se jouait. On envoya son portrait à son futur mari, et il s'en montra fort satisfait; il déclara, assure-t-on, et l'intérêt excuse ces invraisemblables propos, désirer vivement l'avoir pour femme. Nous ne nous étonnerons donc pas de rencontrer rarement le nom d'Isabelle. Nous savons seulement qu'en 1395, on forgeait des boutons dorés, « desquelx on a boutonnez les robes de madame Isabel, à la venue des Anglais[1] ». Ne soyons pas non plus surpris de trouver, dès le mois de mars 1396, le titre plus solennel de « reine d'Angleterre » remplacer celui de « Madame Isabel ».

Lorsque le mariage eut été célébré par procuration, Isabelle se vit traiter, à la cour de France, à l'égal de sa mère. Elle figure dans les comptes de cette dernière; c'est dans la trésorerie d'Isabeau de Bavière que l'on trouve mention « de la fabrication d'un cerf de l'ordre du roy d'Angleterre pesant 45 onces d'or, garni de pierreries[2] », et destiné à Isabelle. C'est surtout dans la préparation du trousseau que se manifeste l'importance prise par la petite reine d'Angleterre. Charles VI avait promis de le lui donner digne d'elle[3]; aussi fit-il venir « les plus habiles orfèvres de Paris, et leur commanda-t-il des chaînes d'or du plus grand

[1] Arch. nat., KK 41, f° 81 v°.
[2] *Ibid.*
[3] Le texte de ce trousseau, conservé aux Archives nationales (J. 643, n° 13 *bis*), a été publié dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXIX (1903), p. 139-158. La description qui suit a aussi été en grande partie reproduite dans cet article, p. 125-139.

prix, des bracelets, des colliers, des bagues et des couronnes de l'or le plus pur, des parures de toutes sortes, des étoffes d'or de soie, enrichies de peintures diverses et de pierreries, des chariots, selles et freins d'or et d'argent ».

Tout naturellement les bijoux occupent le premier rang dans cette description, et parmi eux les couronnes, au nombre de deux.

La première, ou cercle d'or, orné de huit pièces d'orfévrerie dont quatre formées d'un rubis entouré de dix perles, et quatre d'une émeraude cerclée de douze perles, était surmontée de huit fleurons, quatre enrichis d'un rubis balais entouré de quatre émeraudes et de douze grosses perles, le tout dominé par un diamant, et quatre composés d'une émeraude et de sept grosses perles, terminées également par un diamant.

La seconde se composait de huit fleurons, quatre en forme de fleurs de lis, ornées de cosses de mouron, au centre desquelles brillait un saphir entouré de quatre troches ou massifs de perles cerclant un diamant et surmontées d'une troche de quatre perles avec un diamant au centre, et quatre formés d'un rubis, de trois saphirs et de trois troches de trois perles, le tout surmonté d'une grosse perle. Le cercle de la couronne se composait de pièces ornées, partie d'un saphir entouré de trois rubis cabochons et de trois troches de trois perles, partie d'un rubis cerclé de trois saphirs et de troches de perles.

Puis venaient trois diadèmes ou « chappels », l'un composé de dix pièces d'orfèvrerie, formées de huit grosses perles en troches, entourant soit un rubis carré, soit un saphir taillé, et séparées les unes des autres par des bâtonnets garnis de quatre perles; le second également de huit pièces garnies les unes de saphirs, rubis et diamants, les autres de rubis, d'émeraudes et troches de perles; le troisième comprenait quatre pièces couvertes de troches entourant quatre rubis qui cerclaient un diamant, et quatre formées de cinq rubis et de quatre émeraudes.

Il y avait, en plus, des agrafes ou fermaillets, l'une en forme de fleur de lis, garnie d'un saphir octogonal, de trois rubis cabo-

chons et de quinze perles; une boucle en or forgé formée de vingt-quatre fleurs de mouron et de genêt ornées de rubis, de saphirs et de perles; une attache d'or de vingt-quatre pièces, en fleur de bourrache, rehaussées de rubis et de perles; une ceinture d'or, figurant des fleurs de genêt ouvertes, garnies de rubis et de perles, et dont le pendant se terminait par un rubis entouré de sept grosses perles.

Moins importants, mais très luxueux encore, étaient : deux demi-ceints ou petites ceintures, l'une en tissu d'or, de seize pièces, huit formées d'un rubis et de quatre perles, huit d'un saphir et de perles, le montant étant garni d'un saphir cerclé de trois rubis et de troches de perles; l'autre en soie noire était rehaussée de rubis, de perles et de saphirs, et terminée par un gros saphir, le fronteau, collier du front, garni de douze chatons d'or ornés d'un rubis, et de douze troches de quatre perles entourant un diamant. La résille, ou semence de ce fronteau consistait en cinquante-neuf chatons garnis d'un rubis et de troches de perles.

Deux colliers, enfin, terminaient cette dernière partie du trousseau. Le premier, tout en or, comprenait seize pièces, dont huit en forme de fleurs de genêt ouvertes et garnies de rubis ou de saphirs, et huit ornées de six perles. Le fermail était formé d'un rubis et d'un saphir carré, entourés de six grosses perles et d'un diamant. Le second en forme de fuseau d'or plat, enguirlandé de cosses de genêt en émail blanc, et ciselé de branches de mouron, avait un fermail orné d'un rubis carré entouré de six perles. Le pendant se terminait par deux cosses en émail blanc et vert.

La garde-robe n'était pas moins bien fournie. Les robes à cinq pièces ou « garnements »(chappe, surcot clos, surcot ouvert, cotte simple et manteau à parer) étaient au nombre de six, quatre en drap fin d'or, sur champ vermeil, en velours d'azur, en drap écarlate, en velours vermeil. Deux autres méritent une mention spéciale. La robe royale destinée à la cérémonie nuptiale était œuvre de Nicolas Moulin, mercier et tailleur de la

cour. Elle était en velours vert garni de broderies formant des branches de mouron ornées d'oiseaux et de fleurettes en roses de perles; fourrée d'hermine, de menu vair et doublée de satin, l'autre, en velours rouge, était brodée d'oiseaux en perles, qui avec leur bec en or becquetaient des fleurettes de perles.

On notait encore parmi les vêtements six corsets ou vêtements amples, à revêtir par-dessus la cotte, en drap et en velours, brodés de branches de mouron ou de genêt, et fourrés de vair, cinq houppelandes en drap d'or sur champ vert ou blanc, ou en velours fourré d'hermine et de gris; six manteaux de chapelle et à parer; dix pelissons en drap rouge; onze chapperons, neuf en drap d'or, deux en velours garni de perles; une chappe ou long vêtement de dessus, brodé de fleur de lis en perles et écussonnée aux armes de France et d'Angleterre; deux surceints ou attaches, garnis d'ardillons d'or; des chapeaux de drap; des tressons d'or ornés de rubis, de saphirs et de perles; cinq cottes de drap vermeil tissées d'or; deux douzaines de chemises en fine toile de Reims; quatorze paires de draps; douze touailles ou serviettes de toile, et deux douzaines de plus petites dimensions; une bourse bordée de perles, et un chapelet formé de perles et d'or, esmaillé de vert.

Notons aussi que l'on n'avait point oublié les poupées « garnies et estoffées de vaisselle d'argent et de ce qui leur appartient ».

Avec ses robes, ses bijoux, Isabelle emportait des tapisseries, dues vraisemblablement au célèbre Nicolas Bataille, telle l'histoire de Bègue de Belin, de trente-quatre aunes de long sur six trois quarts de large; les aventures de Florence de Rome, de vingt-trois aunes et demie sur six, sans compter d'autres moins importantes, représentant des amours et des bergeries; et en outre des tapis, des couvertures bordées de drap d'or, et fourrées d'hermine et de vair.

Un autre objet entrait nécessairement dans le trousseau, ce que l'on nommait la chambre. La chambre comprenait le lit avec ses diverses pièces : ciel, dossier, courtepointe, matelas, coussins, et en outre tapis, tentures murales, prie-Dieu, oratoire.

Isabelle de France en avait trois. L'une d'elles, chambre de parade, était en velours cramoisi, et entièrement armoyée aux armes de France et d'Angleterre, au milieu de branches de genêt enguirlandées. Des deux autres, la première était en satin vert, le dessin, en fil d'or, représentant une vigne. Au dossier étaient figurées cinq dames « en manière de drap d'or », la tête couverte de chapeaux garnis de pierreries; sur la courtepointe étaient brodées deux cuves à vendanges, deux hottes et une fontaine en fils d'or. Le reste de la chambre était du même style. Les serges destinées aux murs étaient ornées d'un dessin figurant des femmes vendangeant; sur d'autres tentures se voyaient les armes de la princesse, entrelacées de fleurs et de branches de genêt et de mouron. Un pavillon de satin blanc portait à son faîte les quatre évangélistes et un *agnus dei*, dans un soleil de broderie. La richesse de la troisième chambre était peut-être plus grande encore. Au ciel du lit était figuré un « aubépinier » sur une terrasse et un panier de broderie, garni de fleurs, au milieu d'un semis de rosiers et de myosotis. Le dossier était garni d'un dessin représentant une dame assise sur un rocher et tressant une couronne ou chapel de fleurs; en plus on y avait brodé une fontaine, un grand rosier couvert de roses en fleurs et boutons, sous lequel s'abritait une autre dame. Le tout était écussonné aux armes de France et d'Angleterre.

La chapelle se rattachait à la chambre et comprenait divers objets tels que le frontier, ou tenture formant rétable, la chasuble, l'étole, le fanon, les parements, en velours vermeil ou en damas de soie blanche, brodés aux armes de la reine. Elle renfermait en outre un oratoire, des missels, couverts de drap de soie, et dont les fermoirs d'argent doré étaient également armoriés, un livre d'heures relié en drap d'or, et aux fermoirs enrichis de rubis; des aubes, des nappes d'autel, des corporaux. La croix, les chandeliers, les burettes, la clochette, les boîtes à hosties étaient aussi en argent doré.

Il convient encore de mentionner des cagettes ou brûle-parfums, pour « oiselets de Chypre », sorte de boules aromatiques

en or et en argent doré, un bénitier, un goupillon, aux armes de la reine, et des drageoirs en vermeil. La menue vaisselle d'argent renfermait des aiguières, des tablettes d'argent, des bassins « à barbier » pour laver la chevelure, et une petite cuvette d'argent pour mettre la lessive pour laver les peignes. »

La maison de la reine comprenait certains services tels que l'échansonnerie, la fruiterie, la saucerie, la panneterie, l'écurie, qui se trouvent naturellement énumérés dans le trousseau.

Parmi les nombreuses pièces de l'échansonnerie, on remarquait deux grands bassins d'or émaillé et armoyés, du poids de quinze marcs, deux hanaps d'or dont le fruitelet ou couvercle était figuré par une perle; des pots et des coupes d'or à haut pied, au couvercle émaillé et orné d'un saphir entouré de perles; une aiguière ciselée, un gobelet d'or, dont les ciselures représentaient des oiseaux posés sur des feuilles et des branches entrelacées, sans compter d'autre vaisselle d'argent.

Dans la fruiterie étaient des « métiers » ou services, aux armes d'Isabelle, deux en argent doré, deux en argent blanc, et vingt-quatre plats à fruit; dans la saucerie, dix-huit plats d'argent doré, vingt-trois écuelles d'argent.

La panneterie comprenait, outre une salière en or, surmontée d'un couvercle garni d'une perle au fruitelet, une autre salière à haut pied, et une superbe pièce d'orfèvrerie du poids de cinquante et un marcs, terminée à chaque extrémité par un château surmonté d'une terrasse, sur laquelle se tenait un lion emmantelé et armoyé aux armes d'Angleterre.

Pour convoyer tout ce trousseau, et pour le service de la reine, il y avait une écurie nombreuse. On y voyait une litière brodée et garnie de coussins, de matelas et de tapis, un char de parement, un « queurre », — sorte de voiture basse à quatre roues, — garni de coussins, un chariot doublé de drap d'or pour les personnes de la suite, deux autres pour le transport de la garde-robe; quarante-cinq chevaux, coursiers, trotteurs, palefrois, chevaux de charrette, étaient affectés à ce service. On avait préparé dix selles, une en velours vermeil brodé de perles et chiffrée aux

initiales R.-I., une en velours pommelé d'argent, d'autres en velours bleu ou vermeil, et en drap écarlate; les harnais étaient en argent doré, ainsi que deux paires d'éperons.

Si Charles VI avait veillé à ce que le trousseau de sa fille fût digne de la munificence des Valois, les préparatifs faits pour lui-même et son entourage n'étaient pas moindres. Malheureusement, les comptes royaux sont fort incomplets, nous ne possédons que de courts fragments, très précieux pourtant, car ils énumèrent les commandes faites aux plus célèbres ouvriers de l'époque : Nicolas Bataille, Guillaume Sanguin, Guillaume Clémence.

Par eux, nous savons que le roi s'était commandé des boutons en or, ornés de fleurs de genêt, et entourés de lettres à jour formant sa devise : « jamès »; qu'il avait fait faire par Jean Compère un collier composé de deux tuyaux ronds, ciselés de fleurs, branches et cosses de genêt, ces dernières supportant neuf petites potences garnies chacune de trois perles, et entre elles cinquante lettres reproduisant dix fois le mot « jamès »; par devant, pendait un gros rubis carré entouré de grosses perles. Ce collier avait servi de modèle pour d'autres de moindre grandeur, et qui avaient été offerts au roi d'Angleterre, aux ducs de Lancastre, de Gloucester et d'York.

Le roi avait presque complètement habillé sa suite. Des robes, des habits de broderies lui furent livrés, ainsi qu'au duc d'Orléans. Robert de Varennes, tailleur de la cour, avait reçu la commande de quarante houppelandes longues à larges manches, sept en velours cramoisi pour le roi, le dauphin, les ducs de Berry, de Bourgogne, de Bourbon, d'Orléans, de Bretagne; dix en velours vermeil pour la reine d'Angleterre, la duchesse de Bourgogne, mesdames de Préaulx et de Saint-Pol, le prince de Tarente, Pierre de Navarre, le sire et Jacques d'Albret, Jacques de Bourbon, le comte de Saint-Pol; quinze de velours vermeil pour le sire d'Harcourt, le comte de Sancerre, le vicomte de Melun, les sires de Saumont et de Hainville, Mme de Courcy. D'autres vêtements avaient été commandés pour les personnes

de la suite de la duchesse de Bourgogne, les personnages de la cour, et tous ceux qui devaient assister à l'entrevue des deux rois et aux fêtes du mariage.

IV

Cependant, le moment approchait où Isabelle devait être conduite à Richard II; les ambassades du roi d'Angleterre se multipliaient. En juillet, il envoyait Jean Pretewel avec des bijoux et des bracelets pour Isabeau de Bavière et la reine d'Angleterre[1]. En août, il le chargeait à nouveau de porter des bracelets ornés de rubis balais, de saphirs et de grosses perles[2].

Au retour de son voyage de Calais, il précipita ses ordres en vue de son futur passage en France. Le 30 août, il ordonnait à un sergent d'armes, Jean Mitchell, de faire rassembler des navires de Jernemuth à l'embouchure de la Tamise, de les charger de muids de vin, de retenir des marins en nombre suffisant pour les conduire, et de tout préparer à Sandwick pour le 20 septembre[3]. Plus tard il ordonnait aux gouverneurs, mayeurs et baillis des diverses villes situées près de la côte de s'approvisionner de froment, avoine, foin, cervoise, et de toutes autres victuailles, et de tout faire transporter à Calais[4]. Le 27 septembre enfin, alors qu'il se trouvait à Douvres, il faisait remettre le grand sceau de la couronne, par l'archevêque de Cantorbéry, chancelier d'Angleterre, à Jean Scarle, garde des rôles de la chancellerie; ce dernier s'en servit pour sceller les actes jusqu'au 3 novembre, date à laquelle il le rendit à l'évêque d'Exon[5]. Ce même jour, avant de s'embarquer, le roi nommait son oncle, le duc d'York[6], lieutenant général du royaume, pendant la durée de

[1] Léon Mirot et Eug. Deprez, *ouvrage cité*, n° DXXV.
[2] *Ibid.*, n° DXXVI.
[3] Rymer, t. III, IVe partie, p. 122.
[4] *Ibid.*, p. 122.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*

son voyage, et lui déléguait ses pleins pouvoirs. Le 3 octobre, il était à Calais.

De son côté la cour de France hâtait les préparatifs du départ, la remise d'Isabelle et l'entrevue des deux rois devant avoir lieu entre Guines et Ardres.

Le comte de Rutland et Thomas de Holland étaient venus au mois de septembre à Paris, afin de régler les derniers points relatifs à la rencontre des souverains. Ils avaient assisté aux noces de Jeanne de France et du comte de Montfort, célébrées le mardi 19 septembre, et vu tous les princes du sang, grands seigneurs et hauts dignitaires du royaume [1] rassemblés autour du roi de France, en vue du voyage. Lorsqu'ils rejoignirent Richard II à Calais, ils pouvaient lui annoncer la prochaine arrivée du duc de Bourgogne.

Philippe le Hardi quitta en effet Paris le 30 septembre, et après avoir, comme de coutume, fait ses dévotions à Saint-Denis, rejoignit à Hesdin, le 6, la comtesse de Nevers, Bonne de Bourgogne et la fille du comte de Saint-Pol, qui s'y trouvaient avec la duchesse. Lui-même avait amené une suite nombreuse et brillante. Par Werchin (7 octobre) et Thérouanne (8 octobre), il gagna le 9 Saint-Omer, Ardres (10) et enfin le 11 arriva à Calais où il se rencontra avec le roi d'Angleterre [2].

Isabelle de France avait quitté Paris, deux jours après le duc de Bourgogne. Le 3 octobre, elle entendit la messe à Notre-Dame, avec la reine de Sicile et autres dames du palais. Revenue à l'hôtel Saint-Pol, elle dîna avec le roi, et le quitta pour aller passer la nuit à Saint-Denis. Le duc de Berry l'accompagnait. Lorsqu'elle quitta Paris, précédée d'un hérault portant devant elle la couronne royale, les acclamations de la foule lui furent un joyeux adieu [3]. Elle passa la nuit dans l'abbaye, et le lendemain, après avoir adoré les saintes reliques, elle se mit en route pour le voyage, qui semblait être la première étape d'une heu-

[1] *Chronique du religieux de Saint-Denis*, t. II.
[2] Petit, *ouvrage cité*, p. 257.
[3] *Chronique du religieux de Saint-Denis*, t. II.

reuse et brillante existence. Partout la reine, qui semblait être le symbole de la paix, fut accueillie par des vivats. Le peuple se pressait sur son passage. A Amiens [1], on avait peint à neuf les portes de la ville et encourtiné les rues. A son arrivée, le 12, les mayeurs et les échevins lui présentèrent une coupe et une aiguière d'or. Le 19, elle retrouvait à Saint-Omer la duchesse de Bourgogne.

Charles VI, de son côté, se mit en marche avec le duc d'Orléans, le jour de Saint-Denis, 9 octobre, après avoir célébré la fête du glorieux martyr. Retenue à Paris par une grossesse avancée, Isabeau de Bavière ne l'accompagna pas. Le 14, le cortège royal passait à Amiens [2], le 16, à Thérouanne ; le 17, il arrivait à Saint-Omer.

On peut facilement imaginer l'aspect que devait présenter la ville, où se trouvait rassemblée toute la cour de France et toute la suite du roi d'Angleterre. Le duc de Bourgogne avait amené avec lui le sire de Montmorency, le Galoys d'Aunoy, Charles de Chambly, Pierre de la Trémoille [3], pour ne citer que quelques-uns des personnages de sa suite. Louis d'Orléans, qui avait reçu 10,000 livres sur l'aide du mariage [4] afin de l'aider aux frais de ce voyage, avait avec lui une suite nombreuse et largement indemnisée. Le sire de Hambye, le vicomte de Meaux, le sire d'Estouteville, recevaient 300 francs ; — Arnoult Guillaume d'Orberon, Guillaume de Colleville, Gadifer de la Salle, le sire de Miraumont, 100 francs ; — Bertrand Boitard, Jean de Courant, Olivier Ferron, Jean de Dreux, Jean et Guillet de Tilières, Angelhart Champagne, Guiot Gourlé, Colard de Beaucourroy, Jean de Coutes, Ogier de Nantouillet, Beliz Prunelé, Jacotin de Renty, Saint-Ouen, Gillet dit Bur, Louis de Chaumontel,

[1] *Inventaire sommaire des archives municipales de la ville d'Amiens*, t. IV, série CC, p. 31.

[2] Le roi séjourna à Amiens du 14 au 16 octobre (*Inventaire sommaire des archives municipales de la ville d'Amiens*, t. IV, p. 31-32).

[3] Bibl nat., *Collection de Bourgogne*, t. LXV, f° 61 v° ; et Petit, *ouvrage cité*, p. 552-553.

[4] Bibl. nat., ms. fr. 10431.

Regnaud Lacerie, Aubert Espine, ses écuyers, chacun 100 francs; ses fruitiers, écuyers d'écurie, recevaient 50 francs; son secrétaire, ses valets de chambre, 40 francs, et d'autres, 30 francs; en tout, il était accompagné de cinquante personnes. On peut, en ajoutant les gens de service, se rendre facilement compte du nombre total [1]. Chaque prince avait une suite aussi nombreuse. Tous les plus hauts seigneurs avaient tenu à entourer le roi. On se souvenait des espoirs déçus, des luttes homicides, des souffrances depuis si longtemps endurées, et chacun tenait à rehausser par sa présence l'éclat d'une fête que l'on pensait être l'aurore d'une ère nouvelle. A côté des ducs de Berry, Bourgogne, Orléans et Bretagne, on voyait le comte d'Harcourt et son frère Louis, les fils des ducs de Bourgogne, de Bourbon et de Bar, le comte de Saint-Pol, qui avait accompagné Richard II lors de son premier voyage à Calais, Louis de Sancerre, Louis de la Marche, les vicomtes de Melun et d'Acy, le sire de Coucy, Jean de Bueil, grand maître des arbalétriers de France, Le Bègue de Villaines, le seigneur des Bordes, le sire d'Albret et ses fils, Renaud de Pons, conservateur des trêves de Guyenne, Pierre de Navarre, Richard Paynel, le sire de Montagu, les sires de Chastillon, de Vergy des Roix, et de la Roche-Guyon; Charles d'Albret, Charles de Rohan, Boucicaut, Jean et Regnaud de Trie, Jean de Chateaumorand, J. d'Estouteville, et nombre d'autres [2].

Chaque jour ce n'étaient que visites, fêtes, festins et conférences entre Français et Anglais. Richard II avait de son côté amené toute sa cour, et ses oncles de Lancastre et de Gloucester étaient accompagnés de toute leur maison. Aussi était-ce un va-

[1] Bibl. nat., ms fr. 10431, n° 960.

[2] Voir P. Meyer, *L'entrevue d'Ardres* (1396) dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XVIII (1881), p. 220 et suiv., et aussi Bibl. nat., ms. fr. 20684, f° 478 v° et suiv. « Ce sont les noms des seigneurs, chevaliers, dames, escuiers, damoiselles, officiers et archers qui, par le roy, sont ordonnés aller à Calais en la compaygnie de la reyne d'Angleterre, ausquels ont esté donnés draps de soye pour se vestir, etc. ». On y trouve huit cents personnes.

et-vient perpétuel entre les deux camps; on traitait de la paix, et les chevaliers, de longue date accoutumés à se rencontrer sur les champs de bataille, se mesuraient sur un autre terrain. C'était le plus souvent Philippe le Hardi qui, véritable chef des conférences, recevait Charles VI, Richard II, Isabelle de France, les ducs d'Orléans, de Lancastre, de Gloucester, de Bretagne et la suite nombreuse des seigneurs anglais et français. On allait de Saint-Omer à Thérouanne, d'Eperlecke à Calais. On rivalisait de luxe, on échangeait des bijoux de prix, des tapisseries, des pièces d'orfèvrerie précieuse [1].

Mais toutes ces réjouissances n'étaient que le prélude de l'entrevue projetée. De part et d'autre, on s'y préparait avec diligence, les moindres détails en étaient soigneusement réglés, l'endroit en était minutieusement déterminé.

V

Entre Ardres et Guines [2] s'étend une large plaine limitée au sud par les dernières collines de l'Artois, au nord par des canaux et des marécages. Du sud-est au nord-ouest, à peu près à mi-chemin d'Ardres, ville française, et de Guines, soumise alors à l'Angleterre, elle est traversée par un ruisseau, la rivière de Hames. Ce fut le lieu choisi pour l'entrevue. Les Français établirent leur camp, qui comprenait quatre cent vingt tentes, en avant d'Ardres, dans la plaine. Mieux inspirés et favorisés par la disposition du terrain, les Anglais appuyèrent le leur sur le flanc des collines. En avant de chaque camp, on dressa deux tentes plus vastes et richement décorées; l'une, de forme carrée,

[1] Petit, *ouvrage cité*, p. 552-553.

[2] Sur cette entrevue, voir Meyer, *ouvrage cité* et *Chronique du religieux de Saint-Denis*, p. 451 et suiv. Eustache Deschamps a également consacré quelques ballades à ces fêtes, auxquelles il assista. (Cf. *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps* publiées par la Société des anciens textes, ballades 452, 890, 1132-1133.) Deschamps avait reçu en juillet une somme de 80 livres pour frais du voyage. (*Ibid.*, t. XI, p. 77-78.)

était destinée à Charles VI; l'autre, de forme ronde, était réservée à Richard II. De chacune partait une grosse corde, fichée à un pieu établi à égale distance des deux camps. C'était l'endroit précis où devaient se rencontrer les deux monarques.

Bien que l'on fût en paix, la guerre avait trop longtemps divisé les deux peuples, Français et Anglais s'étaient trouvés trop de fois en présence sur les champs de bataille pour que l'on ne redoutât pas un pénible incident. Un moment d'égarement, une rixe fortuite, une querelle privée, pouvaient provoquer un conflit sanglant. Aussi jugea-t-on prudent d'édicter une ordonnance sévère pour la police de l'entrevue.

Les rois ne devaient être accompagnés, lors de leur rencontre, que de quatre cents gentilshommes, chevaliers et écuyers; le nombre des serviteurs devait être réduit au strict nécessaire.

Personne ne devait porter d'armes; seuls, les quatre cents gentilshommes de la suite seraient autorisés à avoir une épée et un couteau. Il était défendu de vendre des arcs, arbalètes ou « artillerie » quelconque. On devait, de part et d'autre, faire crier et défendre, sous peine de mort et de confiscation des biens, de suivre les rois, lors de l'entrevue, au départ de Calais et de Saint-Omer. Les marchands de vivres étaient autorisés à circuler librement jusqu'à Guines et Ardres. On ne devait rien acheter sans le payer de suite. Nul valet, ni page, ni personne quelconque des deux cours ne devait porter épée, grand couteau, dague, bâton ferré, à l'exception toutefois des quatre cents gentilhommes, pour qui l'on admettait le port de l'épée et du couteau. Il était en outre défendu de se provoquer par clameurs, cris ou disputes, de se livrer à des jeux pouvant dégénérer en querelle, de jouer de la musique durant les conférences. Enfin obéissance absolue était exigée en faveur des personnes commises à l'observation de ces prescriptions[1].

Pour donner plus de force à ces défenses, pour assurer complètement l'ordre, pour éviter toute surprise et tout malen-

[1] Arch. nat., J. 695, n° 23.

tendu, Charles VI et Richard II prêtèrent serment et le firent prêter par les seigneurs de leur suite, le 24 octobre, l'un à Saint-Omer, l'autre à Calais, s'engageant et jurant en « bonne foy et par la foy de nostre corps asseurée en la main de nostre très chier et ami..., et en parrole de roy et sur la vraye croix et sur les saints évangiles de Dieu, pour nous, noz subgetz, amis et aliez et bien vueillans, que nous ne ferons ne souffrirons estre fait par nous ne aucuns dez dessus diz nul dommage, empeschement, grief, arrest, ne destourbance, en aucune manière pour le temps de ladite assemblée et pour huict jours mesmes devant l'assemblée et pour huict jours après à nostre dit..., ne à nul de ses subjectz, amiz, alliez, ne bien vueillans, durant le temps dessus dit. Et les poins et seremens de trieves prinses par lui et nous demourans en leur force et vertu, et se par aucun cas, riote, ou debast sourdist par aucun de noz dessus diz, que Dieu ne vueille, nous promettons, en parole de roy et par ledit serement que nous le ferons deuement reformer, redrecer et reparer sanz nul delay et en faire punicion promptement sur la place et aussi raison et justice en ycelle mesme place, tels comme au cas appartendra, de ceulz de nostre partie. Et jurons en outre par ledit serement que se aucun ou aucuns de quelqu'estat ou condition qu'ilz soient vouldroit ou vouldroient venir au contraire de nostre dit serement, nous serons en aide de nostre... à nostre povoir, pour resister la malice des malfaiteurs dessus diz et garder nostre dit... et les siens par manière comme nous ferions nous et les nostres, et à ce tenir du tout et parfournir et faire tenir et garder l'ordonnance sur ce faite sans fraude ou mal engin, nous jurons et promettons comme dessus[1]. »

Toutes ces précautions prises, on prépara l'entrevue. Le jeudi 26 octobre, Richard quitta Calais, accompagné du duc de Berry, venu pour recevoir son serment. Tandis qu'ils se dirigeaient vers Guines, le duc d'Orléans, escorté de cinq cents chevaliers, les rejoignit ; et tous ensemble entrèrent dans la ville, où ils

[1] Arch. nat., J. 655, n° 28 *bis* et J. 956, n° 15.

dînèrent avec le duc de Bourgogne. Avant de se séparer, des cadeaux furent échangés de part et d'autre en gage de paix et d'amitié. Jean de Berry, Louis d'Orléans reçurent un bijou, un hanap et une aiguière; peut-être est-ce à ce moment que Philippe le Hardi offrit au roi une « ymage de Saint-George, sur un entablement d'or garni de sept balays, sept safirs et quarante-deux perles en troiches, ledit ymage de six balays ». Le soir venu, les princes français retournèrent à Ardres où de son côté Charles VI s'était rendu. Les ducs de Lancastre et de Gloucester étaient à Hames [1], le duc de Berry, à la Montoire [2], le duc de Bourgogne, à Tournehem [3]; Louis d'Orléans ne quittait pas son frère.

Le vendredi 27, devait avoir lieu la première conférence. Dès le matin, on fit proclamer, dans chaque camp, l'ordonnance de police. Les deux cortèges se mirent alors en marche. Richard II, entouré des ducs de Lancastre et de Gloucester, avait revêtu une longue robe de velours rouge et coiffé un chapeau couvert de pierreries; à son cou pendait le riche collier, formé d'un cercle d'or, orné de branches et de fleurs de genêt, avec la devise : *Jamès*, que lui avait envoyé Charles VI. Sa suite portait des costumes de drap rouge, garnis de bandes de drap blanc, à la livrée d'Anne de Bohême. Devant lui les comtes Holland et Maréchal tenaient l'épée et le sceptre. Charles VI avait une robe de velours rouge aux bandes blanches et noires, tombant à mi-cuisses; ses chausses étaient blanches et rouges; ses éperons étaient noirs ainsi que son chapeau, brodé de perles; au cou, il portait un collier garni d'une tête de cerf. Le comte d'Harcourt remplissait les fonctions de porte-épée. Le matin, le comte de Saint-Pol était allé saluer Richard II au nom de Charles VI; le comte de Northumberland avait rempli semblable fonction auprès du roi de France. Ces deux personnages avaient réglé les costumes qu'exigeait l'étiquette et l'heure à laquelle aurait lieu la rencontre.

[1] Pas-de-Calais, arrondissement de Béthune, canton de Norrent-Fontes.

[2] *Ibid.*, arrondissement de Saint-Omer, canton d'Audruicq, commune de Zuitkerque.

[3] *Ibid*, arrondissement de Saint-Omer, canton d'Ardres.

Ce fut dans l'après-midi, qu'arrivés à leurs tentes, les rois s'apprêtèrent à s'aborder. Les ducs de Berry, de Bourgogne, d'Orléans, de Bourbon et de Bretagne, le comte de Sancerre, le vicomte de Melun, Le Bègue de Vilaines, le sire de Roucy, se détachèrent du cortège français, pour chercher le roi d'Angleterre. Les ducs de Lancastre et de Gloucester, les comtes de Derby, de Rutland, de Nottingham et de Northumberland se rendirent de leur côté auprès de Charles VI. Ce fut avec ce cérémonial que les rois furent conduits devant leurs tentes; précédés des comtes de Huntingdon et d'Harcourt, ils franchirent les soixante-dix pas qui séparaient les deux camps. Arrivés au pieu, frontière des deux royaumes, ils se tendirent les mains, se donnèrent le baiser de paix, tandis que leur suite mettait genou en terre. On leur apporta alors, selon l'usage, les épices et le vin; puis, se donnant la main, au milieu des troupes et des hérauts qui saluaient, en abaissant leurs épées, ils se dirigèrent vers le pavillon du roi de France. Un conseil secret fut alors tenu avec les ducs de Berry, de Bourgogne, de Bourbon, de Lancastre et de Gloucester. Après le conseil, on but et l'on mangea encore. Puis, pour commémorer à jamais le souvenir de cette heureuse journée, ils jurèrent d'élever une chapelle à l'endroit même où l'entrevue avait eu lieu. Ils s'offrirent alors mutuellement des cadeaux : Charles VI donna à son gendre un hanap d'or orné de pierreries et de pierres précieuses, et une aiguière d'or en forme de nef, supportée par un ours et ornée à ses extrémités d'un tigre se regardant en un miroir, tandis qu'il recevait un bijou du poids de cinq cents marcs. Après être entrés dans la tente du roi d'Angleterre, ils revinrent à la limite des deux royaumes; là, ils se donnèrent encore le baiser de paix et se séparèrent, retournant, l'un à Ardres, l'autre à Guines. Les camps demeurèrent sous la garde de chefs expérimentés et prudents.

Le samedi 28 eut lieu une nouvelle conférence. Charles VI s'y rendit dans le même costume que la veille. Richard, botté et éperonné, portait un costume de velours blanc et rouge, descendant à mi-jambes. Sa suite était habillée de drap d'or. Le temps

était menaçant ; des nuages lourds et bas faisaient présager un orage. A peine les deux cortèges étaient-ils en présence et les quatre cents gentilshommes rangés à droite et à gauche des tentes royales, que les premières gouttes de pluie contraignirent les princes à se réfugier dans le pavillon du roi de France. Cette tente était, au demeurant, fort luxueusement garnie de tapisseries et de broderies, et meublée de hauts dressoirs, couverts de pièces d'orfèvrerie d'or et d'argent. Une discussion fort longue s'engagea, et se prolongea durant quatre heures. Les rois commencèrent par conférer à part. Puis, ils revinrent au milieu de leurs conseillers. De temps en temps, un des membres du conseil de France se détachait, communiquait avec un des suivants de Richard II. C'était un point à modifier, une concession à obtenir de l'autre parti. Finalement, on tomba d'accord. Les rois s'avancèrent, l'instant était solennel. C'était la fin d'une lutte presque séculaire, c'était l'union de deux peuples si longtemps ennemis, qui allaient être proclamées. Tous les assistants s'étaient agenouillés. Charles et Richard, engageant leur parole de roi, jurèrent de se prêter désormais aide et secours contre tous et d'observer fidèlement la trêve[1]. Après eux, Français et Anglais répétèrent le serment sur les saints Évangiles. Et lorsqu'à nouveau les épices eurent été apportées, Richard passa au cou de Charles VI un collier d'or, incrusté de perles, à la devise d'Anne de Bohême, et le pria de venir dîner en ses tentes, le lundi suivant. Le roi de France remit à son gendre, outre des flacons d'or enrichis de pierreries, des parements et ornements d'autel représentant saint Michel, la Trinité, saint Georges et le Jardin des Olives, le tout enrichi de perles et de pierres précieuses. Puis, se tenant par la main, ils s'avancèrent jusqu'au pieu, et se donnèrent le baiser de paix avant de se séparer.

Pendant cette entrevue, la nuit était venue, et l'orage éclata avec violence. Les torches que l'on avait allumées pour éclairer

[1] Arch. nat., J. 956, n° 18, f°s 80 à 81 v°.

le retour des princes furent éteintes : la pluie tombait à torrents. Dans l'obscurité, beaucoup de seigneurs, et du plus haut rang, errèrent longtemps à l'aventure, sans pouvoir retrouver leur chemin. La rafale, dans sa fureur, saccagea tout ; les pieux étaient arrachés, les tapisseries souillées et déchiquetées ; cent quatre tentes du camp français furent abattues. Les Anglais, abrités par les collines, souffrirent peu de la tourmente.

Le dimanche fut consacré aux exercices de piété. Chacun demeura dans son camp, priant et se recueillant. Seuls, le duc de Berry, le vicomte de Melun et le duc d'Orléans vinrent à Guines souper avec Richard, qui leur donna des hanaps, des aiguières d'or, des bagues ornées de riches rubis.

Le lundi était le jour fixé pour la remise d'Isabelle. De grand matin, le roi d'Angleterre, revêtu d'une longue tunique de velours bleu et or, suivi d'un cortège habillé à sa livrée, se rendit à sa tente ; les hommes d'armes se rangèrent de chaque côté. Peu après, Charles VI parut. Rien n'était changé à son costume, sinon qu'à son chapeau était représenté un cerf, et qu'au cou, il portait le collier que Richard II lui avait donné l'avant-veille. Les Français, suivant l'exemple des Anglais, se placèrent à droite et à gauche de la tente royale. Les princes s'avancèrent. Le roi de France était radieux : il pouvait annoncer à Richard que les Génois venaient de se soumettre à sa puissance. Ils entrèrent dans le pavillon anglais, et, en attendant l'arrivée d'Isabelle de France, se firent servir les épices et le vin, tout en se comblant encore de cadeaux.

Bientôt les sonneries de trompettes, les accents d'une musique harmonieuse annoncèrent l'approche de la jeune reine. Vêtue d'une étroite cotte à l'ancienne mode, en velours bleu, parsemé de fleurs de lis d'or, Isabelle s'avançait sur un palefroi richement caparaçonné. Elle avait ceint une couronne royale en or, garnie de pierreries. A son entrée dans la tente du roi de France elle fut saluée par les duchesses de Lancastre et de Gloucester, et par la comtesse de Huntingdon. Puis les ducs de Berry et de Bourgogne, habillés de velours rouge, s'approchèrent ; l'ayant

tendrement embrassée, ils la prirent chacun par une main, et suivis du duc d'Orléans, des comtesses de Nevers et de Saint-Pol, la conduisirent au milieu de l'assemblée, sur un tapis fleurdelisé d'or. L'assistance était à genoux, les deux rois assis au fond de la tente. La reine fit deux fois la révérence au roi d'Angleterre, qui, incontinent, se leva et lui donna le baiser de paix. Charles VI embrassa sa fille, et la prenant par la main, la présenta à Richard II, en lui disant : « Très chier filz, j'ay amené cy la créature que j'aime le plus au monde, fors ma femme et mon fils le dauphin. » Il le pria de l'aimer tendrement, ce que le roi d'Angleterre promit volontiers, en le remerciant de ce don précieux, « afin que parmy ceste alliance, nous et nos subgez puissent vivre en pai et transquillité, et par eco venir muelz au bon fin et conclusion du peas perpetuell entre nous et noz roialmes, et pour eschiver l'effusion du sang chrestien, qui pourroit vraisemblablement avenir si ceste alliance n'eust esté fait entre nous à ceste fin. » La petite reine devait partir de suite pour Calais. Charles VI fit don de cadeaux et de colliers aux duchesses de Lancastre et de Gloucester et à la comtesse de Huntingdon. Pendant ce temps, on préparait le départ. Le roi de France sortit de sa tente : devant lui, on portait l'épée nue. Alors Isabelle s'agenouilla, lui demanda sa bénédiction, le priant de la recommander à la reine sa mère. Charles la bénit, l'embrassa, les larmes aux yeux ; il lui remit un anneau, lui rappelant qu'elle devait aimer son mari et lui être fidèle. La petite reine de sept ans fondait en larmes et sanglotait. Il fallait cependant partir. Bientôt le cortège s'ébranla, et accompagnée de sa suite, Isabelle allait entrer dans son royaume.

Les fêtes n'étaient cependant pas terminées. Richard offrait un banquet solennel au roi de France. Les deux souverains s'assirent seuls à une table, Charles VI à la droite du roi d'Angleterre : l'un mangeait des viandes bouillies, à la mode française ; l'autre des viandes rôties, suivant la coutume d'Angleterre. Les ducs de Berry, de Bourgogne, d'Orléans, de Lancastre, de Gloucester, remplissaient les fonctions de maîtres

d'hôtel et d'échansons. Le repas se prolongea longtemps; puis on servit les épices et le vin, et les présents recommencèrent. Charles VI offrit un vase d'or massif et un collier de grand prix; Richard donna à son beau-père un superbe collier, et le duc de Lancastre fit présent au roi de France d'un autre collier jadis donné par le roi Jean. Puis, les rois vinrent ensemble jusqu'au pieu, se donnèrent un dernier baiser, se serrèrent longuement les mains, et retournèrent l'un à Ardres, l'autre à Guines.

VI

Il ne restait plus qu'à célébrer solennellement le mariage d'Isabelle et de Richard [1]. Cette cérémonie devait avoir lieu quelques jours plus tard à Calais. Philippe le Hardi, et avec lui nombre de seigneurs français, accompagnèrent la jeune reine dans cette dernière partie du voyage. Le 31 octobre, ils étaient à Calais; le mariage devait être célébré le 4 novembre. Jusqu'à ce moment ce ne furent encore que fêtes et festins, où Français et Anglais rivalisèrent de luxe et de faste, comme ils le firent près de cent cinquante ans plus tard au camp du Drap d'or. Le duc de Bourgogne remplaçait Charles VI, recevait les Anglais à sa table, les éblouissait par la somptuosité de son costume tout constellé de perles et de pierres précieuses, et si riche, qu'il remettait cent vingt livres pour qu'on lui rapportât un rubis qui s'en était détaché. Là encore, il comblait la cour d'Angleterre de ses cadeaux. A Richard il offrait un livre, tout couvert de perles; les ducs de Lancastre, de Gloucester et leurs femmes, les comtes de Derby et de Huntingdon, toute la suite de Richard recevaient des joyaux précieux, gobelets et bagues, fermaillets sertis de pierreries [2].

[1] Les bulles de dispense étaient données par Benoît XIII le 30 août. (Arch. nat., J. 653, n° 13.)

[2] Petit, *ouvrage cité*, p. 258 et 552.

Mais c'est surtout Isabelle que l'on accablait de présents. Son oncle lui offrait une aiguière et un hanap d'or garni de trente rubis balais, un fermaillet orné d'un rubis taillé et de six grosses perles; la comtesse de Nevers et Bonne de Bourgogne la comblaient de souvenirs. Les Anglais, de leur côté, n'étaient pas en reste de générosité. Richard lui offrait « un cercle de demi-rond de gros balays et de soffliers et de grosses perles »; le duc de Gloucester un aigle d'or blanc fait de pierreries et de perles, et une couronne d'or à huit fleurons; le comte de Rutland un cercle de pierreries « fait à manière de jardins »; le comte de Huntingdon un fermaillet « a un dyament au milieu de cent quinze balays rubis et trois grosses perles », d'une valeur de 18,000 francs; le comte Maréchal une grande croix d'or à pied « toute de pierrerie et de perlerie »; le duc de Lancastre de grands tableaux enrichis de pierres précieuses, sans compter les hanaps, bassins et tasses d'or que lui offrirent les seigneurs et dames de la cour, les évêques et les habitants de la ville [1].

Enfin, le 4 novembre, l'archevêque de Cantorbéry bénit solennellement dans l'église Saint-Nicolas de Calais l'union du roi d'Angleterre et de la fille du roi de France. Richard demeura deux jours encore dans la ville, pour recevoir le trousseau et les joyaux, et la première partie de la dot, que lui remit le sire d'Ancquetonville, le futur assassin de Louis d'Orléans. Pendant ces dernières journées, le duc de Bourgogne s'entretenait fréquemment avec lui, entamant de nouvelles négociations pour consolider et renforcer l'alliance. Et de fait, Richard promit non seulement de faire solennellement publier la trêve, mais aussi d'envoyer, dans la quinzaine de la Purification, d'accord avec Charles VI, des ambassadeurs, auprès des deux papes, afin de rétablir l'unité avant la Saint-Michel 1397. L'empereur serait invité à joindre ses efforts à ceux des deux rois. Enfin, des conférences devaient être reprises, le dimanche de *Lætare*, en vue d'une paix et alliance définitive. Puis, tandis que Richard et

[1] Williams, *Chronique de la traïson et mort de Richart deux, roy d'Angleterre*, addendum 2, p. 108.

Isabelle s'embarquaient pour l'Angleterre, le duc de Bourgogne et sa suite rejoignaient Charles VI à Saint-Omer [1].

Le mariage était accompli; produirait-il tous les résultats que l'on souhaitait? Dans toutes les négociations, on avait soigneusement laissé de côté les points litigieux, qui jusqu'alors avaient fait échouer toutes les tentatives de rapprochement. On avait remis à une date ultérieure pour les examiner. Mais chacun conservait ses prétentions, revendiquait ses droits. De crainte de tout brouiller, on avait observé un prudent silence. Espérait-on, le premier pas accompli, les rapports entre les deux cours et par suite, entre les deux pays, devenant plus fréquents, que les haines s'adouciraient, que l'on aboutirait à un heureux et pacifique compromis? On pensait sans doute que les tendances pacifiques de Richard II, que l'influence de la jeune reine pourraient, quelques années plus tard, amener un durable rapprochement, une cordiale entente. C'était, hélas! se bercer d'illusions, et mal connaître les sentiments de la grande majorité de l'Angleterre. Isabelle devait bientôt sentir combien le poids d'une couronne royale est lourd à supporter, combien même, innocente des événements, elle en pourrait amèrement souffrir et comment les plus habiles combinaisons des diplomates, même les plus avisés, demeureraient impuissantes à vaincre les haines nationales.

Léon Mirot.

[1] *Chronique du religieux de Saint-Denis*, t. II, p. 471.

(A suivre.)

L'EXPÉDITION DE CHINE

EN 1857 ET 1858

A tous ceux qu'intéressent les choses de l'Extrême Orient, — et où sont à l'heure actuelle, dans le monde entier, les hommes prévoyants qui n'en ont pas grand souci? — M. Henri Cordier, professeur à l'École des langues orientales, l'auteur érudit et consciencieux d'un bel ouvrage publié récemment sur les *Relations de la Chine avec les Puissances occidentales* (1860-1902), présente une nouvelle étude, copieusement et scrupuleusement documentée, riche en informations de toute sorte complètement inédites, méthodiquement développée, d'un style agréable et facile, qui ne peut manquer d'être bien accueillie par de nombreux lecteurs.

Le volume intitulé *l'Expédition de Chine de 1857 et 1858*[1] débute par la brève analyse des traités que l'Angleterre, les États-Unis et la France ont conclus avec la Chine en 1842 et 1844; il expose ensuite, avec une parfaite clarté, les graves incidents qui surgissent en 1856 et la situation nouvelle qui en résulte pour ces trois puissances; — l'absolue nécessité où elles se trouvent de renouveler, de compléter, sans retard, des conventions devenues manifestement insuffisantes et d'associer loyalement leurs efforts pour en imposer la revision au mauvais vouloir, à l'insigne fourberie du gouvernement chinois, — les sérieux griefs dont elles ont eu récemment à se plaindre et dont elles ont le droit de demander l'éclatante réparation, ce qui les autorise à ne pas attendre les échéances des

[1] Paris, librairie Alcan, 1904, in-8° de 500 pages.

trois traités et à commencer immédiatement des négociations nouvelles, — puis, les événements tragiques dont Canton est le théâtre en 1856 et 1857; — les instructions des cabinets de Paris et de Londres concernant la revision que l'on est sur le point d'entreprendre; — l'arrivée en Chine de lord Elgin et du baron Gros, chargés, en qualité d'ambassadeurs extraordinaires, de la diriger; — leurs relations avec le comte Poutiatine, ministre plénipotentiaires de Russie, et M. W. Reed, représentant des États-Unis, lesquels ont à remplir une mission analogue; — les démarches inutilement entreprises par ces diplomates à Canton et à Changhaï; — leur arrivée à l'entrée du Pei-ho et leurs nouvelles tentatives, non moins stériles que les précédentes; — enfin, l'occupation des forts de Ta-kou; — la soumission du gouvernement chinois impuissant et terrifié; — les conférences de Tien-tsin et les négociations des nouveaux traités qui sont conclus au mois de juin 1858.

Voici, en quelques lignes, l'énoncé des principaux griefs dont la réparation est due aux trois puissances.

Le 28 février 1856, un prêtre français des missions étrangères, l'abbé Chapdelaine, a été torturé et mis à mort par l'ordre du sous-préfet de Si-linn, dans le Kouang-si. Après qu'on lui eut coupé la tête, les satellites du sous-préfet ont mutilé son cadavre et mangé son cœur, puis sa tête a été jetée aux pourceaux. Or l'article XXIII du traité de Whampoa stipule que, si des Français pénètrent dans l'intérieur de la Chine au delà des limites tracées autour des cinq ports, ils doivent être reconduits au consulat le plus voisin, sans qu'il soit permis aux autorités locales de leur faire subir aucun mauvais traitement. Ce meurtre abominable a été suivi d'une persécution sanglante qui a coûté la vie à plusieurs chrétiens chinois; de plus, en violation des clauses du même traité, et des édits de l'empereur Tao-kouang, qui autorisent la pratique de la religion chrétienne, dont nous sommes, en Chine, les protecteurs officiels, les catholiques indigènes du Kiang-Sou, du You-nan et du Tchi-li ont eu grandement à souffrir, dans ces derniers temps, du mauvais vouloir des autorités locales.

Le 8 octobre 1856, Yé-min-tching, vice-roi des deux Kouang, fait saisir, à bord de la lorcha anglaise *Arrow*, sans réclamer préalablement le concours du consul de Sa Majesté Britannique, Harry Parkes, ainsi que le traité de Nanking lui en imposait l'obligation, plusieurs matelots chinois soupçonnés de piraterie. L'officier chargé de leur arrestation donne l'ordre d'abaisser le pavillon anglais qui flotte sur la lorcha, et M. Parkes demande au vice-roi des excuses écrites qui lui sont refusées.

Le 20 août, un jeune Américain, M. Cunningham, a été tué à Fou-tcheou, dans une rixe, par un indigène. Vers la même époque, le vice-roi du Min-tché s'est abstenu, malgré les instances du ministre américain, le docteur Peter Parker, de faire parvenir à l'empereur une missive du président des États-Unis concernant la revision du traité de Wang-hia et, fait beaucoup plus grave, une lettre précédente ayant la même destination a été renvoyée sans réponse, bien qu'on en eût brisé le cachet!

M. Cordier présente successivement à ses lecteurs, au fur et à mesure qu'ils entrent en scène, les personnages qui ont joué les premiers rôles dans les dramatiques événements qu'il raconte. — Ce sont d'abord le comte de Courcy, premier secrétaire de la légation française, et qui la dirige depuis deux ans, en qualité de chargé d'affaires, M. de Bourboulon, ministre plénipotentiaire de France en Chine, son chef immédiat, étant en congé; — le contre-amiral Guérin, qui commande notre escadre, et son successeur M. Rigault de Genouilly; — sir John Bowring, gouverneur de Hong-kong et plénipotentiaire de la Grande-Bretagne; — l'amiral sir Michael Seymour, commandant des forces navales anglaises; — le docteur Peter Parker, représentant des États-Unis, auquel succédera bientôt M. William Reed; — le vice-amiral comte Poutiatine, ministre de Russie; — lord Elgin, gouverneur du Canada, et le baron Gros, qui seront envoyés tous les deux en Chine au mois de mai 1857, comme ambassadeurs extraordinaires, pour y conclure les nouveaux traités; — ensuite, le vice-roi des deux Kouang, Yé-min-tching, chargé spécialement, par le gouvernement impérial, de traiter les affaires avec

les barbares étrangers; — Houang-tsoung-han, son successeur; — Pi-koueï, gouverneur du Kouang-tong, son subordonné; — Ho-koueï-tsing, vice-roi des deux Kiang; — Tan-ting-siang, vice-roi du Tchi-li; — puis les hauts commissaires impériaux Ki-ying, Koueï-liang et Houa-cha-na envoyés par l'empereur Hieng-Foung à Tien-tsin pour y négocier avec les ambassadeurs extraordinaires de France et d'Angleterre. La place nous manque pour nommer les comparses, qui sont nombreux et dont quelques-uns rempliront utilement des missions importantes.

Sir John Bowring, gouverneur de Hong-kong et plénipotentiaire de S. M. Victoria, économiste distingué, linguiste remarquable, ami jadis de Jérémie Bentham, et propagateur ardent de sa doctrine, a soixante-dix ans. Il touche à la fin de sa carrière et a résolu de mettre à profit les événements pour illustrer son nom en négociant et signant le nouveau traité. Cette ambition, secondée avec une regrettable imprévoyance par le concours aveuglément dévoué de l'amiral Seymour, lui sera fatale. Le contre-amiral Guérin, qui commande notre escadre, bon marin, habile manœuvrier, ne fait pas de politique et ne veut prendre aucune initiative, mais il attend les instructions du chargé d'affaires de France et il lui a fait connaître qu'il s'y conformera ponctuellement. Le docteur Peter Parker, ministre des États-Unis, qui a vu récemment, en passant à Paris, notre ministre des affaires étrangères, auquel il a exposé longuement ses vues, est un philosophe qui médite d'imposer à la Chine, par l'intervention diplomatique des Puissances étrangères, la réforme de ses institutions politiques et judiciaires. Plus fin et plus pratique, son successeur, M. Reed, entreprendra très habilement d'exploiter, dans l'intérêt de son pays et sans brûler une cartouche américaine, les succès militaires des deux puissances alliées. Le comte Poutiatine poursuivra le même but, mais y mettra plus de tact, de courtoisie et de franchise; il essaiera même, en plus d'une circonstance, de jouer le rôle de médiateur et d'obtenir, par de conciliantes démarches, les satisfactions que réclament l'Angleterre et la France. Puissamment assisté par les avis

éclairés de MM. Wade, interprète du consulat anglais de Changhaï, et Lay, inspecteur des douanes, qui pratiquent, depuis longues années, les hommes et les choses de la Chine, lord Elgin, négociateur avisé, parfois impérieux et hautain, ainsi qu'il convient, en certaines circonstances, de se montrer vis-à-vis des fonctionnaires indigènes, ira droit à son but, sans dévier d'une ligne. Plus bienveillant et plus souple, observateur expérimenté et scrupuleux des formes diplomatiques, le baron Gros ne perdra jamais de vue celui qu'il veut atteindre, mais s'abstiendra soigneusement de toute arrogance; il lui arrivera même de donner à son éminent collègue des conseils de prudence et de modération. Les commissaires impériaux, envoyés à Tien-Tsin au-devant des ambassadeurs, ne failliront pas aux traditions administratives de leur pays; ils essaieront, jusqu'à la fin, de duper nos représentants et ne céderont qu'à la force. Quant à Yé-Min-tching, le vice-roi des deux Kouang, il luttera avec une énergie féroce contre ses puissants adversaires, par la ruse, le fer, le feu et le poison, jusqu'au moment où il tombera entre leurs mains vaincu et désarmé. Pour mieux assurer ses victoires, Yé avait coutume de supprimer ses ennemis. En 1854, afin de noyer dans le sang l'insurrection qui venait d'éclater aux environs de sa capitale, il avait fait tomber plus de soixante mille têtes sous le glaive de ses bourreaux.

Les autorités anglaises ont voulu lui imposer, comme on l'a vu plus haut, l'obligation de leur restituer dans les quarante-huit heures les matelots chinois arrêtés sur l'*Arrow* et de leur présenter par écrit ses excuses. Les matelots sont revenus, mais les excuses n'ont pas été faites. Yé affirme, d'ailleurs, qu'il n'a pas violé les clauses du traité de Nanking, par ce motif, qui ne paraît pas tout à fait inadmissible, qu'en réalité l'*Arrow* était un bâtiment frété par un négociant chinois, lequel n'avait pas le droit d'y arborer le pavillon britannique. Le délai étant expiré, les hostilités commencent. Sir John confie officiellement à l'amiral Seymour le soin de venger l'honneur britannique. En conséquence, le 26 octobre 1856, les principaux forts de Canton

sont attaqués et occupés. Le 27, Canton est bombardé; le 29, par une large brèche que les canons de l'escadre ont pratiquée dans l'enceinte, une compagnie de débarquement envahit la cité; elle parcourt triomphalement ses rues principales, pénètre jusqu'au yamen du vice-roi et le met au pillage. La population cantonnaise est, en même temps, humiliée, terrifiée et furieuse. Les sanguinaires proclamations de Yé exaspèrent sa haine traditionnelle contre les barbares anglais. Dans l'une d'elles, répandue à profusion, le 27 octobre, on lit ces exhortations sinistres. « Courez « sus à ces bandits;... tuez-les... Apportez les têtes coupées à « mon prétoire... Chacune d'elles vous sera payée trente taels. » Le 8 décembre, les factoreries, où résident les négociants et les consuls étrangers, sont la proie des flammes. Quelques jours après les passagers du steamer anglais Thistle sont égorgés par l'équipage indigène. Le vice-roi prend des mesures énergiques pour affamer Hong-kong et Macao, où résident les légations de France et des États-Unis. Enfin, le 15 janvier, la boulangerie chinoise, qui alimente la population étrangère de Hong-Kong presque tout entière, distribue à tous ses clients du pain empoisonné. Sir John Bowring, sa femme, sa fille, la plupart des fonctionnaires de la colonie, mangent de ce pain et peu s'en faut qu'ils ne soient les victimes de cet abominable attentat.

Dès le mois d'août 1856, M. de Courcy a demandé au gouvernement chinois les satisfactions qui sont dues à la France pour le martyre du missionnaire Chapdelaine. Le magistrat coupable sera dégradé et envoyé en exil; la légation de France sera avisée officiellement de la punition qu'il aura subie; un décret impérial, inséré dans la *Gazette de Péking*, en informera tout l'Empire; ce décret fera connaître qu'un châtiment semblable sera infligé à tout fonctionnaire qui osera enfreindre, ainsi que l'a fait le magistrat de Si-linn-hien, l'une des clauses les plus importantes du traité de Whampoa. Ces conditions paraissent modérées. Toutefois, notre chargé d'affaires ne se berce d'aucune illusion. Il sait très bien que jamais le gouvernement chinois n'y voudra souscrire, à moins qu'il n'y soit contraint par la

force. En effet, Yé, suivant son invariable coutume, use de tous les faux-fuyants. Il a bien ordonné une enquête, mais la longueur des distances, le mauvais état des chemins, la grande difficulté des communications la rendent très difficile. Le gouvernement impérial n'a pas coutume de traiter légèrement les affaires de cette importance, ni de prendre une décision aussi grave si ce n'est en pleine connaissance de cause; il croit d'ailleurs, d'après les informations encore incomplètes qui lui sont déjà parvenues, que le noble envoyé du grand Empereur des Français a été abusé par de faux renseignements. Plus tard il ira jusqu'à prétendre que notre infortuné missionnaire a été victime de ses propres méfaits. « N'a-t-il pas osé, en dissimulant sa nationalité, prendre une part active aux insurrections locales qui ont éclaté dernièrement dans la province du Kouang-si? S'il avait déclaré qu'il était Français, assurément on ne lui eût fait aucun mal. » — Jamais plus audacieuse fourberie ne fut mise au service d'une plus mauvaise cause.

N'engager son gouvernement par aucun acte décisif, tout en faisant respecter le nom et l'autorité de la France; — s'abstenir de toute démarche contraire à la neutralité, tout en faisant connaître au vice-roi des deux Kouang qu'il désapprouve sa conduite dans l'affaire de l'Arrow et tout en protestant, avec la plus grande énergie, au nom de l'humanité et de la civilisation, contre ses criminelles tentatives; — prémunir et sauvegarder, autant que possible, à Canton, les Français et les protégés de la France contre des dangers incessants; — décliner les avances réitérées et compromettantes du ministre d'Angleterre, par des communications officielles dont les termes courtois et sympathiques témoignent hautement de son respect absolu pour l'entente cordiale; — contribuer efficacement à la sécurité de la colonie britannique en y envoyant, pendant les plus mauvais jours, un détachement de nos marins pour y protéger nos nationaux et nos intérêts; — prendre une part active, quoique dépourvu d'instructions, afin de maintenir la dignité de la représentation française, aux conférences qui ont lieu entre les plénipotentiaires

d'Angleterre et des États-Unis pour le renouvellement des traités, — telle est la tâche ardue et périlleuse que les circonstances imposent à notre chargé d'affaires. A force de circonspection et de prudence, efficacement secondé, d'ailleurs, par un collaborateur fort avisé, le comte Kleczkowski, deuxième secrétaire de la légation, il louvoiera heureusement parmi ces nombreux écueils et le gouvernement impérial approuvera pleinement ses actes.

Cependant l'Angleterre apprécie sévèrement la conduite de son ministre en Chine. Le Parlement a jugé que, par sa précipitation agressive, il a engagé témérairement son pays dans une très grosse aventure. Il a donc été décidé que sir John Bowring serait rappelé et que, vu la gravité exceptionnelle des circonstances, il serait remplacé par un ambassadeur extraordinaire dont la grande expérience offrait toutes les garanties, et qui aurait pour mission, non seulement de conclure un nouveau traité, mais encore d'imposer au gouvernement chinois les satisfactions qu'il doit à la Grande-Bretagne. Puis il a été convenu, entre les cabinets de Londres et de Paris, que la France enverra, de son côté, un ambassadeur afin que les représentants des deux pays, qui doivent négocier de concert, occupent le même rang dans la hiérarchie diplomatique, ce qui est essentiel vis-à-vis des fonctionnaires chinois, esclaves de l'étiquette. Les choix des deux gouvernements sont tombés, comme on l'a vu plus haut, sur lord Elgin et sur le baron Gros. M. de Bourboulon a repris son poste à Macao au mois de mars 1857. Il avait l'espoir très légitime d'illustrer son nom par la signature de notre nouveau traité, mais il fallut qu'il s'inclinât devant la décision que le comte Walewski a dû prendre. Dès son retour, M. de Courcy est parti pour la France.

Vers la fin de juin 1857, lord Elgin entre en scène. Son collègue, M. Gros, s'y montrera seulement en octobre. Quelques jours après on y verra paraître l'amiral comte Poutiatine [1], qui

[1] Nommé, en 1836, plénipotentiaire de Russie à Péking, où il devait se rendre par terre pour y régler plusieurs questions litigieuses, le comte Poutia-

arrive du Peï-ho et de Changhaï, où il a tenté vainement d'entrer en négociations avec le gouvernement impérial, puis M. William Reed, qui vient de succéder au docteur Parker en qualité de plénipotentiaire des États-Unis. Voici, en quelques lignes, le bref énoncé des événements auxquels ils prendront bientôt une part active et dont le livre de M. Cordier nous donne l'intéressant récit, agréablement, méthodiquement exposé, curieusement éclairé par les nombreux documents qui l'accompagnent.

Tout d'abord, la situation très périlleuse dans laquelle se trouve, en ce moment, la colonie des Indes a obligé le gouvernement anglais à s'abstenir momentanément, en Chine, de toute entreprise militaire. Quelques semaines après son arrivée à Hong-kong, lord Elgin partira pour Calcutta, emmenant avec lui toutes les forces dont il peut disposer. Il reviendra, un mois plus tard, dès que la révolte des cipayes sera définitivement domptée. Alors les incidents se multiplient et se précipitent.

Le 12 décembre 1857 les deux ambassadeurs, par une note collective envoyée au vice-roi Yé, réclament la libre admission de leurs nationaux dans la cité cantonnaise, ainsi que les indemnités qui leur sont dues pour les graves dommages dont ils ont eu récemment à souffrir. Ne recevant aucune réponse, ils font publier une proclamation exposant l'origine et le but de la guerre que leurs pays font en ce moment, non pas à la Chine, mais seulement au fonctionnaire dont l'entêtement et l'insolence sont l'unique cause de tout le mal. Le 1er janvier les forces alliées pénètrent dans Canton et occupent la ville, sans coup férir ; Ye-min-tching est fait prisonnier et conduit à bord d'un bâtiment de guerre. Quelques jours plus tard, un décret impérial flétrit sa conduite, le prive de ses dignités et lui donne pour successeur Houang-tsoung-han, vice-roi du Se-tchouen. En attendant l'arrivée de ce haut fonctionnaire, Pi-koueï, gouver-

tine s'était vu refuser à Kiakhta l'accès du territoire chinois. A l'embouchure du Peï-ho, puis à Changhaï, où il s'était présenté ensuite, il n'avait pu entrer en relation avec les fonctionnaires impériaux, ceux-ci ayant formulé, relativement au cérémonial des entrevues, certaines prétentions absolument inadmissibles.

neur de Kouang-tong, remplira provisoirement le mandat de gouverneur général des deux Kouang et traitera les affaires avec les barbares étrangers. Il est convenu entre les ambassadeurs et Pi-koueï, réinstallé publiquement et solennellement dans son prétoire par les deux amiraux, qu'il administrera la ville, jusqu'à nouvel ordre, avec l'assistance de deux commissaires anglais et français. Il en fait la promesse, et il la tiendra loyalement jusqu'à l'arrivée du nouveau vice-roi.

Au commencement de mars 1858, les quatre plénipotentiaires se transportent à Chang-haï, où ils se proposent de négocier les nouvelles conventions. Quelques jours auparavant, M. Oliphant, secrétaire particulier de lord Elgin, et le vicomte de Contades, second secrétaire de notre ambassade, se sont rendus à Soutchéou et ont remis entre les mains de Ho-koueï-tsing, vice-roi des deux Kiang, quatre dépêches, qu'ils l'ont prié de faire tenir immédiatement à Yu, lequel remplit, à Péking, les fonctions de premier ministre. Ces dépêches exposent les requêtes des quatre gouvernements anglais, français, russe, américain et demandent l'envoi à Chang-haï de hauts commissaires impériaux pour y négocier au plus tôt avec leurs représentants. Ho s'est montré affable, gracieux, empressé, encourageant.

Pendant que lord Elgin, le baron Gros le comte Poutiatine et M. Reed attendent impatiemment à Chang-haï l'arrivée de ces fonctionnaires, la situation devient à Canton extrêmement critique. Houang, le nouveau vice-roi, se montre décidément hostile aux étrangers. Perfidement surexcitée, la haine de la populace se révèle par d'odieux excès. Afin de pouvoir les réprimer efficacement, les deux amiraux renforcent la garnison et proclament l'état de siège.

La réponse du premier ministre aux communications officielles des quatre plénipotentiaires ne s'est pas fait longtemps attendre. Elle porte la date du 21 mars 1858 et leur a été expédiée par l'entremise de l'aimable Ho-koueï-tsing. C'est tout simplement un refus. « Houang, le nouveau vice-roi des deux Kouang, est investi des pleins pouvoirs qui avaient été confiés par le

gouvernement impérial à son prédécesseur Yé-min-tching. Ce n'est donc pas à Chang-haï, c'est seulement à Canton que les représentants des puissances étrangères peuvent négocier. Qu'ils se hâtent donc, s'ils veulent remplir leur mission, de reprendre le chemin du sud! — Décidément l'hésitation n'est plus permise. A cette sommation hautaine, les deux ambassadeurs répliquent immédiatement par une déclaration formelle. Puisque les commissaires dont ils ont demandé l'envoi ne viendront pas à Chang-haï, ils iront les attendre à l'embouchure du Peï-ho, et, tant que les deux puissances alliées n'auront pas reçu les satisfactions qui leur sont dues, Canton restera en leur pouvoir.

En conséquence, dès les premiers jours de mai, lord Elgin et le baron Gros partent pour le nord escortés par plusieurs bâtiments de guerre. Un navire américain, à bord duquel se trouvent M. Reed et l'amiral Poutiatine, les accompagne. Ces derniers les ont assurés de leur sympathique concours, tout en faisant connaître qu'il leur est absolument interdit de s'associer aux mesures de rigueur auxquelles on pourrait recourir.

Demander, imposer, s'il le faut, par l'occupation des forts de Ta-kou, au besoin, par celle de Tien-tsin et par le blocus du Grand-Canal, soit leur admission immédiate à Péking, où ils négocieront les nouvelles conventions, soit l'envoi au-devant d'eux de plénipotentiaires d'un rang égal au leur, ainsi que les traités en vigueur leur donnent le droit de l'exiger, et munis des pouvoirs nécessaires, telle est la marche que les ambassadeurs se proposent de suivre. Ils se montreront courtois, patients, mais inflexibles.

Or, dès leur arrivée à l'embouchure du Peï-ho, ils apprennent, par l'entremise officieuse de l'amiral Poutiatine, qui les y a devancés, que Tsoung, administrateur des salines, et Mou, ministre du conseil de l'intérieur, ont été désignés par le gouvernement impérial « pour examiner et traiter les affaires des différentes nations qui se trouvent dans le port ». Bien que pourvus d'emplois considérables, ces fonctionnaires ne sont pas d'une importance suffisante pour négocier d'égal à égal avec des

ambassadeurs extraordinaires. Lord Elgin et le baron Gros, afin de hâter les solutions nécessaires, déclarent donc par une nouvelle missive, adressée au premier ministre Yu, que si, dans le délai de six jours, un haut commissaire, dûment accrédité, n'entre pas en relation avec eux, ils prendront telles mesures qui leur paraîtront convenables et nécessaires pour faire admettre les justes réclamations de leurs gouvernements.

Alors apparaît un nouveau dignitaire qui n'avait pas encore manifesté sa présence. Il s'agit de Tan-tin-tsiang, vice-roi du Tchi-li, la province où est située la capitale de l'empire. Par des communications officielles en date du 28 il fait connaître aux quatre plénipotentiaires que l'Empereur l'a chargé spécialement de s'entendre avec eux et qu'il les recevra *successivement* à Ta-kou. A mesure que le langage des ambassadeurs devient plus sévère, le gouvernement impérial se montre plus raisonnable. Le vice-roi Tan occupe dans la hiérarchie officielle un des premiers rangs. Les deux ambassadeurs peuvent donc, sans compromettre leur dignité , entrer en relation directe avec lui, mais il leur semble indispensable de savoir positivement, avant d'entamer les négociations, si ce haut commissaire est bien au courant de la situation et s'il connaît exactement les points principaux qui doivent être traités dans les futures conférences. Or à cette question qui lui est officiellement formulée il fait une réponse vraiment déconcertante. « J'ai reçu les pleins pouvoirs de mon auguste souverain... Je suis prêt à les produire quand vous m'aurez montré les vôtres... Nous traiterons quand vous voudrez... mais, avant tout, il est indispensable que vous m'instruisiez de vos désirs. »

Ainsi le premier ministre Yu, bien qu'il connaisse lui-même, très exactement et depuis longtemps, les réclamations des quatre puissances, n'a encore donné aux commissaires impériaux aucune instruction précise. Ils en sont encore à ignorer que la France exige, avant tout, la satisfaction qui lui est due pour le meurtre juridique de l'abbé Chapdelaine, que les deux nations alliées demandent, outre le renouvellement des clauses

principales inscrites dans les traités en vigueur, le versement des indemnités auxquelles ont droit leurs nationaux pour les pertes subies récemment par eux à Canton, — l'émancipation complète du christianisme dans tout l'Empire, — l'ouverture de nouveaux ports, — l'admission de leurs représentants à Péking, — l'autorisation, pour leurs sujets, de voyager librement dans l'empire, — et que l'Angleterre insiste particulièrement pour qu'il soit permis à ses marchands de trafiquer, au centre de la Chine, dans les cités que baigne le Yong-tse-kiang. — La patience des ambassadeurs est à bout. En vain le comte Poutiatine, qui a vu plusieurs fois les commissaires impériaux, essaie-t-il encore de modérer un courroux si légitime ou, tout au moins, d'en adoucir les effets. Il a reçu, d'ailleurs, l'assurance que, jamais, l'empereur Hien-foung ne consentira à l'admission dans sa capitale des représentants étrangers, et il en a fait part à ses trois collègues. Alors, par une communication qui porte la date du 20 mai, lord Elgin et le baron Gros informent le vice-roi qu'ils ont résolu de s'avancer vers la capitale afin de traiter avec le gouvernement impérial; qu'en conséquence ils se trouvent dans l'obligation, « pour garantir leur sécurité », d'exiger que les deux amiraux soient mis en possession des forts de Ta-kou qui défendent l'entrée du Peï-ho et que si, *avant deux heures*, ces forts ne leur ont pas été livrés, ils seront attaqués et pris.

Cette sommation reste sans réponse. A dix heures du matin le feu est ouvert contre les fortifications de Ta-kou. Sept cents hommes les défendent; après avoir tiré quelques coups de canon, ils s'enfuient en désordre. A midi, les pavillons anglais et français flottent sur les remparts. Nos pertes sont de peu d'importance. Le lendemain, un rapport officiel, adressé à l'empereur Hien-foung, lui apprend que les barbares, ayant eu l'audace d'attaquer les forts du Peï-ho, ont été repoussés avec perte, mais qu'une grande marée, survenue tout à coup, a renversé en partie les remparts et que quelques-uns des fugitifs ont cherché un refuge parmi les ruines. — C'est ainsi que le Fils du ciel est instruit des événements qui s'accomplissent dans son empire.

Plus exactement renseignés et saisis d'un salutaire effroi, ses ministres se hâtent d'envoyer à Tsien-tsin, où se sont rendus les quatre plénipotentiaires aussitôt après l'occupation des forts de Ta-kou, trois nouveaux négociateurs munis enfin des pouvoirs et des instructions nécessaires. Ce sont le grand-secrétaire Koueï-liang, le général tartare Houa-cha-na et le vieux Ki-ying qui déjà, en 1842 et 1844, a conclu, au nom de son maître, avec l'Angleterre, les Etats-Unis et la France, les traités de Nanking, de Vang-hia et de Whampoa. Il est convenu, tout d'abord, que les quatre plénipotentiaires seront reçus séparément par les commissaires impériaux pour la mutuelle communication des pleins pouvoirs respectifs, que les conférences auront lieu ensuite, autant que possible, entre les secrétaires des négociateurs, puisque, toute difficulté étant aplanie, ceux-ci se réuniront en séance solennelle pour la signature des nouveaux traités. Une pagode située aux environs de Tien-tsin abritera les conférences.

Une scène violente, presque tragique, en signale le début. Ki-Ying ayant protesté hypocritement, avec effusion, de ses intentions conciliantes et de ses dispositions sympathiques envers les représentants des Puissances, M. Lay donne lecture le lendemain, en sa présence, d'un mémoire qu'il a rédigé en 1844 et où il expose à son auguste maître les moyens auxquels il est sage de recourir « pour tromper les barbares et les tenir à distance ». Décontenancé, profondément humilié, Ki-ying perd contenance; il balbutie, il fond en larmes. Désavoué par ses collègues, il retournera à Péking, où il sera mis bientôt en jugement par l'ordre de l'empereur, que sa ridicule déconvenue a profondément irrité. Condamné à mort, il se pendra dans sa prison.

Pendant une semaine environ les négociations suivent paisiblement leur cours. Les commissaires impériaux résistent, de temps à autre, pour la forme, mais accordent finalement la plupart des clauses formulées par les plénipotentiaires. Ceux-ci croient enfin toucher au but lorsqu'on se heurte à un obstacle qui paraît, tout d'abord, infranchissable. Il s'agit de la résidence

à Péking des ambassadeurs étrangers. Le baron Gros se déclare satisfait s'il obtient que le représentant de la France soit admis *temporairement* dans la capitale de l'empire, lorsque les intérêts de son pays l'y appelleront. Mais lord Elgin exige, pour celui de la Grande-Bretagne, la *résidence permanente*. Il veut aussi obtenir, pour ses nationaux, l'autorisation de trafiquer librement dans la région que baigne le Yang-tse-kiang et qui est la plus riche de l'Empire. C'est en vain que le comte Poutiatine et M. Reed lui font connaître que Hien-foung vient d'interdire, *sous peine de mort*, à ses commissaires ces deux concessions; c'est en vain que le baron Gros exhorte son collègue à la modération. Ou le gouvernement impérial cédera sur ces deux points sans aucune restriction ou les hostilités seront immédiatement reprises. Telle est la décision formelle du représentant de Sa Majesté Britannique. Elle lui assure presque aussitôt la victoire. Dès le lendemain, Kouei-liang et Houa-Cha-na déclarent que, pour éviter à leur pays les horreurs de la guerre, ils osent prendre sur eux, au risque de provoquer le courroux de leur tout-puissant maître, d'accorder les deux concessions en litige. L'obstacle est donc franchi. Le nouveau traité conclu entre l'Angleterre et la Chine est signé le 26 juin. Les traités russe et américain, moins exigeants et plus facilement négociés, portent les dates des 13 et 16 juin. Le nôtre fut conclu seulement le 27.

Outre les communications si nombreuses et si instructives échangées entre les négociateurs, le livre de M. Cordier reproduit intégralement les textes des conventions française et russe. Il donne seulement une brève analyse des traités anglais et américain. Ce dernier confirme et complète la plupart des dispositions du traité de Wang-hia et stipule en faveur des États-Unis le traitement de la nation la plus favorisée; il renferme aussi des clauses fort importantes concernant l'ouverture de nouveaux ports, l'extension du commerce, l'affranchissement du christianisme, l'*admission temporaire* des agents américains dans la capitale de l'Empire. — Le traité russe contient des dispositions analogues et formule l'obligation, pour les deux gouvernements,

moscovite et chinois, de procéder, à bref délai, au règlement définitif de leurs communes frontières[1]. — Beaucoup plus étendu, le traité anglais insiste, en termes plus explicites, sur les concessions du gouvernement impérial relatives au christianisme ainsi qu'à l'expansion du commerce britannique, et stipule formellement la *résidence permanente* à Péking du représentant de l'Angleterre, puis la liberté, pour ses nationaux, de circuler dans l'Empire et de trafiquer dans le bassin du Yang-tse-kiang. — Le traité, conclu par le baron Gros, consacre en notre faveur des avantages analogues, mais un peu moins étendus et moins nettement définis. Notre ambassadeur s'est contenté de l'admission temporaire à Péking des agents français et de l'ouverture de nouveaux ports à notre commerce, sans exiger son libre exercice dans les villes situées sur le plus grand fleuve de l'Empire. Les deux traités fixent les indemnités que devra verser le gouvernement chinois pour les dommages causés aux résidents anglais et français par les événements de Canton. Une convention additionnelle accorde formellement à la France toutes les satisfactions que M. de Courcy avait demandées, en 1856, au vice-roi Yé-min-tching pour le meurtre juridique de l'abbé Chapdelaine.

En vertu de la clause relative au traitement de la nation la plus favorisée, qui figure dans les nouveaux traités, la France, l'Angleterre et les États-Unis ont droit à toutes les concessions obtenues par lord Elgin. On vient de voir que le gouvernement impérial, en lui accordant la résidence permanente à Péking du représentant de la Grande-Bretagne, et la liberté du commerce anglais dans la région du Yang-tse, céda uniquement à la terreur. Il résulte de la correspondance du baron Gros qu'il essaya de modérer les exigences de son collègue, parce qu'elles

[1] Pendant que l'amiral Poutiatine traitait, à Tien-tsin, avec les hauts commissaires impériaux, le général Mouravief négociait de son côté, en Mandchourie, la convention d'Aïgoun Elle étendit la domination du czar sur tout le territoire compris entre le fleuve Ousiri et la mer, ainsi que sur d'autres régions de moindre importance et institua une commission mixte chargée de la revision définitive des frontières.

lui semblèrent essentiellement périlleuses. L'avenir ne tarda guère à justifier ses judicieuses appréhensions. Jamais le gouvernement chinois n'eut l'intention de subir les conventions de Tien-tsin. Lorsque, le 22 juin 1859, M. de Bourboulon et M. Bruce, ministres de France et d'Angleterre, se présenteront à l'embouchure du Peï-ho pour l'échange des ratifications, ils seront reçus à coups de canon et contraints de retourner immédiatement à Chang-haï sans accomplir leur mission. Pour mettre à la raison le gouvernement impérial, pour obtenir l'exécution des traités conclus en 1858, il faudra, deux ans plus tard, coaliser contre lui les puissants efforts de deux armées; il faudra ruiner Ta-kou, occuper militairement les îles de Tchousan et Tien-tsin, remporter les victoires de Tchang-kia et de Pa-li-kao, chasser l'empereur de sa capitale et incendier ses palais; il faudra, hélas! sur cette terre immense et féconde, où vit une population plus nombreuse, à elle seule, que celle de l'Europe tout entière, jeter encore, à pleines mains, des germes innombrables de haine et de vengeance.

R.

UN ROI DÉTRONÉ RÉFUGIÉ EN FRANCE

DOM ANTOINE Ier DE PORTUGAL

(1580-1595)

(Suite[1])

Au mois d'octobre 1585, Dom Antoine débarqua à Plymouth, et il fut reçu en Angleterre d'une manière si surprenante, qu'on aurait peine à le croire, si les détails qui suivent n'étaient tirés des Mémoires écrits de la main même du prince. Élisabeth fit déguiser en bergers un grand nombre de jeunes gentilshommes de sa cour et les envoya attendre Dom Antoine sur la montagne qui domine Salisbury pour l'assurer, de la part de « la Grande Bergère du pays », qu'il était le bienvenu dans son empire, qu'il pouvait compter sur son amitié et qu'elle était décidée à lui donner de prompts secours pour recouvrer sa couronne. Dans toutes les villes où le cortège passa pour se rendre à Londres, le prince reçut les honneurs dus à un souverain : les maires venaient le recevoir aux portes, lui présentant les clés et faisant sonner les cloches comme pour leur roi. A son arrivée à la cour, la reine l'accueillit plutôt comme un conquérant que comme un monarque dépouillé de ses États. Elle le combla de prévenances, ainsi que les seigneurs portugais, restés fidèles à sa cause, qui l'accompagnaient. En réalité, Élisabeth, dont la politique n'était pas moins tortueuse que celle de Philippe II, n'attirait en Angle-

[1] Voir la *Revue* du 1er octobre 1904.

terre Dom Antoine que par intérêt, et comme un instrument dont elle entendait se servir pour effrayer le roi d'Espagne.

D'un autre côté, Catherine de Médicis regrettait le départ du roi fugitif et aurait voulu le faire revenir en France. A peine Antoine était-il installé à Londres qu'elle lui écrivait :

« Mon cousin, encore que vous ayez entendu le regret et déplaisir que le Roi monsieur mon fils et moi avons eu du tort qui vous a été fait au commencement de ces nouveaux remuements de troubles survenus en ce royaume, et qu'il n'ait été rien omis pour réparer cette faute, comme vos gens vous le peuvent avoir dit, outre ce que le sieur de Chasteauneuf, ambassadeur du Roi mondit sieur et fils en Angleterre, vous en a fait entendre, et l'ordre qui a été donné pour vous recevoir et accommoder en une de ses maison, pour y demeurer vous et les vôtres avec toute commodité et sûreté qu'il avisa dès lors vous y donner, comme l'abbé Gadagne avait charge et exprès commandement de vous faire entendre de sa part et de la mienne, et que vous avez plus particulièrement entendu de celui qu'il vous a envoyé et vous a été trouver en Angleterre ; toutefois, mondit sieur et fils et moi avons encore avisé que je vous enverrais encore le capitaine Pradin, présent porteur, pour vous témoigner, comme il fera de nos parts, notre bonne et grande affection en votre endroit, vous assurant qu'il ne vous manquera aucune chose que nous puissions faire pour vous et le bien de vos affaires, ainsi que vous pourrez plus amplement entendre dudit capitaine Pradin, qui vous dira aussi l'ordre qui a été donné et qui sera toujours prêt, quand vous voudrez, pour vous recevoir, loger et bien accommoder, vous, mes cousins vos enfants et les vôtres, avec la bonne délibération où le Roi mondit sieur et fils est de vous donner les meilleurs moyens qu'il pourra pour votre contentement. A cette cause, mon cousin, je vous conseille de vous en revenir par deçà, et vous assure qu'en mon particulier je ferai aussi toujours tout ce qui me sera possible, et d'aussi bon cœur que me recommandant très affectueusement à vos bonnes grâces, je prie Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte et digne garde.

« Écrit à Paris, le vingt-deuxième jour de décembre 1585. Votre bonne cousine et comme mère, *signé :* CATERINE. »

Malgré les termes pressants de cette lettre, Dom Antoine déclina les offres de la reine-mère et de Henri III, prétextant qu'il lui serait plus facile, étant en Angleterre, de donner suite au projet formé par lui de faire imprimer en Hollande un manifeste, qu'il voulait répandre à profusion dans la chrétienté. Ayant obtenu, le 10 janvier 1585, l'ordonnance de privilège donné à Delft par Maurice, comte de Nassau, Catzenellebogen, Vianden, Dietz, etc., et ceux du conseil d'État, commis au gouvernement des provinces unies des Pays-Bas, le roi détrôné, pour faire connaître tous les malheurs que le Portugal et sa famille devaient à la rapacité de Philippe II, fit paraître à Leyde, in-4°, chez Christophe Plantin, en les trois langues latine, française et flamande, un important écrit dont voici le titre latin : « *Explanatio veri ac legitimi Juris, quo Serenissimus Lusitaniæ Rex Antonius, ejus nominis primus, nititur, ad bellum Philippo Regi Castellæ, pro regni recuperatione, inferendum. Una cum historica quadam narratione rerum eo nomine gestarum usque ad annum* M. D. LXXXIII. Ex mandato et ordine Superiorum; Lugduni Batavorum. In Typographia Christophori Plantini. M. D. LXXXV. » La version française avait pour titre : « *Justification du Sérénissime don Antonio, roi de Portugal, premier du nom, touchant la guerre qu'il fait à Philippe, roi de Castille, ses sujets et ses adhérens, pour être remis en son royaume, avec une histoire sommaire de tout ce qui s'est passé en cette même occasion jusques en l'an* M. D. LXXXIII *inclusivement.* Par commandement et ordonnance des supérieurs. A Leyde, Ch. Plantin. M. D. LXXXV. » Cette version française était plutôt une paraphrase qu'une traduction de la version latine; ce qui prouve que le texte primitivement rédigé en latin, langue que possédait à fond le prince portugais, avait été reproduit ensuite en français et en flamand. Dans son ouvrage, après avoir raconté, assurait-il, avec probité et fidélité, tous les événements accomplis en Portugal depuis la mort de dom Sébastien, en 1577, Dom Antoine concluait en exhortant tous les princes à

lui donner des secours pour recouvrer sa couronne, les avertissant que s'ils restaient dans l'inaction, ils ne tarderaient pas à regretter de voir s'élever trop haut la puissance de l'Espagne.

Tous les Portugais qui s'étaient attachés à la fortune de Dom Antoine ne l'avaient pas suivi en Angleterre : plusieurs de ces gentilshommes restèrent en France et prirent du service dans les troupes royales. Dom Gomez, présenté par son frère, dom Scipion de Figueredo, à Catherine de Médicis, lui témoigna son vif désir de servir dans l'armée que commandait Charles de Brissac, l'un des héros de l'expédition des Açores. La reine-mère, qui estimait beaucoup dom Scipion, écrivit en faveur de dom Gomez la lettre suivante :

« Mon cousin, le capitaine Sébastien de Gomez, gentilhomme portugais, s'en allant par delà vous trouver avec beaucoup de bonne volonté de vous faire service, a cru que la recommandation que je vous ferais lui servirait; et, pour moi, je fais tant d'état de votre amitié, que je m'en promets bien autant : je vous prie donc bien affectueusement, mon cousin, de l'avoir pour recommandé; car outre qu'il le mérite, je l'affectionne beaucoup et ceux à qui il appartient; ayant été bien aise qu'il ait eu ce désir de vous servir, je m'assure que vous en recevrez tout contentement, et que je l'aurai de le vous avoir recommandé, comme je fais encore derechef, d'aussi bon cœur que je serai toujours, mon cousin, votre affectionnée et meilleure amie, Caterine. De Rouen, ce neuvième jour de décembre 1586. »

Dom Gomez resta à l'armée de Brissac jusqu'en 1589, où il prit part à une expédition anglaise tentée en Portugal contre Philippe II.

Cependant le démon du Midi n'avait garde de perdre de vue son infortuné rival réfugié en Angleterre. Ne pouvant plus l'atteindre dans sa personne, il chercha à le perdre dans son honneur, et fit habilement répandre le bruit en Portugal et à Rome que dom Antoine, abandonnant la foi de ses pères, s'était converti au protestantisme. Il parvint ainsi à obtenir de la curie romaine que les lettres de ce prince au pape Sixte-Quint restas-

sent sans réponse. Prévenu des odieuses machinations de son mortel ennemi, Antoine essaya de les déjouer par cette troisième lettre adressée au Souverain Pontife :

« Très saint Père en Jésus-Christ et très heureux Seigneur, Dom Antoine premier, par la grâce de Dieu, roi de Portugal et des Algarbes, baise très humblement les pieds de Votre Sainteté. J'ai déjà écrit deux lettres à Votre Sainteté, l'une de La Rochelle en France, l'autre de Londres en Angleterre, où encore de présent je fais ma demeure. Je ne puis faire en sorte que je ne me fâche grandement que je n'aie pu apprendre que mes deux lettres aient été rendues à Votre Sainteté, encore que j'aie usé de toute diligence et soin pour qu'elles lui fussent présentées; et ces lettres portaient un témoignage très ample de ma foi et piété envers la sacro-sainte Église romaine. Je connais assez les ruses et artifices de Philippe, roi de Castille, et je juge sans témérité que cela est venu de sa part, afin que par ce moyen il rende le droit de ma cause plus faible et obscur devant Votre Sainteté et qu'il tâche de flétrir mon honneur, me calomniant que j'ai manqué à la religion et à l'obéissance envers la sacro-sainte Église romaine, laquelle religion j'ai toujours gardée jusqu'à cette heure très entière et inviolable, et la garderai toute ma vie avec l'aide de Dieu. J'ai aussi entendu, de gens dignes de foi, que le même roi de Castille, gardant l'ancienne coutume des rois de Portugal, par fraude et tromperie, a spécialement salué Votre Sainteté par un ambassadeur exprès et lettres en qualité de roi de Portugal, prétendant par ces solennités, non de droit, mais d'une ambition cauteleuse et remplie de dol et de tromperie, s'établir et confirmer par prescription de bonne foi en la possession de ce royaume, duquel tyranniquement il a usurpé les titres. Et parce que ce royaume appartient à moi seul selon le droit et la vérité, j'ai tâché, le plus tôt que j'ai pu, de vous prêter obéissance, comme vrai roi de Portugal, par mes lettres; ce que je n'ai encore pu obtenir : partant il est très raisonnable et très nécessaire que ce témoignage de ma piété ancienne et religion paraisse à tout le monde par autre moyen. C'est pourquoi, après

avoir envoyé à Votre Sainteté cette mienne troisième lettre, je donnerai ordre qu'elle soit imprimée avec les copies des deux autres précédentes, et que toutes lesdites lettres soient divulguées par le monde, afin qu'il ne semble qu'en chose de si grande importance je me sois oublié moi-même, et que mon ennemi ne se glorifie d'avoir par ses inventions, pratiques et menées enseveli ces vérités. A quoi j'ajouterai d'abondant cette protestation que je suis tenu et obligé de faire en tout événement selon le droit et les lois, tant pour tout ce qui touche la foi catholique, que aussi pour mon droit de patronat, concernant les provisions des bénéfices ecclésiastiques appartenant à la couronne de Portugal, desquels, comme j'ai appris, ce même roi intrus en dispose injustement à sa volonté, et que c'est mon intention que la même protestation soit faite et réitérée en présence de Votre Sainteté; et, en toute humilité et révérence, je baise vos pieds. Cependant, Très Saint Père, Dieu très bon et très grand vous conserve et maintienne très longuement sain et sauf en cette souveraine dignité pontificale pour l'accroissement de la foi orthodoxe et de l'Église catholique. Écrite de Londres, le vingt-septième de juillet, l'an de Notre-Seigneur mil cinq cents quatre-vingt six. Obéissant et humble fils de Votre Sainteté, DOM ANTOINE, roi de Portugal. »

Le pape Sixte-Quint avait des affaires trop importantes à traiter avec l'Espagne pour entrer en conflit avec Philippe II, dans l'intérêt d'un prince pauvre et fugitif; aussi la protestation de Dom Antoine près du Saint-Siège apostolique resta-t-elle sans effet.

XII

EXPÉDITION ANGLAISE EN PORTUGAL

Le 18 février 1587. Elisabeth Tudor, après un cruel délai de quatre mois, fit exécuter l'inique sentence portée contre l'infortunée Marie Stuart, et malgré son peu d'affection pour Philippe II, le pape Sixte-Quint, poussé par ce monarque, lança

contre l'Angleterre protestante de fulminantes bulles d'excommunication. Le roi d'Espagne ne parlait de rien moins que de chasser Elisabeth du trône, et il hâtait les préparatifs d'une grande Armada, décorée d'avance du titre d'invincible, et destinée à envahir la Grande-Bretagne. Pour cette expédition, cent trente vaisseaux avaient été équipés, portant huit mille matelots et vingt mille soldats, qui devaient être rejoints par quarante mille hommes que le prince de Parme tenait prêts à Newport et à Dunkerque; mais cet armement formidable ne servit qu'à précipiter la ruine de l'Espagne. Partie de Lisbonne le 29 mai 1588, la flotte fut détruite au mois de juillet, autant par les tempêtes que par l'adresse et le courage de la marine anglaise; plus de dix mille hommes et de soixante vaisseaux disparurent. Cette perte plongea l'Espagne dans une telle douleur, qu'il fallut un édit du roi pour faire quitter aux gens du peuple le grand deuil que tous portaient publiquement.

Elisabeth, désirant saisir l'occasion de se venger de Philippe II, entra plus que jamais dans les intérêts de Dom Antoine et elle lui promit de faire tout son possible pour l'aider à reconquérir son royaume. Mais comme, faute d'argent, les préparatifs d'une expédition en Portugal n'avançaient que bien lentement, Antoine, qui n'était pas en état de fournir aux frais de l'armement d'une flotte, entra en relation avec Muley-Hamet, sultan de Maroc, et le pria de lui avancer cent mille miticales, revenant à quatre cent mille livres tournois. Le prince musulman, à la suite d'une active correspondance, parut décidé à consentir ce prêt; et, pour hâter les négociations, Elisabeth, sur la prière de Dom Antoine, lui écrivit la lettre suivante :

« Très haut et très puissant seigneur, le roi Dom Antoine, avec la grande affection qu'il nous porte, nous a particulièrement dit que vous, comme ému à compassion de son désastre et affliction, voulez faire œuvre de magnanimité digne d'un si grand prince, à lui aider à le restituer dans son royaume et seigneuries, lui ayant déjà promis pour cet effet très libéralement tout le secours et faveur qu'il vous demande, et, comme par

une de vos dernières lettres nous a été confirmée la nouvelle de votre royale intention, je vous dirai le contentement et la satisfaction qu'avons reçus de cela. Car prenant tout à soin et charge les affaires de ce roi affligé, comme vous nous les recommandez et selon le mérite de sa bonté, magnanimité et beaucoup d'autres vertus royales qui reluisent en iceluy, il ne nous pouvait arriver chose plus à souhait que de s'être ouvert si bon chemin qu'avec votre faveur et assistance, il puisse en bref recouvrer son état. A quoi nous voulons participer d'autant meilleure volonté, que nous voyons qu'il vous a pour ami, et ainsi lui avons octroyé pour cet effet le secours que lui-même vous dira plus particulièrement, nous conformant en cela au désir et volonté qu'avons de lui bien faire, selon la mesure et proportion que peuvent permettre les dépenses des guerres qu'avons par deçà avec le roi d'Espagne, contre lequel pouvons maintenant plus librement et à découvert favoriser le roi Dom Antoine, pour être déjà éclaircie de la tromperie de la paix, par laquelle il nous voulait siller les yeux, ayant lorsque la paix se traitait, sans aucun respect de l'honneur ni des considérations qui se doivent pratiquer entre princes, envoyé sur nos royaumes pour les conquérir la plus puissante armée qui jamais se soit vue à la mer, laquelle toutefois, moyennant la bonté et la miséricorde de notre Dieu, qui a conservé et favorisé la justice de notre cause, s'en est retournée si mal traitée et en tel désordre, qu'ils ne se pourront louer d'un bon succès et demeureront en sorte que l'entreprise nous sera tant plus facile pour restituer le roi Dom Antoine en son état; ainsi sommes-nous d'avis que le secours que vous-même avez promis suffira pour tel effet et pour abattre la tyrannie du roi d'Espagne, principalement en cette occasion de la perte qu'il a faite. C'est pourquoi nous vous prions de très bon cœur de le faire, comme nous espérons de votre courage royal et promesse, en laquelle il se confie assurément. Car vous nous ferez en ceci plus singulière faveur pour l'affection que lui portons, que si l'avions reçue en notre propre personne Et pour que ledit roi Dom Antoine vous envoye le

prince dom Christophle, son fils, comme gage pour entretenir l'alliance, accord et pacte qu'il a fait avec vous, bien que nous ne doutions pas qu'iceluy étant fils d'un tel père, auquel même vous voulez grand bien, vous le tiendrez avec l'honneur et faveur que l'on peut espérer de votre personne, et est convenable à la sienne : toutefois pour satisfaire à la grande amitié qu'avons audit roi Dom Antoine, ne pouvons laisser de vous le recommander particulièrement et vous dire qu'ayant tant à soin les affaires de son père, nous ne pouvons que n'ayons soin particulier de lui et de sa fortune. Très haut et très puissant Seigneur, Dieu garde votre personne royale comme il le peut. De notre cité de Londres, ce cinquième d'août 1588, *signé :* ELISABETH. »

Muley-Hamet, ayant assuré que Dom Antoine pouvait compter sur sa parole, ce prince fit partir pour l'Afrique, le 25 octobre 1588, son fils puîné dom Christophle, qui n'avait que dix-huit ans, avec ordre de rester à la cour de Maroc comme gage de l'argent qu'il devait recevoir. Mais plusieurs mois s'écoulèrent sans que le monarque musulman tînt ses promesses. Cependant, au commencement de l'année 1589, grâce aux efforts de Dom Antoine, les préparatifs d'une expédition en Portugal étaient terminés, les frais avaient été en partie couverts par une souscription nationale de simples particuliers de la libre Angleterre. Une flotte forte, disent certains mémoires, de près de deux cents voiles étant réunie à Plymouth sous le commandement du célèbre amiral François Drake, la reine Elisabeth donna pour mener à bonne fin cette entreprise douze mille cinq cents hommes, à ce que rapportent plusieurs historiens, vingt et un mille à ce que prétendent d'autres, commandés par Jean Norrys. Au moment où Dom Antoine allait mettre à la voile pour cingler sur Lisbonne, lord Burle, trésorier d'Angleterre, représenta au conseil d'amirauté que l'armée de débarquement portée par la flotte était assez forte pour qu'il lui fût très facile de s'emparer en passant du port de la Corogne, sur les côtes de la Galice, et de piller la ville. Ces représailles de l'infructueuse tentative de

l'Invincible Armada seraient un cruel affront infligé au roi Philippe II. En vain, Dom Antoine s'efforça de représenter au conseil d'Angleterre qu'il importait pour le succès de son entreprise d'aborder à l'improviste sur les côtes du Portugal, aussi près que possible de Lisbonne, et de ménager les ressources de l'expédition : l'avis de lord Burle fut adopté et François Drake reçut l'ordre de piller la Corogne.

La flotte anglaise mit à la voile le 1er avril 1589; mais la navigation fut pénible, et Philippe II, instruit par ses agents secrets du projet de pillage, eut le temps d'organiser un système de défense. La Corogne était bien approvisionnée de munitions et garnie de troupes suffisantes, lorsque les Anglais débarquèrent le 21 avril. Après avoir pris ou brûlé tout ce qui se trouvait dans le port et s'être emparés de la basse ville, ils furent vigoureusement repoussés dans leurs attaques contre la ville haute. Ayant perdu beaucoup de monde et un temps précieux, ils reprirent la mer le 12 mai; malheureusement, le désordre s'était glissé dans la flotte et dans l'armée; ce que voyant, les commandants anglais furent d'avis de revenir à Plymouth. Alors Dom Antoine leur représenta avec chaleur qu'il serait honteux d'abandonner leur entreprise, puisqu'ils pouvaient encore disposer de plusieurs milliers d'hommes de troupe et qu'il y avait lieu de compter dès leur arrivée à Lisbonne sur un soulèvement des Portugais. François Drake céda aux prières du prince, et la flotte cingla vers le port de Peniche, près du cap Corvociro, en Estremadure, dont le commandant se rendit à la première sommation. Dom Antoine débarqua, le 16 mai, avec Jean Norrys et dix mille hommes; et aussitôt, ne faisant que traverser Torres-Vedras et Saint-Sébastien, il marcha droit sur Lisbonne, éloignée à peine de quatorze lieues de Peniche. Il s'avança avec ses troupes sans rencontrer de résistance jusqu'au faubourg appelé Sainte-Catherine, où il s'établit solidement et où il fut rejoint par beaucoup de gentilshommes portugais, qui l'accueillirent comme leur légitime souverain.

Pendant ce temps, François Drake avait avec sa flotte suivi

les côtes du Portugal jusqu'à Cascaes, et s'était emparé de cette place importante ; ce qu'il annonçait au prince dans une lettre dont voici la teneur :

« Sire, encore que j'ai écrit ce matin à Votre Majesté tous les succès arrivés ici à Cascaes, toutefois j'ai estimé être à propos, si d'aventure l'autre messager n'était arrivé en assurance, d'écrire derechef la présente, par laquelle Votre Majesté soit avertie, comme hier bien tard je suis arrivé avec l'armée proche de cette forteresse de Cascaes, et cette nuit passée me sont venus à bord quelques Portugais des plus principaux des environs, lesquels m'ont fait entendre qu'il n'y avait dans la forteresse que trente ou quarante Castillans, pour la plus grande part peu expérimentés, qui y ont été mis depuis peu de jours. J'ai fait dire par ces hommes qui vinrent à bord que, si ceux de la ville voulaient se soumettre à l'obéissance de Votre Majesté, je les caresserais et tiendrais en grand respect en tout ce qui me serait possible, et faisant le contraire, qu'ils n'espérassent et n'attendissent de moi plus de faveur que les Castillans, qui serait que je les traiterais comme rebelles à leur vrai roi. Ils me firent incontinent réponse qu'ils étaient prêts avec leurs personnes et biens de se ranger au service de Votre Majesté, de façon que j'ai déjà désembarqué jusque au nombre de cinq cents hommes, qui sont logés au vieil château, qui sont certaines maisons les plus proches de la forteresse, où je ferai faire bonne garde, de manière que il n'y entre aucun secours. Aussi me viennent force gens d'alentour, s'offrant au service de Votre Majesté, lesquels je reçois avec les plus grandes caresses qu'il m'est possible ; et jusque à maintenant mes gens n'ont fait tort d'un denier et n'entend qu'ils en fassent. Quelques paysans et autres des environs apportent de la chair fraîche pour mes gens, et autres vivres, pour lesquelles choses j'ai ordonné trois ou quatre des principaux de la ville pour mettre taux au prix des vivres, et les faire payer tout incontinent selon leur valeur, et ainsi ferai de tout ce que je prendrai dorénavant, et aussi je ferai décharger du blé, sachant qu'ils en ont besoin. En ce même

temps est arrivé le messager porteur de la présente, qui m'a en particulier rapporté et fait récit du bon succès que Votre Majesté a eu depuis son partement de Peniche, dont je me réjouis infiniment, ayant espérance, moyennant la faveur de Notre Seigneur, qu'en brief nous verrons Votre Majesté en son état, avec grand repos et tranquillité; et cependant Notre Seigneur donne à Votre Majesté la tranquillité que nous lui désirons. Fait en ce cloître de Saint-François de Cascaes, ce jourd'huy vingt-unième de mai, à deux heures après midi, mil cinq cent quatre-vingt-neuf. Baise bien humblement les mains à Votre Majesté, son serviteur François Drake. »

Dom Antoine s'étant ménagé des intelligences dans Lisbonne, s'assura que la plupart des bourgeois et des gens du peuple n'attendaient pour se soulever contre la domination castillane qu'ils avaient en horreur, que l'entrée des troupes anglaises; il pressa donc Jean Norrys de marcher sur la ville; mais ce trop prudent général paraissait redouter quelque trahison. Pour vaincre des hésitations qui lui étaient si préjudiciables, le courageux monarque lui offrit de s'avancer, à trois cents pas de l'armée anglaise, avec les Portugais qui l'avaient suivi et ceux qui étaient venus se joindre à lui depuis son débarquement. De cette manière, s'il avait le malheur d'être trahi, les troupes anglaises ne courraient aucun péril, puisqu'elles pourraient se replier en bon ordre sur Cascaes, qui ne se trouvait qu'à une faible distance de cinq lieues, tandis que Dom Antoine et les siens resteraient seuls exposés au danger. Le général anglais paraissait sur le point de se laisser convaincre, lorsque la fortune, qui semblait se jouer des efforts désespérés du monarque détrôné pour reconquérir sa couronne, lui ménagea une nouvelle déception. Au dernier moment, Jean Norrys objecta que les soldats anglais manquaient de poudre et de plomb pour livrer un combat sérieux, et qu'avant d'entreprendre une marche en avant, il fallait demander à l'amiral Drake d'envoyer des munitions.

Ainsi se perdit un temps précieux, pendant lequel la garnison

de Lisbonne fut renforcée, et le cardinal Albert, gouverneur pour Philippe II du royaume de Portugal, confia le commandement de la ville à un capitaine expérimenté, dom Fonteio. Aussitôt, ce Castillan s'assura de toutes les personnes qu'il soupçonnait capables de favoriser les projets de Dom Antoine et les fit jeter en prison, de sorte qu'un coup de main sur la capitale devint impossible. Après avoir cru toucher au but de ses efforts, le malheureux roi sans royaume, ayant passé plus de quinze jours dans une inaction forcée, fut menacé par des forces espagnoles considérables et il dut se replier sur Cascaes le 10 juin. Là, voyant que l'armée anglaise allait se détruire d'elle-même par le manque de vivre et par les ravages d'une maladie contagieuse qui s'était déclarée avec les chaleurs de l'été, Dom Antoine comprit qu'il ne pouvait pas pousser plus loin son entreprise : la rage dans le cœur, il se rembarqua le 15 juin. Il fit voile vers la Grande-Bretagne, et ayant souffert le 21 juin d'une terrible tempête, il n'aborda Plymouth que le 3 juillet 1589.

XIII

DERNIÈRES ANNÉES DE DOM ANTOINE Ier, SA MORT A PARIS

Malgré tous ses malheurs, Dom Antoine ne perdait pas l'espérance de lasser la fortune qui lui était aussi obstinément contraire. De retour à Londres, il redoubla ses instances auprès d'Élisabeth, la suppliant de ne pas laisser son ouvrage imparfait et la priant de lui donner de nouvelles forces pour combattre les Espagnols. La reine lui répondit qu'il pouvait compter sur des vaisseaux et sur des troupes ; mais que son trésor étant très obéré, il fallait que Dom Antoine parvînt à se procurer de l'argent pour parer aux frais de l'expédition. Le prince fut ainsi livré à la plus cruelle perplexité, car il avait épuisé toutes ses ressources personnelles et celles des gentilshommes portugais qui s'étaient dévoués à sa cause. Dom Scipion de Figueredo avait déjà dépensé pour lui les richesses qu'il avait rapportées de

son gouvernement des îles Tercères, et avant la dernière expédition anglaise, il avait même engagé un diamant d'un prix inestimable, pour quarante mille écus, à un gentilhomme de France, M. de Sensy, qui se montra si honnête homme, qu'il lui en donna encore vingt mille écus, voyant que dom Scipion n'était pas en état de le retirer.

Quant à Muley-Hamet, Dom Antoine n'attendait plus aucun secours de sa part. Ce souverain musulman montra bien qu'il n'était pas esclave de sa parole et qu'il n'y avait aucune sûreté à traiter avec lui, puisque sans avoir envoyé les cent mille miticales ou quatre cent mille livres tournois promises, il ne laissa pas de retenir le prince dom Christophle comme otage plus de trois ans. Il le traita, il est vrai, avec les plus grands égards; mais il ne lui aurait pas permis de repartir, si la reine Élisabeth d'Angleterre et Antoine ne s'étaient adressés à la Sublime Porte ottomane pour signaler cette conduite. Voici la lettre d'Élisabeth :

« Élisabeth par la clémence de Dieu, très bon et très grand créateur et gouverneur unique du monde, reine d'Angleterre, de France et d'Hybernie, très puissante propugnatrice et défenderesse invincible de la vraie foi contre les idolâtres, professant faussement le nom du Christ. A très auguste et très invincible empereur sultan Murad Cham, très puissant dominateur du royaume des ottomans, et par sur tous seul et souverain monarque de l'empire d'Orient, salut, et beaucoup de longues et heureuses années avec une très grande affluence de toutes choses.

« Très auguste et très invincible empereur, depuis peu de jours, nous avons écrit à Votre Majesté impériale des lettres, par lesquelles nous lui avons rendu grâce particulière de plusieurs bienfaits qu'avons reçu de vous et de l'affection qu'avez montrée à notre recommandation, tant à l'endroit de notre très cher frère le roi des Français, injustement assailli par les armées du roi d'Espagne, que à l'endroit du sérénissime roi de Pologne pour les conditions de paix que lui avez offertes en notre considération. Par les mêmes lettres, nous avons recommandé à Votre Sublime Majesté, de toute notre affection et sérieusement,

la cause du sérénissime roi de Portugal, Dom Antoine, qui a été cruellement dépouillé de son royaume par l'Espagnol, lesquelles lettres nous avons donné charge vous être envoyées par deux diverses voies, tant par Venise que par la mer, du port de Londres, afin que plus tôt elles vous fussent rendues. Et à présent que le même sérénissime roi de Portugal Dom Antoine envoie vers votre Sublime Majesté, le sieur François Caldero de Brito, son sujet et fidèle serviteur, nous inclinant à ses prières, derechef la supplions de tout notre pouvoir, qu'elle veuille ajouter aux premiers bienfaits qu'elle a fait paraître envers les susdits deux rois nos amis et confédérés, cestui-ci, que ce fidèle serviteur, au nom de son seigneur et roi, puisse obtenir des lettres de Votre Majesté et Hautesse au roi de Maroc Mulet-Hamet, par lesquelles il soit induit et convié à effectuer la promesse qu'il a faite au roi Dom Antoine. En ce faisant, nous remercierons d'un cœur pieux, à jamais, la grande bénignité de Dieu tout puissant et très haut, non pas seulement parce qu'il nous a, assez longtemps il y a, délivrée des mauvais desseins du roi d'Espagne, mais aussi parce qu'il aura assisté et soulagé, par l'autorité et puissance de Votre Majesté, excitée par nos prières, deux très nobles rois, l'un de France, qui a toujours été reconnu par tout pour être le premier prince et le plus grand monarque de la chrétienté, et l'autre vrai héritier du royaume de Portugal, contre la puissance du roi d'Espagne, lequel, combien qu'il possède plus de royaumes qu'il n'en saurait bien régir, toutefois il envahit et usurpe par force d'armes et avec une si grande ambition les royaumes d'autrui, qu'il semble affecter l'empire et domination du monde universel. Doncques tout ce que Votre Majesté fera en faveur du sérénissime roi Dom Antoine à notre prière ne lui sera pas non seulement à lui, mais aussi à nous, pour son respect, très agréable. Le Dieu très bon et très grand, créateur du ciel et de la terre, garde très longuement Votre Majesté saine et sauve. Donné en notre cité de Londres, au mois d'août, l'an de Notre Sauveur 1590 et de notre règne le trente-deuxième, *signé :* ÉLIZABETH, reine. »

A la réception de cette lettre, le grand seigneur ayant adressé un chiaoux à Muley-Hamet, pour le contraindre à tenir ses promesses envers Dom Antoine, ou à envoyer dom Christophle à Constantinople, l'empereur du Maroc se décida alors à faire ramener le jeune prince en Angleterre.

Paul Durand-Lapie.

(A suivre.)

DOCUMENTS ORIGINAUX

INVENTAIRE D'UNE COLLECTION DE LETTRES DE CARDINAUX
DES SEIZIÈME ET DIX-SEPTIÈME SIÈCLES

(Mss. italiens 1183-1184 de la Bibliothèque nationale.)

Le fonds italien, à la Bibliothèque nationale, contient un recueil assez considérable de lettres de cardinaux, formé au dix-septième siècle par le président Achille III de Harlay; ce recueil, dont il n'a jamais été publié, à notre connaissance, d'inventaire analytique, forme deux volumes intitulés : *Lettres de cardinaux de touttes sortes de nations rangées par ordre alphabétique;* il nous a paru intéressant d'en dresser un état un peu détaillé. On sait que, par suite de l'habitude prise par les cardinaux eux-mêmes, de se désigner souvent, dans leurs signatures, soit par leur titre cardinalice, soit par le nom de leur évêché, et par suite aussi de nombreuses homonymies, il est parfois difficile d'identifier les lettres sorties de leur plume. Nous pensons que le présent catalogue pourra rendre à cet égard quelques services. On y trouvera la mention d'environ trois cents lettres, émanées de plus de cent vingt cardinaux du seizième siècle ou de la première moitié du dix-septième. Un certain nombre de ces lettres concernent des affaires d'ordre privé, ou sont de simples compliments; mais beaucoup d'autres ont un caractère diplomatique et se rapportent à la mission de tel ou tel ambassadeur français auprès de la cour de Rome; c'est pourquoi nous avons pensé que le présent inventaire ne serait pas déplacé dans cette Revue (1).

L. Auvray.

I

(Manuscrit italien 1183.)

Alciati. — « Il card[inale Francesco] Alciat[i]. »
A Henri III; Rome, 13 février 1579 [sur le Chapitre général des Corde-

(1) Les dossiers sont énumérés, dans cet inventaire, dans l'ordre où les présentent les manuscrits; toutes les fois que l'ordre alphabétique n'a pas été rigoureusement observé, des renvois avertissent le lecteur.

liers, qui doit se tenir à Paris (fol. 1); — au même; Rome, 15 février 1579 [sur le même sujet] (fol. 2).

ALDOBRANDINO[1] [Cinthio]. — Voy. GIORGIO (SAN-)[2].

ALDOBRANDINO[2]. — « Hipolito card ina l Aldobrandino. »
A Henri III; Rome, 2 février 1586 (fol. 5); — au même; Rome, 25 mars 1587 (fol. 6).

ALDOBRANDINO[3]. — « Il card[inale Pietro] Aldobrandino. »
A Henri IV; Rome, 2 mai 1601 [au sujet du cardinal de Sourdis] (fol. 9); — à Marie de Luxembourg, veuve de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur; Rome, 28 juillet 1603 [sur le couvent des Capucines de Paris, fondé par elle] (fol. 11); — à la même; Rome, 17 novembre 1603 [sur le même sujet] (fol. 13); — à Nicolas Brulart, marquis de Sillery; Rome, 3 décembre 1604 [sur l'arrivée en France, en qualité de nonce, de Maffeo Barberini, archevêque de Nazareth (fol. 14); — à Louis XIII; Rome, 4 juin 1622 (fol. 17); — à Henri IV; Ravenne, 30 septembre 1606 (fol. 18).

ALESSANDRINO. — Michele Bonelli, de Bosco, près d'Alessandria, dit « il car[din]ale Ales[sandri]no. »
A Charles IX; Rome, 5 février 1571 (fol. 21); — à Henri de Valois, duc d'Anjou; même date (fol. 22); — à Charles IX; Rome, 7 avril 1572 (fol. 25); — à Henri de Valois, duc d'Anjou; même date (fol. 26); — à Charles IX; Rome, 30 mai 1573 [sur l'élection du duc d'Anjou comme roi de Pologne] (fol. 29); — à Henri III; Rome, 26 avril 1586 (fol. 30); — au même; Rome, 27 août 1586 (fol. 33); — au même; Rome, 23 septembre 1586 (fol. 34).

ARA CELI. — « F[rà] A[gostino Galamini], card[ina]le d'Ara Celi. »
A Louis XIII; Osimo, 21 juin 1621 [sur la réforme de l'Ordre de saint Dominique] (fol. 37); — au cardinal de Richelieu; Osimo, 3 décembre 1628 (fol. 38).

ARIGONI. — « P[ompeo] card[ina]le Arigoni. »
A Antonio Persio; Frascati, 16 juin 1607 (fol. 40).

ARMAGNAC. — « G[eorges] card[inal] d'Armaignac. »
A Henri de Valois, duc d'Anjou; Avignon, 15 août 1570 (fol. 42); — à Henri III; Avignon, 22 novembre 1579 [au sujet d'une requête de la princesse de Salerne] (fol. 44); — au même; Avignon, 27 novembre 1579 [au sujet de l'abbaye de Figeac] (fol. 46); — à Catherine de Médicis; même date [même sujet] (fol. 48); — à Henri III; Avignon, 1er janvier 1580 [pour lui recommander « le sieur de Colias, lieutenant principal en la sénéchaussée de Nysmes »] (fol. 50); — à Catherine de Médicis; même date [même sujet] (fol. 52); — à Henri III; Avignon, 20 décembre 1583 [pour lui recommander le président Montaigne] (fol. 54); — au même; Avignon, 18 avril 1584 [sur les affaires de Languedoc] (fol. 56); — à M. Du Revest, son maître d'hôtel; Avignon, 12 juin 1584 [sur différentes questions d'intérêt] (fol. 58); — à Nicolas de Neufville, sieur de Villeroy; même date [sur le même sujet] (fol. 60); — à Henri III; Avignon, 24 juin 1584 [sur la prévôté de l'abbaye séculière d'Aigues-Mortes] (fol. 62).

ASCOLI. — « F[rà] Felice [Centini, d'Ascoli, dit : il] card[ina]le d'Ascoli. »
A Louis XIII; Macerata, 6 juin 1622 (fol. 64); — au cardinal de Richelieu; Macerata, 2 décembre 1628 [sur la prise de La Rochelle] (fol. 65); — au même; Macerata, 7 décembre 1628 (fol. 67).

Augusta. — Otton Truchsess, évêque d'Augsbourg, dit « il cardinal d'Augusta. »
A Charles IX; Rome, 21 janvier 1572 (fol. 68); — au même; Rome, 22 décembre 1572 (fol. 69).

Azzolino. — « D[ecio] card[inal]e Azzolino. »
A Henri III; Rome, 22 juin 1586 (fol. 72); — au même; Rome, 13 septembre 1586 (fol. 73).

Bagni. — « J[ean-] Fr[ançois], card[ina]l de Bagny », ou « card[ina]le di Bagni ».
A Gabriel Naudé; Giagiolo [Giaggiolo, en Émilie], 26 août 1634 (fol. 76); — à François Citois, médecin du cardinal de Richelieu; Rome, 17 août 1638 [pour lui recommander Gabriel Naudé] (fol. 77).

Bandini. — « Il card[inale Ottavio] Bandini. »
A Pierre Brulart, marquis de Puisieux; Rome, 30 mai 1622 (fol. 80); — au cardinal de Richelieu; Rome, 18 décembre 1628 [sur la prise de La Rochelle] (fol. 81).

Barberino[1]. — « Il card[ina]l [Antonio I] Barberino. »
A Louis XIII; Rome, 27 mai 1622 (fol. 82).

Barberino[2]. — « Il card[ina]l [Francesco] Barberino. »
A Pierre Brulart, marquis de Puisieux; Rome, 11 décembre 1623 [pour lui recommander les intérêts du sieur « Delfino », neveu de feu le cardinal du même nom] (fol. 83); — au cardinal de Richelieu; Rome, 23 décembre 1628 [sur la prise de La Rochelle] (fol. 84); — au P. Louis Jacob [de Saint-Charles], carme; Lyon, 12 juin 1646 (fol. 85); — au nonce du pape à Naples; Rome, 6 mars 1627 [pour lui recommander François-Auguste de Thou pendant le séjour de celui-ci à Naples] (fol. 87).

Baronio. — « Ces[are] card[inale] Baronio. »
A Henri IV; Rome, 16 juin 1603 [lui recommande Guillaume Reboul, pour qui il sollicite l'abbaye de Saint-Gilles de Nîmes] (fol. 90).

Bellarmino. — « Roberto card[ina]le Bellarmino. »
A Louis XIII; Rome, 1er février 1619 [sur la Congrégation des Célestins de France] (fol. 91).

Bentivoglio. — « Il card[inal]e [Guido] Bentivoglio. »
A Nicolas Brulart, marquis de Sillery, ancien chancelier de France; Rome, 18 mai 1624 (fol. 94); — au cardinal de Richelieu; même date (fol. 95).

Bevilacqua. — « Il car[dina]le [Bonifacio] Bevilacqua. »
A Louis XIII; Rome, 21 mai 1622 (fol. 96).

Bichi. — « Il car[dina]le [Alessandro] Bichi. »
A Pierre Séguier; Carpentras, 1er janvier 1636 [félicitations au sujet de sa nouvelle charge de chancelier] (fol. 99); — lettre sans adresse; Carpentras, 20 avril 1643 [recommande « le sieur Antoine Moullié »] (fol. 100).

Biscia. — [Dossier indûment placé après le dossier Bobba. Voy. plus loin.]

Bobba. — « Il card[inale Marc-Antonio] Bobba. »
A Henri de Valois, duc d'Anjou; Rome, 30 juin 1573 [félicitations au sujet de son élection au royaume de Pologne] (fol. 101).

Biscia. — « L[elio] card[ina]le Biscia. »
Au cardinal de Richelieu; Rome, 6 décembre 1629 (fol. 103).

Bonelli. — Voy. Alessandrino.

Borghese-Bufalo. — [Voy. après les dossiers Buoncompagni (Boncompagni)]

Buoncompagni[1] — Filippo Buoncompagni, dit « il car[dina]l [di] S[an-] Sisto. »
A Charles IX; Rome, 2 juin 1573 [félicitations au sujet de l'élection de son frère, le duc d'Anjou, au royaume de Pologne] (fol. 104); — à Henri de Valois, duc d'Anjou; même date [même sujet] (fol. 105); — à Henri III; « Bol[ogn]a », 7 août 1574 [pour lui recommander le marquis de Bordellano; cf. l'article Verceil] (fol. 108); — au même; Rome, 10 décembre 1576 (fol. 109); — au même; Rome, 20 mai 1584 [concernant l'évêché de Lisieux] (fol. 112); — au même; Rome, 15 juin 1585 (fol. 113); — au même; Rome, 1er mai 1586 (fol. 116).

Buoncompagni[2]. — « Il card[inal]e [Francesco] Buoncompagni. »
A Louis XIII; Rome, 26 avril 1621 [lui fait part de sa promotion au cardinalat et lui fait ses offres de services] (fol. 117); — au même; Rome, 12 juin 1622 [pour le remercier des témoignages de bonne volonté que le commandeur de Sillery, Noël Brulart, son ambassadeur, lui a transmis de sa part] (fol. 120).

Borghese. — « Il card[ina]l [Scipione Caffarrelli-] Borghese », ou « S[cipio] card[inal]is Burghesius. »
A Henri IV; Rome, 15 février 1606 (fol. 121); — à l'abbé Jean Du Bois, célestin, auteur de la *Floriacensis vetus Bibliotheca*; Rome, 3 novembre 1607 [lui mande qu'il a reçu sa relation « de expeditione Hypponensi »] (fol. 124); — au même; Rome, 29 mars 1611 [en réponse à une lettre où Du Bois l'avait informé de l'état présent des affaires de France (fol. 125); — au cardinal de Richelieu; Rome, 10 décembre 1628 [au sujet de la prise de La Rochelle] (fol. 127 *bis*).

Borgia. — « El card[ina]l [Gasparo] de Borja y V[elas]co. »
A Louis XIII; Rome, 5 juin 1622 (fol. 128).

Bourbon. « Loys, car[din]al de Bourbon » [fils de François de Bourbon, comte de Vendôme].
Au maréchal de « la Marche » [Robert IV de la Marck, duc de Bouillon]; 7 mars (fol. 130).

Bourdaisière (La). — « Ph[ilibert Babou], car[din]al de La Bourdaisière. »
A Jean de Morvillier, garde des sceaux, etc.; Rome, 12 mars 1569 (fol. 131); — au même; Rome, 10 novembre 1569 [sur la perte de son frère, Jean Babou de La Bourdaisière; demande la protection de Morvillier pour ses neveux et leur mère] (fol. 132); — au même; Rome, 15 et 19 novembre 1569 [sur le même sujet] (fol. 135).

Bufalo [Bubalo]. — « Innoc[enz]o, card[ina]le del Bufalo. »
A la duchesse de Mercœur [Marie de Luxembourg, veuve de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur]; Rome, 7 mars 1605 [mort du pape Clément VIII] (fol. 137); — à Henri IV; Rome, 16 avril 1606 (fol. 139).

Buoncompagni. — [Voy. plus haut, après le dossier Bonelli.]

Caetano[1]. — « Il car[dina]le [Enrico] Caetano. »
A Henri III; Rome, 27 janvier 1586 [sur sa promotion au cardinalat; il

continuera à la couronne de France les bons sentiments que lui portait son oncle le cardinal de Sermoneta] (fol. 140); — adresse douteuse, à Ascanio Persio, professeur à Bologne? Rome, 30 mars 1588 (fol. 143).

CAETANO[2]. — « Il card[ina]le [Bonifacio] Caetano. »
A Ascanio Persio, professeur à Bologne; Ravenne, 31 juillet 1607 (fol. 144); — à Antonio Persio; Ravenne, septembre 1606 [sur sa promotion au cardinalat] (fol. 145); — à Antonio Persio; Ravenne, 20 décembre 1606 (fol. 146).

CAETANO[3]. — « Il card[ina]l [Antonio] Caetano. »
A Louis XIII; Bologne, 14 mai 1622 (fol. 149).

CAETANO [Nicolo][4]. — Voy. SERMONETA.

CAFFARRELLI-BORGHESE. — Voy. BORGHESE.

CAMPORI. — « Il card[ina]le [Pietro] Campori. »
Au cardinal de Richelieu; Crémone, 15 décembre 1628 (fol. 150).

CAPPONI. — « Luigi, card[ina]l Capponi. »
A Louis XIII; Ravenne, 20 juillet 1622 (fol. 152); — au cardinal de Richelieu; Ravenne, 27 novembre 1631 (fol. 153).

CARAFFA. — « A[ntonio], card[inale] Carafa. »
A Henri III; Rome, 6 mai 1587 [lui envoie, par ordre du pape, pour sa bibliothèque, un exemplaire de la Bible des Septante nouvellement revisée] (fol. 156).

CASTAGNA. — Voy. MARCELLO (SAN-)[1].

CENNINI. — Voy. MARCELLO (SAN-)[2].

CENTINI. — Voy. ASCOLI.

CESARINO. — « Il card[ina]l [Alessandro] Cesarino. »
Au cardinal de Richelieu; Rome, 30 août 1627 (fol. 157).

CESI[1]. — « Il car[dina]le [Pietro Donati] Cesi. »
A Henri III; Rome, 25 janvier 1586 (fol. 160).

CESI[2]. — « Il card[ina]le [Bartolomeo] Cesi. »
A Antonio Persio; Tivoli, 21 septembre 1599 (fol. 161).

COBELLUZZI. — Voy. SUSANNA (SANTA-).

COINTREL. — « M[atthieu], car[dina]l Cointrel », ou « M[atthieu], car[dinal] de S[ain]t Estiene. »
A Henri III; Rome, 19 décembre 1583 [sur sa promotion au cardinalat] (fol. 162); — au même; Rome, 30 janvier 1584 [sur le même sujet] (fol. 165); — à Catherine de Médicis; même date [sur le même sujet] (fol. 167); — à Nicolas de Neufville, sieur de Villeroy; Rome, 12 mars 1584 [au sujet de Paul Vialard] (fol. 169).

COMENDON. — « Il card[inale Giovanni-Francesco] Comendon. »
A Henri III; Todi, 31 août 1574 (fol. 170).

COMO. — Ptolomeo ou Tolomeo Gallio, dit « il car[dina]le di Como. »
A Henri III; Rome, 22 décembre 1578 (fol. 173); — au même; « di villa Tusculana », 19 septembre 1583 (fol. 174); — à Catherine de Médicis;

Rome, 28 mars 1583 (fol. 177); — à Henri III; Rome, 1er février 1586 (fol. 178); — à Catherine de Médicis; même date (fol. 181).

CORNARO. — « Il car[dina]le [Luigi] Cornaro. »
A Henri III; Rome, 26 juillet 1576 (fol. 182).

CRÉQUY. — « A ntoine], car din al de Créquy. »
A Charles IX; Hangest, 13 mai 1572 (fol. 185); — à Catherine de Médicis; même date (fol. 187).

CROCE (SANTA-). — « P rospero], car[dinale di] S[an]ta Croce. »
A Catherine de Médicis; Rome, 21 avril 1572 (fol. 189); — à Henri de Valois, roi de Pologne, plus tard Henri III, roi de France; Rome, 1er juin 1573 [sur son élection au royaume de Pologne] (fol. 190); — à Charles IX; Rome, 20 septembre 1573 [le prie d'évoquer son procès pour le prieuré de Celles] (fol. 193); — à Jean de Morvillier, garde des sceaux, évêque d'Orléans, etc.; Rome, 3 mai 1574 [au sujet de la même affaire] (fol. 194); — à Charles IX; Rome, 1er juin 1573 (fol. 197); — à Ottavio di Santa-Croce, son frère, évêque de Cervia, nonce auprès du duc de Savoie; Rome, 2 novembre 1579 [sur l'archevêché d'Arles et différents bénéfices du cardinal] (fol. 198); — à Henri III; Rome, 10 mars 1587 [pour le remercier de l'abbaye de Breteuil, que le roi lui a donnée] (fol. 201); — au même; Rome, 8 avril 1586 [pour le remercier du prieuré de Lehons] (fol. 202); — au même; Rome, 29 mai 1587 [au sujet de l'abbaye de Breteuil] (fol. 205).

CUPI. — Voy. TRANI.

DETI. — « Giovann-Batista, card[ina]l Deti. »
A Louis XIII; Rome, 10 août 1621 [sur la canonisation de saint Ignace] (fol. 206); — au même; Rome, 4 avril 1623 (fol. 209).

ESCARS (D'). — Voy. GIVRY.

ESTE[1]. — « Aless[and]ro, car[dina]le d'Este. »
A Henri IV; Rome, 3 mai 1602 (fol. 210); — à Louis XIII; Rome, 24 mai 1622 (fol. 213).

ESTE[2]. — « R[inaldo], card[ina]le d'Este. »
Au chancelier Séguier; Reggio, 20 mars 1653 [remerciements, au sujet de l'évêché de Montpellier qu'il vient de recevoir] (fol. 214).

ESTE[3]. — Voy. FERRARE.

EUSEBIO (SANT'-). — Marc-Antonio Gozadino, dit « il card[inal] Sant'-Eusebio. »
Au cardinal de Richelieu; Tivoli, 1er décembre 1624 [?] (fol. 217).

FACCHINETTI. — Voy. SANTIQUATTRO.

FARNESE[1]. — « Il car[dinale Alessandro] Farnese », ou « A[lexander], car[dina]lis Farnesius. »
A Catherine de Médicis; Rome, 12 mars 1571 [sur l'affaire du comte de Gaiazzo] (fol. 218); — à Charles IX; Rome, 1er juin 1573 (fol. 220); — à Henri de Valois, roi de Pologne, plus tard Henri III, roi de France; Rome, 1er juin 1573 [sur son élection au royaume de Pologne] (fol. 221); — à Catherine de Médicis; « Capr[aro]la », 30 août 1574 (fol. 224); — à Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, etc.; « Capr[aro]la », 11 septembre 1575

[au sujet de son abbaye de Saint-Étienne de Caen] (fol. 225); — à Henri III; Rome, 1er novembre 1579 [sur les joyaux du roi] (fol. 228); — au même; Rome, 22 février 1580 [sur le même sujet] (fol. 229); — au même; Rome, 4 juillet 1580 [sur le même sujet; le cardinal a résigné son abbaye de Grandselve] (fol. 232); — au même; Rome, 7 mai 1585 (fol. 233); — à Catherine de Médicis; Rome, 30 décembre 1585 (fol. 236); — à Henri III; Rome, 30 avril 1586 (fol. 237); — au même; « Caprarola », 7 octobre 1586 (fol. 240).

Farnese[2]. — « Il car[dinale Odoardo] Farnese. »
A Louis XIII; Parme, 12 mai 1622 (fol. 241).

Ferrare. — « Hip[polite d'Este], car[din]al de Ferrare », ou Hip[polito d'Este], car[din]ale di Ferrara. »
Au maréchal de la Marche [Robert IV de la Mark, duc de Bouillon]; Ferrare, 2 octobre 1551 (fol. 244); — à Charles IX; Rome, 13 mars 1571 (fol. 245).

Ferrero. — Voy. Verceil.

Filonardi. — « Il card[ina]l [Filippo] Filonardi. »
A Louis XIII; Rome, 2 juillet 1622 (fol. 247).

Firenze. — Alexandre de Médicis, archevêque de Florence, dit « il card[ina]le de Firenze ».
A Henri IV; Paris, 8 novembre 1596 [sur le Comtat Venaissin et la ville du Puy] (fol. 248); — à Nicolas de Neufville, sieur de Villeroy; même date [sur le même sujet] (fol. 251); — à Pompone de Bellièvre, chancelier de France; Rome, 1er septembre 1603 [pour lui recommander le chapitre de Saint-Jean de Latran] (fol. 252).

Galamini. — Voy. Ara Celi.

Gallio. — Voy. Como.

Gambara. — « Il car[dina]le [Gian-Francesco] de Gambara. »
A Henri de Valois, roi de Pologne, plus tard Henri III, roi de France; Bagnaia, 26 juin 1573 [sur son élection au royaume de Pologne] (fol. 255); — au même, devenu roi de France; Bagnaia, 18 août 1574 (fol. 256).

Gessi. — Voy. Gipsio.

Gesualdo. — « Il car[dina]l [Alfonso] Gesualdo. »
A Henri III; Rome, 16 août 1574 (fol. 259).

Ginnasio. — « Il card[ina]le [Domenico] Ginnasio. »
A Louis XIII; Rome, 26 juin 1622 (fol. 260).

Giorgio (San-)[1]. — Giovanni-Maria Serbelloni, dit « el card[ina]le San-Giorgio ».
A Henri III; Rome, 3 mai 1586 (fol 263); — au même; Rome, 25 août 1586 (fol. 264).

Giorgio (San-)[2]. — « Cinthio [Aldobrandino], car[dina]le San-Giorgio. »
Au cardinal légat en France [Alexandre de Médicis]; Rome, 28 novembre 1597 [sur les Jésuites de Tournon; copie contemporaine] (fol. 267).

Gipsio (Gessi ou). — « Il card[inale Berlingheri] Gessi. »
Au cardinal de Richelieu; Rome, 16 décembre 1628 (fol. 268).

GIUSTINIANO. — [Voy. après le dossier GIVRY.]

GIVRY. — « A[nne] d'Escars, car[din]al de Givry. »
A Henri IV; Rome, 24 juillet 1608.

GIUSTINIANO[1]. — « Il card[inale Vincenzo] Giust[inia]no. »
A Catherine de Médicis; Rome, 18 décembre 1571 [sur la restitution du couvent de Metz à l'Ordre de saint Dominique] (fol. 270).

GIUSTINIANO[2]. — « Il cardinal [Benedetto] Giustiniano. »
A Henri III; Rome, 22 mars 1587 (fol. 273); — à Antonio Persio; Bologne, 14 juillet 1610 (fol. 274); — lettre sans adresse; Rome, 8 août 1620 [recommande le docteur Giacomo Barbarigo] (fol. 277).

GONDY[1]. — « Pierre, car[din]al de Gondy. »
A Henri IV; Paris, 24 juillet 1595 (fol. 278); — au même; Paris, 25 février 1603 [lui fait part de la mort de la duchesse de Retz (Claude-Catherine de Clermont, veuve d'Albert de Gondy, duc de Retz) et lui recommande les enfants de la défunte] (fol. 279); — au chancelier Pompone de Bellièvre; sans date [en réponse à la lettre que celui-ci lui avait écrite à l'occasion de la mort du duc de Retz, son frère] (fol. 282).

GONDY[2]. — Voy. RETZ.

GONZAGA[1]. — « Il card[inale Giovanni-Vincenzo] Gonzaga. »
A Henri III; Rome, 24 avril 1585 (fol. 283).

GONZAGA[2]. — « Ferd[inand]o card[inale] Gon[za]ga. »
A Louis XIII; « Mant[ov]a », 22 janvier 1613 (fol. 286).

GONZAGA[3] [Ercole, Hercole]. — Voy. MANTOUE.

GOZADINO. — Voy. EUSEBIO (SANT'-).

GRAMONT. — Gabriel, « car[din]al de Gramont. »
A François de Dinteville, évêque d'Auxerre, ambassadeur du roi de France à Rome; Abbeville, « ce jour de Noé » [1532] (fol 287).

GUASTAVILLANI. — « Il car[dina]le [Filippo] Guastavillani. »
A Henri III; Rome, 15 août 1574 (fol. 289); — au même; Rome, 28 août 1574 (fol. 290); — à Catherine de Médicis; même date (fol. 293); — à Henri III; Rome, 25 juin 1576 (fol. 294); — au même; Rome, 4 mai 1585 (fol. 297).

GUISE[1]. — « Charles, car[din]al de Guyse » [fils de Claude de Lorraine, premier duc de Guise; est appelé « le cardinal de Lorraine » après la mort du cardinal Jean de Lorraine, son oncle, survenue en 1550; figure avec ce dernier titre de « cardinal de Lorraine », en 1551 et postérieurement, dans le volume suivant, ms. italien 1184, fol. 15 et suiv.].
Au maréchal de la Marche [Robert IV de la Mark, duc de Bouillon]; Fontainebleau, 9 février 1547 [1548] [sur son retour à la Cour] (fol. 299); — au même; Reims, 9 mars (fol. 300).

GUISE[2]. — « Loys, car[din]al de Guise » [Louis de Lorraine-Guise, deuxième cardinal du nom].
A « monsieur de Saint-Jean »; Reims, 6 avril [1587?] (fol. 301).

Hesse. — « Le card[in]al [Frédéric] de Hesse [-Darmstadt]. »
« A monsieur le chevalier de Vicfort, résident de M. le prince landgrave à La Haye »; « Heytersheim » [Heitersheim], 23 décembre 1653 (fol. 302).

Hosius. — « Stan[islaus Hosius] card[inalis, episcopus] Varmien[sis]. »
A Catherine de Médicis; Rome, 6 juin 1573 [sur l'élection du duc d'Anjou comme roi de Pologne] (fol. 304).

308 feuillets.

II

(Manuscrit italien 1184.)

Joyeuse. — « Le car[din]al [François] de Joyeuse », ou « François, car[dinal] de Joyeuse. »
[Au chancelier Pompone de Bellièvre?]; 20 juin [1606?] [le remercie du soin qu'il lui « a pleu avoir de fère donner un arrest sur l'affère de Valogne »] (fol. 1); — à la comtesse du Bouchage [sa grand mère maternelle, Isabelle de Savoie-Tende?]; quatre lettres où le cardinal parle surtout de son abbaye de Marmoutiers et de différentes personnes de sa famille: Marmoutiers, 9 mai (fol. 2); — sans date (fol. 3); — Marmoutiers, 26 septembre (fol. 4); — sans date (fol. 7).

La Bourdaisière. — Voy. Bourdaisière (La).

Lancelotto. — « Il card[inale Scipione] Lancelotto. »
A Henri III; Rome, 24 septembre 1586 (fol. 8).

Lante. — « Il card[inale Marcello] Lante [della Rovere]. »
A Louis XIII; Rome, 11 juin 1622 (fol. 11); — au cardinal de Richelieu; Rome, 10 décembre 1628 (fol. 13).

La Rochefoucault. — Voy. Rochefoucault (La).

Lauria. — Voy. Mondovi.

La Vallette. — Voy. Vallette (La).

[Lion.] Lyon. — « Le card[i]nal arch[evêque] de Lion », Alphonse-Louis Du Plessis de Richelieu.
Au marquis de Nerestang; Lyon, 23 décembre 1634 (fol. 14; l'adresse est au feuillet 119.)

Lorraine[1]. — « C[harles], car[din]al de Lorraine » [figure dans le volume précédent, dossier Guise[1], en 1547/1548, avec le titre de « cardinal de Guyse »].
Au maréchal de la Marche [Robert IV de la Marck, duc de Bouillon]; [1551] (fol. 15); — à Henri, duc d'Anjou, plus tard Henri III, roi de France; Verdun, 22 décembre [1567] (fol. 16); — au maréchal de la Marche; sans date [en faveur de M. de Bassompierre, à l'occasion « de l'inconvénient qui est advenu à son fils »] (fol. 17).

Lorraine[2]. — « Charles, card[in]al de Lorraine » [évêque de Strasbourg, etc., fils de Charles II/III, duc de Lorraine, et de Claude de France;

la signature n'est pas autographe, mais a été apposée à l'aide d'une griffe].

A la duchesse de Mercœur [Marie de Luxembourg, veuve de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur]; Nancy, 24 août 1607 [sur un différend qu'ils avaient ensemble, le cardinal comme évêque de Metz, la duchesse comme marquise de Nomény] (fol. 18).

LORRAINE[3]. — Voy. GUISE, VAUDÉMONT.

LUDOVISI. — « Il car[dinale Luigi] Ludovisi. »

A Monsieur de Puisieux [Pierre Brulart]; Rome, 17 juillet 1621 [pour lui recommander le P. « Tobia Corona »] (fol. 20); — au cardinal de Sourdis; « Palazzo », 18 septembre 1621 [sur la protection à accorder aux Célestins] (fol. 21); — à Louis XIII; Rome, 7 juin 1622 [pour lui recommander le marquis Cornelio Bentivoglio, neveu du cardinal Bentivoglio] (fol. 24): — au même; Rome, 17 janvier 1623 [en faveur du « Padre Lombardo, Riformato »] (fol. 25); — au président « Memo » [de Mesmes]; Rome, 2 novembre 1625 [pour lui recommander « Filippo Imperiali, nobile Genovese »] (fol. 28); — au cardinal de « Roscegly » [Richelieu]; sans date [vers décembre 1628] [sur la prise de La Rochelle] (fol. 29).

LUXEMBOURG. — « Ph[i]l[ipp]e, car[din]al de Luxembourg. »

A François de Luxembourg, vicomte de Martigues, son frère; Blois, 2 octobre (fol. 31).

LYON. — Voy. [LION.]

MANTOUE. — « Her[cole di Gonzaga], car[dinale] di Mant[ova]. »

Au maréchal de la Marche [Robert IV de la Mark, duc de Bouillon]; Mantoue, 4 novembre 1551 (fol. 32).

MARCELLO (SAN-)[1]. — « Jo[hannes-]B[aptista Castagna], card[ina]le di S. Marcello », plus tard pape sous le nom d'Urbain VII.

A Henri III; Rome, 25 août 1586 (fol. 34); — au même; Rome, 22 septembre 1586 (fol. 37).

MARCELLO (SAN-)[2]. — « Francesco [Cennini], cardinal di S. Marcello. »

A Louis XIII; Amelia, 4 juin 1622 (fol. 38).

MARQUEMONT. — « Le card[ina]l [Denys-Simon] de Marquemont. »

Au marquis de Nerestang; Rome, 24 mai 1626 (fol. 39).

MAZARIN. — « Le card[ina]l Mazariny. »

Au « Père Louis [Jacob] de Saint-Charles »; Saint-Germain-en-Laye, 4 mars 1643 [le remercie du présent qu'il lui a fait, c'est-à-dire de sa « *Bibliotheca pontificia* »] (fol. 42); — sans adresse; Paris, 25 janvier 1644 [certifie que « la Reyne, par l'avis de la Congrégation ordonnée par Sa Majesté pour les Affaires ecclésiastiques, a acordé à Léon Godefroy la chapelle de Sainte-Suzanne, fondée en l'église de l'Hospital des Quinze-Vingts de Paris, vacante par la mort de Guillaume Thiersaut, dernier possesseur d'icelle »] (fol. 43); — au comte de Césy [Roger de Harlay]; Poitiers, 30 janvier 1652 [allusion à son retour à la Cour] (fol. 44).

MÉDICIS[1]. — « Fer[dinando], card[inale] de' Medici. »

A Catherine de Médicis; Florence, 23 août 1566 (fol. 45); — à Charles IX; Rome, 20 décembre 1571 (fol. 48); — à Henri, duc d'Anjou, plus

tard Henri III, roi de France; même date (fol. 49); — à Henri III; Florence, 5 août 1574 (fol. 52); — au même; Rome, 26 juillet 1576 (fol. 53); — à Catherine de Médicis; même date (fol. 56); — à Henri III; Rome, 2 février 1586 (fol. 57); — à Catherine de Médicis; même date (fol. 60); — à Henri III; Rome, 27 septembre 1586 (fol. 61).

Médicis[3]. — « Il card[inal]e [Carlo] de' Medici. »
A Louis XIII; Florence, 14 mai 1622 (fol 64); — à Philippe de Harlay, comte de Césy, ambassadeur du roi de France à Constantinople; Florence, 23 août 1625 [pour lui recommander « f. Andrea Gislanti da Firenze, de' Minori Conventuali di san Francesco, il quale viene in coteste parti provinciale d'Oriente »] (fol. 65).

Médicis[3]. — Voy. Firenze.

Mellini ou Millino. — « Il card[ina]le [Giovanni-Garcia] Millino. »
A Louis XIII; Rome, 16 mai 1621 [accuse réception de la lettre du roi qui lui a été transmise par le P. Jacques Maupin, vicaire-général des frères de la Charité, en France, et le P. Jérôme de Vallois, prieur du couvent et hôpital de Saint-Jean, du même Ordre] (fol. 67); — au même; Rome, 8 mai 1622 [félicitations au sujet des succès remportés par les Catholiques sur les Protestants] (fol. 68); — au cardinal de Richelieu; Rome, 15 décembre 1628 (fol. 71); — au cardinal Gian-Francesco Bagni, nonce en France; Rome, 9 juin 1629[sur des questions de liturgie] (fol. 72; l'adresse est au feuillet 117.)

Mondovi. — Vincenzo Lauria, dit « il car[dina]le del Mondovi. »
A Henri III; Rome, 2 février 1586 (fol. 73); — au même; Rome, 28 septembre 1586 (fol. 74); — au même; Rome, 28 janvier 1587 [pour lui recommander le « cavalier del Bene »] (fol. 77).

Montalto[1]. — « A[lessandro Peretti] », petit-neveu de Sixte-Quint, dit : il « car[dina]l Montalto. »
A Henri III; Rome, 21 juin 1586 (fol. 78); — au même; Rome, 23 août 1586 (fol. 81); — à Catherine de Médicis; même date (fol. 82); — à Henri III; Rome, 20 septembre 1586 (fol. 85); — au même; Rome, 8 mars 1587 [le remercie de lui avoir donné l'abbaye de Saint-Valery-sur-Somme, au diocèse d'Amiens, vacante par le décès du cardinal Louis d'Este] (fol. 86); — au même; Rome, 30 juin 1587 (fol. 89); — à Louis XIII; Rome, 1er juin 1622 (fol. 90).

Montalto [Andrea][2]. — Voy. Peretti[2].

Monti. — « Il card[inale Francesco-Maria] dal Monte. »
A Louis XIII; Rome, 28 mai 1622 (fol. 93).

Morone. — « Il car[din]al Morone » ou « Morono. »
A Charles IX; Rome, 19 décembre 1571 [pour le rétablissement du couvent des frères Prêcheurs de Metz; cf. le dossier Giustiniano[1]] (fol. 94).

Muti. — « Il card[ina]l [Liberio] Muti. »
A Louis XIII; Viterbe, 2 mai 1622 (fol. 97).

Nazarenus. — « M[ichael-Angelus Tonti] card[ina]lis, [archiepiscopus] Nazarenus. »
« Domino abbati a Bosco Olivario » [Jean Du Bois, célestin, au-

teur de la *Floriacensis vetus Bibliotheca*] : Rome, 23 octobre 1610 [ou 1620?] [il l'assure de ses bons sentiments à son égard; il a remis au pape le livret que Du Bois lui a adressé] (fol. 98).

NOGARET. — Voy. VALLETTE (LA).

OLIVIER. — Voy. SERAPHIN.

ORSINI [1]. — « Il car[dina]le [Flavio] Ors[in]o », ou « Fla[vio], car[dina]le Orsino. »

A Charles IX; Chambéry, 28 septembre 1572 (fol. 101); — au même; Rome, 2 juin 1573 (fol. 102); — à Catherine de Médicis; même date (fol. 105); — à Henri III; Rome, 18 décembre 1578 (fol. 106); — à Catherine de Médicis; Rome, 15 décembre 1579 (fol. 109); — à la même; Rome, 20 mai 1580 (fol. 110).

ORSINI [2]. — « A[lessandro], car[dinale] Ors[ino]. » [Le même qui figure plus loin à l'article URSINS (DES).]

« Al... padre Giovanni Dal Bosco Olivario » [Jean Du Bois, célestin]; Ravenne, 7 août 1621 [l'assure de son amitié] (fol. 113); — au même; Ravenne, 15 septembre 1621 (fol. 114).

PAMFILI. — « C[amillo], card[inale] Pamphily. »

Au chancelier de France, Pierre Séguier; Rome, 31 juillet 1645 [le remercie du soin qu'il prend, de protéger les intérêts de son abbaye de Corbie] (fol. 118).

PERETTI [1]. — Voy. MONTALTO [1].

PERETTI [2]. — « And[rea], car[dinale] Peretti », dit Montalto ou Montalte.

A Louis XIII; Rome, 3 juin 1622 (fol. 120).

PIGNATELLI. — « St[efan]o, card[ina]l Pignattelli. »

A Louis XIII; Rome, 28 mai 1622 (fol. 121).

PINELLO. — « Il car[dina]le [Domenico] Pinello. »

A Henri III; Rome, 30 janvier 1586 [sur sa promotion au cardinalat] (fol. 124).

PIO. — « Il card[inal]e [Carlo] Pio [di Savoia]. »

A Louis XIII: Macerata, 16 septembre 1621 (fol. 126); — au même; Recanati, 6 juin 1622 (fol. 127); — au cardinal de Richelieu; Rome, 5 décembre 1628 (fol. 128).

PISANI. — « Il car[dina]le [Francesco] Pisani. »

A François de Dinteville, évêque d'Auxerre, ambassadeur du roi de France à Rome; Rome, 12 juillet 1533 [sur l'abbaye qu'il a reçue] (fol. 130); — à Charles IX; Rome, 5 juin 1570 [au sujet de la mort de son neveu, Aloisio Pisani, évêque de Padoue, abbé de S. Géraud d'Aurillac; il demande cette abbaye pour un autre de ses neveux] (fol. 132).

PLESSIS (DU). — Voy. LYON, RICHELIEU.

PRIULI. — « M[atteo], card[inal]e Priuli. »

A Louis XIII; Pérouse, 2 octobre 1621 (fol. 134).

RETZ [1]. — « H[enri de Gondy], car[din]al de Retz. »

A Philippe de Harlay, comte de Césy, ambassadeur du roi de France à Constantinople; Poitiers, 8 septembre 1620 (fol. 135).

RETZ[2]. — « Le cardinal de Rets » [Jean-François-Paul de Gondy].
A ... [l'adresse manque]; Paris, 13 mars 1652 [imprimée dans les *Œuvres du cardinal de Retz*, édition R. Chantelauze, *Collection des Grands écrivains de la France*, t. VIII (1887), p. 611] (fol. 136).

RICHELIEU[1]. — « Le card[inal] de Richelieu » [Armand-Jean Du Plessis].
A Louis Servin, avocat-général au Parlement; Coutances, 28 juillet 1625 [imprimée dans *Lettres du cardinal de Richelieu*, p. p. M. Avenel, *Collection des Documents inédits*, t. II (1856), p. 100-101] (fol. 138); — à la duchesse de Longueville [Louise de Bourbon-Soissons, femme de Henri II, duc de Longueville]; Lyon, 30 septembre 1622 [imprimée dans *Lettres du cardinal de Richelieu*, etc., t. I (1853), p. 732] (fol. 139).

RICHELIEU[2] [Alphonse-Louis Du Plessis de]. — Voy. LYON.

RIDOLFI. — « Il card[ina]l [Ottavio] Ridolfi. »
Au commandeur de Sillery [Noël Brulart]; Girgenti, 7 mai 1624 (fol. 140).

RIVAROLA. — « Il card[ina]le [Domenico] Rivarola. »
A Louis XIII; Rome, 4 juin 1622 (fol. 141).

ROCHEFOUCAULT (LA). — « Fr[ançois], card[inal] de La Rochefoucault. »
A Marie de Médicis; Rome, 18 février [1622] [en faveur des PP. Michaelis et autres, de l'Ordre des Prêcheurs, pour lesquels le cardinal Agostino Galamini, dit le cardinal d'Ara Celi, sollicite la protection de la Cour] (fol. 144); — à Monsieur de Sillery [Nicolas Brulart], chancelier de France; Rome, 20 mars (fol. 146); — à Monsieur de Puisieux [Pierre Brulart], conseiller et secrétaire d'État; Paris, 17 mai [sur « une pension » qui lui était due « sur l'abaye de S. Arnoul à Mets »] (fol. 147); — à Monsieur de Villeroy [Nicolas de Neufville]; Rome, 23 septembre (fol. 150).

ROMA. — « Il card[ina]l [Giulio] Roma. »
A Louis XIII; Recanati, 30 juillet 1622 (fol. 151).

ROVERE (DELLA). — Voy. LANTE et URBINO.

RUSTICUCCI. — « Il card[ina]le [Girolamo] Rust[icucci]. »
A Charles IX; Rome, 12 décembre 1571 [sur l'envoi d'Anton-Maria Salviati comme nonce en France] (fol. 153); — à Catherine de Médicis; même date [sur le même sujet] (fol. 154); — à Henri, duc d'Anjou, plus tard Henri III, roi de France; même date [sur le même sujet] (fol. 157); — à Henri III; Rome, 1er juillet 1585 (fol. 159); — au même; Rome, 26 août 1586 (fol. 160); — à Catherine de Médicis; même date (fol. 161); — à Henri III; Rome, 2 octobre 1586 (fol. 164); — au même; Rome, 24 mars 1587 [il servira de son mieux les Feuillants, qui sont sous sa protection et lui sont recommandés par le roi] (fol. 165).

SACRATI. — « Il car[dina]le [Francesco] Sacrati », ou « Sacrato. »
A Louis XIII; Rome, 20 avril 1621 [sur sa promotion au cardinalat] (fol. 168); — au même; Rome, 25 décembre 1621 (fol. 169).

SALVIATI-SANTIQUATTRO. — [Après les dossiers SAVELLI.]

SAVELLI[1]. — « Il car[din]al [Jacopo] Savello. »
A Henri III; Rome, 7 septembre 1586 (fol. 172); — au même; Rome, 20 septembre 1586 (fol. 173).

SAVELLI[2]. — « Il card[ina]le [Giulio] Savello. »
A Louis XIII; Rome, 8 juin 1622 (fol 176).

SALVIATI[1]. — « Jo[hannes], car[dina]lis de Salviatis. »
A François de Dinteville, évêque d'Auxerre, ambassadeur du roi de France à Rome; Rome, 26 janvier 1533 [sur l'affaire du général des Humiliés] (fol. 177).

SALVIATI[2]. — « Il car[dina]le [Anton-Maria] Salviati », ancien nonce en France.
A Henri III; Rome, 19 décembre 1583 [sur sa promotion au cardinalat] (fol. 180); — à Catherine de Médicis; même date [sur le même sujet] (fol 181); — à Louise de Lorraine, reine de France; même date [sur le même sujet] (fol. 184); — à Henri III; Rome, 20 janvier 1584 [sur le même sujet] (fol. 185); — à Catherine de Médicis; Rome, 30 janvier 1584 [sur le même sujet] (fol. 188).

SANTA-CROCE. — Voy. CROCE (SANTA-).

SANT'-EUSEBIO. — Voy. EUSEBIO (SANT'-)

SAN-GIORGIO. — Voy. GIORGIO (SAN-).

SAN-MARCELLO. — Voy. MARCELLO (SAN-).

SAN-SEVERINA. — « Il card[inale vescovo] di S[an-] Sev[eri]na », ou « Giulio An[tonio Santorio], card[inale vescovo] di S[an-] Severina. »
A Henri III; Rome, 12 février 1579 [sur les Minimes de la Trinité des Monts] (fol. 192); — au même; Rome, 29 août 1583 (fol. 193); — au même; Rome, 14 septembre 1586 (fol. 196).

SAN-SISTO. — Voy. BUONCOMPAGNI[1].

SANTA-SUSANNA. — Voy. COBELLUZZI.

SANTIQUATTRO. — Giovanni-Antonio Facchinetti, dit « il car[dina]le Santiquattro », c'est-à-dire du titre des « Santi Quattro Coronati », plus tard pape sous le nom d'Innocent IX.
A Henri III; Rome, 16 janvier 1584 [sur sa promotion au cardinalat] (fol. 197).

SANTORIO. — Voy. SAN-SEVERINA.

SAVELLI. — [Deux dossiers indûment insérés entre les dossiers SACRATI et SALVIATI. — Voy. plus haut.]

SAVOIE. — « M[aurice], card[ina]l de Savoye. »
A Monsieur de Puisieux [Pierre Brulart]; Rome, 16 décembre 1623 (fol. 200); — au commandeur de Sillery [Noël Brulart]; Rome, 22 juillet 1624 (fol. 201); — au cardinal de Richelieu; Turin, 29 novembre 1628 [sur « l'heureuse réduction de La Rochelle »] (fol. 204); — à madame de Monglat [Françoise de Longuejoue, femme de Robert de Harlay, baron de Monglat?]; sans date [sur le déplaisir que lui cause « le départ de madame de Saint-George », Jeanne de Harlay, femme d'Hardouin de Clermont, seigneur de Saint-Georges, fille de madame de Monglat, qui avait été dame d'honneur de Christine de Savoie] (fol. 206).

SAVOIE, SAVOIA [PIO DI]. — Voy. PIO.

SCAGLIA. — « Il card[ina]le f[rà] Desid[eri]o Scaglia. »
A Louis XIII; Rome, 6 janvier 1621 [sur sa promotion au cardinalat] (fol. 207).

SERAPHIN. — [Fragment indûment inséré entre les dossiers SERMONETA et SERRA. — Voy. plus loin.]

SERBELLONI. — Voy. GIORGIO (SAN-)[1].

SERMONETA. — « Il car[dina]le [Nicolo Caetano di] Ser[mone]ta. »
A Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, etc.; Rome, 29 octobre 1576 [sur un procès qu'il a à Paris] (fol. 210).

SERAPHIN. — Séraphin Olivier.
Adresse d'une lettre à Nicolas de Neufville, sieur de Villeroy; la lettre elle-même manque; elle était datée du 12 janvier 1606 (fol. 212).

SERRA. — « Il car[dina]le [Jacopo] Serra. »
A Louis XIII; Rome, 20 août 1611 [sur sa promotion au cardinalat] (fol. 213).

SFORZA. — [Dossier indûment inséré entre les dossiers SPINOSA et STROZZI. — Voy. plus loin.]

SIGUNTINUS. — « D[idacus Spinosa], car[dina]lis [episcopus] Sigunt[inus]. » [Voy. plus loin, article SPINOSA.]
A Catherine de Médicis; Madrid, 3 mai 1569 (fol. 216).

SOURDIS. — « F[rançois], card[in]al de Sourdis. »
A Monsieur de Sillery [Nicolas Brulart]; Bordeaux, 5 juillet 1606 [félicitations au sujet du mariage de Pierre Brulart, fils de Monsieur de Sillery, avec Madeleine de Neufville-Villeroy, fille de Charles de Neufville, marquis d'Alincourt, cousine du cardinal] (fol. 217); — à Nicolas de Neufville, sieur de Villeroy; Barcelone, 21 septembre 1609 [pour que « la provision de Consul de la nation françoise en ce lieu » de Barcelone soit accordée et expédiée à « Gabriel Trascal, marchant, citadin de ceste ditte ville »] (fol. 220; l'adresse est au feuillet 225); — billet sans adresse; Rome, 16 avril 1621 (fol. 221); — à Louis XIII; Rome, 9 juin 1621 (fol. 222); — à Philippe de Harlay, comte de Césy, ambassadeur du roi de France à Constantinople; Rome, 29 avril 1622 [pour lui recommander un religieux] (fol. 223).

SPINELLI. — « Il car[dina]le [Filippo] Spinelli. »
A Antonio Persio; Aversa, 8 novembre 1608 (fol. 226); — au même; Aversa, 6 décembre 1608 (fol. 227); — lettre sans adresse [au même?]; Naples, 7 octobre 1607 (fol. 230).

SPINOSA. — Diego Spinosa [le même dont une lettre est indiquée plus haut, sous la rubrique SIGUNTINUS].
Deux lettres sans adresse ni signature (fol. 231 et 233).

SFORZA. — « Il card[ina]le [Francesco] Sforza. »
A Ascanio Persio; Rome, 9 janvier 1598 (fol. 234); — au même; Torchiara, 24 juillet 1603 (fol. 237); — au même; Torchiara, 5 août 1603 (fol. 239); — à Louis XIII; Rome, 18 février 1622 (fol. 240).

STROZZI. — « L[orenzo] » ou « L[aurent], car[din]al Strozzi. »
A Charles IX; Marseille, 23 juin 1570 [le prie de récompenser le che-

valier Peloye pour les fortifications qu'il a faites à Aix] (fol. 242); — à Catherine de Médicis; même date [sur le même sujet] (fol. 244); — à Charles IX; Hyères, 6 mars 1571 [en faveur du sieur de La Coste, dont il fait valoir les services « à la garde du chasteau d'If »] (fol. 246).

Susanna (Santa-). — « S[cipione Cobelluzzi] », dit « il card[inale] di S[anta-] Susanna. »
A Louis XIII; Rome, 28 mai 1622 (fol. 248).

Tonti. — Voy. Nazarenus.

Toschi ou Tosco. — « Il cardinale [Domenico] Toschi. »
A Louis XIII; Rome, 26 janvier 1619 [compliments au sujet du mariage de Chrestienne de France, sœur du roi, avec le prince Victor-Amédée de Savoie] (fol. 249).

Tournon. — « F[françois], car[din]al de Tournon. »
Au cardinal Jean Du Bellay; Dijon, 20 novembre [1535] [il lui donne des nouvelles de François Ier] (fol. 250).

Trani. — Giovanni-Domenico Cupi, archevêque de Trani, dit « il car[dina]le di Trani ».
A François de Dinteville, évêque d'Auxerre, ambassadeur du roi de France à Rome; Rome, 12 septembre 1533 (fol. 251).

Trivulzi. — « Il çard[ina]le [Teodoro] Trivulzi. »
Au cardinal de Richelieu; Milan, 1er décembre 1631 (fol. 252).

Truchsess. — Voy. Augusta.

Ubaldini. — [Voy. plus loin, après les dossiers Vaudémont et Ursins (Des).]

Urbino, Ursins. — [Voy. plus loin, après le dossier Vidone.]

Valier. — « Il card[inale Pietro] Valier. »
Au cardinal de Richelieu; Padoue, 14 décembre 1628 (fol. 255).

Vallette (La). — « Le card[inal] de La Vallette » [Louis de Nogaret de La Valette].
A Monsieur de Puisieux [Pierre Brulart], secrétaire d'État; Rome, 3 octobre 1623 [sur les mauvais traitements qu'il a reçus des « Genevois », c'est-à-dire, ici, sans doute des Gênois] (fol. 256); — au même; Rome, 12 décembre 1623 [« touchant la place qui doibt estre tenue en la Congrégation du Saint-Office par un cardinal françois »] (fol. 258); — à [François-Auguste] de Thou; Turin, 3 janvier 1639 (fol. 259).

Vaudémont. — « Charles, card[in]al de Vaudémont » [Charles de Lorraine de Vaudémont, fils de Nicolas de Lorraine, duc de Mercœur].
A Catherine de Médicis; Pont-à-Mousson, 3 novembre 1581 [sur la tentative d'assassinat commise par le sieur de Guebelanges sur la personne de l'abbé de Saint-Vincent de Metz, et l'assassinat du « chastellain » dudit abbé] (fol. 262).

Ubaldini. — « Il card[inal]e [Roberto] Ubaldini. »
A Louis XIII; Rome, 16 mars 1621 (fol. 264); — au même; Rome, 9 septembre 1621 (fol. 265) — Cf. une autre lettre du même rejetée à la fin du volume.

Verallo. — « F[abrizio], card[ina]l Verallo. »
A Louis XIII; Rome, 9 juillet 1618 [au sujet des Récollets de France]

(fol. 268); — au même; Rome, 22 janvier 1623 [au sujet « del Padre Lombardo »; cf. plus haut, le dossier LUDOVISI] (fol. 269).

VERCEIL. — « Guido Ferrero, card[inale, vescovo] di Vercellj. »
A Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, etc.; Rome, 23 décembre 1566 [lui recommande le marquis de « Bordelano », oncle du cardinal, et ses intérêts] (fol. 272); — à Henri III; Rome, 31 juillet 1574 [lui recommande de même le marquis de « Bordellano », son oncle, qui avait été gentilhomme de la Chambre du roi Charles IX; cf. l'article BUONCOMPAGNI [1]] (fol. 273).

VIDONE. — « Il card[ina]le [Girolamo] Vidone. »
Au cardinal de Richelieu; Rome, 29 novembre 1631 (fol. 276).

URBINO. — Giulio della Rovere, dit « il card[inale] d'Urb[in]o. »
A Henri III; « Foss[ombro]ne »? 19 mars 1576 [au sujet des religieux Observantins] (fol. 277).

URSINS (DES). — « Alexandre, card[ina]l Des Ursins. » — [Cf. ci-dessus: ORSINI [2].]
A Louis XIII; Rome, 17 septembre 1618 [sur la conversion des hérétiques de France; l'évêché de Saint-Brieuc est accordé à Monsieur de La Porte] (fol. 280); — à Philippe de Harlay, comte de Césy, ambassadeur du roi de France à Constantinople; Rome, 24 avril 1620 [pour lui recommander le « Père de l'Ordre de Saint-Dominique, nommé Pierre-Ange Santinelly, lequel s'en va exercer la charge de vicaire général de son Ordre vers Levant »] (fol. 281).

UBALDINI. — « Il card[inal]e [Roberto] Ubaldini. » — [Cf. *supra*, après le dossier VAUDÉMONT.]
Au cardinal de Richelieu; « Bol[ogn]a », 2 mars 1624 [sur ses intérêts et ceux du cardinal Ludovisi] (fol. 282).

VALIER-VIDONE. — [Cf. *supra*, après URBINO, URSINS.]

286 feuillets.

COMPTES RENDUS

Un gentilhomme suisse au service de la Hollande et de la France. Le comte Guillaume de Portes (1750-1823) d'après des lettres et documents inédits, par M. Conrad de Mandach. — Librairie académique Perrin et Cie, Paris, 1904; 1 vol. in-8°, II-338 p.

Avoir été appelé à jouer un rôle dans plusieurs des événements qui ont bouleversé l'Europe pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle et le commencement du dix-neuvième; avoir traversé au prix de mille dangers, soit en Suisse, soit en France, toute la grande Révolution; comme repos dans une existence aussi mouvementée, avoir goûté et cultivé, avec le charme de la famille (il épousa la petite-nièce de Necker), la société et la correspondance de personnes telles que Mme Necker, Mme de Staël, et leur incomparable entourage, voilà plus qu'il n'en faut pour assurer à la vie de Guillaume de Portes, en même temps qu'à ses mémoires et à ses lettres, le plus vif intérêt historique et littéraire.

Issu d'une famille dont une branche fut contrainte de s'expatrier après la révocation de l'édit de Nantes, le chevalier de Portes suivit la carrière des armes, de tradition dans sa maison. Après ses débuts en Suisse et un séjour à Paris (1783), qui nous vaut des notes précieuses sur le salon de Mme Necker, il entra au service de la Hollande. C'est l'époque la plus troublée de ce pays, celle de l'antagonisme, puis de la rupture des États avec le capitaine général, prince d'Orange. Guillaume de Portes reste fidèle avant tout au « pays », c'est-à-dire aux États-généraux, et sa magnifique défense d'Amstelveen (un des faubourgs les plus importants d'Amsterdam) contre les Prussiens, commandés par le duc de Brunswick, force l'admiration des ennemis. Lui seul, dans cette désastreuse campagne de Hollande, sauve l'honneur des armes.

Son corps d'armée licencié, son premier souci est pour ceux qu'il a menés à la bataille. Rien de plus touchant que ses instances, souvent écoutées avec succès, en leur faveur, auprès du roi de France. Ses lettres témoignent de l'amour et de la confiance de ses soldats, mais elles révèlent en même temps toute la noblesse de cœur et le dévouement de leur ancien chef. Tant d'abnégation et de droiture reçoivent enfin leur récompense : en 1787, il est nommé « mestre de camp » au service de la France — « *sa première patrie ;* » et son séjour à Paris jusqu'en 1789 n'est pas moins utile à suivre que son premier passage en 1783.

Après la chute de la monarchie française, il revient en Suisse, où sa loyauté proverbiale et son désintéressement trouvent vite à s'employer pour le bien de son pays d'élection. On ne saurait parler de la « question vaudoise » sans évoquer son infatigable intervention auprès des gouvernements français, et, pour commencer, auprès de Bonaparte. Ses mémoires et ses travaux (annexés à son livre par M. de Mandach) sont de première impor-

tance, non seulement sur cette question particulière, mais aussi sur la situation générale de l'Europe à cette époque, sur la Révolution suisse et l'abolition des droits féodaux.

Sa destinée fut tout d'un coup arrêtée par un accident qui lui coûta la vie. En 1823, la corde à laquelle était attaché le bac, qui, avec d'autres personnes, le ramenait d'une excursion au Salève à Genève, se rompt tout à coup, et le bateau est entraîné dans le courant. M. de Portes, malgré ses soixante-treize ans, se jette dans le fleuve avec son cheval, pour essayer de gagner seul la rive et alléger le bateau en péril. Le cheval s'effraie, se renverse et le frappe d'un coup mortel.

Sa mort résume éloquemment toute sa vie, où l'honneur et le sacrifice eurent toujours la première place. L'auteur de l'ouvrage dont nous sommes heureux de rendre compte a, par un choix excellent des principales lettres de son héros et par les extraits de ses mémoires, mis en lumière, avec un rare bonheur, tous les côtés vraiment beaux de cette figure chevaleresque de Guillaume de Portes. Il y a délices et profit à le lire. Et on ne peut qu'approuver la fière et très exacte peinture qu'il a faite de son ancêtre, en empruntant à M. Hanotaux les termes mêmes dans lesquels l'éminent historien caractérisait le duc Henri de Rohan : « Mœurs pures, intelligence claire, esprit appliqué, volonté réfléchie et obstinée, instruction étendue. »

Ajoutons — ce qui ne gâte rien et que fait si délicatement ressortir M. de Mandach — l'affection la plus tendre et la plus dévouée pour les siens et une vénération touchante, qui éclate dans ses lettres à sa mère, une des femmes les plus nobles et les plus vaillantes de cette époque troublée.

Léon Adam.

Le général Fabvier, sa vie militaire et politique, par A. Debidour. Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris,

Qui connaît aujourd'hui le nom du général Fabvier? Il n'en était pas ainsi il y a trois quarts de siècle : à cette époque, ce nom fut célèbre, non seulement en France, mais dans toute l'Europe. Fabvier, soldat héroïque, mais obscur, du premier Empire, dut sa notoriété à l'audace loyale avec laquelle il défendit les libertés publiques sous la Restauration et surtout au concours chevaleresque qu'il prêta, comme volontaire, à la cause de l'indépendance hellénique.

Les poètes le célébrèrent dans des odes enflammées; les Grecs inscrivirent son nom sur le bronze et le marbre; la France lui accorda quelques années de popularité, et puis l'oubli, ce grand niveleur, se fit autour de Fabvier, et l'enlisa si profondément que la génération actuelle ignore jusqu'à son nom.

M. Debidour, dans un récit captivant, nous restitue l'intéressante physionomie de ce patriote, de ce soldat, de cet homme d'action, qui fonçait en droite ligne sur les obstacles, et qui, par son énergie, savait toujours les surmonter.

Fabvier débute à la Grande-Armée, à la journée de Dirnstein (1805), et y est décoré. De là, il passe en Dalmatie, où il reste confiné dans d'obscurs services. Un moment, il croit au retour de son étoile, car le général Gar-

dane, envoyé en ambassade auprès du shah de Perse, l'emmène avec lui, et Fabvier s'imagine qu'il est appelé à former et à exercer une armée persane, avec laquelle il se jettera sur les derrières du colosse moscovite. Mais l'ambassade tourne mal; Gardane et ses officiers instructeurs ne rencontrent que déboires, mauvaise volonté, trahison, menaces de mort, et ils rentrent en Europe avec la douleur d'un insuccès absolu.

Fabvier n'était encore que lieutenant à cette époque. Ce fut seulement à son retour à la Grande-Armée (1809) qu'il obtint, grâce aux bons offices de son compatriote Duroc et du maréchal Marmont, l'emploi de capitaine. Bientôt il suit Marmont en Espagne, devient son aide de camp, est blessé à la bataille des Arapiles (22 juillet 1812). Un mois après il repart pour Paris; presque aussitôt il s'élance à franc étrier sur la route de la Russie, rejoint Napoléon à la Moskova, est de nouveau blessé, mais gagne enfin ses épaulettes de chef d'escadron. En 1813, il se signale encore par sa belle conduite à Lutzen et à Bautzen, est nommé officier de la Légion d'honneur et assiste aux derniers moments de son ami, de son protecteur, le grand maréchal Duroc. Il prend part à la bataille de Dresde et est nommé colonel par décret du 19 septembre 1813. Il n'avait que trente-un ans.

Les jours de désolation arrivent. C'est Leipzig, où Marmont et son fidèle aide de camp Fabvier se couvrent de gloire, mais ne parviennent pas à arrêter la déroute; c'est la campagne de France avec ses alternatives de succès et de revers; c'est enfin la capitulation de Paris.

A partir de ce moment, Fabvier ne se battra plus pour la France. C'est pour le soutien des libertés publiques qu'il déploiera son énergie; c'est au service de l'affranchissement des peuples qu'il consacrera ses efforts, sa volonté, ses talents, sa fortune.

Pendant la première royauté de Louis XVIII, Fabvier avait adhéré à la Restauration, et avait même été nommé sous-lieutenant aux gardes du corps, tout en conservant son titre de colonel. Lorsque, chassé de Paris par le retour de Napoléon, le roi quitta la France, Fabvier l'accompagna jusqu'à la frontière, puis se retira à Metz, qu'il comptait défendre, si la coalition cherchait à s'en emparer. Mais la défaite de Waterloo, l'abdication définitive de l'Empereur et la marche foudroyante des événements ayant écarté l'hypothèse de ce siège, Fabvier rentra à Paris vers la fin de septembre 1815. Il y trouva les alliés ivres de leur victoire, ne dissimulant pas leur arrogance, leur avidité et leurs exigences. Il y trouva aussi la terreur blanche installée, et l'appui avilissant de l'étranger réclamé et sollicité par les partisans du nouveau régime. Le bon Français qu'était Fabvier ne put constater sans indignation ces tendances antipatriotiques. Dès lors, il se tint à l'écart de la Cour, exhala peut-être trop ouvertement l'irritation dont souffrait son orgueil de patriote, et ne tarda pas à entrer en rapport avec les *indépendants*, c'est-à-dire avec les mécontents. De cette époque date sa liaison avec Manuel, Lafayette, Camille Jordan et autres adversaires du régime absolutiste. Bientôt, son opposition se précise et se traduit en actes. Il commence par dévoiler la pseudo-conspiration de police organisée à Lyon par le général Canuel. Cet acte d'énergie, ces paroles de vérité lui valent une condamnation à 3.000 francs de dommages-intérêts et à la radiation des cadres de l'armée active.

Fabvier, ulcéré par ces injustices, se lance dans une conspiration dont le but était le renversement du trône. Cette conspiration, d'ailleurs assez

enfantine, consistait à soulever l'armée sur différents points du territoire, à obliger ainsi le gouvernement à dégarnir Paris, qui serait tombé sans difficulté entre les mains des libéraux. Ce plan ne pouvait évidemment pas réussir, et, de fait, il échoua, non sans amener de terribles représailles.

Toujours infatigable, Fabvier imagina de délivrer de la prison et de la mort les quatre sergents de La Rochelle, puis le général Berton.

Après ces nouveaux insuccès, il mûrit un vaste projet. En voici la synthèse : « En face des grands gouvernements monarchiques qui, depuis quelques années, font cause commune contre la liberté, il estime que les nations doivent pratiquer la fraternité de la résistance et de la revendication. »

Dans cet ordre d'idée, il envisage le sort de quatre peuples : l'Italie, frémissante encore des révolutions avortées de Naples et de Turin ; la Grèce en insurrection contre la Turquie ; l'Espagne et le Portugal dont la Sainte-Alliance veut anéantir les gouvernements libéraux.

Fabvier ne peut se dévouer partout ; il doit donc choisir. Il opte pour l'Espagne, que l'armée française est sur le point d'envahir. Il ira se joindre aux libéraux de la péninsule et lutter contre les idées absolutistes que l'armée française est chargée de faire prévaloir.

Le complot militaire organisé par Fabvier ne réussit pas ; trop de gens étaient intéressés à en entraver la marche. Mais Fabvier paya bravement de sa personne. Lorsque l'armée française se détermina à passer la Bidassoa à Behobie, notre héros, à la tête de cent dix réfugiés français et italiens, harangua les troupes d'avant-garde et les exhorta, en leur montrant le drapeau tricolore, à renier le drapeau blanc. On lui répondit par quelques coups de canon, qui tuèrent ou blessèrent une trentaine d'hommes, et dispersèrent le surplus. Puis l'armée française entra délibérément sur le sol espagnol. Ainsi avorta l'échauffourée.

Preste à se retourner, mais jamais du côté des puissants, Fabvier porte son regard vers la Grèce, qui luttait énergiquement pour son autonomie. C'est en décembre 1823 que Fabvier débarque à Navarin et va se joindre aux patriotes grecs, armatoles, clephtes et pirates, qui s'étaient soulevés en 1821 pour reconquérir leur indépendance nationale et religieuse. En 1822, ils s'étaient donné un gouvernement provisoire et une constitution. La politique d'un homme d'Etat tel qu'Alexandre Mavrocordato et la vaillance de chefs de bande comme Colocotronis et Mavromichalis, de marins comme Miaoulis, Tombazis, Canaris leur avaient valu, en 1822, des victoires inespérées. En 1823, le Péloponèse presque entier et une bonne partie de la Roumélie ou Grèce continentale étaient délivrés. Le drapeau national flottait à Missolonghi, Athènes, Navarin, Tripolitza, Nauplie, ainsi que dans les Cyclades. Mais, à ce moment même, le peuple grec commençait à se déchirer de ses propres mains, mésusait de sa fortune, et il s'engageait dans une voie qui devait le mener bientôt à la guerre civile.

C'est à ce moment précis que Fabvier arrivait à la rescousse, prêt à donner des coups aux Turcs et ne s'attendant pas à en recevoir des Grecs. Il commence par passer un an à apprendre la langue du pays, à étudier avec soin le caractère et l'esprit du peuple et la marche de son insurrection. Puis, il prend part au siège de Modon et à la guerre de Crète. Sa mauvaise étoile, qui semble porter malheur aux causes qu'il défend, veut que, juste à ce moment, Navarin et Tripolitza soient repris par les troupes turco-égyp-

tiennes, que le Péloponèse soit envahi et que la nationalité grecque paraisse à jamais compromise et perdue. Pour surcroît d'infortune, Mavromichalis et Colocotronis, qui avaient accordé leur confiance à Fabvier, l'accueillent de façon à le dégoûter de faire campagne avec eux. Mais Fabvier se raidit devant ces obstacles, qui à tout autre eussent paru insurmontables ; il s'entête à vouloir former une armée régulière, obéissant à un chef unique, par opposition aux bandes indisciplinées qui n'admettaient aucune ingérence dans la sphère de leurs moyens d'action, et il réussit à former le noyau d'une phalange disciplinée, nommée *corps régulier*.

Alors commence une série de combats dont Nauplie, Athènes, Marathon, l'île d'Eubée sont les témoins, combats difficiles et coûteux en hommes, parce que Fabvier doit lutter non seulement contre l'ennemi, mais encore contre la jalousie et la trahison des bandes qui font campagne avec lui. L'expédition de Négrepont lui fut surtout fatale. Beaucoup de philhellènes, et des plus braves, se décourageaient et l'entourage de Fabvier commençait à s'éclaircir. D'autre part, les soldats qu'il avait voulu dresser à l'européenne ne répondaient pas suffisamment à sa confiance ; il offrit donc sa démission (juin 1826).

Mais son ami Mavrocordato lui représenta que sa retraite serait la ruine irrémédiable du corps régulier, et que la Grèce était trop malheureuse pour qu'un homme de cœur comme lui pût songer à l'abandonner. C'étaient là des arguments auxquels l'âme généreuse de Fabvier ne pouvait résister ; il consentit donc à rester à la tête de sa troupe, et se cantonna à Eleusis, pour être à portée de secourir Athènes, dont le siège allait commencer. Ce siège d'ailleurs ne fut pas long. Grâce aux conflits perpétuels qui se manifestaient entre *réguliers* et *irréguliers*, Athènes fut prise en quelques heures ; ce qui restait de défenseurs, de femmes et d'enfants se refugia dans l'Acropole. Dès le surlendemain, Fabvier entra en campagne pour tenter une diversion contre l'ennemi. Effectivement, il le met en déroute, mais abandonné par Karaiskakis et ses bandes, il est obligé de battre en retraite, en perdant un certain nombre d'hommes. Une autre tentative, faite par la passe du Cythéron et la vallée béotienne de l'Oropo, ne réussit pas davantage ; les troupes de Fabvier prises de peur se dérobèrent dès le commencement de l'action. L'Acropole, comprenant qu'elle ne serait pas secourue, finit par se rendre.

L'état de la Grèce était de plus en plus précaire : dissensions entre les chefs, gouvernement provisoire contre gouvernement provisoire, batailles perdues, villes prises et saccagées ; et cependant la lutte continuait. Les insuccès multipliés de Fabvier et des autres chefs de bandes obtinrent malgré tout un résultat significatif : ils épuisaient les forces de l'assaillant et en outre ils permettaient à la diplomatie de faire lentement, mais sûrement, son œuvre. Pendant qu'elle travaillait à l'intérieur des cabinets européens, Fabvier, toujours inlassable, entreprenait une diversion contre l'île de Chio, espérant ainsi attirer l'ennemi vers ses provinces asiatiques. Là encore, mal secondé par Capodistrias et par ses soldats, il dut, après de brillants combats, abandonner sa conquête et rentrer en Grèce.

Désormais son rôle sur la terre de Thémistocle et d'Epaminondas était terminé. A la fin de 1828, il quittait la Grèce. Il avait, comme Moïse, préparé l'entrée dans la terre promise ; mais il n'eut pas la joie d'assister au triomphe de la cause populaire à laquelle il s'était voué ; ce triomphe s'ac-

complit plus tard, alors qu'il était déjà rentré depuis longtemps en France.

Il nous reste peu de choses à dire sur Fabvier. De retour dans son pays natal, dans sa chère Lorraine, il vit les événements se précipiter, et la France passer du régime de la Restauration à celui de la monarchie de Juillet. Un des premiers actes du gouvernement nouveau fut de le promouvoir au grade de général. En 1839, il est créé lieutenant-général, puis pair de France. Au moment de la révolution de février, il est mis à la retraite, mais il se fait élire député de la Meurthe à l'Assemblée législative et retrouve ainsi un terrain où la combativité de son caractère trouvera un emploi. Enfin, il meurt le 14 septembre 1855, à l'âge de soixante-treize ans. Sa mort, qui eût fait tant de bruit si elle se fût produite vingt-cinq ans plus tôt, passa presque inaperçue au milieu du retentissement de la guerre d'Orient et de la prise de Sébastopol.

Édouard TROPLONG.

Les Justices Seigneuriales en Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles (1661-1791), par ANDRÉ GIFFARD. Paris, Arthur Rousseau, 1903, in-8°, XXVIII-393. (Bibliothèque de la Fondation Thiers (1) : fascicule Ier.)

Le choix du livre de M. A. Giffard, pour inaugurer la collection de la *Bibliothèque de la fondation Thiers*, constitue assurément la meilleure recommandation de l'ouvrage et le plus bel éloge de l'auteur. En applaudissant à cette haute distinction, nous devrons donc nous borner, dans cette courte analyse, à présenter les lignes principales du travail de M. Giffard, aussi remarquable par l'ordre et la clarté des exposés, que par la recherche consciencieuse des documents et la sûreté des déductions et des jugements sur le fond d'un sujet, qui intéresse l'histoire de France dans une de ses parties les plus importantes et aussi les plus délicates.

Le but poursuivi par l'auteur est ainsi défini dans sa préface : « Préciser au point de vue juridique l'organisation et la compétence des justices seigneuriales, et faire l'histoire de leurs rapports avec la royauté, les privilégiés et les justiciables. »

(1) Nous croyons être agréable aux lecteurs de la *Revue* en reproduisant ici la note de M. Émile Boutroux, directeur-président du conseil d'administration de la *Fondation Thiers*, sur cette institution, note placée en tête du livre de M. Giffard :

« L'ouvrage de M. A. Giffard, sur « les justices seigneuriales en Bretagne », inaugure une collection dont voici l'origine.

« Mme Thiers avait songé, pour honorer la mémoire de M. Thiers, à fonder une institution scientifique qui portât le nom du premier président de la République française. Son projet, que la mort l'empêcha de réaliser, a été exécuté, dès 1892, par sa sœur, Mlle Dosne ; et le 1er mai 1893 la *Fondation Thiers*, reconnue comme établissement d'utilité publique, s'ouvrait à ses premiers pensionnaires.

« Cette maison a pour objet de permettre à de jeunes hommes, déjà remarqués pour leur vocation scientifique et la distinction de leur esprit, de travailler en toute liberté, pendant trois années, au perfectionnement de leur instruction et à l'avancement de la science qu'ils ont entrepris de cultiver.

« La pensée qui avait présidé à la création n'a pas tardé à recevoir la sanction de l'événement. Dans cette atmosphère d'étude et de recueillement éclosent ou

A côté des archives seigneuriales et des coutumes, arrêts, actes de la pratique, écrits des anciens jurisconsultes, etc., M. Giffard va puiser à d'autres sources, dont quelques-unes sont inédites. Elles lui fournissent des matériaux précieux, au nombre desquels se trouvent les vingt-deux pièces justificatives annexées à son ouvrage. Il ne garde, du reste, rien pour lui seul. On sent qu'il veut que tout le monde puisse, non seulement contrôler ses déductions, mais profiter de ses laborieuses investigations; et il ne consacre pas moins de dix-neuf pages de son introduction à l'énumération méthodique et détaillée des documents qui lui ont servi.

Après une pareille préparation, l'œuvre se déroule aux yeux du lecteur avec une aisance et une facilité incomparables. Deux parties principales la divisent : la première traite de *l'organisation des justices seigneuriales en Bretagne;* et la seconde de *leur fonctionnement.*

Rien de mieux présenté que l'examen et la discussion des deux maximes opposées, dont la lutte n'a pas été moins vive dans les autres pays qu'en Bretagne : « Fief et juridiction sont tout un, » dit l'une; « fief et juridiction n'ont rien de commun, » répond l'autre. En Bretagne, ces deux maximes ne sont pas combinées comme en Normandie et dans le Maine, elles se sont juxtaposées. De là, le double caractère de la justice seigneuriale bretonne, relevé merveilleusement par M. Giffard, après une savante étude du double principe correspondant, savoir : principe de la justice concédée; principe de l'union de la justice et du fief. Il n'a garde d'oublier, et il retrace très exactement en même temps, leurs luttes, leurs difficultés d'application et leurs conséquences. Puis, dans autant de chapitre séparés, l'auteur nous montre l'organisation réalisée : nombre des justices seigneuriales, leurs territoires et leurs ressorts (essai de géographie judiciaire); leur personnel; enfin leur compétence et leur activité.

Avec le fonctionnement de ces mêmes justices, nous entrons dans le domaine de la pratique, et, par suite, de la lutte entre elles et les pouvoirs supérieurs ou rivaux, aussi bien qu'avec les particuliers. Les justices seigneuriales bretonnes sont, dans la seconde partie du livre, étudiées, d'abord, par rapport à la royauté; et ici se place une magistrale exposition de *la réformation du domaine royal* et de sa tendance à diminuer le nombre

germent des œuvres de zèle soutenu, de réflexion et de probité scientifique. De nombreux travaux sur les lettres, l'histoire, la géographie, les sciences, publiés dans les revues savantes ou dans des livres, attestent, dès maintenant, l'activité féconde des pensionnaires.

« Désireux de maintenir et développer cette tradition et, en même temps, de former entre les pensionnaires passés et à venir un lien visible, aussi précieux pour eux qu'utile aux progrès de la science; souhaitant, en outre, de rendre un digne hommage à la noble initiative des fondatrices, le conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 20 décembre 1902, la création d'une *Bibliothèque de la Fondation Thiers.* Cette collection se composera des travaux de pensionnaires actuels ou anciens qui auront été distingués, comme importants et remarquables, par les juges compétents. Selon le vœu du conseil, l'admission d'un ouvrage dans cette bibliothèque doit constituer, non pas tant une facilité de plus offerte aux chercheurs désintéressés qu'attirent les études austères, qu'une consécration nouvelle de la valeur de leurs travaux.

« E. B.

« Paris, Fondation Thiers, le 6 janvier 1903. »

des justices seigneuriales et de leurs justiciables (ch. Ier). Viennent ensuite les rapports de ces mêmes justices avec les justices royales et l'intendant (ch. IIe), avec les privilégiés (ch. IIIe), et les justiciables (ch. IVe) Les projets de suppression et les cahiers de 1789 se retrouvent dans le dernier chapitre de cette seconde partie de l'ouvrage, qui a fourni le plus grand nombre des pièces justificatives annexées.

La conclusion répond à une œuvre aussi bien préparée et conduite. Relevons, pour terminer, cette observation de l'auteur, — d'une justesse et d'une application, hélas ! trop souvent constatées en d'autres domaines et en d'autres temps même plus proches de nous, — sur les défauts d'une organisation imprécise et les abus de son fonctionnement : « Malgré la doctrine qui fait de la juridiction un droit public et du fief une propriété privée, le tiers rural ne distingue pas la justice seigneuriale et les droits féodaux ; pour lui, la justice est l'instrument du despotisme des seigneurs; il ne sépare pas deux institutions, qui l'oppriment également et qui profitent aux mêmes personnes; il réunit dans la même haine la fiscalité seigneuriale et la justice qui la maintient et la sanctionne. »

Léon Adam.

Les Relations de l'Espagne et du Maroc pendant le dix-huitième et le dix-neuvième siècle, par M. E. Rouard de Carel.

M. E. Rouard de Carel, professeur de droit civil à l'université de Toulouse, associé de l'Institut de droit international, vient d'ajouter une nouvelle étude d'histoire diplomatique à celles qu'il a déjà écrites relativement au Maroc. En 1898, M. Rouard de Carel examinait « les traités entre la France et le Maroc »; en 1901, « la frontière franco-marocaine et le protocole du 26 juillet 1901 »; en 1903, « l'île Pérégil, son importance stratégique, sa neutralisation ». Ces études spécialisées complétaient trois ouvrages plus généraux : « Les traités de protectorat conclus par la France en Afrique 1870-1895 » paru en 1897, et « la France et les autres nations latines en Afrique », paru en 1903.

A cette œuvre importante, M. Rouard de Carel joint aujourd'hui une étude précise sur les rapports de l'Espagne et du Maroc dans les deux derniers siècles. Il recherche « quels sont, au juste, les intérêts expressément réservés par les deux puissances contractantes », la France et l'Angleterre, lors du traité du 8 avril 1904. Il constitue le dossier des titres de l'Espagne, ces titres si hautement invoqués pendant les longues négociations récemment intervenues entre la France et l'Espagne, qui ont abouti à une convention dont les lignes précises sont demeurées secrètes. M. Rouard de Carel a recherché les titres positifs; il a rappelé les faits, et cité les traités. L'action de l'Espagne au Maroc a son origine dans le sentiment national, l'expulsion des Maures, la résolution de les poursuivre au delà du détroit, sur la terre africaine : son premier document est le testament d'Isabelle de Castille du 12 octobre 1504. Au dix-septième siècle, l'Espagne ne possédait cependant que quatre places fortes, les Présides, sans cesse assiégées par les sultans. Au dix-huitième siècle, un important traité de commerce est conclu, inaugurant un régime de paix relative dont aurait dû profiter l'influence espagnole. En 1859, une brusque crise éclate; les Maures attaquent Ceuta : une courte guerre s'ensuit à laquelle met fin le traité de Tétouan

(26 avril 1860). En 1893, nouvelle crise, l'affaire de Mélilla; les tribus riffaines se ruent contre les Présidôs. Après de longues négociations, une convention fut signée le 5 mars 1894 entre le gouvernement de la reine et le sultan. L'Espagne obtenait réparation.

Dans une courte conclusion, l'auteur présente les résultats de l'action de l'Espagne au Maroc pendant les deux derniers siècles; situation territoriale, elle se borne aux quatre Présides; situation commerciale : l'Espagne s'est laissé devancer par la France et l'Angleterre; situation politique et influence morale; elle n'a fait aucun progrès sérieux. « Tels sont, termine l'auteur, ramenés à de justes proportions, ces droits historiques, sans cesse rappelés par les Espagnols. »

Dans un appendice important, M. Rouard de Carel publie, traduits en français, les principaux documents cités au cours de son récit. L'ensemble de son ouvrage constitue une étude solide et précise, une contribution essentielle aux travaux relatifs aux questions si actuelles de l'Afrique du Nord.

F. DE SAINT-CHARLES.

L'Europe et la Révolution française, par M. ALBERT SOREL, de l'Académie française. Huitième partie. La Coalition, les Traités de 1815. Paris, Plon, 1904, in-8°.

La grande œuvre que poursuit M. Sorel, depuis trente ans, est terminée. Un éloquent « épilogue » clôt cette histoire, présentée d'une façon si palpitante et si profondément politique. Car malgré une narration très suivie, tout semble écrit *ad probandum*. La thèse de M. Sorel est connue : la terrible lutte qui a ensanglanté l'Europe au commencement du dix-neuvième siècle, c'est l'éternelle rivalité de la France avec les autres nations depuis Charlemagne. La coalition contre Napoléon, c'est l'union de l'Empire, de l'Espagne et de l'Angleterre contre François Ier; c'est Guillaume d'Orange, sonnant la charge contre Louis XIV; c'est la Prusse et l'Angleterre luttant contre Louis XV; ce sont nos ennemis nous refusant cette conquête des frontières naturelles, que nos aspirations nationales ont exigées de tous les rois, de tous les ministres, de tous les gouvernements. Les prétextes mis en avant changent avec le temps : l'Espagne conteste aux Valois la couronne impériale; l'hégémonie de la maison de Bourbon ne peut être acceptée par l'Europe; nos colonies éveillent les convoitises de l'Angleterre; les rois et les empereurs se déclarent obligés de se défendre contre les principes de la Révolution française et leurs conséquences; ils repoussent la monarchie universelle rêvée par Napoléon victorieux. Au fond, toutes les coalitions n'ont pour objectif que l'abaissement de la France et le refus de lui reconnaître le droit à l'expansion. La paix ne se fera jamais qu'à ce prix. C'est en vain qu'on négocie à Dresde, à Raguse, à Francfort, à Châtillon. Les alliés, le prince de Metternich et les Anglais, qui les inspirent, n'ont jamais voulu d'autre arrangement que l'abandon par les Français de toutes leurs conquêtes. M. Sorel ne ménage à Napoléon aucun reproche, il ne lui fait grâce ni d'une faute militaire, ni d'une maladresse gouvernementale; mais il constate que, quand il voulut s'arrêter et cesser la guerre, c'est toujours la coalition européenne qui l'a forcé de continuer jusqu'à épuisement de ses forces, voulant l'écraser et la France avec lui.

Et pourtant, les traités de 1815 ne tranchaient pas définitivement les

grands problèmes politiques posés. Le principe des nationalités découlant de la Révolution française était si bien inculqué à l'Europe, qu'il s'est imposé pendant la seconde partie du dernier siècle, en Belgique, en Italie, en Allemagne, jusqu'en Hongrie et dans les Balkans.

Au milieu de ses beaux développements, M. Sorel ne néglige pas les épisodes. Rien n'est si frappant que son récit de la trahison de Bernadotte et de Murat; rien n'est aussi émouvant que la campagne de France; rien de si tristement honteux que le caractère de Talleyrand ou de Fouché. C'est bien la philosophie de l'histoire. B. P.

La Compagnie française des Indes (1604-1875), par M. Henry Weber, docteur en droit, avocat à la Cour de Paris, avec une préface de M. E. Levasseur, de l'Institut de France.

L'excellent ouvrage de M. Weber étudie l'histoire interne et externe des grandes Compagnies de commerce françaises qui, de Henri IV à Louis XVI, ont porté le nom de Compagnie des Indes : Compagnies des Moluques sous Henri IV (1615); Compagnie d'Orient sous Richelieu (1642); Compagnie des Indes orientales sous Colbert (1664); Compagnie des Indes sous Law (1720-1723) et sous Louis XV (1748-1769); Compagnie des Indes sous Calonne (1785). La suprême assemblée des actionnaires de ces grandes associations, mises en liquidation, M. Weber nous l'apprend, a eu lieu le 15 mai 1875.

Pour retrouver les multiples éléments de cette histoire si longue, si touffue, si peu connue, l'auteur a puisé abondamment à des sources aussi précieuses que peu explorées jusqu'ici. Sa documentation est aussi sûre qu'intéressante; elle provient des Archives coloniales, des Archives nationales, des Archives du ministère des affaires étrangères (fonds Asie) et des Archives de la Compagnie française des Indes à Lorient. Une bibliographie étendue prouve que l'auteur a consulté à peu près tout ce qui a été écrit sur la matière. Cependant il y aurait eu peut-être intérêt à retrouver dans son ouvrage les appréciations de Voltaire sur la Compagnie « qui n'a jamais donné de dividende à ses actionnaires ». De plus, les Archives britanniques (et très probablement les Archives des Pays-Bas) et toute une série d'études anglaises, d'ouvrages anglais auraient pu apporter un contingent précieux qui eût encore rehaussé l'œuvre si remarquable de M. Weber. Il suffit ici de citer Seeley, Mahan (que M. Weber n'a point omis) et surtout le colonel Malleson. « La vieille dame », l'heureuse rivale de la Compagnie française, les « Rulers of India », qui ont disputé la victoire aux Dupleix, aux la Bourdonnais, aux Lally-Tollendal, la Compagnie de la mer du Sud, avec les crises financières des Bourses de Londres et d'Amsterdam, auraient fourni à l'auteur des comparaisons et des rapprochements féconds en redoutables enseignements.

Tel qu'il est, l'ouvrage de M. Weber mérite de retenir l'attention à tous points de vue. Ses chapitres relatifs à l'histoire intérieure des Compagnies sont excellents. M. Weber donne sur l'organisation et l'administration des Compagnies, leurs finances, leur commerce, leur marine, les détails les plus précis, puisés, nous l'avons déjà dit, aux sources les plus certaines. Nous en tirons une idée exacte de ce commerce monopolisé, combiné avec ce que l'on est convenu d'appeler le Pacte colonial, c'est-à-dire le système tendant à l'exploitation véritable des colonies par la mère patrie. A propos

des monopoles, l'auteur a signalé un mouvement d'opinion qui s'est fait jour il y a quelques années et qui semblait devoir faire renaître, sous une forme moderne, ces grandes Compagnies. Il aurait pu citer la « Chartered ». A propos du Pacte colonial, il aurait pu, au début de ce siècle même, étudier son évolution dans les tendances nouvelles de l'impérialisme anglais.

L'histoire politique de la Compagnie des Indes n'est pas moins complètement traitée, dans l'ouvrage de M. Weber, que son histoire économique. Cette histoire est forcément une partie considérable de l'histoire coloniale de la France elle-même. Les compagnies dont nous entretient M. Weber ont étendu leur action sur l'Inde, le Sénégal, Madagascar, la Louisiane. A l'exception du Canada, c'est le vaste domaine qu'a embrassé la France coloniale de l'ancien régime. Et ainsi intervient la question si grave de savoir quelle a été l'influence de la politique continentale de la France sur sa politique coloniale et *vice versâ*. M. Weber n'avait pas à aborder de front ce problème. Il ne pouvait échapper à ses résultantes. Dans la courte préface que M. Levasseur a écrite pour ce livre, l'éminent membre de l'Institut a résumé cette action en quelques traits saillants ; la guerre a été la cause principale de l'insuccès des compagnies de colonisation. La France, pays à la fois continental et maritime, peut difficilement maintenir sa situation sur les mers et défendre sa frontière continentale. La guerre de Sept ans a fait perdre à la France ses colonies. Jusqu'à une époque tout à fait contemporaine, la France ne s'était pas, au point de vue colonial, relevée de ce désastre. Le fait est certain : les causes en restaient à préciser et on pouvait soutenir une théorie moins absolue et moins décourageante. Il y a d'autres éléments à envisager, et les causes sont multiples de l'échec de la guerre de Sept ans. D'autant que durant cette terrible crise, on ne peut dire que les ressources de la France eussent dû être absorbées par la guerre continentale! C'est la direction de la guerre, c'est la politique générale, ce sont tant d'autres causes encore, qu'on doit accuser du résultat, sans le faire retomber exclusivement sur le fait de la double lutte. La France a montré depuis qu'elle était capable d'efforts autrement considérables.

M. Weber n'avait point à discuter cette thèse. Il a étudié la politique de la Compagnie, qui fut forcée d'en avoir une ; celle du gouvernement royal, qui ne put y rester étranger. La grande figure de Dupleix domine, comme de droit, cette partie de l'ouvrage. Tout récemment, la belle étude de M. Cultru avait fixé ses traits et raconté le drame poignant, au dernier acte duquel Dupleix s'écroule et avec lui la puissance française aux Indes. Relevée un instant avec Lally-Tollendal, elle s'abîme définitivement au traité de Paris (1763).

Sous Louis XVI, avec Calonne, au souffle des victoires de la guerre d'Amérique, une compagnie des Indes apparaît un instant. La Révolution éclate; les décrets des 3 avril-2 mai 1790 déclarent que le commerce de l'Inde est libre pour tous les Français. C'est la perte du monopole ; la Compagnie restait comme une puissante maison de commerce. Elle parut alors contre-révolutionnaire. Un décret du 17 vendémiaire an II en prononça la suppression définitive. Quelques-uns de ses administrateurs furent exécutés.

En un temps comme le nôtre, où l'importance des questions coloniales est si grande, le livre de M. Weber qui apporte, par un récit exact des faits, la plus utile contribution à l'histoire du passé, mérite d'être signalé. Par sa

forme excellente, par sa documentation minutieuse, par son exposition si claire et si prudente, il mérite des éloges sans réserves.

F. DE SAINT-CHARLES.

Autour du Monde, par LES BOURSIERS DE VOYAGE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS. — 1 vol. gr. in-8°; Paris, Félix Alcan, éditeur, 1904.

Les auteurs de ce livre sont de jeunes agrégés de lettres, de philosophie, de langues vivantes ou d'histoire qui, grâce à la fondation Albert Kahn, ont pu accomplir individuellement un voyage « autour du monde », durant les années 1898, 1899 et 1900.

Suivant le désir exprimé par le donateur lui-même, « le but de ces voyages est de faire acquérir à ces jeunes professeurs une idée exacte de la situation de la France dans le monde, et un vif sentiment de l'effort nécessaire pour la maintenir à un rang digne d'elle ».

L'ouvrage contient treize monographies d'un caractère très varié. Quelques-unes ne sont que de simples impressions de voyage, presque entièrement dépourvues de tout appareil scientifique, écrites d'une plume plus ou moins alerte, avec un sens de l'observation plus ou moins aigu : *En Terre sainte*, par M. C. Borner; *En Birmanie*, par M. L. Bourgogne; *Java*, par M. G. Burghard; l'*Inde*, par M. E. Piriou.

Dans une note plus sérieuse et plus poussée, il faut citer deux bonnes études de politique coloniale : l'*Indo-Chine française*, par M. F. Challaye, et *les Américains aux Philippines*, de M. Ch.-M. Garnier. Le simple rapprochement de ces deux articles fait constater spontanément entre les procédés français et américains une opposition qui, pour n'avoir pas été cherchée, n'en est que plus frappante; elle n'est guère à notre avantage.

M. Edg. Meyer a esquissé un tableau de l'évolution historique du *Japon*, plein d'idées et de faits, mais un peu confus, et auquel il faut reprocher de ressembler trop à un chapitre d'encyclopédie, où trop de sujets sont abordés en peu de pages, où l'on trouve le sommaire d'intéressants chapitres dont il ne manque que... le développement.

Il y a plus d'ordre et de précision dans l'article que M. J. Duclaux consacré à l'*Amérique du Sud*, et dans lequel il décrit à grands traits, un peu dans la manière d'Élisée Reclus, la géographie physique et la situation économique des contrées latines d'outre-mer.

Dans *Au Canada*, M. C. Müller analyse, pour en dégager la leçon qu'il comporte, le fait de la coexistence pacifique, mais sans pénétration, sur un même sol, de deux races historiques opposées : l'une, l'anglo-saxonne, à tendance individualiste et égotiste; l'autre, la franco-canadienne, à tendance traditionnaliste et sociale.

A mesure que les colonies de l'empire britannique deviennent plus autonomes, acquièrent une vie propre plus indépendante de celle de la mère patrie, le rôle de leurs premiers ministres devient plus prépondérant : M. Albert Métin a tracé les portraits éminemment représentatifs de trois d'entre eux : *Sir Wilfrid Laurier*, premier ministre du Canada; *Sir Edmund Barton*, fondateur et ancien premier ministre de la Confédération australienne; *M. Richard Seddon*, premier ministre de la Nouvelle-Zélande.

Quant à MM. Roustan et G. Weurlesse, ils ont été aux pays étrangers comme en des « laboratoires d'expériences sociales »; ils ont, de propos

délibéré, limité le champ de leur vision à l'observation d'une des manifestations de la vie juridique ou sociale du peuple qu'ils visitaient, et ils ont rapporté deux études méthodiques, consciencieuses et nettes, la première sur le fonctionnement de l'*Arbitrage obligatoire en Nouvelle-Zélande;* la seconde sur le système en vigueur pour l'éducation publique aux États-Unis.

Une conférence donnée à Marseille, par M. E. Hovelacque, sur *la Situation économique de la France à l'étranger* a été reproduite dans le présent volume; un sujet si vaste ne permettait guère de s'arrêter aux précisions de détail; la conférence se résume principalement en un hommage à la faculté colonisatrice et commerçante des Allemands, et en un cri d'alarme contre notre incurable inertie; par le style, elle appartient au genre oratoire, et perd malheureusement à la lecture ce que le débit de l'auteur y devait ajouter.

R. P.

M. Richard WADDINGTON. **La Guerre de Sept ans. Histoire diplomatique et militaire**. T. II et III, Paris, 1904. FIRMIN-DIDOT, in-8°.

M. Waddington continue la publication de son ouvrage sur la guerre de Sept ans. Deux volumes avaient déjà paru. Les lecteurs de la Revue les connaissent, et les ont hautement appréciés. Ce fut d'abord « Louis XV, et le renversement des Alliances. » L'auteur exposait les préliminaires de la guerre de Sept ans : les conflits en Amérique, entre l'Angleterre et la France, depuis la paix d'Aix-la-Chapelle jusqu'en 1754, et la rupture entre les deux nations ; puis, la révolution diplomatique véritable qui fit de la France l'alliée de Marie-Thérèse, et de la Prusse l'alliée de l'Angleterre ; le traité de Westminster et le traité de Versailles, au sortir de la guerre de Succession. Le deuxième volume « les Débuts » (paru en 1899) contient le récit des événements des années 1756-1758, les négociations entre Paris et Vienne, le second traité de Versailles, le traité secret, les négociations entre Vienne et Pétersbourg, les affaires de Saxe et du Hanovre, les grandes batailles, Kolin, Rossbach, Leuthen.

Dans les deux volumes récemment parus, M. Waddington continue son récit. « Ils contiennent, dit l'auteur dans une sobre préface, le récit des événements militaires et politiques des années 1758 et 1759. Les uns nous obligèrent à étudier les champs de bataille de l'Allemagne, à parcourir les mers, à visiter les lacs et les fleuves du Canada, les plaines de l'Inde. Les autres nous firent pénétrer dans le secret des chancelleries européennes. L'éminent sénateur aurait pu rappeler la célèbre phrase : « Pour un coup de canon tiré en Europe, des hommes rouges s'égorgèrent en Amérique, des hommes noirs au Sénégal, des hommes jaunes dans les Indes. » En Europe, les hommes blancs devaient aussi fournir à la mort un bien affreux tribut, durant les longs carnages de cette terrible lutte. Pour suivre ces phases si diverses au double point de vue qu'il a envisagé, M. Waddington a puisé aux sources les plus certaines et les plus précieuses. Il a ouvert les archives de Paris, de Londres, de Vienne et de Berlin : documents d'État, dépôts particuliers, papiers de famille, collections de gazettes même. La sûreté de son information est égale à son abondance et à son intérêt. La disposition de son récit, l'ordre, le groupement des faits, si difficiles, dans leur multiplicité simultanée, à exposer clairement, atteignent le plus haut degré de

perfection. Après l'ouvrage du chevalier d'Arneth, après les beaux travaux de M. le duc de Broglie, on aurait pu penser qu'il ne restait qu'à glaner. La lecture, l'étude de l'ouvrage de M. Waddington montrent que les travaux précédents laissaient encore place à une grande œuvre ; c'est celle qu'il publie, et dont l'achèvement donnera à notre pays, pour la guerre de Sept ans, une histoire définitive et complète.

Les lecteurs de la *Revue* auront peut-être quelque intérêt à trouver ici une indication plus spéciale de la partie diplomatique de ce livre. Le tome II de l'ouvrage présente le récit des événements de l'année 1758 : il est intitulé : « Crefeld et Zerndorf. » Ce sont les premiers temps de l'alliance franco-autrichienne. Bernis est ministre des Affaires étrangères ; le comte de Stainville, le futur duc de Choiseul, ambassadeur à Vienne. Mais une seule influence est toute-puissante à Versailles, celle de Mme de Pompadour : elle s'exerce aussi bien pour le choix des chefs de l'armée que pour la direction des affaires politiques. Elle est toute autrichienne. A Vienne, Marie-Thérèse et son sage ministre le comte de Kaunitz, admirablement secondés par l'ambassadeur impérial de Paris, le comte de Starhemberg, entendent tirer de l'alliance tout le parti possible et n'admettent point qu'elle se détende, comme on dit aujourd'hui. Bernis fléchit sous le fardeau ; les opérations militaires sont défavorables ; les subsides promis dépassent les ressources du trésor. Il essaye quelques négociations qui auraient pour but la paix, et recule bien vite devant le mécontentement de Vienne et l'impression produite à Versailles. Il demande au roi de le remplacer par le nouveau duc de Choiseul. Louis XV ne souffrait pas que l'on parût las de le servir. Choiseul fut ministre, et Bernis disgracié. Le duc, « en prenant la direction des affaires avait foi dans l'avenir, et, ce qui vaut mieux, il apportait à l'accomplissement de sa tâche, avec des défauts que la suite fera ressortir, des qualités réelles : décision, énergie, et surtout volonté. C'est à elles qu'il dut ses longues années d'un pouvoir presque absolu. »

Le récit met en scène les hommes d'État dirigeant de l'Europe entière. C'est, à Londres, le roi Georges II, roi d'Angleterre, électeur de Hanovre, allié de Frédéric II ; son cabinet anglais avec Newcastle et Pitt ; son cabinet hanovrien et les difficultés qu'entraîne la double politique continentale et maritime. C'est Frédéric II, la grande figure de l'époque, la dépassant de tout son génie. C'est la Russie avec Élisabeth, ses caprices et ses favoris, et aussi ses rudes soldats, qui vont porter à Frédéric des coups redoutables. Et à côté des principaux rôles, c'est la Suède, l'Espagne, la Hollande, le Danemark, mêlés de près ou de loin à la lutte. L'auteur présente dans ce volume le tableau de la politique de l'Europe tout entière.

Les négociations de l'année 1759 et du printemps de 1760 font l'objet de deux importants chapitres du troisième volume (Minden, Kunersdorf, Québec). Le duc de Choiseul s'efforce « de tirer son maître et son pays du mauvais pas où les engagements si légèrement contractés les avaient conduits ». Il essaye de mettre un terme à la guerre maritime, de traiter avec l'Angleterre. Mais d'une part, l'Angleterre, où William Pitt a repris toute son influence, se défend de traiter sous prétexte de ne pouvoir se séparer de ses alliés, en réalité parce que Pitt veut poursuivre la guerre victorieuse et arracher à la France ses colonies. Frédéric II, sous le coup de la bataille de Kunersdorf et de l'affaire de Maxen, est un moment disposé à traiter.

Il ne tarde pas à se ressaisir, et pose, à la signature de préliminaires, des conditions inadmissibles. M. Waddington attribue cette reprise à l'espoir qu'avait Frédéric de voir, lors de la prochaine campagne, une diversion turque se produire en Hongrie. Enfin, l'Autriche est naturellement opposée à tout projet qui, Kaunitz s'en rend compte, aboutirait à la priver d'un concours si essentiel en argent et en hommes. La Russie est absolument encore inféodée à la politique autrichienne.

Une des particularités de la guerre de Sept ans, a dit un auteur, c'est que, durant son cours, on négocia autant que l'on combattit. Dans la suite de son ouvrage, M. Waddington aura à exposer d'autres négociations. Celle qui termine son troisième volume, ce projet de congrès de la Haye qui n'aboutit pas, présente le plus grand intérêt. Elle fait ressortir les oppositions, les vues secrètes, les motifs apparents. Elle contient en germe de nouvelles phases du grand débat. Le duc de Choiseul avait cherché une médiation. Il s'adressa à la Russie, puis à la Hollande et au Danemark, puis à l'Espagne. Assurément, il échoua. Mais il est intéressant de remarquer, que, dans une grande crise un peu postérieure, la guerre de l'indépendance des États-Unis, la Russie prit l'initiative de la ligue des neutres pour défendre la liberté des mers contre les excès intolérables de l'Angleterre, qui déjà commet ces excès, ces abus si fréquents, ces captures ou destructions de navires neutres, qui agitaient la Hollande et le Danemark. Et d'autre part, dans un avenir bien plus rapproché, le rôle de l'Espagne se transformera. Elle aussi avait à se plaindre de l'Angleterre, elle aussi voyait son commerce maritime compromis, ses colonies menacées. Elle a un roi Bourbon, don Carlos, roi des Deux-Siciles, qui vient de succéder à son frère Ferdinand. Raisons d'État et motifs personnels. Le rapprochement de la France et de l'Espagne, ébauché dans la tentative de médiation, allait se formuler, devenir une alliance offensive et défensive, le Pacte de famille.

M. Waddington apporte, dans la citation des nombreux documents inédits qu'il emploie, la précision et la sûreté qui donnent à tous ses ouvrages leur si haute valeur. Ce sont les lettres des ambassadeurs et des ministres ; les notes découvertes, nous l'avons dit, aux Archives de Londres, de Vienne, ou de Berlin. Leur rapprochement donne à l'ouvrage le plus vif intérêt, et permet d'apprécier exactement les faits. La partie militaire n'est pas moins complètement traitée; elle présentait d'aussi grandes difficultés. Le récit des opérations militaires qui s'étendent à l'Allemagne, aux Indes, est illustré de reproductions de cartes du temps, qui donnent l'impression la plus exacte.

Il reste à l'éminent sénateur à achever son œuvre par le récit de la dernière période de la guerre de Sept ans, du brusque revirement de la politique russe qui sauva Frédéric II. La fermeté du roi lui avait permis de l'attendre. Nous devrons à M. Waddington une étude des négociations et du traité de 1763 qui donnera sans doute le dernier mot sur cette époque si triste pour la France.

F. DE SAINT-CHARLES.

Le gérant : J. BOURDEL.

ISABELLE DE FRANCE

REINE D'ANGLETERRE

COMTESSE D'ANGOULÊME, DUCHESSE D'ORLÉANS

1389-1409

Épisode des relations entre la France et l'Angleterre pendant la guerre de Cent ans.

(Suite [1])

CHAPITRE IV

ISABELLE DE FRANCE REINE D'ANGLETERRE

I

Tandis que Richard et Isabelle s'étant embarqués, gagnaient l'Angleterre, essuyant, — triste présage, — une épouvantable tempête qui engloutit une partie de leurs navires [2], les oncles de Charles VI revenaient auprès du roi de France, lui rendre compte des dernières négociations. Ils purent lui raconter combien Richard avait traité avec honneur et générosité la petite princesse, combien les seigneurs anglais avaient rivalisé de dons offerts à la jeune souveraine [3]. Ils rapportaient les quittances à eux remises du trousseau et des sommes versées conformément au contrat [4]. Ils rendaient compte aussi du succès des négociations.

[1] Voir la *Revue* du 1er janvier 1905.

[2] Walsingham, *Historia anglicana*, t. II, p. 222. « Rediit igitur cito post in Angliam salvus, et uxor sua, sed aversa tempestate perdidit tentoria sua, et magnam partem supellectilis domus sue ».

[3] Benj. Williams : *La trahison et la mort de Richard d'Angleterre*, p. 108.

[4] Quittance donnée par Richard II à Raoul d'Anquetonville de 300,000 fr. sur la dot d'Isabelle, le 3 novembre 1396 (Rymer, t. III, iv, 125); *id.*, pour les joyaux, 7 novembre. (Arch. nat. J. 643, n° 13, et J. 956, n° 17.)

Déjà, le 28 octobre, Richard avait pris les engagements les plus précis. « A l'honneur de Dieu et de sa benoîte mère et de sainte Église, et pour le bien universel de toute la chrestienté et pour l'aliance, amour et affection que nous avons et portons au très hault et très puissant prince nostre très chier et très amé père de France, et que semblablement tenons de certain qu'il nous porte, et afin que noz subgietz en puissent le mieulx et le plus paisiblement et seurement vivre à servir Dieu dessoulz nostre obéissance, nous promettons par la foye de nostre corps et en parole de Roy et par la vraye Croix et sains Évangilles par nous corporellement touchés, que nous serons en aide à nostre dit père contre toutes autres gens du monde, et que nous ferons durant les trèves prinses par entre lui et nous nullement armez contre lui, et avons commandé et voulons que durant ledit terme nul de noz oncles, c'est-à-dire les ducs de Guyenne et de Lencastre, York ne Glocester, ne autres de nostre sang portans noz armes ne soient nullement ne en nul lieu arméz contre nostre dit père, ne contre le daulphin nostre très chier frère, ne ses autres enffants présens et advenir, ne contre ses oncles et les nostres, ou contre les autres de son sang et de ses armes; et voulons outre et promettons que se aucun attemptat ou autre chose advenist durans les dictes trèves, par quoy guerre ou débat, courrous ou haine pourroit aucunement sourde — que Dieu déffende, — nous ferons par les nostres de nostre dit sang deuement les amender et redrecier par advis et conseil des susdiz du sang de nostre dit père, affin que touz soient d'un conseil et d'un avis. Toutesvoiz nous jurons et promettons comme dessuz, et semblablement voulons et commandons que les dessusdiz de nostre sang et armes le facent, que nous ferons nostre loyal devoir et entier povoir, non obstant les liens et seremens dessusdiz, affin que bonne paix finale se puisse faire par entre lui et nous et se le plus tost que faire le porons bonnement, toutes cavillacions, fraudes et excusations faites cessans, les trèves prinses par entre nous et les aliances faictes avecques les alliés d'un costé et d'autre demeurant en leur

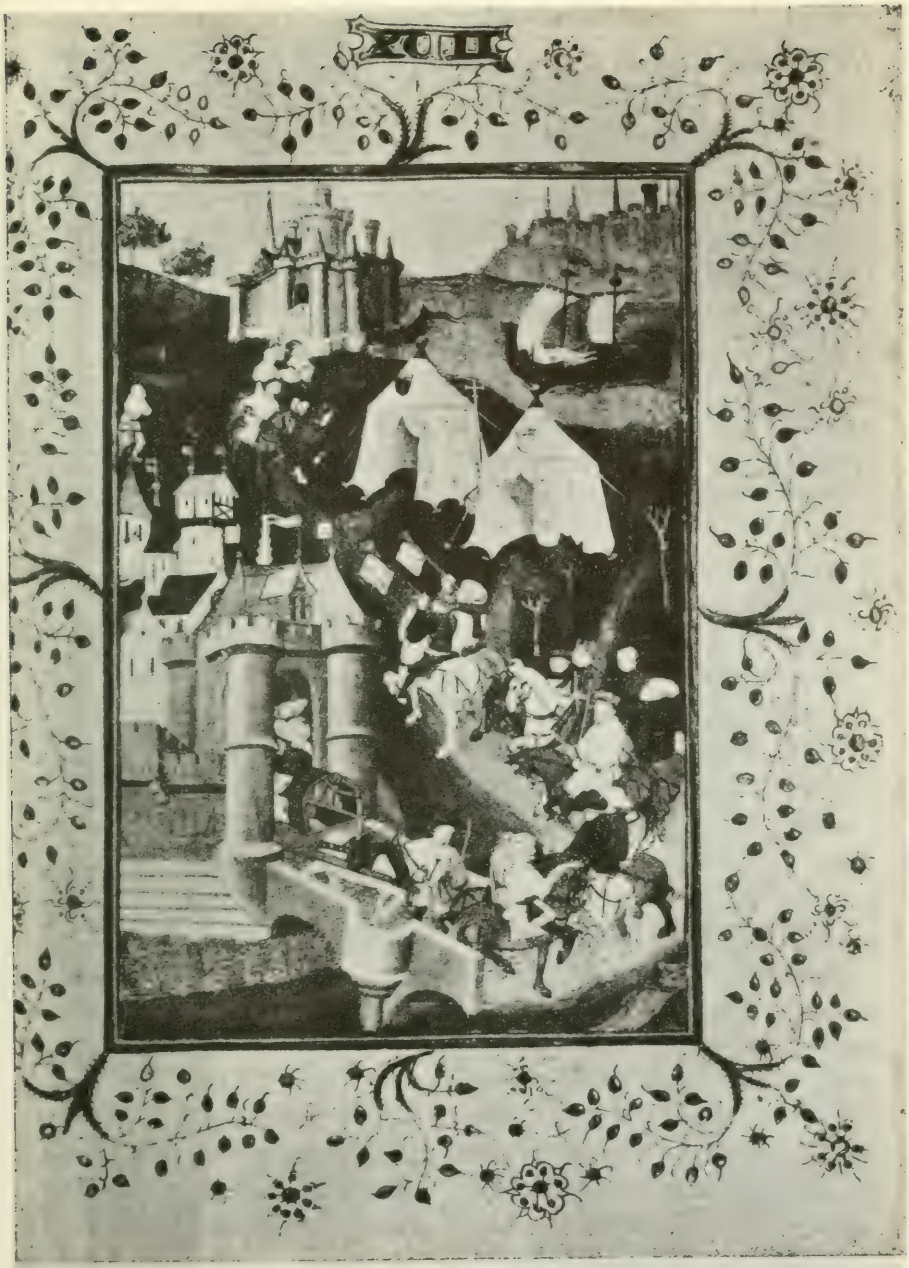

DÉPART D'ISABELLE DE FRANCE POUR L'ANGLETERRE

(Bibliothèque nationale, mss. fr. 23279, f° 59 v°.)

force et vertu en la forme et manière que les trièves se portent[1]... »

Cet engagement avait été, quelques jours plus tard, précisé et complété, lors des pourparlers entre Richard et les oncles de Charles VI. Ce dernier semblait alors près d'obtenir les résultats qu'il escomptait depuis longtemps : la soustraction d'obédience, l'occupation de Gênes et, par suite, l'établissement de la domination française dans l'Italie septentrionale, enfin la lutte contre les Turcs.

Les rapports se tendaient de plus en plus entre Benoît XIII et la France. Si l'influence de Louis d'Orléans avait fait échouer le concile d'août 1396, si l'assemblée s'était prononcée pour l'ajournement de la soustraction d'obédience, le parti de l'Université et des oncles du roi n'avait pas abandonné l'idée de faire triompher la politique royale[2]. On voulait que le Pape cédât aux désirs du pouvoir, et, comptant sur l'appui de la Castille de l'Angleterre, on avait décidé d'envoyer une nouvelle ambassade en Avignon. Mais en même temps, Charles VI désirait vivement que si Benoît XIII consentait à entrer dans ses vues, le Pape de Rome, Boniface IX, se soumît également aux exigences des princes chrétiens agissant en vue de l'union. Il y voyait, en effet, le plus sûr moyen de faire réussir ses desseins sur Gênes et le nord de l'Italie.

Gênes venait de se donner à la France, et Florence, redoutant et l'expansion en Toscane de la puissance de Jean Galéas Visconti, et le triomphe de Pise, sa rivale et l'alliée des Milanais, se rapprochait de Charles VI. Elle multipliait ses ambassades, et le 29 septembre 1396 avait, sous la pression de son puissant protecteur le duc de Bourgogne, signé une alliance offensive et défensive avec la France. Louis d'Orléans, porté naturellement à soutenir les intérêts du duc de Milan, son beau-père, essayait vainement de s'interposer. Les intrigues florentines l'emportaient : la république accusait Jean Galéas de vouloir conquérir

[1] Arch. nat., J. 656, n° 18, f° 80.
[2] Noël Valois, *La France et le Grand Schisme*, t. III, p. 107.

le nord de la péninsule, et affectait de considérer comme dirigées contre elle les troupes que le duc de Milan envoyait au secours de Pise. Bientôt même, elle réclamait l'intervention personnelle du roi de France, pour assurer sa propre sécurité [1].

Engagé dans l'affaire gênoise et espérant, grâce à cette diversion en Italie, mettre fin au triste scandale du schisme, et aider au triomphe de la maison d'Anjou dans le royaume de Naples, Charles VI se laissait de plus en plus tenter par le mirage d'une action directe dans la péninsule. Ne contribuerait-il pas ainsi, en même temps qu'à la propre glorification, à l'union si ardemment désirée de l'Église? Aussi négociait-il de tous côtés, avec l'empereur d'Allemagne, avec les puissances italiennes, avec les princes rhénans, avec les royaumes ibériques. Mais avant tout, il comptait sur l'appui de Richard II.

Les conférences engagées à Calais entre le roi d'Angleterre et les ducs de Bourgogne et de Berry avaient, en effet, abouti à un programme d'action commune des deux rois. Comme il s'agissait avant tout d'achever l'œuvre si heureusement commencée par le mariage de Richard et d'Isabelle, on pensait en premier lieu à conclure une paix définitive, et, dans cet espoir, les ducs de Berry et de Bourgogne devaient s'assembler, ou l'un d'eux, avec un ou deux des oncles de Richard, à Leulinghem, le dimanche de carême, où l'on chante *lætare*, c'est-à-dire le 1er avril 1397.

D'autre part, l'union de l'Église étant l'un des vœux les plus ardents des deux monarques, le roi d'Angleterre promettait d'envoyer à Paris, à la Chandeleur, deux chevaliers et deux clercs qui se rendraient de là vers les deux papes, et leur exposeraient, au nom des deux rois, la nécessité, pour la paix de l'Église, de mettre fin au schisme, ainsi que l'urgente obligation de se soumettre à la voie de cession, afin qu'un pape unique fût reconnu avant la Saint-Michel. L'appui de l'empereur et des électeurs étant nécessaire pour agir efficacement sur les deux pon-

[1] Jarry, *Les origines de la domination française à Gênes*, p. 222.

tifes rivaux, des messagers devaient être dépêchés, par Charles VI et Richard II, au roi des Romains pour l'informer de ce qui avait été fait et le prier de s'unir à la démarche projetée auprès de Benoît XIII et de Boniface IX [1]. Enfin, suivant même une pétition adressée à Richard II par la Chambre des communes en mai 1397, ce dernier aurait promis à son beau-père de coopérer à l'expédition de Lombardie [2].

Vivement soutenue par Philippe le Hardi, qui entrevoyait dans cette union une époque de paix et de prospérité pour la Flandre, cette ligne politique avait de grandes chances de réussite. La pusillanimité de Wenceslas rendait illusoire toute action personnelle de la part du roi des Romains. Les rois de France et d'Angleterre marchant d'accord sur les conseils du puissant duc de Bourgogne pourraient donc imposer leurs volontés.

Mais au moment même où les vœux de Philippe le Hardi et de Charles VI semblaient devoir se réaliser, un cataclysme épouvantable survenait à l'autre extrémité de l'Europe. L'armée de secours envoyée pour appuyer le roi de Hongrie et s'opposer à la marche envahissante des Turcs, armée composée en majeure partie de chevaliers français et bourguignons, sous le commandement de Jean, comte de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne, était taillée en pièces à Nicopolis. La nouvelle du désastre parvint en France à la fin de décembre 1396. Dès lors, tous les soins du duc de Bourgogne se tournèrent vers la délivrance de son fils et de ses compagnons de captivité. Un homme était tout désigné par ses rapports amicaux avec les infidèles pour négocier ce rachat. C'était le duc de Milan. Dès lors, on ne pouvait songer à l'attaquer au moment même où l'on recourait à ses bons offices, et Jean Galéas, au reste, montrait un réel empressement à satisfaire Philippe le Hardi. En outre, la nouvelle de la défaite avait provoqué une nouvelle crise chez le roi de France. Dans ces conditions une expédition en Italie devenait impossible. D'autre part, Florence et Milan négociaient, et après une série

[1] Ehrlé, *Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte*, t. VI, p. 243.
[2] *Rolls of Parliament*, 1397, p. 337.

de brouilles et de rapprochements, une trève fut conclue en mai 1398 entre les deux adversaires.

Sur ce point, la politique franco-anglaise avait échoué. Avait-on mieux réussi en ce qui touchait la question religieuse?

Richard semblait, à cet égard aussi, animé des meilleures intentions. Dès le 20 novembre, il écrivait à l'université de Paris, protestant de son grand désir de voir s'accomplir l'union de l'Église[1]. Encouragé par cette démarche, Charles VI dépêcha des ambassadeurs au roi de Castille, Henri III. Ce dernier, à ce moment, proposait que l'on ouvrît une délibération entre les deux papes et leurs cardinaux, sauf à en revenir, en cas d'insuccès, à la voie de cession. L'affaire traîna en longueur[2]. Cependant, les messagers de Richard II, Henri Ratford et William Sturmy, chevaliers, Thomas Crauley et Richard Holm, docteurs en théologie, recevaient leurs pouvoirs les 9 et 11 avril, et quelques jours plus tard, arrivaient en France. Finalement, en juin 1397, l'ambassade des rois de France, de Castille et d'Angleterre arriva à Avignon. Le projet des puissances, exposé par Gilles des Champs et Jean Courtecuisse, recueillit l'adhésion de la majorité des cardinaux. Mais tous les efforts, toutes les menaces ne purent déterminer Benoît XIII à donner une réponse définitive. Découragés par ce premier insuccès, les messagers se dirigèrent sur Rome, où ils se trouvaient au mois de septembre. Cette fois, ce furent les Anglais qui développèrent leurs propositions devant Boniface IX. Doit-on les accuser d'avoir apporté trop de mollesse dans leur argumentation, et d'avoir, par suite, fait échouer la négociation? Tel était l'avis de la cour de France, et Charles VI déclarait « que se les messagers eussent esté tous gens lays, et n'y eust eu homme d'Église, ainsi qu'il avoit esté pourparlé et escript, la chose fust, espoir, à présent à bonne conclusion, ou au moins, eust esté mieulx valu; car, en vérité, se il se feust veu sommé bien et certes, comme il avoit esté

[1] Denifle et Chatelain, *Cartularium universitatis Parisiensis, auctarium*, p. 730.

[2] Noël Valois, *ouvrage cité*, t. III, p. 104 à 123.

pourparlé entre les deux roys, quant on en parla en Picardie, il feust condescendu à la volenté du roy d'Engleterre, par conséquent, à la paix de l'Église. »

Mais pas plus que Benoît XIII, Boniface IX ne donna de réponse. L'ambassade avait échoué, et de toutes ces négociations Richard II n'avait rien recueilli. Il s'était aliéné son peuple; sa politique extérieure avait échoué, aussi bien dans la question religieuse que dans l'Empire, où les efforts du comte de Rutland à la diète tenue à Francfort, en mai 1397, n'avaient pas abouti.

Tout l'espoir fondé sur l'union des deux royaumes n'avait donc pas abouti en tant qu'il touchait aux événements européens. Avait-on réussi, au moins, à rapprocher les deux peuples?

II

Le mariage de Richard et d'Isabelle avait été célébré avec toute la pompe et tout l'éclat désirables. Les cadeaux offerts à la jeune reine avaient été des plus splendides. Les premiers paiements de la dot avaient été effectués suivant les conventions préalablement établies; le trousseau et tous les accessoires avaient été remis au roi d'Angleterre, qui en avait donné quittance. Les grands de la cour d'Angleterre avaient rivalisé de luxe dans leurs présents à leur jeune souveraine : couronnes d'or et de pierreries, coupes et aiguières en or, salières, également d'or, en « manière de cerf » c'est-à-dire à la devise de Richard, lui avaient été offerts par le roi et sa suite. Semblables présents s'étaient renouvelés durant le voyage, de Douvres à Londres, à Cantorbéry, par exemple, où le primat d'Angleterre et l'Université la reçurent dignement [1].

Isabelle avait emmené avec elle une suite nombreuse : la dame de Courcy était sa première dame d'honneur. Nombre de Français, dont son confesseur, une servante confidente, Simonette,

[1] Benj. Williams, *ouvrage cité, addendum*, n° 2, p. 108 et suiv.

et Pierre Salmon, dit Fruitier [1], secrétaire de Charles VI, et agent non déguisé du duc de Bourgogne, l'accompagnaient.

La vie lui devait sembler douce. Richard, bien que son aîné de vingt ans, ne négligeait rien de ce qui pouvait lui rendre agréable le séjour en son royaume. Sans doute l'intelligence précoce de la petite souveraine, les leçons reçues depuis ses fiançailles jusqu'au jour de son mariage, époque ou on lui avait fait apprendre sa future langue nationale, avaient dû lui faire comprendre les obligations et les devoirs de sa haute situation. Les traditions de la cour des Valois avaient fait profonde impression sur elle, et elle devait déjà nettement sentir, sinon comprendre entièrement et mettre en pratique les nécessités du rang éminent qu'elle occupait.

Elle ne pouvait, par suite, que plaire à Richard, qui devait ressentir auprès de cette enfant à lui confiée, l'affection du fort pour le faible, du puissant pour le misérable, et l'envelopper d'une amitié fraternelle, l'aimer comme un frère plus âgé chérit une sœur cadette. Cette enfant était la fille d'un homme qu'il admirait, de l'alliance duquel il était fier. Elle représentait pour lui l'avenir dans toutes ses espérances et toutes ses joies. Aussi ne négligeait-il rien de ce qui pouvait flatter l'amour-propre d'Isabelle et lui donner le rang qui lui convenait.

Il songeait à son couronnement, et, le 4 décembre 1306, à peine de retour à Wesminster, il enjoignait au vicomte de Londres et à tous ceux à qui il appartenait de se trouver réunis à la célèbre abbaye, le jour de l'Épiphanie, pour le sacre de la reine [2]. Il prenait en même temps grand soin de ménager des rapports amicaux avec la France et les princes français. Dès le mois de novembre 1396, il envoyait à Louis d'Orléans, qu'il n'aimait cependant pas, à en croire Salmon [3], une superbe aiguière de

[1] *Mémoires de Pierre Salmon*, publiés par Buchon, dans la *Collection des chroniques nationales*, t. XXIII, p. 4.

[2] Rymer, t. III, ive partie, 125.

[3] Salmon met dans la bouche de Richard II de graves accusations entre l'influence exercée par Louis d'Orléans sur Charles VI. (*Mémoires de Salmon*, p. 13.)

cristal et d'or[1]. L'influence française semblait donc, tout au moins auprès de Richard, solidement établie. Il est vraisemblable que Charles VI et le duc de Bourgogne ne négligeaient rien pour entretenir ces dispositions favorables du roi d'Angleterre. De nombreuses ambassades, de fréquents messages circulaient entre les deux pays. Charles VI et Isabeau de Bavière devaient tenir à avoir souvent des nouvelles de leur fille, et les personnes de la suite d'Isabelle correspondaient avec leurs parents demeurés en France. Les relations commerciales reprises par la cessation des hostilités entretenaient un échange continuel, un va-et-vient incessant entre l'Angleterre et les côtes françaises et flamandes. Certains personnages, comme Salmon, faisaient continuellement le voyage de Paris à Westminster, transmettant des nouvelles de la cour de France à la petite reine, rapportant à Paris les lettres adressées aux siens par Isabelle[2].

Mais ce bonheur, cette union n'étaient qu'apparents. Mille causes trop graves séparaient les deux peuples, leurs intérêts étaient trop opposés, la lutte quasi-séculaire avait déposé trop de haine dans les cœurs, pour que le simple désir des deux rois suffit à les faire disparaître. Bien des dangers menaçaient cette trompeuse quiétude. Sans doute on avait pu applanir quelques difficultés. Charles VI avait, à la demande de Richard, pardonné à Pierre de Craon ses nombreux crimes. Lui-même avait obtenu du roi d'Angleterre la promesse de rendre au duc de Bretagne le comté de Richemont[3], et Richard, d'autre part, intervenait auprès de son beau-père pour que Jean IV de Monfort obtînt un jugement équitable dans son procès avec la dame de Retz[4]. De ce côté, le rapprochement franco-anglais avait donc eu un heureux résultat. La présence du duc de Bretagne aux fêtes d'Ardres, le mariage de son fils aîné avec Jeanne de France, étaient autant

[1] Bibl. nat., mss. fr. 10431, n° 1758; quittance du 23 novembre 1396.

[2] *Mémoires de Salmon*, passim. — Cf. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. II, p. 668.

[3] *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, p. 466.

[4] Champollion-Figeac, *Lettres des rois, reines, etc.*, (D. I), t. II, p. 294, n° 160.

de faits laissant espérer que, désormais, la Bretagne ne serait plus en hostilité continuelle avec la France et ne servirait pas d'appui aux troupes anglaises. Charles VI pouvait d'autant plus le croire que Jean IV le pressait d'obtenir de Richard l'évacuation de Brest, jadis engagé par le duc au roi d'Angleterre. Brest fut en effet rendu en juillet 1397[1]; mais ce fut l'origine des malheurs qui causèrent la ruine de Richard II, et celle, par suite, d'Isabelle de France.

Le parti à la tête duquel se trouvait le duc de Gloucester n'avait pas désarmé. Le mariage de Richard, auquel le duc s'était constamment opposé, lui paraissait un véritable crime de trahison commis contre l'Angleterre au profit de la France. Le succès même qui avait marqué les premiers mois de cette politique de paix et d'union avait exaspéré la haine patriotique de ces ennemis de la conciliation, et leur avait fait englober dans leur ressentimentiment celui qu'ils considéraient comme l'auteur responsable de cet état de choses, le roi d'Angleterre lui-même.

Si, à la cérémonie de Calais comme aux fêtes d'Ardres, ils avaient pu dissimuler, à grand peine, il est vrai, s'ils avaient dû accepter les flatteries et les compliments que les Français leur multipliaient adroitement, ils laissèrent bientôt éclater leurs véritables sentiments. L'annonce de la défaite de Nicopolis fut, à en croire Froissart, accueillie, par eux, avec des transports de joie. « Ces fumées des François, disait le duc de Gloucester, sont et ont esté battues et deschirées en Turquie. Tous chevalliers et escuiers estrangiers qui se boutent en leur compaignie ne scèvent que ils font, mais sont mal conseilliés; car ils sont si plains de ponées et oultrecuidances que ils ne pèvent advenir à nulle bonne conclusion ne amener à effcet choses nulles que ils entreprendent[2]. » Il regrettait les luttes du règne précédent et des premières années de Richard, et les longues chevauchées dans le royaume ennemi. Il reprochait surtout aux Français

[1] *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. II, p. 476. — Rymer, p. 127.
[2] Froissart, t. XVI, p. 2.

d'avoir violé leurs engagements, de n'avoir pas respecté les trêves. « Ils me flourissoient ces paroles si doulces et si belles que tousjours rechéoient-ils sur leurs piés, et si n'en povoie estre creu, ne ouy du roy, ni de mes frères. » Que n'y avait-il un bon roi en Angleterre, un chef vraiment digne de ce nom, qui, désireux de recouvrer l'héritage à lui frauduleusement enlevé, « trouveroit bien cent mille archiers et six mille hommes d'armes qui le serviroient et trop voulentiers la mer passeroient ». Il ferait si bon en ce moment guerroyer contre la France, le peuple le désirait vivement; mais Richard ne songeait nullement à reprendre la lutte. « Nennil, non, il a le cul trop pesant, il ne demande que le boire et le mangier, le dormir, le danser et l'espringuier : ce n'est point vie de gens d'armes qui vueillent acquérir l'honneur par armes et travaillier de leurs corps [1]. »

Ces plaintes que le duc ne se faisait pas faute de répéter partout, agitaient l'opinion, et trouvaient un écho surtout chez les bourgeois de Londres. Il savait se faire écouter, en les intéressant aux dangers financiers dont il les déclarait menacés. Les frais de fiançailles et les ambassades qu'elles avaient nécessités, le luxe déployé lors de l'entrevue d'Ardres et du mariage à Calais avaient absorbé la majeure partie des ressources du roi. La paix n'étant pas encore signée, des trêves seules ayant interrompu les hostilités, et ces armistices temporaires pouvant, de part et d'autre, être violés, les luttes locales persistant toujours et risquant de dégénérer en conflits plus graves, les rixes entre matelots des deux royaumes étant fréquentes, les prises de navires de cabotage n'ayant pas cessé, il importait d'entretenir tant en Guyenne qu'en Picardie des garnisons toujours prêtes à repousser une attaque imprévue de l'ennemi; il fallait fortifier les places et maintenir, même en paix, l'état et les dépenses de guerre. Pour parer à ces obligations, il fallait emprunter, et établir des taxes sur les sujets. Le peuple s'émouvait d'autant plus, que les agitateurs cachaient soigneusement que le roi était obligé

[1] Froissart, p. 3.

de maintenir ce budget de guerre, pour assurer la paix. En outre, la maison de la reine coûtait cher à entretenir. C'était un nouveau grief, que l'on ne se faisait pas faute de faire valoir. « Faites votre requeste au roy, qui sera toutte raisonnable, au cas que il a paix à ses ennemis et que il n'a point de guerre, que vous soyez quittes de toutes subsides, et aydes données et accordées depuis vingt ans; car elles ne furent données par la guerre durant, pour aidier à payer les gens d'armes et archiers qui maintenoient la guerre. Car entre vous, marchands, vous estes trop mollement grevés et oppressés en paiant de cent livres les trèze, et touttefois ces deniers ne sont distribués qu'en oisivetés, en danses, en festes, en boire et mengier, combien que vous les payés et en cotes de tant traveitiés. Et dittes que vous voulez que le royaume d'Angleterre soit mené et gouverné aux coutumes anchiennes; et quand il besongnera au roy et au royaume pour l'onneur du pays deffendre et garder, vous ne voues espargnerez pas que vous ne doiez taillier grandement et bien et tant que il devra souffire au roy et à son conseil. » Ces conseils du duc de Gloucester furent suivis; et ce fut à grand peine que le duc de Lancastre put faire entendre raison aux bourgeois de Londres [1].

Mais le mécontentement s'accrut encore le jour où, conformément aux stipulations antérieures, et moyennant le paiement de 120,000 écus, Richard remit la forteresse de Brest au duc de Bretagne. C'était l'exécution d'un contrat où figuraient les signatures des oncles du roi, entre autres celle du duc de Gloucester. Néanmoins, ce dernier s'en servit pour exciter à nouveau les passions populaires. Les troupes anglaises qui occupaient Brest retournèrent en Angleterre, attendant qu'on payât leur solde. Pour ce faire, Richard les cantonna aux environs de Londres, où ils vivaient aux frais du roi, c'est-à-dire des habitants. Le duc de Gloucester en profita pour reprocher au roi non seulement de ne pas augmenter les limites de son royaume, mais encore de ne savoir pas conserver les conquêtes de ses aïeux. « A donc, lui

[1] Froissart, p. 8. Au dire de Walsingham (t. II, p. 222), Richard aurait dépensé plus de 300,000 marcs pour les frais du mariage.

disait-il, sire, vous deussiez faitre premièrement tant de votre corps que vous prinsez une ville sur vos ennemis par fait de guerre ou force avant que vous rendissiez ou vendissiez aucune ville que vos prédécesseurs roys d'Angleterre ont gagniée et conquise [1]. » Bientôt même on prétexta les nombreuses ambassades envoyées à Charles VI pour accuser Richard de négocier la cession de Calais. N'en avait-il pas nommé capitaine le comte de Nottingham, celui-là même qui avait été le principal négociateur de son mariage? Cette dernière accusation était plus que toute autre de nature à exciter les bourgeois de Londres : Calais était la première conquête, la porte de France, le débarquement toujours assuré dans le royaume ennemi. « On ne pouvoit de plus grand trouble esmouvoir le peuple d'Angleterre que de parler de ceste matière. » Le duc ne cessait d'intriguer, de dénoncer le danger. « Les Franchois, disoient-ils, vouldroient bien qu'il leur euist cousté toutes les filles du roy de France et que ils euissent Calais en leur baillie [2]. »

De telles accusations répandues à plaisir dans le peuple, l'apparence de vérité qu'elles pouvaient avoir, les sentiments de susceptibilité nationale qu'elles développaient ne pouvaient que nuire à l'œuvre entreprise par Richard II et Charles VI. On s'habitua à désaffectionner le jeune roi, puis à le détester, à le considérer comme un étranger. Il devint « Richard de Bordeaux », souvenir de sa naissance en Acquitaine; on attaqua sa légitimité, mais surtout on s'accoutuma à le regarder comme vendu à la France et prêt à sacrifier son royaume à l'ambition de son beau-père.

[1] Benj. Williams, *ouvrage cité*, p. 2.
[2] Froissart, p. 15.

III

Les résultats du mariage n'avaient donc pas été tels qu'on avait pu l'espérer. Le roi d'Angleterre, quelque grand que fût son désir de rapprochement entre la France et l'Angleterre, demeurait presque seul partisan de cette alliance. Autour de lui, ses oncles, les ducs d'York et de Lancastre, demeuraient, en apparence, indifférents, dissimulant leurs sentiments, soucieux avant tout de ne point se compromettre par une hasardeuse manifestation de leurs pensées. Gloucester, de son côté, se mettait résolument à la tête de l'opposition. Le royaume entier était agité et dans l'angoissante attente des graves événements que l'on pressentait.

Dans de telles conditions les négociations pour la paix ne pouvaient guère avancer. C'était, on s'en souvient, à la mi-carême 1397 que les ducs de Berry et de Bourgogne devaient se rencontrer sur les marches de Picardie avec les ducs de Lancastre et d'York. Cette entrevue fut presque aussitôt retardée que fixée, et, le 17 février, le roi d'Angleterre chargeait le comte de Rutland, Thomas, comte maréchal et William le Scrope d'exposer au conseil de France, les raisons de cette remise [1]. Sans doute, on peut attribuer ce retard à l'impossibilité — Richard disait à leur mauvaise volonté — dans laquelle se trouvaient les Écossais de s'entendre avec les Anglais pour l'exécution des trêves. Mais on attendait surtout d'être fixé sur la question religieuse et la coopération de la Castille à cette œuvre, et sur les événements d'Italie. Quoi qu'il en soit, le roi d'Angleterre demandait que l'on fixât la Pentecôte comme date des prochaines conférences. Il désirait, malgré ce retard, que rien ne fût changé aux projets précédemment formés, et insistait pour que l'on poursuivît les projets de mariage entre le comte de Rutland et une fille de Charles VI, entre le comte de Derby, fils du duc de Lan-

[1] Rymer, éd. Kervyn de Lettenhove, p. 126.

castre et une fille du roi de Navarre ou toute autre princesse du sang de France, au gré de Charles VI. Désirant voir disparaître toute cause de discorde, il recommandait le duc de Bretagne à son beau-père pour la solution de son procès avec la dame de Retz.

Ces ambassadeurs demeurèrent assez longtemps à la cour de France, car ce fut seulement le 14 avril que le conseil du roi délibéra et rédigea la réponse aux demandes anglaises.

Le roi de France se déclarait très satisfait et heureux des motifs du retard et de l'intention de Richard de procéder à l'union de l'Église, et confessait son « très grand et ferme propos et volonté de entendre sans fraude ou mal engin » au traité de paix définitive autant et plus encore qu'au temps passé. Diverses besognes, dont la moindre n'était pas le nouvel accès de folie dont il avait été frappé durant le dernier hiver, l'avaient, ainsi que le duc de Berry, « l'aisné de ceulx de son sang », empêché de s'occuper de ces négociations. Mais, dès qu'il aurait pu conférer tant avec le duc qu'avec les autres princes, il enverrait des messages solennels vers le roi d'Angleterre « pour prendre temps et lieu pour procéder en ce fait, afin que, à l'aide de nostre Seigneur, la besogne puist venir à bonne conclusion [1] ».

Quant au refus des Écossais d'accepter certains articles des trêves, le roi décidait d'envoyer le plus tôt possible des messagers au roi d'Écosse ; auparavant, ils s'arrêteraient près du roi d'Angleterre, au besoin, si Richard II le jugeait utile, s'adjoindraient des plénipotentiaires anglais, pour hâter la conclusion de la paix.

Passant ensuite aux projets matrimoniaux, le conseil décida d'y faire une réponse évasive, remettant toute décision au retour du duc de Berry . « Le roy, disait-on, a très grant affection et volenté de complaire en ce et entre toutes autres choses à son fils le roy d'Angleterre, mais quant le dit monseigneur le duc de Berry sera venu devers lui, il aura sur ce son advis avec-

[1] Arch. nat., J. 644, n° 20.

ques lui et les autres seigneurs de son lignage. » Cette remise s'appliquait plus spécialement aux projets formés pour le comte de Derby. Pour le comte de Rutland, le roi de France, tout en arguant de sa « bonne affection et voulenté », se retranchait derrière le jeune âge de sa dernière fille [1] et réservait à plus tard l'exécution de cet engagement.

Dans une dernière partie enfin, le conseil examinant les réponses à faire tant au sujet du duc de Bretagne que des seigneurs de la Rochefoucauld et de Rochechouart, et des abbayes de Fécamp et de Saint-Denis pour leurs biens situés en Angleterre, remerciait Richard de ses bonnes dispositions à l'égard de ces seigneurs et de ces abbayes, et s'engageait à étudier favorablement le procès du duc de Bretagne.

L'entrevue, remise à la Pentecôte, eut-elle lieu? Nous l'ignorons, bien que certains indices permettent de croire que les oncles des deux rois se réunirent à cette époque à Calais et à Boulogne. Du reste, il était sans cesse utile de négocier. Les trêves étaient mal observées; on avait négligé de les publier, surtout en Aquitaine, et dans le parti anglais des conflits locaux, des jalousies privées renaîssaient sans cesse. On réclamait de divers côtés; des protestations se faisaient entendre, si bien que le roi de France à diverses reprises chargea Taupin de Chantemerle, chevalier, maître Guillaume Gontier, docteur es droits, Jean de Sains, son secrétaire, puis Robert Fruitier, dit Salmon, cordelier, maître des requêtes de son hôtel, de sommer le roi d'Angleterre de faire publier les trêves en Guyenne. Richard eut beau promettre de s'exécuter avant la Saint-Jean-Baptiste de 1398, cet engagement ne fut pas tenu [2]. De même, les envoyés que Charles VI envoya de concert avec J. Shepeye, en Écosse, en septembre 1397, pour terminer le différend du roi d'Angleterre avec Robert Bruce, ne réussirent pas dans leur mission; ce fut seulement en 1399 qu'une trêve provisoire fut signée entre les deux royaumes.

[1] La plus jeune fille du roi, Michelle, était née le 12 janvier 1395.
[2] Arch. nat., J. 644, n° 23.

Impuissant à faire aboutir à un accord complet les préliminaires d'octobre 1396, le roi de France ne réussissait pas mieux lorsqu'il essayait d'intervenir dans le gouvernement intérieur de l'Angleterre.

Le duc de Gloucester avait été arrêté, envoyé à Calais et là, mis à mort par ordre de Richard. Cet acte d'énergie avait à la fois épouvanté et indisposé la noblesse et surtout les princes descendant d'Édouard III. Rien, dès lors, ne put les ramener, ni les avances, ni les titres que le roi décerna bientôt à ceux qu'il croyait avoir le plus besoin de ménager. Un incident, la discorde entre le comte de Derby, devenu duc d'Hereford, et Thomas de Nottingham, créé duc de Norfolk, vint précipiter les événements. Accusé de trahison par le duc d'Hereford, le comte de Nottingham, qui avait si fidèlement et utilement servi Richard, jusque dans l'assassinat du duc de Gloucester, se défendit, et finalement, après leur comparution devant le Parlement, le roi décida qu'un duel judiciaire aurait lieu à Coventry, le 16 septembre 1398 [1].

Cette décision provoqua une grosse émotion en Angleterre. Il en fut de même en France. Le duc d'Hereford était le cousin germain de Richard. Le duc de Norfolk avait été l'un des négociateurs les plus actifs du rapprochement franco-anglais. Si les grands d'Angleterre étaient mécontents et inquiets de voir frapper ainsi, après l'exécution du duc de Gloucester, deux des leurs; si les membres des branches cadettes des Plantagenets s'émouvaient de savoir le plus proche parent du roi et son héritier, livré aux chances d'un duel; si le peuple s'agitait de ce que le prince populaire et chéri de Londres, Henri de Bolinbrocke, comte de Derby, fils de Jean de Lancastre et petit-fils de Édouard III, allait se mesurer avec Thomas de Nottingham, la cour de France, pour d'autres raisons, s'effrayait vivement de voir dans quelle voie dangereuse s'engageait Richard II.

[1] Sur cet événement voir : WALSINGHAM, t. II, p. 227; — FROISSART, p. 26 et suiv.; — et WILLIAMS, p. 12.

Sur le champ, Charles VI dépêcha à son gendre celui qui semblait le plus apte à agir sur son esprit, c'est-à-dire le comte de Saint-Pol, beau-frère de Richard, à peine revenu de son gouvernement de Gênes [1]. Mais si le comte pouvait avoir une action sur le roi d'Angleterre par les liens si proches qui les unissaient, il était utile que sa démarche toute officieuse fût appuyée par une ambassade. Du reste, au moment de s'entendre avec Wenceslas et avec l'Empire, ainsi que l'espérait Charles VI, sur la question du schisme, n'était-ce pas l'instant propice pour convertir définitivement Richard à la ligne politique de son beau-père? Nicolas Paynel, chevalier, conseiller du roi, fut donc envoyé auprès du roi d'Angleterre, muni d'instructions précises. « Le roi, devait-il dire, a entendu par plusieurs qui lui ont rapporté, qu'il a eu paroles de gaiges de bataille entre le duc de Norfolk d'une part, le duc de Hereford d'autre, en quoy tant a esté procedé que ledit gage est adjugié. Item considéré l'estat et le lignage dont est ledit duc de Herford, lequel est si prochain à la couronne d'Angleterre comme fils de fils de roy, et aussi est descendu de la maison de France et bon prochain parent du roy et aussy est ledit duc de Norfolk descendu de la maison d'Angleterre et en porte les armes, et est aussi parent du roy, le roy a grant desplaisance qu'il ait esté en tele manière entreulx pour laquelle ledit gaige doie avoir esté adjugié. Item le roy prie son fils le roy d'Angleterre que principalement il veuille avoir considération à l'estat et lignage dudit duc d'Herford et aussi du duc de Norfolk et que la cause pour laquele ledit gaige a esté adjugié n'est, comme l'en dit, que pour aucunes paroles qui ont esté dictes entre eulx, ne touchent la personne du roy d'Angleterre, et que l'en dit souvent des paroles legièrement et neantmoins ceulx qui les dient sont autrement bonnes gens et prodomes et garderoient tousjours leur loyauté vers leur

[1] Le comte de Saint-Pol vint en Angleterre en août 1398, date du duel de Coventry. (Benj. Williams, *ouvragé cité*, p. 177). Durant l'année 1397 il fut, en effet, pendant de longs mois occupé en Italie. (Jarry, *ouvrage cité*, p. 234 et suiv.).

roy et leur droicturier seigneur et mesmement que en tel manière un tel roy, comme il est, se doibt toujours plus monstrer débonnaire que rigoreux, et que, les choses dessus dictes considérées, il ne vueille mie que ledit gage soit oultre, et semble au roy que il fera bien et son honneur, se par sa débonnereté il sauve l'onneur des parties le plus que fere se pourra bonnement [1]. »

Ces objurgations de Charles VI montraient clairement que l'on redoutait en France les conflits et les luttes dans l'entourage du roi. Mais, toutes les observations furent vaines. Richard condamna le duc de Norfolk au bannissement perpétuel, le duc d'Hereford à un exil de dix ans. Cette sentence boiteuse ne donna satisfaction à personne et mécontenta tous les partis. C'était une nouvelle preuve de l'arbitraire et de la tyrannie dans lesquels Richard semblait prendre plaisir à s'engager. L'un des deux adversaires avait certainement calomnié l'autre. Seul, il devait être châtié. Mais les atteindre ensemble par un même jugement, c'était, de la part du roi, montrer son désir de demeurer seul maître, en écartant même par la violence ceux qui, soit au nom des services rendus, soit en vertu des liens du sang, devaient au contraire entourer le trône royal. Si la peine dont fut frappé le duc de Norfolk sembla un juste châtiment divin de sa complicité dans le meurtre du duc de Gloucester, celle qui atteignit Henri de Hereford souleva de vives colères. Henri de Derby était par ses allures de parfait chevalier, par son faste, par sa bonté et son affabilité chéri du peuple. On voyait en lui le successeur de Richard, au cas où ce dernier décéderait sans enfants. Aussi, lorsqu'il quitta Londres, la foule l'accompagna gémissante et faisant d'unanimes vœux pour son prompt retour. Triomphalement le jeune duc s'embarqua à Douvres et vint à Calais : il allait demander l'hospitalité à la cour de Charles VI [2].

A ce moment précisément se manifestait dans un sensible

[1] Arch. nat., J. 644, n° 25.

[2] Froissart, p. 309. *Chronographia regum francorum*, éd. Morainville (s. h. f.), t. III, p. 166.

refroidissement les rapports des deux royaumes. En 1396, il avait été stipulé que lorsque les trêves alors existantes seraient expirées, c'est-à-dire à la Saint-Michel 1398, il en serait de suite pris de nouvelles, que l'on publierait dans les deux royaumes. Or, Richard II ne les avait fait publier qu'en Picardie. Charles VI, au contraire, les avait fait publier « par tous les lieux où il appartenoit dès assez tost qu'elles furent prinses ». En Guyenne, dans les possessions du roi d'Angleterre, rien n'avait été fait, « pour quoy ceulx qui tiennent son parti audit pays dient et se vantent publiquement qu'ilz feront guerre, la feste Saint-Michel passée [1]. »

Nicolas Paynel avait été chargé de porter ces réclamations, en même temps que de déconseiller le duel contre les ducs de Hereford et de Norfolk. Auparavant lui, déjà ainsi que nous l'avons vu plusieurs fois, Robert de Boissay et Robert Salmon avaient présenté semblables requêtes, mais sans succès. Cette fois le conseil de France menaçait que « s'il avenoit que les gens de la partie du roy d'Angleterre commençassent la guerre, il seroit necessité au roy d'y pourveoir, si comme il appartient, pour garder son peuple et son honneur ». Ce serait certes, ajouta Paynel, un grand déplaisir pour Charles VI que la guerre recommençât; aussi faisait-il savoir ces choses à Richard pour qu'il y pourvût de son côté, et que la bonne harmonie fût conservée entre les deux royaumes. De fait, après cette quasi sommation, les trêves furent de suite publiées en Guyenne [2].

Mais cet incident, joint à l'impossibilité de s'entendre pour terminer le schisme, dénotait, de la part des Anglais, un mauvais vouloir manifeste à exécuter et à parfaire le traité de 1396. La conduite politique de Richard, d'autre part, laissait deviner les dissentiments profonds qui divisaient le roi et le peuple anglais. Dans ces conditions, il semblait utile, à la cour de France, de s'assurer un appui auprès des victimes mêmes de Richard, ne

[1] Arch. nat., J. 644, n° 23.
[2] Rymer, p. 146.

fût-ce que pour sauver le malheureux prince et sa jeune femme, et conserver des relations cordiales avec l'Angleterre. En outre, la personne du duc de Hereford était des plus sympathiques à la cour de Charles VI. Il s'était mêlé à tous les préliminaires du mariage, avec la grâce et l'élégance qui lui étaient particulières. Il avait été à plusieurs reprises question de son mariage avec une princesse française. Il avait noué des liens d'amitié avec la plupart des princes de l'entourage de Charles VI.

Aussi l'accueillit-on avec grand honneur. Le duc de Bourgogne tenait à ménager celui que l'on pouvait déjà, sans trop d'invraisemblance, considérer comme le maître futur de l'Angleterre.

Dès son arrivée à Calais, le duc d'Hereford avait dépêché un messager auprès de Charles VI, de son frère et de ses oncles. En réponse, en octobre 1398, Charles de Hanges lui fut envoyé afin de l'accompagner jusqu'à Paris, et de faire ouvrir toutes les places fortes par où il passerait [1]. Lorsque son arrivée fut proche, les ducs d'Orléans, de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, ainsi que Charles d'Albret allèrent au devant de lui à Saint-Denis, et lui firent escorte jusqu'à l'hôtel Saint-Paul, où Charles VI le reçut comme un prince de son sang, et lui donna de suite sa devise à porter. Le duc, après avoir salué la reine, descendit à l'hôtel de Clisson, où il fixa sa résidence. Dès lors ce ne furent que fêtes et festins à son honneur. Richard II lui avait assigné une pension. Charles VI lui remettait 500 couronnes d'or par semaine; le duc d'Orléans lui offrait, le 1er décembre 1398, un grand dîner en l'hôtel de Guillaume d'Orgemont. Au milieu de cette vie joyeuse, le duc n'oubliait pas les conséquences politiques que son exil pouvait provoquer. Tout d'abord, il songea, paraît-il, à lutter contre les Turcs. Mais ce projet fut bientôt abandonné. Le duc d'Hereford continua de séjourner à la cour de France, et bientôt même, le 7 juin 1399, il signait un traité d'alliance défensive et offensive avec Louis d'Orléans [2]. Cette

[1] Froissart, p. 110; *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, p. 674.
[2] Arch. nat., J. 55, n° 2, publié par Douet d'Arcq, *ouvrage cité*, t. I, p. 157, n° 80.

alliance devait durer aussi longtemps que la trêve conclue entre les deux rois et la paix générale ; elle liait les deux contractants contre tous leurs ennemis, sauf les rois de France, d'Angleterre, et leurs confédérés, le duc d'York, le roi des Romains, le roi de Chypre, le roi de Portugal, le duc de Gueldre et le roi de Castille.

Quelle était la portée de cette alliance? Le duc de Hereford prévoyait-il la révolution prochaine, escomptait-il l'alliance de Louis d'Orléans pour empêcher Charles VII et le duc de Bourgogne de soutenir efficacement Richard? Le duc d'Orléans, d'autre part, espérait-il, grâce à cet appui, faire pièce au duc de Bourgogne, et se rendre les coudées franches pour réaliser ses prétentions sur le Luxembourg et la Lorraine? Connaissait-il l'antipathie que, d'après Salmon, Richard nourrissait contre lui, et voulait-il la contrebalancer par une union plus intime avec Henri de Hereford? La date même de ce traité semble fournir un argument sinon de la complicité tout au moins de la sympathie effective de Louis d'Orléans en faveur du prince exilé.

A ce moment, en effet, la rivalité et la haine du roi d'Angleterre à l'égard de son cousin avait encore augmenté d'intensité. Le vieux duc de Lancastre était mort, et Richard avait, par une maladroite aberration, confisqué l'héritage du duc d'Hereford [1]. Cette nouvelle souleva une générale réprobation en France. Le nouveau duc de Lancastre fit faire de solennelles obsèques à son père, Charles VI, le duc d'Orléans, « et tous leurs oncles et grant foison de haults prélats et barons » y assistèrent. On blâmait Richard de sa maladresse et de sa dureté, alors que l'on cherchait en France à donner satisfaction aux désirs jadis exprimés par le roi d'Angleterre, et à unir Henri de Lancastre à Marie de Berry, fille du duc de Berry, et déjà veuve de Louis de Blois et de Philippe d'Artois, comte d'Eu [2]. Le roi de France y trouvait l'avantage de rapprocher sa fille d'une princesse de son sang, et dont la compagnie lui serait bonne et distrayante. Il espérait

[1] Froissart, p. 138. — Walsingham, t. II, p. 230.
[2] Froissart, p. 141.

aussi que cette alliance, en créant une si proche parenté entre le duc de Berry et le plus grand seigneur d'Angleterre, serait une nouvelle étape dans la voie d'union qui mettrait fin au schisme.

A la nouvelle de ce projet, Richard II fut incapable de contenir sa colère. De suite il envoya le comte de Salisbury porter une lettre autographe à Charles VI, à son frère et à ses oncles, les suppliant de n'avoir « aucune alliance ne conjonction de mariage à un tel traître, qu'est le comte de Derby ». Le comte de Salisbury arrivé à Paris, et logé à la Croix du Trahoir, remit son message au roi. Ce dernier en fut fort mécontent; néanmoins, il commanda à l'envoyé d'accomplir entièrement sa mission, puis il tint un conseil secret avec ses oncles. Que fallait-il résoudre? Les mesures exagérées prises contre Henri de Lancastre menaçaient la sécurité du royaume d'Angleterre. Depuis les longs mois que l'exilé vivait à Paris, n'avait-il pas paru désintéressé de toute ambition, ne réclamant autre chose que la restitution légitime de son héritage? Mais devant les accusations précises de Richard II, le roi ne devait-il pas croire son gendre de préférence à Henri de Lancastre? Fallait-il, pour complaire à ce dernier, s'aliéner la sympathie du roi d'Angleterre, compromettre la tranquillité d'Isabelle de France? On délibéra longuement; le duc d'Orléans dut sans doute soutenir son allié; mais l'avis contraire, défendu par Philippe le Hardi, l'emporta, et l'on décida d'avoir « plus grande conjonction d'amour à Richart que au comte d'Erby, quant par conjonction de mariage il s'est conjoinct et alyé au sang de France ». « Nous n'avons que faire, dit, à une autre réunion, le duc de Bourgogne, de donner nostre cousine à ung traittre! » Le duc de Lancastre était présent; ce fut avec la plus violente émotion qu'il entendit cette insulte. Il voulait de suite la relever. Charles VI s'interposa : « Nennil, dit-il, je croy que vous ne trouverez jà homme de la nation de tenure de France, que vous calenge vostre honneur. Les paroles que mon oncle de Bourgogne vous a dittes viennent d'Angleterre, » et il promit de renouer les négociations matri-

moniales, lorsque le duc aurait relevé le duché de Lancastre[1].

L'esprit conciliateur de Charles VII ne calma pas la rancune du duc d'Hereford; les paroles insultantes de Philippe le Hardi lui parurent le résultat et la conséquence des intrigues et des accusations de Richard II. Dès lors, ses hésitations, s'il en avait eu, disparurent, et lorsque l'archevêque de Cantorbéry vint à Bicêtre négocier avec lui au nom des mécontents d'Angleterre, il n'hésita pas à répondre à l'appel qui lui était fait. Il sut dissimuler et cacher ses entrevues avec ses partisans, et lorsque son dessein fut bien arrêté, il annonça à Charles VI qu'il désirait se rendre auprès du duc de Bretagne. Le roi lui accorda volontiers licence d'entreprendre ce voyage, et le duc prit congé de tous les seigneurs, à qui il fit de grands cadeaux. Puis, par Blois, il se rendit, accompagné de Guy le Baveux et de Pierre de Craon, à Nantes, où il rencontra le duc de Bretagne[2]. Mais il y resta peu et débarqua en août sur la côte anglaise. Le règne de Richard et d'Isabelle était dès lors terminé.

IV

Depuis de longs mois déjà, l'éloignement que ses sujets ressentaient pour le roi d'Angleterre, avait rejailli sur la jeune reine. N'était-elle pas responsable de ce qui arrivait, elle, la fille de l'ennemi, de celui qui avait écarté Richard de son peuple; son arrivée dans le royaume n'avait-elle pas marqué le début de la désaffection et des troubles? En vain Richard cherchait, par les soins dont il l'entourait, à lui éviter tout ennui, à lui masquer l'état d'esprit de ses sujets. En vain, au moment où, en 1399, il allait partir pour cette malheureuse expédition d'Irlande à l'annonce de laquelle Henri de Lancastre décida son retour en Angleterre, fit-il annoncer un grand tournoi en l'honneur de la reine[3]. Il n'y vint, au dire d'un chroniqueur anglais[4], que peu de

[1] Froissart, p. 139 à 143.
[2] *Chronique du Religieux de Saint-Denis,* t. II, p. 707. — Froissart, p. 168.
[3] Froissart, p. 151.
[4] Benj. Williams, p. 33.

chevaliers. Ce fut à la fin de cette fête que le roi fit proclamer son ban de guerre : le petit nombre de gentilshommes venus à son appel aurait dû lui faire faire de tristes réflexions sur la fidélité à attendre de ses sujets en temps de troubles. Mais Richard semblait alors aveuglé par ses idées de pouvoir personnel et tyrannique, par sa haine contre Lancastre. Il se sentait engagé dans une fausse voie; il ne savait ou ne pouvait en sortir. Cependant les conseils ne lui manquaient pas, venant de France surtout. Mais il était trop tard pour les écouter; il se disposa à partir pour l'Irlande.

Mais avant de s'éloigner, il voulut, connaissant le mauvais vouloir et l'animosité qui régnait contre la jeune reine et sa suite, veiller à sa sûreté. Le luxe, le train de vie, les habitudes de dépenses de la dame de Courcy étaient mal vus, et choquaient les coutumes anglaises. On reprochait à la dame d'honneur de ne pouvoir, par ses exemples, que donner de funestes conseils à Isabelle. N'avait-elle pas un train de dix-huit chevaux, n'employait-elle pas deux ou trois orfèvres, six ou huit ouvriers de broderie, deux ou trois tailleurs et pelletiers pour son service personnel, ainsi que le faisaient le roi et la reine? On racontait qu'elle s'était fait faire un chapeau qui avait coûté 1,400 nobles. Qu'arriverait-il avec ces dépenses exagérées? La jeune reine, déjà trop accoutumée par son éducation première au luxe exagéré de la cour de France, ne serait-elle pas une élève trop docile? La sage parcimonie fort goûtée en Angleterre s'en offusquait et protestait. De même qu'était cette suite de Français, schismatiques, un chapelain, des servantes, la folle de la reine de France, Salmon, tous personnages qui ne pouvaient que mal influencer Isabelle? Ne conviendrait-il pas mieux de la confier à des Anglais, qui lui donneraient l'amour et les coutumes d'une véritable Anglaise?[1].

Déjà on avait, à plusieurs reprises, murmuré contre l'entourage d'Isabelle, contre les rapports trop fréquents entre les cours de

[1] Avant de partir Richard rédigea son testament, et laissa ses joyaux à Isabelle (Rymer).

Westminster et de Paris. On avait voulu voir dans chaque échange de relations de famille la preuve d'un complot, d'une trahison pour abandonner à la France quelque place forte du continent. Richard n'ignorait rien de tout cela; aussi, avant son départ, voulut-il confier Isabelle à des hommes dont il fût certain, et qui sauraient au besoin la défendre : le duc d'York, Guillaume le Scrope, Thomas de Boissy, Thomas Bigot, John Russel [1].

Puis, suivant l'auteur du récit très véridique et très détaillé de la « trahison et mort de Richard d'Angleterre », il aurait, étant à Mildford, confié la jeune princesse à un médecin, maître Paul, lui recommandant d'en avoir soin comme de son propre corps. Le prenant à part avec Philippe la Vache, chambellan de la reine et son confesseur, « il leur demanda et pria qu'ilz deissent la vérité de ce qu'il leur demanderoit. Et le roy leur demanda par leur serement qu'ilz deissent la vérité, si la dame de Courcy estoit assez bonne, gentilz et saige pour estre garde et maîtresse d'une telle dame comme madame la royne d'Angleterre. Adonc respondirent sire Philippe la Vache et maistre Pol ; très chier sire, cy est messire le confesseur qui cognoist mieux les dames de par dellà la mer que nous, laissez lui dire ce qui lui semble bon. Et le roy le charga qu'il deist en sa conscience la vérité, et le confesseur cria mercy au roy et lui pria qu'il le feist dire à sire Philippe la Vache ou à maistre Pol, car la dame lui en pourroit porter mal talent. Adonc le roy commanda à leurs consciences qu'ilz deissent si elle estoit proufitable ou non pour estre maîtresse de la Royne. Et le confesseur respondi que non, en ma conscience, elle n'est pas saige assez pour estre maîtresse de telle dame comme la Royne d'Angleterre. Adonc le Roy commanda à sire Philippe la Vache et à maistre Pol qu'ilz deissent leurs responses. » Ces derniers rappelèrent alors au roi les dépenses, les services nombreux de l'hôtel de la dame de Courcy et conclurent en disant : « si elle feust demourée en France, elle s'en fust bien gardée. » Richard fit alors venir Guil-

[1] *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. II, p. 702

laume le Scrope, et lui ordonna de faire tout préparer pour le départ de la dame de Courcy; on paya toutes ses dépenses jusqu'à Paris; la comtesse de Mortimer fut à sa place nommée grande maîtresse de l'hôtel d'Isabelle[1].

Faut-il admettre que Richard, si dévoué à Charles VII et à sa famille, ait consenti à isoler sa femme, au moment même où il la laissait seule, au milieu d'une cour qui lui était hostile, à moins qu'il n'ait cru par cette satisfaction donnée aux rancunes nationales écarter d'Isabelle tous dangers durant son absence? Ne faudrait-il pas croire plutôt, suivant le récit de Froissart, que ce furent les habitants de Londres qui, à l'annonce du débarquement de Henri de Lancastre, envoyèrent une délégation à Ledes, où se trouvait la jeune reine; et là, déclarèrent à la dame de Courcy qu'il lui fallait, sous peine de mort, rentrer en France, en protestant que son mari et sa fille la réclamaient. Ils promettaient de lui fournir tout ce qui serait nécessaire à son voyage, ainsi qu'à celui des autres Français actuellement au service de la reine. La cour de cette dernière aurait été alors peuplée d'Anglais, à qui il aurait été même défendu de prononcer le nom de Richard « tant que à partir de la jeune royne, Ysabelle d'Angleterre, et de son estat, tout luy fut si brisié, que on n'y laissa homme ne femme, ne enffans delès elle. Tous furent mis hors, ceulx et cielz qui estant de la faveur du roy Richard »[2]. Ce récit paraît bien plus vraisemblable que le premier. Il semble avéré que le roi d'Angleterre emmena une partie de la suite d'Isabelle, avec lui, en Irlande, ce qui s'accorderait assez mal avec un renvoi brusque de ce personnel français; d'autre part, Charles VI, dès le mois de septembre 1399[3], c'est-à-dire dès qu'il fut instruit, vraisemblablement par la dame de Courcy, des événements d'Angleterre, envoya une ambassade auprès de Henri de Lan-

[1] Benj. Williams, p. 24.
[2] Froissart, p. 189.
[3] Le roi de France envoyait des négociateurs en Angleterre dès octobre 1399, auprès de H. de Lancastre. Il connaissait donc à ce moment la capture de Richard.

castre. Or, si Richard, au début de juin, avait renvoyé tous les Français au service de la reine, Charles VI en aurait été plus promptement informé, et aurait sans doute de suite protesté.

Rien, au reste, n'autorise à attribuer de semblables mesures au roi, au moment même où il témoignait, sur son départ, de si fermes sentiments à l'égard d'Isabelle et de sa famille. Rien n'est, en effet, plus touchant que la scène de la séparation d'avec la reine, avant le départ pour l'Irlande. « Richard et la royne d'Angleterre alèrent ensemble maon à maon du chastel en la basse-cour et de là en la chanoinerie de Saint Georges, où les chanoines apportèrent le mantel Saint Georges au roy, et le roy le mist entour ses espaules, ainsi comme est la coustume du païs et entra en l'église... puis print la Royne entre ses bras très gracieusement et la baisa plus de XL fois en disant piteusement : « Adieu, madame, jusques au revoir. Je me recommande « à vous ». Ce dist le roy à la royne en la présence de toutes les gens, et la royne commença adonc à plourer, disant au Roy : « Hélas, monseigneur, me laissez vous icy ». Adonc le Roy et les yeux plains de larmes sur le point de pleurer, et dit : « Nen- « nil, madame, mais je iray devant vous, Madame y viendrez « après ». Adonc le roy et la royne prindrent les espices et vin ensemble droit à l'uis de l'escalier, et chascun qui en voulloit prendre. Et après le Roy se baissa et print et leva de terre la royne et la tint longuement entre ses bras et la baisa bien X fois, disant tour diz : « Adieu madame, jusques au revoir ». Et puis la mist à terre et la baisa encore III fois. Et par Nostre Dame, je ne vy oncques si grant seigneur faire si grant feste ni monstrer si grant amour à une dame comme fist le Roy à la Royne. C'estoit grant pitié à la de partie, car oncques puis ne virent l'un l'autre [1]. »

Quelques jours après, à Milford, Richard écrivait à la reine « une lettres moult doulcement, en se recommendant à lui moult moult de fois, car elle estoit malade du département de son seigneur [2]. »

[1] Benj. WILLIAMS, *ouvrage cité*, p. 27.
[2] *Ibid.*

Hélas! c'était le commencement des souffrances et des amertumes pour Isabelle. Bientôt les événements allaient lui faire payer chèrement cette couronne qu'elle n'avait pas sollicitée. Henri de Lancastre à peine débarqué voyait le pays entier se tourner vers lui comme vers un sauveur. Trahi, abandonné des siens, même de ses proches, sans armée, Richard ne pouvait résister. La trahison le livrait à son adversaire. Isabelle seule, isolée des siens, n'avait même pas la consolation d'entendre parler du malheureux roi. Ordre était donné à tous ceux qui l'entouraient de ne pas prononcer le nom de Richard. Le duc d'York la faisait partir à Wallingford et là, sous prétexte de la mieux garder, fortifiait le château et le garnissait de troupes. Puis, elle devait quitter cette résidence, et successivement Sonning, Chirchester, Leeds et Haveringatte-Bower allaient abriter cette reine de onze ans, séparée de son mari, éloignée de sa famille.

On craignait sans doute qu'elle ne fît appel à Charles VI; on redoutait une intervention française avant que la révolution ne fût terminé. On voulait empêcher qu'un récit exact des événements ne parvînt à Paris, Richard prisonnier, enfermé à Flint, puis à Chester, à Wetminster et enfin à la Tour de Londres, pouvait exhaler ses plaintes; elles ne dépasseraient pas les murs de sa prison. Et pourtant le pauvre roi ne cessait dans son malheur de compter sur la France et de penser à Isabelle. « Ha! très chière dame, très chière et amée compaigne Isabel de France, jamais ne vous verray, hélas! je vous laisse entre nos ennemis. Ha! très chier père et très noble roy de France, je me recommande à vous et vous laisse vostre fille laquelle, plust à Dieu, fust maintenant par devers vous. Hélas! elle est comme l'agnel entre les loups! hélas! j'avoie volonté, quand j'estoye à Cornway d'aller par devers vous. Ha! ma très chière seur et dame, chière compaigne Isabel de France, certes si je vous povoye veoir une foys avant que je morusse, certes j'en mourroye plus ayse, et en prendoye-je la mort plus en gré [1]. »

[1] Benj. Williams, p. 53.

Les plaintes de Richard étaient vaines, comme l'étaient ses supplications à Henri de Lancastre, quand ce dernier venait le visiter à la Tour de Londres. Que pouvait-il attendre de la France? « Le roy de France, lui avaient dit ses conseilliers, de qui la fille vous avez à femme, ne vous peult icy ayder présentement[1]. » Allait-on, en effet, par une intervention brutale, raviver une guerre que l'on avait tant travaillé à faire cesser? Personne ne le souhaitait dans l'entourage de Charles VI, et Richard, abandonné de tous, finit par abdiquer, fut mis en jugement, et au début de 1400 assassiné, sans qu'un effort sérieux eût été tenté en sa faveur. Seuls, quelques fidèles se conspirèrent et échouèrent. Isabelle demeura isolée, en un pays qui désormais lui était étranger, et la pauvre enfant, après avoir servi de gage à une réconciliation manquée, allait, pendant près de deux ans, assister au lamentable marchandage de sa liberté.

[1] Froissart, p. 197.

Léon Mirot.

(A suivre.)

LE DUC DE RICHELIEU

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE RUSSIE

« Le duc de Richelieu est l'homme de France qui connaît le mieux la Crimée »; c'est ainsi que Talleyrand saluait l'arrivée au pouvoir de celui qu'il avait désiré pour collaborateur, et qui, subitement, s'imposait pour lui succéder.

Cette raillerie amère et sarcastique du ministre tombé, était d'autant plus piquante qu'elle était plus vraie. Richelieu, né à Paris en 1766, mais émigré depuis 1790, ne connaissait plus la France ; il y rentrait poussé par l'amour de la patrie, par fidélité et dévouement à la famille royale ; mais son cœur était ailleurs, attaché à cette Russie où il avait vécu vingt ans, et il ne se consacrait à la France que par un juste sentiment du devoir et du patriotisme.

Pourquoi cet émigré ne désirait-il rentrer en France que provisoirement, pourquoi et comment ses sentiments, son énergie, son cœur et sa raison même le retenaient-ils ailleurs que dans son pays natal, comment fut-il amené pourtant à lui consacrer la seconde partie de sa vie, et dans quel état d'esprit le fit-il, telles sont les questions qu'il m'a semblé intéressant d'étudier, pour mieux faire connaître la superbe intelligence et surtout le cœur si haut placé, de celui qui fut, à n'en pas douter, le plus grand ministre de la Restauration.

Héritier d'un nom deux fois illustre, l'arrière-neveu du cardinal et le petit-fils du maréchal avait eu tout jeune une certaine antipathie pour le métier de courtisan, et un vif amour du mouvement et des voyages.

Marié à seize ans à une demoiselle de Rochechouart qui n'en avait que douze, il ne s'aperçut que plus tard, quand celle-ci sortit du couvent, qu'elle était bossue et fort laide, et leur mariage resta toujours une fiction ; pendant que la duchesse se retirait avec sa mère dans ses terres, le duc évita les folles amours de ses camarades de la Cour, quitta la France et voyagea. Ce qu'il avait fait avant 1789 par goût, il le fit une fois la Révolution commencée pour échapper à la prison et profiter de son exil. Cet exil, contrairement à ses compagnons d'infortune, ne le peina qu'à ses débuts. Il comprit qu'il n'y avait pour lui rien à faire en France de longtemps, et il se détourna d'elle non par colère ou mépris, mais par besoin d'occupation. Il se dirigea d'abord vers Vienne, qu'il avait déjà visité en 1784, 1786, 1788, et y fit tant de relations, raconte-t-il, qu'au bout de vingt-quatre heures il s'y trouvait à peu près comme s'il y avait toujours été. Il assista à la prise d'Ismaïlia, puis se rendit en Russie, où il fut chaudement accueilli à la Cour, tant pour son nom que pour son intelligence et ses mérites, qui ne tardèrent pas à le distinguer des autres émigrés. Nommé colonel en 1795, en même temps que son ami Langeron, mais disgracié sous Paul Ier, il demanda à rentrer en France pour y réunir quelques vestiges de sa fortune, y resta six mois, puis préféra la quitter de nouveau, plutôt que de faire sa soumission au gouvernement de Bonaparte. Il fut pourtant rayé de la liste des émigrés quelques mois plus tard, sur sa demande et sur l'intervention de la Russie, alors en bons rapports avec la France. A ce moment, d'ailleurs, Alexandre avait succédé à Paul Ier ; le nouveau tsar connaissait Richelieu et le combla ; il lui fit don d'une terre en Courlande d'un rapport de 15,000 livres, en même temps qu'il le nommait gouverneur d'Odessa, titre qu'il transforma, deux ans plus tard, en gouverneur de la Nouvelle-Russie (1803 et 1805).

De ce jour, le duc de Richelieu devint tout autre ; il trouvait enfin un terrain ferme et stable pour y développer son amour du travail, son énergie, son intelligence ; toutes ses préoccupations se renfermèrent sur ses devoirs d'administrateur, et il n'eut plus

qu'une ambition : faire de ce pays neuf, de grande étendue, si admirablement situé et si comblé des dons de la nature, une des provinces les plus belles et les plus riches de l'empire des tsars.

Lors donc que la presque unanimité des émigrés erraient en Europe malheureux, ballottés par les guerres de l'Empire, fuyant le vainqueur et apprenant à le détester, en même temps qu'à mépriser le pays qui l'avait adopté, inoccupés surtout et proprement déracinés, Richelieu se créait une nouvelle patrie loin des querelles de parti et des tracas diplomatiques et militaires qui agitaient toute l'Europe, sur les bords de cette mer Noire alors si calme, et d'où les ouragans paraissaient disparus pour jamais. Tous les jours il se racinait davantage dans sa patrie d'adoption, qui devenait de plus en plus son unique patrie. En 1807 pourtant il tourna tout à coup son attention vers le reste de l'Europe et trouva que le dominateur marchait trop vite (sa réconciliation avec le gouvernement français avait été de courte durée) ; peut-être crut-il que « son pays » allait pâtir lui aussi de ces innombrables victoires. Il ne vit plus en Napoléon que le perturbateur de l'Europe, le révolutionnaire qui voulait bouleverser tout ce qu'il n'avait pas créé ; il demanda à aller le combattre, oubliant, après tant d'autres, qu'au-dessus du révolutionnaire il y avait le Français. Heureusement, la Providence veillait ; la peste éclata à Odessa, et de nouveau toute l'énergie de Richelieu se concentra sur son œuvre, sur ses administrés, sur son cher pays : la France n'eut pas à le compter parmi ses ennemis.

Il se remit au travail avec plus d'acharnement que jamais ; en 1814, dix ans après sa prise de possession, Odessa était passé de 9,000 à 25,000 habitants, et la ville était transformée. De la petite bourgade orientale, asiatique, malsaine, construite en bois et resserrée sur elle-même, il ne restait plus rien ; une ville large, aérée, longeant la mer et la dominant du haut de magnifiques terrasses, non plus européenne, mais déjà presque américaine, se dressait maintenant en vraie capitale d'un nouveau pays. Dans un coin pourtant on était surpris de voir une de ces vieilles baraques de l'ancienne ville ; c'était « le palais du gouverneur » qui

avait employé à d'autres travaux publics l'argent destiné à la construction d'une habitation qui n'aurait servi qu'à lui seul. Rien n'égala, en effet, l'intégrité et l'honnêteté de Richelieu, personne ne fit plus belle œuvre, avec aussi peu d'argent. Le gouvernement central, dans la lutte qu'il soutenait contre Napoléon, n'avait-il pas besoin de toutes ses ressources? Mais à Odessa l'élan était donné ; de toute la Russie, des confins asiatiques de la Mer Noire, de la Grèce, de Constantinople, de la Palestine arrivaient en foule agriculteurs, commerçants, ouvriers, attirés par la renommée de terres à exploiter, de travaux à entreprendre sous la plus vigilante des administrations ; le gouverneur était aimable, accueillant, son physique même était sympathique.

« Une sobriété constante avait fortifié sa santé ; sa taille était élevée, ses traits réguliers ; une noble simplicité distinguait ses manières et une dignité naturelle rehaussait toutes ses actions. On n'a jamais contesté sa générosité, l'élévation de ses vues, sa franchise et sa loyauté. Il n'avait ni l'amour de la domination, ni celui « des richesses » ; tel est le portait qu'en fit Laîné, qui fut plus tard ministre à ses côtés, complété heureusement par ce court éloge de Lamartine :

« Le caractère moral du duc de Richelieu était relevé en lui par toutes les noblesses et toutes les grâces extérieures qui complètent les hautes vertus par les hautes popularités dans un homme en évidence. Son visage portait son nom ; son front était élevé, ses yeux limpides, son nez aquilin, sa bouche entr'ouverte. L'ovale grec de ses traits rappelait la beauté de son grand-père dans sa jeunesse, mais son expression n'en avait ni la légèreté, ni l'audace, ni la vanité. »

Le duc de Richelieu était heureux ; mais la crise approchait. — Alors que le triomphe de la coalition causait aux anciens amis de Richelieu, les émigrés de 1789, une joie sans partage, et qu'ils se précipitaient tous en France, non pas tant pour la joie de la revoir, que pour recouvrer leurs places, leurs rangs, leurs fortunes, Richelieu jouit surtout de voir le roi de France replacé sur le trône de ses aïeux, grâce à son maître bien aimé l'em-

pereur Alexandre. Dès ce moment, il ne sait s'il doit plus aimer le Restauré ou le Restaureur. L'un est son prince de par la naissance et de par la tradition ; c'est son grand-oncle même qui a contribué à fortifier sur le trône des ancêtres de Louis XVIII ; mais quel souvenir a-t-il de lui ? il l'a entrevu à la Cour de Louis XVI ; mais depuis ! Il l'a su entouré de quelques fidèles, de son frère le comte d'Artois ; il apprend que les intrigues commencent autour de son trône à peine relevé, que les serviteurs de celui qu'il a, plus qu'un autre, appelé l'Usurpateur, s'imposent par leur science du gouvernement, leur plus grande connaissance de l'armée, de la diplomatie, de la France enfin !

Va-t-il quitter le pays qu'il a fait sien, la ville dont il est le centre et le protecteur plus que le maître pour reprendre place dans le flot des courtisans des Tuileries? Va-t-il abandonner le poste que lui a confié son nouveau maître Alexandre? le triomphateur du jour, qu'il a appris à estimer et à aimer. C'est un cruel combat entre deux devoirs, entre deux sentiments.

Pourtant un moment le vieil homme sembla l'emporter sur le nouveau : un Richelieu est Français et serviteur du Roi avant tout. Aussi, le 18 mai 1814, envoie t-il à Louis XVIII l'expression de son dévouement à la Monarchie : il regrette dit-il de n'avoir pu collaborer lui-même à la Restauration, mais en a été empêché par les liens qui le rattachent à l'empereur Alexandre, et qui le retiennent ailleurs. A vrai dire, on ne peut s'empêcher de trouver cette lettre un peu officielle et froide dans l'expression de ses sentiments, surtout si on la compare à celles, émues, sincères, simples que le même homme plus tard envoya au tsar. C'est que malgré tout Louis XVIII n'est son maître que de par la raison, Alexandre est devenu son maître par le cœur. Curieuse mais essentielle dualité qui fait l'originalité du caractère, comme il est le symbole du temps. Comme un homme d'ancien régime, Richelieu a fait sa carrière à l'étranger, engagé, pour ainsi dire au service d'un souverain ; il est dévoué à Alexandre comme le prince Eugène le fut à l'empereur d'Allemagne Léopold, comme Maurice de Saxe à Louis XV, comme Luckner à Louis XVI.

Mais chez ces derniers le dévouement au prince avait étouffé le dévouement au pays natal; chez Richelieu il n'en était plus ainsi, les idées, les conceptions du patriotisme évoluaient.

Il demanda et obtint de se rendre à Paris et d'y saluer le Roi. A peine est-il à la Cour, que la question qu'il redoute s'y pose : va-t-il accepter un poste auprès du Roi, et comment alors concilier une nouvelle fonction avec celle qu'il occupe en Russie ? Il hésite. De loin il avait vu juste ; du milieu de la foule des courtisans, il ne voit poindre que des intrigants, des ambitieux, des « arrivistes » ; peu nombreux sont les convaincus, et quelquefois, ce qui est pire, ce sont ces derniers qui deviennent les plus dangereux par leur esprit de vengeance, leur exaltation continuelle. Pourtant, sans abandonner complètement son poste d'Odessa, il accepte d'être premier gentilhomme de la chambre du Roi, et même il consent à figurer parmi les pairs.

Il n'a pas plus tôt accepté qu'il le regrette, ou que tout au moins ses regards se tournent de loin vers la Crimée : « J'ai toutes les peines du monde à m'accoutumer à ce pays et encore moins au métier que j'y fais », écrit-il au comte de Saint-Priest [1]. « La visite du grand-duc Nicolas va mettre Odessa à la mode, ce qui fait beaucoup de bien, et l'on doit s'attendre que le pays fera les plus grands progrès. Je m'en réjouis de tout mon cœur, car j'ai beau faire, je ne peux pas l'oublier et je voudrais la voir encore une fois avant de fermer les yeux. *Certes jamais homme n'a fait un plus grand sacrifice à ce qu'il a cru être son devoir, ni donné une plus grande preuve d'obéissance à son souverain naturel*, car je vous proteste qu'il est impossible d'avoir une répugnance plus prononcée pour les occupations auxquelles je suis obligé de me livrer et pour la vie que je mène. »

Des yeux il a parcouru la France et a vu qu'elle a soif de tranquillité, et qu'elle se trouve entre les mains d'énergumènes. Il explique à St-Priest, cet émigré comme lui, combien il se trouve loin de ses camarades d'autrefois qui forment, eux, le gros

[1] Émigré français comme lui au service de la Russie, 13 août 1814.

de l'émigration, « têtes chaudes pour qui les choses ne vont jamais assez vite, et qui à force de courir pourraient bien renverser la machine si on les laissait faire. »

Donc, dès les premiers moments, il se range, malgré son grand nom, ses relations, les flatteries dont il est l'objet, dans le parti des modérés, prêt à combattre s'il le faut les ultras, comme il combattra les révolutionnaires. Il est vrai qu'il veut précisément anéantir les derniers en s'efforçant de sauver les premiers malgré eux. S'il n'anéantit pas les révolutionnaires, c'est parce qu'il ne réussira pas à sauver les ultras : l'un suit l'autre.

Mais pareil combat ne lui sourit guère; d'ailleurs, il se sent inutile, personne n'écoute ses conseils ; en janvier 1815 il reconnaît qu'il est pauvre plus qu'aucun autre, et pourtant seul, au milieu de la curée, il ne réclame rien. « En fait d'argent je n'ai rien à attendre de la France; mes statues et mes tableaux mêmes suivant la loi ne peuvent en être ni rendus ni payés ; pour de la terre, je n'en possède pas la largeur d'un écu. »

L'inaction lui pèse. Le 20 mars le délivre ; il part et arrive à Ypres, après avoir fait soixante-douze lieues en cinq jours et demi « sur le même cheval, avec la même chemise, sans presque avoir séché en route ». L'occasion se présente de voir l'empereur Alexandre, et de servir la France en même temps, il n'y manque pas. C'est de Vienne qu'il date cette lettre à un autre de ses amis, Langeron, ancien émigré lui aussi, gouverneur d'Odessa. « J'ai été assez heureux pour n'être rien dans tout ce qui s'est fait dans ce pays-là, n'ayant jamais pris part aux affaires où le public me fourrait toujours, mais la Cour jamais. »

Pour la première fois dans ce moment de crise terrible que fut, pour la maison de Bourbon, la période des Cent jours, puisque ses alliés eux-mêmes semblaient vouloir l'abandonner à son triste sort on pensa à employer d'une façon particulière le duc de Richelieu. On le savait en relations fort intimes avec le tsar, et il n'était pas négligeable d'avoir à ce moment une personne de confiance à côté d'Alexandre, qui semblait s'être détaché définitivement des Bourbons, plus même, avoir pris nettement parti

contre eux. Il s'était trouvé malgré lui être le restaurateur de leur trône l'année précédente, il n'avait trouvé comme récompense que froideur, mépris et finalement hostilité (voir le traité du 3 janvier 1815); il préférait chercher ailleurs des prétendants qui pourraient lui rendre plus de services, on sait qu'il fixa son choix pendant quelque temps sur le duc d'Orléans [1].

Il y avait donc grand intérêt à placer auprès de lui un Bourbonien convaincu ; le comte Pozzo di Borgo avait tenu ce rôle l'année précédente ; né Français, il était maintenant ambassadeur de Russie auprès du roi de France. Il est assez probable que ce fut lui qui suggéra l'idée d'accréditer officiellement le duc de Richelieu auprès de l'empereur Alexandre. Pozzo connaissait et estimait, en effet, depuis longtemps Richelieu et nous aurons l'occasion de montrer ailleurs quelles influences ils exercèrent mutuellement l'un sur l'autre.

Toujours est-il qu'après avoir consulté le tsar, Richelieu envoya son refus à son cousin le comte de Rochechouart, qui s'était chargé de la proposition : évidemment l'empereur de Russie avait tenu à garder une complète liberté d'allures et à ne pas se lier les mains vis-à-vis des Bourbons ; la coalition n'avait-elle pas déclaré qu'elle n'en voulait qu'à « Buonaparte » et qu'elle laisserait en toute liberté la France choisir son souverain ? (On sait comment fut tenue cette promesse). Alexandre déclara donc qu'il préférait garder Richelieu à titre particulier, que, d'ailleurs, il le considérait toujours un peu comme à son service, et que, par suite, il ne pouvait le recevoir comme étant au service d'un autre. Richelieu était d'ailleurs bien décidé à défendre les Bourbons auprès de son maître, et terminait ainsi sa réponse au comte de Rochechouart :

« Il m'a toujours paru que je pouvais être plus utile au Roi, sans être revêtu d'aucun titre, et j avoue que c'est ce qui m'a fait désirer être de la suite de l'Empereur ; car tel que vous me connaissez, n'aimant ni les cours, ni les quartiers généraux, j'aurais

[1] Wellington, dépêches; Talleyrand, Mémoires.

mille fois mieux aimé avoir un commandement si petit qu'il fût. » Heureusement pour sa mémoire la Providence l'a détourné une seconde fois d'un pareil projet !

Le 8 juillet 1815, le Roi était de retour à Paris ; mais avec lui les émigrés, c'est-à-dire les éléments des gouvernements futurs, revenaient plus exaltés encore que l'année précédente, ne rêvant que vengeance, pillage, sang. C'est au milieu de ces esprits égarés que l'âme sereine du duc de Richelieu se trouva de nouveau. Aussi un mois après exprime-t-il son dégoût plus violemment que jamais. C'est la plus remarquable, en même temps que la première de ces peintures qui représentent sous un jour si triste mais si cru ces débuts de la terreur blanche, et qui sont d'autant plus dignes d'admiration qu'elles sont faites par un émigré, jugeant avec une si grande perspicacité les passions, les actes, les fautes de ses anciens compagnons d'infortune : « Je reviens [1] à Odessa et j'y serai dans le courant de novembre ; voilà le parti que j'ai pris après avoir vu ce pays, la difficulté qu'il y a d'y faire du bien, le peu de probabilité qu'il y a d'y réussir et la certitude d'y être le plus malheureux des hommes.... tout ce que j'ai vu ici me repousse d'une manière invincible.... Quelle garantie peut-on avoir de la tranquillité ? Aucune, que la présence des troupes étrangères, dont on est réduit à désirer qu'il en reste un grand nombre en France, ce qui probablement aura lieu jusqu'à un terme indéfini. Quelle humiliation ! et que peut-on envisager de plus affreux que cette situation ? »

Un des premiers, Richelieu remarque l'utilité de l'esprit public en même temps qu'il en déplore l'absence ; on ne considère les choses qu'à son point de vue personnel, aussi bien gouvernants que gouvernés. C'est avec surprise et indignation qu'il a découvert l'effroyable vénalité qui commence « à ronger le pays pillé, ruiné pour dix ans par étrangers et nationaux à qui mieux mieux..... Au total c'est un affreux pays, malgré tous les charmes et toutes les séductions qu'il présente ». Ah ! combien plus purs,

[1] Paris, 13 août 1815, au gouverneur d'Odessa.

plus élevés, plus séduisants les charmes de la blonde Russie nouvelle et de la riante Odessa. Comment s'étonner qu'après de pareilles descriptions il termine sa lettre comme il l'a commencée : « J'apprends qu'Odessa se relève ; il faut l'établir sur des bases solides, et faire en sorte qu'on n'ait plus besoin de moi ; tant que ce but ne sera pas atteint, il me semble que je n'aurai rien fait de bon. »

Qu'on ne croie pas que Richelieu soit un homme de premier mouvement, et que ces sentiments de dégoût, de mépris, de colère même, pour les actes dont il est le témoin, vont disparaître, que peu à peu il va être gagné par l'exaltation de la victoire. Non pas ; ce qu'il ressentit dès le premier jour, il le ressentit pour jamais. Quant à réaliser ce souhait qu'il exprimait déjà pour la seconde fois, revoir Odessa, il ne le pourra jamais ; au moment même où il est décidé à quitter la France, la destinée l'y rattache sérieusement et définitivement.

Le prince de Talleyrand, qui avait si ouvertement collaboré à la première Restauration, et en avait même été le rouage le plus indispensable, avait été pendant quelque temps l'homme de confiance du Roi, comme il l'avait été tour à tour de Barras et de Bonaparte. Il avait entretenu avec son souverain les rapports les plus amicaux pendant le congrès de Vienne ; il avait reformé avec énergie la dernière coalition, plus il est vrai par haine contre Napoléon que par amour pour les Bourbons. Sentant le vent tourner vers le duc d'Orléans, il avait posé ses jalons. Et sa suffisance en arrivant à Gand au lendemain de Waterloo, avait commencé à éloigner de lui le Roi et son entourage ; il avait exigé le renvoi de Blacas, qui était précisément le favori de son maître ; enfin, il paraisssait avoir imposé Fouché, alors, qu'en réalité, il l'avait introduit dans la place sous la seule impulsion de Wellington. Mais à ce moment le vainqueur de Waterloo, lord protecteur de la Restauration, commandait aussi bien au roi qu'au ministre. Le premier avait accepté le second pour lui plaire ; Talleyrand imposa Fouché pour la même raison. On espérait, par cette servile obéissance, obtenir l'indulgence du vainqueur.

On reconnut bientôt que le calcul était faux : l'Angleterre toute à l'ivresse du triomphe ne pensait guère à la générosité, et Wellington et Castlereagh suivaient les ordres qui venaient de Londres, dictés par le peuple, le ministère, le Prince régent. Pourquoi alors conserver à ses côtés des ministres devenus antipathiques, insuffisants, et de plus violemment impopulaires? La nouvelle Chambre venait, en effet, d'être nommée et l'immense majorité ne supportait pas l'idée d'entrer en relations avec le régicide ni son complice. Quand on lui annonça le départ de Fouché, elle dit : « C'est bien ; et l'autre ? »

Mais avant de congédier Talleyrand, le roi voulait avoir sous la main son successeur, et pareil homme n'était pas facile à trouver. Il désirait ardemment ne pas avoir à s'adresser à un ancien serviteur de Napoléon. D'ailleurs, les plus capables, Caulaincourt ou Cambacérès, étaient tout particulièrement compromis, et on parlait souvent de leur arrestation prochaine. D'autre part, il était bien impossible de distinguer du flot des émigrés un seul homme de mérite ; quel qu'il fut, au reste, il aurait perdu depuis longtemps l'habitude du gouvernement, et n'aurait connu ni la France ni l'Europe. Un instant en pensa à Lainé, avocat célèbre de Bordeaux, qui avait joué en 1814 un rôle important ; mais il fut reconnu, lui aussi, insuffisant.

Restaient deux émigrés de marque, tous deux au service de la Russie, l'un le comte Pozzo di Borgo, l'autre le duc de Richelieu ; déjà on avait pensé à eux au lendemain de Waterloo ; Talleyrand avait réservé au premier le ministère de l'intérieur, au second celui de la maison du Roi. Tous deux avaient refusé, tant pour ne pas se compromettre avec Talleyrand, qu'ils n'aimaient pas, et avec Fouché, pour lequel ils éprouvaient une aversion d'honnêtes gens, que pour ne pas se trouver sous la tutelle plus ou moins directe de Wellington.

Pozzo avait répondu qu'il ne voulait pas quitter l'empereur de Russie, et qu'il comptait dans son poste d'ambassadeur russe en France rendre plus de services au Roi que partout ailleurs. Le duc de Richelieu répondit à peu près de la même façon ; il ne connais-

sait plus la France, il détestait les intrigues et les affaires et comptait d'ailleurs regagner bientôt Odessa.

Mais à mesure que Talleyrand, par son apathie et son insuffisance, perdait son influence tant sur le Roi que sur les alliés, et qu'il désespérait d'obtenir de plus douces conditions de paix de la part de ceux-ci, Pozzo di Borgo, dans l'ombre, préparait les voies au duc de Richelieu. Il montrait au Roi qu'il n'avait rien obtenu de l'Angleterre, qu'au contraire la magnanimité du tsar ne tarderait à se faire jour sitôt qu'il « aurait confiance »; selon le dire de Nesselrode à Pasquier, « on lui a appris à être méfiant ». Et de fait Alexandre, que Talleyrand avait joué le 3 janvier précédent, restait dans l'ombre, et attendait patiemment pour intervenir à la chute du ministre.

Pozzo di Borgo n'eut donc pas grand'peine à faire partager ces vues à Louis XVIII et à Monsieur ; il leur présenta les avantages et les mérites du duc de Richelieu : du jour où on désirait l'appui de l'empereur de Russie, on ne pouvait trouver un meilleur intermédiaire. De plus, si Richelieu ne connaissait pas plus la France que les autres émigrés, il connaissait plus l'Europe : seul d'entre eux tous il connaissait les rouages et les responsabilités d'un gouvernement : son proconsulat d'Odessa l'y avait formé mieux qu'aucune place de la Cour ; enfin, il joignait au prestige d'un grand nom la plus haute noblesse de cœur et la plus large impartialité.

Le lendemain du jour où Talleyrand fut acculé à offrir sa démission, le roi fit appeler le duc de Richelieu [1]. Restait à obtenir l'adhésion de celui-ci; ce n'était pas le plus facile. Nous l'avons vu, nous le verrons encore mieux, Richelieu n'était rien moins qu'un ambitieux, rien moins qu'un intrigant. Il lui fallait renoncer définitivement à un poste fixe, qu'il avait adopté, transformé, où il vivait honoré, sans rivalité, loin des intrigues des pays désœuvrés, au milieu du travail uniquement productif des pays neufs, où toutes les énergies, loin de se perdre, convergent

[1] 25 septembre 1815.

vers le même but ; il lui fallait quitter cet Eden pour se jeter dans le plus formidable des chaos, où il savait devoir recueillir plus de haine que d'amitié, plus de jalousie que d'appui, plus de colère que de bienveillance, où ses moindres actes seraient passés au crible de la critique la moins indulgente, où on noterait soigneusement ses fautes ; et comment n'en pas faire en un pareil moment ? La seule compensation à toutes ces tristes mais fatales éventualités devait être pour Richelieu, l'espérance dans laquelle il pouvait être d'obtenir précisément de son ancien maître quelque adoucissement pour le nouveau.

Il fallut toute l'autorité morale de l'empereur de Russie pour le décider à « un pareil sacrifice » ; aussi dès la première heure est-ce vers lui qu'il se tourne. « Puisque l'impérieuse loi du devoir et les ordres mêmes de votre Majesté m'ont forcé à me séparer d'Elle, je la conjure au moins de ne pas me refuser un peu de bonté et d'intérêt ; et si des circonstances qu'il n'est malheureusement que trop facile de prévoir rendaient ici mes efforts inutiles, daignez permettre, Sire, que j'aille de nouveau offrir à votre majesté le reste d'une vie que je consacrerai de si bon cœur à son service. Je suis de Votre Majesté etc., et éternellement *votre sujet par le cœur*.

C'est donc vers un précipice que le duc de Richelieu se dirige par obéissance et dévouement. « J'y ai été entraîné par une force irrésistible, s'écrie-t-il un mois après, et dès ce moment je me suis jugé perdu. » Je ne sache pas que dans l'Histoire il y ait un pareil cas de « ministre malgré lui ».

Richelieu connaissait mal la France ; du moins il le croyait ; son âme était particulièrement inaccessible aux sentiments bas et mesquins ; il aurait été heureux de gouverner un pays calme, s'occupant de travailler et de prospérer ; il ne se croyait pas un ministre en cas de crise, et, en fait, il l'était plus qu'aucun autre, précisément grâce à la hauteur de ses vues, l'impartialité de son caractère, sa parfaite honnêteté et son remarquable sang-froid. Seul peut-être avec Pasquier, qui devint plus tard son collègue, il pouvait tenir tête à la poussée formidable qui prétendait le

précipiter vers la réaction. Dès l'abord il vit que le danger était là, guidé en ceci tant par Wellington que par l'empereur de Russie et Pozzo di Borgo, et sut prendre parti contre elle.

Il n'entre pas dans notre plan de raconter ici la lutte qui dura pendant toute une année entre la Chambre introuvable et le duc de Richelieu : nous voudrions uniquement montrer par sa correspondance, fort peu connue, avec le gouverneur d'Odessa particulièrement, quelle impression il garda de cette politique mesquine, parfois cruelle, toujours nuisible, qu'il entrava de son mieux, parfois en vain, alors qu'il aurait surtout désiré, lui ministre des affaires étrangères, consacrer son temps et ses efforts à relever la France, à la libérer des troupes et même de l'influence étrangères.

Les ultras avaient exigé le départ de Talleyrand, avaient salué l'avènement de Richelieu comme une victoire ; comme eux émigré, le nouveau ministre devait avoir les mêmes passions, les mêmes goûts, la même politique. Or, en dehors même des sentiments intimes de Richelieu, tout de modération et d'apaisement, cet émigré était autre chose ; c'était un homme de gouvernement; on l'avait choisi pour cette raison, et on ne s'était pas aperçu que cette supériorité devait lui faire écarter tous les désirs et les tendances des gens déshabitués depuis longtemps des nécessités gouvernementales, qui n'avaient vraisemblablement rien appris, ni rien oublié. Richelieu avait beaucoup appris. Si, comme eux, il détestait la Révolution, il savait qu'un gouvernement, quel qu'il fût, ne pouvait faire table rase du passé, et qu'ainsi que les conventionnels avaient dû s'appuyer sur l'ancien régime, la Restauration ne pouvait rayer d'un trait de plume la République et l'Empire. « Les personnes qui croient qu'on défait une révolution de ving-sept ans avec deux ou trois décrets sont furieuses que nous ne nous prêtions pas à une opération aussi facile (dit-il l'année suivante) ; ils m'avaient pris croyant me faire l'instrument de leurs extravageances, et voyant aujourd'hui que je ne m'y suis pas prêté, et même que je voudrais les sauver malgré eux en suivant une ligne de modération et de sagesse,

ils s'acharnent contre moi et en disent autant de mal qu'ils en disaient de bien auparavant (et dans les deux cas plus que je n'en mérite). »

Ce que Richelieu découvre donc tout d'abord, c'est que cette France est ingouvernable : « Tout ce que je vous avais mandé de l'état de la France est au-dessous de la vérité; il n'y manque pas une cause de dissolution, et lorsqu'on veut reconstruire, on ne sait par quoi commencer. Croiriez-vous, par exemple, que ce peuple s'est accoutumé à la conquête? Eh bien, mon cher, rien n'est plus vrai. La fureur des partis est telle, qu'on s'occupe bien plus de quelque petit événement intérieur que de tout ce que les étrangers nous font et nous préparent... Encore un coup, cela ne peut durer; vous me verrez revenir vous rejoindre un de ces jours; c'est mon vœu le plus cher[1] ».

Il semble que ce soit un mouvement naturel de son esprit que de se détourner des spectacles qu'il a sous les yeux et qui lui répugnent, pour parler d'Odessa et puiser dans cette vision, un peu de calme et de réconfort. D'ailleurs, loin de s'habituer à ses nouvelles fonctions, cet honnête homme y répugne de plus en plus; il est entré au pouvoir malgré lui, il y reste contre son gré. Pourtant, il est probable qu'il s'aperçoit déjà de l'influence modératrice qu'il exerce et des maux qu'il réussit à enrayer, du moins il ne l'avoue pas encore. La Chambre introuvable est dans l'exaspération de ses débuts. Louis XVIII n'est pas encore passé sous la tutelle éminemment bienfaisante de Decazes[1]; il subit encore l'influence de son frère, de son neveu le duc de Berry, de sa nièce surtout, la duchesse d'Angoulême. N'est-ce pas un peu d'elle dont le ministre parle quand il écrit à son ami : « Ce que j'entends ici tous les jours me fait frémir; les gens de mœurs les plus douces ne parlent que de supplices, vengeances, bourreaux; les femmes se distinguent tout particulièrement. »

Au reste, à ce moment, il se sent plus impuissant que jamais à retenir, comme il le voudrait, l'esprit de vengeance; il vient

[1] Au gouverneur d'Odessa, 19 octobre 1815.

d'assister à la condamnation du maréchal Ney, plus même, il y a pris une grande part. C'est lui, le pacifique, qui, poussé par le roi, ses ministres, la cour, la Chambre, est allé à la cour des Pairs recommander la sévérité, dans un discours (d'ailleurs écrit par Lainé), mais qui n'en est pas moins la seule tache sur sa vie toute d'honneur. Un instant, il a perdu sa voie; étourdi, il a crié avec les loups; il ne fut pas long à le regretter. Il considérait le maréchal Ney comme devant être la seule victime, l'holocauste qui payerait pour tous les égarés. Aussi, le lendemain même, il propose à la Chambre une loi d'amnistie; elle est accueillie par une immense protestation. Découragé, il rentre chez lui et écrit à son cher Langeron : « Mon cœur saigne chaque jour et à chaque heure de la journée; je l'avais prévu lorsqu'on m'a lancé dans ce gouffre, mais j'espérais m'habituer plus ou moins à cette vie et aux hommes à qui j'avais affaire. Je ne connaissais ni l'une ni les autres; pourrais-je peindre l'excès de déraison de ce peuple, l'exaspération des partis, la corruption des mœurs avec une disposition à la servitude, une absence de tout sentiment élevé ou généreux, dont il est impossible de se faire une idée... Au nom de Dieu, ne venez pas dans ce pays, restez paisiblement dans ces chères steppes; vous y prospérez, vous y établissez votre fortune, pourquoi vous, père de famille, viendriez-vous sur le cratère de ce volcan. »

Poussé par les uns, retenu par les autres, poursuivi des remontrances de Monsieur, qui ne peut comprendre ni admettre la loi d'amnistie, modéré par Decazes qui, de plus en plus, voudrait le séparer complètement de la droite, sentant la zizanie jusque dans son ministère, puisque le duc de Feltre, MM. de Vaublanc et Dubouchage [2] sont attachés aux ultras, et que Corvetto [3] et Decazes sont leurs ennemis irréconciliables, trop mollement soutenu par le roi, Richelieu n'a personne en France

[1] Ministre de la police.
[2] Ministres de la guerre, de l'intérieur et de la marine.
[3] Ministre des finances.

à qui il puisse ouvrir son cœur. Aussi, en janvier 1816, sa tristesse s'est encore accrue, son pessimisme augmente, une sourde « colère le dévore » : « Que vous dirais-je de la situation[1] ? D'un seul mot, c'est que je consentirais à me faire couper le bras gauche pour être dehors... Quelle existence que d'être sous la tutelle des étrangers d'une manière si humiliante... et vous croyez que les Français ressentent uniquement l'horreur de cette situation; point du tout, ils sont occupés de leurs querelles de partis... Ils me rappellent les Grecs du Bas-Empire, qui s'égorgeaient dans leurs cirques pour les couleurs verte ou bleue des habits de leurs cochers, pendant que les Musulmans sont à leurs portes. Les salons de Paris sont des arènes, où l'on est toujours prêt à se prendre par la tête pour une nuance d'opinion. Aussi, je n'y mets pas le pied; et d'ailleurs, je serais assez mal reçu dans un grand nombre, car il faut que vous sachiez que je suis une espèce de Jacobin, parce que je ne partage pas les exagérations et les folies *des gens qui, sans avoir jamais rien fait, ni rien vu, se croient appelés à régir les nations.* Pauvre Odessa, chère Crimée, qu'êtes-vous devenus ! »

Comme les autres modérés, il craint toujours un changement de règne; plus que personne, il est au courant des secrètes pensées de Monsieur, et il tremble de le voir au pouvoir : « La mort du roi serait le signal de la plus terrible révolution. Eh bien ! croiriez-vous qu'un certain parti, fort soutenu, fort appuyé à la cour spécule sur cet événement, et, je le dis tout bas, en accuse la lenteur ! Ces insensés s'imaginent qu'alors ils rétabliront sans peine toutes les institutions que la Révolution a détruites, et ils ne voient pas que la suite immédiate d'une pareille entreprise serait de faire couler en France des torrents de sang, et de la livrer ensuite à l'étranger. »

Qu'elle est tragique, la situation de cet homme qui, presque seul parmi les hommes politiques, ses contemporains, ressent la honte de la pression étrangère, qui voudrait en débarrasser la

[1] 25 janvier, au gouverneur d'Odessa.

France, qui en est empêché par ces intrigues qu'il déplore, et qui pourtant, aux yeux du peuple, paraît l'agent de cet étranger! Ses ennemis ne le font-ils pas passer pour le représentant de l'empereur de Russie en France, parce qu'il ne sait cacher son amour pour son ancienne patrie. Ne le font-ils pas passer pour un Jacobin, lui le serviteur zélé du roi, parce que, observateur clairvoyant, il sent que la politique d'aveugle réaction et de représailles conduira fatalement tôt ou tard la monarchie à la débâcle. Il ne sait pas encore, à ces premières années du régime parlementaire, que c'est le propre des énergumènes, à quelque parti qu'ils appartiennent, de déclarer traîtres et félons ceux qui combattent leurs exagérations pour mieux défendre leurs principes.

Dans une pareille lutte, faiblira-t-il? Il comprend peu à peu, par la vigueur même des attaques dont il est l'objet, que ce n'est pas à lui qu'on en veut, mais à son principe. Il ne cédera donc que s'il ne peut plus le défendre : « Je ne sortirai pas de bon gré de la place que j'occupe[1]; mais avant peu, la même délicatesse qui m'a obligée de l'accepter me forcera d'y renoncer. Je ne puis être l'agent d'un parti; or, celui de la réaction, disons mieux, celui de la contre-révolution, prend tellement le dessus, que je ne pourrais rester qu'en lui prêtant mon nom, ce que vous pensez bien que je ne suis pas disposé à faire. »

Que n'a-t-il l'énergie, la conviction de son grand-oncle! Il connaît un moyen bien légal, que quelques habiles lui proposent, que l'étranger semble ne pas devoir désapprouver; puisqu'il ne peut gouverner avec cette Chambre, que ne la dissout-il? Il craint l'autre parti, les modérés, la gauche, alors qu'il pourrait se mettre à leur tête et en faire un parti du gouvernement; mais il n'est pas convaincu, comment ferait-il partager sa conviction au roi! Il faut d'autres interventions officieuses, et la persévérance de Decazes, pour décider, six mois plus tard, le roi à renvoyer des députés plus royalistes que lui. Le désir du duc de Richelieu

[1] 2 mars 1816, au gouverneur d'Odessa.

est toujours d'attacher son nom à la libération du territoire; c'est à cette œuvre, qu'il considère à juste titre comme la première, qu'il veut consacrer tous ses instants; il demande tour à tour une diminution de l'armée d'occupation, une plus grande facilité pour le payement. Mais c'est au moment où les alliés consentent à évacuer Paris, que le grand ministre patriote est obligé lui-même de retarder la mesure qu'il a provoquée, pour maintenir l'ordre menacé par les ultras.

Il ne partira donc pas de lui-même; ce n'est pas qu'il ait oublié Odessa et la Nouvelle-Russie, mais il commence à comprendre qu'il ne pourra plus lui être utile, et ce n'est pas le moindre de ses chagrins : « Je sais fort bien qu'il m'est impossible de retourner à Odessa comme j'y étais, puisque ma mauvaise étoile m'a fait abandonner la seule position qui convenait à mon caractère et à mes goûts; il faut en prendre son parti; on ne peut changer de service, quitter la Russie pour la France, et de nouveau la France pour la Russie, et renouer ainsi le fil de son existence. »

La dernière crise de désespoir, causée surtout par la fièvre de l'attente, fut pour Richelieu la période qui suivit la dissolution de la Chambre introuvable. Il n'avait pas grande confiance dans les élections; il craignait que la nouvelle Chambre fût plus mauvaise, je veux dire plus exaltée que la précédente; il était le témoin impuissant des troubles que causent toujours les périodes d'élections; il n'avait d'ailleurs pas à les diriger directement et laissait avec plaisir ce soin au nouveau ministre de l'Intérieur, Lainé, en qui il avait une grande confiance, et au ministre de la Police, Decazes. Mais pendant ce temps, c'est encore au gouverneur d'Odessa qu'il confiait ses peines [1] : « Votre frère part pour Odessa; je l'envie de tout mon cœur. Il vous parlera de la pauvre France, et je ne crois pas qu'il vous la peigne en beau. Hélas! je crains bien qu'elle ne soit malade de ces maux dont les corps politiques ne guérissent pas plus que les corps humains;

[1] 22 septembre 1816.

son malaise moral est encore plus grand que le physique; l'exaspération, la violence des partis ne fait qu'augmenter au lieu de diminuer; il semble qu'on craigne de n'être pas encore assez mal et de ne pouvoir un jour guérir. On verse à force de l'huile sur le feu, de crainte qu'il ne vienne à s'éteindre. Pauvre pays, il paye cher les erreurs et les crimes qu'il a commis, et ce qu'il y a de pire, c'est qu'à présent il ne peut guère s'en prendre qu'à lui-même, des maux qu'il peut encore souffrir... Parlons d'Odessa, c'est un sujet plus consolant à traiter. »

Mais le cap des tempêtes est doublé : les élections d'octobre 1816 ont écarté les ultras, renforcé les royalistes constitutionnels et modérés, sans avoir augmenté la force de la gauche; tout rentre dans un calme relatif; la terreur blanche est terminée; le duc de Richelieu reprend à espérer : « Il semble que les choses vont un peu mieux; l'esprit public s'améliore et la confiance renaît un peu [1]. »

L'année 1817 fut pour lui, comme pour la France, beaucoup plus douce et plus tranquille que la précédente. On commençait à percevoir dans le lointain le port qu'on désirait atteindre : la réconciliation des esprits et la libération du territoire. A cette dernière œuvre, le duc de Richelieu pouvait travailler plus assidument; les étrangers avaient plus confiance dans la nouvelle Chambre; ils accordèrent pour le mois d'avril 1817 une diminution de 30,000 hommes dans l'armée d'occupation. Et quelques mois plus tard, en même temps que l'Empereur de Russie parlait pour la première fois du congrès de l'année suivante qui devait régler de façon favorable et définitive la question de l'occupation, la France pouvait enfin obtenir de banques étrangères l'argent nécessaire au payement des dettes qui devait précéder l'évacuation. Ce fut la dernière grave préoccupation de Richelieu à cette époque. Peu à peu, sa correspondance avec ses amis de Russie s'espaça; on ne le voit plus se plaindre de la France; il avoue même, un jour, parlant du régime parlementaire et cons-

[1] 13 janvier 1817.

titutionnel, que « cette forme de gouvernement est très belle assurément, mais il ajoute qu'elle ne laisse pas le temps de respirer. » S'il a peu à peu repris racine en France, il a toujours conservé aussi peu d'amour pour le pouvoir et gardé un aussi bon souvenir d'Odessa et de la Nouvelle-Russie.

Aussi, après le congrès d'Aix-la-Chapelle [1], après qu'il eut obtenu non seulement la libération de la France, mais encore son admission au rang des grandes puissances, après qu'il eut accompli, par conséquent, par sa seule habileté et sa seule persévérance — secondé seulement par l'empereur Alexandre — ce qu'il désirait le plus au monde : replacer la France telle qu'elle était avant Bonaparte et la Révolution, aussi glorieuse et aussi considérée ; après cette œuvre, il ne pensa plus qu'à se retirer.

Rester, c'eût été rentrer dans la politique active mais restreinte des partis, mais y rentrer sans avoir de préoccupations plus hautes, ballotté comme il l'avait déjà été de la cour de Monsieur, aux prétentions des doctrinaires, de Decazes à M. de Chateaubriand. Il saisit le prétexte de nouvelles élections qui lui déplurent en partie, essaya ou fit semblant de reformer un nouveau ministère, selon les instances du roi, puis il s'éloigna en poussant un soupir de soulagement, comme le prisonnier s'échappe de sa prison, laissant le pouvoir à Decazes qui de son subalterne était devenu son rival.

Il espérait n'y jamais rentrer ; ses yeux se reportaient encore une fois vers la Russie : il croit pouvoir y aller sans tarder, non seulement comme un voyageur, mais surtout comme un ancien gouverneur toujours estimé dont on sollicite les conseils. N'a-t-il pas à Aix-la-Chapelle même, ayant à peine terminé les négociations au nom de la France, écrit à l'empereur Alexandre un long et substantiel mémoire sur l'avenir d'Odessa et de la Nouvelle-Russie, et s'il l'écrivit à un pareil moment et dans un pareil lieu, c'est parce qu'on le lui avait demandé.

[1] Novembre 1818.

Mais la destinée une fois de plus lui ferma les portes de Russie ; malade dans l'été de 1819, il se préparait à partir enfin! dans les premiers jours de 1820 quand l'assassinat du duc de Berry, précipita par contre-coup Decazes du pouvoir. De nouveau la situation redevenait critique ; encore une fois le danger paraissait à gauche ; on pouvait craindre des complots, des révolutions, la disparition du duc de Berry semblait rapprocher les Orléans du trône et mettre la monarchie des Bourbons à deux doigts de sa perte ; Richelieu vingt fois sollicité par le roi, par Monsieur lui-même, par ses amis et le plus grand d'entre eux Alexandre n'osa pas refuser le pouvoir ; une fois de plus il se dévouait [1] :

« Je n'ai pas besoin de vous dire combien j'ai souffert et je souffre encore d'avoir dû renoncer au bonheur de me trouver au milieu de vous. Je m'en faisais un délice, et la vie si contraire à mes goûts, à ma nature que je mène, augmente encore mes regrets... Le moment ne viendra-t-il donc pas où je pourrai, sans scrupule, vivre encore à mon goût et à ma façon, loin des affaires, des intrigues, et des passions haineuses des hommes?... Mais je me serais fait un reproche éternel du refus que j'aurais prononcé dans cette grave occurence. »

Il est en 1820, comme il était en 1815 : même passion, même dégoût, même dévouement, mêmes ennemis. En effet, il croit avoir à combattre des révolutionnaires, des républicains ; en quelques mois, il découvre qu'ils n'existent pas, mais que le danger comme cinq ans plus tôt vient du même côté, des mêmes émigrés : même intolérance, même prétention, même incapacité, mêmes fanfaronnades, même impopularité. Les esprits sont pourtant plus calmes qu'au temps de la Chambre introuvable, puis il compte sur Monsieur, autrefois son ennemi, et qui lui a cette fois promis son appui. Alors qu'en 1815 il voulait réconcilier la France avec l'Europe, aujourdhui c'est avec la monarchie qu'il veut définitivement rattacher son pays ; mais alors qu'en

[1] A M. Sicard, 4 mai 1820 (à Odessa).

1818 il avait réalisé son premier but, en 1821, il était seulement sur le chemin du second; il espérait même y parvenir, quand, tout à coup, par un brusque revirement du comte d'Artois il vit son œuvre à terre. Alors l'honnête homme qu'il était, modeste, ennemi du pouvoir et des responsabilités, mais plus convaincu que jamais de la justesse de ses vues, et de l'utilité de son œuvre fut plus peiné de l'abandonner qu'il ne l'avait été dix-huit mois plus tôt d'abandonner son repos et sa solitude. Il entrevit que sa disparition était précisément le divorce plus ou moins prochain de la France et de la monarchie, et pour la première fois l'inaction en France lui pesa. La dernière lettre qu'il écrivit à Odessa à son ami Sicard est empreinte d'une mélancolie toute nouvelle et plus triste encore que celle d'autrefois [1].

« J'ai été bien longtemps sans vous écrire, vous en avez deviné le motif. J'étais accablé d'affaires d'un côté, tourmenté de l'autre par de vilaines intrigues, et je n'avais pas un instant à moi. Enfin, elles l'ont emporté et des déclarations de tribune jointes à des cabales de cour, ont fini par forcer à la retraite une administration qui, il faut le dire, avait amené la France à un état de bien-être dont elle n'avait jamais joui depuis quarante ans. *J'y ai beaucoup de regrets et cette fois ma liberté ne me fait aucun plaisir* ; nous étions sur la route du bien : il y en avait beaucoup à faire, il était agréable et flatteur d'y attacher son nom. Maintenant je commence à m'y résigner et à goûter les douceurs de l'indépendance ; vous pensez bien que dans cette position mes regards se portent tout naturellement du côté d'Odessa. J'ai le projet d'aller vous y voir l'été prochain ; je ne le puis pas plus tôt, parce qu'on ne manquerait pas de dire que je vais vendre à la Russie les secrets de la France comme on m'accusait de lui vendre ses intérêts ; car il faut que vous sachiez que pendant que chez vous on nous reproche d'être trop Anglais, ici j'ai été accusé par ceux qui se sont fait mes ennemis de trahir la France en faveur de la Russie. Je dois donc rester quelques mois à Paris

[1] A M. Sicard, 23 janvier 1822.

avant de songer à entreprendre aucun voyage ; mais vers le printemps... »

Vers le printemps il était mort! n'ayant réussi ni à sauver la monarchie, ni à revoir Odessa!

Cette double consolation manqua au duc de Richelieu, mais son œuvre ici et là n'a pas été moins belle ; si, en 1815, il était celui qui connaissait le mieux la Crimée, en 1820, il était un de ceux qui connaissaient le mieux la France, et qui la jugeaient avec le plus de modération et de clarté. Ses lettres nous l'ont bien montré. Les dix années qu'il passa à Odessa et les sept autres qu'il passa en France doivent pour l'observateur impartial peser du même poids dans la balance du mérite : il a créé une contrée, il a grandi la France aux yeux de l'Europe. Placé dans la même position que Thiers en 1871, il a fait mieux que lui ; comme lui il a triomphé des troubles intérieurs, et rétabli le calme dans une atmosphère chargée de sang ; mais plus que lui il a effacé les défaites pourtant pires, par la dignité de sa diplomatie. Surveillé jusque dans Paris par la conférence des alliés, il a su s'élever au-dessus de tous les compromis, et quand il reprit sa place au milieu des diplomates anciennement alliés contre son pays, il parut plus le signataire glorieux de la paix de Nimègue, que celui du traité de Paris.

Mais il n'eut peut-être pas tort de ressentir plus d'amour pour la Russie que pour la France ; peut-être perçut-il que de ses deux œuvres également belles, ses contemporains, sinon la postérité, seraient plus justes dans sa patrie adoptive que dans sa patrie légitime : « Je pleure le duc de Richelieu, comme le seul ami qui m'ait fait entendre la vérité « dit l'empereur Alexandre à l'ambassadeur de France. » C'était le modèle de l'honneur et de la loyauté. Les services qu'il m'a rendus éternisent en Russie la reconnaissance de tout ce qui est honnête. Je le regrette pour le roi qui ne trouvera dans aucun autre un dévouement aussi désintéressé ; je le regrette pour la France où il fut mal apprécié et à laquelle cependant il avait rendu et devait rendre encore de si grands services. » Et de fait on n'entendit à la cour de Louis XVIII

aucun éloge de celui qui était son plus grand ministre; selon les prophéties du duc, les querelles de parti l'emportaient sur les plus grands services!

Alors que la statue du duc de Richelieu s'élevait quelques années plus tard sur la plus belle place d'Odessa, en France, aucun prince, aucun ministre n'assistait aux obsèques de celui qui s'en allait reposer dans l'église de la Sorbonne, aux côtés du grand cardinal qui le premier avait illustré son nom.

Pierre Rain.

LA DIPLOMATIE DE LEIBNIZ

« *Qui me non nisi editis novit, non novit.* »

(Leibniz à l'un de ses amis.)

Les documents, cités dans cet article et dans les articles qui suivront, proviennent de la publication faite par le comte Alexandre Foucher de Careil, sénateur, ambassadeur de la République française près la cour de Vienne. Il avait recueilli, dans la bibliothèque royale de Hanovre, une partie des manuscrits originaux de Leibniz [1]. La publication en fut arrêtée par la mort du comte Foucher de Careil. Il n'a paru que sept volumes : les deux premiers relatifs aux affaires économiques et religieuses; les troisième, quatrième et sixième à l'histoire et à la politique; le cinquième au projet d'expédition d'Égypte présenté à Louis XIV; le septième a pour titre : *Leibniz et les Académies, — Leibniz et Pierre le Grand.*

Indépendamment de ce qu'il a fait paraître des *Œuvres inédites de Descartes* et de ses travaux sur la princesse Élisabeth, le comte de Careil a également publié les *Lettres et Opuscules inédits de Leibniz* [2]; la *Réfutation de Spinoza par Leibniz* [3] et les *Observations de Leibniz sur le livre de Maïmonide* [4]. Il a fait éditer, en outre, un mémoire intitulé : *Leibniz, la Philosophie juive et la Cabale* [5] et un autre : *Leibniz et les deux Sophies* [6].

Nous regrettons de n'avoir pu nous servir de l'édition inté-

[1] *Œuvres de Leibniz*, publiées pour la première fois d'après les manuscrits originaux avec notes et introduction par A. Foucher de Careil. Paris, Firmin-Didot, 2e édition, 1867.

[2] Paris, librairie philosophique de Lagrange, 1854.

[3] Paris, 1854.

[4] Paris, Auguste Durand, 1861.

[5] *Ibid.*

[6] Paris, Germer Baillière, 1876.

grale des Œuvres de Leibniz que prépare l'Association internationale des Académies; mais nous sommes heureux de devoir au comte Foucher de Careil les documents qui nous ont permis d'écrire cet article et les articles suivants.

*
* *

Leibniz est né en 1646. Son père était venu de Pologne en Saxe, où il avait été professeur de morale à l'université de Leipzig[1]. Après sa mort, survenue en 1652, Leibniz fut instruit par les professeurs les plus distingués. Il fut ainsi préparé, par ses études et par ses facultés personnelles, au grand rôle qu'il devait jouer.

Dès 1663, il soutenait des thèses de droit et s'essayait à la philosophie. En 1666, il quitta Leipzig pour conquérir le grade de docteur qu'on lui refusait en Saxe; il se rendit à l'Université d'Altorf où on lui proposa d'être professeur. Mais, à ce moment, il rencontra Boinebourg, premier ministre de l'électeur de Mayence et, sur ses instances, il entra dans la voie politique.

De tous les princes allemands du bord du Rhin, le plus influent et le plus habile était alors Jean-Philippe de Schonborn, électeur de Mayence, chef du collège électoral et directeur des chancelleries de l'Empire. Son ministre Boinebourg avait passé un an à Stockholm dans l'intimité d'Oxenstiern et il avait été l'arbitre des destinées de l'Allemagne à Ratisbonne. Avec Leibniz, il allait travailler à préparer et à rendre possible le relèvement de la nationalité allemande. Après avoir composé, en 1668, la *Nova Methodus* qui le mit en rapport direct avec l'électeur de Mayence, Leibniz rédigea dans le cours de la même année: *Corporis jure reconcinando ratio*. C'était un projet d'unification du droit germanique pour établir un code à l'instar du droit romain.

[1] « Le nom des Leubniz ou Lubeniecz est slave; la famille était en Pologne; et, de son propre mouvement le père de Leibniz, comme il ne voyait par ailleurs aucun espoir, écouta le conseil de ses amis, qui lui préparèrent des patrons à la cour saxonne, par lettres desquels il prit le chemin d'obtenir la charge de professeur à Leipzig et de rétablir son sort dans le calme. » (Vie de Leibniz brièvement tracée par lui-même.)

Leibniz rêvait d'instaurer la suprématie universelle de la fédération allemande par une emporocratie arbitrale dont les États européens eussent été tributaires. Juriste sans armée, sans finance il ne pouvait invoquer aucune raison d'État et cependant il prépara le droit de choses qui n'étaient pas faites et posa les principes des institutions juridiques de la Grande Allemagne.

Il fallut user de diplomatie pour commencer cette œuvre politique. Boinebourg et Leibniz essayèrent d'abord d'intervenir, en 1669, dans l'élection au trône de Pologne, en soutenant la candidature d'un catholique allemand Philippe-Guillaume de Neubourg, descendant des Jagellons.

Leibniz avait signé le mémoire en soixante-dix propositions du pseudonyme d'Ulicovius, lithuanien. Dans cet essai de démonstrations politiques, il s'adressait aux Polonais comme à des compatriotes, il leur exposait les avantages du droit électif, la constitution particulière à leur pays et les titres du duc de Neubourg au trône.

« Le duc de Neubourg est un grand prince qui ne le cède à aucun en expérience, qui a traité avec les plus grandes cours de l'Europe qui, sans de puissants secours, a fait une guerre glorieuse avec l'électeur de Brandebourg, qui a pris part aux plus grandes alliances. »

Ainsi Leibniz faisait l'éloge de ce prince « étranger seulement par la distance, mais Polonais par la race ».

Cependant il ne fut pas élu et, dès lors, Leibniz, impuissant à diriger la politique de l'Europe orientale, porta ses efforts vers l'Occident. Boinebourg, après avoir été en relations avec le ministre français de Lionne, était entré en lutte secrète avec lui et conspirait contre l'influence française en Allemagne. Leibniz le seconda dans cette tâche; ils durent déployer l'un et l'autre une grande habileté pour établir les raisons politiques de la confédération allemande, sans éveiller les susceptibilités de la maison d'Autriche et sans provoquer une guerre avec la France. Diplomatiquement Leibniz masqua son véritable but par ses tentatives de conciliation religieuse.

Après la mort de Boinebourg et de l'électeur de Mayence il fut aidé par la famille palatine dont les membres jouèrent tous leur rôle dans la politique germanique de ce temps. Comme nous les retrouverons au cours des négociations religieuses, commerciales et diplomatiques, il est nécessaire de les faire quelque peu connaître.

*
* *

La Bohême, après la mort de l'empereur Mathias (1619), ayant refusé de reconnaître son successeur, se proclama un roi. Ce fut le *Winterkœnig* Frédéric, comte palatin. Ce roi d'un seul hiver (car il régna à peine un an) avait épousé Élisabeth Stuart, fille d'Anne de Danemark et du roi d'Angleterre Jacques Ier. De cette union naquirent dix enfants.

L'aîné des fils, Charles-Louis, fut en rapport avec Spinoza et contribua à propager en Allemagne ses idées et théories philosophiques.

De son premier mariage, il eut une fille, Élisabeth-Charlotte, qui épousa Monsieur, duc d'Orléans, en 1671, et conduisit en France un important mouvement de politique allemande. Trois des fils nés du second mariage servirent en qualité d'officiers : Venise, l'Autriche et la Prusse.

Ruprecht, frère cadet de Charles-Louis, était vice-amiral de la flotte anglaise sous Charles Ier. Après avoir défendu, avec vigueur, mais sans succès, la cause du roi d'Angleterre, il s'occupa de recherches scientifiques et particulièrement de chimie. Sa nièce Élisabeth-Charlotte écrivait à ce propos, le 30 janvier 1717 : « J'ai entendu raconter qu'en Angleterre on regardait mon oncle, le feu prince Ruprecht, comme un grand sorcier et un gros chien noir qui l'accompagnait comme le diable. Quand il vint à l'armée et qu'il marcha à l'ennemi, des régiments entiers s'enfuyaient devant lui, à cause de cela[1]. »

[1] *Correspondance complète de Mme la duchesse d'Orléans, née princesse palatine, mère du régent*, traduite par G. Brunet-Charpentier, 1857.

Le troisième fils, Maurice, prit part aux guerres civiles d'Angleterre et, après les défaites des Stuarts, s'enfuit en Amérique.

Le quatrième, Philippe, n'est célèbre que par ses duels.

Le cinquième, Édouard, épousa Anne de Gonzague, princesse palatine de la maison de Nevers et Mantoue. Une des filles issues de ce mariage épousa le prince de Condé. La sœur d'Anne de Gonzague était reine de Pologne, ayant épousé successivement le roi Wladislas et son frère Jean-Casimir.

Les filles du Winterkœnig et d'Élisabeth Stuart jouèrent un rôle non moins important que leurs frères par leurs intrigues ou leurs alliances.

L'aînée, Élisabeth, devint abbesse de Herford. Elle resta toujours fidèle à la foi protestante et refusa même le trône de Pologne pour ne pas abjurer. Elle fut en relation avec Descartes. Ce sont les doutes et les inquiétudes de son esprit qui entraînèrent le philosophe à écrire son *Traité des Passions* et la plupart de ses œuvres. La princesse Élisabeth eut, par là même, une grande influence sur les idées en France et ce fut, pour la servir, que Descartes entra en rapport avec Christine de Suède.

Louise-Hollandine eut une tout autre destinée. Elle fut richement dotée par Louis XIV et devint abbesse de Maubuisson après sa conversion au catholicisme, à la suite d'une aventure romanesque. L'abbaye de Maubuisson était un centre de politique religieuse avec Bossuet et Mme de Brinon. Le fait que Louise-Hollandine en était abbesse permit à Leibniz ses tentatives diplomatiques de conciliation entre protestants et catholiques.

Henriette-Marie épousa un prince de Transylvanie.

Enfin Sophie épousa Ernest-Auguste, cadet de la branche cadette de la maison Guelfe. Ce prince régna sur le Brunswick-Lunebourg à la mort de son père Jean-Frédéric. La princesse Sophie fut en rapport direct avec Leibniz lorsque celui-ci vint, en 1676, s'établir à Hanovre. Là fut le centre de toute la diplomatie et de toute la politique allemande.

Deux des enfants de Sophie étaient destinés à servir particulièrement les projets de Leibniz. Le fils aîné, Georges-Louis-Henri, prince héréditaire, fut le premier électeur de Hanovre, puis il devint roi d'Angleterre, sous le nom de George Ier, à la mort de la reine Anne en 1713. Leibniz avait longuement travaillé à lui assurer le trône ; toute une correspondance diplomatique montre ses négociations et la persévérante énergie avec laquelle il insista près de la princesse Sophie pour l'engager à faire valoir et à maintenir les droits de la maison de Hanovre.

Sophie-Charlotte épousa le prince héritier de Brandebourg qui fut ensuite roi de Prusse sous le nom de Frédéric Ier. C'est grâce à l'appui de cette princesse que Leibniz put fonder l'Académie de Berlin lorsque, désespérant d'unifier l'Allemagne par les intérêts, il tendit à en faire un centre des idées.

Nous verrons en détail, au cours de ces études, comment la famille palatine conduisit la politique germanique universelle, de sorte que Leibniz put croire qu'il régirait par elle le reste du monde.

*
* *

Au moment où Leibniz entra dans la politique, l'Allemagne était en pleine décadence. Ruinée par la guerre de Trente ans, énervée d'efforts inutiles, découragée de tentatives impossibles, sans troupes, sans argent, en butte aux compétitions contradictoires des catholiques et des luthériens, de la maison d'Autriche et des électeurs, inquiète du côté de la Hollande et de la France, réduite à l'impossibilité de ses mouvements politiques par les clauses du traité de Westphalie, c'est à l'Allemagne la plus désorganisée que Leibniz apportait les ressources juridiques et les prévoyances diplomatiques de son esprit. Tout avait contribué à abattre l'Allemagne : elle était émiettée en 343 États et il semblait que son unification fût impossible. La guerre de Trente ans, pour n'avoir pas laissé que de lui être de la plus dure épreuve, n'était rien encore auprès de ses conclusions diplomatiques.

Ses causes et les événements dont elle remplit l'Allemagne avaient déterminé des difficultés d'hommes et de ressources, des embarras religieux et politiques où devait se débattre la prétention d'une hégémonie, telle que la pouvait concevoir Leibniz.

La guerre de Trente ans avait été entreprise sur une double question politique et religieuse. Les questions religieuses servent en effet à masquer les entreprises politiques. C'est ainsi que la maison d'Autriche avait argué du rétablissement de la foi romaine pour transformer, à son profit, la constitution germanique. L'Empire était électif : il ne s'agissait de rien moins que de le rendre héréditaire. Les prétentions de l'Autriche avaient suscité la formation de l'Union évangélique. Successivement, au cours de la guerre de Trente ans, le Palatinat, le Danemark et la Suède avaient dirigé cette Union évangélique. Lorsque ces trois pays eurent épuisé leurs forces et celles de l'Allemagne, la France intervint, et, pour anéantir les projets de monarchie universelle conçus par la maison d'Autriche, soutint les princes luthériens.

La guerre se termina par les traités de Westphalie : l'un, signé le 16 août 1648, entre l'empereur, la Suède et les puissances protestantes; l'autre, le 24 octobre de la même année, entre l'empereur, la France et les puissances catholiques, sauf l'Espagne.

Ces traités modifiaient profondément la constitution religieuse et politique de l'Allemagne. Les Allemands étaient divisés en deux groupes légalement reconnus : les catholiques et les évangéliques. Ce dernier groupe comprenait les luthériens et les calvinistes : tous les avantages accordés aux luthériens par les traités de Passau et d'Augsbourg étaient donc étendus aux calvinistes. La Suède avait conduit dans ce sens toutes les délibérations, et il avait été décidé que les questions religieuses ne se régleraient plus désormais dans la diète à la majorité des voix, mais en considérant les deux corps, catholique et évangélique, l'opposition de l'un suffisant à annuler une motion de l'autre.

La France avait aidé à la modification politique en encoura-

geant l'esprit particulariste des princes. Pour la première fois, les États étaient directement représentés dans une assemblée européenne et prenaient, à côté de l'empereur, leur place officielle. Les princes pouvaient désormais exercer tous les droits régaliens : droit de battre monnaie, de lever des impôts, de contracter des alliances soit entre eux, soit avec les puissances étrangères. Vingt-quatre évangéliques étaient admis dans la Chambre impériale et six dans le Conseil aulique. L'empereur ne pouvait rien faire en ce qui concernait l'intérêt général de l'Allemagne sans l'assentiment des diètes nationales.

C'est dans cette situation politique que Boinebourg et Leibniz trouvèrent à la fois les chances d'entreprendre l'unification de l'Allemagne et les obstacles à la réalisation de leurs projets

* * *

Leibniz trouvait engagé un mouvement d'intérêts internationaux qui lui parut utilisable. En 1661, en effet, des conventions avaient été établies entre l'Allemagne et l'Espagne sous le couvert de négociations pour la pacification religieuse, mais en réalité pour faire contrepoids à la trop grande puissance de la France depuis la paix des Pyrénées.

Le négociateur de ces traités commerciaux était Spinola, évêque de Tina. Il avait entrepris la fondation d'une compagnie germano-espagnole des Indes, de manière à prévenir ou à contrecarrer les entreprises de Colbert et à utiliser ou neutraliser celles de la Hollande.

Leibniz a annoté de sa main le texte du projet de Spinola au moment où lui-même, soucieux du salut de l'Allemagne, travailla à la pacification religieuse en présentant aux princes allemands une politique d'intérêts.

Voici l'extrait fait par Leibniz de la proposition de l'évêque de Tina d'une société germano-espagnole des Indes [1].

[1] Voir le texte latin : *Œuvres de Leibniz*, t. I, p. 31.

« Le mode fondamental de procurer la paix et la sécurité des princes germains exige l'emploi de deux moyens séparables l'un de l'autre, à savoir : l'augmentation de la puissance et l'augmentation de l'union des esprits.

« C'est assez des lois pour veiller sur la puissance de l'Empire; mais le nerf des Germains est étiré par la guerre, le commerce et s'en va principalement vers les Indes orientales. L'union religieuse des esprits a été également déchirée par l'hostilité des factions. Le paysan de l'Helvétie est plus en sûreté à cause des unions de cantons que le prince de la Germanie.

« La puissance n'est pas augmentée par un plus grand nombre de sujets ou par une abondance nouvelle des fruits de la terre, mais par l'argent qu'on trouve facilement. Car autre chose est de vivre abondamment chez soi et autre chose de pouvoir nourrir une armée surtout hors de chez soi. L'argent est rassemblé surtout par le moyen des mines, des armes (ce qui est injuste), et par le commerce; l'argent, en plus grande partie, s'acquiert en pays étranger, principalement en Espagne. Là, les Hollandais transforment en argent les aromates de l'Inde comme les Anglais et Français les cannes à sucre, les choses de soie et autres produits manufacturés.

« L'union des esprits est véritable si quelqu'un procure des richesses à un autre. Il sera donc fondé une société perpétuelle des commerces, lien inséparable des marchands hollandais dans les diverses villes et sectes. Je crois que s'ils étaient forcés de s'en aller de la Hollande tous ces marchands se réuniraient unanimement dans un seul lieu.

« Une société sera fondée aussi entre quelques princes de la Germanie, non pas comme marchands, mais comme protecteurs et fondateurs de marchands. Ils gouverneront auprès des autres princes de l'Empire la voie du Rhin, du Mein, du Danube, de l'Elbe, de l'Oder, du Weser par la construction mutuelle de bureaux de receveurs d'impôts.

« Si les marchandises de l'Inde peuvent être transportées plus facilement par la voie de l'Italie, ce sera fait.

« Que l'union entre un petit nombre des plus puissants soit conclue de manière que si l'un d'entre eux se retire la machine n'en marche pas moins.

« Les étrangers n'y seront pas réunis si les Germains suffisent; sinon l'argent des autres sera pris aussi peu qu'il sera possible, pour que toutes les marchandises soient vendues à un meilleur prix, même pour les Germains qui ne sont pas dans l'association que ne le feraient les étrangers. On doit se servir de préférence des ports de la Germanie.

« Que les États d'Allemagne ne placent pas d'argent chez les étrangers, mais que plutôt l'argent des étrangers soit tiré à nous.

« La nouvelle société des Indes aura en main Hambourg pour l'Elbe et le port d'Ostende pour le Rhin.

« Une société des Indes orientales sera instituée pour que les Espagnols reçoivent les marchandises des Indes orientales plutôt par les Germains que par d'autres (*miror*[1]) car, dans les Indes orientales il est des marchandises insignes.

« Dans les Indes occidentales il ne peut rien être fait, sinon par un travail agricole d'un certain nombre d'années. Déjà des provisions ont été obtenues par les Hollandais et d'autres. On commencera sur le Rhin auprès de Mayence et de Cologne, sur l'Elbe auprès de Brandebourg. — Les marchands, en échange de la protection du prince, donneront un certain tribut : Quel que soit le navire sous l'autorité du prince, il aura un directeur et des commissaires. Les princes par leurs représentants, surveilleront l'état des opérations de cette Compagnie à savoir : au sujet des établissements et des associés de la guerre et de la paix. Ils institueront des directeurs et des commissaires aux marchandises. »

[1] Par ce mot Leibniz montre qu'il admire Spinola quand il dit que les Espagnols doivent recevoir les marchandises des Indes orientales par les Germains comme si l'Inde devait être soumise au commerce de la Germanie par la Méditerranée sans tenir compte de la Grèce, de l'Italie, de la France et de l'Espagne. *(Note de l'éditeur.)*

Cette proposition de Spinola fit naître les premières tentatives de conciliation religieuse et donna lieu à des négociations et à des ententes diplomatiques qu'il est utile de connaître pour bien saisir les motifs des actions faites ultérieurement par Leibniz.

Dans une relation confidentielle rédigée par Spinola et transcrite en entier de la main de Leibniz nous relevons ceci :

« 1661.

« L'électeur de Brandebourg donna par lettres de créance pouvoir de traiter de la pacification religieuse entre les associés de la nouvelle Société indo-germano-hispanique.

« 1662.

« Philippe IV, roi d'Espagne, accepta les conditions et, dans un article composé à ce sujet, il promit l'intervention de toute sa puissance.

« Sous Clément IX, quelques princes protestants s'abouchèrent avec l'électeur de Mayence et d'autres pour parler de la réunion. »

Les choses en étaient là lorsque Boinebourg rencontra Leibniz et l'emmena à Francfort en 1666. L'année suivante éclatait la guerre de Dévolution entre la France et l'Espagne. Tandis que les légistes discutaient le droit de succession au trône espagnol, Louis XIV et Turenne entraient en Flandre. Cette expédition fut une marche triomphale. De si rapides succès effrayèrent les puissances étrangères. La Hollande, l'Angleterre et la Suède se liguèrent par le traité dit de *triple alliance*. Trois États protestants se réunissaient pour protéger les possessions de l'Espagne en Flandre et en Franche-Comté. Malgré leur intervention, l'Espagne n'osa pas continuer la guerre et, dès 1668, signa le traité d'Aix-la-Chapelle. Louis XIV l'espérait plus avantageux; il garda rancune aux Hollandais dont les avis avaient prévalu en dépit des propositions diplomatiques de la France.

De 1659 à 1665 la diplomatie française s'était occupée à traiter avec les Hanséates et à séparer l'Espagne des puissances qui auraient pu la secourir; les négociations de Spinola avaient eu pour objet de lui ménager des alliés. Il semble que Spinola ait continué sa politique en unissant contre la France, la Suède, la Hollande et l'Angleterre.

Sur ces entrefaites, Louis XIV envoya Mme Henriette négocier, avec son frère Charles II, le secret traité de Douvres. Dès lors, l'Angleterre se trouvait détachée de la triple alliance. Néanmoins, l'espoir de reconstituer cette union durait toujours et il apparaît même qu'elle était un des procédés politiques que les diplomates se transmettaient de l'un à l'autre contre la France puisque Leibniz dans « Securitas publica interna et externa » (1670) la reprend après Spinola.

* * *

Leibniz dit : « Comme au commencement du mois d'août 1670, l'électeur de Mayence était venu à Trèves, il fut délibéré par l'un et l'autre électeurs par quels moyens il pourrait être satisfait au Lorrain qui menaçait de se tourner vers les Français si sa sécurité n'était pas garantie. Il réclamait cette garantie en vertu du traité de Leinberg conclu en l'année 1668, principalement par Mayence et Trèves.

« L'électeur de Trèves en conféra avec le très illustre Boinebourg de même que l'électeur de Mayence. Boinebourg me raconta ces choses et me demanda de les mettre en ordre... J'ai composé ceci en trois jours à Swalbach les 6, 7 et 8 août 1670. »

Dans ce mémoire[1] destiné à l'empereur et aux princes allemands, Leibniz distingue le sort de l'Allemagne de celui de la Lorraine. Le duc de Lorraine menaçait alors de s'entendre avec la France si les signataires du traité de Leinberg n'invitaient pas Sa Majesté Impériale à entrer avec eux dans la triple alliance

[1] « Securitas publica interna et externa et status præsens », *Œuvres de Leibniz*, t. VI.

afin d'assurer à la Lorraine et au cercle de Bourgogne, vu leur situation identique, la garantie de cette même alliance. Il disait que, sans cette précaution, la Lorraine serait perdue; qu'elle tomberait soit par force, soit par accommodement à l'amiable, entre les mains de la France; et que la Lorraine une fois perdue les pays rhénans seraient à peu près perdus également.

Leibniz répondait que la perte de la Lorraine n'entraînait pas la perte de l'Allemagne sur les bords du Rhin; à dire vrai, la Lorraine ne pouvait pas porter un secours efficace à l'Allemagne contre la France. En second lieu, la Lorraine n'était pas assez garnie de forteresses pour empêcher le passage de troupes françaises. Elle n'était pas libre non plus d'enrôler des soldats, attendu que le roi de France, en vertu des traités existants, s'y fût opposé à main armée, si bien que le seul avantage que l'Allemagne eût pu tirer de la conservation de la Lorraine eût été que l'armée en marche contre elle lui fût arrivée quelques jours plus tard, sans toutefois avoir affaibli ses forces. Si enfin la France voulait attaquer l'Allemagne, elle était assez puissante pour cela sans la Lorraine, tandis que, même avec la Lorraine, l'Allemagne était trop faible, confinée comme elle l'était et dans le mauvais état des affaires où elle se trouvait alors.

La France, suivant ses intérêts, attaquerait ou n'attaquerait pas la Lorraine. Dans le dernier cas, l'Allemagne n'avait plus besoin de la garantir, dans le cas affirmatif, le secours de l'Allemagne, comme celui de l'Autriche, comme celui de la triple alliance, arriverait trop tard et en nombre insuffisant.

Dans le projet que Leibniz avait conçu, pour la constitution d'une alliance des États allemands entre eux, il considérait qu'il fallait éviter, au moins en apparence, de s'embarrasser de l'Autriche, de la Hollande et de la Lorraine. Il lui semblait même bon de n'y pas recevoir la Lorraine dès le commencement, mais plus tard, quand les affaires étant entièrement réglées, on ne risquerait pas d'irriter la France, et de provoquer une guerre avec elle.

Il fallait donc à tout le moins que la Lorraine passât pour

l'accessoire et non pour le principal mobile et la cause déterminante de l'alliance, car si l'on avait suivi en cela ses désirs, c'eût été la ruine de la confédération projetée.

*
* *

Au moment où Boinebourg et Leibniz discutaient du sort de l'Allemagne, ils se trouvaient en face de deux politiques d'alliance : l'union avec la triple alliance exclusivement protestante, puisqu'elle se formait entre la Suède, l'Angleterre et la Hollande, et l'alliance des princes allemands avec le chef de la Maison d'Autriche.

Les partisans de la triple alliance faisaient valoir qu'elle avait déjà un commencement d'exécution, que l'Espagne était une réserve d'or, que la Hollande était le port de l'Empire, que la Suède, à cause de plusieurs de ses provinces, était un membre considérable de l'Empire, que la Hollande, par l'extension perpétuelle de son commerce, et la Suède, par l'accroissement de sa population, offrant d'ailleurs la rassurance de la minorité de son roi, étaient l'une et l'autre de fortes garanties; enfin, que l'Angleterre, au moins sur mer, pouvait faire échec à la France, ruiner ses nouvelles colonies et la forcer à des accommodements.

Mais une union avec la triple alliance plaçait l'Allemagne sous l'hégémonie de la Hollande. D'autre part, l'alliance avec l'Empereur la mettait sous la domination de la Maison d'Autriche. Cette dernière alliance eût été une faute politique de la part des princes allemands, puisqu'ils se fussent servis des droits que leur avait conférés le traité de Westphalie pour retourner à la situation antérieure et pour assurer, dès lors à l'Autriche, la possibilité de la monarchie universelle qu'avait anéantie la guerre de Trente ans.

Leibniz reconnut les dangers de l'une et l'autre alliances. Il s'attacha à faire valoir les inconvénients des deux projets. Les maisons les plus puissantes de l'Allemagne n'étaient d'ailleurs pas favorables à la triple alliance. Mais la plus grande inquiétude,

au demeurant, était de savoir si on serait obligé de céder à Léopold, en sa qualité d'empereur, le droit d'établir une alliance dans le sens absolu ou seulement avec l'assentiment du collège électoral. Les princes qui se seraient associés, soit que l'empereur isolé, soit que la maison d'Autriche fît partie de l'alliance, entendaient que toutes les affaires prissent leur cours au nom du corps confédéré et conformément à ses résolutions.

La confédération n'existait pas de fait; il fallait la créer et Boinebourg disait : « La règle fondamentale de l'alliance doit être la neutralité, l'indifférence et l'impartialité. Là où manquent ces conditions, une telle alliance serait nuisible, elle achèverait notre ruine. »

Au reste, c'est l'Allemagne elle-même qui s'agitait pour s'allier à quelqu'un, car personne ne lui faisait de propositions. Leibniz eut beau jeu à se servir de cet isolement pour démontrer les difficultés et même l'impossibilité de l'un et l'autre partis. Il était porté, par nature, à osciller entre deux contraires, jusqu'au moment où il pensait trouver un troisième terme d'arbitrage. C'est ainsi que, dans cette question, il ne cherchait qu'à dégager la politique allemande des deux systèmes d'alliance proposés pour essayer de préparer l'unification des États allemands entre eux, de manière à éviter la prépondérance protestante de la triple alliance et l'influence catholique prédominante de la maison d'Autriche. Il érigeait son idée de la grande Allemagne en dogme de l'empire romain.

« *L'Empire romain*, disait-il, est un pays indépendant par lui seul : il ne manque ni de gens pour le protéger, ni d'agriculteurs pour le nourrir. »

Boinebourg lui-même disait :

« L'Allemagne pourrait être dans un état de bien-être. »

« Cependant, l'expérience de tous les jours, ajoutait Leibniz, n'en prouve pas moins que *l'Allemagne ou ce que je prends maintenant pour la même chose, l'empire romain* n'est pas à beaucoup près dans une prospérité et une condition telles qu'il est dans son pouvoir de l'être. »

Boinebourg disait :

« L'Allemagne est dans un état misérable, en partie par suite de sa dernière guerre, en partie par suite de sa politique corrompue. »

Mauvaise organisation du commerce et des manufactures, corruption de la monnaie, incertitude des droits, indifférentisme en matière de politique et discordes religieuses, c'étaient déjà quelques-uns des maux de l'Allemagne.

L'éventualité d'une guerre capitale au dedans ou au dehors qui l'aurait trouvée tout à fait aveugle, assoupie, nue, ouverte, divisée, suffisait pour faire craindre à Leibniz qu'elle devînt la proie des puissances étrangères ou du protecteur.

« Mais tout cela, disait Boinebourg, est encore supportable auprès du défaut d'union dans l'État, défaut qui l'affaiblit et le livre en proie à ses voisins ou à ses membres. »

« *Bursa non minus quam venter caret auribus*, observait Leibniz. C'est qu'en effet, la question d'argent était la plus grande difficulté qui se présentait devant lui. Aucunes compositions amiables n'étaient assez fortes pour vaincre les besoins des États. Que la majorité votât une somme importante, comment la recouvrer ?

L'exécution par contrainte n'était pas possible sans guerre intérieure, et il était à craindre que l'un voulant être exempté de contribution, l'autre ne voulant se charger de rien, l'Empire fût forcé de rester sans argent.

Mais la question des troupes n'était pas une difficulté moindre. A supposer que chaque État fournît intégralement son contingent, soit en hommes, soit en argent, restait la question si « en dehors du cas de besoin, les hommes se réuniront en un tout, ou bien si chacun agira à part avec les siens. S'ils ne doivent pas être réunis, ni être sous un même chef ou gouverneur, quelle nonchalance plus d'un n'aura-t-il pas vis-à-vis des siens ! Que de compagnies vides et sur papier ! Et quelle espèce de soldats cela va-t-il faire, soldats qui, dans chaque pays, s'établissent domestiquement, s'arrangent bourgeoisement, de braves

gaillards derrière le poële, et, vus de près, de pure pacotille; sans compter qu'en cas de besoin, il faudra pourtant les réunir, et qu'alors il est quelquefois trop tard, *et dum singuli cunctantur, omnes vincuntur, præoccupantur, præfestinantur*[1]. »

Pour porter remède à cet état de choses, Leibniz proposait l'établissement d'une alliance bien organisée pour contrebalancer les mécontents et pour se donner une autorité respectable vis-à-vis des étrangers.

« L'intérêt commun bien entendu, disait-il, réclame que les États s'unissent.

« Il faut aviser à ce que chaque État de l'Empire entre dans l'alliance et qu'il ait droit de vote et de séance, de telle sorte que la porte soit grande ouverte à tous, sans différence de religion, qu'ils soient princes ou villes, partisans de l'alliance unique ou triple, afin qu'on ne puisse pas dire qu'il y a eu partialité dans la conclusion de ce pacte. Chacun des confédérés s'obligera à entretenir au service de l'alliance mille hommes, savoir six cents fantassins et quatre cents cavaliers; il les tiendra disponibles dès son admission et il entretiendra son effectif; à défaut de ce faire, il perdra la faculté de voter et de participer à la session. »

Le but ostensible de l'alliance devait être la paix; sa forme devait être réalisée de telle sorte que les lacunes de l'institution impériale fussent comblées. « Toutefois, remarquait Leibniz, il faudra veiller à ne pas fonder un État dans l'État, un Empire dans l'Empire. Ce sont des sources de conflits; ce fut chose odieuse de voir, lors de la Diète impériale, l'alliance rhénane tenir ses réunions, pendant que, d'autre part, certains États, délibérant de leur côté, s'opposaient aux résolutions de la première assemblée. C'est pourquoi, peut-être ne sera-t-il pas opportun, quant à présent, d'ériger un conseil permanent ou une co-session des alliés, bien qu'à la longue on puisse efficacement en venir là. En attendant, il suffira que les alliés se réunissent

[1] *Securitas publica interna et externa*, § 11.

en sessions ordinaires à des époques déterminées et en sessions extraordinaires sur circulaires du directoire. »

*
* *

Il fallait, pour que l'alliance projetée par Leibniz eût chance de durer et même de s'établir, qu'il fût placé à sa tête un pouvoir assez fort pour la conduire. C'est à quoi Leibniz ne manquait pas de pourvoir par l'institution de ce qu'il appelait le *directoire*. Le personnel de ce directoire devait être forcément restreint. Tous les États ne pouvaient y être représentés; mais il était encore moins supportable que certains d'entre eux eussent seuls ce privilège. D'autre part, un changement perpétuel de personnes eût produit un changement également perpétuel dans le conseil. Il fallait que la perpétuité se mêlât à l'alternance. Il était, en outre, indispensable qu'il y eût toujours quelqu'un de présent; Leibniz, en conséquence, disait et prouvait que le droit en revenait, avant tout, au représentant de Mayence. C'est à lui, en effet, qu'incombait déjà le soin de la chancellerie impériale, et en même temps que la chancellerie, il devait diriger l'alliance faite en vue de la sécurité de l'Empire.

Leibniz ajoutait que l'on pouvait convenir d'adjoindre deux autres membres de la confédération à l'électeur de Mayence; l'un de ces membres étant remplacé toutes les six semaines par l'adjoint à l'autre membre. Chacun d'eux eût fonctionné ainsi pendant trois mois, et tous y fussent venus à leur tour. Quant à la question de préséance, on devait recourir à la voix du sort. Il fallait que le directoire fût toujours réuni à Francfort, par exemple, ou en cas de nécessité par suite d'opérations militaires, dans un endroit plus voisin du théâtre de la guerre.

Le directoire devait être autorisé à prendre des agents connaissant les affaires, à l'effet de donner des ordres aux collecteurs de payer jusqu'à une somme déterminée. Il devait, en outre, expédier aux ambassadeurs les lettres de créance et recevoir celles des ambassadeurs étrangers, écouter les rap-

ports et propositions de ceux-ci, et les notifier aux membres alliés.

Le directoire régissait toute la chancellerie, faisait les protocoles et recensait les votes. Il devait transmettre aux troupes fournies par les États, les ordres de marcher, de se répartir dans leurs quartiers et de tenter telles attaques ou entreprises [1].

Cependant, il semble que Leibniz ait été effrayé du danger de donner au directoire de telles attributions, car il dit ailleurs : « L'établissement d'un semblable conseil permanent rencontrerait certes des difficultés sérieuses. La raison en est que tout l'État de l'Empire serait exposé à un changement fondamental. Cela pourrait aboutir à l'oligarchie, dont le chef subjuguerait les partis contraires. S'il pouvait disposer du trésor et de l'armée permanente, qui l'empêcherait de devenir dictateur perpétuel, monarque absolu ? »

Il fallait éviter qu'une dictature militaire fît dévier la politique d'emporocratie universelle, dont Leibniz posait les bases et indiquait le droit. Aussi instaurait-il, au début de l'alliance, une sorte de pacte fédératif, sanctionné par un serment solennel.

« A la première réunion, dit-il, les États noueront leur alliance, délibèreront entre eux sur la forme du pacte ; puis, ils réuniront leurs troupes dans un endroit désigné à l'avance, afin que tous puissent exprimer leur adhésion et prêter serment sous le drapeau de l'alliance.

« Ensuite seront engagés quelques généraux non suspects, habiles dans l'art de la guerre ; mais comme il est dans la nature de l'homme, quel qu'il soit, d'être mobile, on devra, en leur adjoignant quelques autres, *leur lier à quelques égards les mains*.

« Peut-être serait-il bon aussi, ajoutait Leibniz, puisque les officiers généraux ne devront être admis qu'avec précaution, que les troupes ne fussent plus soldées par les officiers, mais

[1] Quant à celui ou ceux qui donnaient les ordres que devait transmettre le directoire, Leibniz ne les nomme pas.

par les représentants ou inspecteurs de l'alliance, qui en feraient inspection.

« On pourrait également créer, au sein de l'alliance, des emplois avantageux en faveur de gens qui, par une sorte d'avance, se chargeraient de faire rentrer les contingents toutes les fois qu'il le faudrait. Je crois, concluait Leibniz, que l'on pourrait, si certains emplois sont ainsi accordés, recourir chaque fois à des agents assermentés, appartenant à l'alliance ou à l'État, et *tenir secret le chiffre des contingents*. »

Boinebourg faisait à ce sujet les remarques suivantes : « On pourrait former une alliance de quatorze à quinze membres *au moins sûrs* dans laquelle on accueillerait chaque État de l'Empire qui se ferait fort de fournir et d'entretenir cent vingt mille hommes, laissant la faculté à celui qui ne pourrait pas former ce contigent à lui seul de se joindre à d'autres et de former ainsi une personne et un vote. Par là on écarterait, dès l'abord, la question des taxes, cette question qui s'oppose à l'établissement de la sécurité par les comices, puisque chacun dans ce cas se taxerait lui-même et à son choix. »

« En toute société chacun doit avoir une force égale à celle qu'il apporte, disait Leibniz et il est convenable que ceux qui ont une inégale puissance, mais se présentent avec la même part contributive soient tenus pour égaux. Derrière cela se cache une vue politique d'une certaine importance. En effet des maisons puissantes en entrant dans l'alliance se rendent par le fait les égales des maisons inférieures. Elles se trouvent paralysées dans leur puissance, entraînées et distancées par la majorité des autres voix. C'est ainsi que s'introduit la véritable égalité politique entre des citoyens égaux en liberté, de telle sorte que cette base du vote et du droit de session dans l'alliance réagit sur la puissance. Combinée ainsi une telle alliance sera assez forte pour donner à l'Empire toute sécurité. Ce système aura l'avantage de lui procurer une milice, un conseil permanent et un trésor ou fonds perpétuel.

L'alliance porte en soi son exécution et un moyen de con-

trainte certain. Quiconque s'y trouve engagé est, par cela même, forcé de continuer et de se conformer à la majorité sans pouvoir porter entrave à ce qui aura été arrêté. « Et puis, il y a un lien réel, un lien de religion et de serment en vertu duquel les confédérés s'obligent à se soumettre aux règles de l'alliance et, par conséquent, de la façon la plus absolue aux votes de la majorité en ce qui concerne l'entretien des soldats et la contribution aux choses nécessaires.

« L'Allemagne ne connaîtra sa force que lorsqu'elle se verra compacte, bien unie et qu'elle donnera lieu de réfléchir à tel autre qui, à l'heure présente, ne trouve pas assez de paroles dédaigneuses pour l'injurier.

« Quant à la question de savoir comment on posera l'affaire, comment, sans se rendre suspect, on gagnera les esprits, comment on alléchera les États sans faire de différence entre les partis et comment on présentera la chose à la France, cela devra être l'objet d'une communication secrète confiée à la haute intelligence du directoire de l'Empire. »

* * *

C'était, en réalité, contre la France que Leibniz cherchait à établir sa grande Allemagne.

« La France, à n'en pas douter, disait-il, cherche la monarchie universelle... Il est notoire, que la France veut l'arbitrage général en Europe et, pour y parvenir, il faut qu'elle soit maîtresse de l'Allemagne... Il faut jouer d'intrigues pour empêcher cette conspiration ; il faut pousser et accélérer l'arbitrage général par d'autres moyens.

« La France fait tout ce qui peut la rendre forte intérieurement : elle pourvoit à tout ce qui peut favoriser ses expéditions militaires, à tout ce qui peut augmenter sa force d'expansion coloniale, à tout ce qui peut affaiblir les autres en employant la division, la cabale et toute sorte de machinations. Il paraît même que ses trois ministres ont distribué entre eux les trois chapitres

du catéchisme politique, vu que Lionne se charge des intrigues, Le Tellier de l'armée et Colbert du commerce. Il faut avoir la berlue pour ne pas voir combien la France est devenue forte. Jadis les Français n'étaient sur mer que corsaires ; aujourd'hui ils peuvent lancer cent vaisseaux de guerre... La France bon ou mal an reçoit plus de numéraire qu'elle n'en dépense ; il est notoire qu'elle amasse des richesses immenses, qu'elle subjugue tous les autres pays par leurs propres armes ; qu'elle pénètre, par la voie de la corruption, tous les secrets politiques ; qu'elle attire vers elle le plus grand nombre d'hommes de génie et que, en détruisant l'aversion naturelle qu'on a contre elle, elle finira par être partout la maîtresse. »

En présence de cette situation, Leibniz conseillait d'agir à l'égard de la France comme les Hollandais avaient agi envers l'Espagne, c'est-à-dire de suspendre tout procès et contestation de voisinage en vue du bien public et de former rapidement une confédération des États allemands pour lutter contre l'ennemi commun. Toutes les affaires devaient être ainsi terminées à bref délai soit à titre définitif, soit à titre provisoire.

Règlements des droits incertains et des procédures à long terme, institutions de conseils pour l'organisation du commerce qui, avec le temps se fussent transformés en synodes provinciaux et même nationaux, rétablissement des villes hanséatiques, tels étaient quelques-uns des moyens préconisés par Leibniz pour lutter contre l'influence française en Allemagne. Il appelait même, s'il en était besoin, une intervention du Nord contre le projet de monarchie universelle ou d'arbitrage général qui lui semblait être le but de la diplomatie et de la politique extérieure de la France.

« Le Nord, disait-il, réclame une grande considération à cause de son commerce de marchandises brutes, indispensables à la vie commune, à la guerre même. Ajoutez à cela qu'*un roi puissant du Nord est toujours prêt à s'ériger en chef des Allemands contre quiconque rêve la monarchie universelle.* »

L'Allemagne était, pour Leibniz, le noyau de l'Europe ; dès

lors sa division avait contribué à rendre formidables l'Espagne, puis l'Autriche, puis la France. « L'Allemagne est l'arène où l'on s'est disputé la souveraineté de l'Europe. L'Allemagne ne cessera d'être une occasion d'effusion de sang, du sien et de celui de l'étranger tant qu'elle ne se sera pas réveillée, recueillie et que, par son union, elle n'aura pas ôté à tout prétendant l'espoir de la conquérir. » Cette union, dans l'opinion de Boinebourg et de Leibniz, devrait être de la plus grande utilité pour le bien général de la chrétienté.

L'Europe devrait être pacifiée par suite de la pacification de l'Allemagne et, dès lors, elle pouvait se préparer à opérer, d'un commun accord, des conquêtes fructueuses sur ce que Leibniz appelait « l'ennemi héréditaire : le barbare, l'infidèle ». Et il ouvrait une ère d'expansion pour tous les États européens, leur partageant le monde, comme s'il en eût été le maître.

La Suède et la Pologne étaient invitées à pénétrer l'une jusqu'en Sibérie, l'autre jusqu'en Tauride. L'empereur, la Pologne et la Suède étaient engagées à s'avancer en lignes parallèles contre « les barbares » pour étendre la banlieue de la chrétienté : l'empereur et la Pologne sur les Turcs, et Moscou contre les Tartares.

D'un autre côté, Leibniz invitait l'Angleterre et le Danemark à pénétrer l'Amérique septentrionale ; l'Espagne devait prendre l'Amérique méridionale et la Hollande les Indes orientales.

« Quant à la France », disait-il, « elle est fatalement destinée, par la Providence divine, à être l'avant-garde des armes chrétiennes dans le Levant. » Il l'engageait à mettre la main sur l'Afrique et à conquérir l'Égypte. Enfin, comme la population de la France était nombreuse et que l'abondance de l'argent qu'elle possédait lui semblait chose merveilleuse, il ne pouvait lui refuser la faculté de conduire des colonies dans les Indes et en considérant le nombre de pays inexplorés il les indiquait à la France en lui rappelant qu'ils appartiendraient au premier occupant.

Leibniz ainsi détachait du jeu continental de l'Europe les diverses puissances européennes. L'Allemagne se trouverait, dès

lors, libre de toute contrainte et, tandis que les États qui l'avoisinaient eussent été embarrassés de conquêtes lointaines, tandis qu'ils s'y fussent épuisés en se combattant les uns les autres pour avoir rencontré leurs ambitions rivales dans des champs d'actions entremêlés, l'Allemagne se fût agrandie et elle n'eût pas manqué d'intervenir alors pour imposer son arbitrage et acquérir, par là même, l'hégémonie dont elle aurait habilement détourné leur activité.

« Lorsque l'Allemagne sera devenue invincible par l'alliance, affirmait-il, lorsque tout espoir de la réduire se sera évanoui... alors il sera superflu de prêter à l'Espagne et à la France des pensées de monarchie universelle. Alors *l'Empire affermi fondra ses intérêts dans ceux de l'Italie, de la Suisse et de la Hollande* et ainsi que celle-ci sur mer et les premières sur terre, il se proclamera le soutien de tous les chrétiens contre toute violence illégitime, *de manière à maintenir le repos de l'Europe et à ce que le chef séculier de la chrétienté ne fasse plus qu'un avec son chef spirituel* [1]. qu'il exerce efficacement le rôle d'avocat de l'Église universelle, qu'il ne cherche que le bien général et enfin que, sans coup férir, il fasse rentrer les épées dans le fourreau [2]? »

Pour fonder sa grande Allemagne d'après ces principes Leibniz avait toute confiance dans l'électeur de Mayence ; Boinebourg était ministre de Jean-Philippe de Schonborn et si ce prince n'inspirait pas directement les plans politiques de ceux qui travaillaient pour lui, au moins se prêtait-il à la préparation de la Confédération germanique qui devait le placer à la tête du monde.

« Sa haute intelligence, disait Leibniz, est toute sympathique à ce projet et la Providence semble l'avoir tenu en réserve pour

[1] Cette réunion du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel dans une même main ramenait à instaurer la fonction autocratique du Basileus romain, fonction supprimée depuis la chute de l'empire grec en 1204. En Occident les deux pouvoirs étaient séparés : l'empereur n'était pas pontife et le souverain Pape n'avait pas la monarchie universelle, de là était venue toute la querelle des Investitures et les guerres des Guelfes et des Gibelins.

[2] *Securitas interna et externa*, I, 94.

la pose de la première pierre d'une institution digne d'un impérissable renom et qui sera le salut de la chrétienté. »

*
* *

Ainsi Leibniz réunissait sous la même autorité les États morcelés qu'il confédérait. Ce pouvoir unique devait attirer à lui les raisons religieuses de l'Allemagne pour les fondre en la personne du grand électeur ecclésiastique de Mayence ; ce personnage qui dirigeait toute la chancellerie, qui assumait la direction temporelle de l'Allemagne confédérée, n'aurait eu qu'à se séparer du Pape pour devenir le Pontife-Roi, le Basileus d'un nouvel empire d'Occident.

Le dix-septième siècle est le moment de l'histoire où Rome et la Papauté ont couru le plus sérieux danger de n'exister plus. Tous les grands pouvoirs politiques rêvèrent alors de monarchie universelle et la monarchie universelle, pour être réelle, implique la réunion de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle. L'union de l'Allemagne telle que la projetait Leibniz tendait à cette unification des pouvoirs politique et religieux. Elle faisait échec en même temps à la France qui, depuis Henri IV, avait les mêmes visées sans oser les manifester ouvertement.

Aussi Bossuet ne manqua-t-il pas d'intervenir dès qu'il eut compris le sens véritable de la politique allemande. La déclaration de 1682 fut le premier terme des diplomaties, sous la forme gallicane, de l'hégémonie où tendait le règne de Louis XIV.

Les deux esprits qui rêvaient alors de l'empire du monde : l'un dans sa philosophie et son droit au milieu d'un pays sans force et sans ressources ; l'autre, dans sa théocratie, auprès du trône le plus solide du temps ; employant au service de leurs ambitions nationales Dieu, la Bible, le Thalmud, la controverse ; se servant des théologiens, des hommes d'État et des femmes ; centres des intrigues les plus acharnées et promoteurs de toutes les querelles politiques sous leur camail ou leur manteau philosophique ; représentant les deux génies contraires des deux rives

du Rhin, Leibniz et Bossuet ont combattu près d'un demi-siècle l'un et l'autre et tous les deux contre Rome pour établir la plus grande autorité spirituelle et temporelle que le monde pouvait s'attendre à subir.

Bossuet et Leibniz d'ailleurs agissaient de deux manières les plus différentes. L'évêque de Meaux faisait servir la théocratie à la raison d'État de son roi ; ainsi s'ordonne, dans l'esprit de ses contemporains, la politique tirée de l'Écriture sainte. Leibniz, lui, ne pouvait que rattacher autour d'un électeur ecclésiastique tous les États allemands en donnant au pouvoir qu'il prétendait établir la législation romaine pour maintenir, dans l'obéissance temporelle et spirituelle, l'Allemagne qu'il lui assujettissait.

Si le rêve du juriste ne se réalisa point alors tel qu'il avait été conçu, du moins fut-il cause de l'expansion emporocratique de l'Allemagne et de la préparation d'un arbitrage universel des intérêts par les commerçants arguant de la paix plus favorable à leur négoce que les guerres religieuses et les conflits des conquérants.

C.-B. Favre.

(A suivre.)

UN ROI DÉTRONÉ RÉFUGIÉ EN FRANCE

DOM ANTOINE Ier DE PORTUGAL

(1580-1595)

(*Suite et fin*[1])

Sur ces entrefaites, l'assassinat de Henri III, le 31 juillet 1589, avait changé la situation des affaires de la France. Au mois de mars de l'an 1590, Dom Antoine partit d'Angleterre, débarqua à Dieppe et vint trouver Henri IV au château de Rosny, à une lieue par delà Mantes, au moment où le Béarnais venait de remporter à Ivry, dans le pays d'Évreux, le 14 mars, une éclatante victoire sur le duc de Mayenne et les troupes de la Ligue soudoyées par l'Espagne. Philippe II avait levé le masque et proposait ouvertement aux Ligueurs d'accepter pour reine l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, née de son mariage avec Élisabeth de France, fille de Henri II, sa seconde femme. Dom Antoine s'efforça d'exciter le ressentiment du roi Henri IV contre le Démon du Midi, il fit ressortir combien un soulèvement du Portugal serait préjudiciable à la puissance de Philippe II, et il demanda des secours pour entreprendre une nouvelle expédition, Henri IV comprit bien quelle serait l'importance d'une diversion de la guerre que lui faisait Philippe II en France, dans la péninsule ibérique ; mais les circonstances n'étaient pas assez favorables pour lui permettre de disposer de troupes et d'argent, il témoigna au roi de Portugal qu'il éprouvait beaucoup de chagrin de n'être pas en état de venir à son secours, et il assura que, dès qu'il serait affermi sur son trône, il se ferait un grand plaisir de le servir contre le roi d'Espagne. Dom Antoine voyant qu'il n'avait rien à attendre pour le moment du roi de France, revint en Angleterre, où il vécut à la cour d'Élisabeth, jouissant

[1] Voir la *Revue* de janvier 1905.

de toutes les prérogatives royales, encore pendant quatre années. Il était traité par la reine comme roi légitime de Portugal et il en portait ouvertement le titre.

Le 27 août 1590, Sixte-Quint était mort; et ses trois successeurs immédiats, Urbain VII, Grégoire XIV et Innocent IX, ne firent que passer sur le trône pontifical. Urbain VII n'occupa que douze jours la chaire de saint Pierre, — 15 septembre au 27 septembre 1590; Grégoire XIV environ dix mois. — 5 décembre 1590 au 16 octobre 1591, et Innocent IX deux mois à peine, — 29 octobre au 30 décembre 1591; alors Clément VIII fut élu Pape par le conclave le 30 janvier 1592. Dom Antoine, qui ne voulait pas laisser périmer auprès du Saint-Siège ses droits de souverain légitime du Portugal, écrivit la lettre qui suit au nouveau pontife :

« Très Saint-Père en Jésus-Christ, etc. Ne m'étant possible par la misère et fortune du temps, en laquelle l'injuste force m'a réduit, me réjouir avec Votre Sainteté de sa tant désirée et souhaitée élection au souverain pontificat, avec les publiques et dues démonstrations que je dois, comme prince catholique et fils très obéissant du Saint-Siège Apostolique, je le fais par la présente, en la façon que mes travaux et angoisses me le permettent, et prie Votre Sainteté de croire que non seulement je me suis réjoui de cette tant allègre nouvelle avec les intérieures affections de l'âme, et avec les dues submissions, me prosternant à vos très saints pieds, comme celui qui désire le bien de la sainte Église romaine : mais, ès extérieures apparences, je donne ce que je puis, et ce que nous devons à Notre Seigneur, qui a pour agréable de pourvoir son Église sainte d'un tel Pasteur, tel qu'elle le pouvait désirer et être convenable pour les présentes tempêtes, ainsi, très saint Seigneur, qu'à elle se doivent les congratulations, puisqu'elle est celle qui a tant reçu de contentement et de profit; nous désirons à Votre Sainteté et prions Notre Seigneur qu'il l'augmente et lui préserve la vie, afin qu'avec icelle bien saine vous lui fassiez tel service que la grande vertu et singulière prudence de Votre Sainteté nous en assure. Je prie aussi Votre Sainteté recevoir de cestui-ci, encore que pauvre et

délaissé fils du Saint-Siège, la due et accoutumée obéissance que, comme successeurs des rois catholiques de Portugal, mes prédécesseurs, suis tenu rendre au Souverain Pontife, avec grande douleur toutefois de ne le pouvoir faire, comme j'ai dit ci-dessus, avec telles démonstrations de ma bonne volonté; protestant que, ce que je ne puis faire par la malice du temps, je le récompenserai, étant prêt pour, en toutes occasions qui s'offriront et présenteront pour le service de Votre Sainteté et de la sainte Église catholique romaine, de n'épargner ni ma propre vie, ni état; prévoyant en certaine façon (encore qu'oublié, s'il m'est licite de le dire) des grandes et admirables vertus de Votre Sainteté tant célèbres en ce pays, bien qu'éloigné grandement du monde, que l'espérance de la mienne si juste restitution ne sera vaine, ains sortira son effet par votre moyen et singulière prudence. Pourquoi, Père très saint, je prie avec toute l'instance possible de nouveau Votre Sainteté, qu'elle me reçoive pour très dévot et très obéissant fils et serviteur, encore que je sois dans ce misérable état, auquel mes ennemis m'ont mis, et les souverains pontifes, vos prédécesseurs, m'ont aucunement abandonné. Très Saint Père et bienheureux Seigneur, Notre Seigneur vous garde et conserve la vie, pour l'augmentation de la sainte Foi catholique. De Londres, ce premier avril 1592. Obéissant fils de Votre Sainteté, DOM ANTOINE, roi de Portugal. »

Clément VIII, à défaut de secours plus efficaces, donna au moins un encouragement au pauvre roi détrôné; car quelque temps après, Dom Antoine lui adressait cette nouvelle lettre : « Très Saint-Père en Jésus-Christ, etc. Par la voie de celui qui ces jours passés a présenté à Votre Sainteté, de ma part, une des miennes, j'ai reconnu l'affection avec laquelle vous l'avez reçue, et le contentement avec lequel vous avez reçu l'obéissance que je vous rendais par icelle, laquelle moi-même en propre personne je ferais, si tant d'empêchements ne m'eussent détourné de ce voyage, et certainement je n'en ferais aucun de si bonne volonté comme celui-ci. Car, outre ce que j'accomplirais la première et principale obligation de toutes les autres (de quoi se doivent les

princes chrétiens d'autant plus estimer), je voudrais encore par icelle rendre compte de mes affaires à Votre Sainteté : car il serait impossible de vive voix dire et entendre tout ce qui s'est passé en icelles, et ne s'émouvoir de propos délibéré à les favoriser et consoler un fils qui, par les menées d'un autre mal fondées, est maltraité et affligé, il y a tant d'années. Aussi j'ai entendu du même personnage la compassion que Votre Sainteté a montré avoir de mes travaux, et qu'elle regrettait, pour quelques justes causes et respects, ne me pouvoir pour l'heure assister en icelles. Pour tout cela, je baise humblement les pieds de Votre Sainteté et lui rends grâces infinies, protestant de jamais ne lui être ingrat : j'espère en Nostre Seigneur, que quelquefois les occasions se présenteront avec lesquelles cesseront ces raisons et ces respects; afin qu'après, Votre Sainteté montre clairement au monde son zèle, et moi au Saint-Siège Apostolique le désir que j'ai de le servir et imiter les rois de Portugal, mes prédécesseurs, en ce principalement qu'ils ont courageusement et magnanimement procuré l'augmentation de la sainte Église catholique romaine, du Saint-Siège et de Votre Sainteté. Cependant je désirerais que Votre Sainteté crût de moi que je ne continue cette entreprise si longue, difficile et pénible, pour le désir de posséder et jouir de royaumes et États (dont Dieu m'est témoin que je n'ai jamais été ambitieux et cupide), mais qu'elle sache que si je la poursuis jusqu'à la fin, il y va de mon honneur, réputation et conscience, quand je ne pourrai effectuer cette mienne intention, puisque mes vassaux en la force et violence de tant de vexations et tyrannies qu'ils endurent, se nourrissent et entretiennent seulement avec l'espérance qu'ils ont de moi de leur liberté, tant bien certains que, si cette occasion leur manque, et qu'aussi je ne leur puisse donner ladite liberté, ne leur reste plus que de se réduire en une dure et perpétuelle captivité, de laquelle tous les jours ils sont menacés : pour laquelle raison je crois que Votre Sainteté ne trouvera étrange et fâcheux si je poursuis le droit et justice de ma cause. Et cependant vous semblera-t-il, Très Saint-Père, être bienséant,

voire nécessaire, de permettre au roi de Castille de poursuivre son ambition, nonobstant que cela soit avec si grand détriment et ruine de la Chrétienté, comme jusques à huy nous avons vu, et peut-on craindre qu'elle sera davantage d'ici en avant? Et moi, comme personne qu'à si bonnes raisons se doit fâcher et lamenter de tant de calamités et misères qu'il voit en icelle, vous fait ressouvenir qu'il convient et est raisonnable la secourir, avec tel remède qui y puisse être propre; c'est ce que j'espère de votre singulière prudence et vertu. Au reste, Très Saint-Père, il n'y a aucun autre remède qui puisse plus facilement couper chemin aux maux qui se présentent, que de vouloir conseiller au roi de Castille qu'il me remette en mains et rende les royaumes qu'il m'a pris, avec la grande ignominie et perte de son âme et réputation, tant entre les princes chrétiens qu'autres monarques même Infidèles, lesquels se sont scandalisés des façons indignes et stratagèmes, desquels il s'est servi pour se rendre maîtres d'iceux. Et aussi comme ainsi soit que l'usurpation de mesdits royaumes ait été le commencement des altercations qui se font aujourd'hui par tout le monde, et est à croire aussi qu'elles y demeureront, sera-t-il raisonnable que Votre Sainteté consente et permette à un sien fils prendre par force, pour se faire plus puissant, ce qui appartient aux autres par les lois divines et humaines? Spécialement vu qu'un père environné de plusieurs fils est plus craint et mieux défendu d'iceux que d'un seul, ce qu'avec vérité puis assurer à Votre Sainteté, que si se trouvent plusieurs plus avantagés et avancés que moi, aucun toutefois ne le fera paraître plus que moi, pour le respect et submission qu'aurai toujours à Votre Sainteté et au Saint-Siège Apostolique, comme par expérience se reconnaîtra en toutes les occasions qui se présenteront. Et d'autant que j'ai en ma compagnie quelques personnes ecclésiastiques tant séculières que régulières, lesquelles m'assistent depuis que je suis sorti de Portugal, faisant ce qui est de leur vacation et devoir en leur profession, je prie Votre Sainteté qu'elle ait pour agréable, comme l'a eu d'heureuse mémoire Sixte V, votre prédécesseur, de leur

octroyer qu'ils puissent administrer les sacrements, avec l'ampliation de l'autorité, laquelle est requise en ce fait selon la nécessité et occurence des cas qui y peuvent survenir. De quoi réussira grand honneur, louange et gloire à Notre Seigneur, à beaucoup d'âmes. Et parce que j'écris à celui qui donnera la présente à Votre Sainteté qu'il lui communique tout ceci, et ce qu'il dira encore de plus de ma part et en mon nom, je vous prie de lui apporter autant de croyance qu'à mes lettres. Au reste, Très Saint-Père et bienheureux Seigneur, je prie Notre Seigneur qu'il garde, augmente et conserve la vie de Votre Sainteté par longues années, et vous baise les pieds. Humble fils de Votre Sainteté, DOM ANTOINE, roi de Portugal. De Londres, ce 24 de janvier 1593. »

Au commencement du mois de février 1594, l'ambassadeur de France à Londres, M. de Beauvais-la-Nocle, avec lequel Dom Antoine entretenait les meilleures relations, lui fit connaître, au nom du roi Henri IV, qu'il serait très bien accueilli à la cour de France et qu'il pouvait y venir quand il le voudrait. Comme en ce moment venait d'être découverte, à Londres, une conspiration dont les trois meneurs furent incontinent exécutés, conspiration machinée par le roi d'Espagne pour faire assassiner Élisabeth et Antoine, ce prince quitta volontiers l'Angleterre et s'embarqua à Douvres pour Calais. En arrivant dans ce port, il apprit que le roi de France se trouvait à Chartres pour la cérémonie du sacre, et il s'y rendit le 26 février. Henri IV l'accueillit comme le souverain légitime du Portugal, lui assura qu'il prenait plus que tout autre monarque une large part à ses disgrâces, qu'il ne devait jamais désespérer de son bon droit, et il lui promit de lui fournir sous peu d'importants secours pour le ramener dans son royaume. Le lendemain, le roi fit dire au monarque portugais par le maréchal de Matignon que s'il voulait assister au sacre, il aurait le premier pas et qu'on lui fournirait tout ce qui lui serait nécessaire pour paraître dignement à cette cérémonie. Dom Antoine fut profondément touché de cette royale attention ; mais il se fit excuser auprès du roi, parce qu'il

souffrait alors d'un asthme, contracté sous le climat brumeux de l'humide Angleterre, et que le mal ne lui laissait pas une heure de repos.

Dès que Henri IV fut entré à Paris, le 22 mars 1594, Dom Antoine vint le rejoindre dans la capitale. Le roi lui accorda à la cour l'entière jouissance de toutes les prérogatives royales et le gratifia d'une pension bien suffisante pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa maison. Alors Antoine appela auprès de lui ses enfants, qui étaient restés en Angleterre, et à cette occasion Élisabeth lui adressa la lettre que voici :

« Notre très cher frère, nous avons reçu quelqu'unes de vos lettres à divers temps, envoyées depuis votre départ de cestuy-ci notre royaume, avons voulu très volontiers prendre la présente opportunité de vous déclarer le contentement que nous avons reçu et tant plus qu'en vos lettres, montrez le grand désir qu'avez que notre bonne grâce et estime vous soit continuée, laquelle comme elle n'a jamais été autre, aussi vous pourriez assurer que nous vous la conserverons telle (bien que pour parler un peu librement) soit passée quelque occasion de l'altérer aucunement, pour n'avoir assez à temps été découverte quelque chose, comme le succès qui en est suivi pourrait après avoir donné l'occasion d'attendre de votre part, laquelle néanmoins nous pensions qu'avant votre départ elle vous était inconnue, ou vraiment avoir été faite de vous pour notre plus grand bien, et de ceci pourrez être et demeuré assuré, comme de princesse laquelle vous prie ne vouloir faire autrement de notre sincère et bonne volonté envers votre personne et tout ce qui vous appartient. Etant ceci en nous toujours stable de faire que les effets se conforment à nos paroles avecque telle force comme si elles eussent été confirmées de notre sceau authentique ; de quoi nous ayant par plusieurs fois donné preuve à personnes inférieures, nous ne manquerons à un prince tel que vous êtes. Et bien que nous soyons contente maintenant que cestuy votre dom Christophle parte d'ici pour aller vous trouver, avons voulu néanmoins retenir l'autre votre fils, le prince dom Emmanuel, tant pour con-

firmation de notre bonne volonté envers le père et ses enfants, que pour donner témoignage au monde que nous ne les voulons abandonner tous, principalement cestui-ci, ayant été attiré à se laisser envelopper en certains lacs (comme vous savez), desquels et de semblables il sera plus assuré de deça qu'en ce pays-là, où il sera contraint de fréquenter avec des gens plus espagnolisés. Néanmoins, toutes fois et quantes qu'il vous plaira de le retirer, nous vous l'accorderons d'autant meilleure volonté, que l'on voit que les affaires de notre bon frère le Roi Très Chrétien vont de jour en jour en s'améliorant par leurs bons succès, lesquels lui augmenteront les moyens, pour lui faire accroître les faveurs envers vous et les vôtres, beaucoup plus qu'elles n'étaient lorsque vous arrivâtes vers lui. Et pour le regard du prince dom Christophle, nous vous assurons que depuis votre départ d'ici, il s'est tellement comporté, qu'il en demeure à vous et à lui grand honneur et réputation, de quoi nous n'avons pu manquer de lui donner de notre main ce témoignage, qui méritoirement lui est dû, sans lui faire tort; ce qui nous a obligé de plus de lui donner charge de vous répéter de bouche certaines choses. Et à tant, notre très cher frère, nous prions Dieu que comme il a voulu vous faire la souche de telles branches, aussi vous veuille octroyer de voir le beau fruit qui se doit espérer d'elles, et vous défendre de vos ennemis de delà, comme notre amour et soin a été pour votre assurance de deça, vous donnant très longue prospérité avec très heureux succès, ne voulant pas enfin oublier le marinier. De notre cour, à Richmont, le douzième de novembre 1594. Votre très affectionnée sœur toujours une, ÉLISABETH, reine. »

Le prince dom Christophle étant arrivé à Paris, Antoine se hâta de le conduire à la cour, et, à la fin du mois de décembre 1594, il le présenta à Henri IV, comme son fils de prédilection, lorsque le roi revint à Paris après la prise de Laon en Picardie.

Avec la pension que lui avait généreusement octroyée Henri IV, Dom Antoine aurait pu finir ses jours tranquillement à Paris; mais, bien que l'insuccès de ses entreprises eût dû rebuter ce roi

sans royaume, il ne pouvait se résoudre à laisser en paix son mortel ennemi, Philippe II. Sa haine le porta à solliciter fortement du roi de France qu'il lui prêtât six-vingt mille écus pour les préparatifs d'une nouvelle expédition en Portugal. Comme Henri IV avait encore le plus pressant besoin de tout son argent comptant, il lui fit expédier le 22 avril 1595 des lettres-patentes signées de sa main, pour emprunter cette somme, promettant de la rendre l'année suivante. Voici ces lettres :

« Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Notre très cher et amé frère, cousin et allié, le roi Dom Antonio de Portugal, nous ayant fait prier et requérir de lui subvenir de quelques sommes de deniers pour employer à ses urgentes et pressées affaires, et à lui aider à se remettre et rétablir en son État contre l'usurpation faite d'icelui par le roi d'Espagne, nous nous sommes offerts et lui avons promis de lui prêter jusques à la somme de six vingt mille écus. Mais d'autant que nous ne les lui pouvons faire fournir de nos deniers et finances de la présente année, pour être iceux déjà affectés et destinés à l'entretènement de nos armées et autres dépenses forcées et nécessaires pour soutenir notre État, et que pour donner moyen à notredit frère, cousin et allié de se prévaloir de notre offre, il lui sera besoin d'emprunter ladite somme, il nous aurait aussi fait prier et requérir de vouloir donner assurance à ceux qui la lui prêteront du remboursement d'icelle sur la même nature de deniers, sur laquelle nous ferions payer à notredit cousin la somme de six vingt mille écus, s'il en pouvait attendre le paiement : Savoir faisons que nous désirant que notredit frère, cousin et allié soit promptement secouru et assisté de ladite somme de six vingt mille écus, promettons, à ceux qui la lui prêteront et en feront l'avance, de les faire entièrement payer et rembourser d'icelle somme en l'année prochaine que l'on comptera 1596, sur les recettes générales de Paris, Rouen, Caen, Orléans, Tours et Poitiers, par les quatre quartiers de ladite année, dont il sera fait expresse et particulière levée, laquelle nous voulons être incorporée au brevet de la taille de

ladite année prochaine, et déclarée notamment être pour cet effet, sans que, pour quelque cause ou occasion que ce soit, elle puisse être divertie en aucune sorte ou manière : dont nous ferons expédier à ceux qui prêteront ladite somme telles autres lettres-patentes et déclarations qu'ils aviseront nécessaire pour la sûreté de leurs deniers. Et afin qu'ils aient encore plus grande assurance, nous ferons obliger les receveurs généraux desdites recettes générales ci-dessus nommées, que lesdits deniers ne seront divertis, ni par eux employés à autres effets qu'au remboursement de ceux qui feront ladite avance à notredit frère, cousin et allié. Promettant en foi et parole de Roi, tenir, accomplir et entretenir ce que dessus, sans y contrevenir ni souffrir qu'il y soit contrevenu en quelque sorte et manière que ce soit ; car tel est notre plaisir. En témoin de quoi avons fait mettre notre scel à ces dites présentes. Donné à Paris, le vingt-deuxième jour d'avril, l'an de grâce 1595 et de notre règne le sixième. Signé : Henri, et, sur le repli, par le Roi, de Neufville, et scellé sur double queue du grand sceau. »

L'expédition étant décidée pour le printemps suivant, Clermont d'Amboise fut chargé de commander les troupes qu'Henri IV accordait à Dom Antoine pour reconquérir le Portugal ; mais il était écrit que ce malheureux monarque ne remonterait jamais sur le trône de ses pères ; car, au moment où il allait terminer les négociations entreprises pour réaliser l'emprunt de six vingt mille écus, la maladie le prit et son état ne tarda pas à s'aggraver au point de ne plus laisser d'espoir. Aussitôt que Dom Antoine sentit qu'il approchait de sa fin, il envisagea la mort avec courage et il écrivit au roi de France et à la reine d'Angleterre, pour les remercier de leurs bontés à son égard. Il s'adressait en ces termes à Henri IV :

« Sire, encore que la commune obligation des rois que Dieu fait prospérer, soit de défendre et favoriser ceux qui, jetés hors de leurs États, se retirent vers eux, cette particulière obligation demeure à ceux qui se sont vus aussi affligés et travaillés en leurs États, et encore que mes travaux aient été si différents de

tous les autres, et les calamités et misères, lesquelles j'endure il y a si longues années, soient plus pour donner exemple que pour le prendre d'autres, suffit de ceux que Votre Majesté a eu causés des rébellions des vassaux favorisés des princes ambitieux et injustes, afin qu'en la compagnie de tant de vertus royales qui sont en Votre Majesté, ait pour certain tout ce qui sera de grand et valeureux courage; pour cela, j'ai pour excuse plus de paroles à lui donner les remerciements de la bonne volonté qu'elle m'a toujours montrée, pour m'assister et m'aider en ma persécution, qui, je ne doute, eût sorti son effet, si les incommodités du temps n'eussent délayé l'exécution de cette œuvre à Votre Majesté et à moi, m'accourcissant la vie, de façon que je crains qu'elle finisse avant que je termine cette mienne prétention. Mais ce qui me console, quand Dieu l'aura pour agréable, c'est que je n'ai rien laissé ni oublié à faire en icelle, dissimulant, pâtissant, souffrant et m'exposant à tous les dangers qui se sont présentés, pour voir si en quelqu'un d'iceux je trouverais ou la mort ou la liberté de mes royaumes. Et pour ce que je crois que la plus grande partie des choses passées, serait venue à la connaissance de Votre Majesté, vu qu'elles sont si publiques au monde, je ne les veux répéter, reconnaissant que tout ainsi que la connaissance que les autres rois en ont eue les a tant affectionnés à ma cause, de même elle affectionnera Votre Majesté pour avoir toujours sous sa protection tous ceux qui constamment la suivront. Avec cette confiance je prie Votre Majesté qu'en cas que Dieu m'appelle à soi, avec ce désir que j'ai il y a tant d'années de la restauration du Portugal, elle se veuille souvenir de mes fils et serviteurs, lesquels en ce royaume je laisse tant à l'abandon, et les traiter avec la grandeur de laquelle Votre Majesté à accoutumé d'user envers tous, principalement envers les étrangers et affligés. Et d'autant que me confiant en la grande expérience, amour et loyauté avec laquelle m'a toujours serv Diego Botelho, et au soin particulier qu'il a de mes affaires, je lui laisse en charge cette mienne pauvre famille : je prie Votre Majesté qu'elle le veuille assister, de façon qu'il lui puisse donner

remède, afin qu'elle ne périsse pas par faute. Et de plus, ce que j'en charge mes fils, c'est de travailler pour s'avancer de tout en tout, en ce qui sera du service de Votre Majesté, et aux démonstrations d'amour et de loyauté. J'espère qu'ils se comporteront en cela de façon qu'ils mériteront tous les honneurs et faveurs que Votre Majesté leur fera et que lesdites faveurs seront telles, qu'ils regretteront peu de m'avoir perdu au change, d'avoir gagné en Votre Majesté un père, roi et seigneur, à qui Dieu qui peut tout, donne si prospère et heureux succès, comme ses amis le désirent. *Signé :* Dom Antonio, roi de Portugal. De Paris, ce vingt-deux août 1595. »

Dom Antoine envoya aussi un message aux États de Hollande pour les prier, en haine des Espagnols, d'accorder leur protection aux princes, ses enfants, et, par son testament, il ordonna à dom Christophle, son fils bien-aimé, de faire tous ses efforts pour affranchir le Portugal de la tyrannie du roi de Castille et de transporter son cercueil à Lisbonne, si le ciel favorisait ses entreprises. Il recommandait instamment à ses enfants de ne jamais entrer en accommodement avec Philippe II. Voici le passage de ces dernières volontés du roi détrôné :

« Et parce que le roi de Castille, ou quelque autre roi qui sera en possession desdits royaumes de Portugal et des Algarbes, peut-être ne voudra restituer les revenus qui m'appartiennent comme vrai roi et seigneur desdits royaumes, en tel cas ma volonté est, que mes fils susdits, dom Emmanuel et dom Christophle, les puissent recouvrer par quelque moyen que ce soit à eux possible, implorant pour ce la faveur et aide de tels rois, princes, seigneurs, potentats ou autres personnes que bon leur semblera. Et je supplie tous les susdits qu'ils veuillent les assister et aider jusques à être restitués en leurs biens et les conserver en iceux, ayant égard à l'obligation que telles personnes ont de protéger et de favoriser les princes exilés et injustement affligés, leur commandant, sur peine de la malédiction de Dieu et de la mienne. qu'ils ne s'accordent avec celui qui possède ledit royaume, sans premièrement avoir d'icelui entière

satisfaction desdits biens, ou telle part qu'aux rois et princes desquels ils seront assistés, et à mes exécuteurs testamentaires semblera qu'ils se doivent contenter. »

Dom Antoine, pour donner à dom Scipion de Figueredo une marque de l'estime qu'il avait toujours eue pour lui, et un témoignage de reconnaissance de son inébranlable fidélité, le nomma son exécuteur testamentaire avec dom Diego Botelho. Puis, après une courte maladie de cinq à six jours à peine, il mourut presque subitement le 26 août 1595, âgé de soixante-quatre ans révolus. Ce prince aurait été digne de conserver ou de recouvrer sa couronne; il était humain, généreux, libéral et d'une âme peu commune; il détestait la flatterie et n'était pas moins ennemi de la médisance que de la calomnie. Il donnait comme maxime à ses fils qu'il ne fallait pas toujours dire tout ce que l'on pensait, mais qu'il ne fallait jamais dire ce qu'on ne pensait pas. Toutes les autres qualités du prince étaient soutenues par un courage intrépide, et il avait donné l'exemple d'une constance rare dans le malheur.

Dès que Dom Antoine eut rendu le dernier soupir, dom Christophle fit partir un gentilhomme portugais pour porter la nouvelle de cette mort à Henri IV, qui se trouvait alors à Lyon, tandis que dom Diego Botelho et dom Scipion de Figueredo lui faisaient savoir qu'ils étaient les exécuteurs testamentaires du monarque défunt.

Henri IV adressa au prince dom Christophle la lettre la plus affable et il manda sur-le-champ, de Lyon, au prince de Conti et au cardinal de Gondi qu'il entendait que Dom Antoine reçût des funérailles royales. Le prince fut embaumé : on porta son cœur au couvent de l'*Ave Maria* et son corps au couvent des Grands-Cordeliers de Paris. Un grand maître des cérémonies avait fait tendre une chapelle derrière le chœur avec des draperies aux armes de Portugal; un service solennel fut célébré, et on laissa quelque temps le corps dans cette chapelle ardente. On transporta ensuite le cercueil à la chapelle de Gondi, qui se trouve sur un côté de la nef, et le corps de Dom Antoine Ier, roi

détrôné de Portugal, fut descendu dans le caveau qui lui était destiné.

Henri IV écrivit très courtoisement aux deux exécuteurs testamentaires. Voici d'abord sa lettre à dom Diego Botelho :

« Seigneur Diego Boteilho, j'ai porté beaucoup de regret de la mort de défunt mon cousin le roi de Portugal, de qui j'ai reçu les lettres qu'il m'avait écrites peu avant sa mort. Il a rendu témoignage de son bon jugement au choix qu'il a fait de vous et du sieur Scipion de Figueredo, pour être exécuteurs de ses dernières volontés, et m'assure que vous vous en acquitterez selon son expectation. Quant aux particularités qu'il vous a chargé de me communiquer avant sa mort, j'espère être bientôt à Paris et les apprendre de vous. Cependant, je vous prie de croire que comme j'ai aimé feu mondit cousin, je désire que ses serviteurs prennent pareille créance de moi, ayant ordonné à ceux du conseil de mes finances établis à Paris de faire payer ce qui était dû de sa pension jusqu'à la fin de la présente année, dedans lequel temps étant sur les lieux, j'aviserai de régler ce que je pourrai faire à l'avenir pour mon cousin dom Christophle et pour ses serviteurs, qui avez si fidèlement assisté feu mondit cousin, son père, entre lesquels je sais le rang que vous tenez, priant Dieu, seigneur Diego Boteilho, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Écrit à Lyon, le vingtième jour de septembre 1595. *Signé :* Henri, et, plus bas : de Neufville. »

Les termes de la lettre de Henri IV à dom Scipion de Figueredo étaient à peu de chose près indentiques à ceux de la précédente :

« Seigneur Scipion de Figueredo, j'ai porté le regret que je devais de la mort de mon feu cousin le roi de Portugal pour la perte que j'ai faite d'un bon ami, et je serai toujours aussi prompt à faire paraître à l'endroit de ses serviteurs la bonne volonté que je lui portais, comme j'ai de déplaisir et de compassion de votre infortune. J'ai appris par vos lettres, qu'il vous a fait exécuteur de son testament avec le sieur Diego Boteilho ; il ne pouvait faire un meilleur choix, car, je m'assure

que vous vous acquitterez fidèlement de ses dernières volontés. J'écris à ceux de mon conseil des finances de payer ce qui était dû de la pension dudit roi, jusqu'à la fin de la présente année, dans lequel temps étant sur les lieux, je règlerai et ordonnerai ce que je pourrai faire à l'avenir pour mon cousin dom Christophle, son fils, et aurai le plaisir de gratifier tous ceux de sa famille en ce qui me sera possible, et vous en particulier, aux occasions qui se présenteront, priant Dieu, seigneur Scipion de Figueredo, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Écrit à Lyon, le vingt de septembre 1595. *Signé :* Henri, et plus bas de Neufville. »

Peu de temps après la mort de son père, dom Emmanuel, fils aîné de Dom Antoine, quitta la cour d'Élisabeth d'Angleterre et se retira aux Pays-Bas, où il épousa, en 1597, Émilie de Nassau, fille de Guillaume Ier, prince d'Orange, et sœur de Maurice et de Frédéric-Henri de Nassau, et il eut de ce mariage deux fils et six filles. Après la mort de Philippe II, en 1598, ce prince, dont l'ambition n'était pas la passion dominante, se rapprocha des Espagnols, reçut du roi Philippe III le titre de vice-roi des Indes avec une forte pension et se fixa à Bruxelles, où il vécut tranquillement et mourut le 22 juin 1638, âgé près de soixante-dix ans. Les sentiments de dom Christophle, son frère puîné, étaient bien différents de ceux de dom Emmanuel. Ce jeune prince avait assisté aux derniers moments de son père, reçu sa bénédiction et hérité de sa haine contre Philippe II et les Espagnols. Conformément au testament de Dom Antoine, il prit le titre de roi de Portugal, et il supplia Henri IV de continuer les préparatifs de l'expédition projetée; mais le Béarnais était trop désireux de chasser les Espagnols de France pour se lancer dans une entreprise aventureuse et il remit ce soin à plus tard. Dom Christophle gémissait d'en être réduit à la cruelle nécessité de laisser l'ennemi mortel de sa famille jouir paisiblement du royaume de Portugal, et il espérait toujours recevoir de Henri IV des secours pour organiser une nouvelle expédition, lorsqu'en 1598, le traité de Vervins, signé avec Philippe II le 2 mai, et la mort de ce roi sanguinaire, le 13 septembre suivant, lui enlevè-

rent ses dernières illusions. Dès lors, il vécut dans la retraite de la pension qu'il recevait du roi de France.

Dom Scipion de Figueredo resta à la cour de Henri IV, où, malgré ses disgrâces, il faisait encore quelque figure, avec les libéralités du roi, qui, touché de son mérite, lui avait accordé l'entrée au conseil, où ses avis judicieux n'étaient pas les moins écoutés. Il prit même une part active aux négociations avec la curie romaine du divorce de Henri IV et de Marguerite de Valois et de son nouveau mariage avec Marie de Médicis. Cette princesse lui témoigna beaucoup de gratitude de ses bons offices, et comme au commencement de l'année 1601, dom Scipion, qui se rendait en Italie, avait accompagné, à Lyon, Henri IV allant au-devant de la nouvelle reine, Marie de Médicis engagea ce seigneur portugais à s'arrêter à Florence, et lui donna cette lettre pour le grand-duc son oncle, afin qu'il fût bien accueilli à sa cour :

« Mon oncle, le seigneur Scipion Vasconcellos de Figueredo, gentilhomme portugais, qui était ci-devant gouverneur des Tercères, s'est de tout temps montré affectionné au service du roi mon seigneur et à cette couronne, et en a rendu de très bons témoignages, et désirant maintenant s'acheminer en Italie, et particulièrement dans vos États, pour aucunes siennes affaires, partant je l'ai bien voulu accompagner de la présente, pour vous prier, comme je fais, de l'avoir pour recommandé aux occasions où il pourra avoir besoin de votre faveur et assistance, et vous assure que je tiendrai à singulier plaisir, la grâce qu'il recevra de vous à cette mienne recommandation ; et n'étant celle-ci à autre fin, je ne la ferai plus longue que pour prier Dieu qu'il vous tienne, mon oncle, en sa sainte et digne garde. Votre bonne et bien affectionnée nièce, Marie. Écrit à Lyon ce dix de janvier 1601. »

Peu de temps après son retour d'Italie, dom Scipion quitta la cour et se retira au petit château des Fontaines, près de Lagny, où il vécut paisiblement, quelques années encore, de la pension qu'il recevait du roi. Il mourut en 1609, âgé de près de soixante-dix ans, et Henri IV eut tant de pitié de quelques gentilshommes portugais attachés à sa fortune particulière et

surtout d'un qui avait été son page, qu'il leur partagea la pension de dom Scipion, à la réserve de six cents livres dont il augmenta celle de dom Gomez de Vasconcellos, son frère.

Dom Gomez continua de suivre la carrière des armes sous le règne de Henri IV, et, après l'assassinat de ce grand monarque, sous celui de Louis XIII, jusqu'en 1612. Il quitta alors le service à la suite d'une blessure grave, se maria bien qu'âgé de près de soixante ans, et il s'attacha à la personne de dom Christophle, roi titulaire de Portugal, qui vivait à Paris dans l'obscurité. Dom Gomez, qui avait autant d'esprit et de culture littéraire qu'il avait montré de bravoure dans les combats, voyait souvent le prince et lui était du plus grand secours dans son infortune. Dom Christophle mourut de paralysie à Paris, sans avoir contracté d'alliance, le 3 juin 1638, dans sa soixante-sixième année. Dès que le roi Louis XIII eut été averti, par dom Gomez, de la mort du prince, il donna l'ordre de placer son cercueil à côté de celui du roi Dom Antoine Ier, son père, mais avec moins de cérémonie. Puis il envoya M. des Noyers, secrétaire d'État, qui passa plusieurs heures dans le cabinet de dom Christophle, pour examiner les papiers qui s'y trouvaient. Il en prit quelques-uns et laissa les autres à dom Gomez, parmi lesquels se trouvaient des mémoires écrits par Dom Antoine en portugais et des commentaires sur les psaumes en latin. Du reste, dom Christophle avait déjà livré à l'impression une partie des papiers de son père ainsi qu'un abrégé rapide de la vie de Dom Antoine, sous ce titre : « *Briefve et sommaire description de la vie de Dom Antoine, premier de ce nom, et dix-huictiesme roy de Portugal*, avec plusieurs lettres servantes à l'histoire du temps. A Paris, chez Gervais Alliot près la chappelle Sainct-Michel, au Palais. M. D. C. XXIX, avec privilège du Roy. » Cet ouvrage comprenait trois cent deux pages chiffrées, précédées de sept feuillets non chiffrés, qui contenaient le titre, une épistre au roy, et un « advertissement ».

Des deux fils nés du mariage de dom Emmanuel, frère de Christophle, avec Émilie de Nassau, l'aîné entra dans un monastère de Carmes, où il termina ses jours de bonne heure ; le plus

jeune, dom Louis, épousa en Italie, après de romanesques aventures, une dame napolitaine Anne-Marie Galeoti. Ce prince se trouvait en France, lorsqu'en 1640 les Portugais, secouant enfin le joug de l'Espagne, proclamèrent roi dom Juan IV, petit-fils de la duchesse de Bragance, dont les droits à la couronne avaient été formellement reconnus par les jurisconsultes de Coïmbre. Il alla voir dom Francisco de Mellos, ambassadeur du nouveau souverain, et le pria d'écrire à dom Juan IV pour solliciter en sa faveur l'autorisation de revenir en Portugal. Le roi répondit à son ambassadeur, que pour des raisons politiques et afin d'enlever à l'Espagne l'occasion de fomenter de nouveaux troubles, il ne pouvait accueillir la demande de dom Louis. Le véritable motif pour lequel dom Juan IV s'opposait à ce retour était que Philippe II avait donné les biens de Dom Antoine à des personnes de qualité, dont les enfants, qui les possédaient alors, avaient rendu des services très importants à la maison de Bragance dans cette révolution de 1640. Il aurait donc été fortement impolitique de les contraindre à restituer des biens dont ils jouissaient depuis près de soixante ans. Au fond, dom Louis n'avait qu'un médiocre désir de revenir dans un pays où il ne pouvait rien voir qui ne retraçât à ses yeux les malheurs de sa maison; il se retira à Bruxelles, où il mourut en 1670. Son fils puîné, dom Ferdinand-Alexandre, entra dans les ordres religieux et mourut fort jeune, abbé de Saint-Bernard d'Anvers. Le fils aîné dom Emmanuel-Eugène, après la mort de son père dom Louis, quitta Bruxelles et alla, sous le nom de marquis de Troncos, se fixer à Rome, où il finit ses jours sans s'être marié, au mois de septembre 1687. Avec ce prince s'éteignit la postérité de dom Antoine Ier, roi détrôné de Portugal.

Paul Durand-Lapie.

LA PRÉSIDENCE

DU

MARÉCHAL DE MAC-MAHON

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT [1]

Les lecteurs de cette revue n'ont sans doute pas oublié l'intérêt considérable du premier volume de l'*Histoire de la France contemporaine*, par M. Gabriel Hanotaux, paru au printemps de 1903 et accueilli par un si vif succès.

C'était le chant de douleur de la France au lendemain de ses revers, le tableau de ses blessures, le récit des premiers efforts pour les panser et, s'il était possible, les guérir. Investie de cette laborieuse et difficile mission, l'Assemblée nationale avait placé à la tête du gouvernement M. Thiers. Cet esprit éminent avait appliqué toutes ses forces à cette œuvre immense. Sous son impulsion, et avec le concours si profondément patriotique de l'Assemblée, la France entrait dans les voies du relèvement, elle avait réalisé des progrès décisifs, réparé en notable partie ses pertes lorsque, les dissentiments s'aggravant entre la majorité et le président de la République, la rupture vint à éclater.

Le maréchal de Mac-Mahon est appelé par les suffrages de l'Assemblée à succéder à M. Thiers, le duc de Broglie est placé à la tête du cabinet, une politique nouvelle entre en action ; elle sera « résolument conservatrice », a déclaré l'Assemblée; elle désertera donc les vues où prétendait l'engager M. Thiers, contre la volonté de la majorité parlementaire, pour la conduire à l'éta-

[1] *Histoire de la France contemporaine*, t. II, par Gabriel Hanotaux, de l'Académie française, Paris, 1904, in-8°.

blissement définitif de la République. En relatant l'événement, les conséquences qu'on lui prêtait, « la stupeur » d'un certain nombre, l'auteur s'écrie avec tristesse : « Ce pays tant éprouvé ne sera-t-il jamais apaisé ! »

M. Hanotaux nous trace du maréchal, au moment où il prend possession du pouvoir, un portrait magistral, d'une équité égale à sa ressemblance. Après un rapide exposé de ses origines, de sa vaillante carrière, de sa vie toute d'honneur, l'historien nous présente un tableau fortement tracé de son caractère, de sa trempe exclusivement militaire, de son invariable désintéressement, de sa grande élévation morale, de son ardent patriotisme et d'une noblesse d'âme qui ne sauraient pas être surpassés.

En face de cette belle médaille, l'auteur place une esquisse vigoureuse du duc de Broglie. Que de traits saisissants de ressemblance et de justesse, au milieu de quelques autres plus apparents qu'exacts, plus extérieurs que profonds ! A sa haute valeur, à ses dons de premier ordre, il manquait bien un peu du charme et de la grâce qui enlèvent : il n'était pas apte à l'enveloppement. Sa pensée demeurait souvent silencieuse, s'entretenant avec elle-même; elle poursuivait dans une méditation, qui s'interrompait rarement, d'intéressantes analyses et de constantes réflexions; elle recherchait peu volontiers l'échange direct des idées, tant elle était sollicitée par le travail qui la poursuivait; son être étant ainsi entraîné dans une sorte d'isolement physique, l'esprit demeurait dans des sphères dont il ne pouvait pas se détacher : de là une autorité qui ne se souciait pas de la séduction, ne se préoccupait pas de la conquête individuelle, mais s'établissait seulement par l'ascendant d'une personnalité élevée, résolue, prévoyante, inaccessible aux vues égoïstes ou étroites. Sa fermeté était la manifestation de ses convictions, non le calcul d'un projet intéressé; si la forme était privée de souplesse, l'affirmation arrêtée, intense même, c'est qu'elle éclatait dans une certitude dont l'homme était profondément pénétré. Quelques-uns ont cru sentir, dans la forme de sa pensée, un penchant de hauteur; mais l'impression n'était pas juste, car sa

nature était sincèrement généreuse. Tous ceux qui l'ont approché de près, sans se laisser décourager par un contact privé de chaleur, ont pu se rendre compte de la grande bonté de son âme et de la bienveillance spontanée de son cœur. Lutteur énergique, son action n'avait pu faire autrement que de rencontrer et de causer des chocs; il avait suscité des jugements ou des ripostes sévères, quelquefois violents, il n'en ressentit aucune aigreur; son calme demeurait égal et sa réplique tempérée.

Il n'ignorait rien de lui-même. Un jour, s'apercevant qu'il n'avait pas témoigné à un personnage important tout ce qui eût été à propos, il se désolait dans un accès de mécontentement contre sa propre omission, et il murmurait avec impatience des regrets presque douloureux, au milieu desquels on entendait ces mots : « C'est ce qui m'a toujours nui. »

L'homme était en vérité simple et bon, peu soucieux de lui-même; il n'avait rien de commun avec le politique vindicatif, que la passion a quelquefois dépeint sous des couleurs mal conformes à la réalité. Il était, au fond, indulgent à ses ennemis; les traits acérés qui ne lui ont pas toujours été ménagés lui étaient certainement sensibles; mais, ne les méritant pas, il dédaignait d'y répondre par quelqu'une de ses répliques mordantes qu'il lui eût été sans doute aisé de laisser tomber. Il ne rendait pas les autres responsables de ce qui lui manquait. C'est assurément de la stricte justice; mais à celle-ci ne peut-on pas appliquer trop souvent le mot de Voltaire sur l'esprit : « Il court les rues, mais ne s'arrête jamais. »

Il était profondément sincère; et lorsque s'ouvrit la campagne de restauration monarchique, il lui donna son concours loyal. Trop clairvoyant pour ne pas apercevoir nettement les écueils, il était trop droit pour concevoir des calculs mesquins dont le succès serait dans la réussite d'un piège. Bien des années plus tard, un jour, après une mesure qu'il envisageait comme une atteinte aux intérêts les plus vitaux du pays, il disait : « Cela prouve que si la monarchie était impossible, elle était du moins bien nécessaire. »

La véridique histoire dira que le duc de Broglie vint à une des heures les plus difficiles de l'existence de la France et que, s'il échoua même dans la préparation d'un avenir fermé aux passions violentes, ce fut pour des causes qu'il ne dépendit pas de lui de résoudre.

Dès le premier instant de sa prise de possession du pouvoir, il se heurte aux difficultés de l'ordre extérieur. C'est de Berlin que le coup est lancé à propos de la reconnaissance par l'Allemagne du maréchal de Mac-Mahon, comme président de la République. Le prince de Bismark se refusait à se contenter de la notification de l'élection, il exigeait que l'ambassadeur de France reçût de nouvelles lettres de créance; la Russie, l'Italie et l'Autriche faisaient connaître les mêmes intentions. La question ainsi posée constituait un acte de défiance caractérisé, une nouvelle manifestation du système de soupçons et d'exigences, de ce régime de la douche froide que le chancelier faisait subir à la France depuis la reprise des relations diplomatiques.

Le duc de Broglie jugea avec raison qu'il n'y avait pas lieu de s'engager dans l'incident; devant une insistance nouvelle, il céda; et nos ambassadeurs auprès des cours associées à l'attitude de M. de Bismark reçurent de nouvelles lettres de créance.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de nous arrêter sur les négociations de l'essai de restauration monarchique, dont M. Hanotaux nous retrace un minutieux et impartial récit. Nos lecteurs le connaissent déjà pour la plupart, ils en ont admiré la fidélité dans la narration, dans les documents, la préoccupation de justice pour les personnes, le relief des traits, les scènes émouvantes, ce ton de grandeur naturelle dans la rencontre suprême entre l'héritier du droit historique et les représentants de la France, — « honnêtes gens poursuivant une honnête entreprise, » — dira plus tard M. Chesnelong.

L'écueil se dressa invincible; contre lui les efforts se brisèrent, et, sans tempête, dans le calme d'un ciel serein, le sceptre séculaire s'engloutit dans les flots.

La République allait porter les couleurs de la France, destinées

nouvelles issues de la légalité constitutionnelle, et alors, comme le définit très justement M. Hanotaux, « la politique des masses se substitue à la politique des classes, la politique de l'espace succèdera bientôt à la politique des nationalités, comme celle-ci a succédé à la politique de l'équilibre ».

Au milieu des causes qui ralliaient, parmi le peuple, des partisans à la République — et elles étaient diverses, — il en est une surtout qui joua un rôle décisif : l'accusation sans cesse renouvelée de vouloir faire la guerre. C'était devenu un dicton populaire; l'anxiété des maux dont on avait si cruellement souffert, l'opinion que la République seule maintiendra la paix, ces craintes habilement répandues, facilement accueillies, ont été constamment parmi les éléments de propagande les plus actifs et les plus efficaces. Tous ceux qui ont un peu connu les luttes électorales dans les départements ont pu voir ces menaces invariablement associées au retour de la dîme, des droits féodaux, de l'intolérance religieuse, de la domination des classes élevées, du gouvernement des prêtres et tout le bagage vieilli des armes usées qu'on s'étonne de rencontrer encore en service!

Par une assez singulière rencontre, l'accusation permanente de vouloir la guerre était, d'un autre côté, dans les moyens d'intimidation de M. de Bismark; elle inspirait, à ce moment, toute sa politique vis-à-vis de la France; et la violence qu'il y apportait laisse peu de doute sur la possibilité de sa conviction. A la vérité, il s'est persuadé des intentions pacifiques de M. Thiers et des hommes associés à son gouvernement; mais il estime que M. Thiers contient les autres, il se refuse à admettre que la volonté de la paix est partout dans notre pays. Les démonstrations les plus péremptoires ne l'entament pas et il a toujours l'air de répondre : « Vous cachez bien votre jeu, mais j'y vois clair et je ne me laisserai pas duper. »

Pour cette raison, et en vue de se mettre à l'abri d'une attaque à main armée de la France, toutes ses préférences sont pour la République; il ne veut pas d'une restauration monarchique.

« Avant tout, ce qu'il craignait en France », dit M. Hanotaux,

« c'était le fonctionnement d'institutions régulières. La Commune l'avait mis en goût. »

Le procès d'Arnim a mis au jour les avantages qu'offrait pour l'Allemagne, aux yeux de M. de Bismark, l'établissement de la République. Sans cesse, dans sa correspondance, il explique au comte d'Arnim comment « nous n'avons pas pour devoir de rendre la France puissante ». Il presse l'ambassadeur; les arguments, les admonestations pleuvent sur le diplomate trop indépendant, sans lui laisser le temps de reprendre souffle. Dans cette campagne de persuasion, il fait nommer le vieux comte de Balan, ministre d'Allemagne en Belgique. Ce vieillard respectable, mal enclin à l'action, avait sollicité, quelques années auparavant, le poste de Bruxelles, où il cherchait le repos. La voix de ce très ancien serviteur des causes prussiennes pourra peut-être ramener Arnim dans le rang? Sous l'inspiration de Berlin, M. de Balan écrit à Paris, à l'ambassadeur : « En aucun cas, nous ne pouvons marcher avec les légitimistes, attendu qu'ils seront toujours acquis à la cause du Pape. »

Il ne manquait peut-être plus qu'à prétendre qu'on préparait le renouvellement des croisades. Quel temps n'a-t-il pas fallu pour faire admettre que le vrai esprit public en France est sincère autant que sensé!

Mais, en politique comme à la guerre, les feintes n'ont-elles pas souvent rendu plus d'avantages que les attaques directes? Le chancelier était d'ailleurs passé maître dans la tactique qui lui procura, nous le savons, beaucoup de profits. Quand arriva la fin de sa colossale carrière, la méthode était usée, elle fatiguait même les vainqueurs; à l'Est, elle agissait peu sur le vaincu, tandis qu'à l'Ouest elle déterminait d'amères déceptions.

A Paris, le gouvernement du maréchal avait à faire face aux difficultés de toutes sortes. Pendant qu'à l'intérieur il devait résoudre le problème constitutionnel, la situation extérieure, conduite par les défiances irréductibles du prince de Bismark, lui suscitait les soucis les plus graves. Le chancelier ne nous faisait plus la guerre par les armes, mais au moyen de tous les

instruments de la paix. Il s'efforçait partout de grouper les sympathies, les rapprochements, les ententes, les démonstrations cordiales, autour de la nouvelle Allemagne; il était en coquetterie avec l'Europe entière, il s'ingéniait à attirer, à promettre, à s'entremettre : il faisait entendre sur tous les points sa sérénade. A la vérité, les accents en étaient un peu rudes, la cour assez cavalière, les offres peu discrètes, la grâce celle du conquérant impérieux; et la vieille Europe osait peu de résistance; elle cédait à sa propre timidité, en succombant dans les cajoleries d'une amitié aussi hardie que prodigue.

Le prince de Bismark s'est préoccupé, avant tout, de prévenir un rapprochement austro-français; il a fait habilement vibrer les sentiments allemands en Autriche, il a rattaché l'empereur François-Joseph à la fois à l'Allemagne et à la Russie, il a réussi à resserrer les liens entre la Russie et l'Empire nouveau, il a écarté de sa route l'éventualité redoutable à ses yeux d'une alliance entre la France et l'Autriche, fortifié du concours possible de l'empereur Alexandre II. Il nous a encore visés directement, en concluant avec l'Italie une entente éclatante, dirigée « contre les gouvernements et les partis à l'étranger qui voudraient troubler la paix de la Péninsule ».

Les entrevues des souverains à Saint-Pétersbourg, à Vienne, à Berlin, caractérisent la forme significative de cette active campagne. En même temps, les avertissements ne nous sont pas ménagés. Dans un langage direct et pressant, le comte d'Arnim les formule auprès du duc de Broglie, le 16 octobre 1873, à l'occasion et au moment même de la négociation de restauration monarchique. A ces manifestations officielles se joignent d'autres démarches, accomplies secrètement dans le même but constant d'intimidation. On a su que le comte de Chambord avait été prévenu par l'archiduc Albert qu'après le rétablissement de la royauté, il serait invité par le prince de Bismarck à reconnaître formellement le traité de Francfort et à s'engager à en respecter les clauses. Le fait a été positivement affirmé par de hauts personnages, qui en avaient eu, à Vienne, connaissance aux sources

les plus autorisées et les plus certaines, à l'heure même de la visite de l'empereur Guillaume à François-Joseph, en octobre 1873. L'entrevue consacra à nouveau l'alliance des deux souverains et l'intimité de leur entente avec Alexandre II et Victor-Emmanuel.

Le chancelier fait sentir partout son action, dont il calcule habilement la répercussion. Il inaugure le Kulturkampf international, dont il escompte des avantages au profit de l'Empire d'Allemagne, comme puissance prussienne et protestante. Aussitôt l'apparition des mandements de quelques évêques français contre la loi italienne des congrégations religieuses, il prend à partie ces manifestations. En vain notre ministre des cultes, M. de Fourtou, a-t-il désavoué promptement, sous la forme d'une circulaire, la démarche des prélats, le prince ne se tient pas pour désarmé. Il représente au vicomte de Gontaut-Biron, notre ambassadeur, en termes presque impératifs, l'insuffisance des déclarations de son gouvernement, il réclame les mesures à appliquer, — l'appel comme d'abus, la poursuite devant les tribunaux. Il se se plaint amèrement que la France fomente la révolte dans l'Empire et il va jusqu'à dire : « Nous serons obligés de vous déclarer la guerre avant que le parti clérical, s'emparant du pouvoir, la déclare à l'Allemagne au nom de l'Église persécutée. »

Dans un discours public, dans une circulaire diplomatique, le chancelier découvre les mêmes menaces, il les répand par la presse, il dénonce avec ardeur les manifestations épiscopales qui ont rencontré dans le clergé, dans les journaux et même parmi quelques membres de l'Assemblée, des défenseurs irréfléchis.

Mais, à Paris, on n'entend pas demeurer sans fournir la démonstration irréfragable que les intentions du gouvernement, comme les aspirations du pays, sont absolument travesties. Un incident surgit, que le duc Decazes saisit sans hésiter. L'évêque de Périgueux ayant écrit un mandement sur le même sujet de protestation, le journal *l'Univers* l'a reproduit. Il est sur-le-champ

suspendu et, du haut de la tribune, le ministre des Affaires étrangères, répondant à l'interpellation de M. du Temple, déclare, après avoir proclamé le respect dont le gouvernement entourera le Souverain Pontife, « que la France entretiendra sans arrière-pensée avec l'Italie, telle que les circonstances l'ont faite, les relations pacifiques et amicales. » Nous voulons la paix, dit en terminant avec fermeté le ministre. M. du Temple essaie de répliquer, mais l'Assemblée, résolue à faire sortir du débat les conclusions de la plus catégorique évidence, vote aussitôt la question préalable.

Le coup porte droit et le chancelier ne peut pas se refuser à abandonner la querelle. Toutefois, s'il renonce momentanément à faire entendre sa récrimination au dehors, il n'hésitera pas à reprendre devant le Reichstag sa thèse favorite des dangers que font courir à l'Allemagne ce que le maréchal de Moltke appelle « un cri sauvage de revanche ». Les arguments décisifs en découlent avec une violente abondance, ils impressionnent assez vivement le Reichstag pour le décider à voter enfin le septennat militaire.

Ces précautions en vue de la paix coûtent cher à l'Europe. Toutes les nations se sentent contraintes aux mêmes mesures pour protéger leur sécurité, désormais défendue par des moyens si écrasants. L'Italie, la Russie, la Belgique et la Suisse elles-mêmes, s'imposent ces lourds sacrifices, le continent européen tout entier est sous les armes, les charges s'accumulent partout, et la paix est condamnée à fleurir sous les perpétuels préparatifs de la guerre.

Le mouvement général trouve en Angleterre un terrain rendu déjà favorable. La politique d'indifférence continentale poursuivie avec une persistance si inflexible par Gladstone, les résultats qu'elle a favorisés, la liberté qu'elle a laissée aux transformations ont éveillé les inquiétudes. L'opinion envisage qu'à se prolonger, le système expose la puissance anglaise à une diminution, son autorité et son influence à des mécomptes et à des surprises. Il faut regagner du terrain et ne pas se laisser dis-

tancer. Ces causes déterminent des courants qui entraînent la chute du cabinet Gladstone et l'avènement du ministère Disraëli. Tout d'abord, les préoccupations du gouvernement se portent essentiellement sur la situation générale extérieure, au milieu de laquelle le problème qui s'agite dans les Balkans tient la première place dans ses inquiétudes. Celles-ci s'élèvent à un degré tel, que la visite de l'empereur Alexandre à Londres ne dissipe pas les incertitudes, que les déclarations pacifiques du tsar ne suffisent plus à atténuer.

L'entente ne fut donc pas accomplie. Se forma-t-elle à Ems entre les deux empereurs, quand l'Autriche resta étrangère à leurs échanges de vues, à leurs tentatives de programme et de résolutions? Partout le ciel demeure obscur, les apparences d'orage subsistent, le tourment du devenir agite invinciblement l'Europe, qui sent son équilibre menacé par des causes profondes.

Elle s'étonne de cette répercussion, non prévue par un si grand nombre d'acteurs importants dans les remaniements immenses des quinze dernières années. On avait cru résoudre l'avenir, en laissant libre cours aux aspirations des peuples vers des groupements nouveaux, on s'était bercé de l'espoir que les forces de la paix en seraient accrues, les sources de conflits écartées, les luttes supprimées pour conquérir ceux qui désormais ne veulent plus s'appartenir qu'à eux-mêmes dans la fraternité distincte de chaque race; et voici que surgissaient des forces nouvelles, inquiètes, trop souvent jalouses, des développements économiques imprévus, des intérêts nouveaux, des rivalités soudaines. Aux problèmes anciens vont se substituer des questions colossales qui envelopperont le monde, portant partout le trouble, la surprise; et leur marche semblera guidée par une puissance obscure, inconnue, difficile à saisir ou à guider, à travers cette expansion générale de l'Europe vers les continents jadis mystérieux. Le paisible sommeil des peuples lointains et ignorés va cesser, la civilisation s'emparera d'eux; elle leur apprendra la lutte, l'ambition, les rêves de domination

et de richesse. Ils dépouilleront avec impatience leur forme ancienne, ils se hâteront vers une vie nouvelle : leur objectif sera de dépasser ceux qui s'étaient fait jadis gloire ou profit de les enseigner et de les pourvoir.

L'année 1873 voit naître les germes d'où sortiront ces données inattendues. C'est, en Asie, la marche de la Russie, d'abord vers les régions centrales; les incidents qui entraîneront plus tard la France au Tonkin et en Annam ; en Afrique, l'occupation de la Côte de l'Or par l'Angleterre, la campagne victorieuse de sir Garnet Wolseley contre les Achantis; en Extrême-Orient, les instructeurs français militaires, ingénieurs, jurisconsultes appelés par le mikado.

Ils apportent au Japon la science et les exemples qui l'élèveront à une transformation et à une puissance également prodigieuses, jusqu'à prétendre, après si peu d'années, presque au rôle de facteur mondial.

Les évolutions se présentent d'abord sous une forme discrète : elles ne paraissent engager que les intérêts de la civilisation et des progrès économiques; elles ne semblent porter avec elles aucune menace et se borner à fournir au travail des éléments de production et d'échange. On ne soupçonne pas alors les contrées extrêmes où les peuples pourront se rencontrer pour la guerre scientifiquement organisée et conduite. On prévoit sans doute des contestations, des chocs d'intérêts; mais les conférences diplomatiques ne suffiront-elles pas pour les résoudre et, s'il le faut, les expéditions limitées ne sauront-elles pas les terminer?

On est donc tout à la paix, à la science, aux travaux de l'industrie, on est emporté par l'optimisme général, on se persuade que l'Europe trouvera dans son expansion à travers le monde des garanties pour sa pacification intérieure, que les questions de nature à tendre ou à troubler les relations des puissances recevront des moyens d'apaisement, et comme une sorte de contre-poids, par la direction nouvelle donnée au loin aux entreprises, à la dépense des forces, que ces développements provo-

queront un déplacement des préoccupations, une détente dans leur acuité, que le champ immense ouvert à l'activité, à l'initiative, à la tentation du gain offriront un dérivatif efficace.

Ainsi, par la création de débouchés nouveaux, il s'opèrera comme une sorte de déviation; et la paix continentale, défendue par l'énormité même de l'armement des nations, sera encore protégée par les travaux de la colonisation lointaine, garantie par la multiplicité des intérêts que les gouvernements se donneront la mission de poursuivre.

On ne se rendait pas compte que la constitution d'un pareil état de choses donnerait naissance à des forces essentiellement brutales, que les élèves ainsi formés ne demeureraient pas toujours passifs, qu'ils deviendraient quelque jour impatients de devenir maîtres, de tirer parti de leur organisation, que les rives du Pacifique pourraient être quelque jour le théâtre d'une campagne sanglante, colossale, où les Orientaux recevraient les plus éblouissantes faveurs de la Fortune!

Quelle incrédulité eût rencontré l'homme d'État qui aurait envisagé de pareilles éventualités? A tous, sans doute, il aurait paru un visionnaire égaré dans le domaine de la chimère et des conceptions invraisemblables.

S'il avait osé affirmer qu'on s'acheminait à fonder des forces exclusivement matérielles, dont on ne pouvait mesurer l'irruption et la puissance, quel sourire et quel dédain eussent accueilli son pronostic!

S'il avait ajouté que ces forces, engendrées pour ce que l'Extrême-Orient a dénommé « Nouveau Savoir », offriraient quelque part une menace d'un caractère plus inquiétant encore par l'absence de tout frein moral, par leur dissociation avec l'idée du devoir international, par l'ignorance des obligations qui constituent un si solide rempart contre les assauts de la force et les entreprises de la conquête, à quel degré on l'eut jugé vieille carrière, imbu de vains préjugés, de soucis surannés!

Et cependant il devait venir un jour où s'élèverait, à Tokio même, un langage qui justifiera ces prévisions.

« Il est grand temps, disait récemment un écrivain japonais, — dans un article intitulé : « Cessons de prendre des airs de héros moral en diplomatie, » — il est grand temps que le Japon cesse de se faire passer pour un grand héros moral, un Confucius ou un Jésus-Christ, engagé dans une guerre sainte, sans vues intéressées. Quelques-uns de ses actes et beaucoup des mesures qu'il projette ne s'accordent pas avec ce sublime idéal. Dire que l'on veut une chose et faire juste le contraire, voilà ce que nous devrions éviter. Si nous avons l'intention de prendre des territoires, prenons-les ouvertement. Nous avons besoin de modifier un peu notre langage diplomatique. Il vaut mieux ne pas constamment invoquer la pitié, le droit et la moralité [1]. »

La constitution et l'organisation des forces exclusivement matérielles agissant sans le frein du droit et de la moralité, c'est donc bien le caractère du danger qui inquiétera quelques-uns des hommes d'État de ce peuple, dont les progrès ont été si rapides dans l'assimilation de la civilisation occidentale, qu'il ne craint pas de s'intituler : « l'Angleterre de l'Asie. » Le titre est-il bien justifié ?

Pour atteindre à la puissance qu'elle détient, il a fallu à l'Angleterre quelques siècles de travail et de persévérance, une fidélité constante aux efforts en vue de la formation et du développement d'un code moral nettement déterminé, fermement appliqué. Là est le fondement de sa force, la règle de sa conduite, le secret de sa cohésion et de sa continuité et la citadelle qui la défend.

Lorsqu'un code moral n'est pas le guide des forces matérielles, celles-ci restent livrées à une direction dangereuse, très près de devenir aveugle, dans la seule passion de la domination, impatiente à supporter le voisin, ou exposée à soulever les dissensions intérieures.

Ce sont les préoccupations mêmes exprimées par quelques hommes d'État japonais.

[1] N° 315 du *Toyo Heisai Shimpo*. (Le Japon et la paix, *Revue de Paris* du 1er février 1905.)

« Notre développement a été purement intellectuel et non moral, a dit publiquement le comte Okuma [1], ancien président du Conseil. Les efforts accomplis par les chrétiens pour donner à notre peuple des principes de conduite élevés sont appréciés par toutes les personnes bien pensantes. Quand vous lisez l'Écriture Sainte, vous pouvez trouver les expressions vieillies ou surannées, mais la vie noble qu'elle offre à notre admiration est quelque chose qui ne sera jamais démodé, quels que puissent être les progrès du monde. Vivez et prêchez cette vie et vous procurerez à ce pays la chose dont il a précisément besoin à l'heure actuelle. »

L'absence d'un code moral à conduit un ancien ministre d'Etat japonais, le baron Maejima, à dire dans un de ses discours :

« Je crois fermement qu'il nous faut une religion comme base de notre prospérité nationale et individuelle. Nous pouvons avoir une grande armée et une grande flotte, mais, si nous ne mettons pas la justice comme fondement de notre existence nationale, nous ne pourrons pas atteindre aux succès les plus hauts. Et lorsque je regarde autour de moi, pour voir quelle est la religion sur laquelle nous pouvons le mieux nous appuyer, j'arrive à la conviction que celle du Christ est la plus remplie de force et de promesses pour l'avenir. »

Au règne de la force exclusive, issue du « Nouveau Savoir, » célébré par l'écrivain japonais, les deux hommes d'État opposent donc formellement la nécessité d'un code moral. Ils redoutent les progrès d'une puissance privée de tout guide moral, armes également redoutables pour ceux qu'elles frappent et pour ceux qui les manient.

Par un rapprochement saisissant, nous trouvons le même

[1] « Le comte Okuma est depuis longtemps le leader du grand parti progressiste *(Shimpoto)*; plusieurs fois ministre des Affaires étrangères et premier ministre, il a été le fondateur de la grande université libre Waseda et de l'école secondaire adjointe. Il a une grande influence sur la jeunesse. » Note biographique à la suite de l'article : le Japon et la paix. *Revue de Paris* du 1er février 1905.

enseignement mis en lumière sous la plume de M. Hanotaux. En terminant son volume par un tableau des créations modernes, des progrès de la science appliquée à la vie, des transformations accomplies, des horizons découverts ou soulevés, il note le trouble que les nouveautés ont jeté dans les esprits, les systèmes philosophiques qui en sont issus, l'échec qu'un grand nombre a pu y voir pour une foi religieuse ; il analyse les origines et la portée d'effets si étendus et il se demande : « La science tient-elle décidément sous son joug tout ce qui est de l'homme, ses sens, son intelligence, son cœur et sa destinée ? » Quel génie pourra donner la réponse à une question si écrasante ?

C'est en France qu'il se rencontre, c'est Pasteur, le maître et le créateur de la science moderne, bienfaiteur incomparable de l'humanité, c'est sa voix que l'auteur nous conseille de suivre lorsqu'elle nous dit :

« En chacun de nous il y a deux hommes : le savant, celui qui a fait table rase, qui, par l'observation, par l'expérimentation et le raisonnement, veut s'élever à la connaissance de la nature ; et puis l'homme sensible, l'homme de tradition, de foi ou de doute, l'homme de sentiment, l'homme qui pleure ses enfants qui ne sont plus, qui ne peut, hélas ! prouver qu'il les reverra, mais qui le croit et l'espère, qui ne veut pas mourir comme un vibrion, qui se dit que la force qui est en lui se transformera. Les deux domaines sont distincts ; et malheur à celui qui veut les faire empiéter l'un sur l'autre, dans l'état si imparfait des connaissances humaines ! »

Comte D'ANTIOCHE.

L'ALLIANCE AUTRICHIENNE

ET LA

DIPLOMATIE SECRÈTE[1]

On sait que l'alliance autrichienne fut l'événement le plus important de la politique du dix-huitième siècle et le plus « imprévu », selon le terme même qu'employèrent les documents diplomatiques de l'époque. On en connaît aujourd'hui, par le détail, les causes soudaines, les nécessités inévitables et les résultats médiocres. Une pareille œuvre, si hâtivement édifiée, ne pouvait répondre aux espérances : toujours elle demeura chancelante et toujours il fallut, de part et d'autre, en proclamer la solidité, la perfection, pour ne pas s'effrayer des fissures nombreuses, incessantes.

Deux peuples séparés par un long antagonisme pouvaient du jour au lendemain se trouver unis grâce hasard des circonstances; il ne leur était pas possible de modifier aussi brusquement leurs sentiments et d'oublier leurs rancunes. Les ministres des deux pays étaient évidemment sincères en signant le traité d'alliance, puis en veillant à l'exécution de ses clauses, mais il leur était permis de conserver une défiance réciproque, inévitable résultat des luttes récentes.

C'était donc avec inquiétude que la France et l'Autriche s'étudiaient, se surveillaient, se soupçonnaient même depuis leur entente établie en 1756 et plus fortement cimentée l'année suivante. Le moindre fait prêtait à des malentendus, nécessitait des explications, des justifications; pour le moindre incident, il

(1) Archives du ministère des Affaires Étrangères : *Autriche, correspondance politique*, T. 285, 308, 309, 312, 315, 328, 336, et *Autriche, supplément*, T. 22. (Les lettres échangées entre Choiseul et Kaunitz se trouvent dans ce dernier volume, fol. 15-16, 17-19 et 33-37).

fallait renouveler les assurances d'inébranlable fidélité, d'attachement à toute épreuve, échanger les phrases les plus touchantes, en attendant qu'une mutuelle conviction vînt les rendre superflues.

Au bout de dix années, malgré la loyauté de Louis XV et de Marie-Thérèse, malgré les efforts constants de Choiseul et de Kaunitz, l'alliance subissait toujours quelques vicissitudes. Les dépêches qui suivent en fournissent la preuve évidente.

Le 8 juillet 1766, le prince de Kaunitz adressait, de sa résidence d'Austerlitz, aux environs de Vienne, cette lettre au duc de Choiseul :

« Je me rappelle avec beaucoup de satisfaction, monsieur le duc, que ma franchise dans la façon de traiter les affaires non seulement ne vous a jamais déplu, mais que vous avez même bien voulu y applaudir et je me livre, moyennant cela, avec d'autant plus de confiance au plaisir de suivre mon goût et ma méthode dans l'occurrence qui m'oblige à vous adresser cette lettre confidentielle. Elle est, comme vous verrez, très grave par son objet ; il s'agit d'éclaircir un fait très important, pour la vérification duquel cependant je ne veux prendre aucun autre parti que celui de m'adresser à vous directement. Vous me direz s'il est vrai ou faux, et je m'en rapporterai à ce que vous m'en aurez dit. Voici de quoi il s'agit : on prétend que le ministère du Roi est d'avis que, lorsque tôt ou tard le Roi de Prusse actuellement régnant viendra à manquer, il sera de l'intérêt de la France de ne pas persister dans son système d'alliance avec la Maison d'Autriche, que, dès à présent pour alors, le conseil du Roi, regarde la question comme au moins problématique, et, enfin, qu'en conséquence de ce raisonnement, M. le duc de Praslin doit avoir trouvé bon de se prévaloir du séjour qu'a fait en France M. le prince héréditaire de Brunswick, et doit lui avoir tenu des propos préparatoires et analogues à cette idée. Après cet exposé, vous comprendrez, monsieur le duc, que je dois désirer votre réponse avec une impatience proportionnée à l'importance de son objet. Je ne puis vous découvrir le canal par lequel cet avis m'est parvenu, parce que l'on a exigé de moi le secret et que je l'ai promis, mais je puis avoir l'honneur de vous dire qu'il est tel que je n'ai pas pu me permettre de n'en faire aucun cas. Je me flatte que la franchise de mon procédé pourra me valoir la continuation de l'estime dont vous avez bien voulu m'honorer

jusqu'ici. Ayez la bonté d'être bien persuadé que je vous conserve de mon côté, bien parfaitement, les sentiments que depuis longtemps je vous ai voués et comptez que je serai toute ma vie....

KAUNITZ-RITTBERG [1].

Il est certain que Kaunitz, en écrivant ces lignes, n'inventait pas un prétexte pour connaître l'importance de la visite du duc de Brunswick et pour pénétrer les intentions de la cour de Versailles. S'il n'avait pas réellement reçu pareille confidence d'un personnage autorisé, il n'aurait pas envoyé cette lettre où il dissimulait mal sa crainte et son nervosisme. A cette époque précisément, le comte du Châtelet allait quitter Vienne et le marquis de Durfort était désigné pour lui succéder; d'autre part, le comte de Mercy-Argenteau s'apprêtait à remplacer, à Versailles, le prince de Stahremberg : ces divers changements s'effectuaient avec une parfaite entente, provoquaient de nombreux témoignages d'estime et d'amitié. Mais, si l'inquiétude de Kaunitz fut sincère, la surprise de Choiseul le fut également. Sa réponse ne se fit pas attendre; datée de Versailles le 18 juillet, elle était conçue en ces termes :

« Je me trouve avec M. le duc de Praslin dans le moment où je reçois la lettre dont vous m'avez honoré, mon prince, le 8 de ce mois. Il se charge de vous répondre pour ce qui le regarde, et je vous atteste qu'il n'a pas vu M. le prince de Brunswick; encore moins lui a-t-il parlé.

« Quant à moi, je ne l'ai vu que deux fois, le jour où je l'ai présenté au Roi et le jour où il a pris congé de Sa Majesté. Il a dîné ces deux fois chez moi; nous n'avons pas été un instant seuls; la conversation a été générale; ce qu'il y a de particulier c'est que, sur de mauvais propos qui lui ont été rendus, il est parti d'ici persuadé que je ne pouvais pas le souffrir. Je le savais quand je l'ai vu la dernière fois, et ne me suis pas mis en peine de le dissuader. M. de Stahremberg a

[1] Cette dépêche de Kaunitz a été publiée par M. A. d'Arneth, ainsi que des fragments de la réponse de Choiseul (*Maria Theresia's letzte Regierungszeit*. Wien, Braumüller, 1876-79, 4 vol. in-8°; t. II, p. 537-539). Il ne paraît pas superflu de rappeler ces deux dépêches qui permettent, en outre, de mieux comprendre la troisième où Kaunitz résume la situation politique entre la France et l'Autriche en 1766.

été témoin de ma conduite et certifiera qu'elle n'avait pas l'air de la confiance pour M. le prince héréditaire.

« Quant à l'objet plus essentiel que vous traitez dans votre lettre, mon prince, sur ce système de la France après la mort du Roi de Prusse, vous pouvez être certain que jamais ce projet n'a été agité dans le conseil du Roi, et qu'aucun ministre de Sa Majesté, en nous comprenant M. de Praslin et moi, n'en avons parlé à Sa Majesté. Quelquefois, en examinant les circonstances qui pourraient renouveler la guerre, j'ai mis du nombre celle de la mort du Roi de Prusse, ainsi que celle de l'aversion prétendue dans toute l'Europe de l'Empereur régnant contre la France, de même que les suites que pourraient avoir, dans telles ou telles positions, les ménagements marqués de la Cour de Vienne pour l'Angleterre et pour la Russie; mais, dans ces suppositions, j'ai toujours pensé que, tant que l'Impératrice Reine règnerait et que vous seriez son ministre, le Roi n'avait aucun sujet d'inquiétude à avoir sur la solidité de l'alliance. Je vous devais mes pensées particulières, que je n'ai confiées à personne. Je vous dirai plus : quand M. de Stahremberg m'a parlé de ce projet de neutralité, proposé de votre part à l'Angleterre en cas qu'elle eût la guerre avec la France, je lui répondis franchement que je n'approuvais point cette idée, qu'elle était inutile dans le fait, vu le peu de stabilité du ministre anglais, qu'elle pouvait être nuisible dans les circonstances. M. de Stahremberg insista; alors je n'y mis aucune opposition parce que, lorsque l'on compte sur la probité de ses amis, il faut bannir la méfiance. Je demandai simplement que M. de Seilern ne parlât pas ministériellement de cette neutralité et en jetât simplement l'idée dans la conversation pour connaître comment elle serait accueillie. M. de Stahremberg me le promit. Je sais cependant que M. Seilern a eu une conférence *ad hoc* ministérielle avec les deux secrétaires d'État d'Angleterre, laquelle conférence a produit les deux résultats que j'avais prédits, car elle a été inutile, le ministère anglais étant changé, elle a été nuisible en ce que le duc de Richmond a cru que c'était une avance de Vienne pour se lier avec l'Angleterre, et même qu'il l'a marqué par ses propos. J'aurais toujours paru ignorer ce fait si je ne trouvais occasion de vous l'écrire.

« Dans l'affaire de Pologne, vous savez ce que nous avons approuvé avec Mme de Salmour [1]. Vous ne doutez pas des liens redoublés de l'Impératrice Catherine avec l'Angleterre. Vous savez l'aversion réci-

[1] La comtesse Marie-Isabelle de Salmour, née Lubienska, grande-maîtresse de l'archiduchesse Marianne, fille aînée de Marie-Thérèse, possédait un réel crédit à la Cour de Vienne.

proque et bien méritée qu'il y a entre le Roi et cette Princesse qui, à la honte du siècle, après les forfaits les plus inouïs, gouverne tranquillement et j'ose dire insolemment un empire ; soit par les alliances, soit par son personnel, elle est notre ennemie jurée : l'éloignement des États est le seul obstacle qui empêche que l'inimitié réciproque ne fasse une sensation éclatante. Cependant nous n'ignorons pas les complaisances de l'Impératrice-Reine pour celle de Russie : sans doute que vous croyez qu'il vous est utile de vous conduire ainsi et nous ne vous désapprouvons pas. Je ne vous dis pas que M. Lobkowitz se conduit indécemment pour des alliés avec le ministre du Roi à Pétersbourg : il suit les affaires dont il est chargé, et il pense avec raison que toute liaison avec le représentant de France y serait nuisible.

« De notre côté, nous sommes assez heureux pour que nos alliés n'aient plus rien à reprocher aux ministres de France dans les différentes Cours ; nous n'avons aucune liaison, aucune correspondance, dans aucun genre, avec aucun ennemi de la cour de Vienne. L'on ne peut juger le sentiment d'une Cour que par sa conduite, et je ne demande pas mieux que celle du Roi soit jugée par l'Impératrice. Comment est-il possible qu'après une telle conduite l'on puisse mettre en doute si le Roi, dans telle circonstance, persistera dans son alliance ? Qu'a de commun le Roi de Prusse avec nos engagements ? S'il était mort aujourd'hui, notre traité n'est pas sur sa vie. Quiconque attaquerait l'une des deux puissances deviendrait l'ennemi de l'autre : voilà en quoi consiste notre traité. Il n'y aurait à délibérer qu'une perfidie et une sottise. Je ne délibère jamais sur la première et le moins que je peux sur la seconde. Ne vous laissez donc pas approcher, mon prince, encore moins l'Impératrice, par des rapports aussi faux et aussi méchants que ceux qui voudraient vous induire en erreur sur les sentiments du Roi. Vous me donnez l'exemple de la sûreté et de la confiance : je vous en suis très obligé. Rendez justice, je vous prie, à notre probité et à notre honnêteté qui est extrêmement sensible. Croyez que, par principe, par inclination et par devoir, je suis attaché à l'alliance et que le Roi ne manquera jamais le premier, quelques circonstances qui arrivent, aux traités qui l'unissent à l'Impératrice-Reine, non plus que moi, mon prince, à l'estime que je crois mériter de votre part, à la confiance dont vous m'honorez et aux sentiments que je vous ai voués depuis longtemps et avec lesquels je suis.....

« Le duc de Choiseul. »

« Pardonnez ma mauvaise écriture : je n'ai pas pu faire copier certains articles de cette lettre. Le Roi veut que je l'envoie par un

courrier à Vienne pour vous détromper plus promptement. M. Bérenger à qui est adressé le paquet, ne sait pas ce que contient ma lettre et je crois qu'il est inutile de le lui confier. »

Cette dépêche, l'une des plus remarquables certainement qu'ait rédigées Choiseul pendant tout son ministère, lui fait grand honneur. Blessé par une accusation aussi vague et aussi peu justifiée, il répond avec une indignation qu'il ne cherche guère à déguiser sous les formes correctes du style diplomatique. Immédiatement et en peu de mots, il remet les choses au point; puis, sur un ton très digne, très fier et quelque peu dédaigneux, il riposte à son tour par des griefs précis. Il laisse même entendre que cette correspondance n'est pas à l'honneur du ministère autrichien, en conseillant d'en taire le sujet au chargé d'affaires français à Vienne. Kaunitz était un esprit trop avisé pour ne pas regretter sa maladresse, pour ne pas sentir que le beau rôle lui échappait. Sa fierté de grand seigneur, son assurance de ministre tout-puissant durent souffrir d'une semblable leçon. Dans la nécessité de se disculper à son tour, il expédia de Vienne, le 1er août, cette longue réponse :

« Indépendamment de la satisfaction que m'ont causé les éclaircissements que vous avez bien voulu me donner, monsieur le duc, par la lettre que M. Bérenger m'a remise de votre part, j'ai senti tout le prix de la cordialité avec laquelle vous me parlez. Je vous en fais mes sincères remerciements, et, quant au fond de la chose qui a donné occasion à ma lettre et à votre réponse, après vous avoir assuré d'avance que je m'en rapporterais absolument à ce que vous me diriez à cet égard, je n'ai plus rien à vous dire si ce n'est que, comme je ne vous ai écrit que parce que à ma place, je n'ai pas cru pouvoir me permettre de m'en rapporter à mon opinion personnelle en matière aussi grave, je suis charmé que votre lettre me mette dans le cas de pouvoir la présenter à Leurs Majestés Impériales ainsi qu'à leurs ministres, accompagnée d'une caution qui vaut autant vis-à-vis de nous que la vôtre.

« Je vous avouerai même ingénument, monsieur le duc, attendu le bon effet que doivent faire des explications amicales vis-à-vis de maîtres comme les nôtres, bien loin d'être fâché, je suis bien aise de l'incident qui a donné occasion à celles dont il s'agit. Vous m'assurez de la persévérance du Roi et de son ministère, je vous réponds de celle de

l'Empereur et de l'Impératrice et, moyennant cela, à ma grande satisfaction, je n'y vois point de terme possible, quelque puisse être le souverain sur le trône ou le ministre en place. Tel est le véritable état des choses. Puissent les siècles à venir jouir à jamais des fruits d'un système politique qui est aussi sagement établi qu'il ne peut manquer d'être, tant qu'il subsistera, avantageux aux deux Monarchies et à l'humanité ! Il me reste à vous remercier, monsieur le duc, de ce que vous avez bien voulu me communiquer, aussi vos doutes sur certains objets du temps présent et quelques-unes de vos réflexions sur l'avenir. Vous m'avez fait un grand plaisir en en usant ainsi avec moi et je vous en suis très redevable, mais je crois vous devoir cependant quelques observations sur une partie des choses dont vous faites mention.

« Vous paraissez d'abord disposé à croire que la mort du Roi de Prusse pourrait renouveler la guerre, et je vous avoue que je ne le pense pas, parce que je n'imagine pas que son successeur pourrait trouver son compte à nous attaquer et que je sais qu'une guerre offensive ne peut convenir dans aucun temps aux véritables intérêts de la Maison d'Autriche.

« Pour ce qui est de la prétendue aversion de l'Empereur contre la France, je sais fort bien que l'on a fait tout son possible pour accréditer cette chimère, mais il me semble, que plus les efforts et l'affectation à répandre cette idée ont été marqués, plus ils ont démasqué leurs auteurs et moins ils ont mérité d'attention.

« Quant aux ménagements marqués de la cour de Vienne pour l'Angleterre et la Russie, je vous avoue, monsieur le duc, que je ne sais ce que c'est, à moins qu'on ne veuille qualifier comme tels les égards dont nous usons vis-à-vis de toutes les autres cours, que l'on se doit et auxquels il est de la prudence, ce me semble, de ne pas manquer.

« A l'égard du projet de neutralité pour le continent dans le cas d'une nouvelle guerre maritime, le prince de Stahremberg m'a rendu compte des conversations qu'il a eues avec vous sur ce sujet et m'a assuré n'avoir fait aucune démarche à votre insu. Je ne vous cacherai pas que l'idée m'en a paru bonne pour vous et pour nous, une double guerre de terre et de mer ne pouvant qu'augmenter vos embarras et nos dangers, et, sans vous être d'aucune utilité immédiate, en nous étant funeste, ne vous l'être pas moins par contre-coup, au lieu que, en rassurant l'Angleterre sur la crainte qu'en prenant part à la guerre nous l'obligerons à la faire en Allemagne, il m'a paru qu'on l'empêcherait de prendre des mesures préalables en conséquence et qu'en l'engageant, entr'autres, à abandonner et laisser tomber le pro-

jet d'une puissante ligue dans le Nord on rendrait à la Russie le plus mauvais service possible. Vous savez, monsieur le duc, ainsi que moi, que, lorsqu'une fois des mesures sont prises et que les frais en sont faits, on a de la peine à se déterminer à ne pas tirer parti de son argent et de ses soins le cas échéant, et ainsi je me flatte que vous ne disconviendrez pas que, comme il est plus facile de prévenir des arrangements en matière politique que d'en empêcher les effets lorsqu'une fois ils sont pris, mon projet de neutralité, très propre à endormir l'Angleterre, a pu me paraître bon, et je ne vous cacherai pas même, que j'y ai vu tant de convenance et d'utilité pour nos maîtres, que je serais peut-être allé plus loin dans mes démarches et mes insinuations si je n'avais appréhendé de vous donner des inquiétudes. Quant à M. de Seilern, d'après ce qu'il me mande, il a informé exactement M. de Guerchy de toutes ses démarches, et je vous avoue, monsieur le duc, que, sachant combien devait être innocent et simple l'objet de l'entretien qu'il aurait avec les ministres anglais, la façon dont il les verrait m'a paru si indifférente, que je n'y ai même pas fait attention. Ce qu'il y a de certain, en tout cas, c'est que, de sa conférence, quel que soit le nom qu'on veuille lui donner, il n'en est résulté aucun inconvénient et que vous pouvez être d'autant plus tranquille sur toutes les conversations qu'il pourrait avoir par la suite, que nous ne sommes point gens à faire des avances et que, d'ailleurs, comme je pense que vous ne l'ignorez pas, nous n'aurions pas même besoin d'en faire si nous étions capables de penser autrement que nous ne faisons.

« Je ne vous dirai rien sur les affaires de la Pologne : il me semble que je puis m'en rapporter aux faits et, moyennant cela, je pense que Mme de Salmour n'y est pour rien.

« Quant à l'Impératrice de Russie enfin, j'ai tout lieu de croire, monsieur le duc, qu'elle nous traite à peu près autant que vous, et je n'ignore pas que nous devons ce doux sentiment à ce que, depuis son avènement, nous n'avons pas fait un seul pas pour nous rapprocher d'elle. Il me semble donc que, bien loin que l'on puisse nous reprocher des complaisances pour la cour de Saint-Pétersbourg, elle est en droit de nous trouver assez malhonnêtes. Vous trouverez, je crois, monsieur le duc, la conduite du prince Lobkowitz, vis-à-vis du ministre du Roi à Pétersbourg, dans le cas de nos prétendues complaisances, lorsque vous saurez, comme je vous en assure, que jusqu'au jour d'aujourd'hui il n'a jamais été chargé d'aucune sorte d'affaires politiques. Ses instructions le bornent à être simple spectateur et vous comprenez, moyennant cela, que s'il ne dit rien au ministre du Roi, c'est uniquement parce qu'il n'a rien à lui dire. Ce que l'on vous a mandé à son

égard ne peut donc avoir été fondé que sur des soupçons et sur l'idée assez commune qu'on ne saurait laisser un ministre dans l'inaction sans qu'il devienne inutile, ce qui arrive cependant souvent à ceux qui sont confiés à ma direction, parce que j'ai toujours été d'avis que l'on fait souvent beaucoup plus et beaucoup mieux en se bornant au rôle d'observateur qu'en voulant toujours faire quelque chose. Si cependant il y avait quelque autre indécence dans la conduite du prince de Lobkowitz à l'égard de monsieur de Bausset, vous voudrez bien me l'apprendre : vous pouvez compter que j'y mettrai ordre.

« J'ai cru devoir vous dire tout ceci, monsieur le duc, parce que je pense qu'il ne faut pas laisser des doutes à ses amis, quand on est dans le cas de pouvoir les leur ôter, et je connais trop votre bon esprit pour ne pas me flatter que vous me saurez autant de gré de cette explication que je vous en sais de la confidence que vous avez bien voulu me faire de vos pensées particulières. Point de dissimulation entre amis et ne jamais se laisser aller à des suppositions sur tout ce qui peut être vérifié et constaté, c'est, selon moi, le moyen de n'être jamais induit en erreur. Usons donc, monsieur le duc, d'après ces principes, si vous le voulez bien, à l'avenir. Je suis certain que je n'aurai jamais que des réponses agréables à faire à vos questions, parce que je sais quelle est notre morale, quels sont nos principes sur notre système d'État et quels sont, d'ailleurs, les sentiments personnels de l'Empereur et de l'Impératrice pour le Roi, et que, comme nous ne sommes point inconséquents, je suis certain que notre conduite, bien loin de jamais pouvoir être reprochable, sera toujours, ainsi qu'elle l'a toujours été, exacte et même délicate, et que, si jamais il nous arrivait encore de devoir quelque explication entre nous, nous finirons toujours par être mieux que jamais ensemble.

« L'alliance heureusement établie entre la Maison d'Autriche et la Maison de Bourbon, malgré la qualification de *peu naturelle* que l'on a cru devoir lui donner dans tant de papiers publics depuis plus de dix ans, n'a pas souffert la moindre altération. Ayant donc pu se soutenir en guerre et en paix, seule différence possible dans le monde politique, depuis si longtemps, elle doit pouvoir être éternelle, et, sans m'arroger le droit de la prophétie, je crois pouvoir vous être caution, monsieur le duc, qu'elle le sera si la France le veut, la Maison d'Autriche étant incapable de manquer la première aux traités qui l'unissent à Elle.

« Excusez, monsieur le duc, la prolixité de cette lettre en faveur de l'intention qui me l'a dictée. Je vous ai prouvé mon estime et ma confiance par ma précédente, et votre réponse aurait augmenté ces

sentiments en moi s'ils pouvaient l'être. Comptez donc sur leur durée invariable ; transmettez vos principes à vos successeurs possibles, ainsi que j'aurai soin de les transmettre aux miens, et faites-moi la grâce d'être bien persuadé que j'associe à tous les sentiments qui vous sont dus celui du sincère attachement que je vous ai voué depuis longtemps et avec lequel j'ai l'honneur d'être...

« KAUNITZ-RITTBERG. »

Les explications de Kaunitz étaient pénibles, confuses, s'appuyaient habilement sur des considérations générales et s'égaraient sur des questions incidentes sans réussir à dissimuler la faiblesse des arguments par la solennité des termes ou le prétentieux étalage d'une feinte cordialité.

Cette correspondance expose d'une façon aussi complète que précise les rapports des deux pays à cette époque. Choiseul n'avait aucun intérêt à la poursuivre ; il se garda même d'y faire allusion en écrivant à Bérenger ; il lui recommanda seulement, dans une dépêche du 17 août, de veiller à tout ce qui se passerait entre les cours de Vienne et de Pétersbourg, puis de noter tous les faits susceptibles de « déceler le caractère de l'Empereur et d'aider à porter un jugement sur les inclinations et les dispositions de ce jeune prince. »

Les circonstance politiques ne permettant pas de songer à la rupture des traités, Choiseul ne pouvait exiger de Kaunitz mieux que ses protestations de fidélité : il parut donc se contenter d'une réponse insuffisante pour le satisfaire. Son inquiétude vigilante redoubla. Tout en se promettant de surveiller très étroitement le ministère autrichien, il estima plus indispensable que jamais de maintenir et de consolider l'alliance par une intime union de famille entre les deux cours. Il songeait depuis plusieurs années au mariage du petit-fils de Louis XV avec l'une des jeunes archiduchesses : dès ce moment, dans son esprit, le sort du Dauphin et de Marie-Antoinette fut décidé.

La diplomatie secrète était fort en usage, pour ne pas dire fort en honneur au dix-huitième siècle. Au dessous, mais à côté

de ses représentants attitrés, chaque État possédait un certain nombre d'agents qui, sans être de vulgaires espions, leur ressemblaient beaucoup. Largement payés et d'habitude médiocrement récompensés, ces agents devaient pénétrer les desseins d'un gouvernement et parfois surveiller les représentants de leur propre nationalité. Pour intercepter les dépêches, pour connaître les mémoires et les rapports, ils s'efforçaient de corrompre des commis ou des courriers et quelquefois mieux que des subalternes, sans intervenir directement pour la partie délicate et peu honorable de leur tâche ; ils centralisaient les résultats ainsi obtenus à prix d'argent et les transmettaient par des voies détournées en y joignant leurs observations personnelles. D'ailleurs, grâce à des procédés analogues utilisés d'autre part, leurs envois étaient souvent interceptés, ce qui rendait leurs efforts superflus et diminuait singulièrement l'importance de leur rôle.

Employées d'une façon presque régulière par les différentes puissances, ces pratiques se trouvaient donc tolérées, sinon admises, et ne revêtaient aucun caractère déshonorant ; parfois des diplomates de carrière n'hésitaient pas à remplir des missions spéciales dans de semblables conditions ; certains, se passionnant pour l'intrigue, s'y adonnèrent même exclusivement, comme le chevalier d'Éon. La correspondance secrète de Louis XV fut, en quelque sorte, conforme aux usages du temps ; elle n'en différa que par son objet et son application. Tout ministre se sentait exposé à des « fuites » dans les bureaux de son département ; tout ambassadeur savait que ses dépêches risquaient fort d'être déchiffrées pendant la route. En vain, on modifiait, on changeait les tables du langage chiffré : des spécialistes, rompus à leur art, parvenaient bien vite à en découvrir les clefs.

Il parut donc naturel à Choiseul de recourir à ces moyens pour surveiller les agissements de l'Autriche. L'ambassade du marquis de Durfort, à Vienne, devait revêtir un caractère essentiellement représentatif, puisque le ministre se réservait le soin de traiter les affaires importantes directement avec Kaunitz ou

par l'intermédiaire de Mercy-Argenteau. Soucieux de ne pas révéler à Durfort ses moyens d'information, obligé, d'autre part, à une prudence particulière après avoir échangé avec Kaunitz des protestations d'absolue confiance, il s'efforça de choisir un agent assez modeste pour ne pas attirer l'attention et cependant capable de réussir discrètement dans une tâche singulièrement ingrate.

Le 18 octobre de cette même année 1766, c'est-à-dire près de quatre mois avant le nouvel ambassadeur, l'agent désigné, du nom de Geiger et originaire de Strasbourg, parvint à Vienne porteur d'instructions précises qui commençaient ainsi : « Quoique le Roi vive dans la meilleure intelligence avec la Cour de Vienne et que son alliance avec elle soit établie sur des fondements solides, la prudence et la bonne politique veulent qu'on éclaire de près la conduite de ses alliés les plus intimes... Quelquefois. une alliance formée sous les plus heureux auspices ne paraît plus à l'autre des deux alliés qu'un joug inutile qu'il désire secouer et que la crainte seule de se donner un mauvais renom l'empêche de rompre... ». Geiger relevait directement du premier commis Gérard et devait correspondre exclusivement avec lui, le ministre pouvant être appelé à le désavouer en cas d'incident. Il se mit aussitôt à l'œuvre en cherchant à se former des liaisons.

Il sonda le comte de Durckheim qui était très bavard et pouvait désirer l'appui de la France pour obtenir la confirmation de son titre. Ayant constaté que le comte de Durckheim ne le seconderait pas, il entreprit de corrompre un M. de Boullement, parvint à le séduire et même à en arracher un engagement signé, mais celui-ci ne livra que des renseignements sans valeur, regretta bientôt son imprudence et devint inutile.

Geiger écrivait au premier commis en langage chiffré. Plus généralement, entre les lignes d'une lettre quelconque en allemand ou en italien adressée à un correspondant imaginaire, il traçait au jus de citron ce qu'il avait à faire connaître, et les caractères apparaissaient seulement en chauffant le papier.

Aucune des lettres qu'il adressa pendant le cours de l'année 1767 ne put fournir d'indications utiles. A leur défaut, il employa le jus de citron pour raconter des détails évidemment curieux, mais que Durfort pouvait tout aussi bien connaître et communiquer. Le 12 juin, par exemple, il rapportait l'anecdote suivante à propos de Marie-Thérèse atteinte de la petite vérole :

« ... Cette princesse continue à se porter au mieux. Le prince de Kaunitz s'est conduit en habile politique à l'occasion de cette maladie. Voyant tous les ministres de la cour redoubler d'assiduités et d'attentions pour l'Empereur, il a su s'en dispenser adroitement dans le dessein sans doute de paraître moins courtisan que les autres et de s'en faire un mérite auprès de sa souveraine en cas de rétablissement. Il adressa pour cette effet une lettre à l'Empereur dans laquelle, après lui avoir témoigné beaucoup d'aversion pour toutes les maladies contagieuses, fondée en partie sur ce qu'il n'avait pas encore eu la petite vérole, il le supplia de lui permettre de ne pas venir à la cour dans ces circonstances. Ce prince eut non seulement égard à sa prière, mais poussa même sa bonté si loin, que de changer d'habit toutes les fois qu'il eut des entrevues avec ce ministre, qui se tinrent en plein air, dans le petit jardin de la cour, sur les remparts. »

Geiger comprit qu'il ne suffisait pas d'amuser Choiseul et Gérard avec de nouveaux exemples de l'originalité bien connue du prince de Kaunitz. Il se découragea, n'hésita pas à avouer l'insuccès de toutes ses démarches. Son rappel fut décidé. Le 13 décembre, alors qu'il confiait à Gérard : « Je n'ai pas lieu de me flatter qu'on puisse être trop content jusqu'ici de mon séjour », une lettre, écrite de la veille à son adresse, lui disait : « Je profite de l'occasion du départ de M. Barth, qui est chargé, par le prince et la princesse de Nassau-Siegen, d'aller suivre l'affaire de leur reconnaissance au Conseil Aulique, pour vous dire que M. le duc de Choiseul juge à propos de mettre fin à votre mission. Il semble que cela soit d'autant plus nécessaire que plus nous allons en avant et moins nous voyons d'apparences à la réussite de votre principal dessein. »

Gérard lui écrivit de nouveau, le 3 janvier 1768, pour lui réitérer son rappel et le prévenir qu'un plus long séjour à

Vienne pourrait même devenir dangereux, l'une de ses dernières lettres chiffrées ayant été interceptée. Geiger s'empressa d'obéir et partit pour Strasbourg. Un billet daté de cette ville, le 7 mars, pour annoncer son arrivée, constitue le dernier document portant son nom. Choiseul l'avait assuré de sa protection : peut-être fut-il plus heureux en remplissant d'autres emplois.

François-Charles Barth était également un personnage inconnu qui, à l'exemple de Geiger, ne semble pas avoir laissé d'autres traces dans l'histoire que celles de ses agissements à Vienne. Il devait cependant répondre plus fructueusement que son prédécesseur à la confiance spéciale qui lui était témoignée.

Dans ses instructions, où les considérations générales alternaient avec les conseils particuliers, tout semble avoir été prévu pour le guider aussi exactement que possible. Comme s'il ne devait pas les connaître déjà, Gérard lui indique les procédés susceptibles de séduire l'auxiliaire indispensable, le véritable espion : « ... On l'apprivoise par de petites confidences qu'on lui surprend et qu'on lui paie par de petits cadeaux, toutes les marchandises de France en fournissent le prétexte et le moyen à peu de frais ; on se charge de commissions et on refuse de recevoir le remboursement ; on approfondit bientôt la façon de penser d'un homme ; on fait alors luire des espérances brillantes à ses yeux, et le sieur Barth peut d'autant plus s'avancer à cet égard que le Roi est, en effet, résolu de payer très libéralement les services qu'on lui rendra... » A la suite de ces conseils, vient l'énumération de ceux qui « peuvent fournir des lumières », comme Nenny, Durckheim, et de ceux qui pourraient peut-être se laisser corrompre : l'official de la Chancellerie d'État, qui est « ingrat et n'aime dans le monde que lui-même », le référendaire allemand de la Chancellerie de l'Empire, dont « la réputation du côté de la friponnerie est faite », deux attachés à la Chancellerie d'État, l'un qu'on trouve « chez l'ambassadeur d'Espagne tous les jours de rostbeef », et l'autre « Saxon fin et faux. »

Barth adressera ses lettres à Gérard, en les faisant passer par

Augsbourg, Ulm ou Francfort. Il pourra se servir du chariot de poste, moins sujet à l'inquisition que la poste aux lettres ; il enverra des livres en glissant une feuille chiffrée ou écrite au citron parmi celles qui recouvriront le paquet, se servira d'un cachet marchand et fera ses expéditions à un correspondant de Strasbourg, comme un certain Dietrich, qui se chargera de les faire suivre. Il pourra recourir également à Drouin, secrétaire de l'ambassadeur de France, en lui disant qu'il lui confie des papiers relatifs à des affaires personnelles de Gérard, qui, avant de devenir premier commis, avait été, de 1761 à 1766, secrétaire à Vienne et chargé d'intérims. Pour mieux justifier sa présence en Autriche que par le seul litige du prince de Nassau, il pourrait faire croire qu'il désire entrer au service de l'Impératrice et dire qu'il ne serait pas éloigné de changer de religion. Après d'autres détails encore, les instructions se terminaient sur cette phrase encourageante : « Le sieur Barth peut être assuré que le ministère du Roi prendra soin de sa fortune lorsque sa mission à Vienne sera finie. » En attendant, ses appointements étaient fixés à douze mille francs par an, avec une somme égale pour ses frais de voyage et d'installation.

Le ministère attachait une si grande importance à la mission de Barth et en espérait de tels résultats que Choiseul ne craignit pas d'intervenir personnellement cette fois, et même de le recommander à Durfort en termes pressants. Dans une dépêche du 14 décembre 1767, il lui annonça l'arrivée prochaine de cet agent, sans dévoiler son véritable rôle et en le présentant comme un auxiliaire précieux pour la réussite de l'affaire Nassau-Siegen auprès du Conseil Aulique, car « par un assez long séjour à Vienne et par des études suivies, il a acquis des connaissances particulières dans le droit public et dans la jurisprudence et la procédure de ce tribunal. » Il ajoutait encore. « Je vous prie de lui accorder votre protection la plus spéciale et de l'honorer de quelques bontés. Les témoignages qu'on me rend de lui me répondent qu'il les méritera. Il ne demanderait même pas mieux que d'y acquérir des titres plus particuliers si

vous jugiez à propos de mettre à profit pour le service du Roi et pour votre satisfaction particulière les moments de loisir que lui laissera l'affaire dont il est chargé et les moyens que lui fournira la fréquentation journalière de la Chancellerie de l'Empire et des personnes attachées au Conseil Aulique, ainsi que les connaissances qu'il a acquises dans le droit public d'Allemagne. »

L'ambassadeur n'avait déjà guère lieu d'être satisfait de la confiance relative dont il se trouvait l'objet : il se voyait contenu dans un rôle exclusivement décoratif, les affaires se traitant en dehors de lui, à Versailles, entre Choiseul et Mercy-Argenteau ; il devait même garder une réserve toujours embarrassante, parfois humiliante sur le grand événement d'alors, le futur mariage de l'archiduchesse Marie-Antoinette [1], et ne savait comment répondre aux attentions continuelles, aux avances manifestes de l'Impératrice, plus désireuse encore que Louis XV et Choiseul de voir une de ses filles monter sur le trône de France. L'arrivée de Barth, le 8 février, lui causa donc une nouvelle déception : il lui faudrait supporter la présence d'un inconnu, officiellement chargé de questions qu'il aurait pu traiter lui-même et secrètement, il ne pouvait s'y méprendre, d'agissements que sa conscience de très honnête homme réprouvait instinctivement. Dans l'impossibilité toutefois de ne pas répondre à des recommandations formelles, à un ordre peu déguisé, il dut faire connaître à Choiseul qu'il accueillerait volontiers son protégé, tout en se promettant bien de l'ignorer le plus possible, de ne jamais l'admettre dans son intimité et fort peu dans ses bureaux.

Barth ne s'affecta guère de l'attitude réservée, presque froide de Durfort : grâce à cette hostilité, il pourrait plus librement s'exprimer à son sujet. D'autre part, il ne vit Geiger que pour lui remettre sa nouvelle lettre de rappel et négligea de solliciter ses conseils. S'il joignait au zèle, à l'entrain une pareille confiance, c'était parce qu'il avait la certitude du succès, parce que, d'avance, un puissant concours lui était assuré.

[1] Sur l'ambassade du marquis de Durfort à Vienne, v. *Le Mariage de Marie-Antoinette*, Paris, Émile-Paul, 1904, in-8°.

Il est impossible de connaître à quelle date, par quels moyens et dans quelles conditions fut obtenu ce concours. Il est toutefois certain qu'il se trouvait établi, organisé bien avant le départ de Barth, fort probable qu'il était connu du ministère et peut-être facilité par lui, ce qui explique la sollicitude véritable dont le nouvel agent se trouvait entouré. Des motifs de prudence justifiaient le défaut de documents relatifs à cette affaire ; des motifs analogues pouvaient expliquer le silence des instructions de Gérard.

Dans ses lettres, lorsque Barth parle de son collaborateur ou, plus exactement, de son complice, il l'appelle « M. Freund », précaution d'ailleurs incomplète mais qu'un heureux hasard rendit pourtant suffisante, car il devient parfois inutile de masquer un personnage si on ne dénature pas les événements auxquels il se trouve mêlé. Or, ce « Freund », cet « ami » n'était autre que François de Thugut, précédemment attaché à Constantinople et remplissant alors à Vienne, dans les bureaux des affaires étrangères, les fonctions de secrétaire et d'interprète pour les langues orientales : il pouvait avoir ainsi facilement connaissance de toutes les dépêches échangées avec les divers représentants de son pays ; il lui était non moins aisé de se procurer les chiffres en usage. Thugut était d'une origine modeste, obscure même, et on le disait fils d'un batelier de Linz ; débutant dans la carrière, il devait avoir des besoins pressants d'argent qui peuvent expliquer mais ne justifient pas les compromissions auxquelles ne craignit pas de s'abaisser celui qui devait bientôt recevoir le titre de baron, être comblé d'honneurs, se trouver chargé des missions de confiance les plus délicates, et remplacer enfin Kaunitz à la tête du ministère autrichien. Sans doute, on n'ignora pas dans la suite ses bonnes dispositions pour la France, puisqu'il reçut le titre de lieutenant général des armées du Roi et une pension de treize mille livres, mais on ne se douta jamais jusqu'à quel point il avait, au début, poussé ses complaisances et on ne devina jamais quelle fut l'origine véritable de semblables faveurs.

Grâce à un tel auxiliaire, Barth put bientôt indiquer à Gérard les moyens de connaître la correspondance échangée entre Vienne et ses agents de Londres ou de Madrid ; il lui apprit que sa propre correspondance avec Durfort était interceptée, lui faisant observer qu'il ne serait pas à propos de modifier le chiffre, cette mesure pouvant être rendue inutile par suite de l'habileté des experts viennois; il lui envoya copie des dépêches du représentant autrichien à Constantinople et de nombreux extraits des dépêches de Kaunitz à Mercy, où le ministre qualifiait la politique française en termes peu flatteurs, la considérait à tout propos comme « avide et intéressée », dirigée qu'elle était par des « gens soupçonneux et méfiants ».

Choiseul dut éprouver une grande satisfaction en suivant ainsi au jour le jour les agissements de la puissance alliée ; il obtint une grande tranquillité d'esprit en constatant que, malgré une persistante méfiance, les projets de Kaunitz n'avaient rien de contraire aux traités, ni dans le présent ni pour l'avenir, il lui devenait facile de gouverner puisqu'il se trouvait en mesure de prévoir et pouvait adopter une ligne de conduite politique en toute assurance.

Avec une remarquable dextérité, le futur ministre autrichien détournait, copiait la plupart des pièces importantes passant par les bureaux ; avec un zèle infatigable, Barth centralisait, résumait ou analysait, transmettait des rapports sommaires d'une grande précision. Toute la valeur de ces rapports consistait naturellement dans leur actualité, leur opportunité ; ils deviennent donc négligeables aujourd'hui. Plusieurs d'entre eux conservent néanmoins un véritable intérêt et fournissent quelques détails ignorés à propos du mariage de Marie-Antoinette.

C'est ainsi que Barth adressait à Gérard, dans le courant d'avril 1768, la note suivante :

« C'est avec la plus vive satisfaction que Leurs Majestés Impériales ont appris tout ce que M. le duc de Choiseul a déclaré à M. l'ambassadeur [Mercy] touchant le futur mariage de Madame l'archiduchesse Antoinette avec Mgr le Dauphin. On regarde même comme une atten-

tion obligeante de M. le duc, d'avoir fait part à M. l'ambassadeur des raisons pour lesquelles on ne devait pas être surpris de voir garder à M. de Durfort toujours le silence sur cet article, quoique d'ailleurs on se soit aperçu ici depuis assez de temps que cet ambassadeur ne possède point la confiance du duc ministre et que celui-ci aime à le tenir éloigné des affaires autant qu'il est possible.

« Leurs Majestés Impériales ont pareillement vu avec un sensible plaisir que le Roi Très Chrétien avait déjà fixé le mois d'avril 1770 pour la célébration de ce mariage, et que Sa Majesté demandait souvent à recevoir des nouvelles de sa future fille. Pour ce qui regarde ce dernier article, on n'aurait point négligé jusqu'à présent de mettre M. l'ambassadeur en mesure d'en donner souvent à Sa Majesté, si l'on n'eût été dans la persuasion que, selon la façon de penser ordinaire de la Cour de France, un empressement trop marqué aurait plutôt été nuisible qu'avantageux.

« Tout ce qu'on peut dire actuellement au sujet de l'Archiduchesse, c'est qu'on lui donne une éducation convenable à sa haute naissance et qu'elle avance en beauté et en grâce autant qu'en âge.

« Au reste, M. l'ambassadeur peut donner les assurances les plus fortes à M. le duc sur le point qui paraît lui tenir le plus à cœur, c'est-à-dire que l'Archiduchesse ne cherchera jamais à se mêler des affaires, mais qu'elle bornera toujours ses soins à mériter la bienveillance de Sa Majesté Très Chrétienne. »

Barth s'aventure quelque peu en annonçant ainsi les dispositions d'une enfant de treize ans, mais il souligne incidemment un trait intéressant du caractère de Choiseul. Dans une autre note, il résume une dépêche de Mercy faisant part à Kaunitz « de ce que le Roi lui avait dit concernant l'éducation de Mme Antoinette, entre autres que, comme le Roi aimait beaucoup la pureté de la langue française, cette princesse ferait bien de s'y appliquer, que de même il serait à désirer qu'elle voulût se prêter un peu à la frivolité de la nation en se perfectionnant surtout dans les talents agréables tels que la danse. » Toute la valeur morale de Louis XV se trouve étalée en ces lignes !

Bientôt même, redoutant ses imprudences croissantes, Barth croit utile de modérer le zèle excessif de Thugut, qui ne reçoit cependant pas plus de cent cinquante ducats par mois. Pour lui-même, il trouve nécessaire de modifier les procédés de trans-

mission et adopte la combinaison suivante. Chaque semaine, deux feuilles périodiques sont publiées à Vienne, la *Gazette littéraire* et les *Lettres sur les spectacles*, dont la qualité du papier et l'impression favorisent ses desseins. Il joint un exemplaire de la *Gazette*, sans adresse, aux envois de l'ambassade, en ne commençant à chiffrer entre les lignes avec du jus de citron qu'à la quatrième page ; il ne fait usage des *Lettres sur les spectacles*, dans les mêmes conditions, que pour fournir, s'il y a lieu, un supplément de renseignements.

Pour donner une nouvelle preuve de l'indiscrétion du cabinet de Vienne, plutôt pour faire acte de bon courtisan, il transmet à Gérard la copie d'une dépêche adressée par Choiseul à Durfort le 18 mai 1768, dépêche dans laquelle le ministre s'étendait complaisamment sur l'utilité de l'alliance et terminait ainsi : « Il est possible qu'elle soit lue, je le prévois, mais ce qu'elle contient est si vrai que je n'ai nulle inquiétude à ce que M. de Kaunitz en soit instruit. » Et Durfort servait d'instrument inconscient à cette petite comédie, Choiseul étant depuis longtemps avisé du sort de tout ce qu'il mandait à l'ambassadeur.

A vrai dire, Choiseul n'attachait d'importance qu'à la correspondance secrète. Il apprit par elle ce qu'on pensait à Vienne du rétablissement des relations diplomatiques entre la France et la Prusse, ainsi que de la signature d'un accord commercial entre les deux Cours. Il constata que Kaunitz affectait par simple tactique de prendre ombrage de l'événement, puisqu'il rappelait à Mercy avoir lui-même envoyé un représentant autrichien en Angleterre aussitôt après la conclusion de la paix.

Barth, dont la tâche avait été si facile dès le début, se montra nerveux lorsque survinrent de premières difficultés, à la fin de 1768. Le Conseil Aulique, ajournant le procès qui servait de prétexte à son séjour, il s'imagina qu'il était soupçonné, que d'un jour à l'autre il risquait d'être découvert. Il reconnut alors combien les préventions de l'ambassadeur à son égard pouvaient lui être préjudiciables. A diverses reprises, il se plaignit de l'attitude de Durfort, insista pour qu'une nouvelle intervention de

Choiseul la rendît meilleure ; il sollicita une commission de jurisconsulte du Roi ou de conseiller de légation attaché à l'ambassade de Vienne, enfin un titre officiel qu'il produirait seulement dans le cas où la police voudrait l'inquiéter et perquisitionner chez lui, pensant aussi que ce titre, même tenu secret, lui servirait dans l'avenir pour la situation qu'il espérait obtenir en récompense de ses services.

Ne pouvant plus le présenter comme avocat dans l'affaire Nassau-Siegen et ne voulant pas provoquer des réflexions embarrassantes, Choiseul s'abstint d'intervenir auprès de l'ambassadeur ; il fit donner à Barth un brevet de conseiller, mais avec des ordres si catégoriques de ne pas le produire qu'il perdait toute valeur.

Barth se lassait visiblement de son rôle ingrat : la satisfaction de tenir tous les fils des relations diplomatiques avec l'Autriche ne lui suffisait plus ; elle faisait place à une impatience mal déguisée d'être toujours maintenu dans la coulisse sans espoir bien défini de paraître un jour sur la scène. Avec une égale ponctualité mais un moindre enthousiasme, il continua son métier, toujours généreusement rétribué, et put encore fournir nombre de renseignements utiles. Au mois de juin 1769, par exemple, il transmit le résumé d'une dépêche adressée à Mercy, dans laquelle Kaunitz s'inquiétait de l'ascendant de Mme du Barry, de la défaveur croissante de Choiseul, recommandant au comte de faire tous ses efforts pour conjurer une disgrâce imminente sans indisposer le parti adverse, d'aller même saluer la favorite si les autres ambassadeurs se décidaient à semblable démarche. Marie-Thérèse avait annoté la dépêche en ajoutant de sa main cette phrase prudente : « Quant à la visite, il faut que Mercy ne soit ni le premier ni le dernier. »

Survint un événement fort imprévu. On apprit à Vienne, dans les premiers jours de juillet, la mort du chargé d'affaires à Constantinople, Brongniart. Kaunitz désigna Thugut pour le remplacer sans délai. Pris au dépourvu, celui-ci ne put refuser une nomination honorable et bien méritée par ses loyaux ser-

vices; le temps lui manqua pour découvrir une conscience aussi souple que la sienne et présenter un remplaçant; il dut se borner à témoigner de son inébranlable dévouement et à offrir la continuation de ses services à Constantinople.

Barth n'était pas dans une disposition d'esprit susceptible de réagir : toutes les combinaisons s'écroulaient et le courage lui manquait pour en édifier d'autres. Il écrivit donc à Gérard : « Cet incident fâcheux rend mon séjour d'ici absolument inutile, d'autant plus que la grande difficulté de former de nouvelles liaisons et les risques qui accompagnent ces sortes d'entreprises me découragent. Il serait néanmoins à propos que je prolongeasse mon séjour encore d'un couple de mois et de mettre de l'intervalle entre mon départ et celui de M. Freund, pour mieux dérouter ceux qui pourraient avoir quelques soupçons. » Bientôt il réitérait sa demande de rappel, affirmait avoir inutilement cherché un nouveau « Freund » dans tout le personnel des bureaux de Vienne. Une lettre du 20 octobre lui apporta l'ordre de prolonger son séjour. Il ne dissimula guère combien il lui était pénible d'obéir, invoqua une nouvelle excuse en écrivant à Gérard : « Le climat, mais plus encore le désagrément de ma position ont déjà beaucoup influé sur ma santé », et prétexta une fièvre bilieuse qui venait de le retenir trois semaines à la chambre pour expliquer son inertie.

Comprenant que, dans certaines situations, les services à rendre comptent seuls et non pas les services rendus, il fit un nouvel effort. Mais, à la suite de deux tentatives infructueuses auprès d'employés des bureaux, l'un échappant à toute corruption par un mariage riche, et l'autre, Birkenstock, ne s'aventurant pas au delà de relations cordiales, il écrivit encore à Gérard le 27 décembre, le supplia de rappeler à Choiseul qu'il vivait depuis trois ans à Vienne « dans la position du monde la plus désagréable et la plus délicate », restant toujours à la merci d'événements tragiques et sans la moindre garantie pour l'avenir.

Barth était certainement fatigué, découragé, mais il affectait

de le paraître encore davantage lorsqu'il écrivait au premier commis. Assuré de n'être pas confondu avec les vulgaires informateurs qui souvent inventaient des nouvelles ou copiaient des dépêches imaginaires, comprenant très bien l'utilité de ses services et l'importance que devait y attacher le ministère, ne manquant ni d'audace ni de présomption, il usa d'une tactique singulièrement hardie, montrant une remarquable habileté pour parvenir à la réalisation de ses ambitions particulières.

Toutes les combinaisons venaient de s'écrouler à la suite du soudain départ de Thugut. Il ne pouvait conserver l'espoir d'en édifier aussi parfaitement d'autres et comprenait que l'importance de son rôle irait en déclinant. Il jugea donc le moment venu de concentrer tous ses efforts vers un but déterminé, très différent de celui qu'il avait jusqu'alors poursuivi.

Le 5 février 1770, il écrivit à Gérard pour lui annoncer de nouvelles liaisons, « qui seront bientôt parvenues au point de maturité requis pour hasarder quelque ouverture », ajoutant : « Comme il serait convenable qu'un secrétaire d'ambassade à la cour impériale eût quelques notions du droit public et de la procédure du Conseil Aulique, ne pourrait-on pas m'employer dans cette qualité ici ? » Enfin, craignant de s'être fait du tort avec ses récriminations récentes, il terminait ainsi : « Si j'ai passé les bornes dans mes jérémiades, attribuez-les, je vous supplie, à l'inquiétude et au découragement dans lequel ma situation actuelle me jette quelquefois. »

Un heureux hasard voulut qu'à la même époque le baron d'Autigny, préteur royal de Strasbourg, sachant être agréable à Gérard, le fit nommer au nombre des échevins de cette ville. Barth saisit l'occasion et demanda l'autorisation de se rendre à Strasbourg, affirmant que sa présence était momentanément inutile à Vienne et ne pouvait même que nuire à ses projets ultérieurs. L'autorisation lui fut accordée. Alors, de Strasbourg, il établit ses prétentions tout en exposant ses nouvelles combinaisons et agissant peut-être cette fois comme les informateurs à l'imagination fertile. Il fit connaître à Gérard qu'il était tout

disposé à reprendre la route de Vienne s'il pouvait y trouver une « condition convenable » et faire enfin usage de son brevet de conseiller, puis, dans une autre lettre, que ses combinaisons traînaient en longueur, que, réduit d'abord à l'inaction, son rôle d'observateur provoquerait de la défiance : « J'en ai fait le fâcheux apprentissage sous M. de Durfort, remarquait-il, mais ce sera bien pis quand je demeurerai dans la maison même de son successeur. » Cette observation devait justifier la nécessité de l'assimiler au secrétaire d'ambassade et de lui confier une partie de la correspondance.

Il repartit pour Vienne à la fin de l'année 1771, heureux de sa nomination obtenue le 27 octobre, assuré de conserver sa place d'échevin à Strasbourg, car il n'avait pas hésité à faire intervenir dans ce sens, auprès de d'Autigny, le duc d'Aiguillon, qui succédait à Choiseul sans le remplacer. Utilisant un chiffre spécial, il correspondit régulièrement avec le ministère, cette fois comme un véritable diplomate, et ne parlant plus qu'avec discrétion de ses agissements secrets, toujours sur le point d'aboutir. Il fut l'ennemi de l'abbé Georgel qui ne pouvait admettre un égal auprès de lui et un égal mieux rétribué ; il eut de médiocres rapports avec le prince Louis de Rohan qui ne voulut jamais l'admettre à sa table. Il conservait cependant tout son crédit au ministère parce qu'il suppléait à l'incapacité du successeur de Durfort en se révélant politique avisé, en annonçant, par exemple, le partage de la Pologne alors que le prince Louis ne le soupçonnait même pas.

Devenu secrétaire d'ambassade, Barth n'avait pas de plus hautes visées dans la diplomatie. Fier de son titre, il n'aspira plus qu'à retourner définitivement dans sa ville natale. « Je n'ai point d'ambition, confiait-il à Gérard le 16 septembre 1772, j'ai du goût pour la vie tranquille et retirée, raisons pour lesquelles je ne forme point de projets pour l'avenir... Je présume assez de l'équité du ministre et de vos bons offices, qu'après tant de campagnes orageuses il voudra bien me faire accorder une pension. » Il lui fut aisé de justifier son rappel et surtout d'y inté-

resser le prince Louis de Rohan. Installé à Strasbourg, il continua sa correspondance avec Gérard, eut même l'occasion de lui fournir de curieuses appréciations, très justes d'ailleurs, sur la singulière ambassade du prince Louis, le tint au courant de ses efforts puissants afin d'entretenir un correspondant secret à Vienne, efforts qui devaient par hasard avorter définitivement le jour où il fut assuré d'une pension de mille livres, qui, avec les six cents livres de son traitement d'échevin, allait lui permettre de vivre confortablement et honorablement à Strasbourg.

Barth ne fut pas remplacé. Le prince Louis, poussé par son esprit aventureux, avait acquis, en soudoyant quelques espions, un résultat fort imprévu : la découverte de la correspondance secrète de Louis XV provoquait un malaise indéfinissable, augmentait la répugnance pour les moyens détournés. D'autre part, on n'était plus au temps de Choiseul, « le seul homme, écrit M. Albert Sorel, qui inspirait encore quelque considération aux alliés de la France et quelque crainte à ses ennemis. » Son successeur ne pouvait que suivre les événements sans prétendre les diriger, et la diplomatie française se trouvait réduite à une attitude passive, à un rôle de second plan.

L'alliance autrichienne ne fut pas compromise ; Kaunitz en était devenu le maître, pour le plus grand avantage de son pays. Non content de surveiller la France, le gouvernement autrichien s'efforça de l'asservir à ses desseins particuliers, d'utiliser à son profit exclusif l'union des deux couronnes. Oubliant trop ses devoirs de mère pour ses aspirations légitimes d'Impératrice, Marie-Thérèse voulut faire de la jeune reine inexpérimentée l'instrument docile de ses visées politiques, et Marie-Antoinette eut à subir, dans la suite, les terribles conséquences de lourdes erreurs dont elle n'était pas responsable.

Maurice Boutry.

COMPTES RENDUS

L'Allemagne française sous Napoléon Ier, d'après des documents inédits, par Georges Servières. In-8°, Paris, Perrin, 1904.

M. Servières, que des livres de critique musicale et des romans avaient déjà signalé à l'attention, vient d'aborder l'histoire par un volume intitulé l'*Allemagne française sous Napoléon Ier*. L'Allemagne française, telle que l'entend M. Servières, ce n'est pas la totalité des territoires germaniques sur lesquels l'empereur posa la main; ce n'est même pas la région qui forme les départements de la rive gauche du Rhin, ou le royaume de Westphalie, ou le grand-duché de Berg : l'auteur a simplement voulu étudier l'occupation française dans les pays annexés par le sénatus-consulte du 13 décembre 1810 et qui devinrent les départements de l'Ems-Supérieur, des Bouches-du-Wéser et des Bouches-de-l'Elbe. Même en les réduisant ainsi, nous dépassons encore les limites du sujet qu'a choisi M. Servières; il n'a, en réalité, traité à fond que l'histoire de Brême, d'Hambourg et de Lubeck — les plus illustres et les plus prospères des villes hanséatiques — dont un caprice de Napoléon fit, pendant quelques années, deux préfectures et une sous-préfecture de l'Empire français.

L'enquête menée par M. Servières est d'autant plus instructive que, jusqu'ici, nos historiens, souvent si prolixes sur les moindres faits d'armes des soldats de la Révolution et de l'Empire, ont été presque toujours très discrets sur le rôle des administrateurs en territoire conquis. Ajoutons que M. Servières fut heureusement inspiré en prenant pour champ de ses recherches Hambourg, Brême et Lubeck, trois villes essentiellement allemandes et fières de leur séculaire autonomie, qui devaient être plus réfractaires que d'autres à la domination et à l'influence françaises.

Les premières relations de Napoléon avec les grands ports libres de la mer du Nord et de la mer Baltique eurent pour objet de faire reconnaître par l'Europe, en 1803, leur neutralité et leur indépendance. Mais bientôt, tenté par leur richesse et leur situation maritime, il allait avoir sur eux des vues. Le blocus continental, auquel leurs négociants refusaient plus ou moins ouvertement de se plier, fut le prétexte. En 1806, lorsque la Prusse eut été vaincue, Napoléon fit occuper Brême, Hambourg et Lubeck par ses troupes. Les soldats français, que les Hanséates durent entretenir à grands frais, n'avaient, en principe, pour mission que d'empêcher toute contrebande anglaise; en réalité, ils prenaient possession des villes libres, et le sénatus-consulte du 13 décembre 1810 allait avoir la prétention de transformer leurs bourgeois allemands en des citoyens français.

Les Hanséates, peuple de marchands industrieux et tranquilles, subirent d'abord le joug sans révolte apparente; ils se contentèrent de gémir aigrement. Et comment en aurait-il été autrement? Ils avaient horreur de la guerre, et on mettait chez eux des soldats en garnison, on leur prenait leurs fils pour la conscription, on bâtissait des remparts solides à la place de leurs vieilles murailles effritées. Ils étaient épris de liberté, et on soumettait

leurs journaux et leurs théâtres aux vexations d'une censure étroite, on faisait passer leurs correspondances par un cabinet noir, on faisait surveiller, par la police, leurs hôtes étrangers. Ils étaient très économes, et on les accablait d'impôts, d'emprunts, de contributions de guerre. Ils étaient, autant par tradition que par intérêt, libre-échangistes, et on leur envoyait des bandes tracassières de douaniers qui paralysaient leur commerce. Ils aimaient leurs aises et, par le blocus continental, on les privait de sucre et de café. . Si les Hanséates éprouvaient beaucoup d'inconvénients de la domination française, il faut aussi, pour être équitable, constater qu'ils en retiraient des avantages : ce furent nos ingénieurs qui construisirent la grande route de Hambourg à Wésel et qui, au moment où les alliés chassèrent les aigles impériales de Brême, de Hambourg et de Lubeck, préparaient les plans d'un canal qui aurait réuni l'Elbe au Rhin. Mais, entre 1810 et 1813, les Hanséates ne cherchaient pas de sujets de reconnaissance : ils étaient trop absorbés par les griefs qu'ils accumulaient. Ainsi qu'a pu le dire dans ses mémoires le comte de Puymaigre, qui exerçait alors les fonctions d'inspecteur des droits réunis à Hambourg, « la réunion des provinces à la France fut une cruelle dérision. Les habitants étaient réputés français et comme tels soumis à toutes nos charges. D'un autre côté, ils restaient étrangers pour qu'on pût aggraver leur sort par de nouvelles vexations. Il n'en fallait pas tant pour mettre une population au désespoir. Cependant, telle était la force des illusions dont Bonaparte avait fasciné nos yeux, qu'on s'étonnait que les Hambourgeois ne fussent pas des sujets zélés de l'Empereur. On leur faisait un crime de leur tristesse. Cette opinion extravagante était professée de bonne foi par quelques admirateurs de cette époque. »

Lorsque les Hanséates virent passer, au retour de la guerre de Russie, les régiments vaincus et débandés de la grande armée, ils commencèrent à s'agiter. En février 1813, Lubeck et Hambourg se soulevèrent ; quelques semaines plus tard, leurs bourgeois accueillirent comme des libérateurs les premiers cosaques, qu'ils appelaient « ces nobles représentants de la liberté »!

Mais les Français devaient une fois encore rentrer en maîtres dans les villes de la Hanse. Au commencement de juin, le drapeau tricolore flotta de nouveau sur les bastions de Hambourg et de Lubeck : les émeutiers furent châtiés, une contribution de guerre de quarante-huit millions fut exigée des cités rebelles, et le maréchal Davout, en même temps qu'il rétablit l'ordre, mit Hambourg en état de défense. Les Allemands ont accablé Davout de reproches amers, ils l'ont rendu responsable des rigueurs qui suivirent la révolte de février, ils ont même attaqué sa probité : M. Servières prouve, pièces en main, que toutes ces accusations sont absolument injustes ; loin d'avoir été inflexible et pillard, le prince d'Eckmühl fit de nombreux efforts pour tempérer les mesures sévères qu'ordonnait de loin l'Empereur. C'est d'ailleurs un fait à reconnaître que, durant ces années si pénibles pour eux, les Hanséates trouvèrent, en général, beaucoup de modération et de douceur chez les fonctionnaires de la France ; souvent même, ils eurent moins à se plaindre de leurs conquérants que de leurs libérateurs.

Après un siège de six mois, Davout défendait encore Hambourg contre les alliés, lorsque, dans les derniers jour d'avril 1814, il apprit à la fois la chute de l'Empire, le rétablissement de la Monarchie et la cessation de l'état de guerre. Il enjoignit alors de hisser le drapeau blanc sur le plus haut

clocher de la ville et conclut un armistice avec les assiégeants; puis, il attendit les ordres du roi. Au mois de mai, Hambourg était définitivement évacué par les soldats français. Le rêve de Napoléon avait vécu.

M. Servières s'est documenté, pour écrire son livre, dans les archives des Affaires étrangères, dans les publications allemandes de l'époque et aussi dans l'ouvrage récent de M. Fisher, *The Napoleonic Statesmanship Germany*. On pourra regretter qu'il n'ait pas recouru davantage aux archives mêmes des villes hanséatiques. Mais, telle qu'elle est, son étude est nourrie de faits et pleine d'intérêt.

B. DE LACOMBE.

Studies in Napoleonic Statesmanship Germany, by HERBERT FISHER, fellow of New College. Oxford, 1903, in-8°.

« Ce livre, dit la préface, est une étude sur l'histoire civile et administrative. Son objet est de décrire l'origine, d'analyser le caractère et d'estimer l'influence du système napoléonien en Allemagne. » Le but était donc bien circonscrit et l'auteur a su s'y maintenir. Il n'a parlé des guerres et de la diplomatie que dans la stricte limite où il était nécessaire pour expliquer l'état de l'Allemagne au moment où la France va prétendre y agir en maître. « Ce qui est le plus remarquable en Napoléon, a dit Gladstone, c'est l'administrateur »; beaucoup ont pensé et pensent de même; Taine a examiné surtout en lui la science du gouvernement, et s'il n'en a pas admiré le résultat, il a du moins reconnu l'ampleur et la majesté de ses vues. C'est ce gouvernement, dans les pays que Napoléon a plus ou moins en son pouvoir, que M. Fisher veut examiner; le volume actuel n'est, en effet, qu'un commencement; bien documenté aux différentes archives des ministères des affaires étrangères, en France particulièrement, plus complet et parfois plus précis que le remarquable ouvrage de M. Rambaud sur le même sujet, il fait bien augurer de la suite.

Il débute par une fort judicieuse et psychologique comparaison entre l'Allemagne et la France de 1800 : l'une douce, humble : l'autre orgueilleuse, impérieuse; l'une considérant l'autre depuis longtemps comme son guide spirituel, pendant que la seconde méprisait la première. La France ignorant tout de la littérature et de la pensée allemande. Schiller y était inconnu, alors que nos moindres encyclopédistes étaient étudiés au delà du Rhin. Quant à Bonaparte, il crut faire la connaissance de toute l'Allemagne au congrès de Radstadt, où il ne fit d'ailleurs que passer. Il y fut assailli par des petits princes innombrables, ambitieux, qui voulaient obtenir de lui soit la conservation de leur territoire, soit une notable augmentation, et qui pour arriver à leurs fins ne craignaient pas de se déchirer mutuellement à belles dents. Bonaparte partit persuadé que l'Allemagne n'était qu'un fantôme, que seuls existaient ces petits princes, ces petits peuples jaloux l'un de l'autre, qu'on maintiendrait toujours par des promesses ou par le sabre. Mais, après le recès de 1803, qui fut la curée du plus fort, la médiatisation ou la suppression du plus faible, Napoléon n'eut plus tant de promesses à faire. Il se contenta de jouer du Hanovre, et M. Fisher, après avoir appuyé comme il convenait sur le congrès de Radstadt, et le recès qui en fut la conclusion, — pages les plus tristes de l'histoire allemande, — n'a garde d'oublier précisément ce Hanovre que Napoléon agita pendant tout son règne

comme un moyen de rupture, ou un gage de paix, pour la Prusse, ou pour l'Angleterre, et qu'il n'administra pas moins pendant un certain temps comme une de ses provinces.

Après ses victoires de 1806 et 1807, Napoléon prétendit gouverner la Prusse elle-même, tout en laissant la direction officielle au Roi. Or, sur ce point, il ne réussit guère, le Roi de Prusse ayant gardé pendant toute cette période, soit directement soit indirectement, la seule influence véritable sur son pays. Au contraire, dans les autres pays allemands vraiment soumis à Napoléon, tels que le grand-duché de Berg, la Wetsphalie, les provinces rhénanes, il était intéressant de voir la politique de Napoléon et ses résultats : M. Fisher y a réussi. C'est l'introduction forcée de toutes les mœurs et coutumes françaises, approuvées peut-être ou du moins adoptées par la bourgeoisie, mais méprisées par le peuple. C'est surtout une véritable débâcle financière, malgré l'augmentation des impôts causée par les exigences de Napoléon — subsides, contingents. — On y voit Beugnot, dans le grand-duché de Berg, puis en Westphalie, en discussion continuelle avec l'Empereur, dans le but d'éviter quelque impôt nouveau qui serait par trop impopulaire. Aussi, dès l'abord, on doit se rendre compte que cette organisation ne pouvait être que passagère, que les différences qui séparaient les deux histoires, les deux peuples, les deux mentalités, et qu'on nous a précisément dénoncées dès les premières pages du livre ne pouvaient tout d'un coup disparaître. Jamais les peuples n'approuvèrent des réformes, peut-être bonnes en elles-mêmes, mais qui devaient leur paraître mauvaises, puisque c'était l'étranger qui les apportait ; aussi, celui-ci chassé, son œuvre s'effondre ; ce qui subsista fut maintenu par les princes restaurés, contre leurs peuples : curieuse remarque, puisque Napoléon avait surtout prétendu travailler en Allemagne, comme ailleurs, pour le peuple et contre les princes. C'est donc de cette façon qu'on peut expliquer la longue survivance de quelques-unes, et non des moindres, de nos œuvres en ces pays : en 1900, au moment où fut voté le code civil allemand, une enquête officielle put constater que 70 pour 100 des habitants de l'Empire étaient encore régis par le code civil français !

Mais ce qui, aux yeux de l'auteur, et non sans raison d'ailleurs, est demeuré plus tangible du gouvernement de Napoléon en Allemagne s'est précisément retourné contre la France : c'est la diminution considérable des principautés, et la mise hors de l'Allemagne de l'Autriche : deux mesures qui ont causé plus que toute autre l'unité de l'Allemagne qui, cinquante ans plus tard, s'est réalisée contre nous.

Pierre Rain.

The Napoleonic Empire in southern Italy, and the Rise of the secret Societies, by R.-R. Johnston. Londres, 1904, 2 vol. in-8°.

Composé de deux parties bien distinctes, dont la seconde est d'ailleurs la plus nouvelle et la plus intéressante, l'ouvrage de M. Johnston est conçu dans un tout autre esprit que le précédent. Dans ce qu'il appelle plus ou moins justement : « Napoleonic Empire in Southern Italy, » il a surtout étudié et décrit la conquête du royaume de Naples et le gouvernement de Murat, pour lequel il éprouve une sympathie et une admiration non déguisées. Il ne semble pas, du reste, qu'il apporte des documents nouveaux sur

le plus brillant et le plus brave des lieutenants de l'Empereur ; il semblerait difficile de le faire après les travaux si complets de M. Weill. Mais la question n'est pas tant, en histoire, d'apporter de nouveaux documents, que de bien présenter ceux qui l'ont déjà été, de les considérer à un point de vue particulier, et de faire ainsi un tout complet et agréable à lire; M. Johnston y a réussi. Après avoir étudié les démêlés de Napoléon et de la reine de Naples, soutenue par les Anglais, il décrit, avec tous les détails techniques, la conquête du royaume qui fut la conséquence des imprudences de Marie-Caroline, — qui avait, comme on sait, tous les vices dont on avait accusé bien à tort en France sa sœur Marie-Antoinette. L'auteur, grâce aux archives anglaises, mais surtout italiennes, raconte le règne trop court, disent les uns, de Joseph-Napoléon, et s'arrête longuement sur celui de Murat. De fait celui-ci prit son nouveau poste fort au sérieux, et prétendit faire à Naples de grandes réformes. Il lui fut malaisé de les mener à bien, puisqu'il restait, tout roi qu'il était, soldat de l'empereur, et qu'il prit part aux campagnes de 1809, 1812 et 1813. D'autre part, il lui fallut prendre garde en contentant ses peuples, de ne pas mécontenter son suzerain ; et cette double tâche n'était pas toujours facile. Le chapitre des réformes de Murat n'en est pas moins un des plus intéressants du livre. Plus loin, l'auteur ne résiste pas à la grande tentation de rentrer dans l'Histoire générale. Il expose, un peu trop longuement peut-être, la conduite de Murat en Russie, ses incertitudes, et finalement sa défection, si généralement connus. La diplomatie du roi de Naples au congrès de Vienne, sa dernière campagne concordant avec le retour de l'île d'Elbe, et sa malheureuse et tragique issue terminent le premier volume.

Mais je veux dire quelques mots du second : la naissance des sociétés secrètes fut la conséquence directe et du gouvernement libéral de Murat et de la réaction farouche de 1815, qui embrassa toute l'Italie. De nombreux patriotes ne songèrent plus qu'à se venger des souverains que l'Autriche leur imposait, et préparèrent de longue main et en grand secret l'instrument de leurs vengeances. Dans ce pays des vieux souvenirs et des conspirations terribles du moyen âge, où les villes italiennes complotaient mutuellement leur ruine, pareille tentative devait réussir. Et en cinq ans, de 1815 à 1820, les carbonari s'organisèrent et préparèrent leurs armes ; ils se crurent prêts trop tôt : car en 1820, méprisant l'Europe pourtant aux écoutes, ils tentèrent de garroter, sinon de renverser, le gouvernement de Ferdinand. Celui-ci céda, organisa un gouvernement libéral, en même temps qu'il appelait la Sainte-Alliance pour l'en délivrer. L'Autriche replongea une fois de plus l'Italie sous sa domination : la première tentative des carbonari échouait. Mais toute cette énergie n'avait pas été perdue : le *risorgimento* sortira directement, trente ans, puis quarante ans plus tard, des mêmes sociétés qui se sont maintenues dans l'ombre d'une façon plus ou moins suivie. Il est vrai de dire que la tentative de 1860 aurait sombré, comme celle de 1820 et de 1848, s'il ne s'était pas trouvé, sinon un second Murat, du moins un second Napoléon pour lui permettre de réussir.

Pierre Rain.

Innocent III. — Rome et l'Italie, par Achille LUCHAIRE, membre de l'Institut. Paris, Hachette, 1904.

Ce livre est l'histoire de la Papauté, à l'intérieur et autour des États de l'Église, de 1198 à 1216. Reprenant avec vigueur la politique de Grégoire VII, le pape Innocent III considérait que Rome, avec son double caractère de ville « apostolique et impériale », était à lui. Quand il parle d'empire, il ne songe nullement aux souverains d'Allemagne, c'est lui qui est à la fois le Pape et l'Empereur. Non seulement il argue de la supériorité de l'apôtre Pierre; mais encore, comme tous ses prédécesseurs, il accommode à son usage la fameuse légende de la donation de Constantin. Le pouvoir qu'il détient est à la fois évangélique et historique, de nature spirituelle et temporelle.

« Nous sommes établis par Dieu au dessus des peuples et des royaumes » dit-il. — Assis sur le trône de dignité, nous jugeons au même titre que les rois. — Si l'intérêt de l'Église le permettait, j'aimerais mieux faire tout par moi-même. »

Tel est le Pape, qui pendant dix-huit ans gouverna l'Église, excommuniant les souverains et s'efforçant de placer l'Italie au-dessus de toutes les nations. Il avait été élu à trente-sept ans par une cabale des diacres, si bien qu'il fut Pape avant d'être ordonné prêtre; sa nomination était d'ordre politique, toute sa vie fut dominée par la politique italienne.

« L'Italie, disait-il, possède la supériorité sur tous les pays de l'Univers, parce que les deux puissances, spirituelle et temporelle, y ont leur siège. » C'est dans la primauté du Siège apostolique que se confond l'autorité de l'empire et du sacerdoce. Cet esprit animait Innocent III quand il défendait l'indépendance italienne contre l'empereur et qu'il luttait contre la commune de Rome, en anéantissant le parti des libertés municipales, conduit par Pierleone et Capocci. Ces politiques, contradictoires en apparence, avaient leur unité dans la prétention du pontife à l'hégémonie papale. Il fut, du reste, expulsé de Rome; mais, à la faveur du schisme municipal qu'il avait eu soin d'établir et de favoriser, il triompha à l'intérieur même de la Ville éternelle.

A l'égard du patrimoine, il eut surtout à lutter contre Viterbe et les communes de la vallée du Pô; il finit par réduire Viterbe, où la question politique avait pris la forme religieuse de l'hérésie des Patarins.

Les gens de Terracine durent prêter un serment ainsi conçu : « Nous, consuls et peuple de Terracine, nous serons dorénavant les fidèles immédiats et les hommes liges du seigneur pape Innocent, de ses successeurs et de l'Église romaine. »

Narni, en 1208, est frappé d'interdit :

« Nous accablerons, dit Innocent, leur entêtement de telles peines spirituelles et temporelles, qu'ils en seront écrasés et reconnaîtront alors combien la main de l'Église est lourde. »

A Viterbe, il réunit une assemblée solennelle, où parurent tous les représentants des pouvoirs locaux du Patrimoine et même de l'Ombrie et de la Marche : évêques, abbés, comtes, barons, podestats, consuls. Ce fut une grande assise, sorte d'états-généraux de la Papauté, où Innocent fit connaître les droits et les titres de propriété du Saint-Siège, reçut les serments de fidélité et l'hommage lige des laïques. Il déclara la nullité de tous les

actes législatifs des laïques, contraires aux canons et règlements de l'Église et publiés au détriment des clercs. Il enjoignit aux autorités féodales et urbaines du Patrimoine de se conformer aux mandements pontificaux pour tout ce qui concernait la paix, la justice et la sécurité due aux personnes. Ainsi proclamait-il la suprématie du pouvoir religieux sur le pouvoir civil.

Ce ne fut pas seulement contre le communalisme qu'Innocent III eut à lutter pour faire exécuter ce qu'il légiférait. Dans l'Italie centrale, la résistance des villes était renforcée de l'élément allemand. La politique papale consistait à seconder la formation des ligues, pour tourner ensuite cette puissance contre l'empereur. Ainsi en fut-il de la ligue toscane. Mais les Pisans firent obstacle à ces combinaisons du Pape. Ils étaient maîtres de la mer. La Sardaigne échappa; Plaisance fut intraitable. Alexandrie même, la cité guelfe par excellence, se donna comme recteur, en 1213, un hérétique excommunié.

Ainsi, au moment où Philippe-Auguste domptait en France la féodalité, Innocent III luttait contre les communes. Mais ses armes spirituelles n'effrayaient plus; les armes temporelles lui faisaient défaut, et l'esprit municipal, s'identifiant partout avec l'esprit laïque, avait des inspirations incompatibles avec la domination religieuse.

Dans le royaume des Deux-Siciles, Innocent parut triompher. Mais si Frédéric II, fils de Charles VI et de Constance, dut subir d'abord la tutelle du Pape et s'allia avec lui parce qu'il en avait besoin, il ne tarda pas à devenir le plus redoutable ennemi de l'Église et de la Papauté.

Ce livre, qui déroule une époque, contient des renseignements fort intéressants sur la curie et sur la question des finances ecclésiastiques. L'auteur publie, en tête du volume, le portrait d'Innocent III, qui reproduit la fameuse mosaïque des Conti, provenant de l'ancienne basilique de Saint-Pierre. Le type est bien celui du Pontife volontaire, qui prétendit dompter les peuples et les rois.

C.-B. Favre.

La diplomatie de la troisième république et le droit des gens, par M. Frantz Despagnet, professeur de droit international à l'Université de Bordeaux, membre de l'Institut de droit international. Paris, Larose, 1904.

Sous ce titre, la *Diplomatie de la troisième République et le droit des gens*, M. F. Despagnet publie un important volume, qui mérite de retenir l'attention.

M. Despagnet prend les faits contemporains : j'entends les grandes affaires de la politique extérieure de la France; il les étudie chacun à chacun, au fur et à mesure, tels qu'ils se sont produits; il donne la solution intervenue; il rapproche cette solution des principes du droit international. Les faits sont exposés simplement, sobrement; un court historique, puis des dates précises, des noms, des citations de lettres ou de dépêches, débats à la tribune, conversations de cabinet. Dans de rares occasions, quand le sujet l'impose, (alliance russe, affaire de Fachoda) une courte discussion. M. Despagnet s'est défendu d'écrire une histoire de politique extérieure française contemporaine. On peut dire que son ouvrage apportera à ce travail futur une très importante contribution. Il a fait l'analyse de tous ces gros dossiers des

Affaires étrangères de France. Il les a pris un à un; il a classé les pièces, coté les principaux documents, et présenté au public ce vaste inventaire où le temps apportera sans doute de nouvelles lumières, mais où demeureront comme des bases incontestées les pièces citées, les dates, les faits précis, que M. Despagnet a colligés avec le plus patient effort et la plus scrupuleuse exactitude, comme aussi sous l'action du temps se développeront les principes du droit des gens, auxquels M. Despagnet s'attache à relier les grandes affaires internationales. Si les rapports internationaux n'ont d'autre directrice que la seule force brutale, si le droit des nations n'est pas au fond des choses conforme à la justice, si l'intérêt même des grandes communautés humaines n'est pas de tendre à une plus grande justice : toutes ces questions, M. Despagnet les pose, non par des exposés théoriques, mais par de simples rapprochements, que des exemples font ressortir. Et, d'ailleurs, les faits plus récents, les traités d'arbitrage, les tractations, comme celle en cours ces derniers mois de l'affaire de Hull, ne démontrent-ils pas, alors même qu'ils se produisent en même temps que la guerre, et qu'une guerre atroce, que la diplomatie contemporaine est de plus en plus dominée par l'influence croissante du droit des nations, qu'elle lui fait une part, jusqu'ici inconnue, et que, si ce droit des nations n'empêche pas — n'empêchera jamais sans doute, — les conflits armés, il tend à les localiser et à les restreindre, à diminuer d'autant la souffrance et la douleur humaines ?

L'auteur, professeur de droit international, membre de l'Institut de droit international, auteur de plusieurs ouvrages traitant de ces matières, et qui ont obtenu de l'Académie des sciences morales et politiques les plus flatteuses récompenses, était qualifié pour écrire cet « Essay » comme disent nos voisins d'Outre-Manche. Son livre s'adresse au grand public; il veut répandre les règles du droit international, apprendre à apprécier, selon ces règles, les « actes de notre politique extérieure, de façon à procurer au plus grand nombre ce qui semble nécessaire dans une démocratie, le moyen de bien connaître, et à l'occasion de défendre utilement, les légitimes revendications du pays. »

M. Despagnet a partagé son ouvrage en quatre livres, correspondant aux présidences du maréchal de Mac-Mahon, de M. J. Grévy, de MM. Carnot et Perier, de M. F. Faure, soit du 24 mai 1873 au 14 février 1899. Puis il étudie séparément et, au cours de chaque Présidence, les questions diplomatiques qui se sont présentées, les grandes affaires qui ont été traitées. C'est assurément une division purement chronologique par rapport aux présidences. Par rapport aux affaires traitées, la méthode de M. Despagnet a l'avantage et le défaut de présenter des tableaux détachés : elle expose à quelques redites; il est entendu qu'il ne s'agit pas d'une histoire, mais d'un précis, d'une sorte de résumé.

Dans son exposé, l'auteur a eu en vue les divers objets de la politique française : cette politique est européenne et coloniale. En Europe, elle gravite autour de thèmes essentiels — les rapports avec l'Allemagne d'abord; et, vers 1875, ces rapports étaient de nature à faire redouter une nouvelle lutte. Puis, le développement de la politique allemande, la constitution de la triple-alliance, le rôle qui semble devoir être joué par l'Italie à l'égard de la France imposent des préoccupations nouvelles, aggravées par le redoutable aléa d'une accession de l'Angleterre aux desseins des

puissances de l'Europe centrale. Le rapprochement de la France et de la Russie, se formulant par l'alliance positive, vient former comme un contrepoids favorable aux espérances de paix.

La France et l'Allemagne, la France et la Russie, la genèse des deux groupements de puissances; les rapports de la France avec les États de la triple-alliance : voilà une première série de faits et d'idées que l'auteur a traités avec la plus grande exactitude, mais qui auraient, je crois, gagné à être présentés d'ensemble, d'autant qu'il est difficile de les séparer, de les abstraire d'une autre série d'événements encore européens, qui se déroulent parallèlement : je veux dire ce que l'on est convenu d'appeler la question d'Orient, toujours ouverte. Durant la période 1875-1899, celle envisagée par M. Despagnet, des crises de la plus extrême gravité se sont produites : la guerre turco-russe : le congrès de Berlin ; la guerre serbo-bulgare ; la guerre gréco-turque; les affaires de Bulgarie; les affaires de Crète. La diplomatie française a exercé une action importante. Le congrès de Berlin et ses conséquences constituent un des faits essentiels de l'histoire contemporaine. M. Despagnet y consacre une étude très approfondie et très complète.

En Europe encore, M. Despagnet examine l'action de la diplomatie française dans les questions relatives aux arbitrages internationaux (contestation franco-brésilienne), aux règlements internationaux (conférence du travail à Berlin; conférence de Bruxelles), enfin la médiation de la France entre l'Espagne et les États-Unis.

Mais un très grand nombre de chapitres du livre de M. Despagnet traitent de la question coloniale. L'expansion de la France en Asie, en Afrique, en Océanie, les rivalités soulevées constituent une phase extrêmement importante de la politique française. Le domaine colonial de la France est constitué. C'est un nouveau domaine, du moins pour la plus grande partie. Des actes internationaux, des traités positifs lui donnent une base, comme des titres de propriété, comme des règlements de voisinage. Mais la constitution de ce domaine a comporté de graves difficultés, soulevé de redoutables compétitions. Trois grandes questions se sont élevées : — en Asie, le Tonkin, la guerre avec la Chine, le Siam; — en Afrique, le partage, la conférence de Berlin, les affaires du Dahomey, du Congo, de Madagascar; — en Afrique encore, l'affaire de Tunis et l'affaire de l'Égypte. La France s'est trouvée en rapport — en conflit — avec l'Italie et l'Angleterre. Le conflit s'est dénoué pacifiquement. Quelles concessions a faites la France? Quels avantages aussi a-t-elle retirés?

L'auteur aborde ici les questions les plus controversées et les plus brûlantes; il suffit de rappeler l'affaire de Fachoda. Sur ces points encore, la division adoptée dans l'ouvrage montre assurément la gradation, le progrès croissant de l'expansion, mais oblige le lecteur à des retours et ne lui offre pas la vue d'ensemble de ce grand mouvement de la politique française, hardiment et justement inauguré par M. J. Ferry. Répétons encore que l'auteur ne l'a pas voulu. Il a, avec une trop grande modestie, prétendu seulement préparer des matériaux. Son œuvre, à ce titre, mérite éminemment d'être signalée. Sa documentation est étendue et précieuse; son information complète, l'association intime, qu'il établit entre les règles du droit international et la direction des affaires diplomatiques, est du plus grand intérêt et entièrement conforme aux tendances actuelles des conférences internationales.

Fl. de Saint-Charles.

Les réformes et la protection des chrétiens en Turquie, 1673-1904, par A. Schopoff. — Paris, Plon-Nourrit, 1904.

C'est le recueil, par ordre chronologique, des firmans, bérats, protocoles, traités, capitulations, conventions, arrangements, notes, circulaires, règlements, lois, memorandums, etc., relatifs à cette question, depuis la fin du dix-septième siècle jusqu'à nos jours. M. Schopoff en a donné une publication intégrale, qui sera singulièrement utile aux travailleurs, en leur évitant des recherches et en leur permettant d'embrasser la question dans son ensemble.

Depuis les *capitulations* avec la France du 5 juin 1673 et celles du 28 mai 1740, l'auteur donne le texte de tous les traités conclus entre les puissances européennes et entre l'Europe et la Porte.

Une table des mieux conçues permet de distinguer ce qui se rapporte à l'île de Samos; les protocoles relatifs au mont Liban; les firmans et règlements organiques concernant l'île de Crète (1868-1878), etc.

Enfin, l'auteur donne le texte des dernières propositions de réformes et de contrôle européen, qui ont amené la réorganisation de la gendarmerie et de la police turques.

On ne saurait trop recommander cet ouvrage aux diplomates et aux historiens soucieux d'étudier, par l'examen attentif des documents, les questions d'Orient.

Les nouvellistes, par Frantz Funck-Brentano, avec la collaboration de Paul d'Estrée. Paris, Hachette, 1905, in-16 de VIII-336 p.

A l'aide d'une documentation aussi étendue que variée, de citations nombreuses, curieuses, caractéristiques, M. Frantz Funck-Brentano vient de publier une importante et fort intéressante étude sur les « nouvellistes » qui furent, on le sait, les véritables ancêtres de notre presse contemporaine, remplissant la même fonction sociale, exerçant la même action, avec une moindre notoriété, il est vrai. On comprend leur utilité, à une époque où le besoin de nouvelles se faisait avidement sentir et où cependant la liberté d'écrire, de vulgariser n'existait pas, — liberté d'ailleurs plus vivement combattue par les intéressés eux-mêmes, auteurs, critiques, libraires, que par le régime monarchique.

Nous ne signalerons ici que les chapitres consacrés aux nouvellistes politiques, notamment à Métra, qui, répandant en quelque sorte officiellement les nouvelles relatives aux Affaires étrangères, devint « le canal par lequel parvenaient au public les informations dont le ministre français et les ambassadeurs étrangers voulaient qu'on fût instruit. » D'autre part, si les ministres fournissaient des renseignements aux nouvellistes, ils leur devaient, comme les particuliers, le plus sûr et le plus clair de leurs informations, qu'ils recevaient par l'intermédiaire d'agents du lieutenant de police, mêlés à la foule des auditeurs. « Il est très intéressant de noter, ajoute M. Fr. Funck-Brentano, que ces errements du lieutenant de police, les ambassadeurs étrangers, de séjour à Paris, les pratiquaient également. Bien mieux, on voit que, dès le quinzième siècle, diverses puissances de l'Europe entretenaient en France des agents, dont la seule mission était d'écouter les discours des nouvellistes et d'en transmettre la substance à

leurs gouvernements respectifs... Mais, aux yeux du gouvernement français, c'était déjà une manière d'espionnage. »

Bien entendu, la littérature, l'art, la critique occupaient les nouvellistes, comme la politique. M. Funck-Brentano a fait une œuvre utile en rappelant l'importance trop oubliée de leur rôle, et il s'en acquitte avec son talent coutumier.

M. B.

Atti del congresso internationale di scienze storiche. Roma, 1-9 aprile 1903, in-8°.

Avec une régularité bien faite pour réjouir les amis de l'histoire et de ses sciences auxiliaires, le très sympathique secrétaire général du congrès de Rome de 1903, commandeur Gorrini, poursuit la publication des *actes* de ce congrès, auquel, on s'en souvient peut-être, la *Société d'histoire diplomatique* se fit officiellement représenter.

Les volumes IV à VI et IX à XII ont paru jusqu'à ce jour. Ils ont trait à l'histoire des littératures, à celles du droit et des sciences économiques et sociales, de la géographie, de la philosophie, des sciences physiques, mathématiques et de la médecine, à l'archéologie, à la numismatique et à l'histoire des religions. On voit par cette rapide énumération l'intérêt que présente une collection aussi variée. Les communications qui y sont contenues ont, pour la plupart, un caractère d'inédit qui en rehausse la valeur. Elles sont accompagnées de plans, de cartes et de reproductions photographiques, exécutées avec le plus grand soin.

Est-il besoin d'ajouter que nous attendons avec impatience l'apparition du fascicule relatif à l'histoire diplomatique?

E. Rott.

La reine Margot et la fin des Valois (1553-1615), *d'après les Mémoires et les Documents, avec un portrait en héliogravure,* par Charles Merki. Paris, Plon-Nourrit, 1905, in-8° de 448 p.

Il était dans la destinée de Marguerite de Valois de ne jamais manquer d'amoureux, même après sa mort. Ce n'est pas assez, en effet, qu'elle ait, toute sa vie, traîné après elle une longue suite d'adorateurs, dont beaucoup, malgré ce que l'on a pu dire, n'obtinrent jamais ses faveurs, il a fallu que chaque siècle en enfantât un certain nombre, toujours grossissant, si bien qu'en ces dernières années on en peut compter près d'une douzaine, qui, épris des charmes de la belle reine, ont tenu à narrer ses prouesses comme ses malheurs.

Après MM. Guessard, Taschereau, Hector de La Ferrière, de Lescure, Léo de Saint-Poncy, Imbert de Saint-Amand, Tamizey de Larroque, Habasque, Tholin, Baguenault de Puchesse, et nous-même, il semblait que tout travail sur la sœur des derniers Valois fut sinon téméraire, du moins inutile; et voilà que l'ouvrage de M. Ch. Merki montre qu'il existait une lacune, qu'il a su fort habilement combler.

Par ces temps de vulgarisation à outrance, n'était-il pas bon, en effet, que tout ce qui avait été dit sur Marguerite de Valois fût réuni et condensé en un solide faisceau et que tout friand des choses du seizième et du dix-septième siècle pût trouver commodément sous sa main, sans être obligé de recourir

à de pénibles recherches, le détail historique ou le fait oublié qui piquait sa curiosité? Ainsi l'a pensé M. Ch. Merki. En des pages charmantes, il a rappelé ce que les chroniqueurs contemporains : panégyristes, comme Brantôme, Hilarion de Coste, Darnalt, ou détracteurs, comme d'Aubigné, le *Divorce satyrique*, Dupleix, etc., avaient pu écrire sur son compte, laissant de cette façon le public, suffisamment averti, libre de se prononcer en toute connaissance de cause.

Il ne faut pas croire cependant que l'ouvrage de M. Merki ne soit qu'un simple résumé. Dans chaque question controversée, il prend nettement parti, et toujours ses jugements sont marqués au coin de la plus saine raison, comme de la plus stricte impartialité. Ses critiques, quelquefois sévères, notamment en ce qui concerne Catherine de Médicis, — dont le patriotisme, jusqu'ici contesté, vient de nous être révélé de la façon la plus éclatante par sa volumineuse correspondance, — ne dépassent jamais la mesure permise à tout historien. Dans les difficultés internationales, comme les affaires de Flandres ou d'Espagne, il fait preuve d'un grand sens diplomatique; et si, dans la peinture des mœurs très relâchées du moment, il plaide souvent les circonstances atténuantes, c'est qu'il s'assimile en tous points à cette époque mouvementée, « qu'il ne faut pas juger, dit-il, avec nos idées actuelles. La vie était autre, les passions excessives, les vices sans retenue. Tout est action violente; il y a suractivité des sens, de l'amour, des entraînements humains, comme de l'art, des sciences et de l'érudition. Ce qu'on appelle la Renaissance est une période de fermentation, de bouillonnement, de surproduction. L'homme est actif d'abord; il se dépense, combat, s'agite, s'extériorise. Les mœurs étaient encore fort rudes et grossières, avec certains dehors d'élégance, des raffinements de politesse et des affectations de beau langage... Le grand siècle, aussi bien pour la France, c'est le siècle des Valois. » Partant de là, M. Merki nous trace un magistral tableau de la seconde moitié du seizième siècle, passant en revue, dans la première partie de son livre, tous les faits, déjà connus, qui marquèrent le règne des deux derniers Valois, et où Marguerite, bien effacée, se contente de graviter folle et insouciante, dans l'orbite de sa mère, la toute puissante fille des Médicis.

La période la plus intéressante de la vie de la reine de Navarre est, sans contredit, celle où, quittant la cour de France, elle va rejoindre son époux en Gascogne, s'emploie à faciliter par ses qualités diplomatiques les résultats des conférences de Nérac, et où, dans cette jolie ville des bords de la Baïse, elle préside, avec le charme qui se dégage de toute sa personne, cette cour d'amour et de galanterie, « si belle et si plaisante, écrit-elle elle-même dans ses Mémoires, que nous n'envions pas celle de France... Félicité qui me dura l'espace de quatre ou cinq ans ». C'est l'époque où, fidèle à son mari, elle ferme les yeux sur ses amourettes d'un jour avec Dayelle, Rebours, et Fosseuse, joue véritablement dans la « guerre des amoureux » un rôle politique, entame et fait aboutir les négociations de la paix de Fleix, séjourne à Bagnères, d'où elle écrit des lettres fort plaisantes, dignes pendants des plus jolies pages de ses Mémoires, et s'éprend, pour son malheur, du beau Chanvallon, qu'à tout prix elle veut retrouver à Paris.

Dans cette période heureuse de la vie de Marguerite, M. Merki la suit pas à pas, utilisant avec la plus parfaite loyauté, — ce dont nous sommes heureux de pouvoir le remercier ici, — son *Itinéraire*, que nous avons publié

récemment d'après ses livres de comptes de 1578 à 1586, conservés aux Archives nationales.

C'est avec la même exactitude et le même rigoureux contrôle que, puisant toujours aux mêmes sources de plus en plus abondantes, il l'escorte à Paris en cette année néfaste de 1584, où, chassée par son frère, dédaignée par son époux, elle flotte durant six mois, ballotée comme une triste épave; l'accompagne une seconde fois à Nérac, où son mari ne la reprend que contraint et forcé, pour la voir s'affilier bientôt à la Ligue, transformer Agen en place de guerre, en sortir chassée honteusement par les bourgeois révoltés de ses exactions, gagner piteusement les montagnes d'Auvergne, les repaires de Carlat et d'Ibois où se déroulèrent plus d'un drame terrible, et s'enfermer enfin pour de longues années, dans le sombre château d'Usson.

Pourquoi M. Merki, — et c'est ici le seul reproche que nous nous permettrons de lui adresser, — a-t-il écourté la troisième et dernière partie de son livre, celle où Marguerite assiste, presque impassible, du haut des remparts de l'inexpugnable forteresse auvergnate, à l'effondrement misérable de sa famille et à l'avènement glorieux de Henri IV; où, par respect pour l'intérêt dynastique, elle consent ensuite généreusement à son divorce, et rentre enfin dans ce Paris qu'elle n'a pas revu depuis plus de vingt ans et qui lui réserve, malgré son âge, de nouvelles vicissitudes amoureuses? Est-ce parce que, vieille et démodée, « elle était devenue, écrit Tallemant des Réaux, — et telle nous la montre l'auteur de cet ouvrage dans une curieuse héliogravure, — horriblement grosse, et, avec cela, faisant faire ses carrures et corps de jupe beaucoup plus larges qu'il ne fallait, et ses manches à proportions... au point qu'il y avait bien des portes où elle ne pouvait passer? » Ne serait-ce pas plutôt parce que cette période de la vie de Marguerite a été moins étudiée et que les documents s'offrent moins volumineux? Son état d'âme à ce moment serait pourtant tout aussi curieux à bien connaître. Si ses Mémoires s'arrêtent à l'année 1582, du moins les pages qui nous sont parvenues, — M. Merki paraissant croire avec Varillas « qu'ils s'étendaient bien au delà, mais qu'à cause des choses désobligeantes qu'ils contenaient, cette seconde partie fut supprimée », — n'existe-t-il pas en revanche, aux manuscrits de la Bibliothèque nationale, des centaines de lettres d'elle, que personne jusqu'à présent n'a publiées et qui dorment dans les cartons des fonds français, Dupuy, Brienne et autres, attendant depuis trois siècles leur « Prince charmant? » En les faisant connaître en tout ou en partie, M. Merki, qui ne peut les avoir ignorées, eût apporté un jalon de plus à l'histoire de cette princesse et révélé peut-être bien des faits jusqu'à ce jour ignorés.

Mais, sans doute, son omission est volontaire. Aussi bien, en ne transcrivant aucun document inédit, l'auteur de *la Reine Margot* a-t-il voulu éviter de surcharger son texte; et en renonçant à faire acte d'érudition, a-t-il préféré demeurer un historien impartial, toujours admirablement documenté, un peintre fidèle des physionomies si mobiles qui s'offraient à chaque pas devant lui, un narrateur impeccable, dont le récit alerte et facile, pût séduire les plus frivoles, comme satisfaire les plus difficiles.

Ph. Lauzun.

Third coalition against France, 1804-1805. Select Despatches from the British Foreign Office Archives, edited for the Royal Historical Society, by JOHN HOLLAND ROSE, Litt. Delate Scholar of Christ's College, Cambrige, 1904, in-8°.

Sous ce titre, M. J. Holland Rose vient de publier un choix de dépêches inédites, relatives à la formation de la troisième coalition contre la France.

Les dépêches publiées comprennent deux séries. La première partie, « Russian Despatches » comprend la correspondance entre l'ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg et le ministre des Affaires étrangères à Londres. Cette correspondance s'étend du 27 avril 1804 au 14 août 1805. Les correspondants sont : à l'ambassade à Pétersbourg, sir J. B. Warren jusqu'au 28 septembre 1804, et lord Granville Liwson Gower à dater du 10 octobre 1804; au Foreign Office, on le sait, lord Haukesbury (ministère Addington), puis lord Harrowby jusqu'à la fin de l'année 1804, et lord Mulgrave, à dater du 11 janvier 1805.

La deuxième partie comprend la correspondance relative à la mission de lord Harrowby à Berlin. (27 octobre-13 décembre 1805).

Enfin, un appendice donne trois documents : l'un d'un intérêt purement militaire, le tableau de marche de la première armée russe de Brody (frontière Russo-galicienne) à Braunau (frontière Austro-bavaroise), du 16 août au 14 octobre. Les deux autres sont : le traité entre l'Angleterre et la Russie, du 11 avril 1805, avec les articles séparés, secrets et additionnels, et les déclarations du comte Stadion, du prince Czartorystki et de lord Gower, en date du 9 août 1805. Ces « déclarations » constituent l'*instrument* de la coalition.

Ces dépêches inédites présentent un très grand intérêt pour l'histoire de la troisième coalition. L'auteur, dans une courte introduction, expose que cette correspondance permet de suivre mois par mois, et semaine par semaine la progression, l'enchaînement des événements, et de corriger, par là, les jugements hâtifs « hastry judgements » que peuvent être tentés de porter ceux qui ne s'attachent qu'aux faits saillants « salient facts » et aux grands résultats. Notamment, l'auteur met en garde contre l'opinion courante, que l'exécution du duc d'Enghien (20 mars 1804) a été l'événement déterminant « paramount » des complications subséquentes. Les dépêches citées démontrent, dit-il, que la coalition était loin d'être conclue aux mois de mars et d'avril 1804; que de graves divergences séparaient encore les Puissances ennemies de la France : et qu'il fallut les agressions de Napoléon durant l'été de 1805 pour les amener à une entente « tardy and reluctant ».

Maintenant, dit l'auteur, nous laisserons parler les dépêches. Elles parlent, en effet. Elles reflètent l'intérêt poignant de l'Angleterre à armer l'Europe, — ce qui reste de l'Europe, — contre Napoléon, ou à le rejeter sur les champs de bataille du continent, à le détourner de son grand projet, de la descente, du détroit, qui n'offre pas après tout, un obstacle infranchissable. Certes, pas une seule fois, sous la plume du ministre ou de l'ambassadeur, la crainte de l'invasion ne se formule. Leur confiance hautaine dans la grandeur de l'Angleterre et sa fortune ne le permet point. Ce serait comme un sacrilège que d'en douter. Une seule allusion est faite au camp de Boulogne, et c'est pour dire que la flottille française surveillée, bloquée ne

peut faire un mouvement. Mais comme on sent, sous cette expression d'orgueil, la conscience du danger. Il faut renouer la coalition contre la France, refaire la trame coupée déjà tant de fois par l'épée victorieuse. La Russie, qui a senti de moins près les coups de cette épée, est disposée à tenter la fortune des armes. Alexandre Ier, son jeune empereur, le premier ministre, le prince Czartorystki entrevirent pour la Russie un rôle prépondérant en Europe, et, pour le jouer, la nécessité de refouler la France. L'ambassadeur anglais met tout en œuvre pour amener la parole décisive. Les dépêches multipliées dévoilent les complications qui s'accroissent chaque jour. Il faut amener à prendre parti l'Autriche et la Prusse. La Suède a été facilement entraînée; son roi Gustave est un des champions du droit monarchique. Mais entre la Suède et la Prusse, la question de l'occupation de la Poméranie menace de faire éclater un conflit. En Prusse, le roi Frédéric Guillaume, dans ses incertitudes continuelles, n'ose se décider entre Alexandre et Napoléon. Le roi de Naples, menacé, ouvrira ses ports aux régiments russes prêts à s'embarquer à Corfou. Jusqu'en Turquie la diplomatie anglaise poursuit son œuvre : remuer toute l'Europe, l'armer contre la France, délivrer l'Angleterre du cauchemar du camp de Boulogne.

Mais ce n'est point sa seule tâche. A aucun moment elle n'oublie de poser les bases essentielles aux intérêts de l'Angleterre. Même sous la menace de l'invasion, quand elle presse la Russie et l'Autriche, quand il lui est si nécessaire d'amener aussitôt que possible des bataillons en Allemagne ou en Italie, elle ne cède rien de ce qu'elle a gagné dans ces longues guerres, de ce qu'elle croit nécessaire au développement de sa puissance. Elle refuse Malte au tsar aussi fermement qu'à Napoléon. Elle pense à l'Égypte, qu'il sera nécessaire d'occuper pour défendre les Indes. Il y a relativement à Malte une dépêche bien curieuse. L'Angleterre doit la garder, parce qu'elle y remplit, à cette date, le rôle historique de l'Ordre. L'Ordre a été créé pour défendre la chrétienté contre les musulmans. Malte, aux mains des Anglais, défendra la liberté de la Méditerranée contre la France envahissante, en voie de domination universelle. L'Europe est intéressée à y maintenir les escadres anglaises. Aux Indes, l'Angleterre consentira peut-être à rendre quelques-unes de ses dernières conquêtes, de vieilles terres françaises, mais rien au-delà, parce que les Français créent aussitôt autour d'eux une agitation néfaste, préjudiciable à la paix. Dans ces premiers pourparlers, dans les projets de traités, l'Angleterre pose, dicte les points essentiels : indépendance des Pays-Bas ; barrière de forteresses; évacuation du royaume de Naples ; indépendance de l'Italie, de la Suisse, du Nord de l'Allemagne et des villes hanséatiques. C'est la France réduite aux « anciennes limites ». C'est la France du traité d'Utrecht ; encore faut-il rappeler l'irritation de tant d'Anglais contre les conditions d'Utrecht, trop douces à leur gré! C'est la France du traité de Vienne en 1815, après Waterloo, la France comme l'a voulue l'Europe coalisée contre elle, l'écrasant de son poids. M. A. Sorel, dans le magistral ouvrage auquel il vient de mettre la dernière main, a montré, avec son merveilleux talent, la suite fatale des événements, la désastreuse progression de ce programme.

Au moment où sont écrites les dépêches éditées par M. Rose (1804-1805), les événements, les crises se multiplient, comme précurseurs de l'orage. Le duc d'Enghien, enlevé à Ettenheim sur le territoire de Bade, est fusillé à Vincennes. Napoléon se donne le titre d'empereur, et peu après celui de roi

d'Italie. William Pitt reprend le pouvoir à Londres. L'Espagne rompt avec l'Angleterre ; la flotte espagnole, unie à la flotte française, va-t-elle détourner, tromper les escadres de Nelson ; le « passage » sera-t-il libre ? Mais en même temps sur le continent les traités se nouent. Entre l'Angleterre et la Russie (11 avril 1805) : l'Angleterre donne des subsides, 1250 mille livres pour cent mille hommes. La correspondance montre le marchandage, si l'on peut dire, en tous cas les précautions méticuleuses qui sont prises pour que l'argent dépensé soit bien gagné par ceux à qui on le remettra. La Russie rompt décidément avec la France. Elle était liée à l'Autriche ; elle l'entraîne à l'alliance anglaise. Reste la Prusse.

M. J. H. Rose fait suivre la publication des dépêches relatives à la mission de lord Harrowby à Berlin (27 octobre-13 décembre 1805) d'une note où il indique d'un trait court que la mission ne réussit pas, et que la cause en fut un peu dans l'impression « unfavorable » que produisit l'ambassadeur. Il s'empresse d'ajouter qu'il y eut d'autres causes d'échec, et plus profondes ; que ces causes tenaient à la politique prussienne elle-même et que leur développement conduisit peu après la monarchie de Frédéric-Guillaume à Iéna. Les faits sont bien connus : tergiversations d'abord, duplicité ensuite. Le roi de Prusse et le tsar traitent à Potsdam (3 novembre 1805), et l'Angleterre promet encore des subsides (6 décembre 1805). La Prusse a discuté longuement avec les Anglais les subsides et la question du Hanovre, sur laquelle d'ailleurs rien ne fut conclu, parce que le temps pressait. La Prusse voulut encore gagner du temps avec Napoléon et lui envoya M. de Haugwitz. Le 2 décembre, la victoire d'Austerlitz renversait et noyait, avec la garde russe, les plans de la politique prussienne. Comme le dit l'auteur, cette politique eut un autre épilogue, Iéna.

F. de Saint-Charles.

Jacques de Dompierre. — **Essais sur les sources de l'histoire des Antilles françaises (1492-1664).** (Mémoires et documents publiés par la Société de l'Ecole des Chartes, VI.)

L'histoire coloniale de la France touche de si près celle des relations extérieures de ce pays avec les autres puissances, que les lecteurs de la *Revue* feront sans doute, dans le livre publié aujourd'hui par M. de Dompierre, une ample moisson de renseignements propres à les intéresser. C'est, au surplus un livre nouveau, qui prend l'étude de la colonisation par la base et en fait la bibliographie, avant de vouloir rien écrire qui prétende être définitif. Ce que les érudits médiévistes ont depuis une cinquantaine d'années exécuté pour la période antérieure au seizième siècle, ce qui a été également entrepris pour les temps de la Renaissance et de la Réforme, l'auteur a voulu le faire pour les débuts de l'histoire de la colonisation française.

Dans une introduction, il dit quel est son plan et expose quels instruments bibliographiques ont servi à l'exécuter ; car il a voulu connaître « jusqu'aux plus petits opuscules » que le dix-septième siècle principalement imprima sur les Antilles. C'est l'Amérique qui lui fournit les plus complètes et les meilleures bibliographies : nous en trouvons la liste, commentée d'appréciations personnelles, et cette partie du travail, pour être la plus ingrate, n'est pas la moins intéressante.

Le corps de l'ouvrage comprend trois chapitres; le premier consacré aux sources descriptives des Antilles françaises, le deuxième aux sources narratives, le troisième aux sources diplomatiques. M. de Dompierre ne donne la description que des premières éditions de chaque ouvrage, à moins que les changements de titre postérieurs ne dissimulent, aux yeux non avertis, le même livre sous des aspects différents. La seconde partie est la plus attrayante et la lecture s'en poursuit sans fatigue ; d'abord les sources étrangères, espagnoles, anglaises, hollandaises : Gonzalo Hernandès de Oviedo y Valdès, Bartolomé Las Casas, Girolamo Benzoni, William Urselincx, Nicholas Foster, etc.; puis les sources françaises, avec le premier chroniqueur réel, le P. Jacques Bouton, avec le Lyonnais Guillaume Coppier, qui prit part à la défense de Saint-Christophe contre Don Fadrique de Tolède en 1629, avec le P. Pacifique de Provins, cet extraordinaire capucin dont le rôle en Orient avait été déjà considérable lorsqu'il s'embarqua pour Saint-Christophe en 1635, avec le P. J.-B. du Tertre, auteur d'une *Histoire générale des isles de Saint-Christophe, de la Guadeloupe, de la Martinique et autres dans l'Amérique* (Paris, 1654, in-4°), et auquel M. de Dompierre attribue fort sagement la paternité d'une histoire inédite de la Guadeloupe (Bibl. nat., ms. n. a. fr. 9319), qui ne serait qu'un premier état de l'édition de 1654. Nous ne suivrons pas l'auteur dans la description des autres ouvrages, qu'il analyse avec grand soin et dont il recherche et indique les sources avec le plus d'exactitude possible. Il clôt sa liste par les « ouvrages modernes de seconde main », parachevant ainsi la bibliographie des Antilles françaises.

Nous dirons encore un mot du chapitre III, qui contient un tableau des documents publiés, depuis les *Acts and statutes of the Island of Barbadoes*... par D. Searle, gouverneur de l'île (Londres, 1654) et les *Autos, acuerdos y decretos de gobierno del real consejo de las Indias*... par D. Antonio de Leon, plus connu sous le nom de Pinelo (Madrid, 1658), jusqu'aux lettres et instructions de Richelieu et de Colbert ; et l'ouvrage se termine par quelques pages sur les principaux dépôts et fonds d'archives, où l'auteur déplore la perte des papiers de la *Compagnie des Isles* et des seigneurs qui ont après elle possédé les Antilles, et où il donne un inventaire sommaire de ce dépôt si important, si difficile à explorer et si dangereusement placé, que conserve au pavillon de Flore le ministère des Colonies.

Un index alphabétique achève de faire du livre de M. de Dompierre un des travaux les plus méritoires et les mieux conduits qui aient paru sur l'histoire dite *moderne*.

Pierre FLAMENT.

Journal de l'expédition d'Égypte, par le général Jean-Pierre Doguereau, publié d'après le manuscrit original, avec une introduction et des notes, par C. DE LA JONQUIÈRE, chef d'escadron d'artillerie breveté. — 1 vol. in-8°. Perrin, 1904.

M. le commandant C. de la Jonquière, dont les fortes études d'histoire militaire sont bien connues, vient de publier un *Journal inédit de l'expédition d'Égypte*. Ce journal a pour auteur Jean-Pierre Doguereau, vaillant soldat qui, après avoir accompagné Bonaparte dans son aventureuse campagne d'outre-mer, prit part à la plus ingrate des guerres de l'Empire — la guerre d'Espagne — et fut fait, par la Restauration, maréchal de camp et vicomte.

Lorsqu'au printemps de 1798, Jean-Pierre Doguereau prenait place sur le vaisseau *le Spartiate* et, avec son frère Louis, officier comme lui, faisait voile vers Alexandrie, il n'était encore qu'un simple lieutenant d'artillerie, attaché à l'état-major du général Dommartin. Il débarqua l'un des premiers sur la terre d'Afrique et ne devait en partir que l'un des derniers, dans l'été de 1801, après l'échec définitif de la tentative française. Pendant ces trois ans et demi, il n'est guère de faits d'armes auxquels il n'ait point assisté : il commanda, le jour de la bataille des Pyramides, l'artillerie légère de la division Bon, qui réduisit au silence plusieurs batteries ennemies; il remplit les fonctions de chef d'état-major durant la campagne de Syrie et, en cette qualité, aida le général Dommartin à diriger le difficile ravitaillement en armes et en munitions de la colonne française; il fut enfin, à Alexandrie, aux côtés du général Menou, lors de la catastrophe, et partout il se distingua par sa bravoure et son habileté. Mais, s'il eut beaucoup de mérite et rendit de nombreux services, qui lui valurent les galons de chef de bataillon, ce n'est pas dans son récit qu'on en trouve la trace : il ne se met presque jamais en scène et, quand il y est obligé, il le fait avec une simplicité modeste, qui étonnera et charmera tous ceux qui ont l'habitude de lire les mémoires des soldats du premier Empire.

S'il est sobre de renseignements sur lui-même, Doguereau, par contre, en fournit beaucoup, qui sont très précis et très curieux, sur les principaux incidents de l'occupation française en Égypte. Tout ce qu'il raconte des sentiments des troupes de leurs souffrances morales, de leurs misères physiques, est particulièrement intéressant. Il faut aussi remarquer les pages qu'il consacre à Kléber. Plein d'admiration et de sympathie pour ce général, que Bonaparte avait abandonné à la tête de l'armée d'Égypte, dans une situation presque inextricable, il loue sa négociation pacifique d'El-Arich, qui fut souvent critiquée avec tant de légèreté; il montre son intelligente énergie au moment de la révolte du Caire et de la bataille d'Héliopolis; il le pleure enfin, « comme un bon père », lorsqu'il tomba sous le poignard d'un fanatique. « Kléber, dit-il, était très aimé, et l'on sentait profondément que la perte d'un tel homme était irréparable dans une position aussi difficile que celle où se trouvaient les Français en Égypte. Le deuil fut général, même parmi une partie des habitants du pays. L'armée, silencieuse, presque abattue du coup le plus fatal qu'elle ait pu recevoir, rendit à son général les honneurs funèbres sur les bords du Nil, dans une plaine située près du Vieux-Caire. Son corps fut ensuite transporté à Alexandrie, pour être embarqué à destination de la terre de France; il resta en Égypte dans le cœur de chaque soldat. »

M. le commandant de la Jonquière publie ce journal d'une façon excellente. Son introduction et ses notes témoignent d'une érudition très abondante, en même temps que d'une critique très sûre. Pour juger cette édition d'un mot, elle est telle qu'on pouvait l'attendre de l'éminent historien de l'expédition d'Égypte.

B. L.

Souvenirs de la baronne du Montet (1785-1866). Paris, librairie Plon, 1904, in-8°.

Les souvenirs de la baronne du Montet sont, en grande partie, consacrés à la cour de Vienne pendant les règnes des empereurs Joseph II et François II. A l'âge de cinq ans, elle émigra en Autriche, y fut élevée, y noua des amitiés aussi solides que distinguées, épousa un officier lorrain au service de l'Autriche, devint dame du palais de l'impératrice, finit par se fixer à Nancy, où elle mourut après un séjour de quarante ans, illustré par les fréquentations les plus hautes et les plus instructives.

L'ouvrage ne peut prétendre au nom de *Mémoires*, qui supposerait une suite dans les idées et dans la chronologie. C'est, à proprement parler, *des Souvenirs*, qui, sans liaison, au gré de la mémoire, sont venus se fixer au bout de la plume de l'écrivain, comme les perles d'un chapelet. Nous disons à dessein perles; car nombre de ces récits sont charmants, non seulement par l'intérêt de la narration, mais encore par l'originalité du style. L'érudit y glanera d'utiles anecdotes et d'intéressants fragments d'histoire sur l'émigration, les princes, la cour de Vienne, Napoléon et son aiglon, Marie-Louise et les archiduchesses, les quatre femmes de François II, ce barbe-bleue pacifique. Ces souvenirs évoquent toutes les grandes figures de cette époque mouvementée, pour ne s'arrêter qu'au lendemain du coup d'État de décembre 1851.

E. T.

Souvenirs du capitaine Desbœufs (1800-1815). Paris, Alphonse Picard et fils, 1904, in-8°.

Le capitaine Desbœufs naquit à Elne en 1782. Il grandit au milieu des scènes sanglantes de la Révolution sur cette frontière des Pyrénées où les maux de la guerre étrangère venaient s'ajouter aux horreurs de la guerre civile. Soldat à dix-huit ans, sa jeunesse et son inexpérience sont soumises pendant trois ans aux pires vicissitudes. Caporal sous Masséna, sur les bords de l'Adige; sergent en Dalmatie, officier après Wagram, il ne revient en France que pour franchir les Pyrénées où la guerre d'Espagne lui permet de donner la mesure de ses talents militaires et de ses aptitudes administratives. Dans la campagne de 1813-1814, la confiance de ses chefs le place aux postes les plus dangereux. Modeste autant qu'il avait été courageux, il se contenta du rôle de capitaine et prit sa retraite à trente ans, avec une pension infime.

Le rôle que joua Desbœufs dans l'immense épopée impériale est trop modeste pour que ses mémoires puissent nous initier aux plans d'une campagne militaire et à la tactique des batailles. Mais à côté de ces sujets de controverse, il en est un autre tout aussi passionnant, c'est l'étude du soldat en guerre, c'est le récit de la vie de celui qu'on appelerait maintenant *le petit pioupiou* et qu'on nommait jadis *le vieux grognard*. On aime à vivre de ses joies, à palpiter de ses triomphes, à partager ses souffrances, à s'apitoyer sur ses revers.

C'est précisément ce genre d'émotion que l'on ressent en lisant *les Souvenirs du capitaine Desbœufs*. Ces souvenirs conçus dans le même ordre d'idée qu'un livre presque célèbre : *les Cahiers du capitaine Coignet*, nous initiant à

la rude vie du soldat, aux responsabilités du simple officier, à l'immense labeur de ces aggrégations d'hommes qui forment un régiment. C'est un tableau synoptique de l'existence matérielle d'une foule armée, à côté de l'existence spéculative du bataillon, de la brigade, du corps d'armée. Qu'on ne s'y trompe pas! Cette vie animale ne manque pas de grandeur.

Nous ne croyons pas devoir analyser le livre du capitaine Desbœufs. Il ne vaut ce qu'il vaut que par le détail, et par conséquent il faut le lire. Mais nous sommes certain que cette lecture sera attrayante et que les péripéties de ce drame militaire se graveront sans fatigue, mais non sans émotion, dans l'esprit du lecteur.

E. T.

Mémoires du comte de Rambuteau, publiés par son petit-fils Paris, Calmann-Lévy, 1905, in-8°.

C'est une agréable lecture que celle des souvenirs de M. de Rambuteau, le préfet de la Seine du gouvernement de juillet, — un véritable administrateur, honnête, éclairé, ménager des deniers publics, d'opinion moyenne et, comme le dit son petit-fils, « un brave homme et un Français de son temps et de son pays ». L'introduction a été écrite avec non moins de charme par M. Georges Lequin, professeur de rhétorique à Mâcon, un bourguignon aussi, très au courant de l'histoire de la province et très bon juge de la carrière administrative et politique de M. de Rambuteau.

Deux périodes actives, deux périodes de repos, chacune à peu près exactement de quinze ans, telle est toute la vie d'un homme mort à quatre-vingts ans, qui avait vu la Révolution et l'Invasion et disparut à la fin du second Empire. Gendre d'un ancien ministre de Louis XVI, le comte de Narbonne, Rambuteau n'hésita pas à servir Napoléon, quand il le vit sauver la France de l'anarchie. Préfet successivement du Valais, de la Loire, de Montauban, il fut partout un modérateur. La Restauration le tint à l'écart, et il passa tout le temps qu'elle dura à cultiver et améliorer son domaine de Bourgogne, se laissant seulement nommer député en 1827. Rallié aux d'Orléans, il fut envoyé à l'Hôtel de Ville de Paris, dont il acheva la construction, en même temps qu'il améliorait tous les services publics de la grande ville. Après 1848, il revint à sa vie des champs, refusant d'être nommé sénateur par Napoléon III.

C'est par les détails, les observations, les anecdotes que vaut un livre de la sorte : il ne dit rien de nouveau et il apprend beaucoup sur les hommes que M. de Rambuteau a bien connus. De plus, il est édité avec un luxe de gravures et une perfection typographique, d'autant plus appréciables, que bien des ouvrages publiés de nos jours en sont totalement dépourvus.

G. B. DE P.

Le gérant : J. BOURDEL.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE 1905

Le vendredi 9 juin 1905, à neuf heures du soir, la Société d'histoire diplomatique a tenu son Assemblée annuelle, sous la présidence de M. le baron de Courcel.

On a entendu successivement :

Le rapport de M. le trésorier sur l'exercice 1904;

Le rapport de M. le marquis de Barral, l'un des secrétaires, sur les travaux de la Société et le mouvement des membres;

Les lectures suivantes :

Napoléon III et les préliminaires diplomatiques de la guerre civile aux États-Unis, par M. Lewis Emsten, secrétaire de l'ambassade des États-Unis à Londres;

Un explorateur d'archives dans la seconde moitié du XIXe siècle, par M. Frédéric Masson, de l'Académie française;

Les souvenirs du comte de Sainte-Aulaire, par M. le vicomte d'Harcourt.

Une allocution de M. le Président a terminé la séance.

Des élections avaient lieu statutairement pour le renouvellement de neuf membres sortants du Conseil d'administration.

Ont été élus : MM. le comte Baguenault de Puchesse, le marquis de Courcy, Georges Picot, Louis Delavaud, Charles Tranchant, le duc de la Trémoille, D. de Vorges, Akerman, le baron de Barante.

COMPTE RENDU DE M. LE TRÉSORIER

Mesdames, Messieurs,

Les comptes de la Société d'histoire diplomatique pour l'exercice 1904 présentent peu de différences relativement à ceux des années qui l'ont précédé, et encore ces différences portent-elles presque exclusivement sur des détails d'administration. Les recettes que nous recueillons varient peu, en raison du milieu spécial où s'exerce notre recrutement, et les dépenses elles-mêmes, déterminées d'après les ressources probables de notre trésorerie, mais devenues presque fixes depuis quelques années, ne permettent pas des excédents appréciables.

Au 31 décembre 1904, le montant total des recettes réalisées s'élevait à.		8.986 70
provenant du recouvrement des cotisations jusqu'à concurrence de.	8.597 90	
de ventes de numéros détachés de la *Revue* en dépôt chez notre libraire, et de recettes diverses pour une somme de.	388 80	
		8.986 70
En y ajoutant le solde de l'exercice 1903 reporté au 1er janvier, soit		2.880 36
Les ressources totales de 1904 étaient au 31 décembre dernier de		11.867 06
Le chapitre des dépenses a atteint le chiffre de		7.313 80

ainsi réparti :

Rédaction de la *Revue*	2.205 »	
Impression de la *Revue*	3.292 45	
Chemises et bandes, frais d'expédition, circulaires pour envois de volumes, impressions diverses, frais d'administration et de magasinage payés à MM. Plon-Nourrit et Cie, frais de l'Assemblée générale, etc.	806 55	
Frais d'encaissements, d'affranchissements, de timbre, et dépenses du Secrétariat et de la Trésorerie.	1.009 80	
formant un total général de dépenses de.	7.313 80	
En rapprochant ce chiffre de celui des recettes de toutes sortes, que nous avons donné plus haut, nous nous trouvons en face d'un solde créditeur de		4.553 26

que nous vous proposons de reporter à l'exercice prochain.

Nous tenons à rappeler que ce solde ne forme pas, à proprement parler, un excédent disponible. Certaines dépenses de publications n'ont pas été soldées au cours de l'année 1904, et elles figureront à l'exercice courant. Quoi qu'il en soit, le bilan définitif ressortira avec un solde créditeur, dont la valeur ne s'éloignera pas de celle des bilans précédents.

Il nous est permis d'espérer que la reconnaissance d'utilité publique qui vient de nous être concédée, en nous conférant la faculté de recevoir des dons et des legs, augmentera nos disponibilités, et nous permettra de constituer un fonds de capital consolidant notre situation et assurant notre avenir.

Votre Conseil vous prie d'approuver les comptes qui vous sont présentés en son nom et d'autoriser le report du solde créditeur en cours.

Le trésorier,

Octave Noël.

RAPPORT DE MM. LES SECRÉTAIRES

DE LA SOCIÉTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 JUIN 1905

Mesdames et Messieurs,

L'exercice qui se clot aujourd'hui devra être marqué d'une pierre blanche. Il comptera d'une façon toute spéciale parmi ceux de notre carrière déjà longue. Son importance ne pourra même être comparée qu'à celle de l'année de notre fondation. Si en effet, il y a dix-neuf ans, nous naquîmes à une existence de fait, ce n'est que depuis cette année que nous entrons dans une existence légale, juridiquement admise et administrativement reconnue.

Le décret qui nous confère la qualité d'établissement d'utilité publique date d'hier à peine : il est du 18 janvier 1905, et seul il nous confère cette entité juridique, dont M. le trésorier vous énumérait tout à l'heure quelques-uns des avantages matériels : droit de posséder, recevoir et acquérir, droit d'ester en justice, etc. J'allais donc dire que cette année fut pour nous en quelque sorte celle d'une deuxième naissance ; mais comme nous ne sommes, ni vous ni moi, des croyants de la métempsychose et ne saurions par conséquent admettre une pluralité de naissances pour un seul individu, je me bornerai à dire que cette année 1905 fut pour nous celle de la majorité, de la mise hors de page, de l'émancipation définitive. Aussi bien commencions-nous à atteindre l'âge viril et il était grand temps qu'on finît par nous déclarer majeurs. Nos démarches pour l'obtention de la personnalité civile ont duré, comme vous savez tous, plusieurs

années; mais tout vient à point à qui sait attendre, et grâce à la patiente ténacité de notre illustre président, utilement secondé par MM. Charles Tranchant, Baguenault de Puchesse et Octave Noël, nous tenons enfin ce décret tant désiré : nous sommes émancipés ; nous sommes majeurs.

La Société d'histoire diplomatique inaugure d'ailleurs brillamment sa récente majorité et ce m'est un plaisir de vous annoncer qu'elle a reçu dans son sein, depuis votre dernière assemblée générale, trente membres nouveaux, dont pas un seul n'est une non-valeur et qui tous, au contraire, viennent ajouter au prestige de notre association par l'éclat de leur nom, celui des hautes situations qu'ils occupent et l'incontestable autorité de leur mérite scientifique et littéraire.

Deux de ces nouveaux adhérents ont en outre l'inestimable avantage de ne point mourir : car ce sont les Bibliothèques de la Faculté de théologie protestante de Paris et du Musée Condé de Chantilly.

Trois autres de nos nouveaux collègues représentent deux nationalités de plus sur la liste déjà longue de celles de nos divers membres et vont faire pénétrer notre nom et connaître nos travaux dans cet Extrême-Orient, qui s'impose en ce moment d'une façon si terrible à l'attention du monde : ce sont deux diplomates siamois et un érudit chinois, M. Chung-Haï-Wang. Parmi nos vingt-neuf nouveaux venus, deux sont russes; un, sujet ottoman; trois, italiens ; trois appartiennent à cette collectivité suédo-norvégienne dont la diplomatie est commune, et qu'ils représentent avec des grades divers à Madrid et à Saint-Pétersbourg; un autre, M. Batalha de Freitas, est ministre de Portugal au Japon ; un autre encore, M. Lewis Emsten, secrétaire de l'ambassade des États-Unis à Londres, dont vous allez avoir le plaisir d'entendre tout à l'heure la lecture, apporte pour la première fois à nos travaux et à nos réunions le concours de la jeune race américaine ; un autre enfin, digne héritier d'un père illustre, rétablit sur nos listes le nom glorieux de Salisbury.

Douze des nouveaux membres sont français. Presque tous ils sont dans cette salle. Je ne veux donc pas effaroucher leur modestie, en vous vantant leurs mérites personnels ; mais je ne puis m'empêcher de proclamer ici leur mérite social, puisque dès leur première année d'admission, deux déjà d'entre eux concourent magnifiquement à nos travaux, l'un, en nous donnant à publier les mémoires du comte de Jaucourt, son aïeul, livre qui vous sera distribué prochainement; l'autre, en soulevant, dans la communication qu'il vous fera tout à l'heure, un coin du voile qui recouvre encore les souvenirs du comte de Sainte-Aulaire. Puissent tous nos nouveaux sociétaires suivre leur exemple et devenir ainsi parmi nous des forces utiles et agissantes !

Le trentième et dernier reçu de nos sociétaires nouveaux mérite enfin une mention toute particulière, car il n'est autre que le Président de la République, M. Émile Loubet, qui nous fait le grand honneur de permettre que nous l'inscrivions sur la liste de nos membres.

Aux trente noms auxquels je viens de faire allusion, notre Président va vous demander tout à l'heure d'en ajouter un trente et unième ; mais bien que mes relations personnelles aient préparé les voies du Seigneur, et que j'aie ainsi pas mal contribué à cette trente et unième adhésion, je veux laisser, à celui qui l'a finalement obtenue, à M. le baron de Courcel, l'honneur et le plaisir de vous l'annoncer lui-même.

A lui incombera aussi la tâche de vous entretenir des membres décédés de notre Conseil ; mais vos secrétaires ne sauraient terminer ce rapport sans vous parler des simples sociétaires que nous avons eu la douleur de perdre au cours de l'exercice écoulé. La liste en est toujours trop longue ; je dois reconnaître cependant qu'elle ne dépasse pas cette année la moyenne ordinaire, laissant ainsi, Dieu merci, pour notre recrutement, un écart considérable entre le nombre des reçus et celui des disparus. Ces derniers sont, outre les trois membres du Conseil morts cette année, MM. le comte de Canlaux, le marquis de Sayve, le comte Sala, Léon Flury, Georges de Courcel, Gabriel Syveton, et enfin

le duc d'Audiffret-Pasquier, de l'Académie française, et Sawas pacha, ancien ministre des affaires étrangères de l'Empire ottoman, les deux derniers de l'attristante série, conduits au tombeau, l'un et l'autre, il y a quelques jours à peine.

Grec de race et chrétien de religion, Sawas est né sujet ottoman et a servi toute sa vie l'Empire turc avec l'attachement et la fidélité la plus absolues. Fils d'un simple médecin et destiné à suivre la profession paternelle, il débuta dans la vie comme médecin de la Préfecture de police de Constantinople, et comme tel il eut l'insigne mérite d'être l'introducteur et l'initiateur de la médecine légale dans son pays ; mais Sawas avait plus de goût pour gouverner les hommes que pour les panser et les guérir. Les maladies des peuples l'intéressaient plus que celles des individus. Il ne tarda donc pas à lancer, sinon son bonnet de docteur, du moins sa lancette de praticien, par-dessus le Bosphore et à se vouer tout entier à la carrière administrative, dans laquelle il s'illustra comme sous-gouverneur, puis gouverneur de plusieurs provinces, jusqu'au jour où la faveur de son maître l'appela à faire partie des conseils de la couronne. Le portefeuille des Affaires étrangères lui fut deux fois confié, et il ne quitta le ministère que pour aller occuper le poste, sinon le plus important, du moins le plus délicat qui fût alors dans l'administration ottomane, celui de gouverneur général de l'île de Crète. La Crète a passé depuis lors sous un autre régime et Sawas, retiré de la politique, est venu finir ses jours à Paris, comblé d'honneurs et de dignités, mais vivant presque en ermite au milieu de ses manuscrits et de ses livres. Sawas pacha ne fut pas seulement en effet un homme d'action ; il fut aussi, et je pourrais dire il fut surtout un homme d'étude et a laissé des ouvrages de la plus haute érudition, entre autres un traité sur le droit musulman, qui, bien qu'écrit par un chrétien, fait plus qu'aucun autre autorité en la matière. Sawas pacha était *vizir* et *muchi*, les deux plus hauts grades de la hiérarchie civile ottomane. Il avait les grands cordons de Medjidié et de l'Osmanié et était grand-officier de notre Légion d'honneur.

Ai-je besoin de vous rappeler qui fut le duc d'Audiffret-Pasquier ? Sa mort est si récente que même ceux des nouvelles générations qui auraient pu en perdre un jour le souvenir, viennent de lire sa biographie dans tous les journaux et savent par conséquent quel grand rôle il a joué dans notre histoire, quelle grande place il continuait de tenir dans le monde des lettres et dans celui de la politique.

« Le temps a, comme l'espace, des étendues stériles, et l'histoire des peuples connaît des jours où le sang appauvri ne transmet plus la fécondité de la race, où dégénèrent plus encore les vertus. C'est surtout alors que sont précieux les témoins d'un passé meilleur, les survivants de la santé ancienne : eussent-ils cessé d'agir, par cela seul qu'ils restent, ils perpétuent dans la partie malade les exemples, les leçons et l'espoir. Tant qu'ils sont debout, le présent a la mesure de sa décadence. Quand ils se couchent dans leur tombe, le présent est délivré de la comparaison qui le force à se connaître et à rougir. »

Ainsi s'exprimait ce matin même, dans l'article que le *Correspondant* consacre à M. le duc d'Audiffret-Pasquier, M. Étienne Lamy. Sans vouloir, messieurs, fustiger nos générations actuelles avec autant de sévérité que le fait en ces lignes le nouvel académicien, je ne puis m'empêcher de reconnaître avec lui que les hommes de l'envergure du duc d'Audiffret-Pasquier deviennent de plus en plus rares, et je ne doute pas par conséquent que vous ne vous associez à moi pour rendre à la mémoire de cet illustre collègue le tribut qu'elle mérite d'admiration et d'hommage.

Le comte de Canclaux, le marquis de Sayve, M. Flury et le comte Sala, avaient été tous quatre des diplomates de carrière. Tous sont morts ministres plénipotentiaires ; mais, tandis que les premiers avaient pris depuis longtemps leur retraite, le dernier semblait destiné à demeurer encore quelques années dans le cadre d'activité.

Les Sala sont originaires des Marches d'Ancône et le grand-père de notre regretté collègue n'était devenu Français que lors

de la conquête des États pontificaux par les armées de la République. Quand son terroir natal fut rendu au Saint-Siège, il préféra la patrie d'adoption à la patrie d'origine, obtint sa naturalisation et se fixa en France. Son frère resté Romain, et devenu cardinal, présidait pendant ce temps aux débuts du futur pape Léon XIII, en attachant à sa personne le jeune Pecci comme secrétaire particulier.

Le père de notre Sala servit dans la garde royale de Charles X, démissionna en 1830, suivit Mme la duchesse de Berry sur le *Carlo-Alberto*, fut traduit devant la cour d'Aix et acquitté, fit au gouvernement nouveau une opposition forcenée pendant tout le règne de Louis-Philippe, devint directeur général des travaux du canal de Suez sous le Second Empire et termina enfin une vie particulièrement agitée de façon si brillante, que sa statue s'élève aujourd'hui sur une des places du Caire.

Le collègue dont nous déplorons en ce moment le décès avait dix-huit ans quand éclata la guerre franco-prussienne. Français de naissance il voulut prouver qu'il était aussi Français de cœur et s'enfermant dans Paris pendant toute la durée du siège, s'y engagea dans un de ces bataillons de marche de la garde nationale où la vieillesse la plus avancée coudoyait la plus extrême adolescence, confondant tous les âges en un même élan de patriotique dévouement.

Deux ans plus tard le jeune Sala était attaché au cabinet du duc de Broglie, notre vénéré fondateur, qui était alors ministre des Affaires étrangères, et quand M. de Broglie eut échangé son portefeuille contre celui de l'Intérieur, Sala demeura au cabinet du duc Decazes, puis à celui de M. Waddington. Ce fut à ce moment que j'eus le plaisir de faire personnellement sa connaissance, ce qui est dire que ce fut à partir de ce moment que je devins son ami. Personne en effet n'a pu le connaître sans concevoir pour lui une immédiate sympathie. C'était l'homme le plus aimable et le plus attachant qui fût au monde.

Sala ne quitta les bureaux du ministère pour le service extérieur qu'en 1883, époque où il fut envoyé à Belgrade pour y

porter à Milan Obrenovitch la reconnaissance par notre pays de sa récente royauté. De Serbie, Sala passa aux États-Unis où il se maria et où il reçut la rosette de la Légion d'honneur pour un fait peu banal dans une carrière diplomatique. Une voiture emportée allait écraser deux enfants dans les rues de Washington : Sala se jette à la tête des chevaux et parvient à les maîtriser un moment, tandis que d'autres passants dégagent les deux enfants ; mais les chevaux furieux se cabrent, renversent et piétinent le courageux sauveteur. On le relève avec une jambe cassée et il en reste boiteux pour la vie.

Sala fut consul général à la Havane de 1892 à 1896. La seule mention de ces deux dates indique ce qu'a dû être une pareille mission, puisqu'elles coïncident avec l'époque la plus troublée de l'histoire de Cuba. Pour se tirer de la situation sans encombre il fallait un tact exceptionnel, Sala sut l'avoir et il quitta la Havane en aussi bons termes avec les Espagnols qu'avec les insurgés et avec les Américains : ce qui est un tour de force tout à fait remarquable.

En 1897, il fut nommé ministre à Buenos-Ayres. Il y est resté jusqu'en 1904 et ce fut à son amitié personnelle avec le président Rocca que l'industrie française dut pendant cette période la concession des travaux du port de Rosario.

M. Léon Flury avait quitté le service depuis 1875. Attaché au département des Affaires étrangères, direction politique, le 22 janvier 1849, il fit toute sa carrière dans les bureaux et fut un des derniers modèles de ces premiers commis des anciens temps, qui consacraient au pays toute une vie de laborieux et modeste dévouement, rouage précieux d'une bonne administration, rouage d'autant plus utile qu'ils étaient plus ignorés, et qui par la continuité des emplois occupés assuraient cette continuité de la tradition, sans laquelle il ne saurait y avoir en diplomatie de succès durable et certain. L'espèce de ces merveilleux termites de nos bureaux a presque complètement disparu, et c'est grand dommage ; car, quelque bien doué que soit un agent, quelque intelligence qu'il puisse posséder, il ne saurait, quand il sautille à

travers les grades et les emplois, passant de Pékin à Belgrade ou de Buenos-Ayres à Rome, connaître à fond aucune des branches du multiple service de nos relations extérieures. Des hommes, au contraire, qui comme M. Léon Flury, restaient toute leur vie à la Commerciale, au Contentieux ou à la Politique, étaient des dictionnaires vivants que l'on pouvait feuilleter avec fruit chaque fois qu'on avait besoin de connaître des précédents et de s'inspirer du passé pour mieux arranger le présent ou préparer plus efficacement l'avenir. C'étaient les grandes utilités de ce théâtre diplomatique, où sans eux il ne saurait y avoir de bons premiers rôles. Je salue donc en M. Léon Flury toute une institution presque disparue, à laquelle notre pays dut, autant et plus peut-être qu'à ses grands chefs, les heures de relèvements, de résistances ou de triomphes.

Le marquis de Sayve appartenait à cette famille de la Croix de Chevrières, originaire de Voreppe en Dauphiné, dont les diverses branches ont fourni depuis plusieurs siècles à la France des hommes voués à en assurer le rayonnement et l'influence à l'étranger, depuis ce vertueux évêque de Québec, qui mourut au Canada en odeur de sainteté ; depuis cet ambassadeur, qui représenta le roi Henri IV à la cour de Savoie, et ce gouverneur de Valence, qui ayant suivi les Bourbons par delà les Pyrénées, devint capitaine général de l'armée espagnole, jusqu'à ce comte de Saint-Vallier, qui devint ambassadeur de la République à Berlin et en qui s'est éteinte, il y a deux ans, la branche aînée des La Croix de Chevrières.

Le chef de la deuxième branche de cette illustre maison était M. de Sayve, qui fut diplomate en même temps que son cousin. Il était né en octobre 1827 et avait débuté dans la carrière en 1851 comme attaché au cabinet du ministre des affaires étrangères. Bientôt après, il accompagna M. de Morny dans sa fastueuse ambassade à Saint-Pétersbourg lors du couronnement d'Alexandre II. Il alla ensuite, en 1857, comme troisième secrétaire, à Athènes, et à Munich en 1860. Deuxième secrétaire successivement à Lisbonne, à Constantinople et à la Haye, il passa

au cabinet du ministre en 1870, et demeura à Paris pendant toute la durée du siège. En 1871 il est nommé premier secrétaire de notre ambassade à Florence et se trouve dans cette ville lors de la translation de la capitale italienne à Rome. La France boudait un peu l'Italie à cette époque et ne voulut point se hâter d'envoyer un titulaire au nouveau poste de Rome. M. de Sayve se transporta donc en cette ville comme chargé d'affaires et y demeura jusqu'à l'arrivée de M. Fournier, dans une situation particulièrement délicate, dont il se tira avec honneur, grâce à son tact et à sa souple fermeté. Il était dans sa destinée d'avoir des postes difficiles et il ne quitta Rome que pour aller, également comme chargé d'affaires, à Berlin, et cela au moment où la création des quatrièmes bataillons tendait d'une façon si inquiétante nos rapports avec l'Empire d'Allemagne. L'attitude de M. de Sayve contribua beaucoup à dénouer la situation ; on ne fut cependant pas très juste envers lui, et au lieu de lui donner, comme récompense de ses services, le poste important qu'il eût mérité, on voulut lui confier une mission secondaire. M. de Sayve préféra être mis en disponibilité avec le grade de ministre; et peu de temps après il demanda sa mise à la retraite. Un peu aigri, malade et fatigué, il se retira pour jamais alors de la diplomatie, se vouant tout entier aux douceurs de la vie familiale, dans laquelle il trouva d'amples compensations aux déboires immérités de sa fin de carrière.

Le comte de Canclaux, fils d'un ancien consul général à Dublin et à Corfou, neveu d'un ancien ambassadeur à Naples, était tout naturellement appelé à suivre la carrière diplomatique. Aussi entra-t-il au ministère des affaires étrangères en 1851, dès qu'il eut atteint sa majorité. Il y passa successivement par tous les services de notre administration des relations extérieures, débutant par la Direction commerciale, passant ensuite au Contentieux et finissant par la Direction politique. Pour un laborieux, comme était le comte de Canclaux, c'était là une merveilleuse école d'aptitude professionnelle. Aussi, malgré sa jeunesse, M. de La Valette le choisit-il pour son chef de cabinet.

quand il fut nommé directeur politique. Peu après le marquis de La Valette devenait ministre des affaires étrangères. Canclaux n'avait pas un grade assez élevé pour pouvoir servir cette évolution et devenir chef de cabinet du ministre, comme il avait été chef de cabinet du directeur politique ; mais M. de La Valette avait trop apprécié sa collaboration pour pouvoir s'en passer. Il l'attacha à sa personne comme secrétaire particulier, et quand plus tard le marquis de La Valette quitta le ministère pour aller remplir à Londres les fonctions d'ambassadeur, il emmena encore Canclaux avec lui. La guerre de 1870 emporta avec elle tout le haut personnel de l'Empire ; mais un simple second secrétaire ne pouvait pas se solidariser avec le régime tombé. Canclaux demeura à Londres et il y était encore quand M. le duc de Broglie vint prendre la place du marquis de La Valette.

De Londres, le comte de Canclaux fut envoyé à Stockholm, en 1871, comme chargé d'affaires : il n'y resta pas longtemps et fut bientôt attaché à la terrible mission confiée par le gouvernement de la République au comte de Saint-Vallier et qui consistait à régler avec le comte de Manteuffel, général en chef de l'armée d'occupation des provinces retenues en gage par les Allemands, toutes les questions relatives à l'administration et à la libération progressive du territoire. Ce fut le malheureux Canclaux qui eut à rester pendant deux années entières, d'abord à Nancy, puis à Verdun, auprès de l'état-major allemand, arrondissant les angles, prévenant les heurts, évitant les conflits entre l'arrogant vainqueur et des populations impatientes du joug étranger qui pesait encore sur elles. Pour tout ce qui était important il en référait sans doute au comte de Saint-Vallier ; mais il fallait qu'il prît constamment sur lui de trancher les questions de détail, et c'étaient ces petites questions de détail qui risquaient chaque jour d'amener de fâcheuses complications. Il faut avoir parcouru, comme je l'ai fait, les notes laissées par notre regretté collègue sur cette période de sa vie, pour se rendre compte de tous les services que rendit alors, presque à chaque minute, le comte de Canclaux à sa patrie. Tout l'honneur

de cette épineuse mission est revenu à M. de Saint-Vallier; mais combien du mérite n'en appartient-il pas en réalité à son dévoué et modeste collaborateur!

En 1874, Canclaux fut nommé premier secrétaire et envoyé en cette qualité à Madrid, auprès du comte de Chaudordy. En 1876, il passa en la même qualité auprès du comte Bernard d'Harcourt à Berne. En 1879 enfin, il fut nommé ministre plénipotentiaire à Belgrade.

La santé du comte de Canclaux n'était malheureusement pas brillante et le travail incessant auquel l'avait astreint une carrière exceptionnellement laborieuse et difficile l'avait tout à fait gâtée. Deux ans à peine après son arrivée en Serbie, il dut demander à être mis en disponibilité, puis à la retraite, et s'il parvint, malgré une terrible maladie de cœur qui menaçait de l'emporter à chaque instant, à prolonger sa frêle existence jusqu'au 4 novembre 1904, ce ne fut qu'à l'inlassable tendresse et aux soins incessants des siens qu'a été dû ce véritable miracle.

M. Georges de Courcel, le frère de notre président, n'était ni un diplomate ni un historien, et je crois que ce fut à l'affection fraternelle plus qu'à un goût particulier pour l'histoire diplomatique que nous fûmes redevables de son entrée dans notre Société. Que d'affinités pourtant entre un diplomate et un marin! Et que de fois le marin n'a-t-il pas à être en même temps diplomate au cours de ses escales en pays étranger! Or M. Georges de Courcel était un marin.

Né le 31 décembre 1840, il entra à seize ans à l'École navale, navigua beaucoup et fit des croisières particulièrement longues dans les mers de Chine. Il en était cependant revenu en 1870, lorsque le malheur des temps fit de nos braves marins des soldats de terre ferme. Aide de camp de l'amiral de La Roncière Le Noury, Courcel s'enferma avec lui à Paris et fut particulièrement chargé de la défense des forts de la ville assiégée. Il quitta le service peu après la guerre et se voua désormais à l'étude, devenant un des bibliophiles les plus distingués de notre pays. Sa collection de manuscrits et d'imprimés relatifs à l'his-

toire de France, et plus particulièrement à celle de la région de Paris est demeurée célèbre à juste titre.

M. de Courcel est mort le 25 avril 1904 et a été remplacé parmi nous par M. Robert de Courcel, son fils, un des trente membres nouveaux dont nous saluions tout à l'heure l'entrée au sein de notre Société.

Il ne me reste à vous entretenir, mesdames et messieurs, que d'un dernier collègue décédé au cours de cette année; mais vous comprendrez avec quelle réserve je suis forcé de le faire en cette enceinte dont est bannie toute controverse politique, tandis que le fracas de sa mort inexpliquée assourdit encore toutes les oreilles, que les uns s'évertuent à salir sa mémoire, que les autres continuent à vouloir faire de son cadavre une arme de combat. Je ne vous dirai donc rien de l'homme politique, de l'homme d'action, de l'homme de lutte et de parti que fut Gabriel Syveton et je me bornerai à vous rappeler qu'avant d'entrer dans la tourmente, que fut pour lui son court et brillant passage à travers la politique, il avait été un homme de cabinet et d'étude, un délicat érudit, un infatigable travailleur, un historien consciencieux et un écrivain de mérite. C'est comme tel qu'il nous appartient et comme tel il peut être loué et regretté par nous sans réticences ni réserves, comme sans aucun parti pris de dithyrambe ni de calomnie. Aussi, mesdames et messieurs, viens-je vous demander, quelles que soient vos diverses opinions sur l'homme politique, quelles que puissent être vos convictions ou vos suppositions sur la façon dont il est mort, d'accorder un souvenir et un regret à celui qui fut un de nos meilleurs et plus zélés collaborateurs, à l'auteur de nombreux articles de notre Revue, à l'organisateur des premiers congrès d'Histoire diplomatique, à ce Gabriel Syveton, en un mot, qui, tout au moins pour notre Société, fut un honneur et une force.

NAPOLÉON III

ET LES

PRÉLIMINAIRES DIPLOMATIQUES

DE LA GUERRE CIVILE AUX ÉTATS-UNIS

Lorsque les passions des hommes ont été profondément troublées par des luttes intestines, il est rare de retrouver la génération même qui a pris part à ces luttes unie de nouveau en un accord fraternel si étroit, qu'il semble que le sang versé n'ait fait que cimenter davantage son union.

C'est ce qui arrive pour les États-Unis. Aussi, l'Amérique peut-elle s'enorgueillir à juste titre d'avoir si bien cicatrisé les blessures de la guerre civile, que vainqueurs et vaincus sont également fiers de la part qu'ils ont prise à un conflit, dont toute trace d'amertume est désormais effacée.

En jetant un regard sur le passé, les vétérans du Nord, comme ceux du Sud, peuvent donc aujourd'hui ne voir également, dans le désir qu'a eu Napoléon III d'aider les confédérés, qu'une marque de sympathie témoignée par le souverain de la France à une portion du peuple américain, dans une cause qu'elle et lui considéraient comme juste et légitime.

Maintenant que près d'un demi-siècle a passé sur ces événements, il nous est facile de dégager l'impression produite à l'étranger par l'indécision du gouvernement fédéral, à la veille de la guerre de Sécession, de la comprendre et de la trouver naturelle. Jusqu'alors les institutions républicaines de notre pays n'avaient paru aux hommes d'État européens que comme appartenant à la catégorie des *expériences* à tenter : leur manque soudain de stabilité justifia toutes les appréhensions. Aussi n'est-ce

pas à un de ces défauts de pénétration, qui portent si souvent les nations, comme les individus, à se mal connaître, qu'il faut attribuer l'erreur de l'Europe. Quatre années d'impuissance gouvernementale venaient d'être constatées en Amérique. Des hommes d'État de valeur, imbus de l'inoffensif libéralisme de l'époque, hésitaient eux-mêmes à prendre parti et contestaient qu'on eût le droit de retenir de force dans l'union ceux des États qui voulaient s'affranchir de ses liens, bien qu'ayant combattu jadis sous un même drapeau. Nos légations d'Europe enfin assuraient elles-mêmes qu'on n'aurait pas recours à la force pour retenir les dissidents.

L'impression qui se dégageait de tout cela sur l'hésitation du Nord, et par conséquent sur son insuccès probable, était corroborée par les dépêches des envoyés à Washington. La société qu'ils y fréquentaient était de tendances et de sympathies esclavagistes, et chaque jour ils entendaient proclamer hautement, dans la capitale fédérale elle-même, par les chefs du mouvement sécessionniste, le droit qu'avait chaque État de se séparer des autres, tandis que les partisans de l'union osaient à peine contester ce droit et sa légitimité. Qu'un diplomate européen jetât ses regards sur l'autre côté du Potomac, et au lieu de l'indécision et des tergiversations du Nord, il apercevait le Sud serrant ses rangs et présentant un front solide. Qu'il parcourût la constitution des États-Unis, et il lui semblait que, de par l'esprit même de nos lois, les confédérés étaient justifiés à réclamer la séparation.

Qu'il se tournât, au contraire, vers le gouvernement fédéral de Washington, et il ne voyait au pouvoir qu'une administration inexpérimentée aux prises avec des difficultés sérieuses ; il n'apercevait à la Maison Blanche qu'un homme à carrure de géant, né dans une hutte des prairies, fils d'un pionnier illettré de la frontière, porté au pouvoir presque par simple hasard, et ne personnifiant à la tête du nouveau parti qu'un programme que le Sud, fidèle aux traditions du commencement de la République, se refusait à admettre.

Que ce diplomate cherchât enfin à se rendre compte des forces militaires dont disposait un gouvernement de si instable apparence, et il constatait que ses plus puissants arsenaux étaient aux mains de ses adversaires, que les officiers les plus éminents de son armée, tels que Robert Lee, refusaient des commandements et démissionnaient plutôt que de renoncer à suivre la fortune de leurs États d'origine.

Il n'est donc pas surprenant que les dépêches des envoyés accrédités de Washington annonçassent à leurs gouvernements respectifs la dissolution imminente de la république et que Napoléon déclarât, sans la moindre hésitation, au ministre américain à Paris, qu'il croyait la cause du Nord *compromise*, sinon *perdue*, opinion qui, disait-il, était d'ailleurs partagée par tous les hommes d'État européen. Les premiers succès de la campagne parurent vouloir donner raison à cette manière de voir : les masses indisciplinées du Nord se virent repoussées par les masses non moins indisciplinées du Sud, et l'Europe, escomptant le succès final du Sud, ne lui marchanda pas sa sympathie.

Si, au début de la guerre civile, le vieux monde se méprit sur la force et les intentions du Nord, le Nord, de son côté, ne sut pas apprécier à son prix la valeur de la bonne volonté des puissances étrangères. S'il avait fait tout de suite de la guerre une croisade contre l'esclavage, il eût soulevé l'opinion publique en Europe de telle façon qu'aucun gouvernement n'eût osé affronter l'indignation de ses sujets en se déclarant pour le Sud. Mais on ne trouva pas que le moment fût propice pour une pareille déclaration et l'on évita d'agiter la question, afin d'empêcher la défection des États limitrophes, dont les sympathies pour l'union étaient encore solides, mais où l'esclavage était considéré comme une institution fondamentale.

Le Nord perdit et laissa ainsi au Sud le privilège de se réclamer d'une thèse de liberté. N'était-ce pas, en effet, pour la liberté, que, fidèles aux traditions ancestrales, les sudistes prétendaient combattre? Et ils allèrent ainsi récoltant de par le

monde cette sympathie générale qu'on ne marchande guère à des opprimés contre des oppresseurs.

L'homme sur lequel s'était porté le choix de Lincoln pour la direction de la politique extérieure du pays, William F. Seward, avait depuis longtemps fait ses preuves comme gouverneur de New-York, puis comme sénateur des États-Unis; il avait été le propre concurrent malheureux de Lincoln à la présidence, mais il n'avait aucun passé diplomatique. Il serait injuste de vouloir résumer toute l'œuvre d'un homme en quelques lignes : agir de la sorte serait doublement injuste pour Seward. L'évolution que devait nécessairement amener en lui la responsabilité de ses nouvelles fonctions rend extrêmement difficile en effet de porter sur son caractère et sur ses capacités un jugement absolu, et l'on ne saurait dire de personne plus que de lui, qu'entré politicien au ministère, il en sortit homme d'état et homme d'état consommé.

Seward avait une grande facilité de plume et de parole, du charme personnel, la répartie prompte. A une dame qui lui demandait un jour un secret d'État, il répondit : « Je vous le dirais, madame, si je ne le savais pas. » Il avait le don de conserver les meilleures relations, même avec ses adversaires, et, longtemps après la guerre, Drouyn de Lhuys se plaisait à lui rappeler qu'au plus fort de la tension, qui survint entre la France et les États-Unis, il avait pensé à lui offrir d'excellents cigares. Si comme beaucoup de nos secrétaires d'État, il manquait de l'expérience acquise dans les missions à l'étranger, par contre il possédait à fond la vie politique de son pays; mais uniquement occupé des affaires intérieures, il se méprit sur la véritable situation, au début des hostilités, comme il s'était mépris, au commencement, sur *le génie* de Lincoln. Cette double erreur l'amena à un étrange résultat. Tout en espérant conserver intacte l'union par des mesures pacifiques, Seward se refusait à reconnaître qu'un conflit armé était proche. Il désirait imposer sa propre supériorité au Président et sauver le pays des conséquences toujours désastreuses d'une lutte intestine. Il soumit à cet effet

tout un programme à l'approbation de Lincoln. Ce programme consistait à faire diversion aux difficultés du moment, en provoquant un conflit étranger et à empêcher toute velléité séparatiste, en unissant le pays entier dans un même élan patriotique contre l'ennemi commun. Seward avait confiance que, devant un péril national, les chefs confédérés laisseraient de côté toute idée de sécession et il pensait qu'en substituant une guerre étrangère à la guerre civile, il unirait les deux parties, au lieu de les diviser. Hanté de cette idée, il proposa au Président d'exiger pour des griefs, volontairement amplifiés, des *explications catégoriques* de la France, de la Grande-Bretagne, de la Russie et de l'Espagne; d'envoyer au Canada, au Mexique et dans l'Amérique Centrale des agents, qui, travailleraient l'opinion de façon à faire vibrer la corde patriotique contre la soi-disant agression du vieux monde, et de convoquer le Congrès, au cas où les explications paraîtraient insuffisantes, afin de lui faire déclarer la guerre à une puissance étrangère quelconque. Le bon sens de Lincoln, ici comme en d'autres circonstances, sauva le pays des conséquences funestes d'une si aventureuse politique, bien que Seward n'eût pas abandonné tout de suite son projet. Six semaines plus tard, le secrétaire d'État écrivait encore à notre ministre à Londres une longue dépêche, pleine de tendances belliqueuses; mais avant qu'elle ne fût expédiée, Lincoln lui enlevait son caractère agressif, en ordonnant qu'au lieu de la communiquer au *Foreign-Office*, notre légation la considérât comme confidentielle. Le brouillon de cette dépêche a été conservé avec les corrections que Lincoln y ajouta de sa main, la rendant inoffensive : preuve nouvelle du jugement de cet illustre président, dont le pratique bon sens s'étendait à toutes les branches de l'administration. Lincoln avait su ainsi, tout en évitant de froisser les susceptibilités d'un secrétaire d'État qu'il appréciait, accomplir ce qui lui avait paru nécessaire, sans que seulement le pays se doutât du danger couru.

A nous, les successeurs de sa génération, Lincoln apparaît

comme le héros de l'histoire américaine, fondateur et symbole vivant d'une nouvelle civilisation démocratique, conquise sur les forêts vierges et destinée à un avenir glorieux. Pendant la crise la plus grave qui ait agité le pays, Lincoln se haussa à toutes les situations. Il sauva la République en puisant des forces nouvelles dans les difficultés qui surgissaient autour de lui. Sa vraie grandeur consiste en ce qu'il a été, avec sa simplicité d'allures et la bonhomie souriante de son accueil, la personnification de ce qu'il y a de meilleur dans le peuple américain, c'est-à-dire de la grandeur morale alliée à l'ingénuité du caractère.

Pendant le mois fécond, qui précéda les débuts de l'insurrection et suivit sa propre installation à la présidence, il est permis toutefois de se demander si Lincoln lui-même se rendit tout à fait compte de la portée des événements qui se préparaient. Charles-Francis Adams, fils et petit-fils de présidents, élevé dans les conventions traditionnelles, et qui venait d'être nommé ministre à la cour de Saint-James, nous a laissé un récit amusant de leur première et unique entrevue, récit qui confirme notre doute.

Le pays était déjà aux prises avec des difficultés, que l'Europe suivait anxieusement, et ce fut en sentant le poids de sa responsabilité qu'Adams accompagna Seward à la Maison Blanche. Bientôt un homme mal accoutré, de visage rude et d'aspect bizarre, entra dans la pièce. Il portait des gros bas mal tirés, des pantoufles fatiguées, des pantalons démodés. Il avait l'air gauche et mal à l'aise. Adams, présenté par Seward, commença les compliments d'usage; mais le Président l'interrompit brusquement et répondit, d'un air indifférent, que c'était à Seward qu'était due la nomination; puis, se tournant vers ce dernier, comme si tout ce qui avait trait aux relations extérieures fût de moindre importance, il dit en se frottant les mains :

« A propos, Seward, j'ai décidé ce matin à qui je confierai la direction des postes à Chicago. »

Comme il devenait nécessaire de remplacer le représentant

des États-Unis aux Tuileries, M. Faulkner, un sudiste nommé par la présidence antérieure, et qui, de la meilleure foi du monde, déclarait, la veille même de la rupture des hostilités, qu'on n'aurait pas recours à la force pour réprimer le mouvement séparatiste, Lincoln fit pour ce poste important un choix heureux, en nommant ministre à Paris un ancien sénateur, M. Dayton, dont le sens politique avait été aiguisé par la pratique des affaires.

Un des traits les plus caractéristiques de la démocratie américaine est l'absence de toute tradition fixe; ce qui donne aux représentants du pays une liberté plus large et leur permet de s'adapter aux circonstances et de s'assimiler aux milieux où ils se trouvent, sans être retenus par aucune barrière conventionnelle. Le tact de Dayton lui tint lieu d'expérience et maintes fois il fit preuve d'un jugement plus sûr que celui de Seward. Dans ses relations avec des hommes de la supériorité de Thouvenel et de Drouyn de Lhuys, il ne laissa jamais péricliter les intérêts, dont il se trouvait chargé et justifia la confiance de son pays. Dans ses rapports diplomatiques, bien que la tâche de représentant d'un gouvernement que l'on supposait destiné à la défaite ne fût pas facile, il maintint avec discrétion et habileté la dignité des États-Unis.

Du côté opposé, M. Slidell, l'agent confédéré en France, était le représentant non reconnu d'une cause sympathique et qu'on supposait devoir être victorieuse. Bien qu'originaire du Nord, il s'était identifié complètement avec le Sud et s'était fait remarquer au Sénat américain par un plaidoyer chaleureux des droits esclavagistes. Il pouvait, avec raison, comparer sa mission à Paris avec celle de Benjamin Franklin, qui, quatre-vingts ans auparavant, avait réussi à obtenir, à la cour de Louis XVI, la sympathie et l'aide généreuse de la France dans notre lutte pour l'indépendance. Cette sympathie, Slidell la possédait avant même d'être arrivé; et la défense de la cause confédérée lui assura une cordiale bienvenue à la cour de Napoléon. Sa posi-

tion manquait toutefois de sanction officielle et en manquerait tant que les États esclavagistes ne seraient pas reconnus. Les rares communications écrites qu'il reçut du gouvernement français lui furent adressées comme à un simple particulier et ses audiences avec l'Empereur furent arrangées, non par l'intermédiaire du ministre des Affaires étrangères, mais par celle de M. de Persigny, un des plus ardents avocats du Sud auprès de l'Empereur.

Slidell se montra infatigable dans son désir de gagner des partisans à sa cause. Si le duc de Morny ne se laissa pas entraîner, si Thouvenel d'abord et Drouyn de Lhuys ensuite, conscients tous deux des responsabilités qu'ils eussent encourues, refusèrent de se compromettre, en revanche Rouher lui-même, le porte-parole autorisé de la politique impériale à la Chambre, finit par être séduit et gagné, malgré son hostilité du début, et bientôt il n'y eut plus guère qu'un seul homme dans l'entourage de l'Empereur qui se montrât nettement favorable à la cause de l'union; et cet homme était le prince Napoléon.

Cette sympathie générale du gouvernement français pour la cause du Sud fut pour le Nord une amère déception. C'était surtout de la part de la France que les fédéraux s'étaient attendus à une neutralité amie : leur irritation n'en fut que plus grande quand ils apprirent la réception qui était faite à Paris, comme à Londres, aux commissaires des confédérés, bien que ceux-ci se fussent présentés et eussent été accueillis sans aucun caractère officiel. L'idée vint même un moment à Seward d'en prendre motif ou prétexte pour rompre toutes relations diplomatiques; mais, à la réflexion, une politique plus sage prévalut à Washington, tandis que de son côté, à Paris, Thouvenel offrait spontanément des explications, et informait Dayton qu'il était de son devoir, comme ministre des Affaires étrangères, de prendre des informations dans tous les partis. Pour mieux convaincre le diplomate américain, il ajoutait qu'il en agissait ainsi avec d'autres; et donnait comme exemple l'audience accordée le même jour aux envoyés

du roi de Naples et à ceux de Garibaldi. Il déclarait enfin que son principal but, en s'entretenant avec Slidell, était de le convaincre de l'inutilité de toute tentative prématurée pour une reconnaissance de son parti.

Il est possible qu'en raison du caractère privé des audiences qu'il accordait à Slidell, l'Empereur se soit laissé entraîner, par son désir d'aider le Sud, jusqu'à exprimer à cet agent ses sympathies personnelles à l'insu de son ministre des Affaires étrangères; mais le confédéré, qui ne pouvait comprendre comment tant de protestations de bonne volonté étaient suivies de si peu d'effet, demeura incrédule. Aussi, sa désillusion, quoique complète, ne fut pas imprévue lorsque l'Empereur lui rappela que des pourparlers diplomatiques ne pouvaient produire d'effet que lorsqu'ils étaient consignés par écrit dans quelque protocole. Slidell évitait, du reste, toute contestation et glissait avec adresse sur les points délicats. Lorsque, par exemple, l'Empereur apprit que Richmond, la capitale du Sud, avait illuminé en l'honneur de la prise de Puebla par ses troupes du Mexique, Slidell se garda de mettre en doute cette information; et pourtant il écrivait au secrétaire d'État confédéré, le jour même, qu'il considérait la nouvelle comme assez invraisemblable.

Aux fréquentes manifestations des sympathies sudistes de Napoléon, Slidell répondait par de généreuses promesses de coton et de gratitude; mais l'Empereur crut encore nécessaire de lui rappeler que les sympathies des nations ne dictaient pas seules leur politiques et qu'en si grave occasion il lui répugnerait de prendre parti sans le concours de l'Angleterre. Agissant ensemble, établissant entre eux une *entente cordiale*, les deux pays pourraient avec plus d'efficacité, pensait-il, protéger leurs droits de puissances neutres. Aussi essaya-t-on de faire accepter à Washington cette action commune, préconisée d'ailleurs depuis le commencement de la guerre.

Le 15 juin 1861, les ministres de la France et de la Grande-Bretagne, M. Mercier et lord Lyons se présentèrent ensemble au département d'Etat. Seward les fit entrer dans la chambre du

sous-secrétaire et, bien que son accueil fût empreint de cordialité, il refusa fermement de discuter aucune question avec eux ensemble : « Non, non ! leur déclara-t-il, il m'est impossible de vous voir dans de pareilles conditions. » Un des ministres objecta qu'ils obéissaient à leurs instructions, tandis que l'autre essayait d'expliquer le but de leur visite collective. Seward tint bon : « Non, reprit-il, il ne faut pas qu'il y ait d'erreur entre nous. Monsieur Mercier, faites-moi le plaisir de venir dîner avec moi ce soir, et, si lord Lyons veut bien passer dans mon cabinet, il pourra tout de suite m'entretenir de l'objet de sa visite. » Ils eurent beau insister, Seward demeura inébranlable et eut le dernier mot.

Peu de temps après, comme les consuls d'Angleterre et de France à Charlestown, ayant également reçu des instructions pour demander simultanément aux confédérés certains droits de neutralité, avaient fait à cet effet une démarche collective, le gouvernement fédéral répondit à cette démarche en retirant l'exequatur au consul anglais; mais il se garda de toucher à son collègue français, évitant ainsi de fournir un grief commun aux deux pays.

Ce fut à partir de ce moment que Seward commença à donner toute la mesure de ses capacités d'homme d'État. Il connaissait à fond désormais tous les rouages diplomatiques de la guerre et les erreurs du début lui avaient servi de leçon. Il continua de proscrire avec soin toute ingérence étrangère ; mais sa politique agressive du commencement fit place à une résistance tout aussi ferme, mais plus souple. S'il ne parvint pas à convaincre l'Europe de sa théorie que l'Amérique était en paix, du moins réussit-il à poser en principe le point essentiel de notre politique à cette époque : qu'aucune ingérence étrangère ne serait invoquée ou admise, que toute intervention obligerait les États-Unis à considérer comme ennemis ceux qui ne se conformeraient pas à ses vues à cet égard, et que le pays, bien qu'il ne désirât, ni ne cherchât aucune guerre étrangère, ne redoutait pas une pareille éventualité.

Un des traits distinctifs de la vraie grandeur est de savoir

céder dans les choses secondaires, tout en restant inébranlable sur les choses essentielles.

Seward fut à la hauteur de sa tâche. Ses dépêches, écrites en vue de l'opinion publique et de l'effet qu'elles étaient destinées à produire dans le pays, n'étaient cependant lues qu'en partie par nos envoyés, désireux de ménager les susceptibilités étrangères; mais imprimées plus tard *in extenso*, elles lui acquéraient, sans grand danger, la réputation d'un audacieux, et provoquaient une irritation extrême parmi les confédérés, qui enrageaient de voir à quel point l'Europe exagérait l'importance du Nord, et paraissait céder à ses menaces. Malgré ces menaces, que d'ailleurs il ignorait en partie, Napoléon eût pourtant secouru le Sud, s'il avait pu le faire sans danger. Plus d'une fois il fut sur le point d'agir, et il avoua plus tard à Slidell ses regrets d'avoir laissé passer l'occasion favorable.

Pour agir il attendait la nouvelle de quelques succès sudistes; mais ces succès ne vinrent pas et son attente fut trompée. Aussi, en dépit des conseils de Persigny, malgré l'avis de Mercier, son envoyé à Washington; malgré les membres du Parlement anglais, qui le poussaient à l'action; malgré son propre désir d'intervenir, non seulement dans un but de gloire, mais aussi pour venir en aide à l'industrie française, atteinte par notre guerre; malgré sa volonté d'établir un empire latin au Mexique, projet pour lequel une Amérique divisée serait le principal auxiliaire; il était arrêté par la crainte que ce ne fût avec de secrets desseins que Palmerston cherchait à l'engager dans une guerre avec les États-Unis. Si l'ambition le tentait, la prudence le retenait et il demeurait finalement dans cette indécision habituelle qui fut un des traits dominants de son caractère. Il s'engagea donc dans une voie d'atermoiement, qui ne pouvait mener à rien. L'Angleterre et la Russie firent la sourde oreille à ses propositions et refusèrent de le seconder. Le Nord, à son tour, ne voulut pas accepter ses offres de médiation entre les belligérants américains, et l'Empereur fut ainsi amené peu à peu à reculer et même à désavouer certaines conversations, qui avaient eu lieu

à sa propre table et dont les partisans mal avisés de la cause sudiste avaient voulu profiter pour le compromettre et brusquer une action. Il finit ainsi par se rendre compte que les intérêts vitaux de la France n'étaient pas en Amérique. Il fit taire son ambition et préféra sacrifier des projets qui lui avaient été chers, plutôt que de sacrifier son pays dans une guerre inutile.

Ce fut agir en bon souverain et en patriote. L'histoire se plaira à le reconnaître ; mais elle constatera aussi qu'à ses éminents ministres Thouvenel et Drouyn de Lhuys revient le principal honneur de l'avoir aiguillé dans la voie de la prudence et d'avoir sauvegardé les intérêts de leur pays, en déconseillant à leur impérial maître de courir les hasards d'une aventure.

Ce serait toutefois attribuer à la diplomatie un mérite plus grand que celui auquel elle a droit, que de prétendre qu'elle agit sans se laisser guider par le sort des armées. Aussi convient-il de constater que les succès militaires du Nord furent pour beaucoup également dans la prudence de la France, comme dans le triomphe diplomatique du gouvernement fédéral. Il n'est pas donné à tout le monde de jouer les Talleyrand au Congrès de Vienne et, dès le commencement de notre guerre civile, à une époque où l'écho des victoires remportées retentissait si vite à Paris et à Londres, les envoyés de nos deux factions rivales purent se rendre compte qu'au succès des bataillons était lié indissolublement le triomphe de leurs causes respectives. Les défaites de 63, en portant un coup décisif aux confédérés, sauvèrent et la France et les États-Unis des conséquences désastreuses qu'eût amenées la reconnaissance du Sud.

A partir de ce moment, aucune puissance n'eût pu raisonnablement soutenir une cause perdue. Aucune non plus n'eût eu le courage de s'associer à un parti qui, depuis la déclaration tardive, mais retentissante de Lincoln au sujet de l'émancipation des nègres, n'était plus que le parti de l'esclavage contre la liberté.

Ce fut en vain que, pendant la dernière année de la guerre, Slidell fut autorisé à offrir à l'Empereur, non seulement l'aide

des confédérés, mais encore, dit-on, la cession du Texas à la France. Une telle proposition eût été irrésistible quelques années auparavant; mais le temps de son efficacité était passé, et elle fut inutile.

Il est à la louange de la France qu'après la proclamation de Lincoln sur l'émancipation, les sentiments toujours si chevaleresques de cette nation changèrent ses sympathies de direction et les reportèrent vers le Nord, dans une lutte devenue désormais une guerre à l'esclavage. L'amitié traditionnelle des deux pays, amitié qui restait la même, qu'elle s'adressât au Sud ou qu'elle se retournât vers le Nord contribua beaucoup à ce résultat. Aussi, des démêlés de cette époque, les Etats-Unis réconciliés ne peuvent-ils retenir qu'un sentiment d'affection de plus en plus marqué envers la France. Et plus que jamais nous pouvons redire aujourd'hui ce mot si fin et si vrai, que nous trouvons dans une dépêche de Seward lui-même : « L'attachement que le peuple américain porte à la France diffère de ses sympathies envers les autres pays. Il honore et aime la France, parce que les deux nations se souviennent avec fierté du temps où elles étaient alliées. »

LEWIS EMSTEN.

UN EXPLORATEUR D'ARCHIVES

DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XIXe SIÈCLE

Le dix-neuvième siècle a été le siècle de l'exploration. On a exploré les continents interdits, les nécropoles préhistoriques, le fond des mers et l'azur du ciel. Les archives devaient avoir leurs explorateurs; elles les ont eus. S'ils n'y ont point satisfait les activités violentes qu'inspirent l'esprit d'aventures et le goût de conquêtes, ils y ont recherché l'aliment — solide ou creux — dont ils repaîtraient leur curiosité, la curiosité étant, dit-on, le vice majeur de nos contemporains. Il est plus ancien sans doute, mais il s'est perfectionné et a pris des airs scientifiques. De là une différence. De tout temps, le mystère attira et, par les lamentables exemples d'Ève, de Pandore et de Mme Barbe-Bleue, on sait qu'il suffit d'écrire sur une porte *défense d'entrer* pour que chacun s'essaie à l'ouvrir. Peut-être, derrière, n'y a-t-il rien. On n'a que rarement chance d'y trouver six femmes — même mortes, — mais on s'est donné le plaisir de le constater. D'ordinaire, en rapportant les suites fâcheuses des curiosités défendues, les moralistes ont déclaré que ce défaut était propre à la femme : ces moralistes étaient des hommes. En fait, la femme est curieuse de ce qui la touche et l'homme l'est de ce qui ne le regarde point, ce qui amène à penser que, chez lui, le défaut est passé vice. Cela est plus mâle.

Sur les portes de la plupart des archives d'État, la pancarte était apposée, clouée à des principes et munie de cachets de cire multicolores. Elle était destinée à écarter les curieux et n'a servi qu'à les attirer. Jadis, nul n'y devait pénétrer que pour le service de l'État, car l'État avait des secrets ou croyait en avoir, et il prétendait les garder. « Il y a danger, écrivait le comte d'Hauterive, à montrer aux étrangers et aux ennemis de

la France l'art par lequel un ministre zélé et intelligent sait mettre à profit les ambitions et les mésintelligences personnelles pour servir les intérêts de son souverain; on a toujours pensé que cet art et les ressources qu'il emploie devaient être couverts d'un certain voile et qu'il était utile à l'opinion générale qu'on doit avoir de son importance de ne le laisser apprécier au public que par ses résultats. »

C'est pourquoi l'empereur Napoléon, renouvelant et même aggravant les défenses édictées par les souverains ses prédécesseurs, s'était réservé à lui-même, par le décret du 27 janvier 1809, le droit d'autoriser, par un décret émané de lui et rendu sur la proposition du ministre des Relations extérieures, la communication, en tout ou en partie, des correspondances officielles des agents du ministère, des rapports ou mémoires manuscrits sur les intérêts de l'État adressés au gouvernement et déposés aux archives, des traités et des conventions politiques ou de commerce. Un second décret, du 20 février, prohibait même de publier sans autorisation les manuscrits qui *auraient dû être* aux Archives et qui n'y étaient point; « ceux, disait-il, existant dans les dépôts auxquels ils appartenaient, ceux qui en avaient été soustraits et ceux dont les minutes n'y avaient pas été déposées aux termes des anciens règlements. »

On ne voit pas bien quel audacieux eût poussé l'esprit d'entreprise jusqu'à solliciter de Sa Majesté l'Empereur et Roi un décret lui permettant l'accès de ces lieux interdits, non pas même pour y prendre des copies ou des extraits des pièces communiquées, mais pour les regarder; car, ensuite, il eût dû demander et indiquer les pièces dont il aurait eu besoin, afin que le ministre pût autoriser que les employés du département en fissent des copies, s'il jugeait que ce genre de communication n'entraînait aucun inconvénient pour le service de l'Empereur.

Ainsi la porte était scellée des sept sceaux redoutables. Hormis de ceux qui avaient charge et mission de les garder, les secrets n'avaient rien à craindre et dans une poussiéreuse quiétude, sans être remués autrement que pour les successifs démé-

nagements, sans être feuilletés guère que par des curieux amateurs d'autographes qui y faisaient, il est vrai, de larges emprunts, les vénérables volumes, reliés en maroquin rouge aux armes du Roi, reposaient, enorgueillis des mystères dont la commune renommée leur attribuait la possession privilégiée.

L'État, pourtant, s'il se réservait le domaine, en partageait les fruits. Il refusait l'accès à la source réputée infaillible; mais il en distribuait des verres d'eau. Il poussait l'obligeance jusqu'à fabriquer, à l'usage des amateurs, des agents qu'il employait et des jeunes hommes qu'il destinait à son service, une version officielle de ce qu'il désirait qu'ils apprissent de son histoire. Il confiait à des employés âgés, raisonnables et sûrs, à des vétérans auxquels une longue carrière avait appris la prudence, le soin de tirer de ses archives des exposés didactiques, qui ne compromissent la gloire d'aucun souverain, la réputation d'aucun État, le renom d'aucun négociateur, et qui, néanmoins, offrissent un tableau approximativement fidèle de la succession et de l'aspect des événements. Par là, il imaginait dépister les adversaires et éclairer les fidèles : c'est pourquoi il ne contentait ni n'instruisait personne.

La première vertu que le département des Affaires étrangères exigeait de ses historiographes était la discrétion. Le propre de leur mission consistait à ne rien rédiger dont ils ne trouvassent les éléments dans le dépôt où ils avaient obtenu leurs entrées et à ne chercher nulle part ailleurs, fût-ce dans d'autres archives d'État, fût-ce même dans des livres, des moyens d'information et de contrôle.

Or, il faut bien l'avouer, les archives diplomatiques — au moins en France — ne permettent guère, si elles sont la source unique où l'on puise, d'acquérir une opinion sur les événements et sur les hommes. On n'y rencontre sur l'extérieur des faits que peu de notions précises, mais, par contre, quantité de pronostics ingénieux sur leur réalisation possible et d'abondants développements sur leurs conséquences éventuelles. Raconter est plat et l'on n'en prend guère souci. En un style qui est convenu

et où les nuances adroitement combinées se pondèrent et s'équilibrent pour former un ensemble d'un gris distingué, les agents *des temps révolus* s'exerçaient à exprimer et à faire sentir quantité d'impressions ténues et fines, qui à présent échappent au vulgaire. C'est une pavane qui est dansée devant des amateurs du cake-walk.

Aussi bien, ce qu'on rencontre dans le dépôt n'est point la grosse partie, c'est surtout la moins intéressante de la correspondance échangée avec les postes. De longue date — dès la première moitié du dix-huitième siècle, on en sait des exemples, — les envoyés de la France au dehors ont constamment entretenu, avec les ministres et les premiers commis des correspondances latérales dont ni les uns ni les autres n'ont versé aux archives les minutes ni les expéditions. C'est uniquement par des hasards qu'il s'en rencontre là quelque bribe, et pourtant toutes les plus grosses affaires diplomatiques de la seconde moitié du dix-huitième siècle, telles par exemple le Traité autrichien, le Pacte de famille et l'abolition des jésuites, n'ont été traitées que par lettres particulières. Il y avait alors trois diplomaties pour le moins : la diplomatie des bureaux donnant lieu à une correspondance numérotée, officielle et patente, qui fut classée et reliée, et qui est religieusement conservée dans le dépôt; la diplomatie du ministre, dont le ministre et les ambassadeurs gardèrent et emportèrent toutes les pièces qu'on retrouve dans leurs familles, et la diplomatie du Roi, qui resta aux mains des serviteurs de confiance que le Roi y employait. Faut-il rappeler ici dans quelles archives le fondateur de cette société a trouvé les éléments de son beau livre : *Le secret du Roi ?*

Cela ne s'est point produit que du temps de Choiseul et de Louis XV; tel souverain, en un régime parlementaire, a mené une politique fort différente de celle de son ministère responsable; tel autre, en un régime représentatif, ne s'est point tenu obligé à suivre la diplomatie des ministres auxquels il conservait l'apparence du pouvoir. Et en même temps, les ministres pouvaient ne point se soucier que le souverain connût tous les ressorts

qu'ils faisaient jouer, qu'un parlement exigeât, à quelque moment, la communication de toute leur correspondance, que leurs successeurs trouvassent des armes contre eux dans leur propre cabinet. Les politiques se contrarient souvent autant que les personnes et l'intérêt majeur de la nation persistant au travers des opinions qui diffèrent sur la manière de le servir, n'impose pas toujours la règle inflexible de discrétion, la solidarité du silence sans quoi nulle diplomatie ne saurait exister.

Donc, chacun a conservé ses papiers et a formé ses archives particulières. L'histoire s'y est dispersée au détriment sans doute des droits de la Nation, mais au bénéfice parfois de la vérité. De récents exemples l'ont prouvé.

L'empereur Napoléon paraissait en droit de penser que, dans l'Empire, tout aboutissait à sa personne, que la correspondance de ses agents lui était livrée tout entière, qu'il avait part à tous les secrets; que, à côté de la politique qu'il faisait, nul ne serait assez osé pour en faire une autre. Il en était certain : la postérité en est moins sûre, mais ce n'est point dans les archives des Affaires étrangères qu'elle en a récemment trouvé la preuve.

Les dangers de l'ouverture au public des archives diplomatiques étaient donc moindres que M. d'Hauterive ne les imaginait lorsqu'il semblait croire que tous les secrets des négociations y étaient enfermés. Un jour vint — il y a trente ans déjà — où l'on pensa que les historiens avaient intérêt à y accéder; on voulut donner satisfaction à des curiosités que des rancunes personnelles avaient aiguisées; une campagne de presse était menée qui ne pouvait manquer de réussir, le principe d'autorité n'étant plus à la mode. Les décrets du 20 février 1874 et le rapport consécutif du 20 juillet ouvrirent les portes cadenassées depuis trois siècles.

Ce fut une désillusion : par suite du secret dont ces papiers avaient été entourés, on avait cru qu'en les feuilletant seulement, il en tomberait de l'histoire toute faite; que des milliers de manuscrits, qu'on aurait seulement à faire copier, fourniraient des livres d'une lecture piquante et d'une vente assurée.

Il en fallut rabattre. Les manuscrits étaient d'un genre austère que le public ne prisa point et, si l'on disposait là d'éléments de travail, il fallait, pour les utiliser, d'autres éléments de comparaison, de complément, qu'on devait rechercher dans tous les autres dépôts publics et privés. Pourtant, nombre d'amateurs qui se contentaient facilement s'empressèrent à produire, d'après quelques dépêches qu'ils avaient ainsi trouvées sous leur main, des publications hâtives qui ne furent guère pour maintenir au dehors le renom de notre littérature historique. Ce sont là les dangers d'une liberté plénière : ne convient-il pas pourtant de bénir l'ouverture des archives diplomatiques puisqu'elle a fourni l'occasion de se produire à des ouvrages tels qu'on en vit un s'achever ces derniers jours. La construction robuste repose sur des fondations si profondément poussées qu'elles semblent inébranlables ; l'édifice, monté d'une main d'artiste, développe sa noble architecture dans des proportions si justes qu'on ne sait ce qu'on doit admirer davantage, de la beauté de l'ensemble ou de la perfection des détails. De la base au sommet, un même génie anima celui qui a employé trente années de son existence à ériger ce monument glorieux et ce fut l'amour passionné de la Patrie française. D'autres ont bien mieux loué M. Albert Sorel, nul avec une conviction plus profonde et une admiration mieux raisonnée.

Avant même que les archives fussent ouvertes toutes grandes au public, quelques privilégiés avaient obtenu que les portes s'entre-bâillassent pour eux : tel, comme M. de Sybel, sur l'ordre du souverain lui-même ; certains, par l'obligeance de ministres qui ne savaient rien refuser à d'anciens chefs, à de vieux camarades de carrière, surtout à des hommes de loisir que recommandait leur position sociale ; d'autres enfin, par leur propre persévérance à s'insinuer près d'un directeur, avec lequel, à force d'obligeante habileté, ils étaient parvenus à échanger des vues sur ses travaux et même sur les leurs. Ceux-là certes avaient bien gagné leur billet d'entrée : d'ailleurs, ils ne visaient point, la plupart, les correspondances diplomatiques. Ils s'atta-

chaient, non sans raison, à ces papiers qu'on peut dire *à côté* et que des classeurs scrupuleux, tels qu'il s'en est trop rencontré, eussent volontiers rejetés des archives comme oiseux, hors de série et hors de format : ce sont les papiers de l'administration provinciale dont chacun des quatre secrétaires d'État avait la charge, les papiers de police, les papiers de comptes, les papiers confisqués, achetés, empruntés ou saisis, ceux qui, par quelques souverains conservateurs, ont été confiés à la maison qui passait pour garder le mieux ses secrets ; les papiers enfin, qui, pour quelque raison connue ou ignorée, sont venus s'échouer là, épaves des grandes tempêtes, avec quelques reliefs des trésors mystérieux que portaient les navires disparus.

Mais, pour les découvrir, en un temps où nul inventaire ne les désignait, où la consigne sévèrement observée était de ne point les indiquer, quelles ruses ne fallait-il pas, et quelle persévérance ! Un homme y excellait. C'était un personnage un peu étrange d'aspect, mais le plus assidu, le mieux informé et le plus obligeant qu'on pût rencontrer. Extrêmement grand et paraissant de plus haute taille encore à cause d'une maigreur diaphane qui, sur ses os cliquetants, ne laissait guère qu'une peau parcheminée, avec une toute petite tête, chauve et glabre, où, sous des lunettes, qu'un lorgnon venait doubler à des moments, brillaient d'étranges yeux très vifs; si sec, si léger qu'un coup de vent un peu fort l'eût sûrement enlevé, le comte de Martel arrivait le matin, avant que les portes en fussent ouvertes, à quelqu'un des dépôts d'archives, où il avait accès, et il en sortait le dernier. Lesté dès la première heure d'une tasse de café au lait, il ne déjeunait point, par régime d'abord, surtout pour gagner du temps. A peine s'il dînait d'ailleurs, car, de besoins matériels, il semblait n'en avoir aucun et l'on eût dit qu'il s'était évadé d'un conte d'Hoffmann, où il avait hâte de rentrer. D'une politesse et d'une grâce de manières qui étaient d'un autre siècle, il allait et venait avec une aisance parfaite, d'un employé à l'autre, posant de très légères questions d'un ton dégagé et acceptant, comme s'il eût rendu service, les rensei-

gnements que son objet unique était de se procurer. Nul comme lui pour esquiver les pièges qu'on eût essayé de lui tendre en vue de surprendre le but qu'il se proposait, nul comme lui pour remettre d'une façon toujours correcte et gaie les indiscrets à leur place. A ses vêtements bien attachés et nets, à quelque chose de militaire qu'il gardait dans la tenue, à sa grosse rosette de la Légion d'honneur, on l'eût pris pour un ancien officier, si l'éclair du regard constamment fureteur n'eût fait penser à quelque haut fonctionnaire d'une police supérieure, d'une police d'État, familière des complots et suivant par l'Europe entière les fils ténus des conspirations cosmopolites. Desmarets ne l'eût point désavoué pour associé; Balzac se fût emparé de sa figure et en eût tiré un portrait merveilleux et dix romans immortels. « *J'ai l'âme d'un proséditeur vénitien* », se plaisait-il à dire.

Avec ceux qu'il avait pris en gré — et trois des membres de cette société peuvent au moins l'attester, — il se plaisait, quand les archives furent ouvertes et qu'il put y travailler à son gré, à des conversations de retour où, sur des parties obscures de l'histoire, il crevait brusquement le brouillard pour ouvrir de surprenants horizons. Il avait une façon à lui, singulièrement pittoresque, de conter des histoires de l'ancien temps où, tout à coup, il faisait intervenir un témoin, et non des moindres, dont il rapportait les mots, les phrases, les réticences. On reculait de soixante années, on redevenait un contemporain; on voyait les hommes et le décor, et, à ces phrases, ponctuées chacune d'un rire sardonique et bref que rendait méphistophélique la tête maigre aux yeux de vrille, à la bouche démeublée; à ces développements infinis d'intrigues obscures démêlées comme par un voyant, on sentait, sous l'histoire apparente, celle des faits, l'histoire infinie des causes, l'histoire non révélée des êtres, les pactes confus, les trahisons ignorées, le grouillement des personnages secondaires qui ont fait les besognes principales, le mystère des pourquoi inexpliqués, tout ce qui, devant certains événements du siècle passé, contraint le chercheur digne de ce nom au douloureux aveu de son impuissance

Aimé Denis du Porzou, comte de Martel, était né en 1813. Élève de l'école de Saint-Cyr, quelque temps officier, puis sous-préfet, chef du cabinet de M. Billault au ministère de l'Intérieur, et enfin préfet de la Creuse, il avait, dès 1856, demandé sa mise en disponibilité pour raisons de santé; en réalité, semblait-il, pour reprendre à son compte l'instruction de certains procès mal jugés. Que voulait-il? Que se proposait-il en réalité? On n'eût guère pu le dire. Les quelques travailleurs, ses compagnons d'archives, qu'il honorait de ses causeries, avaient démêlé que, vers 1868, il avait dû publier un travail anonyme sur Louvois et Dubois, peut-être aussi une étude sur Alberoni, mais cela semblait fort loin de son esprit, qu'à présent Fouché seul paraissait occuper. Il le suivait de jour et de nuit, s'enquérait des mouvements de son humeur au point de prendre note de la forme graphique de chacune de ses signatures; il démontait les ressorts de sa police; il savait tous ses agents, les démasquait sous les noms dont ils se grimaient; redressait leurs rapports; discutait leurs hâbleries, se rendait non leur compagnon, mais leur chef, et un chef qui entendait être servi, car il payait royalement. Mais ce n'était pas assez pour lui : en même temps qu'il appuyait la meute de ses limiers de police, et qu'il se faisait l'âme d'un bleu, il s'incarnait dans ces chouans glissants et subtils, aux gestes silencieux, aux voix lentes, — qui, peau de bique au dos, suivaient leurs pistes de guerre, des Borderies de Bretagne aux Tuileries et à Malmaison. Leurs noms, leurs chefs, leurs mots de passe, leurs asiles, leurs complices, leurs armes, leurs projets, il savait tout d'eux et, avec l'âme d'un blanc, il applaudissait à leurs ruses et triomphait à leurs évasions.

Cette surprenante dualité s'expliquait par un double atavisme qui avait mis en réalité dans ce maigre corps deux âmes ennemies. « Elevé, a-t-il écrit, dans une famille profondément divisée d'opinions et bien cruellement éprouvée par nos troubles civils, j'ai entendu raconter alternativement par des bleus et par des blancs les épisodes de cette époque sanglante. Pour ne parler

que de ma plus étroite parenté, le frère aîné de mon père a été fusillé, comme émigré, par les républicains; son demi-frère a été tué, comme bleu, par les chouans; mon grand-père et ma grand'mère étaient en prison comme suspects; leur gendre était à la tête de l'administration d'un des départements de l'Ouest. Ma grand'mère maternelle a été jetée en prison et condamnée à la déportation; ma mère, à onze ans, par un hiver des plus rigoureux, allait, à trois heures du matin, faire queue pour avoir les quelques onces de pain noir que la République, dans sa générosité, faisait distribuer à une population affamée. Par une fatalité sans nom, le fils de mon oncle qui a été tué comme bleu par les chouans commandait, en juin 48, la colonne du Luxembourg et succombait sous les coups des insurgés. »

Ainsi s'explique lui-même le comte de Martel. Il portait à l'homme qui mit fin aux troubles civils en conciliant les blancs et les bleus, en restaurant le principe d'autorité et en instituant la France moderne, une admiration sans limites, mais c'était parce qu'il avait éprouvé les désastres des deux partis et qu'il portait en soi leurs deux consciences. Il sentait d'autant mieux le bienfait de la paix sociale qu'il avait souffert davantage de ces dissensions qui, en armant les Français les uns contre les autres, faisaient encore, après cinquante ans, se combattre en lui ses doubles ancêtres.

Né d'un père, Joseph-Denis du Porzou, avocat général près la cour impériale de Rennes, dont le caractère, lorsqu'il devint président à la même cour, ne s'est jamais démenti, il était, dans sa ligne paternelle, proche parent des Le Provost de Launay dont la juste popularité en Bretagne est, depuis quatre générations, la récompense d'un attachement inébranlable aux principes de la souveraineté nationale; il était de même sang que Denis de Lagarde qui, commissaire général de police en France, en Espagne et en Toscane, s'attacha, pendant les années les plus difficiles de l'Empire, à démêler les conspirations qui en menaçaient la tranquillité ou en préparaient la chute; s'il n'était parent, du moins il était allié proche de cet étrange Roux de

Laborie, le confident de Talleyrand, le mystérieux personnage qui, tout un demi-siècle, s'agita dans les seconds dessous du théâtre politique, allant de Beugnot à Daunou, de Chateaubriand à Maubreuil, « toujours en quête, en chuchotage, en petits billets illisibles, courtier de tout le monde, mêlé et tripotant dans les journaux, pas méchant, serviable même, » tel que l'a connu Sainte-Beuve. Et Lagarde comme Roux-Laborie n'avaient guère eu de secrets pour lui.

Du côté maternel, et il n'en était pas médiocrement fier, il descendait des Martel, marquis de la Porte-Martel, comtes de Fontaine-Bolbec et de Cléré, aux noms, titres et armes desquels il avait été substitué par la volonté testamentaire de son oncle, dernier de sa branche, décédé en 1850, et par un décret impérial, 5 janvier 1853. Par les Martel, il se trouvait en alliance ou parenté avec les Caradeuc, les Falloux, les Tinguy, les Kératry, les Pradel, toute une bonne part de la noblesse royaliste de l'Ouest; et, par là, dans l'intimité familiale, il avait recueilli la tradition directe des hommes et des choses de l'émigration, des guerres de Vendée et de Bretagne, l'inoubliable émotion des témoignages personnels.

Savoir les liens qui ont existé entre les êtres, liens de famille, de compagnonnage, de société ou de plaisir, c'est la première des nécessités lorsqu'on veut essayer de comprendre une époque et, après un siècle, c'est le hasard seul qui nous révèle ce qui était si bien connu des contemporains que, sauf quelques étrangers voyageurs, nul ne prenait la peine de l'écrire. Sans cette connaissance, nulle histoire sociale n'est possible, nulle histoire politique n'est vraisemblable. C'est la clef qui seule permet de déchiffrer les êtres; qui, dans ces rapports de police extérieure ou intérieure, dont la poussière grise les têtes peu fortes et produit une sorte d'enivrement où parfois la raison succombe, fait discerner la piste à suivre, celle qui mène au but et, par des recoupements, permet de prendre une certitude. M. de Martel possédait cette clef et, lorsqu'on rapproche certaines inductions, qu'il a formulées il y a trente ans, des certitudes acquises

aujourd'hui par la publication de papiers privés dont il ignorait l'existence, on est surpris par la justesse de ses aperçus, la précision de ses renseignements, l'espèce de divination qui, dans la foule, lui fait mettre la main sur les personnages suspects. Nul alors n'a pu lui dire que tel homme d'État correspondait avec l'ennemi, que tel autre entretenait des rapports avec les agents étrangers, mais il savait qu'il y avait eu des correspondances et des rapports, et, grâce à cette connaissance des êtres et des liens qui les unissaient, il était parvenu, par éliminations successives, à dresser une liste qui se trouve étrangement exacte de ceux sur qui devaient s'arrêter les soupçons.

Sans doute, dans la masse immense de papiers qu'il avait remués en France et en Angleterre, il avait acquis quantité de notions supplémentaires ; il avait corroboré de faits par milliers les indications que les conversations des contemporains lui avaient fournies; il avait remué, outre les archives de l'hôtel Soubise, les archives de la Guerre, les archives des Affaires étrangères, les archives de la Préfecture de police, quantité d'archives des départements; grâce à de puissantes amitiés, il avait obtenu l'entrée du Foreign Office et, s'il n'avait point eu la liberté d'y copier tout ce qui l'intéressait, il n'eût point été l'homme qu'il était, s'il n'eût trouvé moyen d'y suppléer. Avec une admirable persévérance, il apprenait par cœur des textes entiers; il sortait, sous quelque prétexte, de la salle où lui étaient faites les communications et, dans un endroit où il était certain d'être seul, il se hâtait de transcrire en une cryptographie de son invention, les documents dont la lecture seule lui avait été permise.

Mais, pour prendre utilement ses notes, pour choisir ce qui valait d'être copié ou appris, pour se retrouver au milieu du dédale des papiers amoncelés, il avait un fil, et c'était la tradition qui le lui avait fourni. Un nom trouvé dans un dossier, un nom qui semblait jeté au hasard et égaré par mégarde, éveillait en sa mémoire les parentés, les alliances, les amitiés. Était-ce sans dessein que ce nom avait été écrit? Non pas! Car le cou-

sin, le beau-frère était juste au même moment mêlé à telle affaire, et, de dossier en dossier, il remontait, alors, accumulant à bon escient les notes et les copies.

De ces notes, il a tiré des livres nombreux, certains bien construits, et, si l'on sait lire, presque définitifs, d'autres, tout aussi pleins de renseignements, mais d'une forme cahotée et d'une présentation médiocre. Il n'était point né écrivain et quelque effort qu'il fît pour rendre claires des idées trop touffues, il n'y parvenait pas toujours. Néanmoins, dans les publications où il parut s'occuper uniquement de Fouché et où il s'attacha à des épisodes tels que *l'Affaire de la machine infernale, le Communisme dans la pratique en 1793, Fouché et Robespierre*, il fut porté par une documentation à ce point abondante et bien choisie qu'elle force l'attention et entraîne la conviction.

La valeur de ces travaux n'avait point passé inaperçue; l'on savait dans le petit monde qui, après 1870, s'était mis à étudier de près la Révolution, quelle confiance l'on pouvait prendre aux avis de M. de Martel et parmi ceux qui tenaient à en profiter, M. Taine était au premier rang. Les lettres qu'il lui a écrites attestent des causeries fréquentes, des échanges d'idées presque habituels et montrent assez combien il le prisait. Il le jugeait pourtant et l'exposé qu'il donne dans une de ses lettres de ses procédés de travail à lui se trouve, sans qu'il l'ait voulu, la critique la plus sagace de ceux de son correspondant : « Je suis obligé de me limiter très sévèrement, écrit-il; à chaque instant on glisse au delà de son sujet, quand on entre à fond dans les documents, mais il faut se retenir ou se reprendre; sans cela, on se promènerait toujours et on ne construirait jamais. A chaque instant, je me répète que mon seul objet est l'histoire du gouvernement, la condition, la qualité, l'intelligence, les vues, les procédés, bref la psychologie des hommes qui, en bas et en haut, ont gouverné la France pendant la Révolution; si je sors de là, je me noie et je suis perdu; je suis même obligé de sabrer la narration pour ne pas écourter la psychologie...

« Je vous félicite de ce que vous trouvez et du butin que vous

ramassez à pleines poignées. Vous êtes le chasseur en chasse dans un pays giboyeux; je vous porte envie; mon métier est bien moins agréable; je suis un cuisinier en chambre occupé à faire un coulis ou un consommé; il fait chaud dans ma cuisine et elle sent mauvais. »

Certes la phrase est obligeante, mais la critique porte. M. de Martel assemblait sans fin des matériaux qu'il n'avait ni le temps ni l'art de mettre en œuvre, dont l'acquisition semblait suffire presque à sa curiosité et qu'il ne publiait à petit nombre qu'avec un but qui paraissait inconnu.

Ce but, il crut un jour à propos de le dévoiler. Pour des raisons personnelles et d'ordre strictement privé, il haïssait de longue date M. Thiers, auquel il attribuait une opposition à des projets qui devaient faire le bonheur de sa vie. Il s'était consacré à en tirer vengeance : « Thiers, a-t-il écrit, résume en lui seul Fouché, Dubois et Alberoni. » C'est pourquoi, sous divers pseudonymes, il avait prétendu peindre M. Thiers; à présent qu'il croyait n'avoir plus les mêmes ménagements à garder, il lâchait sa bordée et « courait au monstre ». Il eut pour dessein de démolir *le Consulat et l'Empire* et de prouver sur pièces, en choisissant pour exemples les épisodes auxquels Fouché avait été le plus mêlé, qu'on ne devait prendre aucune confiance aux récits de « l'historien national ». De là, une réfutation documentaire où la critique s'exerce, tantôt sur les erreurs de faits, tantôt sur les fautes de style, plus souvent encore sur les appréciations qui fournissent des armes contre la mentalité et le caractère de l'homme; de là aussi le gaspillage des admirables documents recueillis sur le traité d'Amiens, la conspiration de Georges et la pacification de l'Ouest.

On ne saurait rendre qui que ce soit responsable de cette décision. De fait, depuis des jours très lointains, M. de Martel n'avait aspiré qu'à cette revanche, et sans doute eût-il donné toutes les notes d'histoire qu'il avait amassées pour la joie de publier les pages sur *M. Thiers et ses contemporains* qui terminent le troisième volume de ses *Historiens fantaisistes*. Mais on le

savait si bien armé sur l'Empire — au moins sur certaines parties — qu'on avait hâte de l'en entendre parler et l'on pouvait penser ce qu'écrivait M. Taine, dans une lettre qui peut-être précipita la crise et qui mérite encore d'être citée, même si elle devait froisser la modestie de certains des membre de cette société.

« Cinq ou six personnes, écrivait M. Taine, commencent à travailler sur l'inédit de la Révolution : M. Albert Sorel sur l'histoire diplomatique; M. Boulay sur l'histoire ecclésiastique; plusieurs ouvrages considérables et excellents traitent de l'histoire locale : M. Sauzay, la persécution révolutionnaire dans le Doubs, dix gros volumes excellents; Albert Babeau (Histoire de Troyes); Alfred Lallier, sur la Vendée, Paris, sur Lebon, etc. Dans vingt ans, on verra clair sur la Révolution.

« Mais l'Empire est encore tout à fait inconnu. J'ai lu aux Archives la correspondance de ses préfets pendant plusieurs années, cela est curieux. M. Thiers, comme de juste, a omis ou peint en couleurs fausses l'état intérieur de la France. J'espère bien que, puisque vous avez étudié de ce côté, vous publierez le résultat de vos recherches. Si vous pouvez nous montrer Fouché sous l'Empire, ce serait curieux. »

De plus, chacun des volumes qu'imprimait M. de Martel était, dans le public restreint auquel il en donnait part, accueilli avec curiosité et bienveillance. C'était le moment où la réaction se prononçait contre le succès du grand ouvrage de M. Thiers et où, sans tenir compte de l'immense labeur, de la clarté d'exposition, de la belle construction de certains chapitres, surtout de la masse des témoignages contemporains qui s'y trouvent utilisés, on relevait sans pitié les contradictions, les erreurs, même les faussetés. On ne voyait pas que si, par une critique avisée, l'on parvenait à isoler les sources, on arriverait à reconnaître quels personnages ont suggéré, soit par la communication de souvenirs ou de récits, soit par des conversations ou des correspondances, les pages vraiment neuves de ce grand ouvrage; — que, par là, on obtient, de seconde main à vrai dire, et parfois avec des erreurs, involontaires ou non, de transcription, la version

intéressée que certains des acteurs principaux du grand drame ont tenu à accréditer et à laquelle, grâce à M. Thiers, ils ont donné, à la fois, une immense publicité et une consécration retentissante.

C'est là un point de vue spécial dont M. de Martel sans doute n'eût pas lui-même méconnu l'importance, s'il n'eût été emporté par la violence de son antipathie; mais comment eût-il résisté à la joie d'accabler son adversaire quand il recevait des encouragements tels que celui-ci :

« Cher Monsieur, lui écrivait M. Taine, j'ai reçu votre livre et j'en ai déjà lu la plus grande partie. Voilà encore un brûlot que vous attachez au navire appelé *le Consulat et l'Empire*. Je crois que ce gros navire brûle et que, peu à peu, le public ouvrira les yeux pour regarder l'incendie. Par malheur, l'opinion a été faite d'avance. Les trois écrivains qui ont eu le plus d'autorité de 1840 à 1870, M. Cousin, M. Thiers et Victor Hugo n'ont pas aimé la vérité, mais leur gloire; aucun d'eux n'est digne de confiance et, dans chacun d'eux, il y a quelques traits du charlatan. »

« Encore merci, et de grand cœur, disait-il en terminant, l'histoire, telle que vous la faites, avec tant de pièces inédites et précieuses, est la certitude qui m'attache le plus. »

L'histoire, n'était point le souci majeur de M. de Martel, mais l'historien. Aussi, après la publication de son troisième volume et des pages sur M. Thiers, rentra-t-il dans le silence. Il avait soixante-quatorze ans; ses yeux, toujours très faibles, avaient achevé de s'user aux difficiles lectures et, pour s'occuper et se distraire, il avait imaginé de prendre des leçons de piano : ainsi pourrait-il bercer la nuit où il croyait entrer, en recherchant, de ses doigts de squelette, sur une épinette aux sons vieillots, les airs qui avaient charmé son enfance et sa jeunesse. Il vécut pourtant dix-sept années encore, conservant la même curiosité des choses, les mêmes tendresses mystérieuses, les mêmes détestations farouches, la même horreur des révolutions. Chaque année, vers le jour de l'an, une carte avec quelques

mots de souvenir parvenait, d'un hôtel perdu de Normandie, de Bretagne ou des Iles normandes, à certains des hommes qu'il avait fréquentés dans les archives et dont l'avaient rapproché des recherches pareilles, des goûts communs, une sincérité égale, le ferme dessein de découvrir et de proclamer la vérité.

Tel fut cet explorateur dont l'œuvre qu'il a laissée ne saurait donner une idée juste, dont l'immense effort de travail ne put être apprécié que de quelques-uns de ses contemporains et de ses cadets, mais qui, s'il n'a point fait des disciples — le mot serait ambitieux, — a inculqué à quelques jeunes hommes, qui à présent sont presque des vieillards, la passion de la recherche, qui leur a enseigné l'importance des causes accessoires et leur a révélé, en regard de la nécessité de l'exactitude documentaire, l'inappréciable valeur de la tradition sociale. Il fut pour eux cette tradition vivante, et, en léguant à l'un d'eux, avec la masse immense des documents qu'il avait recueillis dans les dépôts de France et d'Angleterre, les notes qu'il avait écrites sur les hommes de son temps, il s'est plu à perpétuer en quelque façon cette collaboration discrète qui avertissait des périls, mettait en garde contre les enthousiasmes irréfléchis, prévenait les condamnations prématurées et, dans ce spectacle d'humanité, rappelait constamment les mobiles réels des acteurs, leurs passions, leurs besoins et leurs vices. L'histoire ne doit point être dupe : qu'elle se rende telle par complaisance ou par ignorance, il n'importe, le mal est pareil et elle défaut également à son premier devoir, celui qui rend son objet presque divin :

Chercher la vérité, la voir et la connaître.

SOUVENIRS

DU

COMTE DE SAINTE-AULAIRE

Né quelques années avant la Révolution, Louis de Sainte-Aulaire n'avait pas suivi dans l'émigration sa famille paternelle. Il était resté en Bretagne avec sa mère et son grand-père maternel, le comte Ranconnet de Noyan. Il est auprès d'eux, au château de la Mancelière, lorsque les émissaires de la Convention viennent arrêter le vieux conjuré breton, ami et complice de la Rouerie. Il accompagne le prisonnier, dans un périlleux voyage, de Rennes jusqu'à la Conciergerie, dernière étape avant l'échafaud. Mais Mme de Sainte-Aulaire veille au salut de son père, avec autant d'habileté que d'énergie. Elle réussit à se faire introduire chez Fouquier-Tinville. Elle négocie avec lui. M. de Noyan sera transféré dans l'établissement Belhomme, étrange maison que M. Le Nôtre nous a fait connaître, asile d'aliénés transformé en prison d'État, où sont reçus, moyennant finance, les protégés du comité de Salut public.

C'est le jeune Louis qui sert d'intermédiaire entre Belhomme et sa mère; c'est lui qui porte aux agents de l'accusateur public le prix de la rançon promise. Thermidor arrive juste à temps pour sauver Noyan et les siens; mais les dernières ressources sont épuisées. A la crainte d'être guillotiné, a succédé celle de mourir de faim. Louis de Sainte-Aulaire s'ingénie pour trouver des moyens d'existence. Il a quelques connaissances en musique. L'idée lui vient de les utiliser pour donner des leçons de guitare. Le métier n'est pas lucratif en temps de Révolution. Il aban-

donne les arts pour les mathématiques. L'Ecole polytechnique vient de se fonder. Il s'y fait admettre. Il en sort comme élève géographe. « Douze cents francs de traitement, dit-il à sa mère en lui annonçant l'heureuse nouvelle. C'est plus qu'il n'en faut pour nous faire vivre tous deux. »

Puis viennent les jours plus heureux. La vie sociale renaît. Les salons rouvrent leurs portes. Sainte-Aulaire fait son entrée dans le monde. La distinction de ses manières, le charme de sa conversation, la sûreté de ses relations lui assurent partout un accueil bienveillant. Il se lie avec tous les hommes qui occuperont une place dans la politique ou dans les lettres. Il devient l'ami, quelquefois le confident, des femmes renommées pour leur esprit ou pour leur beauté : Mme Récamier, Mme de Staël, la séduisante Mme de Périgord, qui deviendra célèbre sous le nom de duchesse de Dino. Mais il n'a aucun rapport avec la Cour impériale. Aussi, quelle n'est pas sa surprise, lorsqu'un beau jour d'octobre 1810 il apprend que son nom figure sur la liste des chambellans.

« Je me hâtai d'arriver à Paris, écrivait-il quelques jours plus tard, et je trouvai la société dans une agitation très visible. On ne connaissait pas encore cette fameuse liste, mais on savait qu'elle se composait de quelques noms considérables qui n'avaient pas sollicité cet honneur et chacun, exagérant son importance ou celle des siens, multipliait les victimes de *cette terrible persécution*. En se rencontrant, la politesse était de supposer que vous n'aviez pas été oublié et, sur-le-champ, on vous prodiguait les consolations de l'amitié; on insistait sur les dangers auxquels vous exposerait un refus. Chacun espérait bien trouver pour son compte la grâce du martyre. Au bout de deux ou trois jours la liste fut connue et bien des gens furent enragés de ne s'y pas trouver.

« Pour ma part, j'avoue que j'étais intérieurement flatté de ma nomination; il n'y avait rien en moi qui me rendît pénible de me rapprocher de l'Empereur. Je n'avais aucun engagement avec l'ancienne dynastie; à la vérité, j'avais blâmé les actes

condamnables du gouvernement; je les avais jugés comme on juge l'Histoire et, à tout prendre, l'éclat de la cour me séduisait et piquait vivement ma curiosité! »

Cette curiosité fut bientôt satisfaite et Sainte-Aulaire eut vite assez de la vie quelque peu oisive et frivole des châteaux impériaux. Il avait eu cependant l'occasion de se faire apprécier. La reine Hortense l'avait pris en amitié; elle lui proposa de se charger de l'éducation de ses deux fils et peu s'en fallut qu'il n'ajoutât à tous ses titres celui de gouverneur du futur Napoléon III.

Mais le maître en décida autrement et, au mois d'avril 1813, il nommait son chambellan préfet et le désignait pour administrer le département de la Meuse.

M. de Sainte-Aulaire avait déjà vu de près les horreurs de la guerre civile; il lui était réservé de jouer un rôle dans un autre drame de notre histoire nationale. Il a fait de la première invasion, dans une correspondance intime, un récit d'un émouvant intérêt. On y suit jour par jour, presque heure par heure, les événements qui se précipitent, appels, réquisitions, sacrifices d'hommes et d'argent imposés aux vaillantes populations de l'Est. Puis des rumeurs sinistres, d'abord confuses, bientôt confirmées par l'apparition des débris de la grande armée. Les blessés, les malades recueillis dans des hôpitaux improvisés. Enfin, l'administration française se retirant devant l'avant-garde des armées de la coalition.

Le préfet de Bar-le-Duc a prêché jusqu'au dernier moment l'union de tous les Français pour la défense du sol national. Bien des fautes ont été commises, répétait-il à ceux qui refusaient leurs concours, mais le génie de Napoléon est seul capable de les réparer. Son patriotisme se révolte à la vue de tant de défections. Il veut donner l'exemple de la fidélité au malheur. Chassé de Bar-le-Duc, il va rejoindre le quartier général, puis lorsque l'abdication de l'Empereur lui a rendu sa liberté, il court à Blois pour y saluer une dernière fois l'impératrice Marie-Louise.

Dix-huit mois plus tard, les collèges électoraux de la Meuse choisissaient leur ancien préfet pour les représenter.

A la Chambre des députés d'abord, plus tard à la Chambre des pairs, lorsqu'il y fut appelé par droit d'hérédité, le comte de Sainte-Aulaire siégea dans les rangs du parti libéral, où il occupa une place importante.

Il a raconté dans des mémoires encore inédits sa carrière politique sous le gouvernement de Juillet. Voici comment il débuta dans la diplomatie à l'âge de cinquante-trois ans.

En me reportant, écrit-il, à l'époque où l'ambassade de Rome me fut offerte, je me demande si j'ai eu tort de l'accepter et si je n'aurais pas mieux fait de rester fidèle à la branche aînée des Bourbons. Cette question a aujourd'hui peu d'importance; que je sois ou non à blâmer pour m'être dévoué à l'excellent prince qui s'est perdu pour nous sauver, cela n'intéresse que ma réputation; or, je ne demande rien à mes contemporains et je n'ai pas tenu une place assez considérable dans l'histoire pour avoir à compter avec la postérité.

Cependant, puisque ces Mémoires sont surtout destinés à ma famille et que mon souvenir fera battre encore, j'espère, dans cinquante ans, de jeunes cœurs dont l'affection charme ma vieillesse, j'entrerai ici dans quelques détails tout personnels sur les circonstances de mon entrée aux affaires en 1830 et je répondrai à des accusations portées contre moi à ce sujet dans un livre que le nom de M. de Chateaubriand sauvera peut-être de l'oubli.

Les *Mémoires d'outre-tombe* auront, je crois, peu d'autorité historique et n'ajouteront rien à la réputation politique et littéraire de leur illustre auteur. Il a jugé à propos d'y faire mention de moi et de me donner un rôle dans une scène qu'il semble avoir voulu rendre piquante et dont il a composé les détails. Après avoir rendu compte de conversations qu'il aurait eues au Palais-Royal le 4 et le 5 août, M. de Chateaubriand ajoute : « Le soir même de cette conversation je rencontrai M. de Sainte-Aulaire chez Mme Récamier. Je ne m'amusai pas à lui demander son secret, mais il me demanda le mien; il débarquait de la campagne encore tout chaud des événements qu'il avait *lus*.

« — Ah! que je suis aise de vous voir, s'écria-t-il, voilà de la belle besogne. J'espère que nous autres au Luxembourg, nous ferons notre devoir; — il serait curieux que les Pères disposassent de la couronne de Henri V. J'en suis bien sûr, vous ne me laisserez pas seul à la tribune. »

« Comme mon parti était pris, continue M. de Chateaubriand, j'étais fort calme. Ma réponse parut froide à l'ardeur de M. de Sainte-Aulaire. Il sortit, fut voir ses amis et me laissa seul à la tribune : Vivent les gens d'esprit à cœur léger et à tête frivole. »

Si M. de Chateaubriand, jugeant à propos de parler de moi dans ses *Mémoires*, s'était borné à y consigner ce jugement sur mon caractère je m'abstiendrais de toute réclamation (la légèreté et la frivolité sont vices d'humaine nature et personne ne peut se vanter d'avoir toujours eu dans la vie le cœur assez ferme et la tête assez sérieuse). Mais les choses ne se sont pas passées entre M. de Chateaubriand et moi ainsi qu'il le rapporte et son récit, inexact de tous points, fournit une preuve de plus que ses *Mémoires* sont écrits d'après de vagues souvenirs, sans souci de la vérité.

Ce n'est pas chez Mme Récamier, le soir du 5 ou 6 août qu'a eu lieu l'entretien que dénature M. de Chateaubriand, c'est dans son propre cabinet rue d'Enfer le 1er août à deux heures de l'après-midi. Je ne venais pas lui demander son secret, moins encore lui suggérer un plan de conduite; c'eût été de ma part une fatuité ridicule; je venais modestement lui demander une direction et l'assurer qu'il pouvait compter sur moi s'il jugeait encore possible de faire proclamer Henri V.

Avant de raconter comment je fus reçus et la réponse qu'obtint ma déférence, je dirai quelles avaient été mes relations antérieures avec M. de Chateaubriand. Ses violences des premières années de la Restauration et son inimitié passionnée contre le duc Decazes m'avaient tenu fort éloigné de lui; je faisais peu de cas de sa politique et n'avais alors nul attrait pour sa personne; plus tard je le rencontrai chez Mme Récamier que j'avais connue bien avant lui et pour qui je conservais un attachement sincère. Personne n'eut jamais plus que Mme Récamier l'art et le don de répandre la bienveillance autour d'elle et de faire vivre en paix dans son salon les hommes les plus disposés à se quereller sur son escalier; d'ailleurs, après la rupture avec M. de Villèle, M. de Chateaubriand s'était mis en grande coquetterie avec l'opposition de 1820...

Quand, sous le ministère de M. de Polignac, M. de Chateaubriand eut quitté l'ambassade de Rome, il n'exista plus entre nous de dissentiment politique. Nous nous voyions, à peu près tous les jours, à l'Abbaye-au-Bois, avec un plaisir qui semblait réciproque; j'y arrivais un peu avant l'heure à laquelle il avait coutume d'en sortir et souvent il y prolongeait sa visite à cause de moi, faveur qu'il accordait à peu de personnes. Je ne puis dire cependant qu'il se mît fort en frais... le plus souvent il restait silencieux et distrait et ne prenait

la parole que pour s'enquérir des nouvelles du jour. Les jugements qu'il portait sur les hommes et sur les choses avaient peu de valeur et ne pouvaient passer que sous l'autorité de son nom, mais sa physionomie était fine et gracieuse, ses manières distinguées et sa présence, bien que passive, créait un charme et animait la conversation des autres; je ne le voyais jamais sans regret sortir du salon de Mme Récamier qui attachait du prix à nous mettre en valeur l'un par l'autre. Au printemps de 1830 ses soins avaient réussi et des rapports tout à fait familiers et confiants s'étaient établis entre M. de Chateaubriand et moi.

Je voyageais en Hollande avec mon fils lorsque, le matin du 27 juillet, la poste nous apporta le *Moniteur* qui renfermait les ordonnances.

Je compris qu'une lutte violente allait s'engager entre le Roi et les Chambres et je résolus de retourner en hâte à Paris.

Mon indignation contre les ministres était fort grande et pendant la première partie de la route mon libéralisme s'exaltait de plus en plus; je me proposais de soutenir au prix des plus grands sacrifices la cause libérale dont la justice me semblait évidente; toute ma crainte était d'arriver trop tard et de ne plus trouver de place au premier rang de ses défenseurs.

Au delà de Mons je rencontrai les diligences parties de Paris dans la soirée du 26 et le matin du 27 juillet. Des voyageurs m'apprirent qu'on se battait dans les rues et que l'avantage semblait devoir rester aux insurgés; à quelques lieues plus tard d'autres voyageurs m'annoncèrent la défection de plusieurs régiments et pour la première fois, à Senlis, je vis le drapeau tricolore arboré à la place du drapeau blanc.

Un changement s'opéra soudainement alors dans mon esprit; mes craintes et mes espérances se déplacèrent et ce fut le trône que je voulus aller défendre contre la révolte populaire; l'aspect des villages en armes, les cris qui retentissaient dans les cabarets, les figures furieuses et sinistres sur la route, évoquaient dans ma mémoire les fantômes de 1793 et le souvenir des tristes scènes de ma jeunesse;... je convenais qu'après une tentative insensée, le vieux Roi ne pouvait plus régner sur la France avec honneur et sûreté, mais mon cœur se révoltait à l'idée que la *réaction* atteindrait la race entière et je ne pouvais penser que la conscience publique ratifiât une telle iniquité.

Ne doutant pas que le duc de Bordeaux ne conservât un parti et que M. de Chateaubriand n'en fût un des principaux chefs, je pris sur-le-champ la résolution d'aller lui offrir mon concours.

Je me fis conduire à Paris à l'hospice de Marie-Thérèse où M. de Chateaubriand logeait alors. Je le trouvai seul dans son cabinet et abordai sans préface le sujet de ma visite. « Désespéré, lui dis-je, du cours que suivaient les événements, bien décidé à faire tout ce qui serait en mon pouvoir pour défendre les droits du duc de Bordeaux, je me dévouais à cette cause et venais lui demander de m'employer à la servir. » J'étais très ému et M. de Chateaubriand a raison de dire que la manière dont il m'écouta me causa une grande surprise. Je restais confondu de l'indifférence avec laquelle il me déclarait que « la monarchie légitime était perdue et que rien de raisonnable ne pouvait plus être tenté en sa faveur. » « Chacun, ajouta-t-il, n'a plus à penser qu'à lui et qu'à régler sa conduite d'après les convenances de sa position personnelle. » Comme je persistais à croire possible de proclamer roi le duc de Bordeaux, M. de Chateaubriand reprit avec quelque impatience : « Mais d'où venez-vous donc et qui vous a donné de telles idées? »

Je lui répondis que je venais d'Amsterdam, que mes chevaux de poste étaient dans sa cour et que je n'avais encore causé avec aucun de mes amis politiques. « Eh bien, reprit-il, allez les voir ou bien promenez-vous dans les rues de Paris, vous jugerez si j'ai tort de ne conserver aucune espérance. »

Je m'abstiendrai de dialoguer plus longtemps notre entretien, mais je puis affirmer sans scrupule que si, le 1er août 1830, j'ai renoncé à servir la monarchie légitime c'est que l'homme désigné par l'opinion comme son plus ferme appui me déclarait qu'il la regardait comme perdue.

Je ne pouvais pas sauver à moi tout seul la cause de la branche aînée, mais, en consentant à servir mon pays sous le gouvernement de Juillet, je ne me croyais pas tenu à approuver son origine. Une fois, l'occasion s'est présentée d'établir cette distinction en parlant au Roi lui-même. Je l'ai fait avec liberté et le Roi ne m'en a pas gardé rancune. C'était dans le mois d'août 1830. M. Molé, ministre des Affaires étrangères, m'envoya chercher pour me demander si j'étais disposé à accepter un emploi? Je lui répondis que, tout considéré, je ne me séparerais pas de mes amis entre lesquels il occupait une place considérable.

Il me proposa alors l'ambassade de Vienne et m'engagea à aller de suite au Palais-Royal où j'étais attendu. J'avais toujours été traité par le roi Louis-Philippe avec bonté, mais sans aucune familiarité et, pour la première fois, je causai intimement avec lui. Sa Majesté m'expliqua en très bon langage les motifs qui l'avaient décidée à accepter

la couronne; le service qu'il avait cru rendre par là à la France et à l'Europe et l'intérêt qu'avaient les grandes puissances à le reconnaître sans retard. — « Dites bien à M. de Metternich, ajouta-t-il, que je joue les dernières cartes de la monarchie en France et que l'enjeu de tous les rois de l'Europe est intéressé dans ma partie. Je vous crois plus propre qu'un autre à plaider cette cause à la cour impériale avec succès; partez immédiatement pour Vienne, et, si vous en rapportez la reconnaissance de mon gouvernement. je vous y enverrai plus tard comme ambassadeur. »

Je voulais bien aller représenter à l'étranger le gouvernement de mon pays avec un titre régulier et un caractère non contesté; mais il ne me convenait pas d'arriver à Vienne en commis-voyageur pour y faire l'apologie de la révolution de juillet et en solliciter la reconnaissance.

A travers l'hésitation de mes réponses, le Roi lut dans ma pensée; il me dit avec bonhomie qu'il ne pouvait me donner plus qu'il n'avait lui-même. « Pour accréditer un ambassadeur, il fallait que le Roi fût reconnu et la situation de ses agents diplomatiques devait rester nécessairement incertaine jusqu'à ce que la sienne propre eût été fixée. »

En protestant de mon respect et de ma reconnaissance pour la confiance que Sa Majesté daignait me témoigner je lui avouai que je me sentais peu propre à la mission dont il s'agissait. « J'expliquerais mal une révolution que je n'avais pas comprise; je pourrais difficilement en faire apprécier les avantages. car je restais moi-même très perplexe sur tous ces faits; enfin je me dévouerais avec zèle à servir les intérêts de son gouvernement, mais je ne pouvais me charger d'en justifier l'origine. »

Le Roi n'insista pas et quand je revis M. Molé, il m'assura que mes excuses n'avaient pas été prises en mauvaise part.

En effet, quelques mois plus tard, au commencement de mars 1831, je venais de parler à la Chambre des pairs sur un article de la loi municipale quand on m'apporta un billet du général Sebastiani, ministre des Affaires étrangères dans le cabinet de M. Laffitte, qui m'engageait à venir chez lui. Je m'y rendis de suite et le trouvai dans son cabinet.

« Êtes-vous prêt à partir dans trois jours pour Rome, me dit-il sans préambule. Je puis vous annoncer que tous les membres du Conseil, y comprit M. Laffitte, sont d'accord pour vous offrir ce poste et que le Roi est prêt à signer votre nomination d'ambassadeur. »

Je demandai ce qu'on me voulait donner à faire en Italie.

« Vous aurez à défendre l'autorité spirituelle et temporelle du pape, reprit Sebastiani. — « A ces conditions je partirai quand vous voudrez, repris-je à mon tour. » Et il n'y eut pas entre nous d'autres explications. Nous convînmes que le soir même Sebastiani me mènerait chez le Roi au Palais-Royal, que mes instructions seraient dressées le lendemain et que je partirais le jour suivant.

Des nouvelles arrivées de Vienne avaient précipité la résolution du gouvernement. Jusqu'alors il ne s'était guère ému du mouvement insurrectionnel de l'Italie. Soit imprévoyance, soit calcul, il avait vu sans souci les petits souverains de Modène et de Parme se débattre sous l'étreinte d'une Révolution, et quant aux légations romaines, nos rapports du moment avec le clergé catholique n'étaient pas de nature à nous inspirer une vive sympathie pour les embarras du Souverain Pontife.

La question changea de face quand les Autrichiens se préparèrent à passer le Pô. Il n'y avait plus moyen de méconnaître les approches d'une grande crise politique. Laisserions-nous étouffer une révolution qui se proclamait fille de la révolution de Juillet et que le grand patriarche de l'insurrection, M. de la Fayette, couvrait de sa puissante égide? Laisserions-nous violer par l'Autriche en Italie le principe de non-intervention si souvent proclamé depuis six mois et que l'opinion publique embrassait avec passion comme le palladium de la France?

Ces deux questions étaient graves et le cabinet moribond présidé par M. Laffitte n'était pas de taille à les résoudre. Pressés cependant par la nécessité de faire quelque chose, les ministres s'accordèrent pour me proposer l'ambassade de Rome. C'était à moi, poursuit M. de Sainte-Aulaire, qu'était réservée l'initiative de se prononcer entre deux partis : arrêter ou laisser triompher le mouvement révolutionnaire en Europe. En arrivant en Italie, le représentant de la France portait la paix ou la guerre dans le pan de son manteau. Ses premières paroles officielles allaient décider du sort de la révolution italienne et apprendre à l'Europe si elle pouvait vivre en paix avec la dynastie d'Orléans.

A aucune époque de ma vie je n'ai eu à balancer des intérêts de cette importance et si, dans diverses fonctions publiques que j'ai remplies soit avant, soit après 1830, il m'a été donné de faire quelque chose d'utile pour mon pays, c'est assurément pendant les deux années de mon séjour à Rome.

J'eus, avant de quitter Paris, deux longs entretiens avec le Roi. Je ne l'avais pas vu seul depuis le jour où je lui avais refusé d'aller à

Vienne expliquer et défendre la révolution de Juillet. Il ne me parut pas m'en conserver rancune et me parla avec confiance de toutes les affaires grandes ou petites dont il était en ce moment préoccupé. Je compris que le ministère serait prochainement éconduit. Un des griefs reprochés à quelques-uns des ministres était leur résistance à paraître à la Cour en habit d'uniforme. « Ils prétendent depuis deux mois, me dit le Roi, que leur tailleur les fait attendre et s'imaginent que je suis la dupe de cette excuse. »

Ce détail n'était pas alors sans importance. La redingote de M. Laffitte avait la valeur d'une profession de foi républicaine et Louis-Philippe était bien décidé à rétablir les formes monarchiques.

Je trouvai le Roi mal disposé pour le clergé. Il regardait comme des ennemis personnels le nonce Mgr Lambruschini et l'archevêque de Paris, Mgr de Quelen. Il reprochait sévèrement au pape d'avoir réclamé les secours de l'Autriche contre ses sujets révoltés et augurait mal d'un pontificat qui commençait sous de tels auspices.

Lorsqu'il me parlait, le Roi ne prévoyait pas la possibilité que l'entrée des Autrichiens dans les Romagnes pût précéder mon arrivée en Italie; que devais-je faire le cas échéant? Je me permis de le demander à Sa Majesté. Novice encore dans mon métier, j'ignorais qu'un sûr moyen de se rendre désagréable est de prévoir une hypothèse extrême et de demander des instructions précises pour le cas où elle viendrait à se réaliser. Au fait, dans la vie publique comme dans la vie privée, à chaque jour suffit son mal. Prétendre déterminer à l'avance la conduite à tenir dans toutes les éventualités c'est faire une trop large place aux théories abstraites. Les subalternes seuls reçoivent de telles directions; une responsabilité plus grande pèse sur les hommes haut placés et ils n'ont pas le droit de s'en plaindre.

M. Laffitte ne voulut pas plus que le Roi préjuger de ce que j'aurais à faire si je trouvais les Autrichiens en Italie; mais il me dit ces paroles dont j'ai gardé le souvenir :

« Ne vous préoccupez pas des apparences belliqueuses et tenez pour certain, quoi qu'il arrive, que tant que le Roi sera le Roi et m'aura pour ministre, la paix de l'Europe ne sera pas troublée. »

Les instructions écrites que me remit Sebastiani semblaient indiquer cependant la résolution de faire respecter à tout prix en Italie le principe de non-intervention, mais la communication qu'il ajouta au texte officiel en atténuait fort la portée.

Je compris que l'entrée des troupes impériales à Modène et à Parme était acceptée en principe à cause des droits de réversion stipulés par les traités de Vienne en faveur de la maison d'Autriche.

Quant à la Romagne et aux Légations, le Roi et son ministre se flattaient encore que les représentations adressées à Rome et à Vienne, y seraient accueillies et que les troupes étrangères s'arrêteraient à la frontière de l'État pontifical. Si cependant le Rubicon était passé, c'était là une question diplomatique que j'aurais à traiter avec fermeté mais avec mesure.

Je partis de Paris le 8, et à mon passage à Lyon, le préfet m'apprit que les troupes autrichiennes venaient d'entrer dans l'Italie centrale. Cette nouvelle me laissa très perplexe et j'hésitai à continuer ma route. Négocier n'importe quoi en Italie à l'abri du drapeau autrichien, c'était pour l'ambassadeur de France une position peu enviable et je me sentais fort découragé d'une mission qui ne me donnerait plus ni la bonne grâce d'une attitude indépendante, ni le mérite d'apporter d'utiles secours au pape dont la sécurité était désormais garantie. Peut-être aussi le gouvernement du Roi ne voudrait-il pas s'engager dans une négociation compromettante avec l'Autriche au moment où cette puissance tenait si peu de compte de nos réclamations.

Après une nuit de réflexion je me décidai à continuer ma route en la ralentissant. J'écrivis au ministre par le télégraphe pour lui demander des instructions nouvelles qui m'atteindraient sous trois jours à Turin.

Je trouvai dans cette ville M. de Barante, mon ancien et fidèle ami qui, nommé ambassadeur en Sardaigne le 30 décembre de l'année précédente, restait encore établi à l'auberge, tant était grande la méfiance qu'inspirait la situation générale des affaires.

De tous les hommes avec lesquels j'avais, depuis bien des années, suivi une politique commune, aucun plus que M. de Barante ne s'était rencontré d'accord avec moi au moment de la révolution de Juillet.

M. de Barante me confirma ce que j'avais appris à Lyon sur l'entrée des Autrichiens dans l'Italie centrale, où tout était dans la plus déplorable confusion. Il ne lui semblait pas probable que l'incendie révolutionnaire s'étendît à Turin. Le gouvernement y faisait bonne garde.

Dans la nuit qui suivit mon arrivée à Turin je reçus une dépêche de Sebastiani qui m'enjoignait de continuer ma route pour Rome où de nouvelles instructions me seraient expédiées.

Je me mis immédiatement en route. Mon passage à Gênes avait été annoncé et j'étais à peine descendu à mon auberge que j'y vis arriver un certain baron X..., dont la mission, d'un caractère secret, m'était inconnue, mais avec qui j'avais des relations de famille.

Il s'empressa de me demander quelles instructions je lui apportais et parut fort surpris d'apprendre qu'on ne m'en avait remis aucun.

« Mais au moins on vous a chargé de me dire quelque chose. » — Pas davantage, lui répondis-je, on ne m'a pas prononcé votre nom. »

Le désappointement de M. X... parut extrême et après quelques instants d'hésitation :

« Les liens de famille et d'amitié qui nous unissent sont trop intimes, continua-t-il. pour que je vous laisse ignorer des choses qu'il vous importe beaucoup de connaître. Sachez donc que j'ai lié des rapports sur tous les points de l'Italie avec les chefs de l'insurrection, je me suis mis ainsi en mesure d'informer le gouvernement des fait accomplis et de ceux qui se préparent. A l'heure même où je vous parle, une colonne d'insurgés marche sur Rome par Acqua-Pendente et Viterbe. Le pape ne pourra leur échapper que par la fuite et les couleurs nationales seront arborées sur la capitale. Toute l'Italie se soulèvera à ce signal; les Autrichiens ne pourront tenir dans le Milanais, et quant aux troupes sardes, j'en fais mon affaire. J'ai déjà pratiqué le commandant de la citadelle de Gènes qui en ouvrira les portes au premier signal. On n'attend plus que des ordres précis du gouvernement français et quelque argent nécessaire pour décider les consciences irrésolues. »

Ma consternation fut grande en recevant de telles confidences. Je ne gagnai pas grand'chose en rappelant à mon interlocuteur les principes de la morale et du droit public. mais je le touchai davantage en lui déclarant que le gouvernement français ne voulait pas la guerre, que mes instructions me prescrivaient de soutenir la souveraineté du pape et que je le déclarerais solennellement en entrant à Rome; j'ajoutai que si le roi de Sardaigne avisé de ce qui se passait à Gènes en demandait justice ou se la faisait lui-même, notre gouvernement n'aurait sans doute ni la volonté, ni le pouvoir de protéger un agent aussi imprudent que coupable.

Je quittai M. X... après lui avoir donné cet avis et je hâtai ma marche vers Rome où je tremblais que les étrangers ne m'eussent devancé.

... La route était libre. Les insurgés sortaient d'Acqua-Pendente au moment où j'y entrais. Ils ne s'étaient pas avancés jusqu'à Viterbe.

Ne trouvant ainsi personne à qui parler dans ces deux villes je les traversai sans m'arrêter, et j'arrivai à Rome le 20 mars à six heures du soir. Certes, pour un coup d'essai, la tâche n'était pas facile.

J'étais pressé d'apprendre des nouvelles des mouvements militaires

mais, les courriers de Toscane manquant depuis quelques jours, on ne pouvait savoir exactement à Rome la position occupée par les troupes.

L'opinion généralement accréditée était cependant qu'une division autrichienne entrerait, le même jour, 20 mars, à Bologne.

J'avais d'abord eu la pensée d'attendre pour développer mon caractère officiel de nouveaux avis de mon gouvernement. En voyant les choses de plus près, je crus mieux de ne pas perdre un jour et je demandai immédiatement à être admis auprès de Sa Sainteté. L'audience que j'avais sollicitée pour la remise de mes lettres de créance m'ayant été annoncée, je me rendis au palais de Monte-Cavallo où le pape résidait en ce moment. J'y fus reçus avec le cérémonial accoutumé et introduit de suite dans un petit cabinet où je restai près d'une heure en tête-à-tête avec le souverain pontife. Grégoire XVI était de petite stature, d'une figure prononcée, sa physionomie était à la fois sévère et bienveillante; son langage avait quelque chose de solennel et cependant d'une grande douceur. On ne pouvait guère discuter avec lui comme avec un autre homme et ses opinions arrêtées *a priori* n'admettaient pas de controverse.

Après s'être informé affectueusement de la santé du roi et de la reine et m'avoir témoigné la satisfaction du choix qui avait été fait de moi comme ambassadeur de France, il entra en matières.

« La révolte des Légations, me dit-il, ayant immédiatement suivi mon exaltation, les peuples n'avaient à former aucune plainte contre mon gouvernement. Je n'ignore pas que des changements sont nécessaires dans l'administration de l'État ecclésiastique et je me préparais à les accomplir, on ne m'en a pas laissé le temps; j'ai provoqué les rebelles au repentir par des exhortations paternelles; ils ne m'ont répondu qu'en proclamant ma déchéance. Mon devoir ne me permettait pas d'y souscrire; l'eussé-je fait, le sacrifice, loin d'assurer la paix générale, eut jeté les provinces détachées du Saint-Siège comme une pomme de discorde entre les grandes puissances. Réduit à me défendre contre mes sujets révoltés qui osaient se vanter de l'appui de la France, j'ai sollicité en vain de votre prédécesseur une déclaration qui détruisît leur illusion. Après son refus, que me restait-il à faire? On sait bien que le gouvernement pontifical est mal organisé pour la guerre. J'aurais pu faire un appel au zèle des populations fidèles, mais c'était organiser la guerre civile. Ne valait-il pas mieux comprimer quelques rebelles par l'aspect d'une force étrangère que de provoquer une guerre civile qui pouvait être longue et acharnée. C'est pour éviter cette extrémité que j'ai appelé les Autrichiens. A

leur approche, les habitants de Ferrare sont rentrés dans le devoir, mais les Bolonais n'ont pas suivi leur exemple; les troupes de l'empereur, mon allié, ont dû s'approcher de la ville. Elles y sont entrées avant-hier sans tirer un coup de fusil.

« Elles ne viendront pas à Rome; elles ne se présenteront que là où la révolte a éclaté et se retireront aussitôt que l'ordre public sera consolidé. Sans doute leur présence dans mes États est fâcheuse et la douleur que j'ai éprouvée en recourant à ce remède vous est une garantie que je ne le prolongerai pas. »

Le pape ayant ainsi exposé les faits en fit ressortir habilement l'apologie de sa conduite; il ajouta que « le principe de non-intervention ne lui était pas applicable; père commun de tous les souverains catholiques, il avait le droit de solliciter les secours de ses enfants et ceux-ci avaient le devoir de ne pas laisser périr leur père ».

Le pape s'exprimait en italien, ses manières étaient affectueuses, sa parole pleine d'onction et de majesté; j'étais assis sur une chaise en face de lui, une petite table entre nous. En contemplant cette figure vénérable, je ne dissimulerai pas que j'étais profondément ému.

Je lui répondis avec le plus affectueux respect, je compatis à ses peines; j'admis que la situation avait été critique, ses intentions digne du Père commun des fidèles. Je protestai que mon gouvernement ne se porterait à aucune démarche par un sentiment de rancune ou de vanité blessée. Mais de même que le souverain pontife a subi des nécessités fatales, de même, ajoutai-je, le roi Louis-Philippe devra remplir les devoirs que lui impose sa politique. Le maintien de l'indépendance de l'Italie a toujours été un des premiers principes de cette politique. Les progrès de l'Autriche doivent être observés par nous avec jalousie, surtout quand l'Europe est en armes, quand bien des intentions sont suspectes et quand il est malheureusement certain que le clergé français se montre hostile ou malveillant pour l'ordre de choses établi par la Révolution de Juillet. Sous l'empire de telles circonstances tant que les troupes autrichiennes occuperont un seul village de l'État pontifical, chaque journée menace l'Europe d'un danger que la prudence humaine ne saurait détourner. Mon devoir est de le représenter incessamment à Sa Sainteté et, toutes les fois qu'il me sera donné de paraître devant Elle, je la supplierai de mettre un terme à cet état de crise permanente.

J'annonçai en terminant que 80,000 hommes étaient ajoutés à notre armée et le pape en parut troublé. Il protesta de nouveau de sa confiance en nous et de son regret que je ne fusse pas venu à Rome quelques semaines plus tôt.

... En me congédiant, le pape me demanda de recommander à la protection du roi très chrétien les établissements catholiques en Orient.

... Je reçus avec respect la bénédiction du Saint-Père et, en sortant de son cabinet, je passai chez le cardinal secrétaire d'État, le cardinal Bernetti, à qui j'annonçai la remise prochaine d'une note dans laquelle perceraient sans doute les sentiments dont mon entrevue avec le pape avaient rempli mon cœur, mais qui exprimerait aussi en termes énergiques le déplaisir que l'entrée des Autrichiens à Bologne causait au gouvernement français.

C'est une ancienne coutume à Rome que les ambassadeurs de France, après avoir remis au pape leurs lettres de créance, aillent en cérémonie faire leur prière à Saint-Pierre. J'y étais attendu et n'avais garde d'y manquer. Des prélats me reçurent à l'entrée de la basilique et me conduisirent à un riche prie-Dieu préparé pour moi au milieu de la grande nef. Les secrétaires et les attachés me suivaient et la foule toujours avide de spectacles se pressait sur mes pas, me saluant avec bienveillance.

Cette pompe sous un beau ciel, la magnificence des lieux, la grandeur des souvenirs qui s'y rattachent, saisirent, je l'avouerai, mon imagination. Une orgueilleuse philosophie se rit des *honneurs* dont on entoure le pouvoir et les signale comme des hochets puérils. C'est ne pas comprendre l'intention et l'effet des cérémonies solennelles.

Les hommages rendus aux hommes placés dans des situations élevées, revêtus de grandes dignités et chargés du dépôt des intérêts publics exercent sur eux une salutaire influence, ils leur rappellent l'importance de leur mission, la sainteté de leurs devoirs, et exaltent dans leur âme les sentiments nobles et désintéressés.

Sous l'Empire de ces impressions, je m'agenouillai devant la statue du Prince des apôtres. Je priai Dieu avec ferveur, je lui demandai de m'éclairer des vrais lumières, de bénir les travaux auxquels j'allais me livrer dans l'intention sincère d'être utile à l'Église et à ma patrie et je rentrai chez moi bien décidé à faire tous mes efforts pour ne pas rester au-dessous de la situation difficile où j'étais placé.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

Mesdames,
Messieurs,

Vous êtes, je n'en doute pas, aussi agréablement flattés que moi-même des témoignages réitérés que nous donne l'Académie française de sa bienveillance particulière à l'égard de la Société d'histoire diplomatique.

Vous n'avez pas perdu mémoire de la brillante, je dirai de la dramatique conférence qu'est venu nous faire l'an passé, à pareille époque, le chatoyant historien des vicissitudes contemporaines, l'un des plus jeunes membres de l'illustre compagnie, l'ancien ministre des Affaires étrangères qui a su garder quatre années le pouvoir sans y épuiser la fougue de son talent ni voir pâlir les couleurs de sa palette.

Ce soir, l'Académie française était représentée à notre tribune par un autre historien qui a tourné avec prédilection ses études, non vers le fin, mais vers le commencement du dix-neuvième siècle, fécond en contrastes. Vous avez apprécié la verve, ingénieuse autant qu'éloquente, de ce savant collectionneur d'archives et de papiers secrets, de ce redoutable procureur des jugements derniers de l'histoire, non moins sévère justicier des amis dont il a embrassé la cause que des contradicteurs de ses principes, et qui semble avoir pris pour devise les paroles mêmes du *Dies iræ : Quidquid latet apparebit,* tout ce qu'on cache sera révélé.

Comme pour compléter par un trait plus significatif encore notre tableau, voici qu'un académicien du passé, en son temps aussi ambassadeur de France, évoqué par la baguette d'un aimable enchanteur, est venu témoigner devant vous de la sym-

pathie mutuelle où s'accordent les mérites diplomatiques et les talents littéraires.

A vrai dire, cette affinité de choix entre la littérature et la diplomatie ne date pas d'hier. Dès le seizième siècle le cardinal d'Ossat et le président Jeannin, grands négociateurs, ont été des maîtres de la langue française. Les diplomates italiens de la même époque ont également brillé dans les lettres; le nom de Machiavel les domine tous. Celui de sir William Temple n'est pas moins classique dans l'histoire littéraire de l'Angleterre que dans les annales diplomatiques du dix-septième siècle.

Est-ce à la loi d'un attrait traditionnel, ou bien aux inspirations, heureuses pour nous, d'un sentiment personnel de bon vouloir qu'ont obéi les académiciens d'aujourd'hui qui se sont affiliés à notre Société? Nous en comptons à peu près une dizaine dans nos rangs, c'est-à-dire le quart du nombre sacramentel des immortels quarante. Faveur qui nous honore, dont nous sommes grandement reconnaissants, et qui jette sur nos modestes travaux, en France et hors de France, un lustre de bon aloi, présage et garantie de succès! Nous en sommes assurément redevables à la mémoire, toujours vivante parmi nous, de notre cher et éminent fondateur, le duc Albert de Broglie. Notre piété envers cette noble figure, qui grandit chaque jour dans l'éloignement de l'histoire, sera la sauvegarde de notre durée.

Il ne conviendrait cependant pas que la satisfaction d'amour-propre légitime que nous font ressentir d'aussi illustres suffrages nous égarât nous-mêmes, ou égarât nos amis inconnus, hésitants peut-être sur le caractère qu'ils doivent attribuer à notre association. Nous ne sommes pas une académie; nos prétentions sont moins hautes. Assurément nos études sont sérieuses. Respectueux de la dignité de la science, nous nous efforçons de faire tourner à son avantage l'expérience pratique des hommes distingués qui ont été, soit dans un rang élevé, soit dans des conditions plus humbles, les ouvriers de l'histoire contemporaine, et qui savent, par le détail de leur propre vie, de quels éléments se compose la trame de l'histoire de tous les temps. Mais,

il nous faut l'avouer, l'érudition a une part moins directe à l'inspiration de nos travaux qu'une certaine sociabilité internationale, qui s'étend au delà des frontières de chaque pays particulier et qui résulte du sentiment d'une carrière commune.

Nous honorons nos anciens, et nous nous efforçons de profiter de leurs leçons. Cependant, à côté des émérites, les militants de la carrière trouvent une place, la plus large place dans nos rangs; et parmi ces membres de la diplomatie active de toute nation et de tout grade, ceux qui débutent ne sont pas les moins bienvenus. Nous les accueillons avec une double satisfaction, d'abord parce qu'ils favorisent notre recrutement, et que leur jeunesse nous est une promesse d'avenir ; ensuite parce nous aimons à voir se former et se développer sous nos auspices, entre nos collègues, divers d'âge et de provenance, ces liens de confraternité qui font le charme de la carrière diplomatique.

Vous saluerez avec moi le plus récent, mais non le moins glorieux tribut de la jeunesse à la Société d'histoire diplomatique. Sa Majesté le roi d'Espagne a daigné nous permettre d'inscrire son nom sur la liste de nos membres. Notre gratitude ira, comme un hommage, vers ce souverain, petit-fils de Henri IV et de Charles-Quint, que Paris a vu, pendant quelques rapides journées, entouré d'une auréole de grâce et d'intelligence, ouvert à toutes les impressions nobles, et qui a conquis les cœurs par sa parole heureuse et son allure chevaleresque.

M. Émile Loubet, Président de la République française, a bien voulu nous accorder la même faveur que le roi, son hôte, et nous autoriser à le compter aussi au nombre des membres de notre Société.

On disait autrefois : place aux jeunes ! Peut-être le dit-on encore aujourd'hui, s'il existe quelque part des esprits assez peu confiants dans le progrès du siècle et dans la justice distributive des sociétés modernes pour demander qu'on presse le pas et pour désirer d'atteindre avant leur tour la récompense promise à leur mérite. Hélas ! pas n'est besoin de hâter le cours des choses humaines. C'est un torrent qui emporte tout et qui

creuse assez de vides pour satisfaire les plus impatients. A cette heure avancée de la soirée, je me reprocherais de vous retenir longtemps sur des impressions funèbres. Toutefois, mon devoir m'impose de vous dire quelques mots des pertes que notre Conseil a subies depuis notre dernière assemblée. Trois de nos collègues nous ont été enlevés, le baron d'Avril, M. Wallon, M. Paul de La Boulaye, deux d'entre eux chargés d'années et d'honneurs, le troisième, prématurément ravi à notre affection.

A cette liste, trop longue à notre gré, je ne saurais me dispenser d'ajouter, quoiqu'il ne fût pas membre de notre Conseil, le nom de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, l'un des amis que nous comptions sur les fauteuils de l'Académie française, et qui est mort cette semaine même dans sa quatre-vingt-deuxième année. Ce nom est retentissant ; il appartient à l'histoire, qui en disposera à son heure, et qui prononcera, dans sa sereine justice, l'arrêt que les contemporains sont inhabiles à formuler. Nature puissante et passionnée, le duc d'Audiffret-Pasquier a eu des admirateurs enthousiastes et des détracteurs vindicatifs ; nul n'a contesté la hauteur de sa taille, ni l'importance du rôle qu'il a joué. Orateur impétueux, ses discours portaient coup, plus loin parfois qu'il n'aurait désiré lui-même. Il a été le premier président du Sénat de la République française, et il a contribué, plus effectivement que personne, à la forme nouvelle qu'ont prise les destinées de la France.

M. Paul de La Boulaye, quoique fils d'un des écrivains politiques les plus marquants du dix-neuvième siècle, n'a point trempé dans les polémiques contemporaines. Entré dans la carrière diplomatique en 1855, il n'a voulu être qu'un professionnel, et il est resté tel toute sa vie. Il était redevable à ses origines d'une culture intellectuelle accomplie ; la nature lui avait donné un esprit sage et pondéré ; ses goûts étaient studieux, et il avait de bonne heure appris à réfléchir. Doué d'aussi précieuses qualités, connaissant l'étranger et les langues étrangères, il devait réussir dans la carrière de son choix, et il s'y distingua en effet dès les grades inférieurs. Nommé ministre à Lisbonne, il passa

de ce poste à Madrid, comme ambassadeur, en 1885, comptant déjà trente années de service. En 1886, il fut transféré à Saint-Pétersbourg. Dans ces diverses résidences, son caractère affable et bienveillant, la sûreté de ses rapports lui concilièrent la sympathie générale. A Saint-Pétersbourg, par suite de circonstances antérieures à sa mission, sa position se trouvait être particulièrement délicate. Il sut faire oublier tous les froissements, et préparer entre son pays et celui où il était accrédité un rapprochement durable : avant de quitter la Russie, il fut assez heureux pour présider aux premières manifestations de l'alliance franco-russe et reçut en récompense de ses longs et utiles services la grand-croix de la Légion d'honneur.

Dans la retraite où il se confina dès lors, M. de La Boulaye vécut entouré d'estime et d'affection. Il avait prématurément subi de cruelles épreuves, qui l'avaient attaché plus étroitement encore à la vie de famille. Fidèle à ses amitiés et à ses souvenirs, il ne se désintéressait cependant pas des événements du jour et, à plusieurs reprises, dans les dernières années, il a fait imprimer, pour un petit cercle de lecteurs, de courtes notes où étaient consignées des réflexions pleines de sagesse. Nous garderons sa mémoire, comme celle d'un galant homme et d'un excellent collègue.

M. le baron d'Avril était l'aîné de M. de La Boulaye; sa carrière n'a été ni moins laborieuse, ni moins honorable. Elle s'était terminée en 1882. M. d'Avril exerçait alors depuis six ans les fonctions de ministre de France au Chili; mais il avait résidé auparavant plusieurs années à Bucharest, tant en qualité de consul général que de commissaire pour la navigation du Danube. Un attrait particulier l'entraînait vers les pays danubiens et vers la région des Balkans. Il avait épousé une Roumaine. Ses études préférées portèrent toujours sur les questions qui, depuis des siècles, se sont débattues dans ces contrées partagées entre tant de races, d'aspirations et de croyances diverses. Le christianisme oriental et la variété de ses formes eurent en lui un historien aussi scrupuleux qu'attentif. Il semblait, il y a

une quarantaine d'années, être un des premiers explorateurs d'un ordre de faits et d'idées resté longtems fermé à l'Europe occidentale. Quel revirement s'est accompli depuis lors dans nos connaissances et dans nos conceptions ! Ce que nous appelions l'Orient s'est rapproché de nous sous la poussée d'un Orient plus lointain, que nous nommons extrême, et où il nous apparaît pourtant que beaucoup de choses, au lieu de finir, commencent. Les continens et les mers changent d'aspect à nos yeux. Les centres d'action se déplacent. Les rivalités des hommes se portent sur d'autres objets et sur d'autres terrains de lutte, et la vieille Europe, avec ses coups d'estoc et de taille que nos regards d'enfans voyaient gigantesques, serrée entre les colosses qu'elle a éveillés à une vie nouvelle, semble petite.

L'existence de M. Wallon a presque rempli l'espace d'un siècle. Homme d'enseignement et homme politique, il a poussé son double sillon en droite ligne, d'une main ferme et douce, avec une calme persistance. Il était à la fois religieux et tolérant, conservateur d'instinct et très libéral. Par sa fidélité à ses principes, soutenue d'une inaltérable aménité, par sa gravité bienveillante, il a mérité le respect universel. N'attendez cependant pas que je résume ici une vie si pleine, ni même que je vous donne une liste des nombreux ouvrages sortis de la plume de ce modeste mais infatigable travailleur. Quelques-uns, comme son *Histoire du tribunal révolutionnaire*, ont été de véritables actes de courage et ont contribué à renverser d'odieuses légendes. Mais son nom restera surtout mémorable à un double titre : il a été le père de la République et l'historien de Jeanne d'Arc.

Vous vous rappelez qu'en janvier 1875 un amendement présenté par lui à l'Assemblée nationale de France, et voté à une seule voix de majorité, déterminait la forme de l'élection du président de la République. Ce nouveau texte, mettant fin à des discussions aussi longues que stériles, consacrait définitivement la dénomination du chef de l'État, et, par voie de conséquence, le régime gouvernemental du pays. M. Wallon vécut assez pour s'inquiéter de l'indocilité de sa fille, comme on l'appelait, c'est-

à-dire de la constitution républicaine, aux règles dans lesquelles il avait cru l'enfermer. De tems en tems il adressait au Sénat, dont il était membre inamovible, de paternelles admonestations, toujours écoutées avec déférence, mais qui ne changeaient rien au cours des choses.

Son *Histoire de Jeanne d'Arc* est due à une inspiration de patriote et de chrétien, profondément sincère chez lui. La Pucelle y est célébrée comme héroïne nationale de la France. Elle était en effet doublement française, étant lorraine, et appartenant à cette région qui, de tems immémorial, depuis les premiers siècles de la vieille France, parmi les successeurs de Clovis et de Pépin le Bref, avait formé le domaine privilégié, la part de l'aîné. Fut-ce une influence obscure de cet atavisme primitif, ou bien le sentiment plus récent de la rivalité provinciale entre Lorrains et Bourguignons, qui la détermina à écouter l'appel de ses voix surnaturelles ? Toujours est-il qu'entre les trois branches de la famille royale qui se disputaient alors la domination de la France, elle se déclara sans hésiter pour celle qui représentait le vieux principe français de la loi salique, et qu'ainsi elle transforma en guerre nationale ce qui n'avait été depuis des années qu'une guerre civile sans issue.

C'est par là peut-être que Jeanne d'Arc intéresse plus spécialement notre Société et qu'il nous est permis de nous arrêter un instant sur cette figure idéale qui, à l'aube des tems modernes, marque en quelque sorte le point d'intersection, la ligne de partage entre les trois puissantes nations, sœurs quoique rivales, qui sont sorties du sein douloureux de la France du quinzième siècle.

Ce n'est pas rabaisser le rôle de Jeanne d'Arc, ni porter atteinte à la piété touchante des Français de nos jours envers cette pure mémoire, que de constater en passant, comme il nous appartient, les conséquences internationales de son action, non moins profitables aux voisins de la France qu'à la France elle-même.

Les Plantagenêts étaient une race aussi française que les

Capétiens ; maîtres non moins légitimes de l'Anjou, de la Normandie et de la Guyenne que la maison de Valois de l'Ile de France, de la Champagne et du Berri ; héritiers en ligne directe, par la descendance féminine, du trône de saint Louis. Quoique couronnés rois de France à Notre-Dame de Paris, Jeanne d'Arc les rejeta à la mer ; et dès lors, dans leur annexe insulaire, dégagés des litiges de leurs possessions continentales, ils ont jeté les fondemens de cette merveilleuse puissance maritime, l'empire britannique. Ne croyons donc pas que les Anglais aient rien à reprocher à Jeanne d'Arc ni qu'ils s'offusquent de l'hommage que lui rend la France. Quand ils se reportent aux souvenirs de son siècle et qu'ils parlent des batailles homériques de Crécy, Poitiers ou Azincourt, ils diraient volontiers comme naguères lord Rosebery : « C'étaient des Français de part et d'autre. »

A côté des Plantagenêts, et s'alliant avec eux pour le dépouiller, le pauvre petit dauphin de Bourges voyait son grand cousin de Bourgogne aussi puissant à l'est de la France que les Plantagenêts à l'ouest. A celui-ci aussi Jeanne a fermé les voies lorsqu'elle fit sacrer à Reims le débile héritier des aînés de sa race. Déçus dans leurs plans ambitieux, confinés dans leur Austrasie, les ducs de Bourgogne ont dû changer de front : et la conséquence a été qu'après deux générations leur héritière porta une moitié de la France de Lothaire en dot à la maison d'Autriche, lui permettant de grossir le nombre des cercles du Saint-Empire de maint territoire qu'il n'y aurait eu autrement nulle raison de confondre avec le primitif royaume teutonique, démembrement de l'empire carlovingien. Sans l'œuvre éliminatoire de Jeanne d'Arc, l'empire de Charles-Quint aurait-il été possible ? On ne saurait donc lui porter rancune outre-Rhin, quoiqu'on n'y reconnaisse pas toujours fidèlement les racines du présent dans le passé, du moins telles qu'elles apparaissent à un Français.

Me trouverez-vous indiscret de finir par un souvenir personnel ? Il y a environ un quart de siècle, du tems de mon ambassade à Berlin, j'assistais, dans le vieux palais des Électeurs, à une fête costumée, destinée à reproduire un des souvenirs de gran-

deur de l'Allemagne historique. On avait choisi pour sujet la marche des fiançailles de Maximilien d'Autriche avec Marie de Bourgogne. Celle-ci était figurée par une charmante et spirituelle princesse, femme du prince Albert de Prusse. Je m'approchai d'elle et lui dit : « Madame, voulez-vous me permettre de saluer en vous ce soir une princesse française? » Elle parut étonnée, et je repris : « N'êtes-vous pas ici, pour une soirée, la princesse des Fleurs de lys ? »

MEMBRES ÉLUS

DEPUIS LE 1er JANVIER 1905

MM. le baron DE KORFF, conseiller de l'ambassade de Russie, à Rome.

La bibliothèque de théologie protestante. (M. VIENOT, 34 *bis*, avenue Victor-Hugo, Boulogne-sur-Seine.)

le marquis DE SALISBURY, pair d'Angleterre.

CORRAGIONI D'ORELLI, conseiller de la légation de Siam, 5, rue La Pérouse.

Robert DE COURCEL, secrétaire d'ambassade, à Port-Courcel, par Vigneux (Seine-et-Oise).

BATALHA DE FINTAS, ministre de Portugal à Tokio.

CHUNG-HUI-WANG, Horos-Street, New-Haven, Connecticut.

Paul LEFAIVRE, ministre de France à la Havane.

Clément SIMON, consul suppléant, rue de l'Université, Paris.

le comte L. DE COLLOBIANO, sénateur du royaume d'Italie (Rome.)

NICOLON TSHARY KOW, chambellan de S. M. l'empereur, à Saint-Pétersbourg.

le marquis DE JAUCOURT, 62, rue de Varenne, Paris.

Louis EMSTEN, secrétaire de l'ambassade des États-Unis, à Londres, 30, Cambridge-Street.

Édouard AYNARD, député du Rhône.

MM. Alfred Seydoux, régent de la Banque de France.

Egon de Berger, au ministère des Affaires étrangères, à Vienne.

le vicomte d'Harcourt, rue de Constantine, à Paris.

le duc de Mouchy, avenue d'Iéna, 44, à Paris.

Moukbil bey, secrétaire de l'ambassade de Turquie, 10, rue de Presbourg.

le chevalier Pompée Aloisi, attaché d'ambassade et lieutenant de vaisseau, 28, avenue du Trocadéro.

La Bibliothèque du Musée Condé, à Chantilly.

Ohannes Bey Congourrgian, secrétaire de l'ambassade de Turquie, à Rome, 4, via Gaeta.

Francisque de Vaugelas, ancien secrétaire d'ambassade.

de Klercker, secrétaire de la légation de Suède et Norvège, à Paris.

Fernand Jousselier, 32, avenue Jules-Janin, Paris.

Octave Homberg, 70. avenue de Wagram, Paris.

Mgr Tosti-Raspondi, ancien secrétaire de nonciature, 32, via Vinrinade, à Rome.

Auguste Laugel, 12, rue d'Anjou, Paris.

le comte de Wrangel. ministre de Suède à Saint-Pétersbourg.

le baron de Wedel-Jarlsberg, ministre de Suède à Madrid.

René de Saint-Quentin, 3, rue de Magdebourg, Paris.

Etienne Lamy, de l'Académie française, 3, place d'Iéna.

Dimitri Schewiskh, ancien ambassadeur de Russie, 15, rue Berthier, à Versailles.

Nekludoff, conseiller de l'ambassade de Russie, à Paris, 79, rue de Grenelle.

le comte d'Azevedo de Silva, envoyé extraordinaire, et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Portugal, à Bruxelles.

le marquis du Tillet, 9. rue Christophe-Colomb, à Paris.

le comte d'Hinnisdal, 60, rue de Varenne.

LE COMTE FÉDOR GOLOVKINE

D'APRÈS SES ÉCRITS PUBLIÉS ET INÉDITS

Le comte Fédor Gavrilovitch Golovkine, dont les « Œuvres choisies » viennent de paraître [1], offre le type le plus complet du Russe cosmopolite, tel que l'avait créé involontairement Pierre le Grand au commencement du dix-huitième siècle, tel que l'a encore connu l'Europe au début du dix-neuvième. Il rechercha çà et là la fameuse « douceur de vivre » chère aux sujets de Louis XVI, à ceux que l'expansion du jacobinisme et du césarisme français poursuivait à travers l'Europe entière. Malgré sa haine pour les révolutionnaires de Paris, il n'en restait pas moins citoyen de cette république bâtie dans les nuages par les philosophes empressés autour de Frédéric II et de Catherine II, république dont le tsar Alexandre Ier caressa encore à certains moments la chimère. Sa correspondance le montre en relations avec les personnages les plus divers, Acton et Metternich, Mme de Staël et Joseph de Maistre, le comte d'Avaray et la maréchale duchesse de Raguse. Né et mort dans un État républicain, il vécut partout au milieu de ces puissances anonymes qu'on appelle les cours et les salons. S'il n'exerça nulle part d'influence prépondérante, il observa et nota sans cesse les petites passions, les petits travers des gens en place ou en crédit, les petites intrigues qui parfois ont décidé du sort des empires. Il devint ainsi peu à peu, pour son plaisir particulier, le chroniqueur, j'allais dire le peintre en miniature, de la haute

[1] Comte Fédor Golovkine. *La cour et le règne de Paul Ier. Portraits, souvenirs et anecdotes,* avec une introduction et des notes par S. Bonnet. Paris, Plon, 1905, 1 vol. in-8° de v-448 pages.

société européenne de son temps. De là, sous forme de récits plus ou moins développés, de portraits, d'anecdotes, un ensemble considérable de particularités sur une foule d'hommes et d'événements.

Conteur spirituel, a-t-il vraiment mérité les reproches qui lui ont été faits de hâblerie inconsciente ou de mensonge prémédité? Certes il est possédé par cette faiblesse commune à tous les auteurs de Mémoires d'amplifier son rôle dans le monde ; quand il dessine le profil d'une de ses connaissances, il l'encadre dans un tableau esquissé à grands traits, où lui-même, à l'exemple des peintres, s'est donné une place. Les faits, a-t-on dit, ne sont que l'enveloppe de l'histoire, comme le marbre l'est de la statue qui en doit sortir. L'historien doit dégager d'eux la forme et la vie, ainsi que le sculpteur dégage une statue proportionnée et harmonieuse du marbre brut[1]. La comparaison est spécieuse, car elle transforme l'histoire rigoureusement asservie aux faits, en une matière dont l'écrivain peut user avec la liberté de l'artiste. Elle est applicable cependant aux autobiographes, enclins à tout subordonner à leur personne, à ne voir dans l'histoire que le marbre de leur propre statue. En outre, Golovkine ne prétendait pas, lorsqu'il fixait sur le papier telle ou telle anecdote saisie au vol de la conversation, se poser en historien. Il plaçait sur le même plan, sans souci de la perspective nécessaire à chacun des éléments de son récit, le trait caractéristique et le détail amusant, ce qu'il avait entendu dire et ce qu'il avait vu. En somme il faut jouir de ses révélations comme d'une causerie à bâtons rompus, qui laisse l'auditeur plutôt avec le désir de mieux connaître qu'avec la certitude d'être instruit.

Telle est l'impression qui se dégage du livre où vient de ressusciter, pour le public, cette renommée des salons européens d'il y a cent ans. L'éditeur, M. S. Bonnet, a choisi avec intelligence et avec goût dans les volumineux dossiers du comte Fédor tout ce qui pouvait le faire mieux connaître. Il a, par surcroît,

[1] Ampère, *L'Histoire romaine à Rome*, préface.

dans son introduction historique sur la famille des Golovkine et dans ses notes, affirmé sa parfaite compétence en ce qui concerne l'histoire et la littérature historique russes. De son *héros*, il s'est attaché à ressusciter la physionomie semi-littéraire, semi-mondaine et, par conséquent, a laissé dans l'ombre sa « carrière », autrement dit son intervention dans la diplomatie officielle ou secrète de l'époque. A l'aide des pièces dont il n'a pas tiré parti et qu'il a bien voulu mettre à ma disposition, à l'aide aussi des documents conservés aux archives impériales de Moscou [1], je voudrais achever de peindre cet homme d'esprit, qui n'est d'ailleurs pas resté absolument étranger à l'histoire de France, de 1795 à 1815.

Par son bisaïeul, Fédor Golovkine se rattachait de très près à la nouvelle Russie, celle de Pierre Ier. Gabriel Ivanovitch, grand chancelier du tsar réformateur, eut trois fils. L'aîné, Ivan, chef de la branche russe, bientôt éteinte, occupa quelque temps sans bruit le poste de ministre aux Pays-Bas. Le troisième, Michel, paya par un exil perpétuel en Sibérie l'imprudence d'avoir accepté les fonctions de chancelier sous le règne éphémère d'Ivan VI. Le cadet, Alexandre, devint le chef de la branche dite étrangère, dont le comte Fédor devait être l'un des derniers représentants.

Alexandre Gavrilovitch, entré comme son aîné dans la diplomatie, séjourna successivement à Berlin, à Paris et à la Haye. Son mariage avec la fille d'un gentilhomme protestant, le comte de Ferrassières de Dohna, fit de lui un véritable Hollandais. Il obtint de son gouvernement l'assurance d'être maintenu à vie dans sa charge et des États généraux, en retour de quelques services rendus, la jouissance également à vie du château historique de Ryswik. Ainsi déraciné, sans avoir tout à fait renoncé à sa patrie, il s'en ferma volontairement l'accès en embrassant la religion réformée, qui est restée celle de ses descendants. Ce n'est pas là l'unique exemple du Russe qui, mis par ses fonc-

[1] Je dois ceux-ci à l'obligeant intermédiaire de M. Fondet de Montussaint, directeur des écoles françaises de Moscou.

tions en contact avec l'étranger, se détache peu à peu de son pays et meurt volontairement en exil. On avait vu sous Pierre Ier Vessélowsky, le ministre résidant à Vienne, refuser un changement qui impliquait une disgrâce et, pour éviter la colère de son maître, fuir à Genève, s'y marier et y finir presque centenaire, après avoir fait souche de calvinistes. On verra sous Alexandre Ier Sémen Woronzov, ambassadeur à Londres, s'asservir si bien aux mœurs et aux habitudes britanniques, qu'il obtiendra de demeurer à Londres en simple particulier et d'y mourir.

Les enfants d'Alexandre Golovkine, devenus des cosmopolites, cherchèrent principalement fortune en Prusse. Deux de ses filles y contractèrent de brillantes alliances. Son fils Alexandre épousa la fille d'un célèbre théologien allemand, Mosheim, ce qui ne l'empêcha pas de s'engouer des nouveautés intellectuelles de son temps, au point d'être surnommé le « philosophe ». Il partagea son existence entre Berlin, Lausanne et Paris. A Berlin, il dirigea un moment, avec le titre de chambellan, les spectacles royaux. En Suisse, il habita successivement aux bords du Léman le château de Monnaz et celui de Monrion, où avait passé avant lui Voltaire. De là, il fraya avec des intellectuels de toute provenance, même avec un de ses compatriotes, ce Grégoire Razoumovsky qui avait fui son pays pour cultiver en toute liberté la géologie au pied des Alpes. Il mourut jeune encore à Paris, où il était venu expérimenter sur ses propres enfants les méthodes d'éducation mises en honneur par l'auteur de l'*Émile*.

Petit-fils d'un *réfugié*, neveu d'un philosophe, le comte Fédor se montra très inégalement fidèle à cette double origine. La première le rattachait de loin au calvinisme français, et cependant personne n'a moins ressemblé par l'esprit et le style aux huguenots qui avaient porté, avec leurs habitudes austères, leur « patois de Chanaan » aux Pays-Bas et ailleurs. Envoyé à Berlin pour étudier la théologie, il conquit le grade de licencié en cette matière ; néanmoins ce fut à l'école de Voltaire et de Chamfort

qu'il apprit à penser et à écrire. Quant au russe, il ne prit jamais la peine de l'apprendre, comme une langue inutile à un homme de son rang, surtout en Russie.

Son odyssée commença cependant par son pays d'origine. Au vu d'une requête en vers français à Catherine II, où il rappelait les services de ses ancêtres et demandait à les voir récompenser dans sa personne, il fut admis à la cour en qualité de gentilhomme de la Chambre. Pendant plusieurs années, il fit partie du cercle intime de l'impératrice, tantôt faisant la lecture ou racontant des histoires à sa souveraine, tantôt improvisant pour l'amuser des dessins ou des poésies fugitives. Il se serait même formé à la stratégie navale dans la guerre contre la Suède et à la composition littéraire en aidant le roi de Pologne détrôné, Stanislas-Auguste, à réunir les matériaux de ses mémoires. Sa fortune en définitive dépendait du favori en titre, Platon Zoubof, et en tout cas ne devait pas survivre à l'impératrice. Golovkine se souvint alors qu'il était petit-fils et petit-neveu de diplomates et demanda à s'éloigner sans cesser de servir, persuadé qu'il reviendrait « s'emparer des derniers jours de la souveraine ». Le poste de ministre de Russie près de la cour des Deux-Siciles étant devenu vacant, il l'obtint et partit dans l'automne de 1794.

Comme s'il eût pressenti les ennuis qui l'attendaient à l'autre extrémité de l'Europe, Golovkine s'attarda de longs mois en route et, çà et là, pour se donner de l'importance, s'occupa de diverses affaires sur lesquelles ses instructions n'appelaient pas toujours expressément son attention.

A Berlin, les affaires de Pologne (c'était entre le deuxième et le troisième partage) formaient le principal thème de la politique. Golovkine se présenta en confident particulier de Catherine II, derrière trois autres personnages munis sur place de pouvoirs officiels ou secrets, Nesselrode, d'Alopéus et le prince de Nassau. On l'admit pourtant à développer devant le roi un mirifique projet consistant à achever le démembrement de la Pologne sans paraître sacrifier ce qui restait d'indépendance à

cette malheureuse république. On pourra voir exposée par lui même avec détails la *combinazione* qu'il avait imaginée et qui n'avait aucune chance d'aboutir[1]. Il quitta Berlin persuadé qu'il ne la ferait pas réussir, mais se consola en pensant que les ministres prussiens l'avaient trouvé « trop fort pour espérer de se l'assurer ». Il porta ensuite son plan à Vienne et l'eût, assure-t-il, fait agréer du cabinet autrichien, si l'ambassadeur russe, le comte André Razoumovsky, ne se fût mis lui-même en travers. Ici il oublia ses déboires dans la compagnie et la conversation de ce merveilleux homme de cour qui s'appelait le prince de Ligne, et encore lui arriva-t-il bientôt de Pétersbourg une vive mercuriale qui visait à la fois ses indiscrétions et ses malencontreuses initiatives. C'était trébucher dans la carrière, avant même d'être entré en fonctions.

Les Alpes franchies, Golovkine abandonna les affaires de Pologne pour celles de France. Envoyé près des Bourbons de Naples, il était autorisé en même temps à soutenir dans une certaine mesure la cause des héritiers errants de Louis XVI. Le chef de la famille, Monsieur, comte de Provence, résidait à Vérone et y travaillait, en cette année 1795, avec une ardeur invariablement déçue, à concilier ses espérances et les ambitions de toutes les puissances en guerre avec la République. Non loin de lui, à Venise, le comte d'Antraigues entretenait à son profit de divers côtés une correspondance beaucoup plus active que fructueuse. Grâce à son intimité avec le ministre d'Espagne Las Casas, d'Antraigues avait orienté jusque-là du côté de Madrid la politique de son maître, mais, lorsque l'Espagne eut conclu la paix avec la Convention et envoyé Las Casas à Londres, il chercha à s'abriter sous la protection du ministre de Russie, Mordvinof.

Ce grand meneur d'intrigues pensait avec raison que Catherine II, désintéressée de toute prétention sur le territoire français, devait accorder hautement et franchement son appui mo-

[1] *Le comte Fédor Golovkine...* par S. Bonnet, p. 247.

ral à la famille détrônée. Il se rappelait les marques de sympathie données par elle aux émigrés à Coblenz, au comte d'Artois à Saint-Pétersbourg. Nous connaissons aujourd'hui les dépêches par lesquelles, de 1789 à 1792, le prince Béloselsky, ministre à Turin, instruisait sa souveraine des premiers événements de la Révolution, tant en deçà qu'au delà des Alpes. La correspondance de Lizakévitch, ministre à Gênes, n'offrirait pas moins d'intérêt, si elle était publiée. La Russie ne perdra jamais de vue, de 1789 à 1815, qu'elle peut trouver en Italie un point d'appui éventuel contre la France et, le cas échéant, un point de contact immédiat et un champ de bataille.

Telle était la situation des royalistes français à Vérone et à Venise, lorsque Golovkine arriva dans cette dernière ville. Il y avait été précédé de peu par le prince de Nassau et se rencontra chez ce dernier avec d'Antraigues [1]. La communauté des opinions, les analogies de caractère engendrèrent de part et d'autre une prompte sympathie. C'était le moment où se préparait, non sans difficultés, le « déménagement » de d'Antraigues de la légation espagnole à la légation russe. En vue de la faciliter, le comte de Provence venait d'expédier son fidèle d'Avaray à Venise, avec une lettre (11 mai) où il souhaitait la bienvenue à Golovkine et accréditait auprès de lui son principal confident. Ainsi se noua entre l'envoyé russe et la petite cour de Vérone une correspondance qui dura plusieurs mois. Dans cette intervalle, le comte de Provence cessa d'être « régent » et prit le titre de roi. Il parvint, avec l'autorisation de Catherine II, à introduire d'Antraigues dans la légation russe de Venise; mais il devait être moins heureux dans l'affaire de la reconnaissance de son titre royal.

Ici Golovkine servit d'intermédiaire direct entre le prince français et sa souveraine ; il crut même utile de venir à Vérone.

[1] « Golovkine vous a vu chez Nassau et il est enchanté de tout ce qu'il vous a entendu dire. Il paraît que Monsieur l'a mis, par d'Avaray, dans le cas d'écrire à l'impératrice. » (Las Casas à d'Antraigues, Vienne, 23 mai 1795. — Archives des Affaires étrangères, *France*, vol. 638.)

Nous ignorons le détail de ses impressions sur Louis XVIII et son entourage, mais il a laissé entendre, avec son inépuisable complaisance envers lui-même, qu'il fut accueilli en ami par le comte de Provence, qu'il entra même un moment dans son intimité plus avant que d'Avaray. Les conseillers officiels du prince, La Vauguyon et Saint-Priest, convinrent, à l'en croire, que « Sa Majesté abusait du droit de (le) traiter en étranger ». Les désirs du chef de la maison de Bourbon furent exaucés en ce sens qu'on vit arriver à Vérone une lettre de l'impératrice adressée à « S. M. T. C. le roi de France et de Navarre », mais Catherine II crut avoir beaucoup fait en accordant à celui-ci cette satisfaction toute de forme et quelques autres sans importance réelle. Louis XVIII attendait davantage d'une puissance, la seule, déclarait-il, en qui il eût sincèrement confiance. Il eût voulu que l'impératrice le fît monter à bord d'un des vaisseaux qu'elle envoyait aux Anglais, en vertu de son dernier traité avec eux et l'amenât ainsi en Vendée [1]. Catherine se déroba; le désastre de Quiberon survint à point pour la dispenser d'encourager des espérances fondées sur une offensive conduite dans l'ouest de la France et désormais anéanties.

Quant à l'Autriche, près de laquelle agissait, avec l'assentiment de la Russie, un autre fidèle du prince exilé, Saint-Priest, rien ne put la décider à reconnaître le successeur de Louis XVI. Elle gardait comme des otages autant que comme des auxiliaires les soldats de Condé dans les rangs de son armée, et lorsque, quelques mois plus tard, Louis XVIII vint chercher au milieu d'eux un asile, il dut promptement s'éloigner. On sait qu'en revanche le cabinet autrichien, lors des préliminaires de Léoben, offrit de reconnaître expressément, par un article spécial, la République, et que Bonaparte écarta d'un mot dédaigneux la proposition : La République est comme le soleil; aveugle qui ne la voit pas. Trois ans auparavant, d'Avaray écrivant à Golovkine se plaignait du mauvais vouloir des Autrichiens et, pour le

[1] Louis XVIII à Golovkine, 15 juillet 1795 (inédit).

caractériser, il employait la même image, presque les mêmes expressions que Bonaparte : « On veut tout simplement reconnaître qu'il fera jour, — quand le soleil sera au-dessus de l'horizon [1]. »

De Venise, Golovkine passa à Rome, où les beaux-arts autant que les affaires le retinrent quelque temps. Il rencontra là un collègue à son gré, le chevalier d'Azara, ministre d'Espagne, dont les circonstances avaient fait le principal personnage du corps diplomatique. Le portrait qu'il a tracé de lui, et que je regrette de ne pas trouver dans le volume imprimé, est curieux. Celui qu'il a laissé de Pie VI l'est également, bien qu'il n'ait mis en lumière que les petits côtés de cette figure et, dans le récit de ses malheurs, se soit ingénié à trouver des motifs de ne pas le plaindre. Habitué à juger les souverains d'après la splendeur de leur cour, il paraît avoir considéré avec une sorte de mépris ce pontife qui, plus appliqué aux études de droit qu'à celles de théologie, vivait sans pompe dans la solitude du Vatican ; il justifie ainsi involontairement de l'avoir renversé leurs ennemis communs, les Français.

Il avait été spécialement chargé par Catherine II d'obtenir le chapeau cardinalice pour l'archevêque de Mohilev, Siestremcewicz, ce même prélat qui, par complaisance pour l'impératrice, avait assuré, dans la Russie blanche, le maintien des jésuites, canoniquement abolis partout ailleurs. « Le pape, écrit Golovkine, qui ne le pouvait souffrir parce que, dans un mandement, il n'avait traité le Saint-Père que de vicaire de saint Pierre, devint cramoisi de colère et, frappant sur le bras de son fauteuil, me dit dans son baragouin : Monsou le cavalier, vous perdez la tête. Si je tenais votre archevêque, je le ferais *appiquare* (pendre) sur le moment. Ce téméraire, ce coquin n'aura jamais le chapeau. *Avete capito*? Portez-vous bien. Et il fallut se retirer [2]. »

Arrivé à son poste, Golovkine continua ses services officieux au roi de Vérone. A Saint-Pétersbourg, il recommanda d'An-

[1] D'Avaray à Golovkine, 9 septembre 1795 (inédit).
[2] Le comte Fédor Golovkine, *Pie VI* (inédit).

traigues comme un homme digne de toute confiance, transmit des renseignements reçus par son canal et sollicita pour lui des récompenses. A Naples il fit connaître la *Déclaration* de Louis XVIII, en d'autres termes son programme éventuel de gouvernement, mais il garda en portefeuille, et pour cause, un mémoire où d'Avaray l'engageait naïvement à proposer au roi Ferdinand la vente de tous ses équipages de chasse et le versement du produit de cette vente dans les caisses de l'émigration. Cette correspondance à part, il put croire au premier moment pouvoir jouir du *farniente* qu'il s'était promis, « à l'ombre du laurier de Virgile. »

Par sa situation topographique, par l'impuissance ou l'inertie calculée de ses gouvernants, le royaume des Deux-Siciles avait échappé en fait jusque-là aux conséquences du conflit entre la France révolutionnaire et la coalition européenne. Protégé par l'éloignement, il avait rompu avec l'une sans apporter de concours efficace à l'autre. Pour ses débuts, Golovkine se trouva réduit à suivre de la lorgnette dans les eaux de Naples les évolutions d'une frégate anglaise, à signaler les bruits que la présence de ce bâtiment faisait courir autour de lui. Ce sujet et quelques autres du même genre épuisés, il écrivit bravement au vice-chancelier Osterman : « J'en suis réduit cette fois à l'aveu du célèbre Montaigne : Je sais que je ne sais rien. Il y a force nouvelles étrangères que Votre Excellence apprendra mieux par d'autres voies, mais de Naples je ne puis lui parler que du respect avec lequel je suis, etc. »

Cette absence d'occupations sérieuses lui rendit l'existence encore plus difficile au milieu d'une cour où il se trouva vite étourdi et démonté, hors d'état d'y marcher sans péril à travers des cabales et des pièges de tout genre. La politique chômait autour du cadet d'Espagne qui régnait sous le nom de Ferdinand IV, ou plutôt elle était subordonnée aux intrigues de la reine Marie-Caroline et de son entourage. Le nouveau ministre russe ne devait rencontrer à Naples ni un champ d'expériences utile à sa fortune, ni même un milieu propre à ses aptitudes

acquises de courtisan. Tout y était à l'abandon, à la merci de l'heure et du moment et l'intrusion scandaleuse de deux étrangers, Acton et lady Hamilton, complétait le chaos.

En quelques mois Golovkine s'y perdit et par surcroît donna prise aux ennemis qu'il avait laissés derrière lui. Razoumovsky ne lui pardonnait pas d'avoir joué en passant à Vienne à l'ambassadeur de Russie et le dénonça sous un frivole prétexte à Saint-Pétersbourg. Golovkine, en lui transmettant un paquet à faire parvenir, crut pouvoir, dans son billet d'envoi, s'exprimer comme un gentilhomme écrivant à un autre gentilhomme. Razoumovsky se trouva blessé de cette omission des formes protocolaires et se plaignit en haut lieu. Le vice-chancelier fit savoir au ministre à Naples qu'il devrait à l'avenir mesurer exactement son ton et son style au rang de son correspondant d'occasion : « Si quelque chose, répliqua le comte Fédor, a pu me distinguer dans le monde, c'est mon savoir-vivre. Au reste mes principes d'obéissance sont sans bornes. Je ne raisonne jamais sur ce qui regarde la soumission ; à l'avenir je n'écrirai qu'à l'ambassadeur de Sa Majesté Impériale et jamais au comte Razoumovsky [1]. »

A la cour des Deux-Siciles, sa langue et sa plume lui jouèrent également de mauvais tours. De lui ou de sa femme on colporta ce mot : « Ni le roi ne sait parler, ni la reine se taire, ni leurs enfants se bien tenir. » Des couplets satiriques contre Marie-Caroline, chantés dans une partie de plaisir, lui furent attribués et d'autant plus sévèrement jugés par la principale intéressée qu'ils visaient des faits incontestables. Enfin le diplomate s'oublia à jouer le rôle de conseiller intime et hasarda, de son propre aveu, des représentations qui lui furent imputées à crime, car les mesures proposées par lui eussent relevé l'autorité et la popularité du roi, tandis que Marie-Caroline tenait à régner au nom du Bourbon dégénéré et au profit de la maison d'Autriche.

Cette série d'imprudences valut à Golovkine son prompt rap-

[1] Golovkine au vice-chancelier comte d'Osterman, 30 octobre (v. st.) 1795 (inédit).

pel. Dès le milieu d'octobre 1795, il avait donné directement à l'impératrice un aperçu des soucis auxquels il était exposé, par suite des rivalités irréductibles en présence à la cour. Il est probable que sa lettre compta parmi les « mille impertinences » dont sa souveraine le déclara plus tard coupable et contribua à sa disgrâce. Une fois sorti de ce guêpier, il fit passer ses intérêts avant sa justification. De Rome (4 février 1796) il sollicita une place équivalente à celle qu'il venait de perdre ou tout au moins les moyens de poursuivre son voyage, car il se trouvait sans appointements comme sans revenus et ne doutait point de voir son innocence reconnue. Quant à sa défense, il l'ajournait, disait-il, pour ne pas laisser percer par son empressement quelque désir de vengeance. Il l'envoya cependant de Venise le 26 mars. Il la qualifiait de « morceau d'histoire », sous prétexte qu'elle contenait, dans l'exposé de petits faits, de grandes leçons pour ceux qui protégeaient en Europe le vieil ordre social. C'est, en tout cas, un spécimen piquant de littérature diplomatique en même temps qu'un chapitre d'autobiographie [1].

MANUSCRIT CONFIDENTIEL ET SECRET CONFIÉ A L'INDULGENCE DE S. M. L'IMPÉRATRICE CATHERINE, SEULE

Cour de Naples en 1795 et 1796.

Dès mon arrivée en Italie, une heure après mon débarquement à Venise, je pris la résolution de n'entrer jamais dans aucune des intrigues de la cour de Naples; on m'en avait fait à Vienne un tableau affreux, mais ce qui motiva dans ce moment cette résolution plus particulière fut la connaissance que je fis du chevalier de Bressac, homme taré par les aventures les plus scandaleuses et les intrigues les plus noires [2]. A peine eut-il appris qui j'étais qu'il me confia et me prouva

[1] On pourra comparer à ce rapport d'un Russe sur la cour de Naples en 1795 celui du ministre anglais Mellish sur la même cour, transférée à Palerme, en 1809 (*Revue d'Histoire diplomatique*, t. VIII, pp. 280-288, et t. IX., pp. 124-133.)

[2] Maret écrit à Merlin (24 mai 1798), en lui demandant la place de ministre à Naples : « Républicain digne de la haine des tyrans, la reine de

à n'en pouvoir douter que je voyais en lui l'agent le plus nécessaire et le confident le plus intime de S. M. la Reine et me proposa tant de moyens divers de captiver ses bonnes grâces, que j'en conçus un dégoût insurmontable.

Je profitai de l'amitié du comte d'Antraigues que m'avait procurée le chevalier de Las Casas, ambassadeur d'Espagne à Londres et de sa correspondance avec la reine qui venait de lui demander des détails à mon sujet, pour donner à connaître mon incompatibilité avec les gens de cette trempe. Sa Majesté répondit que jamais Bressac ne se trouverait en rapports avec moi. Elle ajoutait : *C'est un des malheurs qui accablent aujourd'hui les rois, d'être obligés de se servir d'agents qu'ils méprisent.* Malgré cette promesse et cet aveu singulier, la première personne qui se présenta chez moi à Naples fut Bressac. Il m'apportait des commissions flatteuses de la part de Sa Majesté qui, par un procédé aussi extraordinaire, marquait assez vouloir me rendre agréable celui qu'elle en chargeait. Il revint depuis tous les jours et, malgré le froid accueil que je lui faisais, sa confiance en moi parut s'augmenter en proportion qu'il m'en inspirait peu.

J'eus bientôt mes audiences et le bonheur de réussir du premier abord. Le roi, qui prétend à la réputation de physionomiste, eut la bonté de dire en son langage que *j'ai un grand visage de galant homme.* La reine et M. Acton ne tarissaient pas sur mon compte ; les courtisans, que, contre la coutume, j'avais salués au passage des salles, me supposèrent les qualités les plus aimables. Lady Hamilton, toujours tourmentée de la crainte de retrouver dans un nouveau ministre quelque témoin de son existence première, reçut mes civilités avec une vive reconnaissance. En un mot, jamais début ne fut plus agréable. Je crus n'avoir plus à songer qu'à mon établissement et à ma réunion avec Mme de Golovkine, restée malade à Rome ; mais je me trompais.

Trois jours après mes audiences on vint m'éveiller de fort grand matin, pour m'annoncer que la reine m'attendait. J'en fus si surpris que je commençai par aller communiquer mon étonnement à M. Italinsky [1]. Il me dit : « Cette manière est inusitée, mais je m'y attendais. Vous avez beaucoup plu à Sa Majesté et de la conversation que vous allez avoir dépendra tout le reste de votre existence à Naples ; si vous aimez à gouverner, vous le pourrez. Si vous ne vous en souciez pas, il faut vous prononcer d'abord. »

Naples dut me dévouer à la proscription. Un lâche Français, qui se nommait le chevalier de Bressac, fut à Milan mendier le crime qui devait me frapper. » (Catalogue d'autographes Charavay, avril 1905.)

[1] Secrétaire de la légation.

Je ne balançai pas un instant et partis pour la cour plus décidé que jamais à ne me mêler de rien.

Je trouvai la reine dans les plus vives inquiétudes. Piranesi, ministre de Suède à Rome, menaçait de faire imprimer un nouvel ouvrage sous le titre de *Testament politique du général ministre Acton*. Je voulus traiter la chose en bagatelle, ce qui véritablement eût été le parti le plus sage, mais Elle était au désespoir et me dit que « sachant combien j'étais aimé à Rome, elle ne doutait pas qu'il dépendît de moi de lui sauver cet affront, qu'Elle ne souffrirait point un refus, qu'il lui fallait secours ou conseils ».

Je sentis qu'effectivement il dépendait de moi d'empêcher la publication du libelle, qu'un mot du chevalier Azara, maître de Rome, suffisait pour l'anéantir et que moi seul, à Naples, je pouvais engager le ministre espagnol à secourir ses plus mortels ennemis. Je proposai de lui en écrire, la reine en rougit de colère; mais la circonstance était urgente. Elle accepta; j'écrivis, Elle lut ma lettre, l'approuva et l'expédia. Dans le courant de l'après-midi, Elle me fit prier *d'aller à Castellamare pour remettre la tête à ce pauvre ministre, qui était parti avec la mort dans le cœur*. Dans le même instant, je reçus un courrier du ministre; il m'écrivait *pour me prier de parler fortement à la reine sur la nécessité de tenter tout pour sauver sa réputation et joignait à cette prière une justification abrégée de son administration*. Je trouvai des prétextes pour ne voir ni l'une ni l'autre. La réponse de M. d'Azara ne tarda pas, elle était consolante et terrible. Il me marquait « que son mépris pour la reine et pour Acton n'ayant pu étouffer dans son cœur le sentiment que doit tout gentilhomme à un souverain malheureux, il se chargeait de faire taire Piranesi ».

Cet humiliant secours fut reçu avec transport. Le courrier suivant nous apprit que le ministre suédois renonçait formellement à la publication de son ouvrage, à condition toutefois que M. Acton promît de ne plus faire écrire ni contre lui ni contre son maître. M. Acton promit tout et me combla de remercîments; mais ses yeux trahirent son cœur et je vis que, tôt ou tard, il se rappellerait que j'avais été témoin de ses craintes et de son avilissement. Avant de continuer, il est nécessaire de reprendre le récit de ma première audience chez la reine. L'affaire principale arrangée, Elle me dit « qu'Elle me devait une confiance entière, qu'Elle était la plus malheureuse des créatures, que tout concourait à lui donner les plus cuisants chagrins, que le roi était d'une obstination révoltante, que ses sujets étaient tous ou bêtes ou méchants, que le ministre était devenu un tyran qui la gênait sur tout ».

Elle me fit entrevoir qu'Elle serait trop heureuse d'en être délivrée, mais qu'Elle croyait la chose difficile ou impossible, sans l'intervention d'un étranger, que sa place met à l'abri de la vengeance du disgracié. Elle continua par me dire : « L'empereur est un petit suffisant que sa bêtise et sa nullité sauvent du danger d'une révolution, ses ministres sont des imbéciles et des jacobins, son frère le grand-duc et Madame sa femme sont des valets de Manfredini, dont j'ai défendu qu'on me parle jamais. Il n'y avait que l'archiduc palatin *(sic)*. » L'étonnement était apparemment si bien gravé dans tous mes traits qu'Elle s'arrêta tout court pour me demander ce qui me donnait un air si singulier. J'étais très embarrassé véritablement et ne répondis qu'en la plaignant de se trouver dans une position aussi fâcheuse. Elle voulut alors des avis sur tout ce qui pourrait concourir à l'améliorer, mais je déclarai que j'étais trop peu au fait encore pour hasarder mes idées, que Sa Majesté avait trop d'esprit et d'expérience pour ne pas trouver en elle-même les meilleurs et les plus sûrs conseils.

Depuis ce jour, Bressac ne me quitta plus que pour aller au palais. Il me faisait part de toutes les résolutions prises au conseil et de tous les rapports de la junte établie pour autoriser, sous le prétexte d'une conjuration qui n'a jamais existé, la plus affreuse des inquisitions. Mon cœur saignait d'être le confident d'un régime aussi insensé que monstrueux. Je sortais dès l'aube du jour, afin que Bressac ne me trouvât pas chez moi, mais alors lady Hamilton, pour que rien ne manquât à ma surprise et à mon humeur, aussi instruite que lui des secrets de l'administration, venait me faire les commissions que mon absence l'avait empêchée de remplir.

Résolu à tout tenter pour arrêter ce torrent de confidences dangereuses, je fis savoir à la reine que, quelque intelligence qu'il y eût entre le ministre d'Angleterre et moi, je ne croyais pas que sa femme me fût un canal de correspondance convenable. Sa Majesté répondit sur-le-champ que j'avais raison, que lady Hamilton était une très mauvaise femme dont elle voulait que je me défie; qu'Elle ordonnerait à Bressac de m'apporter l'adresse d'une de ses caméristes qui dorénavant soignerait notre correspondance.

Cette démarche fut de ma part une grande faute; je devais savoir que l'influence de l'Anglaise était indestructible, tant qu'elle verrait journellement la reine, et que la reine un jour ou l'autre non seulement lui ferait part de mes scrupules, mais m'attribuerait encore tout ce qu'elle-même pourrait m'avoir confié à son sujet.

Bressac m'apporta l'adresse de la camériste Haid, agent subalterne, mais très influent. Je n'oublierai jamais cette matinée, à cause de l'ex-

trême insolence qu'il eut de venir (quoique en termes très mesurés) me proposer un projet infâme et que rien en moi n'avait pu l'autoriser à venir me communiquer. Il supposa à la vérité qu'il venait d'une personne tierce qu'il ne pouvait nommer. Il s'agissait de feindre brusquement une brouillerie éclatante entre la reine et moi, en suite de laquelle le marquis del Vasto, grand maître et D. Onorato Gaëtani, favoris du roi, me proposeraient au monarque, comme le seul homme à consulter pour se défaire de M. Acton et terminer sans effusion de sang les procès des conjurés, et moi, ou dupe ou scélérat, je devrais conduire le prince selon les ordres journaliers que je recevrais de la reine. Ma réponse fut courte : « L'auteur du projet est un traître et, s'il vient me le proposer, je le ferai jeter par les fenêtres. »

Bressac, très embarrassé, se répandit en invectives contre cet homme vil qui n'était autre que lui-même et sortit sans avoir repris contenance. Dans toutes nos conversations, ce dangereux intrigant trahissait un plan bien conçu de parvenir au premier ministère, mais, trop habile pour croire qu'il y puisse arriver d'emblée, il chercha continuellement la planche pour y passer.

Un jour il vint de la part de la reine me demander mon opinion sur le duc de Serra-Capriola et si, en cas qu'on eût besoin de lui, je croyais qu'il voulût accepter une grande place. Ma réponse sauva peut-être à ce brave homme le désagrément de s'élever et de tomber sans savoir pourquoi.

Je crois inutile de m'appesantir sur le détail des conversations que j'avais journellement avec la reine et ses confidents. Enfin, du sein de projets ou criminels ou ridicules, en naquit un qui me parut juste et raisonnable et qui m'offrait, en feignant de m'y livrer, l'espoir de me délivrer pour un temps de la communication des autres. Sa Majesté, qui commençait à me connaître, sentit elle-même qu'il pouvait me tenter et, pour n'y point trouver d'obstacles, me fit dire qu'elle se chargeait de me procurer l'approbation de ma cour. Elle voulait m'employer à raccommoder celle de Naples avec le Saint-Siège et attachait d'autant plus de prix à la réussite de cette négociation que, dans le courant des interrogatoires des conjurés, plusieurs avaient objecté que s'ils étaient trouvés coupables d'avoir manqué de fidélité, on ne devait l'attribuer qu'à l'exemple du roi lui-même, qui n'avait pas rougi de braver et de méconnaître à la face de l'univers le pape, son suzerain. On me pria donc d'écrire au chevalier Azara de sonder ses dispositions, d'employer les bontés du Saint-Père pour moi et la confiance que m'accordent quelques cardinaux. On me pressa d'agir promptement et fortement, bref on ne me parla plus que de Rome et de la paix qu'il était si nécessaire de rétablir.

J'objectai d'abord que, quelque certain que je fusse de l'approbation de ma souveraine, il convenait cependant au préalable de l'en instruire, ce que je ferais par la première poste. Ensuite je déclarai que je ne me chargerais de la négociation qu'autant que le roi prendrait la peine de m'en parler ou de m'en écrire. On se récria fort sur l'inutilité de cette proposition ; on m'assura que la parole de la reine valait au moins celle du roi, qu'Elle présidait ainsi que Lui au Conseil, que mes scrupules étaient aussi déplacés qu'offensants. Mais je tins ferme et établis mon obstination sur ce principe, que les choses pouvant changer d'un jour à l'autre, la reine pourrait me démentir et m'abandonner avec la réputation d'un intrigant maladroit, au lieu qu'en acquiesçant à ma demande, on me conservait, même en cas de non-réussite, le mérite et la dignité de médiateur, seul rôle que pût accepter en pareille affaire le ministre de Catherine II. On me sut très mauvais gré du tour que j'avais pris, mais on avait trop d'intérêt à me ménager pour ne pas dissimuler.

Sur ces entrefaites arriva Mme de Golovkine; ma porte, que jusqu'alors j'avais pu tenir fermée aux empressements d'une cour nombreuse, composée de riches mécontents et de pauvres sans protection, s'ouvrit. Dès le lendemain il y eut foule; hommes, femmes, tout Naples vint se présenter. La reine l'envoya complimenter par Bressac, voulut la voir d'abord et en parla tant qu'Elle crut avoir donné les ordres nécessaires et l'attendit inutilement toute une soirée.

Lady Hamilton vint s'établir sur le pied d'une ancienne connaissance, jura une amitié à laquelle l'autre, naturellement sensée et prudente et déjà prévenue, ne crut point, n'épargna rien, en un mot, pour s'assurer d'une personne en qui les lettres de l'impératrice-reine lui faisaient voir une rivale dangereuse. Mme de Golovkine fut à la cour et conquit, tout étonnée d'un si prompt succès, le cœur de la reine, qui, comme je l'avais prévu et redouté, débuta par lui parler d'affaires. Je ne pouvais me tromper sur le but de Sa Majesté. Elle m'avait souvent questionné et plaisanté sur mon attachement pour ma femme; j'en avais donné pour raison son esprit et la sûreté de son caractère. Il était donc naturel de la croire en possession de ma confiance et de lui supposer quelque influence sur mes résolutions. Je crus ne pouvoir mettre trop tôt des bornes à ce nouveau moyen d'intrigues. J'écrivis à la reine pour la remercier de l'accueil dont elle avait honoré Mme de Golovkine et, comme profitant de l'occasion, je la prévins que n'étant nullement au fait des affaires ni en mesure de se mêler de politique, j'osais, craignant qu'il n'en résultât quelque indiscrétion ou quelque autre désagrément, la prier de ne jamais lui en parler.

Bressac devant partir vers ce temps pour Turin, d'où il devait diriger une négociation tendant à conclure avec les Français une paix particulière, négociation que la reine ne confia jamais ni au roi ni au ministre, je crus avoir pour un temps assuré ma tranquillité. Bressac, à la vérité, vint la veille de son départ pour me prier d'employer mon pouvoir sur la reine, pour faire juger et exécuter au plutôt M. de Médicis, m'assurant que c'était le moyen d'acquérir pour jamais l'amitié de M. Acton : mais, comme il partait, je crus pouvoir n'y faire aucune attention. Ce ne fut que quelque temps après que j'appris que le ministre l'avait chargé de m'en parler et qu'il ne me pardonnait pas d'avoir donné si peu d'attention à une chose qui lui était si fort importante.

Je passai quinze jours dans la plus grande tranquillité; je n'entendais parler de rien et m'applaudissais déjà du succès de mes froideurs et de mes refus, lorsque plusieurs avis secrets vinrent réveiller mon attention. Je vis à n'en pouvoir douter que ma position allait de moment en moment devenir plus critique. Le ministre, jaloux du crédit que la reine se vantait d'accorder, cherchait par mille prévenances et fausses confidences à m'éloigner d'Elle et à m'attacher à lui. La reine, attentive à cette conduite et craignant non seulement de me perdre, mais de voir passer au ministre ce qu'Elle appelait *ma bonne tête*, attendait l'occasion de me brouiller avec lui, et lady Hamilton, voyant l'importance que tous deux attachaient à ma conquête, s'arrangeait avec son mari pour me perdre également auprès de l'un et de l'autre. La reine, plus active et rusée, réussit la première. Voici le moyen qu'Elle employa, moyen plus digne sans doute du siècle où Elle vit que du rang qu'Elle occupe.

Elle commença par se plaindre publiquement que je la négligeais, que j'affectais de ne la point voir; que je reconnaissais mal son amitié et sa confiance, que ma froideur était aussi publique que sa bonté, que je m'éloignais d'Elle à mesure qu'Elle me ménageait les moyens de lui parler et de lui écrire. Ces plaintes revinrent si fréquemment que, lassé enfin, je profitai de la nouvelle de la paix d'Espagne pour lui écrire le billet suivant que je croyais très insignifiant :

« Madame, l'Espagne a fait sa paix. Je prie Votre Majesté de me dire si j'aurai tort de mander à ma cour que le roi, fidèle à ses principes, ne prendra conseil que de ses alliés pour ce qui regarde ses intérêts.

« Je suis très indiscret; peut-être devrais-je m'adresser à ses ministres, mais le secret appartient à celui qui commande et non à ceux qui obéissent.

« Je suis, etc. »

Je reçus aussitôt en réponse une lettre cérémonielle du secrétaire particulier de Sa Majesté. Il me marquait que le roi, sur la lecture de mon billet, venait d'ordonner à ses ministres, non seulement de me parler avec la plus grande franchise, mais de me faire part de tous les ordres qu'on venait d'expédier. Le voile se déchira à l'heure même; je vis que j'avais fait une faute majeure; que, déjà dupe de la reine, je serais avant peu victime de M. Acton; que, bientôt doublement sacrifié, je les verrais se réunir pour perdre un homme qui, sans jamais se livrer ni à l'un ni à l'autre, les avait vus longtemps tous deux également empressés à l'acquérir, et qui, tout en leur refusant sa confiance, s'était mis en possession de leurs secrets. Ces secrets m'avaient appris tout ce qu'on peut craindre de personnes qui, toujours victorieuses des mouvements du cœur et des cris de l'opinion, ne balancent jamais dans le choix des moyens; qui, nourris dans l'intrigue, en connaissent toutes les ressources et qui, grâce au talent unique du nommé Marialese [1] et à la puissance de leur or, peuvent à chaque instant produire des fausses lettres et de faux témoins. Leur plan, quel qu'il fût, devait m'être funeste; je prévoyais qu'ils allaient m'opposer tout ce qu'ose l'immoralité, lorsqu'elle est guidée par la haine et soutenue par le pouvoir. Je n'en fus pas effrayé cependant, tant on a de peine à s'attribuer une importance qu'on ne devrait pas avoir! Je crus même qu'une conduite toujours égale suffirait à la longue pour me mettre en oubli ou à couvert de l'orage, mais l'intrigue est comme la faim qui travaille jusqu'à ce qu'elle soit assouvie. On va la voir mettre en jeu tous ses ressorts et développer toutes ses ressources.

On commença par faire insulter ma livrée. Je reconnus à ce début le génie de ceux qui avaient persécuté Azara, Las Casas, Lambert, Salis et seize autres ministres ou généraux étrangers. Au lieu de m'en plaindre formellement, j'écrivis au vice-régent de la vicairie, chef de la police, pour le prévenir du fait et le prier de veiller à la sûreté de mes gens. Il me répondit d'une manière si insolente que je me vis forcé de porter la plainte ministérielle que j'avais voulu éviter. Le prince de Castelcicala (avocat encore six ans auparavant) dédaigna d'y faire réponse. J'affectai de le croire fort occupé et la chose passa ainsi. La cour partit pour Portici et je l'y suivis; le lendemain elle fut à Castellamare pour voir lancer l'*Archimède*, vaisseau de 64 canons.

[1] Marialese est un soldat que découvrit M. de Médicis et dont M. Acton fait la fortune. Il lui suffit de copier avec soin deux lignes d'une écriture quelconque pour écrire ensuite de la même main deux volumes. C'est un des plus dangereux coquins de ce siècle. (Note de l'auteur.)

Lady Hamilton me demandant la veille si je comptais y aller, je répondis que *je n'étais ni assez riche pour faire porter mon dîner ni assez dupe pour m'en passer; que je n'irais point.* La cour revint le soir à Portici; j'appris que quelques-uns de mes collègues, plus curieux que moi, avaient dîné avec Leurs Majestés et que la reine s'était plainte que je la méprisais.

Quelques jours après, rentrant en ville pour faire ma poste, on vint m'annoncer que des caisses que j'attendais depuis longtemps, quoique arrivées à mon adresse et malgré mes franchises, avaient été ouvertes et visitées. Je les réclamai incontinent; on me les rendit, mais il se trouva qu'on en avait enlevé tous les jupons de Mme de Golovkine, toutes ses mousselines, des dessins précieux et tous les livres ornés de gravures. Toujours dominé par le principe d'éviter les querelles, je donnai une note dans laquelle, après avoir exposé le fait, je priais qu'on m'instruisît de la conduite qu'en pareil cas le roi voudrait que tînt son ministre, afin de m'y conformer.

Dix jours se passèrent sans réponse. Au bout de ce temps je la reçus : elle portait que *le roi, avant de demander des satisfactions pour un ministre, avait coutume de s'informer si, par sa conduite particulière, il les méritait.*

Cette impertinence était gratuite, car ma note ne parlait point de satisfactions. Je ne crus point devoir m'exposer davantage au style familier du prince de Castelcicala et. changeant de méthode, j'entamai une correspondance particulière avec M. Acton. Je lui rappelai qu'il m'avait demandé *franchise et confiance* et lui peignis l'inconvenance des procédés qu'on employait envers moi, le priant de se charger de l'affaire. Il le promit et n'en fit rien. Je lui écrivis une seconde fois, demandant une réponse décisive. Je l'obtins de douze pages, mais si incohérente, si plate, que je crus à peine mes yeux. Il supposait sans raison que les caisses n'avaient eu d'autre adresse que celle du banquier Heiguelin, que, lui seul ayant droit de se plaindre et ne se plaignant pas, je devais l'imiter. Bref, le projet de déraisonner semblait avoir présidé à cette longue épître. J'y répondis moins longuement, mais d'une manière si victorieuse qu'il fallait ou donner la satisfaction ou rompre en visière. On choisit le dernier parti. J'appris peu de jours après qu'on venait d'expédier un courrier avec des plaintes amères contre moi. Pour moi, persuadé que la modération pouvait seule me conserver ma supériorité, je me contentai d'expliquer en peu de mots l'affaire à M. le vice-chancelier, de lui envoyer copie, non de mes lettres particulières à M. Acton qui ne regardaient que moi, mais de mes notes officielles et de le prier de ne pas faire

trop de cas de cette affaire. Pour expliquer alors cette prière, il eût fallu lui conter toutes mes aventures. Les contant, j'aurais risqué de passer pour fou ou pour menteur et ce n'était assurément pas le moment de me livrer sans précautions aux réflexions du ministre de Sa Majesté Impériale.

Il est dans le monde des situations qui, pour attirer l'intérêt et la confiance, exigent une catastrophe. Je crois celle-ci du nombre. La reine, pendant ce temps, d'abord entraînée par son tempérament bilieux, avait donné le collier de l'Ordre à M. de Castelcicala, ensuite, ramenée par ses calculs, était un matin sortie de ses appartements intérieurs pour dire aux gardes du corps : *A quelque heure que se présente le ministre de Russie, laissez-le passer et rendez-lui les honneurs. C'est l'homme à qui le roi et moi avons les plus grandes obligations.* Quant au nouveau chevalier de Saint-Janvier, je fus le premier à lui envoyer une carte. Quant à la permission insidieuse, je ne jugeai pas nécessaire d'en profiter.

Cependant lady Hamilton, toujours active et haineuse quoique soupant tous les soirs chez moi, travaillait avec succès à me brouiller de plus en plus avec la cour. Elle supportait impatiemment la différence que le public mettait entre sa maison et la mienne : chez elle on ne voyait que des gens, en assez grand nombre pourtant, réduits à la honte de sa protection et la quittant aussitôt l'audience obtenue. Chez moi, toujours un grand nombre de personnes empressées à plaire, les ministres étrangers, tous les hommes intéressants par leurs talents ou leurs mœurs et des amis aussi solides qu'on en peut acquérir en quatre mois. Elle en faisait à la reine et à M. Acton les descriptions les plus propres à aigrir une princesse, qui sent qu'elle a perdu sans retour l'estime et la confiance de sa nation et un ministre que, malgré la terreur qu'il inspire et un désir connu de s'entourer d'un cercle journalier, personne ne va voir sans un ordre exprès ou un besoin extrême.

Sur ces entrefaites, la fille du marquis de Corleto, gendre du prince Xavier de Saxe, gagna la petite vérole. Comme les médecins crurent longtemps que ce pouvait être la rougeole, maladie que je n'ai point eue et crains extrêmement, je fus plus de trente jours sans vouloir entrer dans la maison. La belle Anglaise, avec une audace qui révolta les plus indifférents, rapporta que non seulement j'allais au palais Riario, mais même que je faisais porter journellement chez moi l'enfant malade. La reine furieuse dit au roi « qu'il était temps enfin qu'il ouvrît les yeux sur ma méchanceté, que je voulais donner la mort à ses enfants, qu'il ne fallait pas souffrir que toute la cour vînt chez moi prendre des leçons d'insolence et de perfidie ».

Le bon monarque promit en murmurant de l'empêcher; il lu échappa quelques phrases dures sur mon compte; quelques personnes s'éloignèrent de moi. D'autres, sûres de s'en repentir, me restèrent fidèles, ce qui dans la suite servit à les accuser de jacobinisme. Je feignis de tout ignorer et, pour donner une preuve certaine de mon ignorance, je saisis ce moment pour demander au roi la plus grande faveur qu'il croit pouvoir accorder, savoir, une permission de se promener avec un fusil dans les réserves des chasses royales. Je disais dans mon billet au grand veneur, qu'allant faire de grandes promenades et seul, il me fallait une arme contre les bandits et une permission de la porter, qui me mit à l'abri de celle des gardes-chasse du roi.

Sa Majesté, voyant qu'il ne s'agissait ni de perdrix ni de sangliers, eut la bonté de m'expédier à l'instant la permission demandée. J'ignorais que M. Hamilton, qui se prétend l'ami du roi, avait en vain pendant trente-trois ans sollicité la même grâce. Il fut outré et sa femme lui promit vengeance. Elle fut dire à la reine (c'est Sa Majesté elle-même qui me l'a redit) que, quelqu'un s'étant étonné de la marque de confiance que je venais d'obtenir, j'avais répondu en pleine table : *Oh! je gouvernerai toujours ces gens-là par des coups de pied dans le ventre!*

La reine, ravie de se voir enfin en possession d'un moyen infaillible de me perdre pour jamais dans l'esprit du roi, lui fit, dès ce jour, apprendre tous les soirs à son coucher que j'avais tiré, tantôt dix sangliers, tantôt trente perdrix, ce qui opéra si merveilleusement que le monarque, piqué au vif de se voir joué, s'exprima sur mon compte en bon Napolitain. La vérité est que je n'ai jamais profité de sa permission ni même possédé de fusil. Mais le coup était porté. La Hamilton triomphante courut Naples et Portici pour annoncer que Leurs Majestés, lassées enfin de ma conduite, ne parleraient plus à ceux qui viendraient me voir. Le public fut étonné : on essaya des justifications, mais inutilement. Il fallut céder; il ne me resta que les émigrés et quelques amis, et ma maison prit l'air d'une quarantaine.

Comme particulier, j'eusse très philosophiquement supporté un abandon qui avait fait éclore des marques flatteuses de l'opinion publique et qui allait rétablir mes finances; mais, comme ministre de Catherine II, le rôle de disgracié, de proscrit ne pouvait point me convenir. En conséquence, je pris une résolution : ayant toujours préféré le chemin le plus droit et le plus court, je profitai, après deux mois de silence, du canal de la caméristé pour écrire à la reine et lui demander une audience particulière. Après une grosse heure d'attente,

mon coureur me rapporta ma lettre toute cachetée et un billet de la camériste, qui s'excusait de n'avoir plus d'ordres pour en accepter de ma part. Mon commissionnaire très intelligent avait remarqué que la reine avait fait chercher lady Hamilton et rendu la lettre après un quart d'heure de confidence avec elle. Ce refus était d'autant plus marquant que la camériste détestait l'Anglaise, avait autant de crédit qu'elle et m'était assez attachée pour m'avoir un jour donné un rendez-vous uniquement pour m'avertir que je disposerais absolument de la reine pour peu que j'eusse soin de lui baiser souvent les mains et les genoux.

Je ne pouvais reculer : il fallait réussir. Je pris mon parti et envoyai la même lettre au ministre, accompagnée d'un billet qui portait en substance, que je ne pouvais m'expliquer le refus que je venais d'essuyer, qu'il me semblait qu'il n'existait pas de cas qui pût dispenser Sa Majesté d'accepter une lettre du ministre de Russie et que je priais Son Excellence de lui donner à cet égard les conseils qu'elle croirait les plus convenables.

M. Acton porta ma lettre, la reine la lut et l'heure de l'audience me fut incontinent indiquée. Elle dura trois heures et demie.

Je trouvai Sa Majesté avec l'air du monde le plus embarrassé. Mon discours fut court et ferme. Je lui dis « qu'il me revenait tant et de si sûrs avis de son mécontentement et de la colère du roi que j'avais cru ne pouvoir trouver un moyen plus respectueux ni plus convenable que de venir la prier de me dire en quoi j'avais eu le malheur de déplaire ; qu'en qualité de particulier mon principe était de respecter jusqu'aux injustices d'un souverain, mais qu'en qualité de ministre mon devoir était de m'en éclaircir. »

Elle me répondit que le roi, ainsi qu'elle-même, m'aimait véritablement et, sur un geste qui m'échappa et qui marquait le doute, elle jura *la vie et le salut de ses enfants*, qu'elle disait vrai. — *Dans ce cas, madame*, lui dis-je, *j'ose prier Votre Majesté de faire cesser des bruits auxquels je n'ai pu donner lieu et dont un jour je pourrais être responsable vis-à-vis de ma cour*. Elle me le promit et, prenant cet air ingénu qui, malheureusement pour elle, ne fait plus de dupes, elle attribua toutes ces tracasseries à lady Hamilton, la peignant comme un monstre capable de toutes les noirceurs, me conseillant de la craindre comme ma plus mortelle ennemie, mais exigeant toutefois ma parole d'honneur de taire l'avis que sa sincère amitié la portait à me donner. Elle appuya cet avis par l'énonciation des propos que la la favorite m'avait prêtés. La principale accusation était la même que celle qui avait perdu tant de grandes maisons : le musc et le jacobi-

nisme. (Sa Majesté prend des convulsions à l'approche de l'un et attribue l'autre à quiconque n'adore pas jusqu'à ses persécutions.) Ce fut dans ce moment que m'échappa un mot, que depuis les bons Napolitains ont répété avec plaisir : « Madame, dis-je avec vivacité, il n'y a pas dans le monde autant de musc et de jacobins que vous paraissez le croire. » Elle affecta d'en rire, puis par une transition qui n'appartient qu'à elle seule : « *A propos,* me dit-elle, *on m'avait promis vos conseils sur le procès de Don Luigi (Médicis), mais vous ne m'aimez plus, vous me prenez plus aucun intérêt ni au roi ni à moi.* — Quels conseils Votre Majesté veut-elle que je donne sur une affaire que je n'entends point, qui paraît inexplicable? — *Mais enfin vous devez vous être formé là dessus un principe général.* — Je ne sais, mais il me semble qu'à cette heure Votre Majesté doit connaître le fond de cette affaire. Si Don Luigi est coupable, il faut lui faire trancher la tête aujourd'hui plutôt que demain. S'il est innocent, il faut lui faire grâce et à tous les autres en même temps. — *Écoutez*, reprit-elle en pleurant, *je vous parlerai comme à mon confesseur; si le bon général* (Acton) *que vous connaissez comme moi n'avait cru que D. Luigi était mon amant et que je voulais le faire ministre des finances, jamais il n'aurait été question de cette conjuration.* »

J'étais ému, effrayé : alors, me prenant fortement la main, Elle me dit : « *Eh bien! Golovkine, donnez maintenant un conseil...* Je me taisais. « *Mon Dieu*, continua-t-elle, *tu m'as créée pour être sans cesse la victime de l'intrigue et pour porter, moi seule, la peine des crimes de toute ma maison. Tous les enfants de Marie-Thérèse ont été des intrigants. Les filles ont voulu de l'influence, les fils de l'argent. Ils ont tout sacrifié pour satisfaire ces deux passions. Moi seule, comme par pressentiment, j'ai toujours détesté l'une et l'autre. Je me souviens du temps de mon enfance, nous nous abhorrions tous, le mensonge était dans toutes les bouches et j'étais la victime de toutes les intrigues. Le seul Léopold m'inspirait quelquefois de la confiance. Je suis venue à Naples, comptant ne me mêler de rien; mais la politique autrichienne avait d'autres vues. Le comte Milczeck est venu me commander de régner... Cependant rien n'a pu me changer; toujours la même, je n'aspire qu'à vivre dans une retraite avec mes enfants. Si le pays pouvait se passer de moi...* »

Ici un valet de chambre du roi ou mon bon ange vint interrompre ce torrent de confidences. Je sortis accablé de réflexions, mais comblé en apparence d'estime et d'amitié. Les courtisans, qui toujours jugent sur les apparences, conclurent d'une si longue audience un raccommodement qu'ils désiraient, et la froideur apparente ou réelle qui survint entre la reine et la favorite, confirmant leur idée, rendit à ma maison son ancienne vogue. Nous retournâmes tous en ville, sauf

les Hamilton qui, pour cacher ou leur disgrâce ou leur jeu, se rendirent en droiture à Caserte où le roi, disait-on, irait chasser. Ce fut dans ce même temps que la reine écrivit au prince Auguste d'Angleterre son ami et son confident et de plus son espion à Rome : *Il n'en sera pas de Golovkine comme de votre vieux Espagnol* (Azara), *je vous réponds que je le perdrai*. Le prince fit lire l'article au comte Cassini, agent de Russie à Rome qui, en homme sensé, crut inutile de m'en avertir. La favorite de son côté dit à quelqu'un qui l'était allé voir dans sa retraite : *Vous serez bien étonné d'avoir avant peu des preuves de mon influence dans le cabinet de Saint-Pétersbourg*. On vint m'en donner avis et cette impudence me fit rire aux larmes.

L'orage paraissait entièrement dissipé; j'appris peu à peu différentes tracasseries que j'avais ignorées. Il en est une qui, pour achever le tableau de cette cour, mérite d'être rapportée. Lady Hamilton, un jour que l'on se promenait au jardin de la favorite, ayant entendu le roi vanter l'élégance de Mme de Golovkine et la pureté avec laquelle elle parle la langue italienne, courut chez la reine et vint en larmes et comme malgré elle l'avertir que Sa Majesté en était très amoureuse, et, comme à de fausses nouvelles il faut ajouter de faux détails, elle le lui prouva, en disant que le roi n'allait si souvent à l'Opéra que pour voir Mme de Golovkine qui, de son côté, ne cessait de lorgner Sa Majesté. Le fait est que l'une ne voit pas à la distance d'un pied sans besicles et que l'autre, pour être libre dans ses regards, tient toujours son chapeau devant ses yeux.

Ce fut cet avis qui engagea la reine à refuser à ma femme les audiences de félicitations qui, la veille des grandes fêtes, s'accordent toujours aux dames du corps diplomatique. Extrême dans tous ses sentiments et surtout dans sa haine, Elle dit alors devant cinquante personnes : *Cette Russe n'est qu'une coquine qui ne fait la vertueuse que pour séduire le roi et gouverner le royaume et qui, jalouse de moi, empêche son mari, qui est un fort brave homme, de m'aimer et de me servir.*

Encore à cette époque-là peut-être, eût-il fallu donner quelques détails à ma cour, mais quel espoir avais-je d'obtenir intérêt ou créance de la part de personnes éloignées et trop occupées pour se livrer au soin de vérifier mes rapports? Il fallait ou tout dire ou se taire et, disant tout, je m'assimilais en quelque façon à un Piranesi, à un Gorani. J'étais loin de croire que les plaintes portées contre moi seraient de quelque effet et croyais qu'il serait toujours temps de me plaindre à mon tour, lorsque je recevrais l'ordre de me justifier. Mon silence était absolu : personne, pas même Mme de Golovkine, ne savait ce qui se passait dans mon cœur. M. de Bourke, ministre de Dane-

mark et le marquis de Corleto étaient les seules confidents de l'amertume et de l'indignation qui le remplissaient.

La paix avec la reine ne fut pas longue : Elle cherchait un prétexte pour reprendre les armes. Elle le trouva dans une des lettres du chevalier d'Azara. Il me mandait « qu'il supposait que j'avais perdu l'esprit de lui vanter les talents et la moralité du général Acton, qui n'est qu'un âne dont heureusement les ruades ne peuvent lui faire du mal, que j'avais mauvaise grâce de dire du bien d'un homme qui me traitait plus en Napolitain qu'en ministre du plus grand souverain du monde ».

On ne me rendit plus ses lettres que décachetées. J'en fus charmé parce que, assuré que les miennes subissaient le même sort, je l'étais en même temps que la cour verrait que, fidèle à ma parole, ses persécutions ne m'arrêtaient point dans le plan de lui ramener son plus grand ennemi. Tout autre à ma place eût interrompu cette correspondance, mais moi je n'y devais point songer : 1° parce que, je ne l'avais entamée qu'à l'instante prière de la reine ; 2° parce que, ayant ordre dans mes instructions de me tenir au fait des affaires de l'Espagne, qui n'avait point alors de ministre à Naples, il ne me restait que ce moyen de m'en instruire ; 3° parce qu'ayant eu le bonheur d'acquérir l'amitié et la confiance d'un des hommes les plus estimés et les plus éclairés du siècle, il eût été indigne de moi d'en faire le sacrifice au caprice d'une femme implacable et inconséquente et à la haine d'un ministre aussi méprisé que méprisable.

M. Altesti venant d'arriver et désirant voir Caserte, je profitai de ce prétexte pour faire visite à M. Hamilton que le public croyait en disgrâce. Milady me reçut avec tous les transports d'une fausseté bien calculée, me parla de l'inconstance de la fortune, de la fermeté de mon caractère, de ses ennemis et des miens. Je l'écoutais encore, lorsqu'on lui apporta un billet de la reine qui venait d'arriver. Elle me le remit et, me le laissant pendant qu'elle allait y répondre, me donna le temps de le copier au crayon. Le voici : il donne un coup de pinceau unique au portrait de celle qui l'avait écrit :

« Je viens d'arriver, j'ai eu bien des peines et des chagrins depuis quatre semaines que nous ne nous sommes vues, mais je les compte pour finis puisque je vais les épancher dans le sein d'un *autre moi-même*. Croyez qu'il n'y a pas de malheur dont je ne me console en songeant que je suis *votre Charlotte*.

Je rouvre pour vous dire que l'impératrice-reine est accouchée d'une fille. »

L'homme le plus crédule aura peine sans doute à croire qu'un tel

billet fut écrit par une reine, par une fille de Marie-Thérèse à lady Hamilton, qui jadis pendant six ans, sous le nom de miss Hart, prodigua ses charmes au plus bas prix sur le pavé de Londres et servit toute nue, à une demi-guinée par matinée, de modèle aux jeunes artistes. J'ai copié ce billet et j'en doute encore.

Tant de désagréments publics et particuliers n'avaient point altéré l'agrément de ma vie privée ; l'espoir du futur me faisait oublier les chagrins du présent. Napolitains, étrangers, Anglais surtout, travaillaient à l'envi à me faire oublier cette longue suite de contradictions. Un soir quelqu'un qui ne voulait ni paraître au salon ni se nommer demanda à me parler. Je sortis et j'appris l'arrivée d'un courrier qui apportait la nouvelle de mon rappel. Soit que d'abord je n'y crusse point, soit que la première impression fût la joie d'approcher du terme de la délivrance, je rejoignis fort tranquillement le cercle et n'en parlai à Mme de Golovkine que le surlendemain. Alors, pour la première fois, elle apprit tout ce qui s'était passé, et nous nous félicitâmes de quitter une cour si peu faite pour les honnêtes gens.

Me voici parvenu au morceau le plus fâcheux de mon récit : je vais parler d'une époque, la plus difficile, j'espère, de ma vie et la plus embarrassante sans doute à écrire, puisqu'il faut bannir de mon cœur et l'amertume dont le remplirent mes persécuteurs et l'amour-propre qu'y firent naître mes amis.

Jamais souveraine, à la veille de sa perte, ne s'applaudit d'une victoire remportée autant que la reine de la réussite de ses plaintes. Ses nouvelles portaient, disait-elle, que ma disgrâce était complète, que Sa Majesté l'Impératrice lui avait promis de ne jamais plus employer un ministre qui avait osé ne pas se soumettre aux volontés d'une alliée si utile et si importante ; qui, à la veille d'une guerre avec la Porte, avait, au lieu de resserrer les liens qui unissent les deux cours, cherché à les rompre. M. Acton, Mme Hamilton, Bressac (revenu depuis quelques jours) entraient encore dans de plus grands détails. Ma cour, selon eux, envoyait mon rappel directement au roi, avec le pouvoir d'en user à mon égard, selon son bon plaisir. Bientôt on fit répandre parmi le peuple que ce prince allait sous peu de jours me faire chasser ignominieusement, pour avoir voulu introduire les Français à Naples et, par manière d'anecdote, on ajoutait qu'au mois d'octobre, sous prétexte d'une permission de chasse je m'étais glissé dans les bosquets de Portici, où j'avais tiré de manière à faire siffler les balles aux oreilles de Sa Majesté qui n'avait eu que le temps de se sauver. Le plan de la reine et du ministre, en semant de pareils bruits,

était très conséquent; le peuple Napolitain ne connaît rien de plus odieux que les Français ni de plus cher que son maître. Ils pourraient donc se flatter de faire insulter ou massacrer un homme à qui l'on connait assez de tête pour mettre tôt ou tard au grand jour son innocence et leur perfidie, contre lequel on ne peut ni soutenir une accusation ni fournir une preuve, qui, tombant sous les coups du peuple, semblait mourir victime de ses fautes ou de ses forfaits et mourait, ce qui était plus essentiel, sans justification. Je feignis de tout ignorer, mis en sûreté mes papiers, commandai à mes sous-ordres de n'en recevoir en cas d'accident que de M. de Bourke et, malgré des avis successifs, les instantes prières de mes amis et les pleurs de mes gens, pris la résolution de sortir comme de coutume, seul et deux fois par jour. Je calculai qu'aux yeux du peuple la seule preuve d'innocence réside dans le courage. Je savais que ce peuple m'aimait, à cause de mes aumônes journalières et de l'exactitude établie dans le paiement des objets dont il fournissait ma maison; qu'enfin il déteste la reine et son ministre et se rangera toujours par sentiment du parti qu'ils auraient l'imprudence d'annoncer leur être contraire. Mon raisonnement était juste : du moins le succès semblait-il le justifier.

Le premier effet de ma présence fut l'étonnement, mais mon air serein et riant rendit au peuple son respect et sa bienveillance accoutumés. Pendant deux jours j'entendais dire à tous les endroits où je passais : *Ecco l'Eccelenza di Moscovia* et, le troisième, la foule cessa de s'occuper de moi.

Pendant ce temps, quoique sans succès, la cour travaillait à m'isoler. J'en fus à peine instruit que le souvenir des confidences auxquelles j'avais été admis à mon arrivée me fit trembler pour mes amis. Je les priai de s'abstenir de me voir et, sur un propos très violent que se permit la reine en plein cercle, je dis le soir devant beaucoup de monde « qu'il n'appartenait à aucun des sujets du roi de s'établir juge entre lui et moi, qu'il suffisait que la cour se fût publiquement déclarée contre moi, pour que tous cessassent de me voir, que moi-même je regardais comme coupable de désobéissance envers Sa Majesté quiconque continuerait à fréquenter ma maison et que, de crainte qu'elle ne devînt funeste à quelqu'un, j'allais donner ordre à la porte de ne s'ouvrir qu'aux seuls étrangers ».

Ce peu de mots dont, en peu d'heures, toute la ville fut instruite, redoublèrent l'intérêt du public, les fureurs de la reine et le repentir du roi de s'être laissé entraîner si loin. Mon sang-froid obligea les ennemis à changer de batterie. Le reine sentit qu'il était important

de me porter à quelque éclat, à quelque sottise évidente. Elle m'envoya Mylord Bristol, évêque de Debry, qui, chassé des trois royaumes pour révolte et pour impiété, erre dans le monde sans trouver un lieu où cacher, sous ses immenses richesses, sa bassesse et son immoralité. Se croyant fort d'une prétendue admiration pour ce qu'il appelait mon adorable naturel, il se chargea de me détourner de ma route et de me livrer mort ou vif. A cet effet, il me fit demander un rendez-vous secret, auquel je fus. Là, après un long préambule d'éloges et de faveur, il m'avertit que mon rappel porterait l'ordre de quitter Naples dans vingt-quatre heures ; mais que la reine était décidée à me faire arrêter pour dettes. Un froid : « *Elle n'osera pas*, fut ma réponse. — Elle osera, reprit l'hypocrite. — *Hé bien! je recevrai cet affront et ma vengeance passera dans les mains de ma cour.* — Mais si on vous proposait un moyen de l'éviter, de sauver à votre cour ce dégoût? — *Je ne connais pas de moyens ni ma cour de dégoûts. Si j'ai ordre de partir dans les vingt-quatre heures, je demanderai mes passeports, on me les donnera ou on me les refusera.* — Écoutez, je vous aime comme un fils, voici ce qu'on m'a dit, sachant que je donnerais ma vie pour vous aider. Si vous consentez à vous embarquer sans mot dire, on fermera les yeux sur votre départ. — *Écoutez, Mylord, dites de ma part à ceux qui vous chargent de pareilles commissions qu'ils me connaissent fort bien et savent que je ne suis ni assez sot, ni assez coquin pour leur rendre un tel service.* »

Je le quittai brusquement et ne l'ai pas revu depuis.

Ce fut alors qu'aucun moyen n'ayant réussi à me perdre ou à m'avilir, le grand Acton en développa un à la reine, si hardi et si extraordinaire, que je le crois le premier de ce genre qu'une cour se soit permis vis-à-vis d'un ministre étranger. C'était de prouver à toute l'Europe, par une procédure en règle, que j'étais l'âme d'une conspiration prête à éclater dans Naples et l'auteur d'un projet tendant à livrer l'Italie aux Français et à la soumettre pour jamais à la forme républicaine. Sa Majesté embrassa cette idée avec enthousiasme. Il fallait commencer par nous fasciner les yeux et les oreilles. On répandit que le roi, content de la satisfaction obtenue, allait expédier un courrier pour demander mon rétablissement dans les fonctions ministérielles. Mme de Golovkine ayant, à l'occasion d'une fête, demandé une audience, vit la reine les 11 et 13 janvier et en fut traitée avec une distinction recherchée. Ayant en même temps écrit à M. Acton pour lui demander un passeport pour l'abbé de Poulle, prévôt d'Orange, qui venait passer quelque temps avec nous et, profitant de l'occasion pour lui dire quelque honnêteté à l'occasion du nouvel an,

'en reçus une réponse pleine d'estime, de confiance et de reconnaissance. Né honnête et capable surtout de reconnaître mes fautes, j'aurais, selon toute apparence, été la dupe de ce changement, sans un incident auquel ni la reine, ni M. Acton ni moi surtout ne pouvions nous attendre, sans un acte de courage de la part d'un jeune homme que je vais faire connaître, courage qui me dévoila toute la trame qu'on venait d'ourdir : ce jeune homme vertueux est l'abbé Cassano, mon maître de langue italienne. La nuit du 13 au 14, on l'enleva et le traduisit devant le tribunal secret qu'on venait d'ériger pour me juger... La plume me tombe des mains, mais il faut continuer mon récit.

Ce tribunal, composé de l'inquisiteur d'État et conseil de la vicairie Caccia, du chevalier Vivenzio, premier médecin de la reine et d'un secrétaire, lui dit que le roi, informé que je conspirais contre sa personne sacrée, lui faisait ordonner comme à quelqu'un qui me voyait tous les matins, de déclarer tout ce qu'il savait avoir rapport à moi : qu'il fallait avouer tout ce qu'il avait vu, lu ou entendu chez moi : que sa sincérité lui vaudrait les plus grandes récompenses, tandis que son silence l'exposerait à être puni comme complice. Sa réponse fut simple : « Le ministre de Russie est un grand seigneur, qui ne cause point avec un homme comme moi. J'arrive le matin, j'attends dans l'antichambre, il me fait appeler, prend sa leçon et me renvoie. Dans la chambre où nous nous tenons, il n'y a point de papiers. S'il y en avait, je n'oserais point y toucher et, comme lorsque quelqu'un vient, il me faut sortir, je ne l'ai jamais entendu causer. » On le menaça, on chercha à le tenter, mais il fut ferme et on le relâcha. Le lendemain matin, à l'heure de sa leçon, il vint me trouver et m'étonna davantage par la hardiesse de son apparition que par le récit de son interrogation. Deux jours après, second enlèvement, nouvelles promesses et menaces et, pour lui prouver qu'on avait de quoi le confondre en cas qu'il déguisât la vérité, on lui montra une liste des personnes qui continuaient à me voir, et des rapports si exacts de mes dits faits et gestes qu'on y lisait jusqu'à ceci : *Le ministre à dîner a cherché à paraître gai, mais il a soupiré souvent et peu mangé.* Et puis : *M. Gordon est venu faire visite le soir. En entrant il a demandé au ministre : Avez-vous enfin des lettres de Russie? Le ministre n'a rien répondu mais sa femme a répondu en riant : Hélas! non.* Choses vraies.

On lui ordonna ensuite de savoir si quelqu'un m'avait prêté des livres, quels livres et ce que j'en pensais ; si j'écrivais beaucoup et sur quel sujet. Il refusa de se charger de la commission ; on le maltraita, mais il s'obstina et finit par leur dire « qu'il était impos-

sible que le roi lui fît ordonner de perdre par des mensonges un homme généralement estimé et que si Sa Majesté prenait elle-même la peine de le lui dire, il prendrait la liberté de ne pas l'en croire. » On le maltraita de nouveau et le laissa sortir. Je l'avais appointé cette fois dans un lieu écarté où je me rendis si adroitement, que sept espions coururent en vain toute la matinée (ainsi que les membres du nocturne tribunal le contèrent eux-mêmes au pauvre abbé) pour découvrir où j'avais été.

Pendant toute cette procédure dont je n'ai su et ne saurai probablement jamais qu'une partie, la cour attendait impatiemment des réponses d'Espagne sur vingt et tant de lettres écrites de la main d'Azara par le fameux Marialese et renfermant un plan supposé pour livrer l'Italie aux Français. Mais la cour de Madrid dédaigna d'en faire et se contenta d'avertir son ministre de cette odieuse intrigue. Ces fausses lettres étaient écrites avec tant d'art, que M. Azara lui-même en fut étonné.

Enfin arrivèrent M. Italinsky et mon rappel. Je demandai incontinent des passeports, sous prétexte d'une permission d'aller vaquer à Rome à des affaires particulières. On me les envoya et on y joignit une note par laquelle le roi me faisait avertir qu'il y avait contre moi quelques réclamations d'argent et savoir qu'il ne doutait pas que je ne prisse des arrangements propres à tranquilliser mes créanciers. Prévoyant ne pouvoir les payer, j'avais depuis huit jours déjà signé leurs comptes et remis mes affaires à M. Rocques, négociant émigré, homme aussi habile qu'estimé, appelé à Naples pour de grands établissements et persécuté par la reine en suite de son attachement à ma personne. Sa Majesté, cependant, qu'un départ si tranquille rendait plus active, détruisait sous main tous les arrangements que faisaient M. Italinsky et le sieur Rocques. En un mot, je serais encore à Naples sans un trait auquel je ne songerai jamais sans le plus vif attendrissement et que je me ferais un devoir sacré de publier partout, si l'impression de ma reconnaissance n'exposait la tête de celui qui en est l'objet.

La veille de mon départ, songeant aux moyens de sortir des mains de mes ennemis, on m'annonça le duc de Rocca Romana de la maison Caraccioli, jeune homme de vingt-cinq ans, que pendant tout mon séjour je n'avais pas vu dix fois et qui même ne m'avait paru être remarqué de ses compatriotes que comme le plus bel homme qui soit sorti des mains du Créateur. Je lui fis dire que je m'étais fait une loi de ne plus recevoir aucun Napolitain, que je le priais de m'excuser, mais il s'obstina à être reçu sous prétexte d'avis important à me donner et le fut.

« *Monsieur,* me dit-il, *vos voitures de voyage sont encore chez le charron et la reine vient de lui faire défendre de les rendre sans argent. Il vous faut mille ducats que vous n'avez pas ; mais ce n'est pas tout, si vous les trouvez et les payez, l'ordre est déjà donné pour en avertir vos autres créanciers qui, jaloux alors d'une préférence injustement accordée, mettraient arrêt sur tous vos effets. Il n'y a qu'un moyen de vous éloigner d'ici; c'est que M. Italinsky se fasse votre caution pour vingt-quatre heures; le charron vous rendra vos voitures et vous partirez à l'heure même. Mais pour engager M. Italinsky à se prêter à tel plan, il faut commencer par lui remettre la somme : la voici.* »

« On ne saurait être plus touché, lui dis-je, de votre procédé, mais j'ai à peine l'honneur de vous connaître et tout ce que je sais de vous. M. le duc, est que vous n'êtes pas plus riche que moi. — *J'ai prévu votre objection et voici de quoi la détruire ; c'est un acte par lequel je me fais caution de toutes vos dettes ; si vous n'acceptez pas les mille ducats, je les porte au gouvernement; deux heures après je serai arrêté, mais vous partirez librement. Choisissez à présent; en acceptant vous me sauvez, en refusant vous me perdrez.* »

J'étais dans le plus cruel embarras : je le priai de m'abandonner à mon sort, mais tout fut inutile, il se jeta à mes pieds, me dit que cent autres Napolitains en voudraient faire autant pour m'obliger à ne pas les confondre avec ceux qui les gouvernent. Sa tête était montée; jeune, il pouvait par enthousiasme faire la généreuse sottise dont il m'avait menacé. Sa femme et ses enfants allaient être entraînés dans le malheur auquel il se dévouait en se faisant ma caution. J'acceptai, il posa sur ma cheminée l'argent et disparut. Je lui fis tenir un reçu, mais il me le renvoya déchiré, se plaignant de mon peu de délicatesse. Tout s'exécuta d'après son plan. Italinsky reçut l'argent, se fit caution et le lendemain, avant le jour, je quittai Naples.

Je trouvai à Rome ce que je devais y attendre, la suite d'un plan de persécutions dont ceux qui ne connaissent ni Marie-Caroline ni son ministre auraient peine à comprendre l'étendue et la noirceur. Je crus, suivant toujours ma marche, devoir les déjouer encore et, loin de me livrer à la curiosité ou à l'intérêt passager des Romains, je résolus de vivre très retiré pendant le temps que mes affaires m'obligeraient à m'arrêter parmi eux. M. Azara vint me voir peu après mon arrivée ; nous causâmes beaucoup et en, combinant les différents assauts que nous venions de soutenir, nous reconnûmes à n'en pouvoir douter qu'on voulait ou m'impliquer dans son plan prétendu de livrer l'Italie aux Français, ou l'envelopper dans celui qu'on m'attribuait de vouloir délivrer Naples du joug de la reine et de M. Acton,

et que, dans les deux cas, on espérait de nous perdre ou séparément ou l'un par l'autre. Il nous parut étrange qu'étant les deux hommes en place qui, depuis une année, ont le plus efficacement secouru de leur bourse, crédit et conseil le roi de France et les émigrés, la cour de Naples, si décriée par ses intrigues, se crût assez de crédit en Europe pour nous donner, de préférence à tant d'autres, la réputation de jacobins et de chefs de conspiration.

Il me parut que mes relations avec la cour de Vérone me faisaient un devoir d'aller présenter mes respects à Mesdames de France; mais j'appris, assez à temps pour leur éviter l'embarras d'un refus peu décent, qu'elles avaient reçu de la reine de Naples, de laquelle elles s'obstinent à attendre des secours, une lettre pleine de fiel, par laquelle Sa Majesté exigeait de ces princesses de ne me point recevoir. Le prince Auguste d'Angleterre, digne ami et confident de Marie-Caroline, courait déjà Rome, armé de lettres scandaleuses, me dénonçant comme un des plus formidables ennemis du trône et de l'autel. Le peu de cas que firent les Romains de ces mauvais propos l'engagea à peine à se taire. D'un autre côté, les intimes de la reine écrivaient les lettres les plus extravagantes. J'avais osé aspirer au cœur de Sa Majesté et, furieux, désespéré de n'avoir point réussi, la vengeance m'avait porté à vouloir paralyser son influence adorable. J'avais voulu quitter le service de Russie pour devenir premier ministre à Naples. Fier des adorations d'un public gangrené et toujours prêt à la révolte, j'avais voulu tenir la balance entre le maître et ses sujets.

Mais rien ne fit effet. Le Saint-Père, qui depuis mon premier séjour à Rome me conserve des bontés particulières, me fit savoir sous main qu'il désirait me voir. Le cardinal secrétaire d'État le voulait décidément, mais je répondis que, quel que fût le sujet de nos conversations, la cour de Naples en concevrait les plus violents soupçons, qu'ayant été destiné une fois à rétablir la bonne harmonie entre elle et le Saint-Siège, elle chercherait, après cela, à me rendre responsable de tout ce que je prévoyais devoir bientôt augmenter leur mésintelligence, notamment la nomination d'un successeur au cardinal-archevêque de Bénévent. Sa Sainteté approuva ma prudence et eut occasion, dès le lendemain, de me donner des marques de sa bienveillance.

Rentrant un matin de ma promenade, la première personne qui se présenta à ma rencontre fut l'abbé Cassano.

J'en crus à peine mes yeux; il venait de se sauver de Naples au moyen d'un faux passeport. Je le fis cacher aussitôt dans un asile et attendis la nuit avec impatience pour apprendre tout ce qui avait suivi ma sortie de cette capitale.

Il avait été arrêté le même soir et conduit devant le tribunal secret. On avait repris tous les interrogatoires précédents et, comme il ne s'était point coupé dans ses réponses, M. Caccia lui dit : « Je vais, l'abbé, vous parler comme à un homme d'esprit; vous sentez qu'après avoir accusé le ministre de Russie d'une conspiration, la cour employera tous les moyens possibles pour s'en procurer des preuves ou en donner. Il ne convient point à un sujet tel que vous de s'opposer aux vues de ses maîtres; d'ailleurs d'autres seront moins désobéissants et moins scrupuleux que vous, ils diront et signeront tout ce que l'on désirera et acquerront les récompenses qu'il ne dépendra que de vous de mériter. »

L'abbé refusa avec horreur ; on le maltraita fort et, pour cette fois, on lui donna les arrêts dans sa maison. Le lendemain, on vint le chercher de la part du général Pignatelli, commandant militaire de Naples, l'esclave le plus cruel et le plus dangereux qu'ait engendré la toute-puissance de M. Acton : « Vous refusez d'obéir aux ordres du roi, dit l'homme terrible, il vous ordonne une dernière fois de dire ce que vous savez des liaisons du ministre de Russie avec les mécontents. — *Je ne sais rien, vous avez lu mes interrogatoires. J'ignore si le ministre est coupable, moi je le crois innocent, mais, du reste, je n'ai jamais été en mesure de le juger.* — Dans le courant de vos leçons a-t-il été question des Français? —*Je me rappelle qu'un jour qu'il me lisait des phrases détachées afin que je les écrivisse en italien, il me dicta celle-ci :* Si jamais les Français réussissent, je me pends. — Scélérat, interrompit le général en le saisissant au collet, crois-tu qu'on t'ait fait venir pour justifier l'ennemi de ton roi? — *Mais*, reprit avec beaucoup d'esprit l'abbé, *la maison du ministre, toujours remplie de monde, a dû fournir à V. E. bien d'autres que moi pour acquérir des lumières sur sa conduite.* — Ils sont tous aussi infâmes que toi, » répondit Pignatelli, aucun ne veut l'accuser et tous le justifient; mais nous avons des preuves suffisantes, en attendant, tu vas périr par la main du bourreau. — *Je mourrai innocent.* »

Après un moment de silence, il lui nomma mes principaux complices, le marquis de Corleto, le généreux duc de Rocca Romana, le marquis Auletto, de la race de Saint-Janvier, les Malaspina et toutes les personnes les plus estimées et les plus attachées à la personne du roi. Il lui demanda s'il les avait vues chez moi. L'abbé répondit avec vérité qu'il ne les connaissait pas. La fureur du juge redoubla, il maltraita ce pauvre jeune homme, le chassa de chez lui et le fit ramener dans sa maison. Ce fut alors que, prévoyant une fin tragique, il se décida à fuir. Dix ducats sous cette administration soupçonneuse et

barbare suffirent pour lui procurer un passeport en blanc. Un ami y traça ce qu'il fallait pour lui donner les formes requises. Il partit et passa non sans danger les frontières.

J'informai de son arrivée la cour de Rome. Elle me promit de le protéger et fit veiller à sa sûreté. Je vais le faire passer à Venise; j'espère l'y placer. Mon devoir est de le mettre à l'abri du fer et du poison que sans doute on lui prépare et qu'il a affrontés avec une vertu et une fermeté bien rares à son âge.

Je me permettrai avant de terminer ce récit d'en tirer un résultat. Les nombreux détails de la faveur dont j'ai joui et de la persécution que j'ai essuyée en laissent à peine entrevoir les causes, les effets et le but. Ils n'offrent à l'homme qui réfléchit qu'un long fil sans cesse interrompu et renoué. Quelques mots suffiront pour lui en faire saisir l'ensemble. Les causes de ma faveur furent le besoin d'intriguer qui, en Marie-Caroline, s'est changé en seconde nature, son désir perpétuel de tout savoir, d'influer partout; l'abandon auquel l'exposent ses fautes et ses crimes, abandon qui l'oblige à remplacer sans cesse par de nouvelles créatures celles qu'elle perd chaque jour; l'espoir enfin de s'illustrer en se liant d'amitié avec des personnes qui passent pour avoir du tact, de l'esprit et des connaissances. Les effets de cette faveur se partagent naturellement en directs et indirects : les premiers portent sur la personne qui devient l'objet de ses soins et sont d'abord l'étonnement, ensuite la défiance, le dégoût et enfin l'horreur. Les seconds portent sur les spectateurs d'abord et ensuite sur elle-même, et sont la jalousie des ministres et des favorites, leurs rapports, leurs mensonges, le repentir de la reine et son inimitié. Au premier but qui était de s'emparer d'un homme en succède alors un autre qui est de la perdre et de se délivrer, en le perdant, d'un témoin dangereux, d'un confident révolté, auquel on suppose les vices qui provoquèrent et décidèrent sa perte.

Si le ministre de Catherine II, si le comte de Golovkine avait pu devenir l'ami de Marie-Caroline, s'il avait pu consentir à partager ses soins et sa confiance entre elle et milady Hamilton si habile à saisir un mot, un coup d'œil, il eût, de concert avec elles et le chevalier de Bressac, travaillé à la chute de M. Acton; sans doute il eût régné dans Naples. Si, choisissant un parti contraire, il eût aidé M. Acton à porter sur un échafaud la tête de M. de Médicis, à dénoncer comme criminels des sujets fidèles, à chasser pour jamais M. de Bressac, il eût régné de même, mais il eût trahi également et la dignité de son ministère et ses sentiments particuliers et ne serait parti, couvert de la malédiction de tout un peuple, que pour aller s'abreuver dans quelque

autre cour de l'Europe du mépris qu'elle a voué et à ceux qui gouvernent les Deux-Siciles et à ceux qu'ils y emploient.

Au milieu de tant d'intrigues et d'agitations, la nation opprimée, ruinée, désolée, mais toujours fidèle, a préféré l'homme bienfaisant et paisible qui refusait de tremper dans ses malheurs à la cruelle étrangère qui n'emploie qu'à les aggraver la faveur dont elle jouit. La bienveillance des sujets s'est accrue avec la haine de leurs tyrans, et c'est la cour elle-même en me persécutant qui m'a entouré de ces nombreux amis qu'aujourd'hui. pour me perdre de réputation, elle traite de conspirateurs.

Rome, ce 9/20 février 1796

Après s'être attardé encore deux mois à Venise, Golovkine s'achemina vers la Russie en homme qui pressentait pis qu'une disgrâce. En effet, il se vit arrêté et emprisonné à la frontière, puis interné dans la petite ville de Pernau sur la Baltique, où il devait rester jusqu'à la mort de l'impératrice. Les qualifications les plus désobligeantes couraient sur son compte d'ambassade en ambassade. Il fut néanmoins réintégré à la cour par Paul Ier, systématiquement favorable à tous les disgraciés du règne précédent. On le fit maître des cérémonies, à charge de s'abstenir désormais de tout trait d'esprit et encore, un mois avant la mort de l'empereur, se vit-il replongé dans le néant et relégué sur ses terres. Jadis Catherine lui avait montré de loin la place brillante qu'elle lui croyait réservée sous le règne de son petit-fils. A l'avènement d'Alexandre il ne gagna que la liberté de voyager et en profita pour aller planter çà et là sa tente, loin de son pays.

Après un dernier séjour à Moscou, en 1807, il transporta son domicile en Allemagne, en Suisse, surtout en France. Je ne parle pas des stations réitérées dans les villes d'eaux élégantes, à Carlsbad, à Plombières, à Lucques. Pendant les premières années du siècle, il s'arrête à Dresde, centre d'une colonie russe, où il retrouve d'Antraigues, son ancien coopérateur en contre-révolution [1]. De là, par Berlin, il se dirige vers le Léman.

[1] Aux archives des Affaires étrangères, dans la correspondance de d'Antraigues (*France*, vol. 636, f. 142), on trouve cet unique billet de Golovkine,

Chez Mme de Staël, à Coppet, il reparaît dans une cour, celle-ci littéraire, et il en flatte la souveraine, sauf à médire d'elle comme d'une rivale qui l'importune. Puis il s'installe aux environs de Paris, dans une campagne qu'il nomme Montallègre, à mi-chemin de Saint-Germain, à peu de distance de Versailles et de la Malmaison, c'est-à-dire en face des souvenirs du grand roi et du premier consul, à côté du sénateur Boissy d'Anglas, républicain converti en même temps que huguenot impénitent. Il vit au milieu de ses livres et de ses tableaux, mais sait encore se montrer à l'occasion, ainsi que le lui a écrit un jour Mme de Staël, un Français d'il y a cent ans revenu en Russe pour s'amuser.

Cependant, au milieu de ses succès de société, était-il absolument désintéressé de la politique et ne regrettait-il pas tout bas des fonctions dont il avait fait à Naples un si court et si délicat apprentissage? Notons ici qu'il s'est vanté, à toutes les époques,

et qui le montre tel qu'il parut partout, utilisant au profit de ses amis ses talents de dessinateur, ne sachant pas retenir sa langue même à propos des siens et faisant de la politique un thème de bavardage épistolaire ou de conversation mondaine :

« Voici, mon très cher comte, les Diables promis à votre Dauphin ; c'est avec plaisir qu'on travaille pour un enfant aussi intéressant. Combien la prétendue migraine de Mad. de Golovkine m'a désappointé hier, en me privant du plaisir de vous voir et de remercier Mad. d'Entraigues de celui qu'elle m'avoit fait sentir la veille ! Je dis prétendue migraine, car c'était tout bonnement une furieuse indigestion acquise chez vous à force de gourmandise ; mais les élégantes n'aiment pas qu'on appelle les choses par leur nom et le mal, quoiqu'à l'opposé de la tête, restera une migraine toutes les fois qu'on en parlera. Ainsi soit-il.

« Savez-vous qu'il est sûr que c'est Markov qui a empêché la grande nation de se rejeter sur cette pauvre Suisse ; que c'est un professeur de l'Académie des sciences de Pétersbourg, nommé Fress et Bâlois, qui a eu le courage de porter les plaintes de l'Helvétie aux pieds de notre maître ; que le courrier russe a été le 17e jour à Paris et le courrier français le 4e à Berne ? Laharpe n'y est donc pour rien, car il est la bête d'abomination de Reding et nous avons donc quelquefois du nerf et du crédit. Cela relève mes esprits abattus et humiliés par tout ce qui avoit précédé cette démarche vigoureuse. L'histoire de la recrue extraordinaire, le voyage de Constantin auront fait effet et le grand homme est donc sujet à la peur : autre découverte importante. Il ne reste plus à voir que ce que produira le voyage d'Auersperg à Paris. Comme j'espère que nous vous posséderons ce soir, que, j'ose y compter, vous me direz votre avis sur tout cela ! En attendant je suis tout à vous comme toujours. »

G.

d'avoir favorisé ou décidé des vocations diplomatiques. C'est lui qui a découvert dans un magasin de modes de Pétersbourg le commis alsacien Anstett, qui l'a donné pour secrétaire intime au prince de Nassau et lui a ainsi frayé le chemin vers les plus hautes missions de politique extérieure; lui encore qui a introduit le jeune Nesselrode dans une carrière où les services de son père devaient assurer son rapide succès; lui, peut-être, qui a indirectement contribué à transformer Louis de Narbonne, l'enfant gâté de Mesdames de France, en plénipotentiaire de l'empereur Napoléon. Il continue à fréquenter les hommes d'État, surtout ceux que leurs fonctions ont transplantés en terre étrangère.

A Dresde, il s'était lié avec le jeune Metternich, alors débutant dans la diplomatie comme ministre autrichien en Saxe. Lorsque Metternich fut transféré à Berlin, il reçut, paraît-il, de l'ancien envoyé à Naples, en ce qui concernait ses futures relations de société, des instructions telles qu'il réussit complètement dans son nouveau poste. Quelques années après, nommé ambassadeur à Paris, il y retrouva son Mentor mondain et cette fois lui fit comprendre qu'il pouvait se passer de lui. « Il croyait nager tout seul, écrit Golovkine avec dépit, et bientôt je fus moins content de lui que je ne l'avais été ailleurs... Ce qu'il ne pouvait nier, il prétendait le savoir déjà; ce qu'il croyait pouvoir me cacher encore, il me le disputait avec hauteur. » Toutefois le conseiller éconduit fit bon visage à l'ingrat et, lorsque la guerre de 1809 éclata entre la France et l'Autriche, il servit de son mieux la femme et les enfants de l'ambassadeur restés à Paris. La paix faite, Metternich le remercia en termes qui l'eussent guéri de ses ambitions renaissantes, si cet homme d'esprit eût eu le courage de lire entre les lignes : « Mme de Metternich ne peut pas assez se louer de vous. Vous avez exercé envers elle des vertus toutes simples, hospitalières, de ces vertus du premier âge et qu'on ne retrouve plus qu'à Montallègre. Que de fois j'ai pensé à ce petit coin tout tranquille à force d'être près du volcan. Vous n'êtes pas bête; Montallègre le prouverait si vous aviez

besoin de pareille preuve. Quelle différence entre votre position toute douce et la mienne toute ... (placez le mot). Combien je vois avec plaisir le moment où j'aurai également mon petit coin, où je n'aurai à m'occuper de rien autre que de quelques amis et de moi ... Soyez mon correspondant de Paris[1]... » Peu de temps après avoir lu cet éloge du bonheur de la vie privée, Golovkine apprenait que Metternich rentrait plus que jamais dans la politique active; dès lors il affecta de ne le considérer que comme un « personnage de gazettes ».

Pour lui, il ne renonça pas d'abord à la compagnie de ceux qui, dans ce temps-là, occupaient exclusivement d'eux les gazettes. Il se laissa présenter aux Tuileries, se ménagea ses entrées près de Fouché, puis s'éloigna peu à peu du monde officiel et fréquenta, comme il convenait à un ancien correspondant de Louis XVIII, les intraitables opposants du faubourg Saint-Germain[2]. Il connut certainement alors Alexis de Noailles, depuis le porte-parole officieux du parti dans les cours du Nord, et Aimée de Coigny, la *Jeune captive* d'André Chénier, qui s'agitait à huis-clos pour faire entrer avec succès les royalistes sur la scène au moment de la chute prévue du « tyran ». On voit par une lettre datée de 1812 qu'il était devenu un suspect à la préfecture de police et qu'il ne se sentait pas sûr d'être autorisé à aller prendre les eaux, même en France. Un récit de lui intitulé *Épinay* le montre fêté par le bailli de Crussol et autres amis des Bourbons dans le mois même où le désastre de Leipzig sonna le glas de l'Empire.

Golovkine se trouvait en Suisse, théâtre principal de ses fréquentes villégiatures, au moment de la première Restauration. Sa cousine avait épousé un gentilhomme du pays de Vaud et la Suisse était devenue sa patrie d'adoption. Aussi s'employa-t-il spontanément au rétablissement de l'ancienne confédération et entra à ce sujet en correspondance avec le comte Capo d'Istria,

[1] Metternich à Golovkine, 1er novembre 1809 (inédit).

[2] Une de ses sœurs avait épousé un des compagnons d'exil du comte d'Artois, le comte de Bruges.

plénipotentiaire de Russie près de la diète de Zurich. Il était surtout préoccupé de l'idée de donner au nouvel État ce qui avait manqué à l'ancien, un point central, une capitale permanente. En même temps il se donnait l'illusion de participer, pour sa très petite part, à la réorganisation de la vieille Europe. Il s'intéressait de même aux affaires de France. Au milieu de ses dossiers épistolaires, je trouve deux lettres de Paris, émanant de deux de ses coreligionnaires, qui nous apportent, sous une forme caractéristique, quelques-unes des impressions produites dans certaines âmes par les événements de 1814 et 1815.

La première est de son voisin de campagne, Boissy d'Anglas, devenu de sénateur pair de France. Elle répond à une autre, où Golovkine devait critiquer certaines résolutions de la Chambre des députés. L'ancien sujet de Catherine II pouvait admettre le gouvernement constitutionnel comme possible dans son pays natal de Hollande; il le croyait chimérique et funeste chez une grande puissance continentale, en Russie et en France. De plus, à en juger par ce qu'on va lire, il approuvait, au moins comme opportune, la restauration de l'autel, c'est-à-dire de l'Église catholique, jointe à celle du trône. Boissy d'Anglas, en lui écrivant, cherche à le réconcilier avec le régime parlementaire et manifeste sa confiance dans la sagesse supérieure de Louis XVIII; mais, sur la question religieuse, il lui fait sans ménagements la leçon.

« ...Je penserais tout à fait comme vous, s'il s'agissait de la religion protestante, toute pure et toute morale, dont l'austérité est bienséante, et dont les entraves mêmes sont utiles. Mais il s'agit de la religion catholique, la plus oppressive et la plus antisociale de toutes, qui n'a été calculée que pour resserrer les bornes de l'esprit, que pour établir le pouvoir des prêtres, que pour bannir la philanthropie..., et à laquelle on ne peut échapper que par le *bienfait* de l'irréligion. Aussi, dans les pays catholiques, tous les hommes vertueux la réfutent et se font gloire de ne pas la croire, tandis que dans les pays protestants on s'honore d'être fidèle à celle qu'on y suit. Et puis cela vous explique pourquoi l'observation des dimanches, qui est un de ses dogmes, est respectée universellement dans les pays où on la professe, tandis

qu'en Italie et surtout en France, avant l'ordonnance de M. Beugnot[1], et même depuis l'ordonnance de M. Beugnot, on ne la respecte point... La religion catholique conduit par la rigidité de ses pratiques au fanatisme et à l'intolérance..... La religion protestante conduit à la philanthropie, à la bienfaisance, à l'exécution de tous les préceptes de la morale. Malheur aux peuples qui, lorsqu'ils feraient leur religion, la remplaceraient par l'indifférence et l'incrédulité! On s'est moqué des processions, on s'est moqué de l'ordonnance de M. Beugnot, sans cela, on aurait conduit à l'échafaud ceux qui auraient refusé de se soumettre. Il n'y a entre l'ordonnance de M. Beugnot et les autodafés que le ridicule, mais cela fait un espace immense et nous ne le franchirons point; laissez-nous notre bouclier, ou plutôt venez vous mettre sous sa défense et je vous promets, quand j'irai en Suisse ou à Londres, de trouver fort bon qu'on ferme les boutiques pendant le prêche et qu'on ne danse pas le dimanche...[2] »

La date de cette lettre explique, au moins en partie, les idées qui y sont contenues. L'auteur a devant lui les ultras, ce qu'ils annoncent, ce qu'ils rêvent, leurs vœux pour une tolérance aussi restreinte que possible laissée aux dissidents; il se croit presque sous le coup d'une nouvelle révocation de l'Édit de Nantes. Du même coup il a senti se réveiller en lui ses passions de jeunesse, celles qui n'avaient pas désarmé même après la ruine de l'établissement catholique en 1795, alors qu'il se faisait le rapporteur de la loi de ventôse an III sur ou plutôt contre la liberté des cultes. Après vingt ans écoulés, lui non plus n'a rien appris ni rien oublié. Il continue à payer tribut à l'atavisme cévenol, il demeure le huguenot convaincu, sinon de ses croyances, au moins de ses haines. Ce qui lui agréerait à Londres sous l'autorité du successeur de Henri VIII lui semble odieux de la part du successeur de Louis XIV, fils aîné de l'Église romaine. Mme de Staël, en l'an VII, eût voulu donner au protestantisme la direction morale de la France, et ses amis espérèrent

[1] Il s'agit de l'ordonnance concernant le rétablissement légal du repos du dimanche, rédigée par Beugnot, directeur de la police générale, et remplacée la même année par une loi.

[2] Lettre du 18 août 1814 (inédite).

un moment faire tourner au profit de leur Église la restauration religieuse de l'an IX. Après 1815, ce parti a imaginé contre Louis XVIII la candidature du prince d'Orange et a donné de la voix, plus ou moins hardiment, à la faveur de toutes les époques troublées qui ont suivi. Boissy d'Anglas exprimait, au lendemain de la chute de l'Empire, ses tendances et ses espérances. Quant au comte Fédor, par la bigarrure exceptionnelle de ses origines et de ses relations, il était évidemment porté à attacher moins d'importance aux intérêts politiques du protestantisme. De tous les milieux où il avait passé, il retenait principalement un sentiment de répulsion invincible contre les idées et les hommes de la Révolution cosmopolite et, pour les refouler, il acceptait tous les concours.

Golovkine était à Paris, lorsque Napoléon, sorti de l'île d'Elbe, reparut aux Tuileries. Il s'aperçut qu'après le départ précipité de tout le corps diplomatique, il était un des rares étrangers restés en France en mesure de renseigner exactement les membres du Congrès de Vienne. A la faveur de son incognito, il poursuivit pendant vingt-deux jours une enquête discrète sur les ressources et les desseins du gouvernement impérial, puis se déroba, vint s'établir à Bâle, et de là expédia à Vienne un copieux mémoire, dont la conclusion portait : Attaquez sur-le-champ avec toutes vos forces disponibles. Peut-être espérait-il, par cette démarche spontanée, rentrer en grâce auprès de l'empereur Alexandre. Au moins attendait-il de Nesselrode, son ancien protégé, un accusé de réception qui ne vint pas. Des recherches faites récemment en Russie pour retrouver ce mémoire sont restées infructueuses. L'auteur nous affirme qu'après en avoir pris connaissance, le cabinet autrichien envoya des ordres pour une action militaire immédiate, mais qu'il fallut y renoncer, la Russie n'étant pas prête. Alexandre, prétend-il, n'eût pas pardonné à un de ses sujets « de faire donner, depuis l'auberge des Trois-Rois de Bâle, la bataille de Waterloo ».

Il n'était pas encore rentré en France à la suite des armées alliées, lorsqu'il reçut de Paris la seconde lettre dont j'ai parlé

plus haut. La maréchale Marmont, fille du banquier neuchâtelois Perregaux, est un témoin précieux à faire entendre au sujet de l'état des esprits et de la situation générale en France, après la seconde chute de Napoléon, surtout si l'on se rappelle le rôle joué par son mari l'année précédente. Elle aussi répond sans doute aux objections qui lui viennent d'au delà de la frontière :

De ma maison des champs,
le 8 août 1815.

... J'éprouve une extrême impatience, un vrai besoin de vous écrire, car votre lettre renferme quelques passages qui me touchent au cœur et sur lesquels je suis affligée de voir que nous différions. Je vais plaider avec ordre.

Je suis restée ici comme je vous l'ai déjà dit jusqu'au 17 juillet; j'ai supporté seule l'angoisse des coups de canon qui se tiraient sous Paris, les alertes nombreuses que nous avions dans tous les environs et enfin les horribles incertitudes ds notre sort. Mais j'ignorais les odieux détails des horreurs commises par les Prussiens. Je croyais encore à la magnanimité des souverains, et je ne voyais en eux que les alliés d'un roi dont la présence allait cicatriser nos plaies et arrêter l'effusion du sang. Je restai donc ici dans la plus parfaite sécurité lorsque la convention signée à Saint-Cloud me fut connue et je croyais n'avoir à redouter que le passage de l'armée française dans sa retraite. Elles l'ont *(sic)* faite avec ordre, calme et dignité. Je serais restée indubitablement et j'aurais été réveillée un matin par les Prussiens, si je n'avais reçu avis qu'il fallait, à jour et heure fixe, fournir un logement militaire à Paris. Je quittai ma retraite bien décidée à y revenir quarante-huit heures après, mais dès mon entrée dans la capitale un aspect sinistre me frappa de terreur. Les Prussiens venaient d'y entrer et cette ville offrait le spectacle d'une place qu'on allait battre en brèche; des canons sur les quais, sur les ponts et les jardins publics, des camps, des bivouacs sur les places, des sentinelles à toutes les issues. Nous étions comme pris d'assaut. Puis à peine arrivée, je trouve tout le monde dans la consternation et j'entends des détails à faire dresser les cheveux. Le roi entre le lendemain. Quelle différence de cette entrée à celle de l'année dernière! La physionomie de Paris était vraiment hideuse. Le morne, la méfiance se peignaient sur tous les visages. Enfin, mon cher comte, accablée, anéantie de tout ce que je voyais, de ce que j'entendais, je pressentis dès lors les maux affreux qui allaient accabler ma patrie

et je crus entrevoir la politique machiavélique qui dominerait. Je ne me suis malheureusement pas trompée, car nous sommes plus mal aujourd'hui que nous n'étions il y a un mois et nous voyons moins clair dans l'avenir. Cependant l'armée est soumise, le drapeau blanc flotte dans toutes les villes, les coupables sont en fuite ou arrêtés et le roi est en possession de régner, je dis de régner seulement, car pour son trône il n'y est pas assis, pour son autorité elle est méconnue. Et les insultes, les attentats à son pouvoir lui viennent de ceux qui se sont soi-disant armés pour sa cause, pour celle des lois contre les libertés des peuples, et qui n'ont pu longtemps conserver le masque de désintéressement et de magnanimité qui sûrement l'année dernière n'était qu'un rôle habilement joué.

Ceci peut servir de réponse à la question que vous m'avez faite sur le genre de vie que mènent certains personnages. Je les trouve infidèles à leur gloire, à l'honneur, à tous leurs engagements si solennellement jurés et répétés dans leurs proclamations. Cette page d'histoire qu'ils écrivent chez nous sera sévèrement jugée par la postérité et dans tous les siècles à venir on réputera impie la guerre atroce qu'on continue depuis un mois en France, parce qu'elle est sans objet et que sa cause première est anéantie ; nos places en cendre et portant l'étendard royal seront un monument de leur mauvaise foi. Les troubles, la guerre civile excitée par eux sans une explication de leur part, sans même qu'ils élèvent franchement et publiquement leurs prétentions, le pillage, la ruine de nos provinces, les contributions arbitraires, l'enlèvement des recettes publiques, toutes ces iniquités prouvent et attestent mieux que je ne puis l'exprimer qu'ils ont une arrière-pensée, des vues occultes, qui n'ont certes pas pour objet le rétablissement de l'autorité du roi, mais plutôt le partage et l'envahissement de son royaume. Se conduiraient-ils différemment s'ils osaient *en convenir ?* Non, mais ils veulent porter le trouble et la confusion à tel point dans toutes les parties de l'administration, des finances et de l'armée que, ne sachant plus où donner de la tête, on se jette entre les bras du premier venu pour obtenir protection contre cet horrible état de choses. Chacun a ses vœux, ses projets, mais chacun les cache parce qu'il en a honte. Certes, s'ils étaient de bonne foi tout ne serait-il pas fini, conclu, terminé et sauf les frais de la guerre que légitimement ils peuvent exiger, les choses ne devraient-elles pas être remises sur le pied du traité de Paris et, au lieu de faire entrer tous les jours de nouvelles troupes en France, d'appeler toutes leurs réserves, les Landwehr, ne tâcheraient-ils pas plutôt à les faire évacuer d'un pays déjà épuisé et

réduit au désespoir? Au surplus qu'ils y prennent garde, ce désespoir germe dans tous les cœurs, la rage et l'indignation s'y joignent. On sait en pareil cas ce que peut faire un peuple décidé à mourir plutôt que de souffrir l'abaissement et des humiliations mille fois pire que la mort, et certes, la bravoure française est connue. Quoi que vous en disiez, mon cher comte, si un tiers de la France a été exécrable (ce dont je conviens), les deux autres tiers ne sont pas aussi plats que vous le croyez. Une partie même est déjà revenue de ses erreurs et la totalité a une attitude noble, un esprit vraiment national. Plus de 900,000 hommes inondent ce malheureux pays; ils désarment partout et cependant ils tremblent au milieu de nous. Ce que je vous dis est à la lettre et pourrait se prouver par de nombreux exemples. Rien de plus beau à mon avis que la contenance fière de la nation au milieu de ses innombrables ennemis, que cette protestation tacite qu'elle fait contre toutes les vexations, les mesures arbitraires et le joug qu'on voudrait lui imposer. Toutes les places ont reconnu le roi, toutes se défendent pour lui, toutes les défendront contre ses propres ordres s'il avait la faiblesse d'en ordonner la remise, mais il ne peut le vouloir. Et cependant vous voyez partout des préparatifs de siège contre les sujets et les propriétés du roi. On vide ses arsenaux, on démolit ses établissements utiles, on emballe sous ses yeux ses propres effets et je ne parle point ici de ceux que le droit de conquête peut faire considérer comme une restitution Voici, mon cher comte, littéralement et sans exagération notre situation. Jugez-la avec impartialité, et pour le roi et pour la France et pour l'histoire.

Il faut en effet que je sois bien aveugle pour ne pas être de votre avis sur la conduite qu'a dû tenir mon mari dans ces dernières circonstances, et il faut qu'il le soit bien lui-même aussi car il a agi précisément dans le sens que vous désapprouviez. Il a quitté son maître, il s'est tenu à l'écart, il a été compris et approuvé *par lui-même*, il a été blâmé par tous les courtisans, il a eu l'approbation de tous ses amis, il a ramené l'opinion de beaucoup de gens qui lui en voulaient encore de l'année dernière et, par cette conduite vraiment française, il s'est replacé dans une attitude excellente. Telle est la vérité, mon cher comte, et à votre tour, si vous y réfléchissez, vous finirez par convenir qu'il a bien fait, lui, de tenir cette conduite, moi de la lui avoir conseillée...

Il est regrettable que nous ne connaissions pas la lettre qui a provoqué cette chaleureuse protestation en faveur de la nation vaincue. On lit ici tout de même entre les lignes que Golovkine

avait écrit à la duchesse de Raguse dans un sens ultra royaliste et exprimé les idées fondamentales de ses brochures de la même époque sur la *Constitution morale de la France* et sur l'*Éducation considérée comme moyen de gouvernement*. Ici et là il plaidait pour la restauration intégrale, celle qui devait non seulement relever toutes les anciennes institutions, mais, afin de les consolider, refaire les consciences. Au milieu du chœur des ultras, sa voix ne fut pas entendue ou plutôt elle ne fut entendue que de ceux qui pouvaient lui nuire. En Russie on lui reprocha d'avoir égratigné en passant l'ex-jacobin Bernadotte affermi à Stockholm par la grâce de l'empereur Alexandre. En France on lui en voulut d'avoir dit que la nation était démoralisée et que Louis XVIII n'avait pas toujours bien placé sa confiance. Ce ne fut pas sans difficulté qu'il obtint l'année suivante, à l'ambassade française de Berne, le visa de son passeport pour l'Italie.

Une occasion s'offrait alors à lui de reprendre contact avec la haute société européenne. Son ami l'amiral Tchitchagof, exilé volontaire comme lui, l'ayant entraîné à Florence, il y étala ses grâces quinquagénaires et son esprit toujours jeune dans le salon de la célèbre comtesse d'Albany et dans ceux de la colonie russe. De plus il rendit à plusieurs de ses compatriotes des services qui lui permirent de rentrer en relations avec la cour de Russie, d'écrire à Capo d'Istria, le ministre en faveur, d'attirer sur sa personne l'attention bienveillante de l'empereur, au point de se dire un jour « content de lui ». De Naples, le roi lui faisait savoir qu'il ne l'avait pas oublié et l'assurait de ses bontés. Markov, son ancien collègue dans les ambassades, venait le voir et le proclamait avec lui-même un « vieux soldat de l'immortelle Catherine ». Le comte Fédor put vraiment se croire encore quelqu'un en Europe, lorsque Metternich, arrivant à Florence, se jeta dans ses bras, le traita publiquement d'Excellence, afficha pour lui une amitié empressée, presque respectueuse. La comédie de 1809 recommençait et Golovkine faillit en être dupe, puisqu'il se laissa aller à écrire : « Toute la monarchie autrichienne me cajole. »

Peu de temps après, à Livourne, une invitation inattendue vint le trouver. L'archiduchesse Léopoldine, récemment mariée avec le prince héréditaire du Brésil, le convia à aller lui faire sa cour sur le bâtiment où elle s'embarquait pour le nouveau monde. L'invitation s'adressait à l'ancien ministre à Naples, mais Metternich et Apponyi, envoyé d'Autriche en Toscane, qui l'avaient provoquée, ne pensaient qu'à faire connaître à la princesse un homme réputé pour son esprit et son amabilité. Il devinait sans doute qu'on voulait simplement le donner en spectacle; cependant le désir d'étaler son importance, si frivole qu'elle fût, l'emporta. Il vint donc, en habit et en chapeau gris, passer quelques heures auprès de la future impératrice du Brésil; à côté d'elle il trouva sa sœur Marie-Louise, ex-impératrice des Français. Au cours de l'entrevue, Metternich prit plaisir à souligner la différence qu'il mettait entre lui et le Russe, entre un homme d'État et un homme d'esprit; car il lui fit décerner à l'improviste un arbitrage à propos d'un débat de pure étiquette soulevé entre les maisons des deux archiduchesses. Golovkine s'exécuta et prononça une sentence ingénieusement motivée, de nature à satisfaire tout le monde. Quinze jours après, il obtenait aux bains de Lucques, où il rencontrait de nouveau Marie-Louise, une petite compensation à son équipée extra-diplomatique. Cette princesse l'honora de ses confidences semi-politiques; elle lui raconta les ennuis qu'elle éprouvait dans son gouvernement; elle ne lui cacha pas son désir de voir son fils entrer dans l'Église et anéantir ainsi en lui le grand nom qu'il avait reçu au berceau; et son interlocuteur de lui demander aussitôt la permission de faire connaître ses intentions à Louis XVIII, qu'elle semblait d'ailleurs admirer autant que lui.

Si Golovkine eût pu garder quelque doute sur le genre de sympathie dont Metternich venait de lui renouveler l'expression, il eût été vite détrompé par une lettre de son ancien ami, du même ton que celle qu'il avait reçue neuf ans auparavant. Il y lut, au milieu de protestations d'amitié, ce qui suit : « Je vous ai demandé de m'écrire des bêtises, et c'est bien à charge de

revanche. Je ne cherche pas en vous un faiseur en politique et j'ai de cette mauvaise drogue jusque par-dessus la tête. Je veux un ami aimable et qui me comprend, qui m'a fait passer de bien bonnes semaines, qui me dira ce qu'il fait et qui trouvera quelque intérêt à ne pas perdre entièrement de vue ni moi ni ses amis ni ses connaissances autrichiennes[1]... »

Ce rôle d'amuseur à distance, substitué d'autorité à celui de conseiller intime, ne pouvait convenir au comte Fédor. Au lieu d'écrire des « bêtises », il se tut, bien plus il raya pour jamais Metternich de la liste de ses amis. En Autriche ses anciennes connaissances ne lui tinrent pas rigueur. Vingt ans après sa mort, dans le salon du prince, on parlait encore de lui comme d'un original. Il était devenu à son tour un sujet d' « histoires » semblables à celles qu'il avait débitées ou collectionnées un peu partout sur ses contemporains.

Rentré en Suisse, Golovkine continua à suivre de loin la marche des affaires en France. Tenu à l'écart par les hommes d'État russes ou autrichiens, il se trouvait réduit à servir au titre étranger dans le petit bataillon des ultras. « Je n'y ai plus, écrit-il dès le 31 mars 1817, que des relations de haute police. On m'avertit en général de choses qu'on croit que je louerai, où on veut avoir mon avis comme de tout ce qu'entreprennent pour la sûreté du gouvernement les ministres du roi à l'étranger. » C'était l'associer à la chasse que la Restauration faisait à certains bonapartistes à travers toute l'Europe et il s'y prêtait. Il dut bientôt se convaincre que ce régime tel qu'il le rêvait était ajourné à d'autres temps, sinon devenu impossible. La lettre qui suit montre qu'il continuait néanmoins à passer pour un conseiller précieux dans le parti où il s'était volontairement rangé :

Vous me parlez de nos élections d'une manière qui m'a bien frappé. Vous savez à quel point je goûte toujours vos réflexions et tout ce que vous dites, mieux que personne, quand vous parlez des

[1] Metternich à Golovkine, 17 octobre 1817 (inédit).

affaires publiques. Vous connaissez en tout la valeur des choses et celle des prétextes : les libéraux se sont empressés à justifier votre opinion sur leur compte. Ces Tartuffes masqués de rose, selon votre excellente expression, nous mènent aux échafauds et aux systèmes de terreur par les professions libérales. Ils en sont toujours à fraternité, égalité ou la mort. Lisez leurs écrits. Le régicide y est loué sans déguisement. Voyez la *Bibliothèque historique*. Je pourrais vous citer leurs conversations aussi bien que leurs écrits. Ils vont si vite et si mal qu'on ne peut les suivre, même quand on le veut, d'assez bon cœur. Ils viennent de nous bâtir un ministère. Ils le louent encore et dejà il n'est plus avec eux. Il cherche à se rapprocher des royalistes et déclare que son intention n'a jamais été de les repousser et de s'appuyer par les Doctrinaires sur les Jacobins. Vous savez mieux que moi tout ce qui s'est passé. Je vous en conjure, prouvez donc à nos parents que tout ce monde-là est digne de leur aversion et non de leur estime. Je vous donne tout mon crédit, je le mets à côté du vôtre pour les persuader. Vous régnez aux Uttins, parlez et on vous écoutera [1]...

Le comte Fédor Golovkine vécut encore quelques années dans sa retraite vaudoise, où il mourut en 1823, âgé de cinquante-sept ans. Devenu Suisse en fait, il lui plut de demeurer en droit étranger chez ses hôtes, comme son bisaïeul aux Pays-Bas. Il ne songea même pas à devenir marguillier ou « ancien » de paroisse. Comme le sage selon Voltaire, il s'occupa de cultiver son jardin, d'aménager ou d'améliorer les domaines de sa nièce et héritière Mme de Mestral d'Aruffens, et aussi de revoir ses copieux manuscrits. Il attachait à ceux-ci une certaine importance et se plaisait à prévoir leur publication posthume. Son éditeur a opéré avec raison un choix dans son œuvre et puisé avec réserve surtout dans le *Sottisier* où il avait accueilli, suivant une habitude fréquente au dix-huitième siècle, beaucoup de traits d'esprit, d'anecdotes parfois peu authentiques et de révélations scandaleuses. Toute sa vie Golovkine fut indiscret à

[1] Alexis de Noailles à Golovkine, 5 janvier 1819 (inédit). — Les parents dont il est ici question sont Jean-Paul-François, duc de Noailles, et sa femme, veuve d'Alexandre Golovkine « le philosophe », qui habitaient la campagne des Uttins, près de Rolle.

outrance sur le papier. S'il le fut à un aussi haut degré en paroles, on comprend qu'il ait échoué dans cette carrière diplomatique où le silence est une vertu cardinale, et qu'il ait dû sur ce terrain se borner à crayonner spirituellement les figures des personnages en place, au lieu de conduire les événements. En définitive il avait mérité dans l'histoire littéraire de la France à l'étranger une page qu'au vu de ses piquants récits on ne pourra plus désormais lui refuser.

Léonce Pingaud.

LES BRACELETS DE LA REINE

Les cadeaux entre souverains ont, de tout temps, passé pour réchauffer les amitiés et les cordiales relations des chefs d'État. Ils présentent parfois un caractère moins relevé et comme une allure, mal déguisée, de simple intrigue. S'il faut en juger par la correspondance échangée entre le duc de Choiseul et le marquis d'Ossun, qui représentait alors la France à Madrid, ce serait le cas de certains bracelets offerts par le roi Louis XV à la reine d'Espagne. Les archives du quai d'Orsay éclairent d'un jour très vif ce petit incident d'une ambassade qui devait marquer dans notre histoire par de plus grands côtés, puisqu'elle contribua, pour une large part, à la conclusion du Pacte de famille.

I

« Nous craignons, écrivait Choiseul à d'Ossun, le 18 novembre 1759, que les Anglais ne suivent à l'égard de la Reine régnante, la même route qu'ils ont suivie avec la feue Reine portugaise; qu'ils ne lui fassent des présents pour s'assurer de sa prépondérance en leur faveur dans leurs affaires. »

La chose était d'autant plus à redouter, que la femme de Charles III avait la réputation de ne pas aimer la France, mais d'apprécier un peu les cadeaux. En ce qui concernait ses penchants politiques, le ministre jugeait à bon droit qu'on ne la ferait revenir de ses préjugés que « par une conduite suivie qui pourrait lui plaire ». Quant à savoir si elle était intéressée, la chose valait la peine d'être tirée au clair, et Choiseul engageait d'Ossun à s'informer habilement de ce point auprès de la dame d'honneur de la souveraine, la duchesse de Castropignano. « Quelque délabrées que soient nos finances, nous parviendrons, disait-il, à

donner à la Reine d'Espagne les mêmes sommes que les Anglais. » Et il ajoutait avec une ironie qui ne manquait pas de charme : « Il serait plus décent pour cette princesse de les recevoir de nous que de cette nation. »

En tous les cas, et pour sonder le terrain, Choiseul chargea l'ambassadeur d'une démarche préliminaire. Au moment où Charles III et sa femme avaient quitté le royaume de Naples pour prendre possession du trône que leur laissait la mort de Ferdinand VI, il avait été question entre les nouveaux souverains et le roi de France d'une entrevue à Lyon. Afin de ne pas effrayer l'Europe par une mesure qui aurait semblé indiquer trop d'intimité entre la France et l'Espagne, ce projet fut abandonné. Mais Louis XV comptait, au passage de ses cousins, offrir à la reine des bracelets dont les deux milieux devaient être remplis chacun par un diamant de 50.000 écus pièce. « N'ayant pas eu le bonheur de la voir, comme il le désirait très vivement, disait Choiseul, il lui serait très agréable qu'elle acceptât la légère marque d'amitié que, comme chef de sa maison et beau-père de sa sœur, il voulait lui donner. »

Il fallait donc que l'ambassadeur s'informât auprès de Mme de Castropignano si, sans inconvénient, le roi de France pourrait envoyer à la femme de Charles III les bracelets qu'il avait eu l'espoir de lui présenter en personne. La négociation apparaissait d'autant plus délicate, qu'il ne fallait pas, si la reine en était instruite, qu'elle vînt à manquer. Aussi Choiseul comblait-il de prévenances l'homme à qui il la confiait, en lui disant : « Vous connaissez les formes les plus susceptibles de la faire réussir et le roi s'en rapporte à votre expérience pour y mettre toute la galanterie et l'attention dont elle est susceptible [1]. »

II

Il est probable que la commission ne remplit pas d'aise notre ambassadeur et qu'il ne fut pas très pressé de la faire ; car c'est

[1] Espagne, 526. F° 65.

en novembre 1759 que partit la lettre de Choiseul, et les archives des Affaires étrangères ne renferment plus, jusqu'au 22 janvier 1760, traces de cette affaire. Encore est-ce de Versailles qu'on la réveille en écrivant à d'Ossun : « Les bracelets sont prêts. Sa Majesté m'a paru être dans l'incertitude si elle les accompagnerait d'une lettre de sa main, et c'est sur quoi je vous prie de me mander ce que vous pensez qui serait le plus convenable et en même temps le plus agréable. »

Ainsi mis au pied du mur, d'Ossun ne pouvait plus garder un silence qu'expliquaient aussi les démarches autrement importantes qu'il avait à faire à Madrid. Il y négociait, en effet, un emprunt auprès de l'Espagne et la lenteur naturelle aux ministres de ce pays, jointe au peu d'enthousiasme que l'on a toujours à prêter de l'argent, ne facilitait pas sa tâche. Il avait toutefois entretenu la duchesse de Castropignano de la question des bracelets, puisqu'il répondait au ministre que, d'après leur sentiment à tous deux, le roi de France pourrait, sans inconvénient, accompagner son envoi d'une lettre à la Reine, sa cousine. Mais, afin de ne pas blesser la susceptibilité de cette princesse et peut-être plus encore celle de son mari, d'Ossun conseillait d'adresser le tout à Charles III, en le priant de présenter, de la part de Louis XV, la lettre et les bracelets à la reine d'Espagne.

Le roi de France jugea plus à propos, dans ces conditions, de ne pas écrire lui-même. M. Bignon, prévôt et grand maître des cérémonies de ses Ordres, devait aller à Madrid pour porter aux Infants le collier du Saint-Esprit : il le chargea, par la même occasion, de remettre à d'Ossun la boîte où étaient renfermés les bijoux.

Une lettre de Choiseul informa l'ambassadeur que, sur l'avis de Louis XV, la dauphine écrivait à sa sœur pour l'engager à accepter le présent. Il pensait que Mme de Castropignano serait l'intermédiaire désigné pour remettre à sa reine épître et cadeau. « Le roi, disait la missive, était dans l'intention de donner à la femme de Charles III cette marque d'amitié, s'il avait eu le plaisir de la voir à Lyon. Il avait cru trouver, par cet envoi,

un moyen de diminuer ses regrets si la reine d'Espagne lui donnait la satisfaction d'accepter une galanterie qui pourrait la faire ressouvenir de lui. Elle ne devait pas se faire de peine de recevoir des présents du plus proche parent de son mari et du beau-père de sa sœur. D'ailleurs, le roi avait l'idée d'envoyer un Saint-Esprit de diamants au prince des Asturies et si les bracelets lui déplaisaient, elle pouvait en faire cet usage. »

La cour de Versailles espérait que, sous cette forme, le cadeau serait accepté. Il lui paraissait convenable à tous égards, mais le roi recommandait à d'Ossun de prendre ses mesures pour que « cette galanterie » ne déplût pas, et de tâcher d'éviter qu'on imaginât, à Madrid, de rendre quelque chose. « Vous sentez combien cette idée blesserait le roi et ôterait de mérite à l'attention de Sa Majesté pour la reine d'Espagne. Le Roi Catholique ne peut pas mettre de la vanité dans ce point et il aura occasion, s'il en mettait, de la satisfaire quand il enverra la Toison à un des fils de Madame la Dauphine. Cette raison sera votre dernier retranchement, en cas que vous vissiez que l'on est dans l'intention à Madrid d'envoyer ici un présent [1]. »

III

Avant de recevoir cette lettre, d'Ossun qui ne se trouvait pas « suffisamment éclairci » par les discours de Mme de Castropignano, avait jugé bon de communiquer au roi Charles III l'intention de Louis XV. C'est dans le fond, lui avait-il dit, un roi, chef de son auguste maison qui offrirait une bagatelle, à la reine, sa cousine. A quoi le prince lui fit cette réponse : « Je la connais bien, puisqu'il y a vingt-deux ans que nous vivons ensemble. Elle pourrait se piquer. Que le roi mon cousin attende quelque occasion. Soyez sûr que mon intention est bonne ; mais en voulant resserrer les liens de l'amitié, il ne faut pas risquer

[1] Choiseul à d'Ossun (de sa main), 19 février 1760.

de les altérer Je connais le caractère de la reine mieux que personne. Elle pourrait se piquer [1]. »

Pour être accompagnée, comme l'écrivait l'ambassadeur à Choiseul, « d'un ton de gaieté, et des expressions de la plus tendre amitié pour le roi », cette conversation n'en paraissait pas moins de nature à contrecarrer la remise des bracelets. On comprend néanmoins que d'Ossun eût mieux aimé faire cette démarche, au risque d'être désapprouvé par sa cour, plutôt que de voir Louis XV exposé à un refus ou placé dans le cas d'avoir mortifié la reine d'Espagne, en voulant l'obliger.

L'ambassadeur n'eut d'ailleurs pas à regretter d'avoir agi de la sorte. Il s'empressa de mettre la duchesse de Castropignano au courant de sa conduite et lui communiqua la réponse du roi Charles III. La dame d'honneur lui dit de la laisser faire et elle « fit » si bien, que d'Ossun écrivait à Choiseul le 5 mars 1760 : « La Reine ma maîtresse acceptera avec plaisir et de l'aveu du roi d'Espagne, le présent dont il s'agit. Je suis convenu, en conséquence, avec Mme la duchesse de Castropignano que je lui remettrai, en propre, les bracelets et la lettre de Madame la Dauphine. »

Notre envoyé à Madrid pouvait se féliciter, à bon droit, de voir remplie, suivant le désir et les ordres du roi Louis XV, la première partie de la négociation dont il avait été chargé. Mais il lui restait à éviter que les souverains espagnols ne fissent, de leur côté, quelque présent au roi ou à la dauphine ; et c'était pour lui un sujet de préoccupation. Il avait surtout à redouter de ne pas être averti à temps de leur intention à cause de l'impossibilité où il se trouvait de poser la moindre question sur cette matière. Et en effet, s'informer, quelque habilement que ce fût, si Charles III avait cette idée, n'était-ce pas risquer de la faire naître en son esprit ?

Il ne semble pas que les craintes de d'Ossun se soient réalisées par la suite. Pour le moment un autre soin lui parut pressant ;

[1] Espagne, 527. F° 291

c'était de ne pas oublier l'honnête courtier à qui il devait le succès de ses démarches. « La duchesse de Castropignano, disait-il à Choiseul en un langage qui ne manquait pas de saveur, aime beaucoup les belles tabatières. Ce serait, à ce qu'il me semble, une circonstance assez naturelle de lui en présenter une ou deux, mais sans diamants. Un présent de prix l'alarmerait et pourrait lui nuire. Un présent de goût ne peut que l'obliger. »

Cette manière de voir fut partagée par la cour de Versailles. Louis XV apprit avec le plus grand plaisir que la reine d'Espagne accepterait les bracelets qui lui seraient présentés de sa part, et Choiseul fut chargé d'en témoigner toute sa satisfaction à l'ambassadeur comme à son obligeante intermédiaire. Voilà pourquoi il annonçait à d'Ossun (en le remerciant de son zèle) une boîte renfermant quatre tabatières, qu'il devait montrer à la duchesse de Castropignano, pour lui faire accepter celles qui paraîtraient le plus de son goût. Le roi pensait que deux suffiraient à lui prouver sa reconnaissance; mais, comme il n'avait aucun penchant à la lésinerie, il autorisait son représentant à les offrir toutes les quatre, pour peu que la dame d'honneur témoignât quelque désir de les conserver.

IV

C'est le 25 mars 1760 que M. Bignon arriva à Madrid, porteur du cadeau de Louis XV à la femme de Charles III. D'Ossun s'empressa, le jour même, de le remettre à la duchesse de Castropignano et la pria de le présenter tout de suite à la reine avec la lettre de la dauphine.

Ce présent fut reçu de fort bonne grâce. La reine d'Espagne trouva les bracelets superbes et montés avec un goût infini. Elle eut même l'attention délicate de les porter à sa réception du lendemain, et d'Ossun assurait à Choiseul qu'ils avaient fait l'admiration de tous les spectateurs. Il en goûta lui-même un plaisir secret, mais se garda bien d'indiquer l'origine. Il était d'ailleurs persuadé que la chose deviendrait bientôt publique,

parce que la reine, à qui décidément le présent de son cousin ne déplaisait pas, l'avait déjà confié à cinq ou six personnes.

Les tabatières destinées à la dame d'honneur étaient arrivées en même temps que le cadeau à la souveraine. Il fallait, là aussi, un certain doigté pour les faire agréer à « la personne en question » (c'est le langage de d'Ossun) sans mettre sa susceptibilité en éveil. L'ambassadeur sut trouver un ingénieux détour. Il s'empressa de les faire voir à la duchesse de Castropignano, sous le prétexte que lui ayant entendu dire qu'elle en voudrait « du dernier goût », il les avait commandées pour lui permettre de choisir. Il restait convenu qu'elle était libre de les renvoyer au marchand, si le prix ou la façon ne lui convenaient pas. Il demeurait sous-entendu (mais il se garda bien de l'ajouter) qu'on ne lui réclamerait jamais le montant de cette acquisition.

La duchesse trouva deux tabatières à son gré et d'Ossun pouvait écrire à son ministre : « J'espère que cette petite négociation se terminera selon vos intentions. Cependant la délicatesse de cette personne est extrême. Cette même personne m'a assuré que tout allait au mieux pour la France dans l'intérieur [1]. »

« Tout allait au mieux » était peut-être un peu vite dit et sentait un optimisme voulu. Les dispositions, à coup sûr, demeuraient excellentes, et l'on était plein de promesses à Madrid. Mais l'activité et le zèle du roi Charles III ne trouvaient pas chez sa femme un écho des plus empressés. Sans aller jusqu'à contrarier ses intentions, la reine les ralentissait cependant, et jetait, sur son ardeur à secourir la France, le calmant d'une prudence qui provenait peut-être bien d'un enthousiasme modéré pour la cause de notre pays. Voilà pourquoi le peu de précipitation des ministres espagnols rencontrait une excuse et un point d'appui chez la princesse, qui faisait bon accueil à la « bagatelle » du roi Louis XV, mais dont il fallut attendre la mort pour signer un traité d'alliance.

Alfred Bourguet.

[1] D'Ossun à Choiseul. Espagne, 528. F° 85.

HISTORIENS ET ENSEIGNEMENTS

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

La Révolution devient une des grandes divisions de l'histoire. Comme le Moyen Age, la Renaissance, la Réforme, elle a, en effet, donné aux choses, l'on peut dire dans toute l'Europe, une autre portée qu'auparavant et un cours nouveau. Vaste aberration, aux yeux de quelques-uns; accomplissement magnifique à ceux des autres.

Les historiens de ce grand fait au dernier siècle ont vu en lui une éruption soudaine, plutôt qu'un mouvement né de l'état précédent. Même ceux qu'anima son esprit ou qui l'ont reflété l'envisagèrent comme une commotion soudaine, un souffle puissant, ouvrant tout d'un coup au pays une existence nouvelle sous une assise différente, et des espérances séduisantes à l'Europe çà et là consentante. Compris ainsi, le phénomène était beaucoup plus du domaine de la narration que celui de l'étude. Aussi, ces écrivains, rien qu'en en retraçant les péripéties et les conjectures, ont-ils ravi deux générations successives, en France et hors de France. La merveilleuse et communicative lucidité de Thiers, sa vision alerte et pénétrante, la prose superbement concise de Mignet conserveront, à ce titre, un rang supérieur dans la littérature politique de notre époque.

Maintenant que le drame est dans le lointain, un peu dans le vague en conséquence, le détail en lui perd de son relief. C'est la genèse des événements et leurs suites qui attirent. La genèse, c'est-à-dire l'état intellectuel et moral dans la seconde moitié du dix-huitième siècle. Les suites, à savoir, après une immédiate action sur l'Europe, action telle que l'empreinte ne s'en effacera

plus, le soulèvement de cette Europe, vivifiée par elle, contre sa domination devenue sans mesure. On s'explique que les choses se produisent. Elles se montrent la continuation naturelle de la vie nationale, une phase prenant cours par sa force propre. Phase remplie s'il en fut des énergies et des témérités humaines et qui, en avançant, se dépravé sous l'action d'autres forces surgies de son mouvement. Phase tantôt admirable, féconde, élevant les hommes et les sociétés à des aspirations qui leur étaient antérieurement fermées; tantôt, sous l'empire des difficultés et des résistances, dévoyée, atroce, faisant revoir des jours à retrancher de la mémoire des hommes, comme au noble ministre de Catherine de Médicis en sa première époque, les tueries de la Saint-Barthélemy avaient fait souhaiter que la date en fut effacé du siècle : *Excidat illa dies ævo!*

Un temps on a blâmé, comme inspirés de « fatalisme », les premiers historiens de la Révolution. L'art et le feu apportés dans le récit rendant également intéressantes sous leur plume, l'une après l'autre, les périodes qui se sont suivies, on leur a reproché de les tenir successivement pour légitimes. Chacune paraissait l'inévitable conséquence d'une force supérieure à la volonté des hommes, de sorte que le fait en soi, non l'idée morale, serait le souverain du monde. C'était faute de se rendre compte que, dans la vie des sociétés datant de loin et qui ont beaucoup agi, il existe un enchaînement inévitable, une relation de causes à effets qui s'impose aux générations succédantes. Chacune peut modifier, élargir, changer, autrement dit faire l'œuvre propre qui est leur destinée, mais elles ne pourraient, sans être déçues par les retours, ni rompre, ni seulement mépriser l'enchaînement qui les lie. Elles sont tout au présent parce qu'autrement rien n'aurait lieu; elles y sont avec passion, ne sentant pas ce qui les enserre et les domine ; l'heure du jugement n'est pas pour cela supprimée, seulement elle n'arrive qu'après.

Il a fallu le recul du temps, pour que l'idée prît à un Français d'étudier la Révolution non plus surtout au dedans de la France,

sous le prisme des émotions qu'elle souleva, mais bien du dehors, telle que les monarchies environnantes durent la regarder, la voir et en venir à se dresser contre elle. Il y a quelque quarante années seulement, aurait-on agréé l'écrivain envisageant de ce point de vue les entraînantes péripéties commencées nationalement au Jeu de paume de Versailles, et qui ne furent closes que par l'entrée de Louis XVIII à Paris, vingt-cinq ans après? A l'heure actuelle, au contraire, on saura beaucoup de gré à la forte et laborieuse plume qui, sous l'intitulé pur et simple de : *l'Europe et la Révolution française*, vient d'achever et nous présente cet historique en sa plénitude, c'est-à-dire chargé de faits et compliqué par ces faits au delà de ce que nous étions habitués à le concevoir. L'auteur qui s'est donné ce thème a mis d'ailleurs à le remplir une supériorité rare. En des traits qui font admirer leur sûreté, leur vigueur, leur abondance, leur pénétration mutuelle, avec une éloquence en outre dont çà et là le grandiose empêche qu'on se lasse de sa profusion, il déroule aux yeux la Révolution dans son cycle entier, en ses origines, en la profondeur de ses changements, en ses magnifiques guerres de défense, en celles de politique ou d'ambition, puis la phase impériale qui la résume, qui abuse d'elle et la fait refouler sur elle-même par les peuples environnants [1].

La Révolution fut la conclusion intellectuelle et politique de son siècle; mais elle impliquait de soi qu'aux monarchies l'entourant elle apparût comme leur subversion certaine. Leur pouvoir, indiscuté jusqu'à elle, les possessions territoriales qu'elles s'étaient acquises, leurs permanentes convoitises d'en acquérir encore, fût-ce les unes sur les autres, tout cela allait-il être arrêté? Elles se lèvent devant les atteintes portées aux personnes royales et à leurs droits; au fond c'est pour l'autre cause. Elles ont pris sur Louis XV une énorme revanche des extensions de la France sous Louis XIV, et leurs visées d'agrandissement ne sont pas taries! Le sort fait à Louis XVI et à la Reine est pour elles l'oc-

[1] Albert Sorel, 8 vol. grand in-8°. Paris, Plon, 1890-1904.

casion soudaine ouverte de reprendre leur tradition. Elles cachent à peine ce mobile quand elles nous envahissent, ayant les émigrés et les princes de Bourbon avec elles ou derrière elles; plus du tout ensuite quand elles marchent unies contre la France impériale, la détruisent et la dépouillent. Dans les événements qui se sont déroulés entre les années 1789 et 1815, l'Europe est ainsi un facteur non oubliable. Personne encore n'avait fouillé aussi à fond la participation de ce facteur dans les faits, que ne le montre l'ouvrage étendu dont on vient de lire l'intitulé; il aurait eu tout droit d'en recevoir un moins modeste.

*
* *

La littérature historique et le journalisme politique du dernier siècle ont été tout à l'exaltation de ce passé, à l'amertume et aux afflictions de sa défaite. Aujourd'hui, l'on est plutôt porté à s'interroger à son sujet. Une foule de pourquoi se présentent, la recherche aussi d'enseignements. Les choses d'alors se reflètent dans celles de notre temps, les institutions nous font un peu les successeurs des Conseils du Directoire, du Corps législatif et du Tribunat venus après; sont-ce les moules à imiter, les procédés à prendre?

La Révolution française n'a pas été une action ininterrompue à résumer en une vaste toile à la David. Elle s'est déroulée en périodes. Des périodes se succédant avec une rapidité dont il y a peu d'exemples. Elles s'engendrent l'une de l'autre dans l'emportement, et sont aussi caractérisées, l'une après l'autre, que les auraient faites des générations différentes. En moins de quinze années on va des Notables de 1787 à la Constitution de 1791; immédiatement après à 1792 et aux Girondins; presque sans intervalle, ensuite, la phase de Danton, celle de Robespierre, celle du Consulat, après quoi l'Empire et la Restauration. Et dans cette durée il n'y a qu'une cassure; le passage de la Constituante à la Convention.

Cassure profonde, d'ailleurs. Le lendemain, on dirait une

autre nation que la veille. La Constituante est une phase à elle seule. Une phase dans les hauteurs. Toute une théorie sociale et ses conséquences sont par elle substituées à celles qui régissaient la France antérieure. On légifère, on ne pense point à gouverner, et ni l'idée ni l'utilité d'être conduits et dirigés ne hantent les esprits. Il n'est besoin que de juristes ou de praticiens des conceptions nouvelles, non d'hommes d'État, et il ne s'en produit point. Un seul se fait entrevoir, Mirabeau. Il marque par ce qu'il porte en lui d'idées réfléchies et de puissance oratoire, mais il est arrivé tout fait et comme du dehors; il n'est pas né du moment, outre que le désordre de sa vie fait qu'on se refuse à le suivre. On est d'ailleurs convaincu que les principes sont tout, suppléent à tout; que, devenus conformes au sentiment public, tout désormais ira de soi.

Intéressant sujet de réflexions pour notre époque, de voir comment la notion de gouvernement, dont le long règne avait fait la France, s'est gradativement rétablie après sa destruction par le mouvement de 1789. Lorsque l'assemblée d'après la Constituante arriva en scène, une monarchie renouvelée ou un monarque imbu de l'esprit nouveau, comme Louis XIV après Richelieu et Mazarin, comme le Régent après Louis XIV, aurait pu devenir pour nous ce qu'avait été la royauté de Guillaume III pour l'Angleterre. C'était le rêve de La Fayette, des amis de La Fayette et que Narbonne essaya de réaliser. Mais bien un rêve ! Non seulement le monarque qu'il eût fallu manquait; de plus, en celui qui régnait et autour de lui il n'y eut, il ne pouvait guère y avoir qu'inguérissable conception opposée. De là l'ouverture de la phase qui suit, l'impuissant essai, la lutte sans issue du groupe qui dans l'histoire a pour nom « la Gironde », contre l'irréductible résistance de cette monarchie adversaire. Les choses, dès lors, s'appellent en quelque sorte d'elles-mêmes telles qu'on les voit se succéder.

*
* *

C'est le pays nouveau que les « Girondins » réprésentent.

Évidemment une autre France, non plus la précédente. Un peuple du continent qui a aboli chez lui « Noblesse », « Tiers », « privilégiés ». Tout cela dorénavant unifié, au contraire des autres nations. La France, c'est désormais l'ensemble qui vit soit de fortune acquise, soit d'œuvre intellectuelle ou matérielle; à peu près pour tout le monde, c'est devenu la seule source des moyens d'existence, de gain, de situation. Dans les anciennes « bourgeoisies » de ville ou de campagne ont été confondues et les hautes classes de la veille et la classe du milieu et la masse populaire. Tous indistinctement placés sous une invocation unique, la même à tous les niveaux : « les droits de l'homme et du citoyen. » En conséquence, une nation mal compréhensible au roi et à la cour entourant ce roi. Point du tout nouveau pourtant, quoique renouvelé, mais pas encore bien assuré en lui-même, ce pays que la Gironde gouverne; elle parle toutefois magnifiquement, cela suffit. A cette heure, le gouvernement, c'est la tribune. La parole est tout, celle qu'on entend à l'Assemblée et celle qui retentit au dehors. L'une comme l'autre, d'ailleurs, passionnée et passionnant des mêmes sentiments ceux qui l'écoutent et ceux qui la répandent. Une invention de notre temps a fait voir là la prédominance d'un esprit qu'on imagine avoir été celui d'une fraction dite « la bourgeoisie » ; esprit s'efforçant de restreindre à son horizon à lui et étroit comme lui les perspectives conçues plus grandes. En réalité il n'y eut qu'une seule perspective. Et commune à tout le monde, à ceux de qui elle flattait uniquement les instincts ou les envies, autant qu'à ceux chez qui elle était raisonnée. Dans cette unité, toutefois, le cours des visées individuelles : ambition, intérêt, efforts ou tentatives pour surgir. L'heure de gouverner ne pouvait venir qu'après.

Gouverner, en révolution, le fait était oublié depuis la Ligue; il se reproduit dans la phase suivante. Il reparaît, toutefois, sous la sorte de grandeur que la sauvagerie a parfois en elle. La France de la Révolution, sentant la responsabilité d'elle-même en face à la fois de l'Europe soulevée contre elle et des résistances inté-

rieures, c'est la phase qui s'incarne en Danton. Venu, lui, exactement du milieu moyen à qui cette révolution a révélé la vie publique, il en apporte l'inspiration et la chaleur; qui plus est, il a l'esprit d'État, et les dons par quoi l'esprit d'État se fait suivre. D'ailleurs ne reculant pas à couvrir de sa maîtrise les monstruosités qui se produiront, et pourtant supérieur par par les sentiments comme il l'est par la fougue. A lui seul il conduit. Il mène par la parole, mais par la parole que l'action tantôt précède, tantôt suit, et qui double la force. Action, d'ailleurs, qu'anime et dirige un esprit voyant juste et loin à l'égal d'un ministre de la monarchie en ses meilleures époques. Cela dans une assemblée qui a tous les droits de se tenir pour souveraine. Dans cette assemblée maîtresse il a érigé le patriotisme et le souffle de la Révolution en esprit d'État. Mais là même les pires éléments ne cessent de miner, ils le brisent à son tour.

Un historique nous manque, qu'il faudrait écrire si l'on en retrouvait des documents vrais, dépouillés des animosités de parti, miroir uniquement des choses. L'historique des oppositions qui se virent à partir de 1791, dans les sphères mêmes ayant jusqu'alors soit applaudi, soit laissé faire ou accepté. Taine a pensé établir véridiquement cet historique en s'inspirant surtout d'indignation, ne montrant dans ce qui eut lieu que des mobiles dépravés et les acteurs pareillement. La vérité semble différente. On ne saurait douter que les oppositions venaient d'un grand nombre. Silencieuses ou cachées, bientôt repliées sur elles-mêmes par effroi jusqu'au jour où elles pourront se lever, c'est elles qui ce jour-là, le jour de Thermidor, répondront à l'appel de la Convention contre l'Hôtel de Ville et la Commune. En attendant, même intimidées, elles suffisaient à jeter le froid et à embarrasser le courant, elles affaiblissaient la marche. Sans cela, même en se rappelant à quel degré, en ce temps-là, le respect de la vie humaine tenait peu de place, en voyant dès les premiers jours de 1789, à Paris et dans d'autres villes, une populace ne sachant que tuer, comment expliquer qu'ait surgi l'idée des épouvantables meurtres de Septembre, et

que se préparât la conception des hécatombes quotidiennes, systématisées, auxquelles préside bientôt Robespierre? L'explication, c'est qu'autre chose existait, plus fort, supérieur à l'atrocité, la voilant dirait-on, à savoir : la force de fait qu'avait le sentiment de la Révolution. Cette force animait l'Assemblée. Elle soutenait le gigantesque effort de guerre de défense et de guerre de propagande auquel on se regardait comme obligé pour maintenir et conserver ce qu'avaient procuré les jours d'unanimité de 1789; elle détournait de regarder au reste. Tocqueville, assurément aussi éloigné que Taine de l'esprit de 1793, mais qui eut le sens historique en plus parce qu'il avait le sens politique, Tocqueville lui-même s'est rendu compte de cette raison des choses. Elle ressort semblablement des pages de M. Sorel, sur le moment de Danton.

Des années se passent, quand Danton n'est plus, sans que l'esprit de gouvernement apparaisse chez un homme de la Révolution. La phase de Robespierre n'est qu'occupation du pouvoir et moyens implacables de le garder. Il n'y a rien en elle de l'intérêt d'État et de l'esprit d'État qui ennoblissent et consacrent la puissance. Le nom de Robespierre restera dans l'histoire, quoiqu'elle n'ait pu savoir ce que ce rhéteur sinistre aurait pu faire de la France s'il avait duré. L'histoire n'aura connu en lui qu'un art supérieur d'hypocrisie publique pour déblayer, jour par jour, le terrain devant sa personnalité propre. Faire supplicier l'une après l'autre celles qui empêchaient la sienne, par là se rehausser à la domination, il est tout en cela. Son unique titre, devant l'histoire, sera d'avoir épouvanté et soulevé au point de produire Thermidor. Que l'âme de la Révolution ait assez emporté Michelet pour l'abuser, sur les artifices de Robespierre, jusqu'à rapprocher de ce nom la qualification de « grand homme », on a peine à le comprendre. M. Sorel, qui est loin de tresser pareille auréole à ce dieu de la Terreur, fait pourtant en lui une part à l'utopie (1); l'utopie, empruntée à Rousseau, du

[1] *L'Europe et la Révolution*, troisième partie, *Le Comité de l'an II*.

règne de la vertu et du bien une fois que le fer aura purgé la société des méchants et des vicieux. Est-ce, chez lui, par crainte de manquer de justice en cédant à la réprobation que le personnage inspire? Au vrai, Robespierre met en présence de la duplicité réfléchie, haineuse, combinée froidement et féroce, l'ambition, pour devenir maîtresse, suggérant les pires pratiques de la Révolution. L'ambition, servie par la culture d'esprit pour faire, de ceux qui sont incultes, ses agents et ses séides, voilà le personnage. L'ancienne monarchie n'avait pas été sans que des remuants, fomentant des mouvements pour se faire le rang et des situations qu'ils convoitaient, surgissent du monde politique auquel elle présidait. Quand ce fut aux assemblées d'être le monarque, les remuants furent de lignée plus basse. Ce fut la foule, à la disposition par nature de ceux qui savent lui faire supprimer les existences qu'elle croit l'empêcher ou qui la gênent. Combien peu aurait été, sans cet art-là, le sectaire de lui-même que fut Robespierre! Son nom restera dans l'histoire, mais en tant que figuration repoussante du péril dont se rend passible une nation, lorsque, en plein cours de la civilisation, elle prend pour « démocratie » le règne du peuple inférieur, sous la poussée des ambitieux, des égarés ou des malfaiteurs qui le mènent.

*
* *

Un pays qui a suivi jusqu'à l'extrême les inspirations de bouleversement intérieur, a besoin de temps pour que l'esprit d'État, le sens de gouvernement dans la portée complexe du mot, se forme encore en lui et prenne pied. Au sein des comités de la Convention, des traces en réapparaissent. Avant Thermidor, il se réfugie en eux contre la mort qui menace, il y prépare en détail l'organisation nouvelle de la vie nationale. Destruction finale de la féodalité; garanties de la propriété individuelle, de sa libre possession, de son libre emploi, de la possibilité de la transmettre, c'est-à-dire ce qui sera l'essence du Code civil; grand-livre de la dette; enseignement public, grandes

écoles scientifiques, d'art, d'étude, ces éléments qui ont donné à la France du dernier siècle sa parure et à la fois sa fécondité naissent ainsi abrités à l'obscur, pendant que l'Assemblée est décimée tous les jours. Durant ce moment tout au meurtre, l'esprit d'État est dans la défense militaire de cette France de la Révolution contre les monarchies de l'Europe. Chez plus d'un des acteurs, pourtant, la notion de gouvernement se décèle. Elle avait inspiré Hoche, elle se retrouve en Carnot. A tout prendre, les survivants de 1792 dans la Convention en étaient pénétrés quand ils écrivaient la Constitution de l'an III, qui inaugurait le régime des Assemblées représentatives.

Toutefois, l'heure d'un régime de liberté était encore loin. Du gouvernement à cinq que serait le Directoire à côté de ces assemblées, on pensait en vain voir provenir une situation où les facultés et l'art de gouverner pussent en réalité naître. Il s'était fait trop de fractions, elles se refléteraient dans cet exécutif multiple. Les résistances, dégagées des liens d'auparavant, seraient d'autant plus actives. Inévitablement suscitées par les aversions, par les espérances, les conspirations en vue du retour aux choses précédentes, elles multiplieraient les empêchements. Les institutions sembleraient en péril, et le gouvernement s'épuiserait d'oscillations entre son devoir politique et la corruption ou l'intrigue. Pour préserver l'œuvre qui lui a été confiée, il aurait l'héritage de violences auquel il a succédé; c'est à cet héritage qu'en effet il recourt. Aussi, qui n'a pas été porté à mal penser du Directoire et à en médire? Discrédité en tant que pouvoir par le manque de moralité chez le plus infatué et remuant de ses membres, il l'est, en tant que moment de l'histoire, par le retour aux mœurs légères de la Régence et de Louis XV, tandis que les préoccupations du sort de la France les aurait demandées presque austères. D'autre part, ce sont les adversaires de ce qu'il représentait qui ont, à son sujet, donné le ton. Le jugement de l'histoire, en fin de compte, sera plutôt que le gouvernement de l'an III se trouva en face de circonstances dont ne se serait peut-être pas mieux tiré que lui un autre, même

plus ou moins plural, eût-il été doué au mieux de l'esprit d'État ?

Le Directoire eut l'esprit d'État que commandait son mandat, à savoir de ne pas laisser les institutions de liberté, qu'en se retirant la Convention avait établies, servir par leur jeu naturel aux ennemis de la Révolution abrités derrière les modérés et les indignés qu'avaient fait 1792 et 1793. Ces ennemis visaient à la destruction des conséquences essentielles de la Révolution. On ne glorifie pas à tort la monarchie d'autrefois de la suite apportée par elle dans son gouvernement, au prix de bien des violences ; cette suite fut pour beaucoup dans la grandeur française. Le Directoire, pour maintenir l'œuvre à lui donnée en garde, se servit des mêmes moyens que cette monarchie avait pratiqués pour son œuvre à elle. C'était encore le grand ressort, et il n'avait été que trop renouvelé. Victorieux, les adversaires en auraient largement usé à leur tour ; émoussé qu'il fût dix-sept ans plus tard, on les vit prompts à s'en servir.

Procédés qui usent vite, toutefois, les pouvoirs si vigoureux soient-ils. Quand le Directoire avait été institué, on se sentait écœuré de meurtres et d'angoisses. La Convention ne douta point qu'elle ouvrait par lui le cours régulier de la politique et, parallèlement, celui des intérêts. Au contraire, il fut bientôt évident que la société refaite perdait ses forces en divisions de partis, en fomentations adverses. Évident, aussi, que la portion du pays qui comptait devenait lasse de factions, lasse de désorganisation publique, d'inquiétudes, d'impuissance à serrer enfin tout à fait le nouveau lien social. Bientôt le besoin parut souverain d'élever et de soutenir un gouvernement qui réconciliât les hommes sous la pratique des lois et des principes conquis. Les correspondances de La Fayette et divers fragments qu'il écrivit alors, sont, à cet égard, des documents probants. Il revenait après cinq années de cachots monarchiques. Intactes étaient en lui les aspirations des premiers temps ; il les exprimait d'empressement afin d'agir sur les esprits. En cela il faisait visiblement écho aux survivants comme lui de la Révolution et à ses héri-

tiers, « les républicains vrais constitutionnels », comme il les appelle [1].

L'insécurité avait, d'ailleurs, gagné alors partout. Partout, également, la fatigue d'avoir tant agi. L'affaissement moral remplaçait les aspirations d'autrefois. De ce déclin, plusieurs, et des plus autorisés par leur passé, souhaitaient de voir sortir la France et en cherchaient les moyens. C'est Carnot et Sieyès, qui de concert ont rendu libre l'emmuré d'Olmutz. Ils ne pensaient point à quelque chose comme le 18 Brumaire, à quoi lui ne se serait du reste jamais prêté; mais ils lui avaient envoyé demander de se vouer avec eux à la reconstitution d'un pouvoir qui pût se voir suivi. Dans le pays, deux sentiments régnaient, contradictoires en apparence, nés pourtant l'un de l'autre; ils étaient même éprouvés ensemble de bonne foi : celui qu'en la représentation nationale résidait l'essence de la Révolution, et celui que la Révolution était en danger de périr si un gouvernement concentré, qu'animerait l'esprit des commencements, ne venait déblayer les voies, obstruées par l'épuisement et que les réactions menaçaient. Tandis que l'on avait pensé voir s'éteindre dans les Conseils de l'an III, et grâce à eux, les antinomies, les rancunes, les passions provenues des années précédentes, elles s'y donnaient pleine carrière. Aussi, l'idée de pouvoir est-elle l'air du moment, le coup de Brumaire aura l'approbation publique.

Cet état des esprits est rendu supérieurement sensible par l'écrivain de *l'Europe et la Révolution française*, qui possède, lui, la notion des « poussées sourdes et continues », et ne voit pas à tort dans ces forces occultes « les causes profondes en politique ». A situations analogues conséquences pareilles n'ont jamais manqué et, probablement, se verront toujours. Les approches de Carnot et Sieyès vers La Fayette n'ayant pas

[1] Voir aux tomes III et IV des *Mémoires du général La Fayette*, outre ses lettres de ce moment, divers fragments tels que les *Lettres à M. d'Enrings; La démocratie royale; Souvenirs en sortant de prison, etc.* — Cf. *La Fayette dans la Révolution*. § III. (Armand Colin et Cie, édit. 1903.)

abouti, ils comptèrent sur Joubert pour le rôle de libérateur. Celui-ci, tué à l'ennemi au moment même où il aurait fallu qu'il vînt, Bonaparte seul était en vue. D'autres qu'eux, mus par des mobiles moins nobles, trouvèrent en lui l'agent plus noble qu'eux dont on avait besoin.

*
* *

On a beaucoup plus écrit sur Napoléon Empereur que sur Bonaparte Consul. Probablement cela continuera; regarder au plein de la puissance attire davantage que de se reporter à ses débuts. Il n'y a pas moins un intérêt d'histoire, un intérêt d'enseignement, pour autrement dire, à voir se former et apparaître à l'heure exacte l'homme qui consacrera la Révolution et pour longtemps la clora. En jugeant cet homme venu tellement à point, la plupart des historiens de notre temps ont eu dans l'esprit, sous le général d'avant 1800, l'Empereur de 1805 absolument et abusivement maître. Dans le général de Vendémiaire ils ont, sans s'en apercevoir, supposé une sorte de conscience déjà, presque la visée réfléchie de son rôle futur. C'est un trompe-l'œil. Le génie, là où il existe, peut bien se trouver un facteur précoce, pas à ce degré cependant que, dès les premiers jours, celui qui le possède discerne son avenir et se conduise l'ayant en vision. Pour que la supériorité que donne le génie s'affirme, il y a nécessité que les choses aient eu leur cours, il faut avoir agi à travers elles. Bonaparte, avant l'Empire, est tout simplement un fils de la Révolution. Enfant Corse, il ne perdra jamais l'innéité intime, le détour, la ruse d'esprit vis-à-vis des hommes, le venin vindicatif. Mais, emmené de l'île dans une école de France à douze ans, études, lectures, émotions, enthousiasmes intellectuels sont chez lui tout d'éducation française. Jusqu'à trente il n'a d'autre tradition que celle de la France du dix-huitième siècle, tradition de pensée et tradition politique. Elle se reflète en lui et elle y restera. Plus tard, dominateur de l'Europe comme de la France, l'ivresse de l'omnipotence l'emportera aux

plus grands souvenirs monarchiques de cette tradition ; c'est qu'elle ne fut jamais plus haute et plus affirmée qu'il ne l'avait faite. Mais ainsi dévoyé vers les signes extérieurs de la puissance, il ne demeure pas moins le représentant de la Révolution.

En 1792, officier pauvre et sa famille comme lui, à peu près sans emploi, à Paris, ce ne sont ni les agitations de la rue ni les excitations des clubs qui ont prise sur lui, mais bien la préoccupation qu'un gouvernement au moins subsiste. Il a 23 ans. Au contraire de son âge, ce qui l'émeut c'est la destruction de l'autorité. La Fayette, du camp de Maubeuge, vient d'écrire à l'Assemblée en parrain convaincu de la Constitution et du Roi, s'en croyant le gardien assermenté. Bonaparte mande à son frère Joseph, alors son intime, que « la lettre du général est très forte »; que les Jacobins, avec qui marchent la majorité de cette assemblée et la populace, « sont des fous qui n'ont pas le sens commun »; que ce qui s'est passé le 20 juin « est inconstitutionnel et d'un dangereux exemple, et rend bien difficile de prévoir ce que deviendra l'Empire ». Les Jacobins de ce moment sont encore dans la main de la Gironde ; ils auront passé à la Montagne jusqu'à l'excès quand le pouvoir viendra en celles de l'insulaire ; mais déjà lors de cette lettre, en élève qu'il est des écoles et des livres de la France royale, il ne comprend la société qu'ordonnée, civilisée, tenue préservée de la foule ignorante. Il pensera encore de même lorsque sa percée militaire de Toulon l'aura approché de ceux qui gouvernent. Jusques et y compris la première année du Consulat, ces précédents le guident ; c'est par eux, ce n'est nullement par subit calcul d'ambition que, général de la Convention, il commande si vigoureusement pour elle contre l'agression de Vendémiaire. A distance, du rocher de Sainte-Hélène, il a pris soin de dire pourquoi il y mit cette vigueur, et c'est en ces termes, évidemment plus réfléchis qu'à l'heure même, mais qui fixent l'histoire sur le fait de cette heure-là : « Si la Convention succombe, que deviennent les grandes vérités de notre Révolution ?... L'étranger, que nous avons tant vaincu, triomphe et nous accable de son mépris ; une

race incapable, un entourage insolent et dénaturé reparaissent triomphants, nous reprochent nos crimes et nous gouvernent par la main de l'étranger. La défaite de la Convention scellerait la honte et l'esclavage de la patrie [1]. »

Il n'y a donc qu'imagination, à supposer au Bonaparte d'avant 1800 la présomption de son rôle d'ensuite et l'attentive préoccupation de prendre le chemin qui l'y conduira. En réalité, il est imbu de l'esprit qui a produit la Révolution, il a de nature celui de gouvernement, les notions acquises ont développé en lui l'un et l'autre : ainsi doué les choses le portent de soi. Au général de Vendémiaire le commandement de l'armée d'Italie crée temporairement une sorte de royauté au dehors. Sous le giron de la puissance française par lui soudain relevée, il préside à la résurrection de ce pays avec une mesure, une justesse, un art qui sont nouveauté pour les hommes de la Révolution. Trouver en cela l'apprentissage conscient et réfléchi de la situation qui lui écherra des années après, faire entrevoir dans ses paroles, ses actes, son attitude la pensée conçue déjà d' « exploiter ses victoires », de monter par elles au gouvernement, quelque chose comme la préparation étudiée de ce qu'il sera plus tard, ainsi que semble y incliner M. Sorel lui-même, c'est de la littérature et elle séduit ; ce n'est pas de l'histoire. Parce qu'à Milan une sorte de cour s'est formée autour de ce soldat marquant ainsi, tellement jeune, parce qu'il a parlé à ses troupes un langage étonnamment de nature à retentir, on s'abuse en dépeignant en lui le politique visant à être le chef de l'État en France. L'idée n'en vient que parce que en effet il l'a été ; on ne l'aurait pas eue s'il était mort avant.

La vérité, c'est que Bonaparte est dans le courant comme les autres, avec les autres, et que les circonstances l'y avancent par-dessus les autres à raison de l'ascendant qu'il y prend parce qu'il a tous les dons pour le prendre. Aux yeux de bien du monde, un lieu commun de légende le fait paraître, par ambi-

[1] *Mémorial de Sainte-Hélène*, cité par M. Sorel.

tion du pouvoir et par espérance de l'enjamber, s'échappant de l'Égypte où il se sent fourvoyé. La vérité, c'est qu'il est recherché pour cela, appelé, attendu par ceux qui sont ou qui croient être en situation de faire surgir enfin une organisation politique plus effective qu'on n'a pu l'avoir par le Directoire.

***

Par aversion pour le gouvernement de l'Empire, le dernier siècle, en sa seconde moitié, s'est complu à méconnaître ce que nous valut de suites heureuses celui de brumaire. Pour beaucoup d'esprits la solution de l'an VIII fut le prologue prémédité de celle de l'an XII. La réalité, c'est que le gouvernement de l'an VIII fut une autre phase de la Révolution. La phase de synthèse, de formule, de prise de possession, la phase dernière, qui assura les changements portés dans le droit civil et dans la loi sociale? Après, en effet, pour la première fois depuis 1791, ces changements purent demeurer acquis. On eut la conviction qu'ils dureraient ; l'existence nationale nouvelle prit cours et elle a duré depuis, sinon sans contestation, du moins indélébile. Il y a cent ans que la France vit des données fixées alors et que les autres nations de l'Europe en prennent successivement modèle ; est-il certain, ainsi qu'on l'entend prétendre, que l'assise en soit désormais usée? L'ancienne monarchie s'était vu, à plusieurs reprises, la tâche d'installer en pied des données depuis longtemps combattues, empêchées, devenues par là cause de luttes intérieures et de désarroi. Des règnes se sont caractérisés, même illustrés à se reconnaître ce devoir et à l'accomplir. Œuvre analogue, celle qui s'imposait maintenant. Elle trouvait tous les anciens ressorts détruits, les nouveaux à peine ébauches ou mal engagés, et dans ce vide le mandat de réédifier échéait non plus à une autorité de vieille date, ayant ses agents organisés, tout prêts, au contraire à une main devant refaire tous les moyens, agir à la fois partout et sur tout! Ce fut l'obligation assumée par l'homme du 18 Brumaire. Il avait fourni

si tôt d'étonnantes preuves, est-il pour surprendre qu'il ait accepté, voire recherché ce rôle, et que le pays désorienté se soit empressé autour de lui, lui ait reconnu, presque confié la toute-puissance?

Dans une des feuilles publiques qui s'imprimaient, quelqu'un antérieurement avait écrit de Bonaparte : « ... Tout en son langage était force et précision, tout commandement devant son attitude. Devant lui on se sentait en sous-ordre. Il harcelait de questions nettes, laconiques, précipitées ; son attention se portait aux plus minces détails et n'y passait que pour revenir à l'ensemble, qu'il embrassait toujours. Si la demande étonnait, la réponse étonnait davantage[1]... » Dictateur en quelque sorte sous l'appellation de Premier Consul, cette personnalité si prompte et si sûre d'elle, qui a désormais entier le pouvoir d'agir se retient pourtant d'abord. Les premiers moments du Consulat semblent d'hésitation ; en fait, il observe pour se rendre compte et suivre d'autant plus sûrement, après, les voies que la puissance lui ouvre.

Unir entre eux les survivants de la Révolution d'une part, ses héritiers de l'autre; les allier ensemble dans les mêmes vues, quelque distants que les événements aient rendu les uns ou que les ressouvenirs fassent les autres ; les rapprocher sous le même attachement aux conséquences sociales provenues d'elle, aux lois qu'elle a dictées, aux sentiments qu'elle commande, c'était l'œuvre à remplir. En réalité, celle que les écrits de La Fayette avaient indiquée comme au nom de tout le monde, et qu'il aurait appartenu au Directoire de reconnaître pour s'en inspirer. Or, à voir se dérouler les choses, on a le Bonaparte encore de la lettre à Joseph le lendemain du 20 juin. Même sollicitude de ce que le pouvoir va être, même notion saine de l'autorité. Il est au gouvernement par escalade et il semble un successeur dynastique, comme autrefois Louis XIV, à vingt ans, sachant regarder et comprendre ce que la situation appelle, s'étudiant à le pro-

[1] Fragment cité plus au long par M. Sorel.

curer. Au préalable, recomposer la France. La majeure partie de ses hautes classes en émigration, ce qui était demeuré d'elles à l'intérieur ou ce qui était lié à elles supprimé par le bourreau, quel peu de ressort à attendre de ce qui subsistait? A savoir, nombre de citoyens à qui leur situation personnelle ou leur consistance avaient conservé ou apporté du poids, mais s'abritant à l'écart contre les menaces ou expulsés par crainte de leur ascendant possible, et au lieu d'eux les intransigeants, maintenant honnis, stériles, au-dessous la foule devenue indifférente à force d'avoir été en mouvement ou par manque de gain et d'aisance. L'atmosphère politique rendu à présent viable, l'heure était à rouvrir les portes, à faire rentrer ou à laisser rentrer. Les rouvrir assez pour que la nation, se reformant, se retrouvât active comme après une maladie longue.

A cela se passent ces premiers moments où le Consulat paraît inerte. Le gouvernement, c'est Bonaparte. Il semble porter en lui d'innéité le plan de la reconstruction nationale. Quelques mois suffisent pour que l'on voie commencer l'édifice. Il sera élevé des matériaux mêmes d'auparavant. La France, renouvelée et cependant maintenue dans sa tradition. Ses éléments, d'autant mieux ravivés, n'ayant désormais que plus de prise. Les lois constitutives, les fondements seuls changés : la loi sociale, la loi de propriété, la loi successorale. L'unité de classe, l'égalité civile, la libre possession des biens, leur transmission héréditaire ou testamentaire, limitée uniquement par les liens de la parenté ou de l'affection : ces principes sont l'essence de la Révolution. Depuis la Constituante, les assemblées se sont efforcées l'une après l'autre de les établir. A leur moment, toutefois, œuvre hâtive, proclamée plutôt qu'écrite, en tout cas non condensée ni revisée. L'occasion, le temps, l'utilité même d'en vérifier les effet, d'en redresser les termes, d'en coordonner et relier les parties n'ont pas été donnés par le cours des choses; il y a urgence que ces principes deviennent la loi civile, qu'ils régissent, qu'ils couvrent, qu'ils fécondent les intérêts : Bonaparte y pourvoit avant tout, et jusqu'à l'achèvement ce sera à ses yeux

la clef de tout. Il n'appelle pas à établir cette clef les survivants des anciens Comités : ils seraient forcément imbus de préventions et de partis pris qui donneraient peut-être prétexte à récuser l'œuvre. Pour dégager des improvisations précédentes la formule définitive, ce sont les mesurés qu'il recherche, les juristes demeurés hors des partis, ceux qui ont eu rang dans le domaine de la pratique, qui s'y étaient formés, qui avaient d'autant mieux reconnu les changements nécessaires; avant que n'en pût sonner l'heure, ils en avaient, eux, plus ou moins souhaité ou préparé l'avènement; on aurait par là l'exacte expression des idées et des besoins, les opinions moyennes : ce qui devait assurer aux textes écrits la durée. Maintes fois le Consul lui-même préside le travail, apporte le sentiment sensé, entraîne la solution. Il a trouvé au Tribunat des ardents voulant plus d'intransigence; l'ouvrage serait par là compliqué, retardé : il écarte alors la collaboration des corps politiques, borne l'examen, les avis, le contrôle aux juridictions devant qui l'application devra ultérieurement avoir lieu. La France de Louis XII et de François Ier avait reçu de la rédaction des Coutumes les moyens de sa considérable existence dans les deux siècles d'après; l'œuvre de trois années que fut le « Code civil » fut pour la France de la Révolution le pilier défiant tous les retours qui l'a portée depuis.

La vue seule que ce fondement s'érigeait avait été le stimulant souverain. Aussitôt, tout l'organisme de la société peut être remis sur pied, l'organisme qui fait le lustre de la civilisation, comme celui de gouvernement pur et simple : instruction publique, lettres, université, institut, haut enseignement, comme les ressorts courants d'administration, les institutions juridiques, celles d'impôts et de finances. Ces éléments, les uns continués des institutions d'auparavant, les autres sanctionnant les conceptions transmises par les assemblées de la Révolution, ensemble rendant au grand affaibli qu'est la France du Directoire l'essor de l'action et les perspectives qui naissent d'elle. La Révolution fut plus destructive des personnes, des acteurs eux-mêmes surtout que des choses; son esprit anime tout cela. Il a

fait tout reviser, redresser, accroître : au pays d'ouvrer désormais sur cette France rendue pour longtemps féconde.

*
* *

Dans le domaine de l'état social et des intérêts, la grande entreprise commencée en 1789 est maintenant achevée. Le général Bonaparte s'est fait le mandataire supérieurement fidèle qui l'a menée à fin. Dans le domaine des choses morales, toutefois, il s'est déjà révélé différent. Le Consulat n'a guère que huit mois d'âge et existera trois années encore : ces huit mois seulement écoulés, l'Empereur s'annonce dans le Premier Consul. L'Empereur, c'est-à-dire le maître absolu et n'écoutant que lui. Sans rechercher d'autre opinion que la sienne, sans avoir entretenu d'elle ses collègues de gouvernement, à lui seul il a conçu et signé le Concordat avec Rome. Il a mis ainsi à néant le travail que, sous l'impulsion des idées publiques, l'Assemblée constituante avait commencé afin de nous rendre libres non de la doctrine catholique, mais bien de la domination que l'église de cette doctrine exerçait par son organisation propre. Depuis le lendemain de Brumaire, il avait si supérieurement conduit les faits qu'il s'en croyait le détenteur et l'arbitre. En lui, l'écho de la Révolution ne cessera de retentir ; les circonstances, il est vrai, continueront à provenir en partie d'elle ; toutefois, c'est lui, pour beaucoup, qui créera les circonstances. Aussi, en face de leurs événements voudra-t-il n'être mû que par sa volonté seule. Il périra par là même et fera perdre à la France, outre ce qu'elle ne l'avait que trop aidé à convoiter pour elle, ce qu'antérieurement d'autres que lui nous avaient acquis.

Si les enseignements de l'histoire ont vraiment action sur les faits, c'est à grande distance. Au moment même, les nations, en tant que personnes, sont, comme les individus dans la vie courante, emportées par la passion. D'autre part, les grandes évolutions, pour s'incruster définitivement, ont peut-être besoin de dominer jusqu'à l'excès. Les exemples du passé les auraient

retenues; elles les fuient en conséquence. C'est beaucoup après le Consulat qu'on voit ces enseignements marquer dans les faits. Lorsque se préparait le coup de Brumaire, il y avait déjà des politiques assez avertis par le passé, pour qu'ils manifestassent l'idée de ramener la France à la monarchie telle qu'en 1791 on la concevait. Des isolés, toutefois; presque vingt années s'écouleraient avant que l'idée devînt assez forte pour être l'idée publique. Mais alors l'idée sera tellement dirigeante que l'on aura ce spectacle imprévu : l'empereur Alexandre, le souverain de la vieille Europe qui a le plus patiemment lutté contre l'Empereur de la France, qui a conduit avec autorité cette Europe contre lui et l'a ainsi détruit, l'empereur Alexandre, qui se gardera d'emprunter à la Révolution française rien pour son empire à lui, ne permettant au roi Louis XVIII de reprendre le trône que sous les auspices d'une Charte, constituant le pays en monarchie parlementaire. Napoléon lui-même venait, aux Cent jours, de subir cette poussée des choses, le plus souvent inévitable, si tardivement qu'elle arrive. Mais elle ne se produisait pas, cette fois, sans que le pays eût traversé des jours despotiques autant que beaucoup d'heures splendidement brillantes, et sans qu'elle eût coûté au pays la vie d'un million d'hommes restés sur les champs de bataille.

Henri Doniol.

COMPTES RENDUS

La Princesse Charlotte de Rohan et le duc d'Enghien, par Jacques de La Faye. Paris, Émile-Paul éditeur, 1905, in-8°.

L'âme des peuples aime à s'intéresser aux grandes infortunes. Quel est le cœur qui ne s'est pas apitoyé sur le sort d'Ugolin et de ses enfants condamnés à mourir de faim, sur l'emprisonnement et la décollation de Marie-Stuart, sur le bûcher de Jeanne d'Arc? Quelquefois même le populaire, à court d'émotions vraies, s'en forge de factices. C'est ainsi qu'on va pleurer à Vérone devant la maison de Juliette, qui n'a vécu que dans le drame de Shakespeare, et frissonner au château d'If devant le cachot d'Edmond Dantès et de l'abbé Faria, issus l'un et l'autre de l'imagination d'Alexandre Dumas.

Le duc d'Enghien, à son tour, bénéficie de la sensibilité populaire et entre dans la légende. De nombreux historiens, dont les plus récents sont MM. Bittard des Portes, Welschinger et Boulay de la Meurthe, nous ont raconté sa vie, ses amours, ses combats et sa mort sous les balles du peloton d'exécution de Vincennes. Les âmes les plus insensibles ont donné des larmes à ce rejeton de la race illustre du grand Condé et déploré l'erreur judiciaire qui fit de ce jeune héros la victime expiatoire des complots de Georges Cadoudal, de Moreau et de Pichegru.

Après ces dramatiques récits, voilà qu'un nouvel historien, M. Jacques de La Faye, vient encore nous parler du duc d'Enghien. Grâce à une connaissance complète des événements, à de judicieux emprunts et surtout à de nombreux documents encore ignorés, M. de La Faye est parvenu à faire un ouvrage tout à fait nouveau, parce que, à côté de la victime de Vincennes, il a mis en relief la figure charmante et le cœur généreux de l'amie des tristes jours, de la fée captivante qu'était la princesse Charlotte de Rohan.

Rien n'est plus attachant, plus émouvant que l'idylle entre la princesse Charlotte de Rohan et le digne fils des Condé, idylle toujours contrariée par des questions de famille ou des vues politiques, souvent interrompue par de périlleuses campagnes de guerre, et enfin brutalement tranchée par un drame sanglant.

Cependant cette idylle eut une conclusion, jusqu'ici peu connue. Ce fut un mariage secret. Ce mariage est aujourd'hui indéniable, affirme M. de La Faye, grâce à la découverte, dans une vieille demeure familiale, de notes laissées par le baron de Roesch, l'un des hommes qui ont le plus vécu dans l'intimité du duc d'Enghien pendant les dernières années de sa vie, celui qui joua un si beau rôle dans cette tragédie commencée aux rives du Rhin et achevée à l'ombre sinistre du donjon de Vincennes.

D'après ces notes, dont M. de La Faye a été le premier à avoir communication, la bénédiction religieuse fut donnée au duc d'Enghien et à Charlotte de Rohan par l'ancien grand vicaire général de Strasbourg, l'abbé Weinborn. Elle eut pour témoins le marquis de Thumery, le vieux frère d'armes

du prince de Condé, et le baron de Grünstein, secrétaire du duc. La cérémonie date de la fin de 1803.

Le commencement de cette même année avait marqué la fin du cardinal de Rohan, l'homme du collier de la reine. Plus victime que coupable dans cette lamentable affaire, il n'en avait pas moins contribué à accélérer la chute de la royauté. Mais si son esprit superficiel, aveuglé par les ambitions de cour, n'avait jamais envisagé les responsabilités, si son caractère manquait de la dignité sacerdotale qu'on était en droit d'attendre de ses hautes fonctions cardinalices, il est équitable d'ajouter que ce prince s'était régulièrement amendé. Depuis le début de la Révolution, il s'était montré absolument dévoué à cette monarchie que ses inconséquences avaient contribué à ébranler. Sans craindre de s'exposer aux vengeances républicaines, il avait, pendant les douze années qui précédèrent sa mort, donné aux soldats royalistes, dans sa principauté d'Ettenheim, la plus large et la plus généreuse hospitalité.

Si nous avions un reproche à faire à M. de La Faye, ce serait d'avoir laissé dans la pénombre la figure énigmatique de ce prince de l'Église et de la noblesse. Il ne nous donne guère sur son compte que les détails superficiels que nous venons de résumer; et cependant sa vie depuis la Révolution jusqu'à sa mort est étroitement mêlée à la vie de l'héroïne du livre, Charlotte de Rohan, dont il était l'oncle, et qu'il recueillit pendant tout ce laps de temps dans son château d'Ettenheim. Le lecteur eût aimé à connaître l'influence des événements politiques sur cette âme autrefois très légère, postérieurement assagie par les malheurs de son ordre, de sa famille, de sa religion, de sa patrie. Peut-être l'historien n'a-t-il pas voulu fragmenter l'intérêt si puissant qui s'attache à ses deux héros : Enghien et Charlotte; peut-être, comme un peintre habile, a-t-il concentré tous les points lumineux de son tableau sur les deux personnages que l'on y voit étroitement unis et comme enlacés !

Juliette et Roméo, Charlotte et Enghien! Ces deux couples ont de singulières ressemblances, et le second est digne comme l'a été le premier d'enfanter en littérature une œuvre de génie.

EDOUARD TROPLONG.

Correspondance du duc d'Enghien (1801-1804) et documents sur son enlèvement et sa mort, publiés pour la Société d'histoire contemporaine, par le comte BOULAY DE LA MEURTHE. — Tome I : *Le Licenciement, la Conspiration de Georges*. Paris, Alph. Picard, 1904. In-8°, LXVII-521 pages.

Voici un beau livre, de méthode sévère et d'irréprochable érudition. Il suffit de dire que c'est la *Société d'histoire contemporaine* qui le publie et qu'elle en a confié la tâche à M. le comte Boulay de la Meurthe. Les Archives nationales, celles des Affaires étrangères, celles de Chantilly, quelques fonds d'État étrangers et certaines cassettes particulières en ont fourni la substance. D'autres lettres, déjà publiées, se classent, en outre, à leur rang pour compléter l'intelligence du sujet, abondamment éclairé, d'ailleurs, par une savante introduction et des notes multiples, précises, copieuses.

Le premier volume, seul mis au jour jusqu'ici, s'arrête à la veille de la catastrophe, mais, par lui-même déjà, il remplit de façon non douteuse le dessein énoncé dans les dernières lignes de la préface, il marque avec évi-

dence combien le duc d'Enghien était resté étranger aux complots qu'il paya de sa vie innocente. On ne lit pas sans émotion ce fragment de lettre du 26 février 1804, où le prince, si peu de semaines avant sa fin, écrivait, après les premières révélations du *Moniteur* : « Dieu veuille qu'il n'y ait pas beaucoup de victimes, et que cette malheureuse histoire (la conspiration de Cadoudal), comme toutes celles de ce genre, passées ou à venir, ne fasse grand tort aux personnes dévouées à la bonne cause! Jusqu'à présent, il paraît que le gouvernement sortira vainqueur de cette crise, si tant est que c'en soit une et que tout ceci ne soit pas supposé, chose que je ne sais ni ne veux savoir, car ces moyens ne sont pas de mon genre. »

Il n'avait plus un mois à vivre quand il traçait ces lignes, et l'heure était proche où les dragons d'Ordener allaient seller leurs chevaux. On s'alarmait toutefois pour lui, et les avertissements ne lui avaient pas manqué. Pourquoi demeurer si près de la frontière? lui écrivait son grand-père, le prince de Condé; qu'il prît plus de soin de sa sécurité, qu'il s'éloignât. Le dernier avis de ce genre lui fut encore envoyé le 26 mars, alors qu'il dormait depuis cinq jours dans la fosse de Vincennes!

De tels conseils, il n'avait voulu avoir cure : il prétendait ne point faire au Premier Consul l'honneur de se déranger pour lui. Le séjour d'Ettenheim, où le retenaient les plus doux liens, plaisait au duc d'Enghien. L'automne précédent, il s'y était uni par un mariage secret à la princesse Charlotte de Rohan. Celle-ci avait beau le supplier, il refusa de déplacer ses foyers.

A la bonne heure, s'il se fût agi de partir pour une nouvelle campagne, à la tête de vaillants cavaliers. On eût bien vu alors que l'amour n'était pas fait pour le retenir, comme il retenait — et d'Enghien s'en indignait — le comte d'Artois aux pieds de Mme de Polastron. Reprendre du service actif, tel est le vœu perpétuel qui s'exhale du cœur du dernier des Condé, en reprendre où que ce soit, à quelque prix que ce soit. La paix de Lunéville, puis celle d'Amiens, lui a procuré des loisirs qui lui pèsent étrangement. Si la Révolution abhorrée a fait, pour l'heure, tomber les armes des mains de ses ennemis, il n'importe : tout ce que d'Enghien demande est de ne point demeurer oisif, de remplir sa chère vocation militaire. Si l'Autriche voulait de lui, comme il la servirait! Comme il gronde, comme il ronge son frein, quand la rude autorité de son aïeul le lui interdit! Et qu'il a, du reste, peu d'illusions sur l'hospitalité de l'étranger! A Vienne, il a pu voir quel froid accueil on faisait au prince de Condé. Moreau eût été autrement reçu!

D'Enghien tient bon néanmoins; il n'abandonne rien de ses rêves, ni de sa constance. C'est la princesse Charlotte sans doute qui l'attache au continent, mais non pas elle seule. Bon pour le vieux Condé de couler en Angleterre des jours paisibles auprès de Mme de Monaco. Ni son âge, à lui, ni ses services ne lui donnent droit au repos. En vain, on l'appelle sur le sol britannique; on lui donne en exemple la sage conduite de ses cousins d'Orléans. Il se récrie : jamais il ne se règlera sur ces « Messieurs ». C'est au cœur de l'Europe qu'il entend rester, toujours à l'affût de la guerre prochaine, si ardemment invoquée.

Les jours sont durs aux cœurs tenaces. L'Angleterre, à son tour, a désarmé. Ce n'est plus l'âme intraitable de Pitt qui anime ses conseils. Les nouveaux ministres semblent un instant se prêter à reléguer dans le Canada lointain les chouans réfugiés, et Bonaparte presse sans relâche le cabinet de Londres de bannir les Bourbons. La grande paix consulaire s'étend sur les nations. L'un après l'autre, les émigrés longtemps fidèles,

rentrent en France, écrit le prince. Le Saint-Père signe le Concordat. Rien ne résiste à Bonaparte, pas même Dieu. Et dans ce temps de mortelle détresse où Louis XVIII tend la main aux puissances, le Premier Consul lui fait l'injure de se charger de son sort, il lui offre de le doter, de le pourvoir, contre une renonciation formelle à tous ses droits. D'un élan unanime toute la Maison royale refuse; d'Enghien, un des premiers. Il y a de la fierté, il y a de la grandeur dans la stoïque contenance qu'elle garde contre les destins.

Aucun ne montre un plus ferme visage que le duc d'Enghien. Aux découragés qui reprennent le chemin de France il ne ménage pas son mépris. Aux aguets sur la frontière, il tend une oreille avide et crédule aux bruits qui en viennent. Le nouveau régime n'est pas si solide qu'on pense. Une sourde envie croît contre Bonaparte, en attendant qu'elle éclate en haine. Bien des soldats, à ce qui se dit dans Ettenheim, sont prêts pour la désertion. Les nuages viennent-ils à grossir entre la France et l'Angleterre, d'Enghien frémit d'espoir et d'allégresse. Il ne se lasse point d'offrir son épée, que les ministres de Georges III persistent à refuser; car toute l'Angleterre ne pense qu'à l'invasion menaçante, et les lois du royaume interdisent aux étrangers de combattre sur son sol pour sa défense. Mais comment la guerre manquerait-elle de déborder au dehors, d'accorder enfin au dernier descendant du grand Condé la couronne de gloire où il aspire?

Tandis qu'il s'enivre de ces pensées, bien loin de lui, à son insu, une conjuration ténébreuse s'ourdit, dont la Fortune inique l'a marqué pour être la plus illustre victime.

LÉON BÉCLARD.

Paris sous Napoléon. Consulat provisoire et Consulat à temps, par L. DE LANZAC DE LABORIE. Paris, Plon, 1905, petit in-8°. — **1815. La seconde abdication. La Terreur blanche**, par HENRY HOUSSAYE. Paris, Perrin, 1905, in-12, neuvième édition.

Deux ouvrages, parus presque simultanément, traitent l'un des débuts l'autre de la fin du principat de Napoléon Ier. Il ne saurait nous venir en pensée d'établir une comparaison entre la grande étude sur 1814 et 1815, qui s'achève avec un succès croissant et dont l'auteur est un des maîtres de la littérature historique contemporaine, et l'essai plus modeste d'un jeune écrivain qui reçoit encore les prix de l'Académie française que l'autre décerne depuis longtemps. Mais, sans parler du sujet, qui est le même, Bonaparte a trouvé dans les deux livres une égale préoccupation de juger favorablement son étrange passage dans notre monde moderne. Plus flatté assurément par M. Henry Houssaye, le portrait de Napoléon Ier à son avènement est non moins heureusement retracé par M. de Lanzac de Laborie; et, à quinze ans près, les hommes qui tournent autour de l'astre à son apparition et à son déclin se retrouvent à peu près les mêmes. Ce sont des révolutionnaires nantis, qui ont aidé à l'établissement du Consulat; ce sont d'anciens parvenus de la Révolution, depuis grands dignitaires de l'État, qui ont renversé l'Empire, par les mêmes bassesses, les mêmes passions étroites, le même souci de tirer parti pour eux d'une situation désespérée. Au milieu de ces hommes et de ces événements, Bonaparte apparaît plutôt comme un produit fatal du régime, que comme un chef prenant avec audace et résolution la direction du mouvement qu'il a suscité.

Au lendemain du 18 brumaire, le Consulat s'offre bien comme un gouvernement réparateur, profitant des fautes et de l'impopularité de la Convention et du Directoire. Mais l'heureux bénéficiaire du coup d'État, en dépit de son prestige militaire, hésite à chaque instant sur les mesures à prendre; il s'applique à continuer l'esprit de la Révolution, à s'entourer des gens qui l'ont faite; il craint toujours d'être accusé de vouloir rétablir la tyrannie. Jusqu'après Marengo, il compte avec l'opposition libérale et jacobine de Sieyès, de La Fayette, de la faction d'Orléans, avec l'opposition militaire de Moreau et des généraux mécontents. C'est avec des précautions et des réticences infinies qu'il rétablit la religion en signant le Concordat, qu'il fonde la Légion d'honneur; et encore attend-il deux ans avant de laisser porter cette décoration qui semble une distinction nobiliaire d'ancien régime. La masse de la nation éprise, comme dans tous les temps, de paix et d'ordre public, le pousse et le soutient, et c'est en la suivant qu'il épure les fonctionnaires de tous les degrés et fonde en France le système d'administration centralisée qui, à travers toutes les crises politiques, est la grande force d'un pays ne prenant jamais l'initiative libérale de se sauver soi-même.

Mais ce Consulat provisoire, ce Consulat à vie, cet Empire avec tant de gloire, ce n'est, semble-t-il, qu'un pouvoir précaire, toujours exposé aux conspirations et aux changements. La popularité devient bientôt de la lassitude, et, après avoir abusé des triomphes et même des revers, Napoléon trouve, au retour enthousiaste de l'île d'Elbe, les mêmes résistances qu'il avait rencontrées quand son frère Lucien lui mettait en mains le pouvoir arraché aux incapables qui composaient les Cinq-Cents ou les Anciens. Les Chambres de 1815, en face desquelles l'empereur se présente vaincu et fugitif après Waterloo, avaient les mêmes passions mesquines et ne semblaient préoccupées que de prendre une revanche définitive contre celui qui les avait si longtemps tenues sous le joug. Mais le patriotisme, l'indépendance nationale, le souci du salut de la France passaient dans leur esprit au second plan, bien derrière l'intérêt particulier et l'ambition de quelques meneurs.

M. Henry Houssaye s'indigne en constatant cet affaissement des caractères, et il est disposé à faire payer aux Bourbons toutes les humiliations que les Cent-Jours nous ont apportées, sans profit pour la liberté. Il semble s'étonner de ce que personne ne veuille seconder les efforts très intermittents de Napoléon pour défendre la France qu'il a sacrifiée à son ambition; et il fait injure aux hommes de ce temps d'avoir si facilement accepté un gouvernement rétabli par l'étranger. Mais il n'y avait pas le choix dans la solution de la crise; et le pays était disposé à tout accepter pour retrouver la paix. Il comprenait de plus que les Bourbons lui feraient obtenir des alliés les conditions les moins honteuses et les moins dures. Que Louis XVIII et son gouvernement n'aient point eu la force de résister au courant de réaction qui suivit la chute définitive de Napoléon; qu'il ait toléré dans la province du midi des excès populaires; qu'il n'ait point empêché des représailles judiciaires, les plus odieuses, parce qu'elles paraissent plus facilement évitables, il est peut-être injuste d'en faire un grief trop dur à la Restauration, dont les amis avaient été assez maladroits pour rendre possible la néfaste aventure du retour de l'île d'Elbe. « La France crucifiée » peut s'en prendre de ses malheurs à tout le monde et à elle-même!

En tout cas, aucun historien n'était encore entré à ce point dans le détail des événements de ces six mois qui vont du 21 juin 1815 aux premiers jours de janvier 1816. La seconde abdication et le départ de l'empereur pour la

Malmaison; le gouvernement provisoire et le rôle de Talleyrand et de Fouché; la négociation avec les alliés dont les armées entourent Paris; la rentrée de Louis XVIII et la retraite de l'armée de la Loire avec Davout; le départ de Napoléon pour Sainte-Hélène; le ministère Talleyrand et le ministère Richelieu; le traité de paix sont autant de scènes que l'auteur a raison de présenter comme un drame, car il fait passer dans l'esprit de son lecteur l'émotion dont il est lui-même animé et il tient l'attention en suspens jusqu'au dénouement, que chacun attend avec anxiété, quelque connu qu'il soit. Le premier de tous les écrivains qui ont abordé cette histoire, — et certes ils sont nombreux — M. Henry Houssaye, nous avait fait comprendre et voir la bataille de Waterloo. Le présent volume en marque avec précision les conséquences. Peut-on dire qu'elles ne pèsent pas encore sur nous, et toutes les passions qu'elles ont soulevées sont-elles éteintes?

G. B. de P.

Les Rupelmonde à Versailles, 1685-1784, par le comte Charles de Villermont. Librairie académique Perrin et Cie. 1905, in-12.

L'histoire de la famille de Rupelmonde ne manque pas d'intérêt, et nous avouons avoir pris un plaisir sensible à la lecture de ce volume, qui, au premier abord, ne disait rien qui vaille à notre curiosité.

Il s'agit de Maximilien-Philippe-Joseph, comte de Rupelmonde, qui, par son père et par sa mère, appartenait à la meilleure noblesse de Flandre, et de sa femme, Marie-Marguerite d'Aligre, fille du marquis d'Aligre, maréchal de camp, futur maréchal de France et l'un des bons officiers de Louis XIV et de son successeur.

A vrai dire, le rôle de M. de Rupelmonde est assez effacé. Marié, en 1705, à l'une des beautés de la Cour, il était tué en 1710, le lendemain de la bataille de Villaviciosa, où il avait gagné le brevet de maréchal de camp.

Mme de Rupelmonde, femme « naïve et innocente » pendant son mariage, ne tarda pas à se laisser imprégner par les mœurs dissolues, importées par le régent Philippe d'Orléans; et cette blonde, « rousse comme une vache » au dire de Saint-Simon, eut assez d'histoires galantes pour défrayer la curiosité malsaine du bourgeois parisien et pour exciter la verve des chansonniers pamphlétaires de l'époque. Parmi ses *amis*, on citait particulièrement le comte de Gramont... et Voltaire. L'époque n'était pas d'ailleurs aux passions exclusives, et l'on s'y piquait de mener plusieurs intrigues de front,

Lorsqu'en 1725, le mariage du Roi avec la princesse de Pologne fut déclaré, on s'occupa de former la maison de la nouvelle reine, et Mme de Rupelmonde fut nommée dame de Palais.

Au milieu des honneurs et au sein des plaisirs, Mme de Rupelmonde avait une arrière-pensée, celle de pousser au premier plan son fils Yves et sa belle-fille Chrétienne de Gramont. Dès 1740, la marquise songe à prendre sa retraite, et à passer à sa bru sa charge de dame du palais. En 1741, au mois de mars, elle se fait quelquefois remplacer dans cette fonction par sa belle-fille, et enfin, à la fin de mai, la jeune femme entre définitivement au lieu et place de sa belle-mère dans la charge que celle-ci vient, avec le consentement du roi, de résigner en sa faveur.

En 1734, Yves de Rupelmonde avait été nommé mestre de camp et brigadier, puis il avait épousé Chrétienne de Gramont, fille de l'amant de sa mère, mais apparentée à la plus haute noblesse de France. Sa carrière s'ou-

vrait sous les plus favorables auspices, puisqu'il avait un grade relativement élevé dans les armées du Roi ; puisque, en outre, sa femme jouissait des honneurs et des prérogatives de dame du palais de la reine.

Rupelmonde ne tarda pas à se signaler par ses hauts faits à l'armée du Rhin ; il fit avec gloire la campagne de Bavière et fut créé, comme son père l'avait été jadis, maréchal de camp. Mais, encore comme son père, il ne devait pas jouir longtemps de la récompense attribuée à sa valeur et à ses mérites. En 1745, il fut tué au combat de Pfafferhoven, en sauvant par une manœuvre habile l'armée du maréchal de Ségur, inconsidérément engagée dans un corps à corps avec l'armée autrichienne.

Entre temps, était mort le petit Louis de Rupelmonde, fils unique d'Yves et de Chrétienne ; en sorte que lorsque la mort du père vint raviver les profonds déchirements de l'amour maternel, Mme de Rupelmonde, se tournant de plus en plus vers les idées religieuses qui toujours avaient occupé son âme, conçut le dessein d'entrer dans l'ordre du Carmel. D'ailleurs, elle était excédée par les prétentions, les querelles et les rivalités de ses compagnes les dames de la cour.

Cependant, partagée entre l'amour de Dieu et la tendre affection que lui avait vouée Marie Leczinska, elle recula pendant plusieurs années son entrée en religion, et ce ne fut qu'en 1751 qu'elle commenca son noviciat aux Carmélites de la rue de Grenelle, où elle passa le reste de sa vie qui ne prit fin qu'en novembre 1784.

Tel est le rapide aperçu, en quelque sorte le squelette de l'histoire des Rupelmonde. Ces grandes lignes paraîtront probablement peu intéressantes au lecteur ; mais l'intérêt il le trouvera dans les détails, dans les aperçus sur la cour du régent, dans les intrigues de l'entourage de Louis XV, dans les tristesses de la reine Marie, dans le récit des combats sur le Rhin et en Bavière, dans l'ardeur que mettaient les grands seigneurs à poursuivre la faveur du souverain et l'obtention des charges honorifiques et lucratives. Certes, toutes ces choses-là sont connues, étudiées, même fouillées, mais on a quand même du plaisir à reconstituer une fois de plus les vices et les vertus de ce dix-huitième siècle, qui a pétri tant d'idées nouvelles et qui a amené une somme de bien et une somme de mal, tellement énormes l'une et l'autre, qu'on se prend à rechercher si la France a gagné ou perdu à ce grand mouvement de la pensée humaine.

ÉDOUARD TROPLONG.

Souvenirs du comte de Plancy, 1798-1816, publiés par son petit-fils, précédés d'une introduction, par M. FRÉDÉRIC MASSON. Paris, librairie Paul Ollendorff, 1904, in-8°.

Les *Souvenirs* du comte de Plancy diffèrent de tous les Mémoires publiés dans ces dernières années sur le premier empire. Il y a peu de récits et de réflexions et surtout des documents. On voit bien que l'auteur devait être un administrateur scrupuleux et avisé : il conservait ses papiers. Beaucoup sont insignifiants, quelques-uns présentent un réel intérêt et sont précieux pour l'histoire ; car on ne les rencontrerait pas ailleurs.

D'une famille de bonne bourgeoisie anoblie par les charges, Adrien-Godard d'Aucour de Plancy, marié à une fille du consul Le Brun, entra de bonne heure au conseil d'État. Puis, il fut sous-préfet de Soissons, préfet de la Loire, de la Nièvre et de Seine-et-Marne de 1812 à 1815. Il était resté en fonctions

pendant la première Restauration et avait cru qu'en ne donnant pas sa démission aux Cent-Jours, le gouvernement royal reconnaîtrait qu'il avait voulu rendre service à son pays. Les rancunes politiques et mondaines furent les plus fortes, et Plancy, destitué brutalement, en ressentit une telle émotion, qu'il voulut mettre fin à ses jours. Sauvé par son ami le docteur Chomel, sa carrière n'en était pas moins terminée et il passa les quarante dernières années de sa vie dans la retraite, ayant pu cependant rédiger des *Souvenirs*, ou plutôt mettre en œuvre des notes qu'a publiées son petit-fils.

Sur un seul point, assez imprévu, il apporte des renseignements tout à fait curieux. C'est sur la vie et l'attitude de Barras après le coup d'État du 18 brumaire. On croit généralement que le directeur disparut alors de la scène politique, pour retomber dans l'obscurité. Mais il y eut après la chute du Directoire un moment d'indécision, que M. Vandal a très bien dépeint, du reste, dans sa grande histoire. Bonaparte n'était pas sûr de son pouvoir : il tâtonna beaucoup avant de l'asseoir définitivement et n'affecta pas au premier moment des allures de dictateur. Barras, qui n'avait alors que quarante-quatre ans, s'était retiré tout près de Paris, dans sa propriété de Grosbois, et il y recevait une vraie cour, composée naturellement de tous les amis du dernier gouvernement et des opposants au régime. Le jeune Auguste Chomel, secrétaire du directeur, emmena à Grosbois son ami Plancy, qui fut ainsi témoin des intrigues qui se groupèrent autour de Barras. Il nota les visiteurs venus à Grosbois et il nous en donne le tableau fidèle. Bonaparte se lassa bientôt de cette opposition ; et, par ordre du consul, Barras dut s'exiler à Bruxelles. Il est probable, d'ailleurs, qu'il était au fond d'accord ; car on sait qu'à l'exemple des derniers tenants de la Ligue il s'est beaucoup plus *vendu* que *rendu*. Mais à vingt ans, Plancy n'était pas obligé de connaître les dessous de la politique, et il croyait sincèrement à l'opposition républicaine de Barras, pour lequel il aurait au besoin donné sa vie.

G. Baguenault de Puchesse.

Mémoires du comte Valentin Esterhazy, avec une introduction et des notes, par Ernest Daudet. Paris, Plon-Nourrit, 1905, in-8° de 359 pages.

D'une des plus belliqueuses familles de Hongrie, dont les exploits se mêlent aux luttes qui, du seizième au dix-septième siècle, ont jeté les uns contre les autres Turcs, Polonais, Autrichiens et Hongrois, le comte Valentin Esterhazy de Galantha et de Frakno est recueilli par le maréchal de Bercheny. Les Bercheny et les Esterhazy ont été les principaux lieutenants de Rakoczy et, vaincus avec lui, ils se sont réfugiés en France. De brillants régiments portent les noms de leurs fils. Mais Valentin-Joseph Esterhazy est mort sans fortune, et le futur maréchal de Bercheny s'est chargé de l'éducation et de l'avenir de son aîné.

Il lui donne une lieutenance dans le régiment de son fils, et Valentin, âgé seulement de onze ans, s'assied sur les bancs du collège, revêtu de l'uniforme de son grade. Le comte de Bercheny est grand écuyer du roi Stanislas, et c'est à la cour aimable et facile de Lunéville que son pupille apprend, non sans succès, l'art de plaire. A dix-sept ans, il possède une compagnie et prend part aussitôt à la guerre de Sept ans. Cinq ans après, il est colonel en second, puis obtient la propriété d'un régiment de son nom.

Bientôt brigadier, cordon bleu, gouverneur de Rocroi, il voit sa rapide carrière se terminer avec le règne du roi dont il est le serviteur aimé. Chargé d'une mission des princes émigrés auprès de la cour de Russie, il plaît à l'impératrice Catherine et en reçoit de vastes domaines, que Paul Ier lui enlève, pour lui en rendre, peu après, d'aussi considérables où s'écoulent ses dernières années.

Entremêlez aux campagnes, aux commandements, aux inspections de ce soldat des aventures de jeu et d'amour, de longs et fréquents séjours aux cours de Versailles, de Vienne, de Saint-Pétersbourg, de hautes intimités avec les du Châtelet, les Choiseul et les plus grands seigneurs de l'étrangers, des relations intéressantes avec les personnages politiques les plus importants de son époque, un heureux et beau mariage, une féconde paternité; et vous aurez le canevas des mémoires du comte Valentin Esterhazy. Ces mémoires n'ont pas toutefois la verve et l'entrain que semblerait comporter une vie si mouventée et si diverse. Ils sont ceux d'un excellent homme, bon époux et bon père, qui n'écrit que pour les siens et ne leur raconte ses fredaines d'autrefois qu'avec une pudique réserve, pour en tirer un enseignement moral et non par vanité. Son récit ne nous apprend rien de nouveau sur les événements militaires dont il a été le témoin. Il leur a consacré un travail spécial, depuis égaré. Il ne nous parle ici que de son rôle personnel dans ces campagnes de marches et de contre-marches, dont enlever un poste, s'emparer d'un char de fourrage étaient les faits de guerre habituels. Officiers des deux camps fraternisaient et festoyaient ensemble entre temps, pour n'en pas moins se porter de rudes coups d'épée aux grands jours de bataille sous les ordres de chefs tantôt au service de l'étranger, tantôt au service de la France. Esterhazy a beaucoup vécu à la cour de Louis XVI. Lors d'un voyage à Vienne, il avait été mêlé aux négociations du mariage de Marie-Antoinette et il faisait partie de l'entourage le plus intime et le plus dévoué de la reine. Aussi ce qu'il nous répète ou nous apprend du caractère du roi et de la reine, de leurs fidèles, de leurs adversaires, et surtout de La Fayette et de Mirabeau; les détails sur le mouvement révolutionnaire en province et dans l'armée; les nombreuses tentatives de fuite ébauchées avant Varenne; les désaccords entre les princes émigrés; leurs efforts pour amener l'intervention étrangère, ceux de la cour, trop effrayée de ses conséquences pour ne pas chercher à la prévenir; le jeu des puissances avant tout soucieuses du démembrement de la France et préférant, en vue de cette entreprise, l'anarchie dans ce pays au salut de la monarchie qui en avait fait la gloire, donnent-ils un puissant intérêt à la seconde partie de ces mémoires. On comprend qu'elle ait éveillé l'attention de leur éditeur, M. Ernest Daudet, toujours heureux dans ses découvertes d'historien. La correspondance du comte Esterhazy, que sa préface nous fait entrevoir, serait peut-être plus curieuse encore, et l'on ne saurait trop l'engager à nous la faire connaître.

L'introduction de M. Ernest Daudet est de celles qui permettent au lecteur pressé de lire fort rapidement un volume. Il y résume et analyse pour nous ces mémoires, comme leur époque, et nos conclusions ne peuvent être que les siennes. Son excellente annotation vient compléter son œuvre d'éditeur. Un index alphabétique n'aurait pas toutefois été sans utilité; que de recherches facilite ce genre de tables!

Annuaire de législation étrangère, publié par la Société de législation comparée. — Table des matières contenues dans les trente premiers volumes (1872-1901), par M. Léon ADAM, avocat à la Cour d'appel de Paris. — Paris, Pichon et Durand-Auzias, 1905. Un volume in-8°, de 709 pages.

Chacun sait le colossal et fécond labeur accompli depuis sa fondation, en 1869, par la Société de législation comparée. Non contente de réunir et de tenir à la disposition de ses membres la collection des lois de tous les pays, elle publie, chaque année, deux énormes volumes qui, sous le titre d'Annuaires, résument l'œuvre législative des douze derniers mois, soit en France, soit à l'étranger, et donnent soit l'analyse, soit la traduction complète des principaux actes législatifs intervenus durant cette période dans tous le pays du monde civilisé.

Un Bulletin mensuel, des Codes étrangers, traduits et annotés, viennent s'ajouter aux annuaires; mais ceux-ci constituent l'œuvre essentielle et capitale de la Société. Celui de la législation française remonte à 1830; celui de la législation étrangère à 1872. Réunis, ils forment une série de cinquante-cinq volumes, qui permet de suivre en quelque sorte jour par jour le mouvement législatif universel depuis plus d'un quart de siècle. C'est un mouvement incomparable de science juridique, un trésor unique, où l'homme d'étude, comme l'homme de loi, l'historien, comme le juriste et le diplomate, peuvent puiser en toute confiance et à pleines mains. Il n'avait qu'un seul défaut; c'était son immensité même et la difficulté de se reconnaître au milieu de l'infinie diversité des textes, des dates et des commentaires. Il manquait un fil conducteur, une table des matières ; or, cette table vient d'être faite, — et fort bien faite, — par un des plus zélés collaborateurs de la Société, M. Léon Adam, pour les trente premiers volumes (1872-1901) de l'Annuaire de législation étrangère, comprenant les années 1870 à 1900. — La table des annuaires de législation française suivra sans doute de près.

Nous signalons tout particulièrement à l'attention de nos lecteurs ce très utile instrument de travail. Quiconque s'occupe de diplomatie, ou veut étudier l'étranger, est assuré de trouver dans le vaste répertoire dû à M. Léon Adam les plus précieuses indications. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir quelques-unes des principales rubriques: d'abord, sous le nom de chaque pays, de courtes notices résumant l'œuvre politique et législative accomplie par lui durant l'année écoulée; — puis la nomenclature et l'analyse des traités et conventions diplomatiques ; — enfin, la série des mots spéciaux sous lesquels sont groupés les lois intéressant les relations des nations entre elles. Il suffira de citer, par exemple les mots : *Arbitrage international* et son complément naturel, *Alabama*, *Ambassades et Légations*, *Armée*, *Budget*, *Canaux maritimes*, *Commissions rogatoires*, *Congrès internationaux*, *Consuls*, *Consulats*, *Croix-Rouge*, *Dettes publiques et Finances*, *Émigration*, *Épidémies et Quarantaines*, *Esclavage*, *Extradition*, *Guerre*, *Israélites*, *Jaugeage des navires*, *Jugements étrangers*, *Successions*, *Régime des sucres*, *Systèmes monétaires*, *Législation du travail*, etc., etc.

Ce simple aperçu permet d'apprécier toute l'utilité du travail de bénédictin accompli par M. Léon Adam, toute l'abondance et la variété des enseignements que, grâce à lui, on peut tirer, à coup sûr, de l'immense

recueil formé par les soins de la Société de législation comparée. On ne saurait trop en féliciter et en remercier l'auteur et la Société elle-même.

R. L.

Le Pape et l'Empereur (1804-1815), par M. Henri WELSCHINGER. Paris, librairie Plon, 1905, in-8°.

L'histoire des rapports de Napoléon Ier avec la cour de Rome ne pouvait rencontrer de meilleur historien que M. H. Welschinger. Son travail est considérable; et il n'y a pas de recherches auxquelles il ne se soit livré pour donner un tableau exact de ces dix années de luttes du fort contre le faible, d'où la papauté sortit triomphante par sa courageuse résistance et aussi par les fautes inouïes de l'empereur infatué de despotisme.

Comment se fait-il que l'homme, qui avait assumé la responsabilité de préparer et d'imposer le Concordat, soit devenu en si peu d'années un vrai persécuteur de l'Eglise? Ce n'est pas qu'il ait cessé de croire à l'efficacité de la religion. Corse et catholique superstitieux, Napoléon n'est point sectaire ni voltairien : il a seulement une ambition insatiable et un amour de domination qui ne peut supporter ni résistance morale, ni indépendance d'aucune sorte en dehors de lui. Il l'a dit, un jour, à Sainte-Hélène : « Je ne désespérais pas, tôt ou tard, par un moyen ou par un autre, de finir à avoir à moi la direction du pape ; et, dès lors, quelle influence, quel levier d'opinion! J'aurais dirigé le monde religieux ainsi que le monde politique... » Etre *Summus Pontifex*, tout en conservant un évêque de Rome, protégé par lui, c'était là son rêve du beau temps des victoires sur l'Europe. De là, après le sacre de 1804, le couronnement comme roi d'Italie en 1805, puis l'occupation d'Ancône, les réclamations de Pie VII, l'attitude intransigeante du cardinal Fesch, la prise du château Saint-Ange en 1808, les brutalités du général Miollis ; puis le concile national de 1811 et des querelles ecclésiastiques dignes du Bas-Empire; l'intrigue de Savone, la venue du pape à Fontainebleau et à Paris, son isolement, sa courageuse résistance, son retour à Rome, en même temps que Napoléon était relégué à l'île d'Elbe; tous ces événements, déjà très connus, sont retracés par M. Welschinger avec une exactitude, une couleur, une abondance de documents, qui laissent peu de points dans l'ombre. Entre temps, les missions diplomatiques du comte de Lebzeltern à Savone et du comte Van der Vrecken à Vienne, démontrent la lâcheté des puissances européennes, qui n'osèrent jamais intervenir dans la querelle de la Papauté et de l'Empire, tant Napoléon, qu'elles détestaient, les avait asservies.

Lorsqu'il y a trente-cinq ans, le comte d'Haussonville publia son étude sur l'*Église romaine et le premier Empire*, ce fut une véritable révélation; et pourtant l'illustre écrivain n'avait pas eu connaissance des pièces d'archives que le gouvernement de Napoléon III refusait de communiquer. M. Welschinger a pu les dépouiller à loisir : ses recherches confirment tout ce que son prédécesseur avait affirmé, venant ainsi donner sur cet important sujet le dernier mot de l'histoire.

G. B. DE P.

Correspondance du chancelier Axel Oxenstierna. Stockholm, 14 vol. in-8°.

La note suivante avait été préparée pour la *Revue* par le regretté ministre de Suède à Paris, S. Exc. M. Akerman, membre du conseil de la Société d'Histoire diplomatique, dont la mort presque subite a consterné les nombreux amis que ses rares mérites lui avaient acquis depuis longtemps.

La correspondance d'Axel Oxenstierna, dont quatorze volumes ont paru jusqu'à présent, est publiée par l'Académie royale des belles-lettres à Stockholm en deux séries. La première comporte les documents émanés du célèbre chancelier de Gustave II-Adolphe, reproduits d'après les originaux, en tant que ceux-ci ont pu être retrouvés, et pour les autres d'après les minutes, souvent écrites de la propre main du chancelier, et conservées aux Archives royales. La seconde série contient les lettres adressées au chancelier; les originaux se trouvent en grande partie dans une collection de documents qui provient de sa propriété de Tidö, et qui est maintenant également conservée aux Archives royales sous le nom de Collection Axel Oxenstierna.

Des trois volumes qui ont été jusqu'à présent publiés de la première série, le tome Ier comprend les annotations du chancelier, ses journaux, des projets de loi et des mémoires sur les différentes affaires élaborées par lui, ses discours, etc. Les deux volumes suivants donnent les lettres écrites par Oxenstierna pendant les années 1606-1627. On prépare en ce moment le tome IV, devant contenir les années 1628-1629.

La seconde série, dont le tome II vient d'être publié, commence par les lettres et les instructions adressées par Gustave-Adolphe au chancelier, son ami et confident, documents du plus haut intérêt pour la science historique. Parmi les autres correspondants figurant dans les dix premiers volumes, il convient de citer Hugo Grotius, dont les rapports comme ministre de Suède à Paris (1634-1645) forment à eux seuls deux volumes. Une grande partie de ces rapports étaient restés inédits. D'un grand intérêt sont aussi les lettres des généraux commandants l'armée suédoise en Allemagne, en particulier celles de Johan Baner, du duc Bernhard de Weimar, de Lennart-Torstensson.

Le fait qu'Axel Oxenstierna fut, à une époque où la Suède était la grande puissance protestante de l'Europe et pendant douze ans, le véritable régent de la Suède, sans toutefois en porter le titre, indique bien l'importance de sa correspondance et l'intérêt qui s'y rattache au point de vue de l'histoire.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 24 juin 1905, a décerné le premier prix Gobert à notre confrère M. J. Delaville de Roulx, pour l'ensemble de ses travaux sur l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem aux XIIe et XIIIe siècles.

Le gérant : J. BOURDEL.

ISABELLE DE FRANCE

REINE D'ANGLETERRE

COMTESSE D'ANGOULÊME, DUCHESSE D'ORLÉANS

1389-1409

Épisode des relations entre la France et l'Angleterre
pendant la guerre de Cent ans.

(Suite [1]*)*

CHAPITRE V

LE RETOUR D'ISABELLE DE FRANCE

I

Pendant que se déroulaient ces tristes événements, Isabelle, éloignée des Français qui l'avaient accompagnée et confiée aux mains d'Anglais, était successivement transférée de Wallingford [2] à Sunning, puis à Circhester, à Leeds, et finalement à Havering-atte-Bower. Connaissait-elle le sort de Richard? Selon le Religieux de Saint-Denis, elle aurait écrit à son père, lui demandant aide et appui; mais la lettre, étant donné l'état de santé de Charles VI, ne lui aurait pas été remise [3]. On prétend même, ce qui semble assez invraisemblable par suite de son jeune âge, qu'elle se serait mise à la tête d'une conspiration, en vue de ramener Richard au pouvoir. Mais, à en croire d'autres contemporains, on lui aurait celé la mort du roi, et elle n'aurait appris que plus tard sa misérable destinée.

La cour de France ne tarda cependant pas à être instruite des

[1] Voir la *Revue* du 1er avril 1905.

[2] WALLON, *ouvrage cit.*, t. II, p. 494. W. le Scrope, Bussy, Green et Bajot, conseillers de Richard II, auraient été mis près d'elle pour la garder.

[3] *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, p. 720.

événements d'Angleterre. Marchands et voyageurs ne manquaient pas pour la tenir au courant d'une crise malheureusement prévue par les troubles des précédentes années. Au mois d'octobre 1399, alors qu'Isabeau de Bavière voyageait en Normandie, les princes du sang, informés de l'arrestation de Richard, délibéraient à Rouen sur la conduite à tenir; on envoyait de fréquents messages à l'embouchure de la Seine, pour obtenir des nouvelles; on cherchait de toutes parts à se renseigner. Mais Charles VI était malade, et l'on hésitait. Bientôt, il ne fut plus permis de douter de la réalité des faits. Mme de Courcy, reconduite jusqu'à Boulogne, avait de là gagné Paris. On apprit subitement, au milieu de la nuit, à l'hôtel Saint-Paul, son arrivée. De suite, sergents et valets furent dépêchés par le roi, afin de savoir des nouvelles; on ne put alors rien celer[1].

Ce fut autour du roi désolation et tristesse. On se rendait compte de la gravité de l'événement; on cherchait comment on pourrait sauver la jeune princesse. La situation était d'autant plus difficile que, quelques mois auparavant, l'usurpateur d'aujourd'hui avait été reçu et choyé à la cour de France et qu'il s'était même engagé en certains traités d'alliances avec les plus considérables des princes du sang. D'autres, qui avaient pris une part importante à la conclusion du mariage, redoutaient les responsabilités et protestaient, tel Philippe le Hardi, contre l'union accomplie. « Ce fut, disait ce dernier, fait sans raison, et bien en parlay adont quant on le traissioit et prometoit, moi je ne fus oncques oy[2]. » Que faire dans ce désarroi, le roi pris d'un nouvel accès de frénésie, la reine ne songeant qu'à sa fille? Quelle attitude prendre?

Personne, en France, ne désirait la guerre. Louis d'Orléans, allié de Lancastre et fort mal vu, s'il faut en croire Salmon, du roi Richard II, ne pouvait guère se mettre à la tête d'une opposition contre son allié de la veille. Engagé de plus dans des négociations en Luxembourg et en Allemagne, n'avait-il pas le

[1] Froissart, p. 211.
[2] *Ibid.*, p. 212.

champ plus libre par suite de la disparition de Richard et des embarras que son successeur rencontrerait dans son royaume? D'autre part, Philippe le Hardi, qui avait tant fait pour la paix, allait-il de gaîté de cœur compromettre son œuvre par une hostilité intempestive et prématurée? N'avait-il pas lui aussi à espérer que les difficultés qui ne manqueraient pas de surgir en Angleterre lui serviraient pour mener à bonne fin les négociations commerciales déjà entamées entre la Flandre et le gouvernement anglais?

Aussi, les mesures hostiles furent-elles rares : en octobre 1399 on ordonna bien aux capitaines des villes frontières de ne pas quitter leur poste[1]; en 1400 on essaya de profiter des sentiments de loyalisme de la Guyenne en faveur de Richard II pour détacher cette province de l'Angleterre. Bayonne chassa la garnison anglaise[2]; Bordeaux, Dax s'agitèrent. Le duc de Bourbon, à la tête d'une armée fut envoyé en Agennais pour recevoir la soumission des habitants. Charles VI donna à son fils aîné le titre de duc de Guyenne[3]. Mais Henri de Lancastre, prévenu à temps, déjoua les menées françaises. Il sut séduire les habitants de Bordeaux par d'habiles et utiles concessions[4]; on n'oublia pas de leur rappeler que la domination française serait pour eux la source de lourdes et nombreuses impositions. Cette perspective les épouvanta, autant que la crainte d'avoir un maître moins éloigné et par suite plus redoutable que ne le pouvait être le roi d'Angleterre. La tentative du duc de Bourbon échoua.

Mais là se bornèrent les actes de politique agressive. Partout ailleurs, on en usa avec plus de modération. Si, à la mort du duc de Bretagne, le gouvernement français s'empressa de prendre ses mesures pour éviter que la Bretagne ne redevînt une base

[1] Jarry, *la Vie politique de Louis d'Orléans*, p. 232.

[2] Wylie, *History of England under Henry the fourth*, t. I, p. 121 et suiv. Nous avons utilisé avec fruit cet ouvrage très important.

[3] *Ordonnances des rois de France*, t. viii, p. 418.

[4] En 1400, le comte de Rutland fut envoyé avec 1,000 archers et hommes d'armes en Guyenne (Harris Nicolas, *Proceedings and ordinances of the privy council of England*, t. I, p. 119); et des exemptions sur les vins et les marchandises furent accordées à cette province.

d'action pour l'Angleterre, on s'occupa surtout de négocier. Henri VI et Charles VI avaient un égal intérêt à ce que la guerre n'éclatât pas; le roi de France craignait qu'une rupture ne nuisît à la restitution d'Isabelle, et le maintien des bonnes relations lui semblait une sauvegarde pour sa fille Henri IV de son côté, bien que l'alliance de Richard II avec Charles VI, eût été l'une des causes de l'impopularité du malheureux monarque, sentait combien une politique de violence serait dangereuse. Au festin du sacre, alors que l'on faisait sortir tous les étrangers, il faisait demeurer au repas les gens du duc de Berry et du duc d'Orléans. A en croire même certains auteurs, Philippe le Hardi aurait dès lors reconnu l'usurpateur, et lui aurait fait porter des étrennes par un de ses sommeliers[1].

Lorsque le roi de France apprit les événements qui se déroulaient en Angleterre, il envoya, dès le mois de septembre, le sire de Hacqueville à Calais solliciter des passeports[2], au moment où, d'autre part, l'évêque de Durham et le comte de Worcester se disposaient à passer en France. Puis, sur la nouvelle de l'aggravation des événements, Charles VI se dirigeait en octobre vers la Normandie, afin d'être plus rapidement tenu au courant de ce qui se passait en Angleterre. A la fin du mois, il se trouvait à Rouen, où il séjourna jusqu'au 8 décembre, accompagné du duc de Bourgogne[3]. Désireux sans doute de tenter une nouvelle démarche pour assurer le salut de sa fille, et peut-être celui de son gendre, il se décida alors à dépêcher auprès de Henri IV P. Fresnel, évêque de Meaux, Jean de Hangest, sire de Heugueville, et Havart de Cambernard[4]. Le roi d'Angleterre donna un sauf-conduit aux envoyés de *son cher cousin*, et à cent personnes de leur suite. Bientôt, il fit un pas plus décisif. « Considérant que, entre les soins les plus élevés du pouvoir, et les fruits les plus utiles de l'administration royale, qu'il étoit surtout

[1] Froissart, t. XVI, p. 361.
[2] Harris Nicolas, *ouvrage cité*, p. 82. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, p. 730
[3] Thibaud, *Isabeau de Bavière*, p. 334.
[4] Rymer, p. 166.

nécessaire de s'allier aux autres princes, de contracter des liens par où les princes pourroient par la suite se protéger mutuellement, résistant aux attaques des ennemis, et avant tout ayant à cœur de traiter avec son très cher parent de France, de contracter affinité, parenté, ligues fermes, spéciales et perpétuelles » avec lui, il envoya le 29 novembre l'évêque de Durham, le comte de Worcester avec pouvoirs de traiter avec Charles VI, ses oncles, ses ambassadeurs, procureurs de fiançailles et mariages entre Henri [1], fils aîné du roi d'Angleterre, ses frères et sœurs, et les enfants de Charles VI et de ses oncles; d'aborder la question de date et de remise des jeunes princes et princesses ainsi engagés, promettant d'approuver tout ce qu'ils auraient décidé en ce sens [2].

De qui pouvait-il s'agir? Charles VI avait une fille, Michelle, née en 1394 [3]; et parmi les autres princesses du sang de France, trois princesses seules auraient pu devenir la femme du nouveau prince de Galles : Isabelle de Bourbon [4], Marie de Bourgogne [5] et Marie de Berry, que l'on avait voulu marier à Henri IV, alors comte de Derby, et qui en 1400 épousa Jean de Bourbon. Cette dernière princesse avait vingt-trois ans et le prince de Galles, quatorze. L'âge de ce dernier se rapprochait plus de Michelle de France. A moins de supposer que prévoyant la rupture du mariage de Richard et d'Isabelle (sans même peut-être songer à la mort du roi d'Angleterre), par suite de la non-exécution d'une clause du contrat, le nouveau roi n'ait eu la pensée d'unir son fils à la fille aînée de Charles VI? N'était-ce pas là un moyen facile de tranquilliser le roi de France sur le sort de sa fille, et d'affermir la couronne d'Angleterre sur la tête de l'usurpateur?

[1] Né en 1387.
[2] Rymer, p. 170.
[3] Elle épousa Philippe le Beau, fils de Jean sans Peur.
[4] Fille du duc Louis de Bourbon.
[5] Elle épousa en, 1401, Amé VIII, comte de Savoie.

II

Ces premières ouvertures furent sans doute poursuivies, bien qu'à la fin de 1399 on puisse relever une assez grande tension dans les rapports des deux royaumes. C'était, il est vrai, le moment où le duc de Bourbon se dirigeait vers l'Aquitaine, où le nouveau dauphin recevait, à la mort de son frère aîné Charles, le titre de duc de Guyenne. Henri IV, par représailles, interdisait, de son côté, aux gardes du port de Londres, en janvier 1400, sous peine de confiscation des biens, de laisser sortir les sujets du roi de France, afin vraisemblablement de cacher le malheureux sort de Richard II[1]; un peu plus tard, il ordonnait à l'archevêque de Cantorbéry d'armer tous les vaisseaux disponibles pour s'opposer aux Français et à leurs adhérents qui armaient et rassemblaient leur flotte, afin d'attaquer les villes de la côte anglaise[2].

Toutefois, à ce moment même, Charles VI, qui semble avoir considéré la mort de Richard II comme un fait accompli, prenait l'engagement de « procéder de bonne foi » et promettait de ne point venir contre ce qui avait esté promis dans les trêves conclues entre lui et « feu nostre très chier et très amé filz Richart naguères roy d'Angleterre ». Cet engagement devait être transmis à l'évêque de Durham, au comte de Worcester, à William Héron, sire de Say, à Robert Holm, chanoine de Saint-Pierre d'York, ambassadeurs de Henri IV, par l'évêque de Chartres, Jean de Hangest, Pierre Blanchet et Gontier Col, messagers de Charles VI[3].

Les négociations avaient donc, malgré tout, été poursuivies. Il s'agissait de maintenir les trêves, de prendre toutes les mesures qu'il conviendrait à ce sujet, mais aussi, avant tout de la resti-

[1] Champollion-Figeac. *Lettres des rois, reines*, etc. (D. I.), t. II, p. 307, n° CLXVIII.
[2] Rymer, p. 176, et Harris Nicolas, *ouvrage cité*, p. 107.
[3] Arch. nat., J. 664, n° 24

tution d'Isabelle de France. A cette fin, Pierre Blanchet, conseiller de Charles VI, négociateur avisé, maître des requêtes de l'hôtel, et l'un des plus actifs agents diplomatiques de cette époque, était spécialement chargé de cette mission; le 29 janvier, il recevait des instructions précises du conseil.

« Confians en plein des sens, loyauté, et discrétion de nostre amé et féal conseiller et maistre des requestes de nostre hostel, Pierre Blancet, icelluy nostre conseiller, avons ordené et commis, ordenons et commettons à ce qui s'ensuit, et lui avons donné et donnons povoir, autorité et mandement especial par ces présentes de aler de par nous à Calais par devers les messages de la partie d'Engleterre, qui sont là venuz comme nous avons entendu, et leur dire et requérir qu'ilz dient au seigneur qui les a envoiez, que considéré que comme l'en nous a raporté nostre très chier et très amé filz le roi Richart d'Engleterre est alé de vie à trépassement, il nous renvoie nostre très chière et très amée fille Ysabel, royne d'Angleterre, franche, délivrée et desliée de tous liens de mariage et autres obligations, avec les sommes de deniers, les joyaulz qui par nous et autres lui furent baillez a la solempnization du mariage, et aussi lui baille assiee et delivre son douaire ou annuité et l'en face joïr [1]... »

Arrivés à Boulogne, les ambassadeurs français devaient annoncer leur venue aux Anglais, leur demander des saufconduits et leur en donner, en y mettant toute la bonne volonté possible; leur expliquer que lorsque précédemment (il s'agit sans doute des pourparlers de novembre 1399), les négociations avaient échoué, le roi malade n'avait personne pour les recevoir. Ces préliminaires accomplis, ils devaient dire que le roi avait appris la mort de Richard; puis, se basant sur le traité de mariage portant déclaration qu'en cas de mort de Richard sans enfants, et avant que la reine eût douze ans accomplis, on rendrait à Charles VI certaines sommes d'argent, engagement pris à ce sujet par tous les parents du roi d'Angleterre, dont l'actuel

[1] Arch. nat., J. 644, n° 26.

duc de Lancastre, ainsi que Isabelle avec ses joyaux et biens meubles, ils devaient requérir les Anglais d'exécuter ces promesses, insister sur le douaire ou annuité dont la reine devait jouir, et demander une autre journée pour discuter plus à fond. Mais il leur était expressément recommandé de se bien garder de nommer le duc de Lancastre roi d'Angleterre, titre réservé à Richard II. Au cas où les Anglais refuseraient d'accorder une entrevue, Pierre Blanchet et H. de Cambernard n'étaient autorisés à aller à Calais [1].

On négocia sur ces bases. Les débuts semblent toutefois avoir présenté d'assez grandes difficultés. Le 9 février, en effet, le grand conseil d'Angleterre se réunissait, sur l'ordre du roi, à Westminster, et Thomas Faryngdon, envoyé par les plénipotentiaires anglais, communiqua une lettre de l'évêque de Durham et du comte de Worcester. Le conseil répondit de suite, et les ambassadeurs anglais renvoyèrent une seconde missive contenant copie d'une lettre de Charles VI. Le conseil, après examen, déclara qu'il lui semblait que l'on devait s'attendre à la guerre plutôt qu'à la paix, le roi de France refusant de recevoir les envoyés anglais, faisant arrêter leur héraut d'armes, et excitant les Écossais à envahir l'Angleterre. Pour éviter toute ambiguïté et toute surprise, on décida d'établir une aide, qui servirait à couvrir les frais de la guerre [2]. Il est probable que le refus de Charles VI de donner à Henri IV le titre de roi ne dut pas être pour peu dans ces complications.

Elles s'aplanirent cependant assez facilement, et le 14 février 1399, les sauf-conduits étaient remis aux envoyés anglais [3]. De son côté Pierre de Courtenay, lieutenant du roi d'Angleterre en Flandre et en Picardie, accordait semblable sauvegarde aux Français jusqu'au 28 février, afin de se rendre, accompagnés de cent personnes, de Boulogne à Leulinghem [4]. Le 16 février, les négociateurs se rassemblèrent en cette dernière localité et promirent

[1] Arch. nat., J. 644, n° 31 [1-3].
[2] Rymer, 176, et Harris Nicolas, *ouvrage cité*, p. 102.
[3] Arch. nat., J. 644, n° 30.
[4] *Ibid.*, n° 29[1].

« loyaument et en bonne foy retourner et assembler au dit lieu de Lolinghem de jeudi prochain venant en huit jours, qui sera le vingt-sixième jour du mois de février[1] ». De nouveaux pouvoirs furent alors demandés par chacune des deux parties.

Les 9, Henri IV renouvela l'autorisation précédemment accordée pour traiter du mariage et des trêves, non plus avec son *parent*, mais avec « son adversaire » de France[2]. De son côté Charles VI, le 20 du même mois, recommandait à ses ambassadeurs de « s'assembler et oyr les Anglais, au cas que ilz leur vouldront dire les choses pour lesquelz ilz estoient envoiez devers le roy, et que ilz mettent la meilleur diligence qu'ilz pourront de savoir tout ce qu'ilz pourront de leur intencion, sans blasmer les choses dont ilz leur parleront, afin qu'ilz soient plus enclins à leur ouvrir plus plainement leur volonté ». Ils devaient être circonspects et modérés dans leurs réclamations relatives au retour de la reine, et parler en termes généraux des joyaux et du douaire. Puis, après avoir entendu la réponse, ils devaient ajouter « que la matière dont ilz auront parlé est moult grant, et est chose dont le roy n'estoit point avisé quand il les envoia par dela, pour quoy ilz ne leur pevent sur ce faire reponse, et pour ce est expédient que une autre journée soit reprinse, à laquelle les messages d'une part et d'autre se puissent rassembler pour raporter de la part du roy ce qu'il aura ordené sur ce, et de l'autre part respondre sur les requestes que les diz messages du roy feront aux diz evesque et chevaliers[3] ».

C'était en somme chercher à traîner les choses en longueur, jusqu'au moment où la cour de France aurait pu se rendre compte de l'état exact de la situation politique en Angleterre et de la plus ou moins grande stabilité du nouveau gouvernement. Aussi, lorsque les commissaires des deux parties se réunirent le 26 février, ajournèrent-ils, naturellement, leur prochaine conférence au 19 mars, c'est-à-dire à trois semaines[4].

[1] Arch. nat., J. 644, n° 28.
[2] Rymer, 178.
[3] Arch. nat., J. 644, n° 31[4].
[4] *Ibid.*, n° 28.

Pendant ce délai, Charles VI prêtait serment d'exécuter les trêves conclues en 1396, et l'on s'expliquait sur certains points ambigus des trêves [1]. Toutefois, au 19 mars, on n'avait point suffisamment éclairci tous les détails litigieux, et l'on remit la suite des pourparlers au lundi de la Pentecôte [2]; les sauf-conduits des envoyés français furent, par suite, prorogés jusqu'à la Saint-Jean [3].

On espérait durant ce délai arriver à une entente provisoire, la paix définitive demeurant toujours une conception chimérique. La France se refusait toujours à reconnaître Henri de Lancastre comme roi d'Angleterre. Ce dernier cependant s'engageait, le 18 mai, à observer les trêves conclues en 1396 entre Richard II et *son cousin de France* [4], et prétextait n'avoir jamais voulu les violer. Il déléguait en outre de nouveaux pouvoirs à l'évêque de Durham, à Thomas de Worcester, à Guillaume Holm, afin de répondre à toutes les réquisitions qui leur seraient faites au sujet d'Isabelle de France, de sa restitution, de ses joyaux et meubles; de confirmer, corroborer les trêves, interpréter les passages obscurs, y ajouter des clauses convenables et les faire proclamer dans les pays, de contracter de nouvelles alliances, confédérations, soit temporelles, soit perpétuelles, de discuter des secours, des aides à s'entre-fournir; d'affirmer et de resserrer les liens de parenté et de mariage entre les deux familles; d'accorder le douaire, don de noce, et autres d'épousailles; de s'entendre sur la modération des partis, les attentats contre les trêves; mais, en même temps, le nouveau roi enjoignait à ses ambassadeurs de réclamer tout ce qui pourrait être dû sur la rançon du roi Jean [5]; et le 24 mai, il déléguait Girard Héron, Alain de Newert, J. Milford notifier au roi d'Ecosse la prorogation des trêves avec la France [6].

[1] Rymer, p. 179-180.
[2] Arch. nat., J. 644, n° 28[4].
[3] *Ibid.*, n° 29.
[4] Rymer, 182. — Imprimé aussi dans Douet d'Arcq, *ouvrage cité*, t. I, p. 167, n° LXXXIV.
[5] Arch. nat., J. 645[4], n° 4.
[6] Rymer, p. 184.

C'est probablement à cette même date que, réformant sa décision antérieure de quelques mois, il défendait d'arrêter et d'empêcher la sortie des navires, barques ou bateaux appartenant au roi de France ou à ses alliés, exception faite des Écossais [1].

De son côté, Charles VI donnait, le 31 mai, des pouvoirs à ses ambassadeurs [2]. Il se rendait compte de la nécessité de faire certaines concessions pour obtenir le retour d'Isabelle, et éviter le mariage de la jeune reine avec le prince de Galles, mariage désiré par le roi d'Angleterre. Aussi les plénipotentiaires français devaient-ils, au cas où on leur demanderait leurs pouvoirs, montrer ceux où les envoyés de Henri IV étaient nommés *messaiges du royaume et païs d'Angleterre,* puis, au cas où « la besoigne seroit en péril, *ceux ou on appelle le duc de Lancastre cousin* ».

Cela fait, les ambassadeurs de Charles VI demanderaient à connaître la décision des Anglais sur le retour de la reine, et au cas où l'on voudrait parler de son remariage, dire « que il ne semble mie au roy que ce feust chose honourable à lui de entendre à aucun traitié de mariage », mais que, après son retour, il serait temps de s'en occuper. Ils étaient chargés d'insister sur l'urgence du retour d'Isabelle, libre et délivrée de toute obligation, avec ses joyaux, meubles et biens. Quant aux trêves, ils devaient demander aux Anglais de les renouveler, exiger de Henri de Lancastre un engagement semblable à celui prêté par le roi de France, et refuser toute discussion sur leur confirmation et correction, avant qu'elles n'eussent été publiées en Angleterre [3].

Munis de ces instructions et d'un nouveau sauf-conduit valable jusqu'à la fête de Saint-Pierre-aux-Liens [4], les ambassadeurs français s'abouchèrent avec les négociateurs anglais à Leulinghem, le vendredi 25 juin; mais diverses pièces importantes faisant défaut et devant rapidement arriver, on remit la confé-

[1] Rymer, p. 185.
[2] Douet d'Arcq, *ouvrage cité*, p. 171, n° lxxxv.
[3] Arch. nat., J. 644, n° 33.
[4] *Ibid.*, n° 29.

rence soit au lundi 28, soit au jeudi 9 juillet, afin d'avoir communication des lettres d'obligation prises par les oncles et parents de Richard II[1].

Dans une nouvelle réunion tenue le 15 juillet, on décida d'apporter le 17 ces lettres au château d'Hardenton. W. Héron, sire de Say, Richard de Holm devaient se constituer otages en ce château, jusqu'au moment où ces documents seraient apportés à Leulinghem et examinés par l'évêque de Durham et le comte de Worcester. Français et Anglais s'engageaient à ne mettre aucun empêchement à la communication des lettres et à traiter convenablement les otages pendant leur séjour à Hardenton[2].

Le 17, après une nouvelle conférence, les deux partis s'entendirent pour que certains Français retournassent auprès de Charles VI lui communiquer les propositions anglaises. Henri IV offrait de restituer Isabelle « realment et de fait », le jour de la Chandeleur 1401, entre Boulogne et Calais, libre de tout lien de mariage et de toute obligation. Au reste, les négociateurs devaient se rassembler le mercredi 28 juillet, pour « procéder es besognes et matières entre eulx eschangées », et écouter la réponse du roi de France à une demande formulée par les Anglais. Ce mémorandum portait sur divers points : pouvoir pour les envoyés français de faire une déclaration des biens d'Isabelle, de donner une réponse ferme sur le reliquat de la rançon du roi Jean, et de faire proclamer les trêves[3].

En même temps, le 17 juillet, le roi d'Angleterre envoyait de Selborne ordre à ses représentants de rendre la reine « le mieux que faire se pourra », et nommait deux nouveaux conservateurs des trêves de la mer, le sire de Grey et Thomas Kempton[4]. De son côté, le roi de France réunissait le 22 son grand conseil, où figuraient les ducs d'Orléans et de Bourgogne, les comtes de Nevers et de Saint-Pol, le connétable, le chancelier, le sire de

[1] Arch. nat., J. 645[4], n° 7.
[2] *Ibid.*, n° 8.
[3] *Ibid.*, n° 9.
[4] Rymer, 187.

Giac, le patriarche d'Alexandrie, l'archevêque d'Auch, les évêques de Noyon, de Meaux, d'Arras, de Saint-Flour, le maréchal Boucicaut, le sire de Bueil, le vicomte de Laonnois, P. de la Trémoille, Jean Chanteprime, afin d'examiner la cédule des Anglais apportée par Jean de Hangest, et élaborer la réponse qu'il convenait d'y faire.

Cette dernière portait que l'obligation de rendre Isabelle avec ses joyaux, meubles, déliée de tous liens de mariage, était pure et simple depuis la mort de Richard II; aussi Charles VI réclamait-il le retour immédiat de sa fille, selon les engagements pris en 1396 par « celluy qui se dit roy d'Engleterre ». Il désirait qu'elle lui fût renvoyée en septembre ou en octobre, alors que les plénipotentiaires anglais avaient proposé le terme de la Chandeleur 1401[1]. Cette date semblait trop éloignée au roi de France et surtout il redoutait pour sa fille la traversée de la Manche par le mauvais temps d'hiver. Aussi demandait-il qu'Isabelle fût ramenée au plus tard le 1er novembre. Quant au pouvoir exigé par les Anglais pour la déclaration des biens et joyaux, il rappelait qu'un inventaire en avait été dressé en 1396 et qu'ils devaient en avoir un exemplaire. Pour les 160,000 francs de la rançon du roi Jean, le roi déclarait s'en tenir à une déclaration antérieurement faite par Arnaud de Corbie, à l'évêque de Durham. Les trêves, ajoutait-il en dernier lieu, avaient été suffisamment tenues et exécutées par la France, ainsi que l'attestait l'obligation et la promesse de les observer, remise en son nom aux Anglais en mai 1400; cependant « se ilz les veulent faire proclamer de leur partie, ilz le peuvent faire afin que leur dicte partie, elles soient mieulx tenues qu'elles n'ont esté jusques à ores ».

Quelques jours plus tard, on remettait aux plénipotentiaires anglais les lettres d'obligation touchant la restitution, ainsi que des vidimus des déclarations de joyaux, chevaux et biens, dont l'évêque de Durham et le comte de Worcester donnaient décharge le 31 juillet[2].

[1] Douet d'Arcq, *ouvrage cité*, p. 182, n° lxxxviii.
[2] Arch. nat., J. 645[8], n° 10.

Toute difficulté semblait donc en principe aplanie. En définitive, le roi de France, tout en refusant de reconnaître Henri de Lancastre comme roi d'Angleterre, faisait cependant, en poursuivant les négociations, d'importantes concessions. De son côté, le nouveau roi, après avoir songé à l'attacher à sa fortune par un mariage avec son fils aîné, consentait à rendre Isabelle à son père. La discussion portait sur les conditions mêmes de la restitution. On ne pouvait pour l'instant faire plus, et les négociateurs n'avaient qu'à rendre compte à leurs mandants des résultats obtenus, en attendant une prochaine réunion fixée, à Leulinghem au 15 octobre.

III

Il ne pouvait y avoir doute, semblait-il, sur l'issue des conférences entreprises, et l'on attendait avec tranquillité la réponse du roi d'Angleterre. Pour hâter le retour de sa fille, pour donner une marque de sa bonne volonté, pour inviter le roi d'Ecosse à adhérer aux trêves, et principalement, peut-on croire, pour avoir des nouvelles d'Isabelle, Charles VI se décida à envoyer Jean de Hangest et Pierre Blanchet vers « nostre cousin d'Angleterre », afin de lui demander de hâter la remise de la jeune reine, avant la Toussaint [1]. En septembre 1400, des pouvoirs fort étendus, se rapportant à la fois à la restitution de la reine, aux trêves et aux affaires d'Ecosse, leur étaient, à cette fin, accordés.

Ils devaient dire « à celuy qui se dit roy d'Angleterre », et à son conseil, qu'ils étaient envoyés pour « venir et visiter » la reine, dont le roi son père n'avait pas eu de nouvelles depuis longtemps, et exiger de la voir en personne. Arrivés en sa présence, ils lui remettraient les lettres de créance à eux données par Charles VI, la renseigneraient sur la santé du roi, de la reine de France et des ducs, et s'enquerraient de son état actuel. Au cas où ils pourraient lui parler à part, ils lui feraient

[1] Douet d'Arcq, *ouvrage cité*, p. 185, n° lxxxiv.

connaître l'état du roi, le désir qu'il avait de la voir le plus tôt possible, et la prieraient de requérir le duc de Lancastre de faire hâter son départ. Mais par-dessus tout, ils lui diraient que le roi et la reine de France lui recommandaient « sur tant comme elle les aime et les doubte à courroucier, et sur toute l'obéissance en quoy elle leur est tenue comme à père et à mère », de ne rien dire ni faire qui l'obligeât par mariage à qui que ce fût et l'empêchât de revenir en son pays, sans quoi elle les mécontenterait fort. D'autre part, il leur était recommandé de s'informer habilement si l'on ne l'avait pas incitée à se remarier. Au cas où ils ne pourraient voir la reine, les envoyés français devaient confier ces demandes à des gens qu'ils lui sauraient absolument dévoués.

Si les membres du conseil d'Angleterre avaient pouvoir de traiter de la restitution d'Isabelle, point ne serait besoin d'aller trouver le duc de Lancastre, que, dans le cas contraire, les envoyés de Charles VI devaient joindre en quelque lieu qu'il fût, afin de réclamer la reine. Dans l'hypothèse où la restitution serait accordée, ils devaient refuser de parler des autres points à débattre, avant que le retour de la princesse ne fût chose accomplie. Ils étaient en outre chargés de sommer les ducs d'York, d'Exeter et le comte de Rutland d'exécuter la restitution.

Leur message rempli en Angleterre, la mission de Hangest et de Blanchet n'était pas terminée. Il leur fallait aller en Écosse informer le roi Robert de tout ce qui s'était accompli depuis la mort de Richard, lui déclarer que jamais Charles VI n'avait voulu reconnaître le duc de Lancastre comme roi d'Angleterre, et que le désir de revoir sa fille l'avait seul, et de l'avis de son conseil, décidé à entreprendre des négociations avec l'usurpateur. Ils devaient également lui faire savoir que le conseil de France était d'avis d'observer les trêves prises du vivant de Richard, et mettre le roi d'Ecosse en garde contre les fausses nouvelles que les Anglais ne manqueraient de répandre au sujet des alliances. Ils étaient invités à tenir ce langage non seulement au roi, mais à toute la cour d'Ecosse, et d'expliquer que si le roi

de France n'avait pas secouru les Ecossais dans leur dernière lutte contre les Anglais, c'était par ignorance des événements [1].

Charles VI exagérait vraisemblablement dans ces lettres l'opposition qu'il faisait au nouveau roi ; il était beaucoup plus disposé qu'il ne l'avouait à le reconnaître, et à ce moment même Henri IV ordonnait à Thomas Aberbury et Jean Bargh de faire acheter et harnacher autant de chevaux qu'il serait nécessaire pour le retour d'Isabelle en France [2].

Ce fut à la fin de septembre 1400 que Blanchet et Hangest se mirent en route. Le 1er octobre ils se trouvaient à Boulogne, et après une traversée mouvementée débarquaient à Sandwich; de là ils se dirigèrent vers Cantorbéry, où ils trouvèrent l'évêque de Durham et le sire de Say, qui se rendaient à la conférence projetée à Leulinghem, le 15 octobre. Ils apprirent de ces derniers que la reine devait venir le 30 octobre à Cantorbéry, si toutefois, le roi Henri IV était à ce moment revenu du pays de Galles, où il s'efforçait à réprimer une révolte. Les Français prièrent les négociateurs anglais de venir avec eux vers le roi d'Angleterre, afin de terminer cette affaire. L'évêque leur conseilla d'aller à Londres, où le comte de Worcester promit de faire réunir le conseil du roi.

Ce fut le 15 octobre que Blanchet et Hangest arrivèrent à Londres, et le soir même, ils reçurent la visite du comte de Worcester. Ils lui répétèrent tout ce qu'ils avaient précédemment dit à l'évêque de Durham et demandèrent une réunion du conseil, afin d'expliquer leur mission. Le comte leur promit que le lendemain 16, après dîner, ils trouveraient le conseil réuni aux Frères prêcheurs. Ils y rencontrèrent en effet le chancelier du scel privé, et autres conseillers du roi. Blanchet exposa sa mission, déclara qu'il désirait conférer avec la reine et avec Henri de Lancastre. Mais cette même nuit, un mal subit s'abattit sur l'envoyé de Charles VI, qui trépassa le 17.

Ce même jour Hangest put voir la reine. Noblement traitée, et

[1] Douet d'Arcq, *ouvrage cité*, p. 187-197, n° lxxxix-lxxxx.
[2] Rymer, p. 191.

entourée des égards dus à son sang, mais soigneusement confiée à des créatures du nouveau roi, Isabelle vivait dans l'isolement et le recueillement à Havering-atte-Bower. Ce fut au sortir de la messe que Hangest l'aborda, lui remit les lettres à lui confiées par Charles VI, Isabelle de Bavière, les ducs de Bourgogne et d'Orléans, mais non sans que le comte de Worcester et son secrétaire ne les aient lues auparavant. Une audience lui fut promise pour l'après-dîner.

Arrivé devant la reine, Hangest s'agenouilla ainsi que ses deux surveillants. Il donna à la jeune princesse des nouvelles de son père, et lui fit connaître le désir que Charles VI avait de la voir; à quoi Isabelle repartit que sa plus chère pensée était de revenir vers ses parents. Mais la présence des Anglais le gênait. Il désirait parler avec la reine sans témoins. Il sut finalement le faire comprendre au comte de Worcester, et lui dire « que lui qui est un si saige chevalier comme tous ceulx qui le cognoissoient disoint, povoit bien savoir qu'il n'estoit nulle si tendre amour, comme de mère à fille, et que ma très redoubtée dame la royne m'avoit bien chargié et commandié aucunes choses à dire à la royne d'Engleterre sa fille, lesquelles je lui dirois à part, seul à seul ».

Cette autorisation accordée, il demeura seul avec Isabelle. Il lui lut alors le contenu de sa commission, lui fit connaître la défense absolue de ses parents de se marier en Angleterre. La reine lui répondit qu'on lui avait, à diverses reprises, fait cette proposition, mais qu'elle l'avait refusée et que « par doubte de mort ne le feroit ». Cette conversation rappelait de trop tristes souvenirs, et la pauvre enfant se prit à pleurer. Ne voulant pas prolonger ce pénible entretien, Hangest appela le comte et son secrétaire, puis se retira. Le lendemain, il fut entendu par le chancelier et le conseil d'Angleterre. Puis, ayant fait solennellement célébrer le 21 les obsèques de Blanchet, en présence des conseillers de Henri IV et du maire de Londres, il demanda un sauf-conduit, le samedi 23, afin d'aller rejoindre le roi d'Angleterre. Le retour de ce prince étant imminent, on le pria de

patienter; le comte de Worcester était parti au devant du roi, qui, le 25, revint à Windsor.

Le jour même, Hangest fut reçu par lui, après dîner. Ses nstructions lui interdisant de le saluer comme roi, il le salua « de soi », et lui notifia sa mission. Henri IV lui demanda ses lettres de créance; il déclara n'en avoir pas qui fussent de « son cousin de France », Charles VI l'ayant seulement chargé de certaines missions. Devant cette réponse, Henri réunit son conseil et, en ayant délibéré, fit savoir que s'il avait des lettres patentes l'accréditant, il pourrait délibérer et s'ouvrir au conseil, que cela regardait. Hangest répartit n'avoir rien à voir avec le conseil, mais qu'il pourrait dire au roi ce dont il était chargé. Cette proposition ne fut pas agréée par Henri qui voulait bien l'entendre, non comme envoyé de Charles VI, mais comme Jean de Hangest. L'envoyé français s'obstina, déclarant n'avoir rien à dire comme personne privée, mais seulement comme messager du roi de France, et que si on ne voulait pas l'entendre comme tel, il repartirait de suite. Le roi fit sur-le-champ rassembler son conseil afin qu'il « exhibast la puissance qu'il avoit de son seigneur ». Mais les manières de Henri étaient tellement « fières et orgueilleuses », que l'envoyé français refusa de montrer son pouvoir avant d'en avoir référé à qui de droit. Sur cette menace, le conseil d'Angleterre, tout en s'étonnant que Charles VI eût envoyé un homme tel que lui, en telle forme et manière, sans lettres de créance, consentit à l'écouter.

Hangest exposa alors les raisons de son ambassade, au sujet du renvoi d'Isabelle, conformément aux engagements pris en 1396. Le roi, ajoutait-il, « m'envoie par devers vous, pour vous requerre et sommer par la forme et manière que vous estes obligés et que vous avez juré sur les Saincts Évangiles de Dieu, de faire vostre loial povoir au cas que le mariage ne seroit consommé, de la rendre au roy, franche, quitte et desliée de tous liens de mariage. » Finalement il demanda que la reine fût restituée avant la Toussaint. Henri IV s'engagea à donner une réponse définitive le lendemain.

Ce fut seulement le 27, après une longue délibération du conseil, qu'il déclara son intention de rendre Isabelle à son cousin de France, sauf et réserve la somme de 200,000 francs, baillée au moment du mariage; il promettait dès que Charles VI lui en aurait donné quittance, de renvoyer la reine dans le délai d'un mois. Ces 200,000 francs étaient, disait-il, à déduire de la rançon du roi Jean. Hangest protesta que cette somme appartenait en propre à Isabelle, nullement tenue de la rançon du roi de France, et finalement on renvoya la solution de cette question aux prochaines conférences entre Français et Anglais. Le roi « bailla sa main en la mienne, dit l'ambassadeur, et promist par la foy, serment et loyauté de son corps, comme chevalier et roy », que sans fraude, ni déception aucune, il rendrait la reine un mois après avoir reçu quittance de 200,000 francs. Ne pouvant obtenir plus, Hangest demanda à nouveau à voir la reine en particulier; il lui expliqua ce qui avait été fait, la supplia de ne point s'engager par mariage, et de ne se prêter à rien de ce qui pourrait retarder son retour. Elle le promit avec empressement, et le pria de parler en ce sens au roi d'Angleterre. « Puis, elle commença fort à pleurer, et me vint prendre et baisier, en disant qu'elle supplioit à son seigneur et père qu'il la voulsist oster de là où elle estoit. » Hangest, ne pouvant faire plus ni agir sans ordres de son gouvernement, regagna la France [1].

IV

Les exigences anglaises relativement aux 200,000 francs versés en 1396 allaient donc encore retarder la restitution d'Isabelle; Henri IV soutenait que cette somme devait venir en déduction de la rançon du roi Jean, encore impayée. Charles VI protestait que c'était la propriété exclusive de sa fille. L'université d'Oxford était consultée à ce sujet [2], pendant que, gagnant du temps, espérant embrouiller la question par des complications

[1] Froissart, p. 366; ce document y est faussement daté de 1401.
[2] Rymer, p. 191.

politiques, Henri IV se ménageait des alliances qui fortifiaient son usurpation, et tentait de profiter des embarras intérieurs de la France. Il projetait une alliance avec le duc de Gueldre [1], songeait à marier sa fille axec Louis, héritier de Robert, roi des Romains [2], et multipliait les privilèges et les faveurs aux habitants anglais de la Guyenne.

On ne cessait pourtant pas de négocier à Leulinghem et Charles VI protestait n'avoir nullement l'intention de rien entreprendre contre les trêves par lui jurées [3]. Bien plus, le 23 mars 1401, il donnait pouvoirs à l'évêque de Chartres, à Jean de Poupaincourt, premier président au Parlement de Paris, à Jean de Hangest et à Gontier Col de s'assembler avec les messagers « de son cousin d'Angleterre » pour traiter du retour et de la restitution d'Isabelle [4].

De son côté Henri IV, satisfait sans doute de la reconnaissance implicite contenue dans cette désignation de *cousin d'Angleterre*, accordait un sauf-conduit aux envoyés français, et donnait pouvoir à ses ambassadeurs de renouveler les trêves jadis conclues avec *son parent de France* [5], afin que l'on pût se réunir à la Pentecôte, et les autorisait à traiter des trêves générales, à les faire proclamer, à conclure ligues, confédérations et alliances, à négocier la restitution d'Isabelle, et à requérir toutes sommes dues sur la rançon du roi Jean.

Envoyés à Boulogne le 8 avril 1401, les plénipotentiaires français devaient avant tout s'informer si la partie adverse avait des pouvoirs suffisants, et refuser d'entrer en pourparlers avant que la reine ne fût préalablement restituée franche et libre de tous liens. C'était là le point essentiel de leur mission et sur lequel ils devaient particulièrement insister. Au cas où les Anglais demanderaient quittance de cette remise, ils répondraient que la formule

[1] Rymer, t. IV, 1, p. 2.
[2] *Ibid.*, p. 4.
[3] Arch. nat., J. 919, n° 4[3].
[4] *Ibid.*, J. 945[3], n° 2.
[5] Rymer, p. 1

remise en Angleterre au sire de Heugueville par le conseil de Henri IV ne semblait pas raisonnable à Charles VI. Ce dernier était prêt à donner une quittance telle que l'équité et la raison l'exigeaient, mais seulement au moment de la restitution. Les ambassadeurs pouvaient même montrer la formule que le roi proposait.

Au cas où les Anglais consentiraient à rendre la reine, ses joyaux et meubles, sans parler des 200,000 francs, on leur montrerait la lettre d'obligation de leur seigneur dans laquelle il se reconnaît solidaire de cette somme.

S'ils offraient de rendre la reine, déliée de tous liens, mais en gardant les joyaux, on accepterait la restitution, mais on refuserait à leur seigneur le titre de roi, et l'on réserverait la poursuite des bijoux, joyaux et argent, dont l'inventaire était aux mains du sire de Heugueville [1].

Au cas où les négociations se rompraient, la partie adverse restituant seulement la reine, et désirant avoir quittance entière, on la leur donnerait afin d'avoir la promesse de restitution, mais on refuserait le titre de roi, et l'on prendrait un nouveau rendez-vous pour s'assembler. Et s'ils refusaient de faire mention des 200,000 francs, on modifierait la lettre de quittance en autre forme [2].

Ces propositions furent discutées entre les envoyés français et anglais, pendant plusieurs jours; enfin le 9 mai, la réponse fut lue au conseil rassemblé à Saint-Victor-les-Paris.

Les Anglais refusaient d'accepter la forme de la quittance apportée par les Français; ils en présentaient une conçue en termes tels que, en l'acceptant, le roi aurait renoncé et fait renoncer sa fille à toute action civile et criminelle contre Henri IV. L'évêque de Chartres et le sire de Heugueville l'avaient repoussée; mais ils l'avaient corrigée et rendue pour qu'elle fût, ainsi modifiée, transmise au roi d'Angleterre. Le conseil de Charles VI déclara que cette dernière concession devait suffire, que l'on n'en

[1] Benj. Williams, *ouvrage cité*, addendum II, p. 108.
[2] Arch. nat., J. 645ᵃ, n° 1.

accorderait pas d'autre, et que si les Anglais refusaient de ce chef de rendre la reine, Hangest et ses compagnons devaient en prévenir de suite le roi de France et le conseil.

Dans la quittance, les Anglais avaient voulu introduire certains articles relatifs aux attentats contre les trêves; le conseil refusa de rien discuter avant la restitution de la reine. Après, il serait loisible de fixer une journée pour en parler. Mais si les Anglais en faisaient une question de rupture, il conviendrait d'en récrire hâtivement au roi.

Quant à la restitution, elle pourrait être faite à la Saint-Jean. Le roi avait au reste l'intention d'envoyer quelques seigneurs en Angleterre, afin de se rendre compte de la santé de la reine, et de l'escorter.

Aucune réponse ne devait être faite au sujet de la rançon du roi Jean [1].

Il semblait alors que la restitution dût être proche. Le 14 mai, Henri IV donnait ordre à Thomas Aberbury et à J. Burgh de rassembler des chevaux pour le départ de la reine [2]. A Leulinghem, les ambassadeurs français recevaient pouvoir de donner quittance de la remise de la reine, dès qu'elle serait aux mains des Français [3]. Après de nouveaux pourparlers on tombait d'accord, le 27 mai, sur la forme même de la restitution.

Isabelle devait être conduite, libre de tous liens et de toutes obligations, à Cantorbéry ou à Douvres, le 1er juillet; de là, on l'amènerait à Calais. Le 6 juillet, Français et Anglais se réuniraient à Leulinghem, pour entendre lecture des quittances. Cette formalité accomplie, deux chevaliers iraient à Boulogne et à Calais recevoir le serment des princes anglais; les bijoux seraient restitués à Calais. Puis, Isabelle serait remise à Leulinghem entre les mains de ceux qui seraient à ce ordonnés par son père, et qui en donneraient quittance. Le lendemain elle ratifierait cette quittance par son serment, et les seigneurs français promettraient

[1] Arch. nat., J. 645a, n° 13.
[2] Rymer, p. 3.
[3] Arch. nat., J. 645a, n° 14

de défendre les Anglais contre toute attaque, tant que ces quittances ne seraient pas remises à Calais. Quatre jours après, on se réunirait à Leulinghem, pour réformer les attentats contre les trêves, et d'autre part on donnerait un sauf-conduit aux Anglais qui viendraient jusqu'à Paris accompagner la reine [1].

Cette endenture fut approuvée par le roi de France le 3 juin; il envoya de suite de nouveaux pouvoirs à ses représentants afin qu'ils pussent s'engager en son nom, de conclure le retour d'Isabelle, la restitution des 200,000 francs, renouveler les trêves et traiter tous autres points à ce relatifs [2]. Il donnait en outre autorisation à sa fille de donner quittance, à la première réquisition et dès qu'elle aurait douze ans, de tous les biens, joyaux, meubles. Les ducs de Bourgogne, de Berry et de Bourbon, qui avaient pris part au traité de 1396 confirmeraient cette renonciation [3]. Lui-même, conformément aux conventions et articles du traité de mariage, déclarait avoir reçu sa fille libre de tous engagements, réserve faite des 200,000 francs, et promettait qu'à l'âge de douze ans, elle donnerait une renonciation complète, s'engageant à ne jamais rien réclamer à Henri de Lancastre ni à ses successeurs [4].

Rien désormais ne s'opposait plus au retour. Dans son désir de revoir sa fille, Charles VI avait sinon cédé, du moins s'était montré des plus accommodants au sujet des prétentions du roi d'Angleterre. Henri IV d'autre part, liant partie avec le nouveau roi des Romains, et ne sachant que faire d'une princesse qu'il ne pouvait marier à l'un de ses proches, devait désirer se débarrasser de la veuve de Richard II, centre possible de complots politiques, reproche vivant d'une séquestration sans raison.

Isabelle bien qu'étroitement surveillée, était cependant toujours dignement traitée; son séjour en Angleterre n'avait rien de pénible, sinon l'isolement absolu. On lui avait gardé sa cour; le

[1] Arch. nat., J. 645ᵃ, nᵒ 15ᵇⁱˢ. — Rymer, p. 3.
[2] Arch. nat., *Ibid.*, nᵒ 15.
[3] Rymer, p. 5.
[4] *Ibid.*, p. 4.

roi allait la visiter, et lorsqu'il s'agit de sa restitution, le consul d'Angleterre s'en occupa ainsi qu'il convenait pour celle qui avait été reine d'Angleterre.

Lorsqu'en effet à Leulinghem les plénipotentiaires discutaient, à Londres, Henri IV entretenait fréquemment son conseil de cette éventualité. L'on fut de suite d'accord qu'il convenait de rendre la reine avec ses joyaux, meubles et biens, ainsi que ce que l'on avait touché des 800,000 francs; mais, si dans le conseil on ne parla pas de la retenue de 20,000 francs à déduire de la rançon du roi Jean, on refusait de lui donner un douaire, comme n'ayant pas douze ans [1].

On veillait au reste à ce que le service de sa maison fût toujours bien tenu. On dispensait son chambellan Ph. La Vache et ses serviteurs de servir le roi à l'armée [2]. Lorsque le voyage à Calais fut chose décidée, on s'enquit de ce qu'il convenait de faire. On s'inquiéta de toutes ses dépenses non encore réglées, du nombre des femmes et des serviteurs qui avaient été employés à son hôtel, de ceux qui l'accompagneraient, des sommes nécessaires tant pour elle-même que pour les dames de sa suite, des fourrures, services, chars, vaisselle, chevaux, nécessaires; des dépenses qui se feraient à Calais. On composa et l'on arrêta la liste des seigneurs et des personnes qui l'escorteraient.

Le 2 juin 1401, le conseil privé dressait la nomenclature des personnages destinés à accompagner Isabelle.

C'étaient deux dames d'honneur qu'escorteraient un chevalier, une dame, trois demoiselles, trois écuyers, deux valets, un groom, puis les dames et demoiselles de présent à son service, les chevaliers de sa cour, Thomas More, comme trésorier; on envoyait à Calais des tentes, on payait les gages des écuyers et des valets demeurés près d'elle : on décidait qu'une somme d'argent serait mise à sa disposition, pour récompenser ses serviteurs qui étaient près d'elle depuis sa venue en Angleterre; on s'apprêtait à dépêcher à Calais un maître d'hôtel chargé de pré-

[1] Harris Nicolas, *ouvrage cité*, p. 118.
[2] *Ibid.*, p. 121.

parer le logement, de réunir la vaisselle nécessaire aux offices de sa maison, de fixer à quel chiffre s'élèverait l'argent destiné tant à acquitter ses dettes, qu'à remettre à celui qui serait chargé de diriger son hôtel durant le voyage [1].

Le 8 juin, Henri IV se trouvant à Worcester, répondit à ces desiderata du conseil que relativement à « toutes choses nécessaires pour la délivrance et restitucion de nostre très amé cousine la Royne [2] », il manderait à son fils d'envoyer à Londres ce qu'il pourrait avoir des joyaux de la reine, et qu'il entendait bien lui-même être de retour du pays de Galles avant le départ d'Isabelle. Finalement, et probablement dans ce même mois de juin, la composition de la suite était définitivement arrêtée.

La duchesse d'Irlande, la comtesse d'Hereford devaient servir de dames d'honneur; leurs gages pour six semaines avec un chevalier, une dame, trois demoiselles, trois écuyers, deux valets, un groom, étaient fixés à 260 livres sterling. Les évêques de Durham et d'Hereford, les comtes de Somerset et de Worcester, aux gages de 560 livres; quatre bannerets, Philippe la Vache, William Lisle, le confesseur et le secrétaire de la reine, six chevaliers, les dames de Mowmbray, Ponyngs, de Mortemer et la Vache, quatre demoiselles, cinq chambriers, devaient l'accompagner. Leurs gages, non compris ceux des chambellans, chapelain, confesseur, des dames et damoiselles, et des chambrières, montaient à 1,296 livres sterling.

Le conseil avait en outre évalué les dettes faites depuis 1400, et qui s'élevaient pour l'hôtel, les serviteurs, la garde-robe, à 371 l. 18 s. 10 d. On prévoyait pour les dépenses de l'hôtel jusqu'à Calais 1,100 livres. Le roi délivrerait tout ce qui serait nécessaire pour les fourrures et étoffes d'habillement, ainsi que pour les quatre dames, le trésorier et le confesseur, le secrétaire et le chevalier chargé de la garde-robe. On fixait à 554 livres 6 shillings 8 pence le coût nécessaire pour quatre-vingt-quatre chevaux; 1,000 marcs pour les dix clercs, vingt-trois écuyers, soixante-sept

[1] Harris Nicolas, *ouvrage cité*, p. 130.
[2] *Ibid.*, p. 133.

valets de chambre et d'office, une charrette, trente et un valets d'écurie, trente-neuf garçons de chambre et des offices, et trente pages. On consentait à donner huit douzaines de vaisselle d'argent, en plus de huit douzaines jusque-là accordées.

Enfin, au milieu de mille autres détails, on prévoyait aussi ce que coûterait la venue à Douvres de seigneurs français, venant se rendre compte de la santé de la reine et de la suite qui l'accompagnait, et l'armement de trois barques et de trois baleinières pour la traversée du détroit [1].

A la suite de ces décisions, ordre fut donné le 21 juin, à tous les maréchaux, connétables et amiraux anglais de faire préparer un sauf-conduit à cinq cents personnes qui devaient aller de Boulogne ou Saint-Omer à Leulinghem et Calais pour accompagner la reine [2]; l'évêque de Durham, Ch. de Winchester, Guil. Héron et Richard Holm étaient nommés procureurs et délégués par Henri IV pour restituer Isabelle avec ses joyaux, meubles, et pour traiter des trêves, de nouvelles alliances, et réclamer ce qui était dû de la rançon du roi Jean [3]. Le roi ordonnait au connétable de Douvres de faire préparer les navires nécessaires pour le 1er juillet; enfin le 3 juillet, un sauf-conduit était accordé à Jean de Hangest qui, avec cinquante personnes de sa suite, était chargé par Charles VI d'accompagner Isabelle [4].

En France, les préparatifs faits pour recevoir la jeune reine n'étaient pas moindres. Dès le mois de juillet, Madame de Préaulx, l'ancienne gouvernante de la princesse et Mademoiselle de Luxembourg, fille du comte de Saint-Pol, l'attendaient à Calais [5].

Ce fut le 1er août 1401 qu'Isabelle débarqua dans cette ville. Quelle différence avec le voyage accompli triomphalement, cinq années auparavant! Au milieu de la joie universelle, en plein

[1] Harris Nicolas, *ouvrage cité*, p. 132.
[2] Rymer, p. 4.
[3] *Ibid.*, p. 7.
[4] Champollion-Figeac, *ouvrage cité*, t. II, p. 308, n° clxix.
[5] Arch. nat., KK 45, f°. 107 v°.

triomphe, accompagnée des deux cours de France et d'Angleterre, elle partait, frêle gage d'union et de paix, à la conquête pacifique d'une nation, guidée par un époux sincèrement désireux de rétablir la concorde entre les deux peuples. Enfant de huit ans déjà consciente de ses devoirs de souveraine, elle s'en allait, pleine de confiance dans l'avenir. Et bientôt quelle désillusion! Au lieu de la sympathie, elle avait rencontré la haine, l'animosité contre l'étrangère; son mari, qui seul eût pu la défendre, était attaqué, puis fait prisonnier, était mis à mort. Les difficultés de la politique retardaient son retour en France, et marchandée, discutée comme un objet de commerce, elle revenait veuve, à onze ans, rejetée par son pays d'adoption. Son retour avait beaucoup coûté à Charles VI, qui avait dû pour revoir sa fille, reconnaître en quelque sorte, comme souverain légitime l'assassin de son gendre. Mais toutefois les apparences étaient sauves. Henri IV l'avait traitée en reine.

L'accueil qui lui fut fait en France n'en fut pas moins brillant. Ce fut encore le duc de Bourgogne, qui avait tant contribué au mariage, et qui depuis deux ans avait travaillé sans relâche à éviter une rupture, qui fut chargé par Charles VI de recevoir Isabelle. Dès le 28 juillet, il se trouvait à Boulogne avec le duc de Bourbon et Mademoiselle de Montpensier[1]. Une suite nombreuse l'accompagnait. Trois chevaliers bannerets, trente bacheliers, cent deux écuyers, et quarante-deux archers campaient dans son camp. Plusieurs jours durant, on demeura à Boulogne. Mais ce fut à Leulinghem qu'eut lieu la remise d'Isabelle, arrivée le 1er août[2].

Thomas Percy, connétable d'Angleterre, accompagné de grands seigneurs anglais, la conduisit au comte de Saint-Pol, gouverneur de Picardie, qu'entouraient l'évêque de Chartres, Jean de Hangest, Mademoiselle de Montpensier, Mademoiselle de Luxembourg et autres dames de la cour de France. « Veez cy,

[1] *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. III, p. 4. Cf. Petit, *ouvrage cité*, p. 316.

[2] Bibl. nat., collection Bourgogne, vol. 85, f° 71 v°.

lui dit-il, la reine d'Engleterre, que nous vous rendons, est vefve et vraie pucelle, et s'il est homme qui vouloist dire le contraire, fust roy, duc ou comte ou de quelque estat qu'il fust, il trouveroit en Engleterre homme selon son estat qui lui en respondroit [1]. » Les premières effusions de la rencontre passées, Isabelle, après avoir pris congé des dames de la suite et leur avoir distribué de généreux présents, fut conduite vers les ducs de Bourgogne et de Bourbon, campés sur une petite élévation, avec une forte troupe d'hommes d'armes. Elle dut, avant de quitter Leulinghem, donner quittance des biens et joyaux qu'elle avait reçus, des acomptes payés sur sa dot, sauf des 200,000 francs non restitués, et prêter serment pour le bien et tranquillité des deux pays et de la chrétienté de ne rien réclamer à Henri IV et ses successeurs [2].

Après cette humiliation, elle accompagna ses oncles à Boulogne. On l'y reçut avec grands honneurs; le clergé vint à sa rencontre jusqu'aux portes de la ville. Puis, le 4 août, toutes les formalités accomplies, elle vint à Abbeville, où le duc de Bourgogne la confia au duc de Bourbon, chargé de la ramener à Paris [3]. Elle refit le même trajet qu'elle avait, en sens inverse, triomphalement accompli en 1396 [4]. Le 10 août, jour de saint Laurent, elle était à Saint-Denis, où, comme à son départ, elle se prosterna dévotement devant les reliques; quelques heures après, pauvre et innocente victime de la politique, elle rentrait à la cour de France. Quel spectacle y trouvait-elle? Là aussi les années écoulées avaient apporté le deuil et la tristesse. Isabelle avait bien souffert en Angleterre; l'hôtel Saint-Paul n'allait pas lui apporter la paix et la tranquillité qui eussent dû être l'apanage de son jeune âge

[1] Benj. Williams, *ouvrage cité*, p. 105-107. — Sur le récit de ce retour, voir *Chronique d'Enguerrand de Monstrelet*, éd. Douet d'Arcq (S. H. F.), t. I, p. 32 et suiv.

[2] Arch. nat., J. 656, n° 29, et Rymer, p. 12.

[3] Petit, *ouvrage cité*, p. 316.

[4] *Chronographia*, t. III, p. 189-190. — Monstrelet, p. 32.

LE RETOUR D'ISABELLE EN FRANCE

Bibl. de Berne. ms. 37, f° 1.

CHAPITRE VI

LE SECOND MARIAGE ET LES DERNIÈRES ANNÉES D'ISABELLE

I

Depuis longtemps attristée par la maladie de Charles VI, la cour de France était en outre divisée par la rivalité de plus en plus aiguë de Philippe le Hardi et de Louis d'Orléans. Les deux princes étaient déjà divisés sur la question religieuse et la manière de terminer le schisme; leur politique extérieure dirigée l'une vers la Flandre, l'autre vers l'Italie, les opposait l'un à l'autre, dans le conseil du royaume. En 1396, le duc d'Orléans avait abandonné ses visées sur la péninsule, lors de l'intervention directe de Charles VI à Gênes. Il s'était retourné d'un autre côté et avait essayé de se constituer une importante principauté sur les bords du Rhin et principalement en Luxembourg. Il contrecarrait, ce faisant, l'ambition de Philippe le Hardi, qui pensait grouper sous son hégémonie toutes les seigneuries situées à l'ouest du Rhin. Le duc d'Orléans avait cherché des alliés au détriment du duc de Bourgogne. Allié de l'empereur Wenceslas, il s'était fait son champion, lorsque la diète de Frankfort l'eut déposé et se fut prononcée en faveur de Robert de Bavière, allié du duc de Bourgogne et parent d'Isabeau de Bavière. Commencée sur le terrain extérieur, la lutte envahissait la politique intérieure du royaume, chacun des deux princes voulant dominer

dans le gouvernement afin de faire servir Charles VI et la France à la satisfaction et à la réalisation de sa propre ambition [1].

Telle était la situation, lorsqu'Isabelle revint en France. La pauvre petite reine eût dû demeurer en dehors de ces luttes; malheureusement, cette fois encore, on se servit d'elle pour élaborer des combinaisons politiques, et elle ne sortit de la révolution anglaise que pour tomber dans les inextricables difficultés des rivalités de l'hôtel Saint-Paul.

Il lui fallut, à peine revenue, prendre part aux derniers événements provoqués par sa restitution. Lors de son arrivée à Calais, alors qu'elle se trouvait encore aux mains des Anglais, on l'avait, paraît-il, contrainte à signer une quittance de tous ses biens et meubles, et dans cet acte elle nommait Henri de Lancastre, successeur de Richard. Sous peine de se voir retenir prisonnière, elle signa, et lorsque à Boulogne elle eut donné quittance de tout ce qui lui appartenait, réserve faite des 200,000 francs en litige [2], et que cette quittance eut été confirmée par ses oncles, elle fut contrainte de prêter serment de ne jamais revenir sur ce qu'elle venait de signer et de désavouer quiconque irait à l'encontre. Dans ce dernier acte, elle avait également qualifié Henri de roi d'Angleterre [3].

Mais cette reconnaissance, faite sous l'inspiration de la crainte et de la violence ne devait pas compter aux yeux de la cour de France. Aussi, lorsqu'elle fut en sûreté auprès des siens, se hâta-t-on de la faire revenir sur cette signature dangereuse, et dont Henri de Lancastre pourrait tirer grand parti au sujet de sa légitimité. Charles VI avait autorisé sa fille à donner quittance lors de son retour en France. Le duc de Lancastre ne pourrait-il pas présenter l'acte signé par Isabelle, et en arguer que le roi de France lui-même reconnaissait les faits accomplis? C'est pourquoi un acte public fut dressé dans lequel Isabelle rappelait les conventions du mariage, conventions promises par Richard II et

[1] Jarry, *la Vie politique de Louis d'Orléans*, p. 257 et suiv.
[2] Rymer, p. 12.
[3] *Id.*, p. 12.

Henry de Derby, devenu duc de Lancastre, conventions portant restitution de la princesse si Richard mourait avant qu'elle eut douze ans révolus. Cet événement s'étant réalisé, Charles VI avait fait sommer le duc de Lancastre d'accomplir l'engagement par lui pris en 1395. « Et quand, ajoutait-elle, nous avons esté admenée à Calaiz, les diz messagiers d'Engleterre baillie la minute de une quittance qu'ilz vouloient avoir de nous, où ilz ont escript que nous confessons que nostre dit cousin d'Engleterre est successeur de nostre dit seigneur et mary le roy Richart, lesquelz... sont plus larges et par dessus ce qui est contenu... de noz dicz seigneurs pere et de noz oncles dessus nommes, et aussi qu'il n'est contenu es lettres de l'autorisation à nous donnée par nostre dit seigneur et pere qui ne le nomme pas roy d'Engleterre, et nous ont dit que se nous ne passions la dite quittance en la manière qu'ilz l'avoient baillie, qu'ilz nous remeinront en Engleterre, et en a esté la voix et renommée notoire telle par le païs, et pour doubte de mort et pour eschever le peril de honte et de villenie qui vraisemblablement povoient ensuir sur nous et nostre corps, leur avons accordé et fait accorder nous estant à Calaiz en leur puissance et soubz l'aage de xij ans, despourveue de conseil et aide de nostre dit pere et autres noz parens et amis, que quant nous serions à Boulongne, nous leur baillerions quittance selon leur minute, laquelle nous leur baillons pour accomplir nostre parole et de ceulx qui pour nous leur ont promis de ce faire. En protestant que par ycelle nous ne tenons point nostre dit cousin d'Engleterre pour roy d'Engleterre ni successeur audit royaume de nostre dit seigneur et mari le roy Richart, et que par chose qu'il soit escript en ladite quittance, nous ne l'entendons aucunement amplier la quittance baillée par nostre dit seigneur et père, ni l'autorisation qu'il nous a données, ançois la voulons tenir en les termes sans l'aumenter ou diminuer, et protestons de dire en temps et en lieu que ce que nous avons fait au contraire et augmenté soit nul, et qu'il ne doit faire aucun prejudice à n. d. seigneur pere ne à nous, tant par deffault de nostre aage et de autorization comme par la

paour et violence qui nous ont esté faiz, ançois que nous aions esté mise hors de Calaiz et de la puissance des Anglais... Et de ce nous, Yabel dessus nommée, vous requerrons estre fait instrument ou instrumens, un ou plusieurs, pour valoir en temps et en lieu et que de raison donra[1]. »

Cette protestation dut être rapidement connue des Anglais, alors que les négociations se poursuivaient très activement à Leulinghem pour régler les différents attentats commis entre les marins et côtiers de la Manche. Cette affirmation de son usurpation poussa Henri IV à exiger sans délai les confirmations promises sur Isabelle, quand elle eut l'âge de douze ans révolus. Dès le mois de février 1402, le conseil privé s'occupait de cette importante question. On songeait à parler au roi pour qu'il envoyât en France avoir quittance, et l'on s'inquiétait « ... de savoir si la volunté du roy soit que le tierz jour d'averill prouchain se doit tenir selon [le darrein] l'appointement des ambassiatours d'Engleterre et de France, ou que mesme le jour doit estre prorogez esloignez; car si le dit jour ne se tiendra, il faut envoier à toute hatte pur avoir sauf conduit pur ceux qui y serront envoiez pur demander acquittance de la sus dite Royne, car si come l'on dit ele est venue à sa plunage[2] ».

Les pourparlers s'engagèrent sur ce point au cours des conférences tenues à Leulinghem; et le 1er juillet 1402, Charles VI donna pleins pouvoirs à l'évêque de Chartres, à Jean de Poupaincourt, et à Jean de Hangest, de délivrer des sauf-conduits aux ambassadeurs anglais « pour certains messages envoiés pour certaines causes devers nostre très chère et très amée fille Ysabel, royne d'Engleterre[3] ». Il mandait en même temps à tous les connétables, maréchaux, amiraux et justiciers du royaume de laisser librement circuler durant trois mois Guillaume Héron, sire de Say, et Richard Holm, doyen d'York[4]. Mais pour bien

[1] Arch. nat., J. 656, n° 29, f°s 94.
[2] Harris Nicolas, *ouvrage cité*, p. 179.
[3] Arch. nat., J. 645^b, n° 32.
[4] *Ibid.*, n° 30

montrer et affirmer qu'il n'abandonnait rien de ses réclamations, il renouvelait pouvoir à ses représentants « de requérir, demander et pourchasser partout où il appartiendra et envers tous ceulx à qui ce peut toucher, tant pour nous et en nostre nom, en tant come il nous peut toucher comme pour et au nom de nostre fille Ysabel, royne d'Engleterre, la somme de deux cens mille francs d'or appartenant à nostre dicte fille... comme faire se doit selon la forme du traitee de mariage [1] ». Ces négociations durèrent longtemps encore. En mai 1403, le roi de France « renouvella l'autorisation à ses plénipotentiaires de donner sauf conduit aux envoyés anglais venant devers nostre très chere et très amée fille Ysabel, royne d'Engleterre ». Ces ambassadeurs étaient sans doute chargés de réclamer la quittance que le contrat de mariage l'obligeait à donner. Mais, persistant dans sa protestation formulée en 1401, la reine exigeait que la somme de 200,000 francs lui fût rendue, conformément au contrat, et le 27 mai, en réponse vraisemblablement aux demandes des envoyés de Henri IV, « Ysabel, par la grace de Dieu, royne d'Angleterre et dame d'Irlande, » arrivée à « aage compétent », donnait pouvoir à Jean, évêque de Chartres, Jean de Hangest, à Ancel de Longviller et à Jean de Sains « de requérir pour nous et en nostre nom et à tous ceulx à qui il appartiendra et qui a ce nous sont tenuz, la somme de deux cens mille francs d'or nous estre restituée realement et de fait, ainsi que faire se doibt selon la forme du traittié de mariage d'entre nous et feu nostre très cher seigneur et mary que Dieux absoille, Richard, jadis roy d'Angleterre, et selon la teneur des obligations sur ce faites, avec nos joiaux et autres biens meubles qui nous ont esté donnés depuis que mon dit seigneur le roy nous bailla à nostre dit seigneur et mari [2] ». Cette réclamation d'Isabelle fut inutile. Longtemps on parla de la restitution dans les conférences de Leulinghem, mais il ne paraît pas que les 200,000 francs non plus qu'une grande partie des joyaux aient été jamais rendus. Les négociations au reste allaient traîner en

[1] Arch. nat., J. 645[b], n° 33.
[2] *Ibid.*, J. 645[a], n° 12.

longueur. Tout un parti en France, et dans l'entourage du roi, s'agitait et poussait à la rupture avec l'Angleterre. Isabelle allait devenir l'un des instruments de cette politique.

II

Rentrée à la cour, Isabelle y avait repris sa place à côté de ses sœurs; sa jeunesse s'opposant à ce qu'elle eût sa maison particulière, elle fut de nouveau sous le gouvernement de sa mère, qui, dit Monstrelet, « diminue fort son estat [1] ». C'est donc encore dans les comptes d'Isabeau de Bavière qu'il convient de rechercher tout ce qui se rapporte à la reine d'Angleterre : ce sont des étoffes, pour couvrir les cages des perroquets [2], des houppelandes soit pour elle, soit pour un « varlet anglais qui est avec la royne d'Engleterre [3] », des pièces de drap données à un « povre frère qui chantoit chançons aucunes fois devant la royne [4] »; ce sont des épingles d'argent, des étoffes de soie et de satin, noires, violettes et blanches; on lui commandait des mantes, des gants doublés de velours, des robes royales, des chapeaux d'or, des chemises de fine toile de Reims, des ceintures ornées de fleur de gouet, des hanaps et aiguières, des salières d'argent doré, des couvertures pour livre d'heures, des fermoirs et fermaillets ornés de perles et de rubis. Sa garde-robe était confiée à un valet nommé Jehannin Petit.

C'était en somme l'existence de ses premières années qui recommençait; mais la fillette de treize ans, déjà si cruellement éprouvée, n'avait plus l'insouciante gaîté de l'enfant si royalement choyée avant 1396. Autour d'elle la maladie du roi répandait la douleur; les événements de plus en plus graves attristaient le présent et assombrissaient l'avenir.

[1] Arch. nat., KK 42, f° 9 v°.
[2] *Ibid.*, f. 11.
[3] *Ibid.*, KK 43, f. 39.
[4] *Ibid.*, f°s 35, 41, 48 v°, 55 v°, 73, 76.

Les ducs se disputaient la direction du royaume[1]. Louis d'Orléans qui n'avait pu faire aboutir le mariage de son fils aîné avec Élisabeth de Gorlitz, nièce de Wenceslas, ce qui l'eût mis à la tête d'un parti opposé à celui de Robert de Bavière et de Philippe le Hardi, avait essayé de se retourner d'autre part. Le duc de Bourgogne et Isabeau de Bavière, toujours partisans du nouveau roi des Romains, avaient tenté dès le mois de septembre 1401, c'est-à-dire un mois à peine après le retour d'Isabelle, d'unir la jeune princesse au fils aîné de Robert. Ce dernier envoya des ambassadeurs à Paris, offrit d'abandonner Henri de Lancastre, et demanda à Charles VI de ne point secourir le duc de Milan. Le projet échoua[2], mais Louis d'Orléans n'oublia pas cette manifestation dirigée contre lui et Wenceslas. Il poursuivit son dessein de combattre la politique bourguignonne et de prendre la direction du gouvernement.

Il sut se faire céder le Luxembourg par Jean de Moravie, se faire prêter hommage par deux seigneurs rhénans, détacher le duc de Gueldre et le comte de Foix de l'alliance anglaise, mais surtout, lui l'ancien allié de Henri de Lancastre, et l'ancien ennemi de Richard II, il se fit le défenseur du roi défunt et d'Isabelle de France, et l'adversaire déclaré de l'usurpateur.

Fut-ce le comte de Saint-Pol, beau-frère de Richard II, qui le détermina à prendre cette attitude? Fut-ce la sympathie ressentie pour sa nièce, fut-ce indignation contre la trahison de son ancien allié, et l'espoir de faire ainsi aboutir un projet matrimonial déjà élaboré dans sa pensée?

Toujours est-il que dès 1402, il écrivait au roi d'Angleterre, le défiant, le provoquant en combat singulier, l'accusant de la mort de Richard, lui reprochant ses traitements à l'égard d'Isabelle. « Quant à ma très redoubtée dame, Madame la royne d'Angleterre, vostre rigueur et vostre cruaulté, qui est venue desolée en ce pays de son seigneur qu'elle a perdu, desnuée de son douaire que vous détenez, despoullez de son avoir qu'elle

[1] Marcel THIBAUD, *ouvrage cité*, p. 291 et suiv.
[2] JARRY, *ouvrage cité*, p. 253.

avoit par son seigneur, où est cellui qui veut avoir honneur, qui ne se montre pour soutenir son fait? Où sont tous nobles qui doivent garder en tous estats les droits des dames vefves et des pucelles de si belle vie comme tous scavent que estoit ma dessus dicte dame et niepce? Et pour ce que je lui appartiens de si près comme chascun sciet, me acquittant devers Dieu et envers elle comme son parent,... vous trouverez en faisant mon devoir et gardant mon honneur telle responce par effect comme en tel cas appartient [1]. »

Et de fait, du jour où la mort du duc de Bourgogne le débarrassait en 1404 d'un ennemi et d'un rival dangereux, Louis d'Orléans, lieutenant général du royaume, se déclara ouvertement contre l'Angleterre.

La cause d'Isabelle était devenue en effet complètement sienne. Le duc de Bourgogne avait su accaparer toute la famille royale. Le dauphin Louis était accordé à la fille de Philippe le Hardi, tandis que le duc de Touraine allait épouser Jacqueline de Bavière, nièce du duc de Bourgogne; Michelle de France, d'autre part, était fiancée au fils de Jean-sans-Peur.

Louis d'Orléans craignit-il d'être complètement évincé du gouvernement en cas de régence, et après la mort de son oncle, redouta-t-il la politique plus active de son cousin le nouveau duc de Bourgogne? Toujours est-il que dès 1403 il songea à une union entre son fils aîné Charles, comte d'Angoulême, et Isabelle de France, bien que, suivant un chroniqueur [2], la princesse ait été peu flattée d'épouser un prince, cadet de famille et plus jeune qu'elle : mais elle dut céder. Déjà, le 5 janvier 1404, Louis d'Orléans avait profité de son passage à Tarascon pour obtenir du pape Benoit XIII des lettres de dispense de parenté en vue du mariage [3].

Quelques mois plus tard, le 5 juin 1404, Charles VI accordait son consentement à cette union, en présence des ducs de Berry

[1] Monstrelet, p. 43 et suiv.
[2] *Ibid.*, p. 57.
[3] Arch. nat., K. 55 n° 31.

et de Bourbon, du connétable, du chancelier, de l'archevêque de Sens, des évêques de Noyon, de Chartres, de Paris, du comte de Tancarville. Il promettait de donner à sa fille 300,000 francs, somme restant à payer à cause du mariage d'Isabelle et de Richard II, sans compter tous les joyaux et bijoux « qui lui furent restitués et baillés quand elle s'en retourna d'Angleterre ». Il cédait à son frère tous ses droits, actions et querelles qu'il pouvait avoir contre Henri de Lancastre, comte de Derby et plusieurs autres seigneurs d'Angleterre et autres personnes à cause du mariage d'Isabelle et de Richard. Sur les 300,000 francs qu'apportait la reine, le duc d'Orléans devait en employer deux cent mille en achat de terres en France, qui resteraient la propriété d'Isabelle. Il devait en outre lui constituer en douaire la ville et châtellenie de Crécy-en-Brie, que le roi venait de lui donner en accroissement d'apanage, et 6,000 livres de revenu annuel, qui lui demeureraient au cas où son mari décéderait avant elle [1].

C'était en somme l'abandon par le roi de toutes les revendications contre Henri IV en faveur du duc d'Orléans, au moment où ce dernier, maître du royaume, songeait à orienter la politique française dans la voie de la rupture avec l'Angleterre, et c'est sans doute à cette influence qu'il convient d'attribuer la conclusion, le 10 juin, d'un traité d'alliance entre Charles VI et Owen de Galles contre Henri de Lancastre [2]. Cependant revenant bientôt sur sa décision, le roi reprit ses droits contre le roi d'Angleterre et céda en échange à son frère 200,000 francs d'or assis sur les recettes de Rouen, Montivilliers, Caudebec, Fécamp et Neufchâtel [3].

Bien que décidé, le mariage ne fut pas cependant célébré de suite. On attendait que le comte d'Angoulême eût atteint l'âge de quinze ans, et que la paix, rétablie entre les ducs, permît de célébrer cette cérémonie dans l'union et la concorde.

[1] Arch. nat., J. 359, n. 25. — Le don de Crécy au duc d'Orléans date du même jour. (*Ibid.*, n° 24.)
[2] *Ibid.*, K 55, n° 31.
[3] *Ibid.*, n° 30

Isabelle demeura donc à la cour de France et, bien que plus âgée que son fiancé, bien que descendant du rang de reine à celui de princesse, ce dut être pour elle un moment de douceur et de quiétude que de se voir entourée des siens, chérie par un jeune homme dont l'âme s'ouvrait à l'amour, et d'être l'inspiratrice et l'héroïne des premières œuvres d'un délicat et charmant poète, qui laissait déjà présager ce que serait Charles d'Orléans. C'est à elle en effet que sont adressées ses ballades de jeunesse; c'est elle, la princesse de haut rang, que chante l'amoureux prince :

Car j'ay la plus belle choisie,
Ainsy m'ont raporté mes yeux.

Le mariage eut enfin lieu le 6 juin 1406, à Compiègne; quelques mois avant, l'évêque de Winchester, tentant une nouvelle démarche, était venu, au nom de Henri VI, demander inutilement encore la main d'Isabelle pour le prince de Galles [1]. Ce fut un jour heureux, qui sembla devoir mettre fin aux luttes fratricides, que celui où Isabelle de France épousa Charles, comte d'Angoulême, tandis que le duc de Touraine, second fils du roi, s'unissait à Jacqueline de Bavière, duchesse de Brabant, de Hainaut, de Hollande et de Zélande, dame de Frise, nièce du duc de Bourgogne [2]. La présence des princes ne pouvait-elle pas faire espérer leur union? De grands préparatifs avaient été faits. Le duc de Bourgogne avait reçu du roi 1,500 livres pour les frais de la cérémonie [3], et le duc d'Orléans portait un manteau de velours cramoisi, garni de sept cent quatorze perles. « Là furent faits grands festes et esbattements, tant en boires, mangiers, comme en danses, joustes et autres joyeusetés [4]. » Puis Charles d'Angoulême et Isabelle partirent à Château-Thierry, donné par le roi à son gendre, devenu bientôt après duc de Valois [5].

Leur bonheur devait être de courte durée. La guerre reprenait

[1] Rymer, IV, 1.
[2] Le Blant, *Les quatre mariages de Jacqueline duchesse en Bavière*, etc., p. 5.
[3] Bibl. nat., collection Bourgogne, vol. 65, f° 77.
[4] Monstrelet, p. 129.
[5] Jarry, *ouvrage cité*, p. 336.

avec l'Angleterre. Jean de Bourgogne et Louis d'Orléans se brouillaient à nouveau. Une réconciliation avait à peine eu lieu en septembre 1407, que le 27 novembre le frère de Charles VI était assassiné rue Barbette, par les complices du duc de Bourgogne.

C'en était fait encore de la tranquillité d'Isabelle. Tandis que les princes hésitaient, que l'on recherchait l'auteur trop connu du crime, il lui fallait venir demander vengeance pour son beau-père, comme sept ans auparavant, elle avait crié vengeance pour son mari. Elle vint dès le 10 décembre de Château-Thierry, avec Valentine Visconti. Le roi de Sicile, les ducs de Berry, de Bourbon, les comtes de Clermont et de Vendôme, le connétable Charles d'Albret s'avancèrent au devant du cortège endeuillé, accompagnant les princesses jusques vers le roi, qui promit de faire justice. Quelques jours après, le mercredi 13, les duchesses, vêtues de deuil, accompagnées des chevaliers de la maison d'Orléans, à nouveau à l'hôtel Saint-Paul, se précipitèrent aux genoux de Charles VI, lui demandant de châtier « ceux qui traiteusement murdrirent Loys, jadis duc d'Orléans ». Le chancelier du défunt lut un long réquisitoire, puis Valentine Visconti, « son fils Jehan et la royne d'Angleterre, sa belle-fille, tous ensemble se jetèrent aux pies du roy a genolz, et en grans pleurs, lui requirent qu'il eut souvenance de faire bonne justice. » Le meurtrier fut exclu du gouvernement en cas de régence, et satisfaite, Isabelle regagna Blois [1].

Ce n'était, hélas, qu'une maigre satisfaction. Le duc de Bourgogne était populaire, il était surtout puissant et redouté. Loin de fuir, il brava le danger, il vint à Paris, et le 28 février, Jean Petit prononçait à l'hôtel Saint-Paul l'apologie du crime. La reine, le dauphin étaient partis à son arrivée. Lorsque la révolte de Liège le força à regagner la Flandre, Isabelle recommença son triste pèlerinage.

Le 27 août 1408, « vint audict lieu de Paris, la duchesse d'Or-

[1] Monstrelet, p. 167 et suiv.

léans, douairière, et sa belle-fille Isabel, aisnée fille du roy de France, accompaignée de plusieurs gens notables, chevaliers et autres, tous vestus de deuil [1]. » Valentine Visconti et Isabelle s'adressèrent cette fois à la reine de France. Pendant ce temps Charles d'Orléans, qui avait relevé le duché, réunissait trois cents hommes d'armes et pénétrait à Paris, appuyant la requête de sa mère et de sa femme. L'abbé de Cerisi réfuta Jean Petit, et le dauphin promit de faire justice. C'était trop tard pour Valentine Visconti. Tandis que le duc d'Orléans regagnait Blois, Isabelle demeurait près de cette princesse qui, brisée de douleur, mourait peu de jours après, le 28 décembre 1408.

Tant de deuils successifs semblaient avoir lassé l'implacabilité du destin, qui avait si durement frappé la malheureuse fille de Charles VI. Peu de temps après le dernier coup qui avait abattu sa belle-mère, Isabelle put se bercer de l'espoir que désormais la vie allait lui sourire et que, complétant l'amour conjugal, l'amour maternel allait lui donner les joies les plus grandes de la femme. Ce fut pour elle le moment peut-être le plus doux de son existence, que celui où, au château de Blois, dans le délicieux décor du Val de Loire, elle attendait l'événement espéré, qui allait continuer la lignée d'Orléans. Le 13 septembre 1409 elle mit au monde une fille, qui, ironie du sort, épousa plus tard le fils du premier fiancé d'Isabelle, Jean, duc d'Alençon. Mais hélas! elle n'eut pas même la suprême joie de serrer son enfant dans ses bras; quelques instants après la naissance de Jeanne d'Orléans, Isabelle rendait le dernier soupir, n'ayant pas accompli sa vingtième année.

Elle fut sincèrement regrettée de son mari, à qui sa triste mort inspira quelques vers touchants et tendrement émus :

Quant je pense a la renommée
De grans biens dont estoit parée,
Mon povre cuer de duel se pasme.
De luy souvent est regrettée.
Je prie a Dieu qu'il en ait l'âme.

Solennellement inhumé en l'église Saint-Sauveur de Blois, son corps y reposa jusqu'au règne de Louis XII. Et sa dépouille mortelle fut alors transportée, par ordre de ce dernier prince, en la chapelle d'Orléans, dans l'église des Célestins de Paris. Mais l'église a disparu dans la tourmente des révolutions, et il ne reste plus rien d'Isabelle de France, reine d'Angleterre, comtesse d'Angoulême, duchesse de Valois et d'Orléans, innocente victime des combinaisons de la politique, dont la douce figure jette un rayon de mélancolique poésie sur un siècle rempli de meurtres et de crimes.

Léon Mirot.

UN AMBASSADEUR ITALIEN SOUS L'ANCIEN RÉGIME

LE COMTE
JOSEPH-CONSTANTIN LUDOLF

Le nom des Ludolf est surtout connu du public français par leur alliance avec les Saint-Priest, vieille maison du Dauphiné qui traversa avec beaucoup de gloire le cap des tempêtes que fut la fin du dix-huitième siècle. M. de Saint-Priest ramena sa jolie femme, Constance-Wilhelmine Ludolf, de son ambassade de Constantinople. Pendant près d'un siècle, les diplomates et les voyageurs s'étaient habitués à voir des Ludolf installés à la légation napolitaine de Constantinople; les artistes surtout connaissaient le chemin de la maison de campagne de Bouyouck-Déré sur le Bosphore, dans un endroit ravissant, point de ralliement de la meilleure compagnie. Là, les Ludolf passaient toute la belle saison; M. Fauvet, dont les dessins sont bien connus et appréciés, y fréquentait. L'ambassade de Naples rivalisait avec celle de France, du temps même de M. de Choiseul-Gouffier, dans l'accueil fait aux savants et aux artistes.

Plus tard, à Rome, le superbe palais Farnèse fut le rendez-vous de l'élite de la société romaine, qui comptait déjà beaucoup d'éléments étrangers; ce fut au comte Ludolf qu'appartint le rôle assez malaisé d'aménager, selon les exigences modernes, la vieille résidence historique, propriété presque abandonnée du roi de Naples, que le comte représentait dans la ville éternelle. M. de Reumont rappela, lors de la mort de ce diplomate, la grande situation qu'il avait jadis à Rome, dans un article publié dans l'*Allgemeine Zeitung*. Si grande que fût dans le temps sa

renommée, le souvenir du comte J. Constantin de Ludolf s'effaça vite, dans une époque qui vit bientôt l'Europe entière bouleversée et le monde où régnait le vieux gentilhomme profondément ébranlé.

I

LES ANNÉES DE JEUNESSE (1787-1812)

Au début du dix-huitième siècle, le royaume de Naples changea souvent de maître : à l'occasion de l'un de ces nouveaux règnes, les Ludolf, patriciens de Thuringe, se transportèrent au sud de la péninsule et y occupèrent vite des charges très élevées, s'étant attachés à cette branche de la maison de Bourbon. Le grand-père de J. Constantin fut déjà envoyé par ces princes à Constantinople : l'admirable compagne du comte François de Saint-Priest, cette Constance qui, plus tard, en Suède eut elle-même un rôle politique, était sa fille. Son fils Charles, qui était le cadet, représenta l'Autriche à Stockholm pendant la révolution. L'aîné, Guillaume, continua la tradition familiale de fidélité aux princes de Naples; il succéda à son père dans sa mission auprès de la Porte. Joseph Constantin naquit du mariage du comte Guillaume Ludolf avec une demoiselle Weyröther le 24 juin 1787. Le souvenir d'une mère qu'il perdit très jeune se mêla étroitement à celui d'une mort tragique ; l'enfant devenu un vieillard vénérable insistait tellement à retracer cette scène que le récit prenait un grand relief dans la mémoire de ses auditeurs, et c'est ainsi que par lui la tradition orale m'a conservé un écho éploré du 21 janvier. Quelque temps après cette date le garçonnet, entrant le soir dans le salon pour baiser la main de ses parents qui lui rendaient une bénédiction, selon la vieille coutume touchante, trouva les visages assombris et défigurés. Leur mère tout en pleurs voulut expliquer aux enfants le crime affreux : le récit les frappa et ils fondirent aussi en larmes qu'ils ne purent oublier.

L'émigration dispersait à travers toute l'Europe des membres

distingués du clergé de France; c'étaient des précepteurs tout prêts. L'abbé Rufin, débarqué à Constantinople, fut chargé de l'éducation des jeunes Ludolf. Il devait les conduire en Italie, où le souci paternel voulait leur préparer une éducation qui gardât sous le ciel de la patrie une empreinte nationale. Mais la guerre qui sévissait entre la France et l'Autriche arrêta à Vienne le bon abbé avec les deux fils de M. de Ludolf qui lui étaient confiés. Le nom que portaient ces jeunes gens leur ouvrait toutes les portes, et l'abbé Rufin, de son côté, avait d'excellentes entrées dans le meilleur monde. L'amitié de Constantin avec les Esterhazy ne data pas de moins loin. Le jeune homme fut aussi reçu à l'hôtel de Ligne. Le plus délicieux des causeurs et des hommes d'esprit, celui qui déjà vers 1760 avait fait le ravissement de Mme du Deffant et que Mme de Staël devait appeler le seul étranger qui, dans le genre français, fût devenu modèle au lieu de rester imitateur, habitait alors Vienne, après la perte de sa fortune[1]. Il s'y était fixé en 1794, l'année même où l'abbé Rufin y avait commencé ses six ans d'éducation aux jeunes Ludolf. La comtesse Anne Potocka Tyszkiewicz a décrit dans ses intéressants Mémoires[2] la maisonnette que dans le monde l'on appelait l'hôtel de Ligne et que le propriétaire définissait : cage de perroquet. Nous voyons d'ici, évoqués par une plume charmante, les chaises de paille qui devenaient vite insuffisantes pour la nombreuse et brillante compagnie, le souper simple pour le menu, mais délicieux pour l'entrain, le petit salon mal meublé. Constantin de Ludolf eut ainsi le loisir d'apprendre, dès sa première jeunesse, combien l'abondance de la fortune est pour peu de chose dans l'agrément de la société. Il connut encore la princesse Lubomirska, née Czartoryska, connue sous le nom de Princesse Maréchale, une survivante elle aussi de la vieille société qui suivait le mot d'ordre de Versailles, celle qui dit un jour à Mme du Montet « qu'elle voudrait qu'il poussât

[1] Victor du Bled, *Le prince de Ligne et ses contemporains*. (Paris, Lévy, 1890.)

[2] Publiés par C. Stryienski. (Paris, Plon, 1897.)

une longue barbe aux femmes qui politiquent [1] ». C'était surtout le dimanche que l'abbé et ses élèves étaient invités et dînaient en ville, se mêlant à la plus haute société. Mais cette vie instructive et charmante prit fin vers l'an 1800. Les deux frères furent placés dans un mauvais collège militaire dont les règlements se trouvèrent être inspirés d'une discipline dure et fantaisiste, à tel point que cette institution fut fermée quelque temps après d'ordre de l'autorité. L'année 1800, le jeune Ludolf, qui n'avait guère plus de treize ans, mais que cette vie à l'étranger et hors de la maison paternelle avait développé prématurément, revint à Constantinople avec le ministre d'Espagne accrédité auprès de la Porte.

Après la mort de Mme de Ludolf, le comte Guillaume avait confié sa fille Caroline à Mme Tamara, dame italienne mariée au général Tamara, bien connu comme ministre de Russie à Constantinople et comme homme du monde très distingué autant que diplomate habile. C'est à lui que, lors de la guerre de la grande Catherine avec la Porte en 1787, le jeune Bonaparte, encore simple officier, se serait adressé en offrant ses services [2], Constantin trouva donc sa famille un peu dispersée; il vécut presque autant à l'hôtel de Russie qu'à la maison paternelle sur le Bosphore. En attendant, il poursuivait son éducation.

« A cette époque, écrivait-il dans quelques souvenirs dédiés à ses fils, il était fort difficile de trouver à Constantinople les moyens d'élever des enfants, pour tous ceux qui ne pouvaient envoyer les leurs en Allemagne ou ailleurs. Par un pur hasard, je trouvais établi chez mon père un émigré français, l'abbé La Brosse, homme instruit, bon littérateur et bon musicien; c'est lui qui donnait à ma sœur l'instruction la plus soignée sur l'histoire, la littérature, etc., et, qui plus est, des leçons de musique... Par un autre heureux hasard, des artistes se trouvaient à Constantinople, appelés en Orient par M. Fauvet, artiste bien connu pour ses travaux en Égypte et en Grèce. L'un d'eux, M. Préan,

[1] Baronne du Montet, *Souvenirs*. (Paris, Plon, 1904.)
[2] Voir G. Maugras, *Le duc de Lauzun et Marie-Antoinette*, chap. XXII.

donnait des leçons à ma sœur, qui avait beaucoup de disposition pour le dessin et y fit des progrès. Je partageais avec elle toutes les études. »

Le comte de Ludolf père n'était pas seulement un diplomate distingué, qu'un long séjour en Orient avait préparé encore mieux à conduire avec succès les négociations les plus délicates vis-à-vis de la Porte; c'était aussi un homme de science, selon la tradition d'une famille qui compte parmi ses ancêtres des philologues d'une haute renommée. Guillaume de Ludolf s'était aussi dédié à l'étude approfondie des langues orientales. Le baron de Dedem de Gelder, fils de l'ambassadeur des Pays-Bas à Constantinople, évoque dans ses *Mémoires* le souvenir de cet érudit au milieu de sa belle bibliothèque [1]. Il semblait bien un peu pédant au jeune homme très vif qu'était à l'époque de son séjour en Orient le futur ambassadeur du roi Louis [2], mais l'élève se rappela toujours avec reconnaissance du gentilhomme napolitain, ferme, aimable, cultivé qui avait été son maître.

Le baron de Dedem nous a conservé aussi un souvenir très sympathique de la société agréable et choisie que l'on trouvait alors à Constantinople, groupée autour du corps diplomatique et dont un essaim d'artistes distingués rehaussait l'éclat. M. Fauvet, très lié avec les Ludolf, occupait une des premières places dans ce milieu charmant. Il venait d'entreprendre des voyages en Grèce, qui avaient été riches en résultats pour l'histoire de l'art. Pendant la bonne saison, le rendez-vous était à Bouyouck-Déré, sur les bords mêmes de la mer, où les platanes se développent à leur aise dans une belle plaine qui aboutit au rivage. Les Grecs à l'esprit brillant et délié, toute la crème du vieux Phanar que la qualité de chrétien rapprochait des occidentaux, non sans leur inspirer quelque défiance par une finesse bien connue dans tout le Levant, les Arméniens et même quelques Turcs venaient

[1] Voir général baron DE DEDEM DE GELDER, *Mémoires*. (Paris, Plon, 1900.)

[2] Le général de Dedem, d'une famille dévouée aux libertés séculaires des provinces-unies, suivit ensuite le parti de la France; chargé par le roi Louis Bonaparte de différentes missions, il prit service en France après le décret de réunion.

à ces réunions fréquentées surtout le dimanche et célèbres par leur caractère de grande élégance. Constantin de Ludolf se lia alors avec son cousin le comte Emmanuel de Saint-Priest, qui devait remplir une carrière courte et brillante et mourir à Laon dans des circonstances si tragiques.

Probablement à l'époque où la haine de l'empereur Paul, déjà atteint d'une sorte de folie, poursuivait dans les jeunes de Saint-Priest, Emmanuel et Armand, les amis de son propre fils et les obligeait à quitter le service de Russie, Emmanuel vint rendre visite à son oncle à Constantinople. L'on rêva alors de resserrer les liens qui unissaient les deux familles par un mariage qui aurait fait d'Emmanuel, non seulement le cousin et l'ami de Constantin, mais son beau-frère, dessein qui ne put avoir de suite. Quoique Constantin eût vite développé son esprit naturellement ouvert par une vie aussi indépendante et mouvementée et qu'il eût perfectionné son instruction dans tout ce qui avait trait à la culture artistique, son père jugea convenable de faire mûrir cette jeune tête, qui donnait déjà de si brillants espoirs, en le plaçant sous une direction sage et réglée. L'abbé Nicolle, professeur dans un des collèges des Oratoriens, empêché par sa conscience d'accepter la constitution civile du clergé, était connu et estimé à Constantinople, car il y avait dirigé l'éducation des fils du comte de Choiseul-Gouffier. Lorsque celui-ci, privé de son ambassade par la Révolution, se retira auprès de cette cour de Russie dont la grande Catherine l'avait amené à favoriser la politique, en exploitant habilement son aversion pour les nouveautés chaque jour plus menaçantes de France [1], l'abbé Nicolle suivit son protecteur. Il fonda à Saint-Pétersbourg une institution pédagogique pour y élever, dans l'esprit de la vieille culture française, les jeunes gens des hautes classes. Le comte de Rochechouart, neveu du duc de Richelieu et son aide de camp, connut beaucoup l'abbé Nicolle, auquel le duc confia plus tard le lycée d'Odessa, en attendant de le rap-

[1] Voir Ch. de Larivière, *Catherine II et la Révolution française* (Paris, Le Soudier, 1895), IIe partie, chap. xx.

peler à Paris, sous la Restauration, pour le mettre à la tête du collège Rollin. Rochechouart parle avec enthousiasme de l'institution fondée par l'abbé à Pétersbourg, où Constantin de Ludolf passa quatre années. « Tous ses élèves — affirme l'aide de camp du duc de Richelieu en parlant de cette maison — devinrent des hommes distingués et jouèrent un rôle important dans l'histoire de leur patrie, le comte Michel Orloff, les deux comtes Kisselef, le prince Gortchakoff, le prince Mentschikoff [1]. » Plus tard, devenu diplomate et chef de mission dans ce pays même, le comte Ludolf trouva aplanie sa route par les relations intimes nouées au collège avec les hommes les plus remarquables de la Russie. En 1804, à la suite d'arrangements de famille, Caroline de Ludolf, amenée par son père à Pétersbourg, y fut établie à la cour comme demoiselle d'honneur de l'Impératrice mère, veuve de Paul Ier.

« J'allais passer tous les dimanches chez ma sœur. L'appartement qu'on lui avait donné au palais d'hiver de Saint-Pétersbourg était assez singulier. Il donnait dans un énorme corridor, appelé corridor des demoiselles d'honneur, situé sous les combles, assez malpropres, du palais et très mal éclairé, le jour comme la nuit. Son appartement consistait en deux pièces assez grandes, dont la première était divisée en deux étages, pour ainsi dire, avec un petit escalier tournant en bois qui portait au second. C'est là que demeurait la gouvernante anglaise, qui avait été donnée à ma sœur comme demoiselle de compagnie, lorsque mon père nous quitta...

« Le service auprès de l'impératrice mère n'avait rien de fort pénible, car cette princesse réunissait, à de grandes qualités, une bonté et une charité exceptionnelles. Chacune des demoiselles d'honneur, quand elle était de service, accompagnait l'impératrice toutes les fois qu'elle sortait, et le soir on se réunissait dans son appartement, pour prendre le thé et faire quelquefois de la musique. Ma sœur y jouait souvent de la harpe.

[1] Général comte DE ROCHECHOUART, *Souvenirs sur la Révolution, l'Empire et la Restauration*. (Paris, Plon, 1889.)

En été on suivait l'impératrice le plus souvent à la campagne près de Tzarskoé-Selo. A la campagne on était aux frais de la cour; en ville, moins le feu et la lumière, chacun pensait à son ménage. »

Du temps de la grande Catherine, la vie des demoiselles d'honneur avait une allure moins paisible et régulière. Le comte de Ludolf n'aurait guère songé alors à placer sa fille dans un milieu assez décrié. Si nous devons croire M. Waliszewski [1], la surveillance sur toute cette jeunesse, confiée alors à la gourmande Mme Schmidt et à la princesse de Courlande, n'aurait offert aucune sûreté.

L'impératrice Marie, veuve de Paul Ier, gardait, au contraire, dans son veuvage la tenue la plus austère; tout son entourage en portait l'empreinte. La jeune grande-duchesse qui, sous le nom de comtesse du Nord, avait voyagé autrefois en Occident, en y éveillant beaucoup de sympathies, avait fait place depuis la terrible catastrophe à une dame éplorée recueillie dans son deuil et dans les souvenirs du passé [2].

Bientôt Mlle de Ludolf quitta la cour de la tsarine mère pour épouser le comte de Stackelberg, diplomate bien connu au début du siècle, de la grande famille d'Esthonie. Joseph Constantin, à son tour, quitta l'abbé Nicolle pour entrer au service de son roi.

M. le duc de Serracapriola, Antonino Maresca Donnorso, avait été, dès 1782, accrédité par le roi de Naples auprès de la cour de Russie. Il s'était vite signalé par son esprit d'initiative, en s'efforçant d'entraîner le gouvernement napolitain dans la guerre que la Russie faisait à la Porte; mais le ministre, Domenico Caracciolo, repoussa ces ouvertures [3]. Il avait négocié dans les toutes dernières années du siècle plusieurs traités d'amitié, de

[1] Waliszewski, *Le roman d'une impératrice, Catherine II de Russie* (Paris, Plon, 1893), 2e éd., 1re partie, l. II, chap. Ier.

[2] V. le rapport de Savary, cité par M. Vandal, *Napoléon et Alexandre Ier*, I, chap. II.

[3] Schipa, *Un ministro napoletano del secolo XVIIIe*, publié dans l'*Archivio Storico Napoletano*, a. XXIe.

subsides et de commerce entre le tsar et son roi. Le jeune Ludolf entra à la légation de Naples en qualité d'attaché lorsque la mission officielle du duc de Serracapriola à Saint-Pétersbourg touchait à son terme. Les Bourbons de Naples étaient à la veille de perdre les possessions continentales. Bientôt réduits à l'île de Sicile, ils verront leurs droits méconnus même par l'empereur de Russie qui, par complaisance envers son puissant allié, refusera de reconnaître tout caractère public à leur envoyé.

M. de Serracapriola était cité par le rapport de Savary en première ligne parmi les « figures d'un autre âge » qui « tiennent en échec l'envoyé du vainqueur de l'Europe ». Savary, dont la situation sociale en Russie, malgré l'éclat de son maître tout-puissant qui rejaillissait sur les émissaires, ne pouvait se comparer à celle du duc vieilli à Saint-Pétersbourg, prit plaisir à se moquer de la duchesse. Il l'appelait par le sobriquet de « belle-mère du corps diplomatique ». A la vérité, Mme de Serracapriola, fille du prince Wiazemski, ministre du tsar, par ses relations dans le grand monde russe, se trouvait en mesure de grouper à l'hôtel de la légation une compagnie du plus haut bord. Le ministre de Naples y puisa en large partie les éléments de son influence politique, qu'il employa dans l'intérêt de son roi et de son pays et qui lui permit de rester à Saint-Pétersbourg malgré le traité de Tilsitt, comme un simple particulier. Plus tard, le tsar Alexandre fut bien heureux de l'avoir sous la main pour reprendre, à la veille de la campagne de Russie, les négociations avec l'Angleterre, la Turquie et la Perse.

La faveur d'Alexandre fut pour beaucoup dans le rôle assez élevé que M. de Serracapriola garda au Congrès de Vienne qui replaça ses princes à Naples, tandis que le commandeur Ruffo eut à Vienne une attitude moins grave et trempa dans des intrigues moins avouables. Le duc de Serracapriola n'était pas un fidèle de la politique réactionnaire du prince de Metternich; dès 1815 il refusa de travailler à un traité d'alliance entre l'Autriche et le royaume de Naples. En 1820, lorsque sa patrie prit la forme d'une monarchie parlementaire, le vieux duc prêta ser-

ment à la Constitution, ce qui lui valut d'être refusé à la porte de l'implacable Metternich et de tomber dans une sorte de disgrâce auprès du roi Ferdinand dont la conduite, dans ces circonstances, ne fut pas des plus loyales.

Tel était le gentilhomme d'un caractère si honorable, auquel était confié le jeune Ludolf, qui pouvait y trouver une noble école diplomatique et continuer dans ses salons les brillantes relations ébauchées au collège. Mais le moment n'était pas le plus favorable pour cet apprentissage aux négociations savantes et compliquées qui peuvent développer les intérêts des peuples dans les voies pacifiques. L'heure était à la guerre : toute l'Europe était en feu. L'élan belliqueux donné par Napoléon à la jeunesse de son empire se propageait dans le camp de ses ennemis, et l'ardeur de la lutte en était redoublée. Constantin Ludolf, qui n'avait pas vingt ans, ne sut pas résister à l'attrait d'une vie aventureuse, qui promenait les jeunes générations d'un bout à l'autre de l'Europe, dans des campagnes sans cesse renouvelées et riches d'exploits surprenants. Il quitta le service de Naples pour embrasser la carrière des armes. C'étaient les jours de la quatrième coalition. La ruine de la vieille Prusse, telle que l'avait figée le grand Frédéric, perdit son importance dans le cours de la campagne vis-à-vis des premières hésitations de l'astre napoléonien. Les brumes et les marécages de Pultusck, les carnages d'Eylau, la résistance des colonnes massives des Moscovites donnèrent à penser aux observateurs prévoyants. Jusqu'à un certain point cette guerre fut une sorte d'avant-goût de celles de 1812-1813-1814, lorsque l'Europe entière se souleva contre le despotisme impérial. Ce fut au milieu de cet enthousiasme, de cette surexcitation des esprits contre le régime militaire français, mal apaisée même par Tilsitt, que Constantin entra comme officier dans les lanciers russes de la Garde.

Le grand-duc Constantin était colonel de ce régiment. Son caractère d'une extrême violence a défrayé pendant longtemps les conversations de l'Europe, de même que ses manies de réglementation imposées durement aux soldats prêtèrent au

SIR JAMES HOLDEN (CONTEMPORARY)

[illegible]

[illegible]

ridicule. « Il joue au soldat », dit Savary, et il affirme que les troupes fatiguées par ses rigueurs de caserne reprochent au grand-duc d'être plus militaire que belliqueux. Le baron de Barante assure, qu'en y réfléchissant, Constantin se rendait compte de son caractère, et effrayé par les sanglants exemples de ses ancêtres, « lui-même déclarait parfois qu'il ne se sentait point capable de régner et que, sur le trône, il courrait grand risque de finir comme son père [1] ».

La comtesse Potocka, qui vit beaucoup et de très près le grand-duc lorsque l'empereur Alexandre le plaça à Varsovie pendant son expérience de monarchie constitutionnelle, nous a laissé un portrait très fouillé de l'ancien colonel des Houlans de la garde. C'était toujours le même homme, entiché de son pédantisme militaresque, d'une grande dureté pour les inférieurs. « Pour lui, la parade équivalait à un champ de bataille, car, peu brave de sa nature, il n'aimait de ce dangereux métier que le simulacre. Son extrême sévérité pour le soldat tenait autant à la férocité de son naturel qu'à l'importance extrême qu'il donnait aux plus menus détails [2]. »

Mais il n'est pas de régime sévère auquel l'adresse juvénile ne sache aménager des échappatoires. Parqué dans sa garnison de Tzarskoé-Sélo, Constantin de Ludolf, plein d'énergie et de vivacité de caractère, trouvait le moyen de faire des courses fréquentes à la capitale. Le climat du nord de la Russie augmentait les rigueurs du service, sous la férule d'un tel maître. Néanmoins, la nuit bien souvent se passait en grande partie en carriole ou en traîneau, allant ou revenant sans prendre haleine de Saint-Pétersbourg, pour pouvoir passer deux ou trois heures aux bals et aux théâtres. Pour les jeunes officiers de la garde, cette garnison dans les environs de la capitale fut vite substituée par les marches vers la frontière polonaise. Constantin Ludolf

[1] Baron Prosper de Barante, *Souvenirs* 1782-1866. (Paris, Lévy, 1893), année 1825.

[2] Comtesse Potocka, *Mémoires* publiés par Casimir Stryienski (Paris, Plon), 5e partie, chap. III.

prit part à la bataille de Friedland. On sait trop ce que fut cette journée. Le maréchal Marbot, qui était pourtant du côté des vainqueurs, a si bien raconté, dans un récit devenu presque populaire, les horreurs de la déroute des Russes acculés dans leur défaite à une rivière profonde, qu'il y aurait mauvaise grâce à vouloir refaire cette narration. L'engagement du maréchal Ney avec les Moscovites, refoulés dans le village en masses compactes, eut lieu la plupart du temps à l'arme blanche, comme dans les combats des anciens. Quoique simple lieutenant, Constantin se signala par sa bravoure devant toute l'armée, et au licenciement il reçut un sabre d'honneur monté en or. Pour le moment le voilà au milieu d'une telle déroute, blessé au cou d'un coup de lance qui entraîna une fièvre dangereuse.

Les ambulances fonctionnaient à peine et, malgré sa robuste santé, probablement Constantin Ludolf, tout jeune qu'il était, ne serait pas revenu de cette impasse sans le dévouement de ses soldats qui le portèrent à bras hors de la mêlée et sans les soins d'un voyageur anglais ami de sa famille et qui l'avait retrouvé au milieu des blessés. Transporté à l'hôpital de Mittau, il y trouva déjà son cousin Louis de Saint-Priest, qui servait dans la même armée. Le baron de Barante a raconté l'histoire émouvante, et presque miraculeuse, du sauvetage de ce jeune homme distingué [1]. Les souvenirs de famille des Ludolf permettent de compléter ce récit. Le roi Louis XVIII était encore à Mittau ; il s'occupait, naturellement, de l'état du fils de son ministre fidèle. Par son cousin, Constantin, une fois guéri, passa à son tour de l'hôpital au château. L'on a souvent décrit cette cour de Mittau, alors assez nombreuse, toujours pleine d'illusions de revanche, absorbée dans un soin minutieux des anciens usages. Le jeu du roi et des princes était le centre de la soirée. En qualité d'étranger, signalé par sa valeur et par sa blessure, M. de Ludolf fut souvent appelé à la table de Mme la duchesse d'Angoulême. Cette princesse, que ses malheurs avaient rendue sacrée, était

[1] Baron de Barante, *Études historiques et biographiques*. I° Le comte de Saint-Priest (Paris, Didier, 1857.)

pour la jeunesse royaliste de tous les pays, voire même pour toutes les âmes chevaleresques, l'objet d'un culte bien légitime. Elle n'était pas alors le personnage triste et grave au visage assombri, aux yeux ternes, que l'on vit plus tard aux Tuileries et, pendant le dernier exil, sur les routes d'Autriche et d'Italie. A Mittau, jeune mariée, elle gardait encore « des yeux bleus d'une grandeur et d'une expression uniques, des cheveux blond cendré superbes, une taille svelte et bien prise, le teint vif, éclatant et beau [1] » que l'on admira beaucoup à Vienne, lorsqu'elle était encore jeune fille. Complètement rétablis, les deux jeunes et vaillants cousins durent quitter ce royal asile pour rejoindre leurs régiments. Ils partirent dans une carriole de louage trouvée à grand'peine et, traversant la cour du château dans cet équipage en rapport avec leurs faibles ressources, ils reçurent les derniers adieux du roi et de la duchesse d'Angoulême, qui étaient à la fenêtre. Constantin de Ludolf ne put jamais oublier pendant toute sa vie ce sourire de la princesse martyre. Le voyage entrepris à si peu de frais tourna au grand avantage de la santé de Louis de Saint-Priest, car les secousses le délivrèrent violemment d'un abcès à la poitrine qui le tourmentait depuis sa blessure.

La guerre prit fin avec Tilsitt, le fabuleux rendez-vous de monarques qui vit Napoléon et Alexandre rivaliser de charmes et de grandeur et la belle reine Louise de Prusse obtenir du vainqueur, par ses larmes, la conservation d'une province [2].

M. de Ludolf se vit renvoyé du service de la Russie par une mesure générale qui atteignit nombre d'étrangers. Revenu à Constantinople auprès de son père, en traversant l'Autriche, Constantin dut repartir pour la Sicile dans l'intérêt de la famille. Il débarquait à Palerme en 1809, lorsque la cour de Ferdinand, qui s'y était réfugiée depuis la perte du royaume continental, y vivait sous l'influence des Anglais seuls capables de la défendre

[1] Baronne du Montet, *Souvenirs* 1785-1866. (Paris, Plon, 1904.)

[2] Voir encore : comtesse Potocka, *Mémoires*, etc. (Paris, Plon), 2e partie, chap. VII.

de l'invasion française. De l'aveu des Anglais eux-mêmes, ils n'étaient pas alors très bien vus dans le pays, à cause de l'appui qu'ils prêtaient à une cour impopulaire, selon les suppositions vraisemblables du secrétaire de la légation, J.-Ch. Mellish [1]. Plus tard, lord Bentinck captiva la faveur des hommes les plus remarquables de l'île en les aidant à développer leurs institutions parlementaires, qui remontaient au moyen âge. La reine Caroline était la plus impopulaire des souveraines, et elle était bien payée pour l'être après avoir trempé dans les horreurs de 1799. Lord Bentinck se mesura avec elle et détruisit son pouvoir. L'on vit alors un essai des plus intéressants des libertés modernes greffées sur des usages bien anciens et appuyées presque sur le seul rempart des impulsions d'indépendance d'une aristocratie toute féodale. La base était trop étroite pour le beau monument. Le marquis Capponi, homme d'État de grande valeur et l'un des plus éclairés conservateurs italiens, après avoir connu et étudié de près les hommes les plus marquants de ce renouveau de la liberté sicilienne, jugea avec sévérité cette « plèbe des magnats [2] ». Lorsque plus tard lord Castlereagh eut la faiblesse de livrer le parlement sicilien à la fureur absolutiste du vieux Ferdinand, tout ce mouvement, mal secondé par les classes inférieures de la population, prit rapidement fin. Mais ces événements remarquables commençaient à peine à poindre à l'horizon, lorsque Constantin Ludolf arrivait à la cour de son roi. Palerme était déjà le grand centre des Anglais, ce qui donnait beaucoup d'animation à sa vie mondaine, ainsi que le séjour de la cour et du gouvernement. Le 25 novembre 1809, l'on célébra le mariage de la fille du roi avec le duc d'Orléans. La jeune mariée qui devait depuis régner sur les Français n'était pas précisément belle; « mais — dit Mme de Chastenay, qui la vit cinq ans après — elle avait ce qui plaît dans une princesse que le

[1] Voir L. Pingaud, *La Cour de Sicile en 1809 par un diplomate anglais* (J.-Ch. Mellish), dans *la Revue d'histoire diplomatique*, 1894.

[2] L'on peut lire des extraits des *Souvenirs* de M. Capponi dans la biographie qu'en publia le sénateur Tabarrini. (Firenze, Barberà, 1879.)

public juge, un ton gracieux, un doux sourire, un regard accueillant. La dignité pour elle restait dans l'obligeance [1]. »

Je ne sache pas que le jeune gentilhomme, tout en ayant pris part à ces fêtes, ait eu alors l'occasion de nouer des relations personnelles avec le duc d'Orléans, destiné à monter plus tard sur le trône. Les Anglais établis en Sicile rayonnaient de là sur toute la Méditerranée. Joseph Constantin se lia avec le propriétaire d'un yacht et il repartit bientôt avec lui pour Malte et pour l'Espagne. Il séjourna, au cours de ce voyage, à Cadix, à Gibraltar et à Majorque. La célèbre forteresse anglaise était déjà le point de départ pour les excursions dans le Maroc, encore plus inhospitalier qu'à présent. Néanmoins le jeune homme plein de courage se risqua à y faire une course aventureuse, obéissant à une impulsion chevaleresque, dans le but de venir en aide à une dame anglaise abandonnée. Aux Baléares l'Angleterre avait formé un dépôt général des prisonniers français qui, après de si longues années de guerre, s'entassaient en très grand nombre dans l'île Majorque. L'un des écrivains les plus profonds de la littérature française, Alfred de Vigny, a bien su donner l'impression poignante de la torture morale endurée par ces centaines d'hommes que l'Empereur, avec une terrible insouciance, abandonnait aux pontons et aux dépôts britanniques [2]. Mais les souffrances et les privations matérielles étaient aussi très grandes. M. de Ludolf fut frappé par le spectacle de l'état de dénuement où se trouvaient ces malheureux. Il se sentit rempli d'admiration, les voyant faire bonne contenance dans une situation pareille et utiliser avec leur esprit adroit les moindres ressources. Ils s'essayaient aux plus humbles métiers, inventant de petits ouvrages pour pouvoir les vendre.

Le voyage sur le yacht avait commencé par Malte et il termina de même. Constantin transborda sur un autre voilier bri-

[1] Mme DE CHASTENAY (1771-1815), *Mémoires* publiés par Alphonse Roserot, l. II, chap. XXXIX.

[2] La vie des prisonniers pris par l'Angleterre est surtout retracée dans *Servitude et grandeur militaires* de M. DE VIGNY. (La Canne de jonc.)

tannique pour revenir à Constantinople. Les longs voyages de mer étaient devenus une nécessité permanente pour tous ceux qui occupaient une place quelque peu en vue dans les rangs des ennemis de l'Empire. La voie de terre leur était rigoureusement interdite; la police impériale, interprète zélée du système implacable du maître, obligeait les voyageurs proscrits ou seulement suspects à d'immenses détours sur les bords extérieurs des états soumis à Napoléon. Mme de Staël en sut quelque chose. La mer par contre leur était ouverte, car elle était à la merci des flottes anglaises. « L'Océan n'entendait plus une parole qui ne fût anglaise. Les Anglais même en étaient attristés et se plaignaient qu'à présent l'Océan fût devenu un désert où ils se rencontraient éternellement, et l'Europe une forteresse qui leur était fermée[1]. »

Toutefois cette vie de marin avait son charme pour un jeune homme entreprenant, tel que Constantin de Ludolf. Il ne prit pas le chemin le plus court pour rentrer à Bouyouck-Déré : il parcourut l'Archipel dans tous les sens. Au travers de la pointe de la Morée, en vue de Cérigo, l'équipage fut hélé par une frégate... anglaise naturellement. Elle avait à son bord sir Robert Adair, célèbre diplomate très lié avec les Ludolf. Si je ne me trompe, ce fut le même qui joua plus tard un rôle dans le parti whig et servit de cible aux satires de Canning[2], et que Gino Capponi recommandait à la comtesse d'Albany comme un homme jouissant à Londres d'une très grande renommée[3]. Certes M. Adair, lorsqu'il voguait ainsi vers Palerme, était l'un des hommes les plus en vue parmi les opposants à la politique française. Napoléon prenait la peine de se préoccuper de ses déplacements. Recevant Metternich le 15 août 1808, l'Empereur dit d'un ton vexé : « M. Adair est de nouveau en route pour

[1] Alfred DE VIGNY, *loc. cit.*

[2] Voir *The Creevey papers*, edited by Sir Herbert Maxwell. (London, Murray, 1904.)

[3] Gino Capponi à la comtesse, de Glasgow, 24 septembre 1819, publiée par L.-G. PÉLISSIER, *Le portefeuille de la comtesse d'Albany.* (Paris, 1902.)

Malte [1]. » Sir Robert avait représenté avec beaucoup d'éclat le gouvernement britannique à la cour de Vienne à partir du printemps de 1806 jusqu'à celui de 1807. Napoléon voulait voir quelque intrigue secrète même dans son éloignement de la capitale autrichienne, qu'il soupçonnait convenu entre les deux cabinets plus ou moins hostiles à sa politique. Mais le voyage du diplomate anglais qui avait le pouvoir d'inquiéter le despote de presque toute l'Europe n'était pas celui au cours duquel il rencontra le fils du ministre de Naples à Constantinople. Après la prise d'armes malheureuse dirigée par Arbuthnot contre la Turquie [2], la paix avait été faite entre la Porte et le Royaume-Uni, et M. Adair était revenu sur les Dardanelles pour la négocier. Ses efforts ayant atteint le but, il quittait Constantinople en 1810, laissant les intérêts britanniques confiés au soin d'un jeune homme de la même génération que Constantin Ludolf, né lui aussi en 1787 : Stratford Canning. L'on sait qu'il joua un grand rôle dans l'histoire de cette phase de la question d'Orient et que son action fut décisive pour substituer l'influence anglaise à celle de la France à Constantinople et dans toutes les échelles du Levant [3]. Sir Robert Adair se rendait donc à Palerme et croyait y trouver Constantin Ludolf, pour lequel il avait des lettres. Il ne fut pas peu surpris de le rencontrer dans les mers de Morée et encore par une chance bien grande. L'ambassadeur d'Angleterre avait été, à Constantinople, très lié avec son collègue de Naples : la politique de cette dernière cour était tout à fait selon le système anglais, par lequel on s'efforçait de tenir tête aux menaces du blocus continental. Pour rester dans le domaine des réalités il faudrait peut-être dire la cour de Sicile plutôt que celle de Naples, car les droits des Bourbons au royaume péninsulaire étaient réservés d'une façon toute plato-

[1] Prince de Metternich, *Mémoires*, 1re partie, Metternich à Stadion. (Extrait de dépêche). Paris, le 17 août 1808.

[2] V. E. Driault, *Les Anglais devant Constantinople et Alexandrie en 1807*, dans *la Revue historique* de mai 1900, t. LXXIII.

[3] V. Stanley Lane Pool, *Turkey*. The Story of nations (London. Fisher Unwin, 1888), XIII.

nique, et l'Angleterre elle-même avait été à deux doigts d'en faire bon marché pour conclure la paix avec l'Empereur. Les représentants diplomatiques du roi Ferdinand représentaient vivement la gêne de la situation précaire de leur souverain réfugié dans son abri insulaire sous la tutelle britannique. Encore à la fin de la campagne de Russie et à Pétersbourg même, le comte de La Ferronnays devait trouver le vieux duc de Serracapriola, dont j'ai rappelé la carrière non sans éclat, dans une situation indigne de lui, presque aussi lamentable que celle de M. de Brion, l'agent de Louis XVIII. « Ce pauvre duc figure assez bien, en politique, un homme qui, après avoir été immensément riche, ne vit plus que sur un reste de crédit [1] ». Sur le Bosphore les démarches habiles et heureuses d'Adair et de Stratford Canning avaient relevé dernièrement la situation des ministres des cours fidèles à la politique anglaise. Mais même pour les Ludolf, depuis de longues années établis à Constantinople, les difficultés de pareilles circonstances demeuraient très grandes. Les appointements ne venaient presque plus de Palerme et les embarras d'argent se greffaient sur toutes les autres causes de la préoccupation très vive qui assombrissait le vieux comte Guillaume Ludolf, pourtant justement admiré pour son sang-froid [2]. Les lettres confiées à M. Adair portaient l'empreinte de ces soucis. Constantin écrivait dans son journal : « Les caractères différents de tous ceux qui sont à bord seraient un grand sujet d'amusement si j'étais dans le cas de pouvoir être gai, mais il est bien difficile de ne pas s'abandonner à la tristesse, lorsque je réfléchis sur l'incertitude du sort de ma famille... Je sens qu'il me faudra encore plus de courage quand je serai à Constantinople où j'aurai à penser aussi à mon père, et à dissiper autant qu'il sera possible les nuages qui obscurcissent son front. » En attendant, il ne devait pas de sitôt rentrer au foyer paternel sur le Bosphore. Après s'être séparé de M. Adair, le jeune voyageur

[1] Comte A. de la Ferronnays, *Souvenirs* tirés de ses papiers par le marquis Costa de Beauregard (Paris, Plon, 1901), chap. xxi.

[2] Baron de Dedem de Gelder, *Mémoires* déjà cités. (Paris, Plon, 1900.)

traversa sur sa mauvaise embarcation la mer Egée de sud-ouest à nord-est. Mais, arrivé sur la côte de l'île de Scio, au lendemain d'une tempête qui avait démontré encore une fois combien le navire tenait mal la mer et que le capitaine ne valait guère mieux que son voilier, Constantin prit la résolution de descendre à terre. Avec un ami anglais, M. Summons, il rentra à Constantinople longeant la côte d'Asie, voie de terre délaissée par les occidentaux et qu'il était alors bien hardi d'entreprendre sans préparation. Les deux amis traversèrent donc l'île de Scio, puis, transbordés à Thcechmé sur le continent asiatique, ils arrivèrent à petites journées de cheval sur le rivage de la mer de Marmara. Les difficultés de la situation politique générale, qui se reflétaient avec une intensité fâcheuse dans la vie privée des familles, empêchèrent Constantin de jouir du séjour dans la vieille maison des Ludolf à Bouyouk-Déré. Il s'était intimement lié avec un gentilhomme anglais le marquis de Sligo, grand voyageur et amateur des beaux-arts. Constantin accepta de repartir de suite avec lui pour la côte d'Asie. Leur premier séjour prolongé fut à Smyrne, grand centre du Levant : le fils du ministre de Naples près la Porte avait ses entrées dans cette agréable société. L'on reprit le voyage avec une allure plus belliqueuse, car le navire sur lequel Sligo et Ludolf quittèrent Smyrne était un corsaire maltais porteur de lettres de marque, une façon aventureuse de courir la mer qui tranche beaucoup sur nos usages plus pacifiques. Mais il paraît que l'on ne croisa ni Français ni barbaresques, et le redoutable navire débarqua sans accidents ses hôtes d'emprunt sur la péninsule enchantée, sacrée à Minerve et à l'olivier. Quelle aubaine que cette halte à Athènes, à une époque où les guerres laissaient depuis longtemps tranquille cette terre ensevelie sous son linceul de souvenirs! Nos voyageurs, élevés dans le culte de l'art ancien, ne perdirent guère leur temps; ils visitaient toutes ces ruines historiques, les endroits dont le nom seul éveille un écho puissant, tels que la plaine de Marathon, s'attardaient à prendre des croquis qui leur rappelleraient plus tard ce séjour ravissant. L'arrêt à Malte eut moins

d'agréments, ne fût-ce que parce qu'il était forcé. Malte était la porte de l'Occident et l'on n'y entrait qu'en payant le lourd péage des quarantaines. M. de Ludolf devait en devenir presqu'un habitué, et longtemps après, parqué encore une fois au lazaret de Malte, il s'amusait à retrouver sur la pierre tendre d'un balcon ses dessins d'antan gravés au retour d'Athènes. Les Anglais, maîtres de la Méditerranée et de l'Océan, avaient organisé un service périodique de paquebots entre Malte et l'Angleterre, qui semblait une merveille de régularité et de rapidité à nos arrière-grands-pères. L'on pouvait compter d'en être quitte pour quatre mois de traversée, aller et retour! Le *Windsor Castle*, voilier britannique, desservait cette ligne : lord Sligo et son ami y prirent place. Une chance singulière semblait convier M. de Ludolf aux mariages qui se célébraient à cette époque dans les vieilles cours réfugiées dans les îles. Après Marie-Amélie, c'était le tour de Béatrix de Savoie. Peu s'en était fallu, n'avait été l'intervention de la reine Marie-Thérèse, que cette belle princesse entrât elle aussi dans la maison de France.

M. le marquis Costa de Beauregard, vaillant champion de Charles-Albert de Carignan, a insisté, dans un *bonum certamen* vis-à-vis de M. Perrero, sur le rôle décisif de la femme de Victor-Emmanuel Ier pour amener le roi à préférer au duc de Berry l'archiduc François d'Autriche-Modène, propre frère de la reine Marie-Thérèse [1]. Certes le brillant rejeton de la branche aînée des Bourbons, dont l'abbé Taillet prônait la cause à Cagliari même, était suspect au roi Victor-Emmanuel en raison de sa conduite déréglée. Malgré les bons offices de M. l'abbé, la jeune fille elle-même choisit le concurrent autrichien, sur place, à préférence du duc de Berry et de Léopold de Sicile, « ce qui est bien naturel, le voyant et connoissant, outre l'espoir d'aller bientôt à Vienne s'amuser [2]. » M. de Modène donc avait conquis la prin-

[1] Voyez surtout : marquis Costa de Beauregard, *Réponse à M. Perrero.* (Paris, Plon, 1889.)

[2] Lettre de Caroline de Naples du 27 juin 1812. (Bibliothèque de S. A. R. le duc de Gênes). Communiquée à M. D. Perrero, *Gli ultimi reali di Savoia del ramo primogenito ed il principe Carlo Alberto* (Torino, Casanova, 1889), cap. IV, § II.

cesse convoitée et s'apprêtait, avec ce joli gage à la main, à disputer les domaines de la maison de Savoie à la branche cadette. Le 19 juin 1812 avait été signé le contrat de mariage et le lendemain, tandis que le *Windsor Castle* était dans la rade de Cagliari, le mariage fut célébré. Le soir, grand gala au théâtre; Constantin de Ludolf y admira beaucoup la beauté de la jeune mariée.

Trois mois après être sorti du port de La Valette, le *Windsor Castle* entrait dans celui de Falmouth. M. de Ludolf ne fit que traverser Londres et alla séjourner à Westport dans le comté irlandais de Mayo où étaient les propriétés de son ami Sligo. Ce fut alors que, placé dans un milieu charmant et très cultivé, aidé par les conseils de son ami et surtout de la marquise douairière de Sligo, Constantin put achever, avec un peu de calme, son éducation. Agé de vingt-quatre ans, il avait déjà vécu dans nombre de contrées d'Europe et d'Asie, il s'était consacré tour à tour aux beaux-arts, à la diplomatie, à la carrière des armes, même aux affaires; mûri par une jeunesse aussi extraordinaire, il manquait du couronnement des études régulières. C'est ce qu'il s'appliqua à réparer pendant deux longs séjours qu'il fit en Angleterre, presque toujours chez les Sligo, à partir de 1812. L'action de la société et des institutions britanniques fut peut-être la plus forte de toutes sur l'esprit de ce jeune homme si doué, chez lequel la perspicacité et l'agilité mentale des Napolitains s'alliaient déjà heureusement aux grandes manières apprises à Vienne et à Saint-Pétersbourg et au goût le plus prononcé pour les arts, développé par un long séjour en Orient.

G. Gallavresi.

(A suivre.)

LA DIPLOMATIE DE LEIBNIZ[1]

La diplomatie de Leibniz avait pour but secret d'instaurer la Grande Allemagne.

Dès lors, il lui fallait détourner l'activité de la France des conquêtes européennes et obtenir de Rome la reconnaissance officielle d'un rite teutonique[2], en vertu de la réunion des protestants à l'Église catholique.

Détourner la France d'une action en Europe, c'était assurer la sécurité de l'Allemagne et lui permettre, pendant une période de paix continentale, de reconstituer son commerce, son industrie et de recouvrer ses forces civiles et militaires.

Réussir auprès de Rome, c'était créer une Église nationale allemande et la doter du protectorat universel des protestants. Dès lors, le rite teutonique pouvait prétendre à l'arbitrage des questions religieuses entre le rite grec et le rite latin.

C'est en France que Leibniz poursuit d'abord sa double politique. Dans sa *Securitas publica*, il indique les raisons et les avantages d'une confédération des états allemands; puis il partage le monde entre les diverses nations d'Europe, invitant chacune d'elles à coloniser les territoires qu'il lui attribue, au nom de Dieu.

Il ne se dissimulait certes pas que ses propositions paraîtraient chimériques et téméraires aux souverains qu'il prétendait convaincre. Mais qui veut la fin veut les moyens; et Leibniz avait confiance que l'avenir, fût-il lointain, réaliserait ses projets.

Aussi n'hésita-t-il pas à faire solliciter, par Boinebourg, une

[1] Voir *Revue d'Histoire diplomatique*, avril 1905.
[2] Des Méthodes de réunion, *Œuvres de Leibniz*, tome II, p. 18.

entrevue avec Louis XIV, afin de lui soumettre son *Consilium Ægyptiacum*.

Voici la lettre de Boinebourg au roi de France :

Sire,

Votre Majesté me permettra que je Lui présente ce petit projet, qu'Elle, quoique d'abord il paraisse un peu extravagant, ne dédaignera pas de regarder selon l'importance du sujet qu'il traite pour le bien de votre service.

L'auteur, dont la capacité mérite beaucoup d'approbation, croit avec raison que Votre Majesté sente en Elle assez de forces pour entreprendre cet ouvrage qui, par la Providence, semble être réservé tout entier à Votre Majesté. Je Lui en laisse la décision, sachant que Votre Majesté, si Elle veut, trouvera bien de la facilité d'y réussir effectivement, même nonobstant les conjectures présentes; dont, après Dieu, Elle est le maître. Votre Majesté agréera donc faire quelque réflexion sur les effets et les suites de cette entreprise si avantageuse à la gloire de son invincible règne, qui sont marqués dans ce billet préliminaire ci-joint en français et en latin, et je La prie de m'ordonner où Elle veut qu'on Lui, ou à son député, représente en détail la véritable réalité de l'affaire même et les propres moyens de l'effectuer. Cependant l'auteur est prêt à une conférence personnelle dont Votre Majesté aura la bonté de n'être pas malsatisfaisante (*sic*). J'en attends ses ordres et je suis, avec un zèle très-respectueux et une inviolable fidélité, Sire,

de Votre Majesté,

le très humble et très obéissant serviteur,

J.-C., baron de Boinebourg.

Mayence, ce 20 janvier 1672.

A cette lettre était joint un résumé en vingt-deux articles des avantages de la proposition, qu'on appelait : *Le Miracle du secret*.

L'entreprise, était-il dit, devait être achevée en un an; elle ruinerait les Hollandais, rendrait le roi de France maître de la mer, serait agréable à la maison d'Autriche, pourrait entraîner une alliance fort étroite des deux maisons principales de la Chrétienté, serait conforme aux souhaits des Allemands, des Italiens et des Portugais, ferait de la France l'école militaire de l'Europe

et lui donnerait enfin la direction universelle des affaires et l'arbitrage entre tous les princes et toutes les républiques.

« Puisque le secret est l'âme d'un tel projet dont l'exécution doit éclater comme la foudre », l'auteur se réservait de dire la meilleure partie, « l'essentiel même, en personne », et concluait que l'année présente était plus favorable; car, en différant, on perdait la belle occasion, « sans en pouvoir rien retenir sinon le souvenir plein de regret de ce qu'on aurait pu faire ».

La lettre de Boinebourg et la note qui l'accompagnait étaient assez habilement rédigées. Il y fut répondu dans un sens favorable.

De Saint-Germain, le 12 février 1672, Arnauld de Pomponne écrivait en effet à Boinebourg :

MONSIEUR,

... J'ai eu l'honneur de rendre compte au Roi, non seulement de vos lettres, mais des mémoires que vous y avez joints et qui portent en général un avis très-grand pour la gloire et l'avantage de Sa Majesté, sans qu'ils fassent voir par quels moyens il peut s'exécuter.

Comme l'auteur s'est réservé de s'en pouvoir déclarer lui-même, Sa Majesté verra volontiers les ouvertures qu'il aurait à faire, soit qu'il vienne lui-même, soit qu'il veuille le faire par une autre voie que vous jugerez à propos. Dans une proposition d'une telle étendue et qui permet de si grandes choses, Sa Majesté considère particulièrement l'opinion que vous en avez par la connaissance qu'Elle a de de votre discernement et de vos lumières. Croyez-moi s'il vous plaît, avec vérité,

Monsieur,

Votre très humble et très affectionné serviteur,

Arnauld DE POMPONNE.

A cette lettre, Boinebourg répliquait :

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu, par M. l'abbé de Gravel, la lettre dont vous m'avez bien voulu favoriser et je suis sur le point de trouver moyen d'envoyer l'auteur en question à la Cour. Je lui fournirai les deniers et tout ce que je puis pour le faire venir au plus tôt. J'espère que le roi aura pour agréable ce que j'ai la hardiesse d'entreprendre en cela pour son

service et que Sa Majesté agréera mon zèle de me conserver l'honneur de la grâce et bienveillance royale et le bien de sa protection.

Je suis, avec respect et avec vérité,

Monseigneur.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J.-C., baron DE BOINEBOURG.

M. de Pomponne, à la Cour.

Leibniz fit diligence. Boinebourg lui avait remis une lettre de recommandation pour Arnauld de Pomponne, elle était datée de Mayence, 18 mars 1672. Le ministre de l'Électeur disait :

MONSIEUR,

Voilà celui que le Roi a demandé... C'est un homme qui, quoique l'apparence n'y soit pas, pourra fort bien effectuer ce qu'il promet et dont je voudrais que les bonnes qualités fussent uniquement appliquées au Service de Sa Majesté pendant son séjour auprès de vous. Je vous supplie de lui prêter le bien de votre protection et de votre faveur et de permettre incessamment qu'il s'explique avec vous ou avec celui que le Roi commandera, le sujet nommé étant près de répondre, de plus en plus, à tout ce qu'on en trouvera soumis à des difficultés qui semblent au commencement un peu surprenantes et quasi insurmontables.

La plupart, et le fond et le sort de l'affaire, consistent dans le dernier secret et dans une mûre considération des circonstances essentielles, laquelle soit par pièces bientôt achevée, sans quoi la chose paraît sujette aux intrigues du temps. Vous apprécierez donc mes instances par lesquelles je vous prie de prendre un soin tout particulier, que cet homme soit entretenu sans bruit et sans discommodité et qu'on lui rende les avances qu'il a reçues ici pour son voyage à Paris. Il est seul avec un valet, n'a rien de son chef qu'il puisse contribuer, sinon son étude, sa fidélité et son application qu'il emploiera parfaitement à l'exécution des ordres de Sa Majesté. Je m'en remets à votre disposition et vous assure de nouveau qu'il n'y a plus de personne qui soit autant que je le suis,

Monsieur,

Votre très obéissant et très zélé serviteur,

J.-C., baron DE BOINEBOURG.

Muni de cette lettre, Leibniz se mit en route et arriva à Paris, le 29 mars 1672.

*
* *

La cour de France négociait alors à Constantinople le renouvellement des *Capitulations* avec la Porte. L'ambassadeur français, La Haye, avait été rappelé en 1670. Les rapports étaient très tendus et le successeur de La Haye, Nointel, chargé d'exprimer les conditions de la France, avait exigé que le traité réglât l'affaire de la mer Rouge et que le commerce avec l'Inde fût assuré, par cette voie, sans autre frais pour les marchands que l'acquittement des droits de douane. Le Grand Vizir se refusait à ces conditions.

« Se peut-il qu'un empereur aussi puissant que le vôtre, disait-il à l'ambassadeur, ait si fort à cœur une affaire de marchands! »

Et comme l'ambassadeur insistait, le Vizir rompit l'entretien en disant : « Monsieur l'ambassadeur, je ne puis rien vous répondre; dans six mois, nous saurons si nous sommes amis ou ennemis. »

L'affaire fut poussée si loin qu'Oppède, premier président au parlement d'Aix, fut chargé de réunir à Marseille les principaux marchands français qui commerçaient avec le Levant et de les consulter sur l'opportunité d'une guerre. Les Provençaux ne doutèrent pas que la rupture ne fût prochaine et l'effroi s'en répandit jusqu'à Constantinople [1].

Boinebourg avait eu, sans nul doute, connaissance de ces faits lorsqu'il adressa Leibniz à Louis XIV. Le moment paraissait très favorable pour présenter au roi de France un projet d'expédition militaire en Égypte. Leibniz fondait son projet sur la statistique, l'économie politique et toutes les considérations les plus sagement déduites de calculs très précis. Une idée allemande le dominait sans y être exprimée. Ce *Consilium Ægyptiacum* avait en effet été rédigé à Mayence pour profiter des difficultés diplomatiques de la France à Constantinople, et pour entraîner

[1] Introduction au tome V des *Œuvres de Leibniz* par le comte Foucher de Careil, qui cite ces faits d'après Chardin.

Louis XIV dans une guerre avec les Turcs, de manière à sauver le continent des conquêtes françaises.

« Il est plus facile de s'emparer de l'Égypte que de la Belgique espagnole, et de tout l'Orient que de la seule Allemagne, » disait Leibniz. Et il montrait que, même en Europe, l'occupation de l'Égypte serait suivie d'un merveilleux changement.

D'abord le roi de France, affirmait-il, pourra prendre à bon droit le titre et les prérogatives d'Empereur d'Orient. Sans nul doute, il aura, à cet effet, l'approbation du Pape; il pourra se poser en vengeur de l'Église catholique et il joindra le titre de *Duc de l'Église* à celui de *Fils aîné* qu'il possède déjà; il aura sur les papes, attendu la grandeur du bienfait, un plus grand ascendant qu'en leur accordant une grande vénération. Il délivrera de la crainte du Maure et du Turc l'Italie, la Germanie et l'Espagne; il partagera l'empire du monde avec la maison d'Autriche...

Le mémoire révèle chez Leibniz une érudition politique d'une extraordinaire puissance et une connaissance approfondie de la topographie et des ressources du pays qu'il engage Louis XIV à conquérir.

La situation commerciale des États européens y est admirablement étudiée, de même que l'état des finances turques et de l'administration de l'empire du sultan. Ce *Consilium Ægyptiacum* est une telle œuvre d'économie politique qu'il serait surprenant que Leibniz, à vingt-six ans, eût été capable d'exposer une semblable diplomatie d'affaires et de conquête si l'on ne savait qu'il y fut aidé par Boinebourg et l'Électeur de Mayence, soucieux de diriger vers l'Orient l'activité militaire du roi très chrétien.

« En partant de l'Égypte, on dépossèdera facilement les Hollandais du commerce des Indes, fondement actuel de leur puissance, disait le mémoire... De l'Égypte, la France étendra les limites de son pouvoir; elle règnera sur la mer Rouge, s'emparera des îles voisines de Madagascar; elle aura sous sa domination la mer d'Éthiopie, le golfe d'Arabie et l'île d'Ormuz qui domine le golfe persique... « La France sera le marché de l'Océan et de la Méditerranée. »

Louis XIV ne put lire sans intérêt cet exposé de politique coloniale. Ne lui promettait-on pas la souveraineté de la mer par le commerce et l'arbitrage général de la chrétienté par une politique d'affaires?

Et que lui demandait-on?

Une armée de cinquante mille hommes, une campagne de quelques mois et des colons pour exploiter les richesses naturelles du sol avec l'aide des indigènes.

Cela méritait considération.

La seconde partie du mémoire, pour avoir trait aux affaires d'Europe, n'offrait pas un moindre intérêt et renfermait des vues politiques de premier ordre sur le pouvoir secret.

« Tout ce qu'il y a de principaux marchands à Embdem, Brême, Hambourg ou Dantzig est certainement de race hollandaise, disait Leibniz, ou s'entend avec les Hollandais par des alliances, des sociétés, et, comme ils disent, des factoreries, des œuvres de commerce ou encore se rattachent à eux par la correspondance, par une sorte d'entente commerciale... .

Les Hollandais ont la même position parmi les Européens que les Juifs parmi les Chrétiens... Tenez pour certain que, de longtemps, les Hollandais ne pourront être primés dans le commerce, de même que les Juifs ne peuvent être primés par les Chrétiens qui vivent dans la même ville. D'abord, ils ont la possession; puis ils ont la première des vertus nécessaires pour conserver : la patience dans la pauvreté. Enfin, il y a chez eux une population qui, se renouvelant sans cesse, tant qu'il y aura en Europe des cultes différents, est inépuisable...

Toutes les fois qu'il s'élève des troubles en Allemagne et en Belgique (comme jadis en France) la Hollande, refuge universel des sectes et des exilés, voit grandir sa population et ses richesses. D'Espagne, vinrent les juifs portugais; de Pologne, les Sociniens, bannis par les derniers édits; d'Angleterre, ceux que la Restauration força de s'exiler. Chacun apportait avec lui ses connaissances : les arts, le commerce, l'industrie manufacturière de son pays, toutes choses que la nécessité et la faim, cette maî-

tresse des arts, cette excitatrice de l'esprit, les obligea de concentrer sur un seul point jusqu'à ce que, faible au début, cette puissance pût acquérir la stabilité que nous admirons et qu'il serait difficile d'ébranler aujourd'hui...

Cependant les artisans vivent dans la pauvreté (bien que la nourriture soit très coûteuse, la main-d'œuvre est à vil prix) grâce aux négociants qui savent entretenir les artisans dans une dépendance profitable à leur égoïsme. Présentement cela n'offre pas d'inconvénients, et ce sera efficace tant que leurs flottes parcourront les mers. Mais le jour où, d'une part, ils seront bloqués sur mer et de l'autre sur terre, comme ce peuple nombreux ne vit que de l'étranger et de la contribution de l'Europe entière, il s'ensuivrait une dissolution complète, une désertion générale et des soulèvements en masse. Le salut de la Hollande est donc tout entier dans la possibilité d'ouvrir à ses flottes considérables la voie des échanges... »

Leibniz avait-il pensé qu'en révélant à Louis XIV les forces secrètes et les faiblesses de la Hollande, il attirait sur cette contrée l'attaque directe et immédiate de la France?

Il avait beau dire : « Le seul moyen qui nous reste d'abattre la Hollande est de réunir assez de forces pour lui faire perdre la prépondérance acquise dans les Indes orientales », il lui fallait constater que ni les Espagnols, ni les Portugais, ni les Anglais n'avaient réussi à la lui enlever. Il était douteux que les Français, en réunissant leur flotte à celle des Anglais et des Portuguais parvinssent à vaincre, dans les mers d'Orient, la marine hollandaise. Dès lors, en vain concluait-il qu'il n'y avait pas de moyen plus sûr, plus efficace de troubler les Hollandais dans leur commerce que de s'emparer de l'Égypte, il avait dévoilé à Louis XIV le véritable plan d'attaque : c'était de surprendre *par terre* les Hollandais chez eux.

Le projet d'expédition d'Égypte, si habilement exposé dans la première partie du mémoire et si longuement dans la seconde, disparaissait devant la révélation du danger que faisait courir, à l'Europe et surtout à une monarchie absolue comme celle du Roi

très chrétien, la conspiration internationale dont la Hollande était le centre.

Dans cette seconde partie du mémoire, tous les plans étaient exposés comme si l'alliance franco-allemande était conclue. Leibniz disait : « *notre* flotte, *notre* armée, *nos* forces » en parlant des préparatifs et des ressources de Louis XIV. « Si *nous* faisons la guerre à la Hollande, il conviendra de *nous* servir du Danemark et de la Suède, écrivait-il. » Les affaires des Danois se rattachent étroitement à celles du Lunebourg, de l'Autriche, de Cassel et des autres provinces allemandes auxquelles la Suède inspire quelque défiance et contre laquelle ils sont réunis par une ligue éternelle. Les Danois s'uniront aux Hollandais si la France se sert des Suédois pour susciter des troubles en Allemagne. Il importe donc de maintenir l'équilibre entre ces deux pays, absolument comme entre les deux plateaux d'une balance...

La Suède est une puissance à la solde de la France... mais il importe à la France que la Suède reste pauvre, et cela lui est indispensable. Il est un degré de force où il ne faut pas laisser arriver la Suède... Il ne faut donc accorder aux Suédois qu'un genre de protection qui nous permette toujours de revenir vers le Danemark, le Brandebourg et les autres princes de la faction opposée aux Suédois... Si le Danemark devient hostile à la Hollande, les navires de l'Inde n'entreront plus dans Bergues, ce qui mettra en péril la navigation des Hollandais dans les mers du Nord, qui est pour eux indispensable, fondamentale...

Les intérêts de la France et de la Hollande sont diamétralement opposés; les intérêts de l'Autriche, de l'Espagne, de l'Empire, de l'Italie, de l'Angleterre, du Danemark, de la Pologne, de la Suède et de toute l'Europe chrétienne peuvent être mis en harmonie avec ceux de la France. Il en résulte que les intérêts de la Hollande et de la Turquie concordent. Je le déclare ouvertement, la Porte et la Hollande doivent désirer une alliance. Chacune de ces deux puissances, en la contractant, suppléera à ce qui lui manque... Les Hollandais s'empareront des richesses de l'Orient, du commerce de l'Égypte, en un mot de tous les biens

que j'ai promis aux Français. Ils occuperont l'Inde orientale dont ils deviendront les souverains et éternels possesseurs, à l'exclusion de tous les autres peuples, et ils auront pour eux l'affection de tous les Mahométans répandus dans l'Inde.

Dieux bons! si les Hollandais se joignent aux Turcs, quelles flottes enfantera la mer Noire!... L'Europe entière sera saisie de frayeur...

Ce qui effrayait le plus Leibniz, c'était l'influence considérable des sociniens en Hollande. « Les sociniens, disait-il, sont les plus hardis des réformateurs. Les Turcs seuls peuvent aller plus loin qu'eux en matière religieuse... Leur opinion se rapporte assez à celle d'Arius et d'Origène, qui se réveille maintenant dans les écrits des Hollandais... Il est très probable qu'une religion nouvelle tenant de Socin par les croyances et de celle de Memonius par les mœurs ne tardera pas à régner en Hollande. C'est une espèce de religion tout à fait démocratique et favorisant la liberté par son extrême tolérance, qui s'étend à toutes les religions. Suivant l'exemple des puritains anglais, les sociniens et les arminiens, les plus rigides des puritains, ennemis des cérémonies romaines, fondent leur espoir dans les Turcs. Interrogez les Polonais, les Hongrois, les Transylvaniens, ils me donneront raison sur ce point. »

Après avoir signalé ces périls religieux et politiques, Leibniz voyait le remède dans une alliance européenne.

Vraisemblablement, rien ne se fera si nous parvenons à armer les Anglais contre les Hollandais et si la maison d'Autriche conclut avec la France une alliance contre la Turquie.

Par un concours de circonstances à peine croyables, cette alliance fera tout converger vers le but glorieux du bonheur public... Et ensuite il revient sur la nécessité d'une descente en Afrique. « Une fois ses forces bien disposées, dit-il, la France seule s'emparera de l'Égypte, en une seule expédition; cette occupation réalisée, elle tiendra en respect tout l'empire ottoman; si en même temps l'Empereur et les Polonais, avec le concours simultané des renforts français et suédois, envahissent la Hon-

grie et la Roumanie; si la Russie tient en respect les Tartares, et la Perse les Bassas de la haute Asie, on fera tomber l'empire turc; l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie se trouveront liées. La Hollande n'osera faire un mouvement, et, si elle l'ose, sera contenue par l'Angleterre. Ainsi, cette vaste entreprise est d'une exécution si facile que je ne sais s'il s'est jamais rencontré un grand dessein si aisé à réaliser... »

Les dangers se trouvent ou dans l'expédition elle-même, ou dans les choses qui s'y rattachent, c'est-à-dire ou en Égypte, ou dans le chemin qui y mène, ou en Europe.

En Europe, il y aurait danger si les voisins entreprenaient de faire quelque diversion; par exemple, si l'Autriche, l'Espagne, la Hollande, l'Angleterre (et qu'y a-t-il de plus variable que cette dernière puissance?) allaient attaquer la France, quand celle-ci aurait dégarni ses frontières, en envoyant la fleur de son armée en Orient.

Je réponds que ceci n'aura pas lieu... Une guerre turco-égyptienne est ce qu'il y a de plus désirable pour l'Autriche... La Hollande n'ose guère entreprendre une guerre offensive et il est vraisemblable que l'Angleterre prendra parti pour nous. Ajoutez que nous nous servirons des Portugais pour alarmer l'Espagne, des Suédois pour contenir l'Empereur, des Anglais pour arrêter la Hollande, le pape, le clergé, les ordres religieux feront aussi leur devoir...

Je réponds qu'en dépit même d'une coalition universelle, nous pourrions sans péril nous emparer de l'Égypte et la garder; que nous pourrions ensuite nous retirer à volonté et remettre les choses dans leur état primitif.

Dès que cinquante mille de nos soldats seront entrés en Égypte, la conquête du pays sera le fruit d'une seule expédition. L'Égypte, une fois prise et convenablement gardée par nos troupes, sera inexpugnable... Une fois que nous aurons mis le pied en Égypte nous serons sûrs de l'occuper et de la posséder malgré les cris et les tentatives des autres nations. Il suffit pour cela que notre entreprise soit exécutée à temps.

Le mémoire ne manquait pas d'insister sur la nécessité de se hâter et de tenir le projet secret, afin de ne pas fournir aux Hollandais le moindre prétexte d'envoyer leur flotte dans la Méditerranée.

« Les Hollandais, disait Leibniz, ne peuvent pas trouver, pour se joindre aux Turcs, de plus spécieux prétexte que celui de chasser de la Méditerranée les pirates français et milésiens. Les Hollandais fourniront la flotte et les Turcs les soldats. Là ne s'arrêtera pas leur union ; elle s'étendra plus loin une fois qu'on en aura senti l'utilité. La Turquie d'Asie tout entière favorisera les Hollandais, ses nouveaux amis, comme elle favorisait autrefois les Français. Tous ceux qui voudront se mettre en sûreté en Turquie rechercheront l'appui des consuls de Hollande; grâce à la protection de ces consuls, ils seront déchargés des impôts trop lourds, verront s'ouvrir les ports devant eux et échapperont seuls aux pirates de la Barbarie. Alors la France pourra bien dire adieu au commerce avec tout le Levant... »

Cette allusion aux difficultés que la diplomatie française rencontrait à Constantinople pour le renouvellement des capitulations montre que Leibniz était au courant des négociations engagées et comptait sur la rupture, à laquelle s'attendaient du reste les marchands provençaux, pour décider Louis XIV à une descente en Égypte.

Identifier l'Allemagne à la France dans cette entreprise lui paraissait chose toute naturelle. Il semble même qu'il traitait d'égal à égal avec le roi en disant : « Dans l'expédition que *nous* voulons entreprendre, la bonne cause et ce que les hommes appellent les droits de la guerre *sont* de *notre* côté. » Il est tant de fautes diplomatiques de cette sorte dans le mémoire et aussi tant de révélations imprudentes au point de vue allemand, qu'on se demande si le mémoire fut entièrement rédigé à Mayence et revu par l'habile Boinebourg.

Cet homme d'État, si versé dans les subtilités de la diplomatie, eût-il laissé dire, en propres termes, à Louis XIV : « Quant au commerce allemand, on l'enlèvera difficilement aux Hollandais,

puisqu'ils font partie de la Ligue hanséatique. Et à tous égards, la Hollande semble une portion de l'Allemagne dont elle est pour ainsi dire le port... Les Hollandais ne seront pas exclus du détroit danois, d'Elsimbourg, de l'Oder, de Stettin, du parcours de l'Elbe, du Weser et de Brême; à moins qu'en même temps on ne prétende porter le trouble dans tout le commerce de l'Empire, *ce que les Princes ne toléreraient pas.* »

L'Allemagne n'était pas alors en situation de parler ainsi à la France. Leibniz, qui ne possédait pas encore parfaitement la langue française, ne fit-il pas revoir son texte à quelques hommes de cour ou de cabinet qui surent lire entre les lignes et se plurent à souligner, pour Louis XIV, certaines pensées secrètes du jeune politique allemand?

Le roi lui accorda une audience à Saint-Germain. Ce fut une manière polie de l'éconduire. N'avait-il pas involontairement prouvé la nécessité immédiate d'une expédition en Égypte?

« L'Égypte, avait dit Leibniz, est la Hollande de l'Orient. »

La Hollande sera pour moi l'Égypte de l'Occident, pensa Louis XIV, et le passage du Rhin traduisit au monde sa pensée.

Leibniz attribua plus tard l'échec de ses négociations à Le Tellier, qu'il appelle Louvois XIV dans son fameux pamphlet, *Mars Christianissimus.* Il eût été plus juste de se l'attribuer à lui-même, mais Leibniz était un juriste; il avait déterminé d'avance le droit d'une conquête à faire et, dans ces conditions, quelle que fût l'issue de ses tentatives, à ses propres yeux, il n'avait jamais tort.

*
* *

Les circonstances au reste avaient contribué à détourner le roi très chrétien d'une guerre avec la Porte.

Le sieur d'Hervieux, l'un des directeurs de la Compagnie du Levant, était allé à Constantinople et s'était fait présenter au Grand Vizir par l'ambassadeur français. Il avait si habilement repris l'affaire de la mer Rouge que le Vizir avait consenti à la réduction demandée sur les droits de douane et à la liberté du

commerce, à la condition qu'il n'entendrait plus parler des Lieux Saints.

On sut, à la fin du mois d'avril, que la négociation des Capitulations était sur le point d'aboutir. Le sieur d'Hervieux, comme mandataire de la Compagnie du Levant, s'était montré très disposé à abandonner la Palestine. « La France ne voulait pas, disait-il, arrêter un grand traité pour se conserver la garde de quelques chapelles. »

Encore moins la cour de Versailles était-elle disposée à engager une guerre en Égypte pour risquer de ne pas obtenir ce qu'un traité de commerce allait lui assurer.

Cependant il semble que le mémoire de Leibniz eut quelque influence sur la diplomatie française; peut-être était-il déjà le fruit d'études européennes sur cette question; car, un peu plus tard, Nointel, ambassadeur de Louis XIV auprès du Sultan, faillit compromettre toutes les négociations du sieur d'Hervieux en démasquant ses projets, qui étaient de ne laisser debout que le pavillon français sur les mers du Levant et de forcer la Porte à considérer comme ennemis les Hollandais, les Anglais, les Génois et les Vénitiens. On voit que l'ambassadeur de France avait ordre de faire réussir la politique conseillée par Leibniz[1] dans le *Consilium Ægyptiacum*.

Les Capitulations avec la France furent enfin renouvelées à Andrinople, le 5 juin 1673, et, dès lors, la paix et la liberté du commerce furent assurées. De plus, les articles relatifs à la protection des catholiques en Palestine étaient maintenus. Quelques articles nouveaux confirmaient le protectorat de la France.

« Que tous les Français et tous ceux qui sont sous leur protection, de quelque sorte qu'ils puissent être, qui vont et viennent en Jérusalem, ne soient point tourmentez ni molestez.

« ... Nous voulons aussi qu'on ne moleste point les églises des Français qui sont à Smyrne, à Seyde et à Alexandrie et *dans*

[1] Introduction au tome V des *Œuvres de Leibniz*, par le comte FOUCHER DE CAREIL, et *les Réformes et la Protection des Chrétiens en Turquie*, par SCHOPOFF.

toutes les autres Échelles de nostre Empire, ny qu'on leur demande aucun argent pour celles cy.

« ... Nous ordonnons que les consuls français et les religieux qui leur sont sujets, les marchands et les droguemans puissent faire du vin dans leurs maisons pour leurs provisions et en puissent apporter du dehors, sans que personne les moleste, ni les empêche.

« ... Et s'ils ont quelques procez : ils soient envoyez à notre Porte de Félicité. »

Ainsi se trouva résolue en 1673, la question d'Orient par un traité de commerce. Le projet d'Égypte fut oublié et abandonné jusqu'en 1798 [1].

*
* *

Tandis que le marquis de Feuquières était envoyé par la cour de Versailles à Mayence, Leibniz, qui ne perdait pas de vue son idée de la *Grande Allemagne*, composait pour faire suite au projet de conquête de l'Égypte « une fable politique : *La Ludovisie* ».

Il y rappelle la guerre avec l'Espagne, le traité de Bréda par lequel fut conclue la triple alliance entre la Suède, l'Angleterre et la Hollande, les négociations de Buckingham et de Colbert, les hésitations de Charles II, et enfin l'alliance secrète de la France et de l'Angleterre.

Puis, il expose la politique du grand pensionnaire de Wit, « homme d'un sens profond », qui déclare aux États-Généraux de la Haye : « Il faut entraîner habilement les Anglais dans des

[1] Qui avait conseillé à Bonaparte de tenter cette conquête ? La bataille des Pyramides se livra en juillet 1798 et ce ne fut qu'en septembre de la même année que le comte de Kielmansegge, président de la régence de Hanovre, fit faire, par le bibliothécaire, une copie du texte latin du *Summa Consilium Ægyptiacum* pour le général Mortier, commandant en chef des armées françaises en Allemagne. Mortier envoya ce texte, le 11 thermidor an XI, au Premier Consul. Il ne fut remis à la Bibliothèque de l'Institut que le 3 juillet 1815, par Monge, à qui Bonaparte l'avait confié. Ce *Summa Consilium Ægyptiacum* en vingt-cinq propositions est un résumé très succint du grand projet présenté à Louis XIV. Bonaparte ne paraît pas avoir connu le texte entier. Cependant il reprit contre l'Angleterre la politique que Leibniz avait conseillée contre la Hollande.

compagnies hollandaises. Ils cherchent tous un placement facile et lucratif de leur argent. La plupart des grands personnages anglais, soit mollesse, soit insouciance, laissent exercer le commerce par d'autres.

« Quelques-uns se plaisent à l'idée que leurs capitaux sont placés en un lieu où les rois ne peuvent les atteindre. La Hollande et l'Angleterre peuvent s'unir pour faire le commerce, et ces relations commerciales procureront d'immenses avantages aux deux nations On n'aura plus à redouter qu'il ne survienne quelque concurrent, ni que les richesses du monde prennent quelque autre direction. La Hollande sera ainsi le centre des échanges. »

Ce conseil ayant été approuvé, on envoie à Louis XIV une magnifique ambassade, sous prétexte de témoigner combien la paix générale est précieuse aux États-Généraux...

L'Empereur et l'Espagnol, qui veulent maintenir, en vue des événements ultérieurs, la puissance hollandaise, font démontrer, par leurs ambassadeurs, combien les intérêts sont lésés, si on déplace le siège des échanges commerciaux...

... Appelé le premier, à raison de son âge, à dire son sentiment, Le Tellier entre dans de longs développements sur les préparatifs de guerre qu'on fait, sur les dépenses, sur l'ardeur des soldats... Cette partie de la noblesse que l'on appelle les « cadets de famille », disait-il, voyant s'évanouir la perspective qu'elle se promet, court les aventures, se transforme en bandes de brigands ou, ce qui est encore un moindre crime, déserte la Patrie et va chercher fortune à l'étranger. L'on ne retrouvera plus sans doute l'occasion de nuire à la Hollande...

Tout en reconnaissant la justesse de ces observations, Colbert veut néanmoins établir une balance des avantages et des désavantages des opinions en présence. Il dit qu'on ne peut pas conserver une armée sans faire de grands frais, mais on ne peut pas non plus la renvoyer sans sacrifier à cela beaucoup de temps et d'autorité. On obtiendra par la paix de plus grands résultats que par la guerrre... Quant aux cadets de famille on fera bien de

les envoyer dans les colonies indiennes... Il n'y a guère que les Allemands qui se fassent colonisateurs. Les Hollandais parcourent les côtes et ils n'ont point coutume de cultiver le sol... Une guerre hollandaise amènerait en peu de temps la ruine des établissements fondés à tant de frais par les sociétés commerciales...

Il est constant, est-il dit encore dans la *Ludovisie,* que les navires français ne peuvent nuire aux Hollandais que dans la Méditerranée, et on y parviendra difficilement. Au surplus, les profits de la guerre ne seront pas considérables... Quand bien même on parviendrait à soumettre Arnheim, Groningue, Utrecht, Gueldres et tout l'évêché, puis la Frise et tout ce qui est placé en dehors de la Hollande et de la Zélande, ce sera peu pour la domination d'une contrée maritime que les eaux rendent inaccessible...

— Pomponne, membre du ministère et récemment arrivé des cours étrangères, occupe à son tour la Ludovisie : Ce qu'il faut examiner avant tout, dit-il, c'est le degré de confiance que l'on peut accorder à l'Angleterre...

... Tout dépend des événements maritimes. Il faudra que nous fassions la guerre seuls ou avec le concours des Anglais. Si nous sommes livrés à nos seules forces, je pense que l'avantage ne sera pas de notre côté, car nous n'avons pas la réputation de l'emporter dans les affaires navales...

Si l'ennemi armé pénétrant en France vient à s'emparer d'un seul port, il deviendra très redoutable; car, dans ce port ouvert, se précipitera l'écume de la France ainsi que tout ce qui prendra le masque de religion. Nul doute que les Huguenots, contenus depuis plusieurs années, ne cherchent à se donner carrière... Cette tourbe ne manquera pas de s'agiter si, dans un engagement, il arrivait malheur à la flotte royale et si la fortune se déclare en faveur de l'ennemi. Ayant avec les Hollandais de fréquentes relations commerciales, imbues de leurs principes et de leurs idées de liberté, les provinces maritimes sympathisent avec eux, même pendant l'interruption des affaires.

N'y eût-il que ce résultat à craindre, ce serait énorme, conti-

nue Pomponne, car il pourra arriver qu'une partie des habitants des pays maritimes déserteront leur patrie pour se réfugier en Hollande... Il importe que nous ayons des preuves irrécusables des bonnes dispositions de l'Angleterre pour ne pas nous exposer à devenir la risée de l'univers... Mais le voulût-il, l'Anglais craindrait de donner les gages qu'on lui demande. La moindre apparence de commotion intérieure lui sera un prétexte de manquer à sa parole... Les Hollandais y gagneront et la France, après avoir tenté d'acquérir l'empire des mers, s'en trouvera privée et devra recommencer tout ce qu'elle avait pu réaliser.

En présence de l'incertitude de tels hommes, le roi se trouve agité de diverses manières. Ne voyant pas, pour le moment, d'issue à sa perplexité, il résout de différer la solution de cette affaire qu'il renvoie à trois jours. Il ordonne à ses ministres de se réunir chaque soir dans l'intervalle.

La veille du jour fixé pour la conclusion, le roi entre dans l'Église placée sous l'invocation de saint Louis. Leibniz imagine alors un songe dont il attribue le récit à Pellisson. Le roi dirigeait lui-même une flotte contre les Hollandais lorsqu'une tempête dispersa les vaisseaux. Alors une vive lumière illumina la chambre et saint Louis apparut sous la figure d'un vieillard chargé de chaînes, pour dire à son descendant les vers par lesquels Leibniz avait terminé déjà la seconde partie de son mémoire sur la conquête de l'Égypte :

« Prends pitié du malheureux Orient, ô mon fils!...
Alors ce sol plus heureux pour toi que celui de la Hollande...
Te livrera l'empire du Levant et de l'immensité des mers.
Ni les gouffres, ni les murailles ne pourront protéger la Chine,
A tes pieds tu fouleras Gaza et Surate;
Puis ce sera Lukach et Beach.

« Tu franchiras les pôles et tu dresseras tes tentes par delà les plaines où court le Samoïède...

« Tu iras ensuite jusqu'à l'extrême limite du monde, terre mystérieuse et condamnée à une éternelle immobilité et partout tu porteras l'étendard du Christ.

« Si la terre te manque, ton ardeur te donnera des ailes et tu t'élanceras vers d'autres mondes et d'autres planètes.

« Jusqu'à ce qu'enfin l'Olympe te reçoive dans son sein, que tu n'auras point encore exploré. »

Le ton lyrique de cette conclusion d'un mémoire politique, se répétant textuellement à la fin du projet de conquête de l'Égypte et à la fin de la *Ludovisie*, montre que cette troisième partie du mémoire fut composée en France dans l'espoir d'empêcher la guerre de Hollande.

Louvois était partisan de l'attaque immédiate des Hollandais et son avis prévalut, au grand désappointement de Leibniz, qui s'en vengea plus tard par son *Mars christianissimus*. Il était assez hardi de signaler les faiblesses de la France et les dangers que pouvaient lui faire courir les Cadets de famille et les Huguenots des provinces maritimes. Évidemment Leibniz avait compté sur l'appui de Colbert et d'Arnauld de Pomponne pour détourner sur l'Orient l'activité française et, dans la *Ludovisie*, il fait parler ses hommes d'État comme il eût voulu parler lui-même.

*
* *

Du camp devant Doesbourg, le 21 juin 1672, Pomponne écrivait au marquis de Feuquières :

MONSIEUR,

Sa Majesté a trouvé que votre passage à Mayence avait eu tous les succès qu'elle avait eu lieu d'en souhaiter et elle a vu avec plaisir ce que vous lui marquiez des sentiments où vous aviez laissé M. l'Électeur. Ceux de Sa Majesté sont tels pour lui, que je ne vois pas lieu de douter que ces bonnes dispositions ne s'augmentent de plus, lors particulièrement qu'elles seront appuyées par l'affection que le baron de Schœnborn et les plus sages de son conseil font paraître pour l'alliance de Sa Majesté.

Je ne vous dis rien sur les projets d'une guerre sainte : mais vous savez qu'ils ont cessé d'être à la mode depuis saint Louis.

Arnauld DE POMPONNE.

Le ministre français répondait ainsi au mémoire de Leibniz et

à la *Ludovisie*. Et l'on n'en parla plus, car la mission du marquis de Feuquières en Allemagne avait un autre objet que de négocier une alliance contre les Turcs; l'ambassadeur devait s'assurer des sentiments des princes sur la politique générale.

De Mayence, le 4 juin 1672, il écrivait à Louis XIV :

Sire,

J'arrivai ici le 30 mai et je visitai le lendemain l'Électeur de Mayence. Je commençai, Sire, par les points qui témoignent de la confiance et de la véritable amitié de Votre Majesté et je parlai après des circonstances présentes, seulement comme si je voulais recevoir ses conseils, tandis que je fis remarquer qu'à mon passage à Trieste je m'y étais conformé.

Tout ceci, Sire, fut reçu avec de grands témoignages de joie et de respect pour Votre Majesté. Mais tandis qu'il glissait légèrement sur ses propres intérêts, ou comme s'il voulait les réserver pour une autre fois, ou comme s'ils lui tenaient moins au cœur, il tomba bientôt sur les intérêts généraux.

Il est d'accord, Sire, pour la justice et la nécessité d'humilier les Hollandais de même que sur la garantie de l'État envers ceux qui viendront à son secours par les armes. Il n'approuve pas la conduite du Brandebourg dont il ne connaissait pas toutes les circonstances; car je lui ai appris la proposition que Votre Majesté lui avait faite de lui remettre ses places quand Elle les aurait conquises, ce qui serait une sûreté pour l'État. Il me parla, sur ce point, des places que l'Électeur de Brandebourg aurait été empêché de conserver. Sur quoi, je lui répondis par cette question, savoir ce qu'il préférait de deux choses : Que la citadelle de Mayence fût rasée ou de la laisser sous la protection d'un prince quel qu'il fût? Et il ajouta : Dites encore que ce sont des places que les Hollandais ont fortifiées contre lui, depuis qu'ils les ont mises en leur puissance.

Il fit alors, Sire, valoir devant moi les conseils qu'il avait donnés à l'Électeur de Brandebourg comme utiles à son propre intérêt, à celui de tout l'Empire et au service de Votre Majesté. Il ne voit en ce moment personne qui pût avoir la volonté ou le pouvoir d'entreprendre ouvertement quelque chose contre Votre Majesté, excepté peut-être le Brandebourg, qui se trouvera cependant assez gêné tant à cause de la déclaration faite par l'Empereur qu'à cause du traité suédois; et tous ses raisonnements s'étendirent enfin sur des suppositions pour l'avenir qui lui faisaient espérer bientôt la paix.

Il dit, Sire, que si Votre Majesté n'a entrepris la guerre que pour punir les Hollandais, ils le seront bientôt assez par leurs dépenses de guerre, par la ruine de leur pays et la perte de quelques places.

Que la continuation d'une guerre de si grande dépense dont il ne peut arriver aucun avantage à Votre Majesté que de ruiner les autres deviendrait aisément suspecte à toute l'Europe...

Que, pour le moment, Votre Majesté a liberté d'agir. Mais que, sans parler du propre poids de votre grande armée dans un pays sec, il peut arriver des révolutions dangereuses dans la fin de la campagne.

L'Empereur peut se débarrasser des Turcs qui vont avoir les Moscovites sur les bras en faveur des Polonais. On ne sait pas ce qui peut arriver des Anglais, mais on croit bien qu'ils n'agissent, aussi bien que les Suédois, qu'aux dépens de Votre Majesté, ce qui, par conséquent, éprouvera ses finances. Il dit de plus, Sire, que Brandebourg avec Hesse, quelques ducs de Brunswick et celui de Saxe pourraient commencer le branle et qu'encore que le Danemark paraisse mal content des Hollandais et satisfait de Votre Majesté, néanmoins il ne faut pas tout à fait s'y fier, à cause de son antipathie pour les Suédois. Et que tous ceux-là ensemble agiraient sous le prétexte de religion, cependant que les Espagnols auraient le choix de se déclarer ou de faire du pis qu'ils pourraient sans rien risquer. Et il conclut qu'il croyait servir utilement Votre Majesté en se réservant pour faire selon sa profession de Capelan, des propositions raisonnables lorsque la justice de Votre Majesté sera satisfaite et cependant qu'il essaiera de divertir tout ce qui vous pourrait nuire ou en faire seulement démonstration afin que tout l'honneur vous en demeure. Car il faut que les Hollandais soient à l'amende et se prosternent...

Après cela, Sire, il se mit sur un plus digne emploi des armes de Votre Majesté, c'est à savoir contre les infidèles! Il m'en veut communiquer un projet et j'espère, avant de partir, en pouvoir rendre compte à Votre Majesté.

J'ai répondu à tout cela, Sire, que la colère de Votre Majesté, qui avait été allumée par l'insolence, se terminerait toujours par la Justice... Que la jalousie de l'Europe était bien prématurée... Et que lui, Électeur, qui ne désirait que la Paix entre les princes chrétiens, saurait bien leur montrer un meilleur chemin pour y parvenir que celui de les mettre tous en armes et de brouiller l'Empire avec Votre Majesté.

Et que, pour ce qui était des propositions qu'il se réservait de faire, je savais bien aussi qu'en tous temps et en tout lieu tout ce qui viendrait de lui serait toujours favorablement reçu de Votre Majesté, mais que ce serait toujours un préalable, de mettre à la raison des brouillons qui ne feraient qu'empêcher les autres de négocier.

Dans les autres conversations, Sire, nous avons rebattu et particularisé les mêmes choses à peu près dans le même sens, et j'essaie de me mettre en état de pouvoir insinuer ce que Votre Majesté voudra.

Ainsi, Louis XIV était prévenu de la possibilité d'une coalition de tous les pays protestants en faveur de la Hollande ; et l'Électeur de Mayence offrait sa médiation pour la paix.

*
* *

A l'offre de médiation de l'Électeur de Mayence, Louis XIV fit répondre par un mémoire fort important rédigé par Pomponne et ainsi conçu :

Le Roi a entendu avec d'autant plus de satisfaction, par le sieur baron de Schoenborn, les offres que M. l'Électeur de Mayence lui a fait faire de sa médiation, conjointement avec d'autres princes de l'Empire non suspects à Sa Majesté, pour travailler à rendre la paix à la Hollande, et le repos à l'Empire, que Sa Majesté les regarde comme un effet de l'amitié du dit sieur Électeur pour elle, et comme une marque de son affection pour la tranquillité générale. Comme Sa Majesté a donné des témoignages publics qu'elle n'avait point perdu les sentiments de la paix, lorsqu'elle s'était vue indispensablement obligée de déclarer la guerre à la Hollande. Elle conserve encore les mêmes dispositions au milieu même de tous les avantages dont il a plu à Dieu de bénir ses armes. C'est ce qu'elle a déjà fait paraître lors des premières ouvertures de paix qui lui furent faites durant la campagne, et dont elle vient de donner de nouvelles marques en acceptant, conjointement avec le roi de la Grande-Bretagne et les princes ses alliés dans l'Empire, les offres que les ambassadeurs de Suède ont faites de la médiation de leur maître. Mais, comme depuis ce temps, Sa Majesté a vu élever en Allemagne des mouvements en faveur desdits États contre ce qu'elle devait si justement attendre, non-seulement des liaisons particulières qu'elle avait prises avec l'Empereur... ensuite de la part qu'elle lui avait donnée de ses desseins contre la Hollande, mais encore de la foi des traités qui engagent tout l'Empire à garder une autre conduite envers la France, Sa Majesté a vu avec déplaisir que ledit Empire dont elle a toujours affectionné le repos, se trouvât exposé à de nouveaux troubles par une querelle étrangère.

C'est ce qui a obligé Sa Majesté à ne rien oublier de ce qui était en elle pour les amortir dans leur naissance et, comme les places du duché de Clèves ont servi de fondement aux plaintes de M. l'Électeur de

Brandebourg, elle a fait connaître de telle sorte ses intentions sur ce sujet, tant dans la diète de Ratisbonne que dans le reste de l'Allemagne, qu'il ne peut rester aucun doute dans les esprits, tant soit peu équitables, que Sa Majesté n'ait même préféré les intérêts de l'Empire aux siens propres... Lorsque la justice et la raison de la guerre l'ayant rendu maître des places que les Hollandais avaient sur le Rhin, elle n'a voulu user du droit qu'elle y avait acquis par les armes, que pour les rendre inutiles à ses ennemis durant la guerre et pour en remettre, après la paix, la possession à leur prince légitime. Ainsi Sa Majesté ayant fait voir, dans les affaires de Hollande et dans celles de l'Empire qu'elle était également portée à terminer les unes par une paix équitable et à prévenir les autres par un juste accommodement, ledit sieur Électeur de Mayence ne peut désirer, dans Sa Majesté, des dispositions plus favorables que celles qu'elle a déjà fait paraître pour rendre le repos à l'Empire et la tranquillité à l'Europe. Mais parce que l'Empire et la Hollande n'ont rien de commun ensemble et que leurs intérêts sont naturellement séparés, Sa Majesté ne croit pas que contre les dispositions formelles des traités de Westphalie, aucun membre dudit Empire puisse faire sa querelle propre de celle des ennemis de Sa Majesté hors de l'Empire. C'est ce qui fait croire à Sa Majesté que ledit sieur Électeur de Mayence ne voudra point mettre les deux intérêts dans un même traité, et qu'il jugera que sa médiation et celle des autres princes qui lui seront unis doivent travailler premièrement à ramener le calme en Allemagne, avant que de s'employer à la paix de la Hollande.

Sa Majesté se promet que ledit sieur électeur trouvera d'autant plus équitable que Sa Majesté mette cette distinction dans la médiation générale qu'il voudrait exercer, qu'il jugera sans doute plus convenable à la dignité de Sa Majesté, quelque entière confiance qu'elle eût d'ailleurs en ses offices, que lorsque le chef de l'Empire et un de ses principaux membres sont armés ouvertement en faveur de ses ennemis et qu'ils sont liés par des traités particuliers avec eux contre leurs obligations générales, particulières à l'égard de Sa Majesté, Sa Majesté diffère à prendre des médiateurs dans le corps de l'Empire pour son accommodement avec lesdits États généraux, jusqu'à ce qu'elle puisse croire qu'il n'y aura dans tout ledit Empire qu'un même esprit et un même sentiment pour procurer la paix entre elle et les Provinces Unies à des conditions raisonnables. C'est ce qui fait que Sa Majesté souhaite qu'avant que le dit sieur Électeur et autres princes de l'Empire puissent porter leur médiation jusqu'aux affaires de Hollande, ils se servent des dispositions si favorables qu'ils ont trouvées dans Sa Majesté

pour rendre le repos à leur patrie et pour redonner l'entière force aux traités de Westphalie, et, pour rétablir l'étroite intelligence entre la France et tous les membres de l'Empire, qu'ils commencent par apaiser les mouvements qu'ils excitent chez eux, qu'ils finissent le prétexte des plaintes de M. l'électeur de Brandebourg et qu'ils le mettent en état de profiter des avantages que Sa Majesté lui a bien voulu procurer par la restitution de ses places, dont elle lui a donné les mêmes assurances avant que de commencer la guerre, et qu'elle lui a toujours continué depuis ces places prises sur les Hollandais.

Mais parce qu'en admettant la médiation dudit sieur électeur de Mayence et d'autres princes non suspects à Sa Majesté pour les différends qui peuvent être survenus dans l'Empire depuis la déclaration de la guerre avec les Hollandais, l'intention de Sa Majesté n'est pas de les exclure de la même médiation entre elle et les Provinces Unies, Sa Majesté déclare, dès à cette heure, qu'elle aura leur entreprise très agréable, aussitôt qu'ils auront étouffé par leurs soins les mouvements qui se sont excités dans l'Empire et qu'ils auront fait retirer de part et d'autres, en conséquence d'un traité ratifié, les troupes qui troublent aujourd'hui si fort le repos de l'Allemagne.

Ainsi, ledit sieur électeur de Mayence connaîtra combien Sa Majesté accepte volontiers sa médiation dans toutes les affaires pour lesquelles il s'est offert de l'exercer, et le zèle si louable qui le porte à procurer la paix générale pour agir avec succès, bien que successivement, pour terminer deux différends, et pour rendre à l'Empire l'ancienne tranquillité. Mais, afin que Sa Majesté donne encore une plus grande preuve de la sincérité de ses intentions pour la paix, et qu'on ne puisse lui attribuer qu'en ne voulant pas comprendre dans une même méditation les affaires de l'Empire et celles de la Hollande, elle songe, en s'accommodant avec l'Empire, à désarmer les États Généraux des secours qu'ils pourraient attendre de l'Allemagne pour travailler ensuite à leur ruine avec plus de liberté, Sa Majesté, pour faire voir qu'elle ne veut pas se prévaloir contre lesdits États du temps que le dit sieur électeur et les princes qui lui seront unis donneraient à la médiation dans l'Empire, déclare encore qu'elle voudra bien les rendre maîtres de convenir en son nom jusqu'au premier jour du mois de mai prochain, d'une suspension d'armes pour l'Allemagne, comme elle a déjà donné aux instances qui lui ont été faites de la part du roi de Suède, de remettre, à ses ambassadeurs, le pouvoir d'en accorder une pendant le même temps, pour la Hollande. Lesdites suspensions conformes à celle qui fut faite en 1659 entre la France et l'Espagne avant le traité des Pyrénées.

Et bien que ce terme-là doive être plus que suffisant pour apaiser

les mouvements de l'Empire et terminer ensuite la guerre de la Hollande lorsque, particulièrement, Sa Majesté s'est expliquée aussi favorablement sur les places du duché de Clèves, parce qu'il pourrait arriver toutefois que la paix ne serait pas encore conclue au premier mai avec la Hollande, et que la même appréhension pourrait renaître, que, l'Allemagne désarmée par une pacification, la Hollande ne demeurât exposée, sans aucune assistance du dehors, aux armes de Sa Majesté, pour ne pas laisser aucun doute de la sincérité avec laquelle elle a déjà témoigné, aussi bien que le roi de la Grande-Bretagne, de vouloir donner la paix aux États Généraux, elle veut bien encore déclarer que, lorsque l'Électeur de Mayence et les princes qui seront joints à lui pour la médiation de l'Empire auront, par leur entremise, procuré le repos de l'Allemagne, et qu'ensuite ils se trouveront joints à la médiation déjà exercée par le roi de Suède entre la France, l'Angleterre et leurs alliés d'une part et les États Généraux de l'autre, alors Sa Majesté promet, dès à cette heure, et s'assure que le Roi de la Grande-Bretagne et leurs alliés entreront dans le même sentiment, de prolonger la suspension d'armes avec la Hollande pour autant de temps que les médiateurs le jugeront nécessaire pour traiter la paix avec les États Généraux.

Après des déclarations si expresses et si favorables des intentions de Sa Majesté, non seulement pour la tranquillité de l'Europe, mais encore pour les moyens d'y arriver, Sa Majesté se promet que ledit Électeur de Mayence et les princes de l'Empire qui sont entrés dans la médiation, du consentement de Sa Majesté, du roi de la Grande-Bretagne et de leurs alliés trouveront qu'elle ne pouvait avoir plus de confiance, ni remettre ses intérêts entre leurs mains, qu'autant que Sa Majesté se trouve obligée, par la différence si naturelle qui est entre les affaires de l'Empire et celles de la Hollande, à ne les point confondre dans une même négociation et par les égards qu'elle doit avoir à sa dignité et à sa gloire, à ne point prendre précisément des médiateurs du corps de l'Empire pour les affaires de l'Empire même, autant elle verra avec plaisir les mêmes médiateurs travailler ensuite à la paix des États Généraux, conjointement avec le roi de Suède, lorsque leurs soins ayant agi avec succès, auront rétabli la première confiance entre Sa Majesté et tout l'Empire en général, et tous ses membres en particulier.

Fait en Versailles [1]. LOUIS ARNAULD.

[1] Ce « mémoire » est cité pour la première fois dans l'*Appendice* au t. V des *Œuvres de Leibniz*, publiées d'après les manuscrits originaux par le comte FOUCHER DE CAREIL.

Après cette réponse de la Cour de France aux propositions des princes allemands, la mission diplomatique de Leibniz n'avait plus de raison d'être. Cependant, il importait à Boinebourg que son protégé restât en France; car les intérêts de l'Allemagne pouvaient être défendus par d'autres moyens que par ceux des politiques de chancellerie. Le ministre de l'Électeur insista donc pour obtenir à Leibniz une prolongation de séjour à Paris et les subsides nécessaires pour lui permettre de jouer le rôle modeste, mais important, qui lui était assigné.

*
* *

Arnaud de Pomponne avait écrit du camp de Doesbourg, le 21 juin 1672, à Boinebourg :

Monsieur,

J'ai reçu de M. de Feuquières, non seulement la lettre du 4 de ce mois que vous avez pris la peine de m'écrire, mais encore les témoignages qu'elle a rendus au Roi des soins et de l'affection que vous continuez à apporter dans tout ce qui est du service et des intérêts de Sa Majesté. Je n'ai pas manqué d'en informer le Roi...

Je fis voir en même temps à Sa Majesté ce que vous m'écriviez touchant vos intérêts particuliers et je l'ai vu dans la résolution de donner toujours les ordres nécessaires pour vous faire jouir de la somme qu'Elle vous a accordé sur les Aides de Rethel.

Pour ce qui regarde la pension dont vous me parlez, comme ces sortes d'affaires trouvent moins de lieu au milieu des occupations de la guerre, je prendrai le temps d'en faire souvenir Sa Majesté lorsqu'elle sera de retour à Paris...

Arnauld de Pomponne.

Il est vraisemblable que la pension sollicitée était destinée à faciliter à Leibniz son séjour en France, puisque Boinebourg touchait déjà une partie des aides de Rethel.

De Mayence, le 5 novembre de cette même année 1672, le ministre de l'Électeur recommande de nouveau son protégé à Arnauld de Pomponne en ces termes :

Monsieur,

Ayant quelques intérêts à la Cour dont j'ai commandé la poursuite au sieur Leibniz, je vous ose recommander et la cause même et la

personne qui la doit solliciter. Votre bonté me donne cette confiance et je m'en promets une assistance quasi assurée, lorsqu'il vous plaira d'entendre, du dit sieur Leibniz, la justice de mes prétentions. Il ne manquera pas de vous les présenter et si, par ce moyen, il obtient encore le bonheur d'entrer auprès de vous dans une conversation plus familière, vous reconnaîtrez en lui un trésor inépuisable de *toutes les belles sciences* dont un esprit solide a jamais été capable; de sorte que vous ne sauriez pas départir vos faveurs à un sujet plus digne et, comme il se pourra assez rendre recommandable par ses propres mérites, je vous prie seulement de prendre aussi à cœur le soin et la conduite de mes affaires particulières. En quoi, si je puis réussir, je vous en aurai l'entière obligation et serai toute ma vie, etc.

Il ne s'agissait plus officiellement pour Leibniz de mission politique, mais de science. C'est en effet par la science qu'il dissimula sa diplomatie en France de 1672 à 1676.

C.-B. Favre.

(A suivre.)

LATOUR-MAUBOURG

CHARGÉ D'AFFAIRES A CONSTANTINOPLE

1809-1812

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

I

L'ARRÊT D'ERFURT

A peine Sébastiani eut-il quitté Constantinople [1] que la situation de la Turquie devint très difficile vis-à-vis de la France. Les griefs étaient réciproques. Ali pacha de Janina refusait d'approvisionner Corfou et négociait sa paix personnelle avec les Anglais, dans le but caché de leur livrer Porto-Palermo, à l'ouverture de l'Adriatique ; Napoléon en était très irrité et sommait la Porte de le châtier et même de le déclarer rebelle. De son côté, la Turquie voyant que les négociations entreprises à Paris entre son ambassadeur Muhib effendi et le comte Tolstoï pour aboutir à une paix définitive avec la Russie, n'avançaient pas, en concevait de réelles alarmes et soupçonnait, avec raison, l'Empereur d'être d'accord avec Alexandre pour la dépouiller. Le divan répondit à Latour-Maubourg, notre chargé d'affaires, qu'en déclarant Ali pacha rebelle on risquerait de voir la France intervenir au Albanie, et que tout ce que l'on pouvait faire était de lui adresser d'énergiques sommations et des menaces, dont

[1] Cf. nos études : *Mission de Sébastiani à Constantinople en 1801*, *Revue* de juillet 1903. — *Ambassade du maréchal Brune à Constantinople, 1803-1805*, *Revue* de janvier 1904. — *L'ambassade de Sébastiani à Constantinople, 1806-1808*, *Revue* d'octobre 1904. — La présente étude et celle qui la suivra termineront l'exposé complet des relations diplomatiques entre Napoléon et la Turquie de 1801 à 1814.

il se souciait fort peu du reste. Une nouvelle révolution au sérail vint encore compliquer la situation.

Mustapha fut remplacé par Mahmoud, son frère puîné et cousin de Sélim III. Cette substitution eut lieu sans secousse appréciable ; le nouveau sultan, dont la fermeté de caractère contrastait singulièrement avec la faiblesse de Mustapha, ne parut changer au début, dans le gouvernement de l'État; tous les ministres restèrent en fonctions, sauf le grand-vizir. Le reis-effendi s'empressa de dire à Latour-Maubourg que la Turquie continuerait d'être fidèle à l'Empereur ; une note officielle du 11 août 1808 confirma cette déclaration et Mahmoud, évitant de tomber dans la faute commise par Mustapha [1], notifia de suite son avènement à Napoléon, et envoya à notre chargé d'affaires la seconde classe de l'ordre du Croissant [2].

Erfurt survint, les Turcs, se doutant qu'ils formaient le thème principal de ces conciliabules, étaient dans des transes mortelles. Leur paix avec la Russie n'était pas encore conclue ; ils suspectaient la bonne foi de Napoléon, et se demandaient avec effroi ce qui allait sortir de l'entrevue des deux Empereurs.

Napoléon reçut à Erfurt même une longue dépêche de Latour-Maubourg. Elle contenait une nouvelle assurance de la fidélité des Turcs pour la politique de la France, et de leur confiance en Napoléon ; ils promettaient de faire rentrer Ali pacha dans le devoir et de continuer à exclure les marchandises anglaises [3]. Cette nouvelle preuve de bon vouloir donnée au moment suprême ne modifia en rien la résolution bien arrêtée de Napoléon de sacrifier son ancienne et soumise alliée, la Porte.

Les Anglais ne désespéraient point de rattacher un jour les Turcs à leur cause et malgré l'échec de lord Paget l'année pré-

[1] Il avait négligé pendant trois mois de notifier à Napoléon, et ce dernier en ressentit une extrême mauvaise humeur.

[2] Archives des affaires étrangères : manuscrits, Turquie, correspondance t. 217, f. 51. Latour-Maubourg à Champagny, 28 juillet 1808, et f. 80 et 90.

[3] *Loc. cit.*, Turquie, corresp. t. 217, f. 91. Latour-Maubourg à Champagny, 25 août 1808.

cédente, un nouvel émissaire, M. Adair, séjournait depuis deux mois à bord d'un navire britannique à Ténédos, et pressait le divan de ses sollicitations. On l'éconduisit, il revint à la charge, tant l'Angleterre avait besoin politiquement et plus encore commercialement de l'amitié de la Turquie. Adair, donnait aux Turcs l'exemple de l'Espagne qui, elle aussi, avait eu confiance en Napoléon et, ajoutait-il, le sultan aurait son tour : il serait renversé par l'insatiable Empereur, comme l'avait été Charles IV. C'était faux, car Napoléon ne songeait déjà plus à partager l'Islam avec la Russie, il se contentait de lui en abandonner un morceau. Le divan amusait Adair par des négociations simulées et attendait des nouvelles de Paris et surtout d'Erfurt, avant de l'éconduire définitivement ou de conclure avec lui. En le retenant à Ténédos, on était certain de le trouver à portée si on se décidait à cette seconde alternative.

Dans les derniers jours d'octobre, la confiance des Turcs commençait à être fortement ébranlée, les ministres ne s'en cachaient point vis-à-vis de Latour-Maubourg et dans une note officielle le reis-effendi se plaignait vivement que la France n'eût pas encore fait signer la paix entre la Russie et la Porte; paix dont les conditions étaient débattues à Paris depuis plus d'un an. Tout à coup arrive une lettre de Muhib effendi, annonçant que les négociations avec Tolstoï étaient virtuellement rompues, et que tout était à craindre des résultats de l'entrevue d'Erfurt. Notre chargé d'affaires essaya d'atténuer, par des protestations d'amitié, l'effet produit par la lettre de Muhib, mais lui aussi attendait, plein d'anxiété, la notification des résolutions prises à Erfurt.

Elle ne lui parvint que le 10 décembre ; trois dépêches datées du 2 novembre et qui mirent trente-sept jours pour atteindre Constantinople, les lui firent connaître; elles contenaient l'arrêt souverain de l'Empereur.

Ces trois dépêches, se complétant l'une l'autre, indiquent une sorte de gradation qu'il est intéressant d'observer. C'est

un précieux spécimen de la correspondance diplomatique de Napoléon. Dans la première, qui porte le numéro 30 de la correspondance, l'Empereur informe Latour-Maubourg de la résolution prise en commun d'offrir la paix à l'Angleterre, puis il ajoute ces paroles en complète contradiction avec les arrangements pris à Erfurt : « D'accord sur beaucoup de points, les Empereurs n'ont pu l'être sur la paix entre la Russie et la Turquie. L'Empereur Alexandre persiste à vouloir retenir la Moldavie et la Valachie ; il allègue l'état de convulsion et d'anarchie où se trouve le gouvernement turc, ce qui ne permet pas de compter sur les engagements qu'il pourra prendre ; il veut éviter les vengeances auxquelles les Grecs de ces provinces seraient exposés ; que ces provinces sont plus russes que turques ; qu'il y exerce une sorte de souveraineté. Enfin il ne fera la paix qu'au prix de ces deux provinces. La France a combattu ces prétentions et les deux Empereurs se sont séparés sans avoir rien arrêté sur ce point. L'Empereur de Russie est décidé de s'adresser directement aux Turcs. La France reste attachée aux intérêts de la Turquie ; si elle ne peut chasser les Russes de la Moldavie et de la Valachie, elle saura au moins les empêcher de passer le Danube, elle sacrifierait tout pour cela, elle garantit aux Turcs l'intégrité de leurs possessions jusqu'à ce fleuve, comptant toujours sur leur constance à faire cause commune avec elle contre l'Angleterre. » Pour couvrir ce que sa conduite a de répréhensible, l'Empereur reproche au Sultan son incertitude dans sa liaison avec la France, et lui fait grief de la conduite des pachas riverains de la Dalmatie.

Dans la seconde dépêche, numéro 31, Napoléon insiste pour que Latour-Maubourg fasse bien comprendre au divan que la France n'a rien pu obtenir de la Russie, et tâche de l'amener à consentir à l'abandon des provinces danubiennes, sans compromettre aucun de nos intérêts en Turquie.

« Mais surtout ne négligez pas de dire que la France n'a pas consenti à cette cession et qu'elle n'est pour rien dans les démarches que feront les Russes pour l'obtenir. » Il y a une

contradiction flagrante entre les deux tâches imposées au chargé d'affaires ; il doit essayer d'obtenir la cession de la Moldo-Valachie, et bien faire comprendre que la France n'est pour rien dans cette cession. Napoléon a confiance dans sa sagacité pour sortir de cette impasse ; quant à lui il ne s'en occupe plus. Mais demander à la Porte de continuer à faire cause commune avec lui contre l'Angleterre après l'avoir ainsi indignement trahie cela passe les bornes. Napoléon croyait-il réellement y réussir, et surtout faire croire au divan qu'il n'était pour rien dans la cession de la Moldo-Valachie aux Russes? C'est possible, en tout cas, il emploie un moyen cynique pour abandonner un allié, qui a mis toute sa confiance en lui, mais dont il n'a plus besoin contre la Russie.

La troisième dépêche, numéro 32, contient l'exposé des motifs que Latour-Maubourg doit faire valoir pour décider les Turcs à abandonner la Moldo-Valachie. Plusieurs d'entre eux sont soutenables, mais est-ce au représentant d'une nation alliée à les soumettre? La dépêche se termine par une nouvelle contradiction de la part de l'Empereur : « Il vaut mieux montrer la France opposée à cette cession. C'est l'affaire des Russes de persuader les Turcs[1]. » Or il a prescrit tout le contraire dans le corps de sa dépêche.

II

LA TURQUIE TRAITE AVEC L'ANGLETERRE

Ces désespérantes nouvelles ne surprirent pas le divan, les lettres de Muhib, les indiscrétions de l'entourage d'Alexandre l'y avaient préparé. Ses résolutions étaient prises d'avance ; il laissa croire à Latour-Maubourg qu'il était dupe de Napoléon, s'abstint de récriminations violentes, et même lui assura solennellement qu'il attendait tout de Napoléon et ne ferait jamais la paix avec l'Angleterre. Galib effendi, ministre des affaires étran-

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp. t. 217, f. 199, 201, 202.

gères et Beiliczy Izet, sur le point de partir pour traiter avec les Russes, allaient essayer d'arranger les choses directement à Jassy.

Latour-Maubourg semble avoir été dans cette occasion joué par la Porte, car il s'empressa de mander ces bonnes nouvelles à Paris et le ton de sa dépêche prouve qu'il y croyait lui-même [1].

Aussi sa stupéfaction fut-elle grande lorsque, le 10 janvier 1809, il apprit que la Porte avait signé cinq jours auparavant un traité de paix avec l'envoyé britannique. La décision du divan, prise dans les derniers jours de décembre, avait été exécutée sans tarder. Adair, désespérant de réussir, annonçait son départ, en menaçant de la vengeance anglaise sous forme d'une réédition de l'équipée de Duckworts deux ans auparavent. Les Turcs le rappelèrent le 1er janvier et le traité dit des Dardanelles fut conclu séance tenante

La partie patente rédigée en douze articles stipulait : le rétablissement de la paix entre la Turquie et l'Angleterre, la restitution réciproque des places, des prises, des effets, et propriétés séquestrées, le rétablissement des capitulations relatives à la navigation de la mer Noire, le bon traitement réciproque des navires et des négociants dans les deux pays. Les honneurs à rendre aux ambassadeurs, la nomination de consuls, et des drogmans étaient aussi mentionnés. L'article VI fixait le tarif des douanes à l'entrée en Turquie à 3 pour 100 ; par l'article IX, le plus important de tous, la cour britannique promettait de se conformer à l'ancienne règle qui défendait aux vaisseaux de guerre d'entrer dans les Dardanelles et la mer Noire, à la condition que cette règle serait appliquée à toute puissance quelle qu'elle fût [2].

A ces clauses rétablissant simplement la reprise des bonnes relations, il n'y avait rien à redire ; la Turquie, trahie par Napoléon, abandonne la politique que celui-ci lui a imposée, c'est bien naturel et Napoléon ne peut s'en prendre qu'à lui-même et à sa

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 217, f. 346. Latour-Maubourg à Champagny, 19 décembre 1808.

[2] MARTENS, *Recueil des traités*, vol. de 1808 à 1814, p. 160.

conduite peu franche. « Vous désirez la paix avec l'Angleterre, lui disait le divan dans une note du 14 janvier, puisque vous chargez la Russie d'offrir sa médiation pour y arriver ; nous Turcs, nous la désirons aussi, nous imitons votre conduite, mais nous prenons les devants, et nous donnons l'exemple ; faites comme nous, traitez avec l'Angleterre. »

Ce raisonnement si logique laissait Latour-Maubourg sans réponse ; que pouvait-il reprocher au rapprochement entre la Porte et l'Angleterre? Mais ce traité anodin en cachait un autre, secret, dont notre chargé d'affaires brûlait de connaître la teneur. Il ne réussit pas à se le procurer sur le moment, car les ministres étaient passés vis-à-vis de lui d'un extrême à l'autre. Hautains et dédaigneux, ils observaient un mutisme absolu.

Voici ces articles occultes que Latour-Maubourg parvint à découvrir neuf mois plus tard, grâce à une communication secrète qu'il avait pu établir dans le sérail par la connivence du secrétaire particulier de Mahmoud.

I. — L'Angleterre s'engage à procurer au Grand Seigneur une paix honorable et avantageuse avec la Russie, dans le cas où elle ferait la paix avec la Russie avant la Porte.

II. — Dans le cas d'une rupture ou d'une déclaration de guerre de la part de la France à la Porte, l'Angleterre s'engage à fournir aux Turcs des munitions de guerre de toute espèce et à les transporter là où la Porte le voudra ; elle s'engage à garnir tous les châteaux de la mer Blanche et de la Bosnie.

III. — L'Angleterre s'engage à entretenir dans la Méditerranée une flotte suffisante pour garantir les côtes de la Turquie d'une attaque de la France.

Article séparé : l'Angleterre s'engage, sauf acquiescement du Roi, à donner à la Porte 300,000 guinées, à titre de secours, et non pas pour indemnité des vaisseaux brûlés ou pris par les Anglais durant la guerre, ainsi que la Porte le demandait[1].

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 219, f. 199.

Les Turcs désillusionnés et dégoûtés de la France reprennent avec ardeur la politique de 1798. Adair arrive le 26 janvier à Constantinople, au milieu des manifestations les plus bruyantes de la joie générale ; les entraves que l'application du blocus continental avait apportées au commerce, l'augmentation du prix et même le manque absolu de certains articles indispensables pesaient lourdement sur toutes les classes. Cet état de choses allait cesser et le commerce renaître. Désormais, et jusqu'en 1814, le représentant de l'Angleterre sera tout-puissant à Constantinople et y jouera le rôle que Sébastiani y a tenu naguère.

III

ACTIVITÉ DE STURMER ET D'ADAIR

Le corps diplomatique fit à Adair un accueil cordial, à l'exception des représentants des cours alliées avec la France, mais le baron Sturmer, internonce, ambassadeur d'Autriche, dépassa la mesure. Il donna une grande fête à l'occasion de l'arrivée d'Adair, et y invita jusqu'aux sous-officiers de l'escadre anglaise, « hommes sans éducation », au dire de Latour-Maubourg ; vivement affectés de cette conduite du représentant de l'Autriche alors en paix avec nous, les Français s'abstinrent d'assister à cette fête, et notre agent fit des observations à Sturmer, qui lui répondit sèchement qu'il était libre de recevoir tout le monde.

Le rôle efficace de ce diplomate dans la conclusion du traité des Dardanelles avait complètement échappé à Latour-Maubourg, trop confiant dans la loyauté de l'Autriche. Cette puissance, qui déjà se préparait à déclarer la guerre à Napoléon, voyait dans l'union de la Turquie et de l'Angleterre le moyen d'enlever à la France l'appui éventuel de la Porte, placée sur les derrières de l'Autriche. Il était donc logique que Sturmer prêtât son concours à l'envoyé britannique, et désormais ces deux diplomates vont par tous les moyens possibles essayer de provoquer un conflit entre la Turquie et la France.

Napoléon, en recevant au retour d'Espagne la nouvelle de la conclusion de la paix entre la Porte et l'Angleterre, ne manifesta pas de colère et décida de garder le silence avec les Turcs, craignant, à la veille d'une guerre contre l'Autriche, de se mettre de nouvelles difficultés sur les bras, et plus encore de compromettre le sort des vingt mille Français établis dans les diverses parties de l'Islam. Seulement il demanda à la Russie de ne pas conclure la paix avec la Porte avant que celle-ci n'eût rompu avec les Anglais, ce à quoi le Tzar consentit avec un empressement bien compréhensible [1]. Il le fit annoncer au divan et reprit, dans les premiers jours d'avril, les hostilités suspendues sur le Danube depuis le 24 août 1807. Les Turcs, appuyés ouvertement par l'Angleterre et secrètement par l'Autriche, n'espérèrent plus leur salut que du sort des armes et recommencèrent la guerre avec confiance.

La situation de Latour-Maubourg devint bientôt des plus pénibles ; nos nationaux sont attaqués, l'un d'eux est tué, leurs cocardes leur sont arrachées. Insulté par les Anglais et les Turcs chaque fois qu'il sortait du palais de France, menacé, obligé plusieurs fois de barricader les portes pour empêcher les fanatiques d'envahir la légation, traité par les ministres avec mépris, notre chargé d'affaires demande à l'empereur s'il doit rester à son poste.

— Oui, répond Champagny à plusieurs reprises, demeurez à Constantinople à moins qu'on ne vous en chasse, et tâchez de maintenir la Porte en paix avec la France [2] ; car la France restera absolument neutre entre la Russie et la Porte.

Pour adoucir l'amertume de Latour-Maubourg, Napoléon lui prodiguait les félicitations, les témoignages de bienveillance et lui donnait la Légion d'honneur.

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 218, f. 470. Champagny à Latour-Maubourg, 20 février 1809.

[2] *Loc cit.*, Turquie, corresp., t. 219, f° 16, p. 121. Champagny à Latour-Maubourg, 8 juin, 27 juillet 1809 et *passim*.

Faire rompre la Porte avec la France était le but constant d'Adair et de Sturmer, nous l'avons déjà dit. En dehors des provocations et des menaces prodiguées journellement, voici le premier moyen qu'ils employèrent pour arriver à leurs fins. Des agents anglais fomentent la révolte dans les îles Ioniennes, qui appartiennent à la France depuis le traité de Pressbourg, et en même temps Adair établit à Constantinople une chancellerie de la république des îles Ioniennes [1], dont il nomme chancelier un septinsulaire du nom de Dandrino, connu pour son immoralité. Le ministre anglais espère faire reconnaître cette agence diplomatique par la Porte et provoquer ainsi un conflit entre la France et le divan, conflit qui, étant donné le caractère de Napoléon, aboutira à une rupture. A ce coup habile, Latour-Maubourg répond par un acte de force, il fait enlever Dandrino et l'enferme à la légation de France; c'est son droit, car Dandrino est sujet français. Le peuple de Péra s'ameute, les Anglais excitent sa colère, et prétendent faire arrêter Franchini, drogman de l'ambassade de France, et Latour-Maubourg lui-même. Nos gens sont armés et s'attendent à être attaqués.

Craignant un scandale trop considérable, les ministres calmèrent la sédition populaire, mais en échange demandèrent à Latour-Maubourg de mettre Dandrino en liberté. L'officier porteur de cette demande est suivi d'une immense populace venue pour assister à l'humiliation du représentant de la France; il pénètre dans l'ambassade et remet l'ordre écrit à Latour-Maubourg. Irrité du ton menaçant de cette requête, celui-ci, après plusieurs heures d'une discussion très vive, refuse de la recevoir et congédie l'officier turc.

Rendre un sujet de l'empereur dans ces conditions constituait un acte de faiblesse qui eût couvert de honte notre ambassade et détruit notre prestige. La ferme contenance de Latour-Maubourg imposa aux ministres, et bien qu'Adair leur distribuât

[1] Cette république était alors plus connue sous le nom de République des Sept-Iles.

des sommes considérables, ils n'osèrent se porter aux extrêmes[1]. Pour terminer cette affaire, Latour-Maubourg proposa au grand-vizir de laisser évader Dandrino, qui quitterait ensuite Péra sans être aperçu. Le grand-vizir exigea la mise en liberté pure et simple. On ne put s'entendre et Dandrino demeura prisonnier du chargé d'affaires, qui décida de subir l'assaut du palais de France et la déclaration de guerre plutôt que de le rendre aux Turcs, et de compromettre ainsi la sécurité des chrétiens en Turquie.

Adair crut un instant avoir atteint son but, car le divan signifia à Latour-Maubourg que toutes communications étaient suspendues entre lui et le représentant de Napoléon.

Craignant que nos nationaux fussent victimes des violences des Turcs excités par les Anglais, Latour-Maubourg invita la plupart d'entre eux à quitter Constantinople dans les derniers jours de mai. Il y resta de sa personne avec le personnel de la légation. L'alternative était cruelle; en rendant Dandrino et en laissant subsister la chancellerie des Sept-Iles, il compromettait le prestige de son maître ; en s'obstinant à ne pas le rendre, il s'exposait personnellement à des violences qui eussent rendu la guerre inévitable, contrairement aux intentions de Napoléon.

Heureusement cette tragi-comédie, qui durait depuis trois mois, touchait à son terme.

Le 30 juin, un officier, suivi d'une garde nombreuse, vint réclamer Dandrino, décidé à employer la force, disait-il, si on ne le rendait pas. Le conseiller d'ambassade Rufin lui persuada de revenir le lendemain. Latour-Maubourg, qui était à la campagne, accourut au milieu de la nuit, fit desceller l'écusson aux armes de France qui décorait la façade, barricada les issues et attendit l'assaut. Devant cette attitude, les ministres hésitèrent et à leur instigation le Sultan tenta une démarche directe en envoyant un de ses aides de camp prier Latour-Maubourg de mettre un terme à ce scandale, et lui manifester son désir de rentrer en relations avec l'ambassade de France. En échange de

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 218, p. 303, 25 avril 1809.

la mise en liberté de Dandrino, le Sultan offrait de déclarer officiellement que la chancellerie des Sept-Iles était supprimée, et qu'à l'avenir on ne tolérerait plus l'établissement d'aucune chancellerie de ce nom.

Satisfait par ces promesses, Latour-Maubourg céda et mit son captif en liberté au milieu de la nuit (1).

IV

NOUVEAU CHANGEMENT DE FRONT DE LA PORTE

La victoire de Wagram porta un coup sensible au prestige de l'Autriche à Constantinople; l'échec de l'expédition de Walcheren fit baisser le ton à M. Adair; le reis-effendi, par trop compromis avec les Anglais, fut chassé et remplacé par un personnage obscur, et, fidèle à cette politique de bascule qu'elle suivait depuis si longtemps, la Turquie essaya de se rapprocher de l'invincible Empereur, tout en restant bien avec les Anglais.

Par la paix de Vienne, Napoléon obtint une partie de la Croatie, c'est-à-dire tout le pays situé sur la rive droite de la Save, depuis sa sortie de la Carniole jusqu'à la frontière turque. La France et la Turquie, déjà voisines en Dalmatie, le devenaient bien davantage et cette considération, qui augmentait encore les alarmes de la Porte, était bien faite pour la pousser à reprendre vis-à-vis de Napoléon une attitude humiliée. Notre chargé d'affaires connut de meilleurs jours.

Les Turcs semblent vouloir revenir à la politique de Sélim III. Le 29 janvier 1810, le divan déclare à Latour-Maubourg qu'il n'a pas fait d'alliance avec l'Angleterre et n'en fera pas, que la flotte dont Adair sollicite depuis trois mois l'admission dans les Dardanelles ne sera pas reçue; que si elle veut y pénétrer de force, elle sera canonnée. Cette promesse concernant la flotte anglaise était précieuse à recevoir, mais les allégations relatives à l'alliance

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 219, p. 71 et 76.

avec le cabinet de Londres étaient contraires à la vérité. Les articles secrets et séparés du traité des Dardanelles, conclu exactement un an auparavant, existaient toujours, et les Anglais y tenaient plus que jamais. Les Turcs ne savaient pas que Latour-Maubourg connaissait leurs engagements occultes avec la cour de Londres, aussi leurs affirmations mensongères le firent-ils sourire, mais il évita de les presser sur ce point délicat et demanda la reconnaissance officielle par la Porte de Joseph, comme roi d'Espagne. Trois mois plus tôt, cette requête eût été repoussée avec mépris; aujourd'hui elle fut accordée avec empressement. Le baron de Sturmer, qui avait noué avec Adair une étroite amitié personnelle, continuait à le voir en secret, bien que l'Autriche fût reconciliée avec la France depuis la paix de Vienne. Il venait de recevoir 10,000 livres sterling de la générosité du ministre anglais [1], et disait-on, ce cadeau n'était ni le premier ni le dernier. En présence de ce scandale, Latour-Maubourg insinua que le rappel de Sturmer plairait infiniment à Napoléon. Le divan le lui promit, mais n'en tint compte.

Le fait par un diplomate accrédité auprès de la Porte d'acheter avec de l'argent le concours de celui d'une autre nation est un procédé bien caractéristique de la politique anglaise de l'époque. Ces cadeaux étaient jusqu'alors exclusivement réservés aux ministres ottomans. Telle cette magnifique boîte en brillants, et d'une valeur de dix mille piastres, que Latour-Maubourg offrit au grand mufti, et que celui-ci refusa. Ne sachant que faire de cette boîte, notre envoyé la donna, avec le consentement de Napoléon, au baron de Hubsch, ministre de Saxe, qui avait recueilli et secouru nos nationaux lors des émeutes de 1809.

Latour-Maubourg, auquel un congé venait d'être refusé, à cause de la gravité de la situation à Constantinople, représentait aux ministres ottomans la situation des Anglais en Espagne comme absolument désespérée. En même temps, par ordre de Napoléon, le prince Schwartzenberg avait avec Muhib effendi

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 220, p. 39. Latour-Maubourg à Champagny, 18 février 1810.

de longues conférences à Paris. Cette action parallèle exercée sur le divan a d'abord pour but de l'informer de la situation exacte des affaires d'Europe, que les Anglais travestissent à plaisir, et ainsi de les éloigner de ces derniers. La question d'Albanie prend aussi des proportions inquiétantes ; Ali pacha s'est rendu virtuellement indépendant de la Porte et fait la guerre de concert avec les Anglais, dans le but de leur faciliter la prise des îles Ioniennes. En agissant ainsi, il croit agir en bon musulman, car ces îles ont été arrachées à la Turquie, et le regret en est toujours cuisant à Constantinople, quoiqu'on dise le contraire à nos agents diplomatiques. Le Pacha de Janina, non seulement n'approvisionne pas Corfou, mais encore a aidé les Anglais à s'emparer de l'île de Sainte-Maure. Grande colère de Napoléon et vives réclamations de Latour-Maubourg, qui exige une punition sévère d'Ali, faute de quoi les troupes françaises de Dalmatie se chargeront de le châtier. Comme tout territoire occupé par nos troupes reste acquis à la France dans ces parages, Mohamed semble céder, et enlève au pacha rebelle deux de ses gouvernements; mais le despote de Janina rachète sa faute en envoyant son fils à l'armée du Danube, avec douze mille Albanais de choix. La Porte ne pourra plus élever la voix et Latourg-Maubourg continuera en vain ses stériles réclamations.

V

POLITIQUE DU SULTAN MAHMOUD

Avec l'exercice de la souveraineté, le caractère de Mahmoud se développe, sa fermeté, qui contraste étonnamment avec la faiblesse de ses deux prédécesseurs immédiats, devient de plus en plus grande. Très jaloux de son autorité, il a résolu d'abaisser les pachas, qui, chacun dans son gouvernement, jouent à l'indépendance. Celui de Bagdad, le plus puissant, a la tête tranchée, les autres tremblent et rentrent dans le devoir. Les ministres

vivent dans de continuelles alarmes, les janissaires n'osent se soulever, car de nombreuses troupes asiatiques sont campées sur la rive orientale du Bosphore et Mahmoud peut compter sur leur dévouement. « Actif, laborieux, d'un secret impénétrable, « observateur zélé de sa religion, sobre et respectant les mœurs, « Mahmoud peut à juste titre être regardé comme un phéno- « mène pour la Turquie [1]. »

Le reis-effendi, personnage d'une nullité absolue, et tremblant pour sa tête, n'est qu'un rouage administratif ; le Sultan dirige personnellement les affaires étrangères.

Son bon sens politique, sa fermeté à persévérer dans ses résolutions, son désir de rehausser le prestige de son trône, affermirent le gouvernement turc, mais rendirent plus difficile la tâche de Latour-Maubourg. Mahmoud déteste également tous les Européens, et les circonstances vont lui donner l'occasion de se rendre réellement indépendant vis-à-vis des puissances, en s'appuyant sur les Anglais, dont ses peuples ont absolument besoin pour leur commerce. Toute sa politique se résume dans ces mots : la Turquie aux Turcs; et il réussira à la mettre en pratique.

Corfou a besoin d'être ravitaillée, et le Sultan refuse d'y laisser transporter des blés ottomans, car, à cause de la disette qui règne à Constantinople, il en a défendu l'exportation. Or, Corfou est à la France. Toutes les représentations de Latour-Maubourg restent sans effet ; il demande ses passeports. Pour éviter une rupture, Mahmoud s'incline et autorise le ravitaillement de Corfou. Mais, pour bien marquer son indépendance, il reçoit aussitôt en audience solennelle le ministre d'Angleterre, Adair. qui va quitter son poste. Napoléon ne doit pas s'en étonner, c'est conforme au cérémonial ottoman, et la Porte et l'Angleterre sont en paix.

Satisfait du secours qu'Ali pacha lui a envoyé contre les Russes, le Sultan le laisse intriguer avec les Anglais et servir

[1] Andréossy, discours préliminaire à son livre sur *Constantinople et le Bosphore*, p. 26.

leur cause. Seulement, comme nos nationaux sont maltraités et même assassinés sur les frontières d'Albanie, Mahmoud, sur de nouvelles et pressantes réclamations de la France, envoie un commissaire chargé de redresser les torts dont nous nous plaignons à bon droit.

Les marchandises britanniques continuent naturellement d'entrer en Turquie, et même pénètrent dans la mer Noire et sont débarquées clandestinement à Odessa et en Crimée. Pour punir le Divan, Napoléon fait saisir à Ancône cent bâtiments turcs qui avaient payé des droits aux Anglais, et il blâme le vice-roi Eugène, qui de sa propre autorité a autorisé la levée de la saisie. Ces bâtiments sont de bonne prise, jusqu'à ce que l'Empereur en ait décidé autrement.

Les circonstances actuelles et le caractère du Sultan faisaient à Latour-Maubourg une situation toute nouvelle et à laquelle nos derniers ambassadeurs à Constantinople n'étaient guère habitués.

Il aurait voulu garder une attitude passive et simplement décorative, en se tenant un peu à l'écart du divan. Dans une autre cour, cette conduite eût été possible ; ici elle ne l'était pas, à cause du grand nombre des Français et des Italiens habitant l'Islam. Chaque semaine plus de vingt affaires importantes surgissaient, qui forçaient notre agent à voir les ministres. D'où des froissements et la difficulté d'aboutir, car, depuis Tilsit, la défiance des Turcs était toujours en éveil, dans tout ils voyaient un piège et cherchaient à se dérober. Latour-Maubourg ne pouvait obtenir satisfaction qu'en menaçant de quitter Constantinople, ce qui nuisait au prestige de la France et contrariait Napoléon. Mais il le fallait pour défendre nos intérêts et ne pas laisser le ministre anglais prendre trop d'importance, car lui savait toujours se faire respecter et obtenir justice [1].

Rapidement et sûrement renseignés par les commerçants grecs qui ont de nombreuses attaches en Russie, le sultan apprend,

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 219, p. 158 et 215.

en septembre 1810, que la brouille entre Napoléon et le Tsar s'accentue, et il entrevoit le moyen de rétablir la puissance et l'indépendance de la Turquie. Il s'empresse pourtant de reconnaître l'annexion de la Hollande à la France, et recommande à Muhib d'être plein d'attention pour l'Empereur; mais l'élection de Bernadotte, comme prince royal de Suède, le remplit de joie, car il suppose que cela contribuera à éloigner la Russie de la France. La question des provinces danubiennes prime toutes les autres aux yeux de Mahmoud, la guerre avec les Russes continue avec des alternatives de succès et de revers, et, à la suite d'une victoire à Roustouck, les généraux du Tsar offrent la paix aux Turcs. Mahmoud élude, malgré le mauvais état de ses troupes, car il attend tout d'un conflit probable en Pologne.

Les Turcs désirent, en 1810, que nous ayons la guerre avec la Russie, non pas dans l'espoir que nous les aidions à reprendre la Moldo-Valachie par les armes, mais parce qu'une alliance étroite entre la Russie et l'Angleterre se nouerait immédiatement, et que l'Angleterre, par le traité secret des Dardanelles (voir page 267), s'est engagée implicitement à leur faire restituer ces provinces. Ils les recouvreraient ainsi sans coup férir.

Mais les Russes peuvent offrir aux Turcs de leur restituer les deux provinces à la condition qu'ils resteront neutres pendant leur guerre avec Napoléon, et n'envahiront pas la Crimée. Si, au contraire, Napoléon veut se réserver le concours efficace des Ottomans, il faut qu'il prévienne les offres de la Russie, et non seulement les prévienne, mais encore en fasse de plus brillantes. Or, comme la Turquie est certaine de reprendre la Moldo-Valachie sans notre intervention, il faut que Napoléon lui promette, au moins, la Crimée pour la décider à continuer la guerre sur le Danube et à repousser les avances de la Russie. En un mot, la Turquie, actuellement appuyée sur le traité des Dardanelles, et assurée du concours de l'Angleterre, envisage l'avenir avec plus de tranquillité et sera au plus offrant.

VI

L'ERREUR DE NAPOLÉON

Napoléon ne semble pas avoir bien compris la position exacte de la Turquie à la fin de 1810, lorsqu'il faisait envoyer l'instruction suivante à Latour-Maubourg :

« La Porte n'aura la paix avec la Russie, qu'en abandonnant la Moldo-Valachie[1]. Elle aurait pu conserver ces provinces si elle était restée fidèle à l'alliance française. La paix avec l'Angleterre l'a laissée à ses propres forces. L'empereur a perdu le moyen de lui être utile. Vous ne devez donc faire prévoir à la Porte aucune assistance dans ses réclamations ayant pour objet la conservation de la Moldavie et de la Valachie. Du moment où l'Empereur a vu la Porte disposée à s'arranger avec l'Angleterre, il a pris avec la Russie l'engagement de ne pas s'opposer à ce qu'elle fasse l'acquisition de la Moldo-Valachie. »

Assertion mensongère, car à l'époque où furent pris les engagements de Tilsit et d'Erfurt, la Porte nous était fidèle et sa paix avec l'Angleterre est postérieure de quatre mois au pacte d'Erfurt.

Mais continuons : « Cet engagement, Sa Majesté veut le tenir scrupuleusement, mais Elle ne compte pas aller au delà. Au cours des récentes négociations de paix, les Russes ont demandé de prendre pour limite le lit du vieux Danube, ce qui les mettrait réellement en possession de la rive droite. Les Turcs n'avaient pas paru éloignés de les accepter. » Ceci est d'une inexactitude absolue, car, puisque les Turcs ne consentaient même pas à céder les provinces danubiennes, ils consentiraient encore bien moins à céder une partie de la Roumélie. « Si de telles propositions étaient renouvelées, vous devez faire connaître verbalement, à la Porte, que Sa Majesté ne souffrira jamais que la Russie con-

[1] Napoléon avait encore fait dire par Caulaincourt à Alexandre, peu de temps auparavant, qu'il verrait avec plaisir la paix conclue sur le Danube dans ces conditions. Lettre 16676.

serve une portion de territoire quelconque au delà du thalweg du Danube, ni aucune influence sur la rive droite. Au fond, l'Empereur n'a aucun intérêt à voir finir cette querelle. Il ne peut être fâché de voir que la plus grande partie des forces russes soit occupée sur le Danube, mais il regretterait beaucoup que les succès des Russes eussent pour résultat de mettre entre leurs mains une possession quelconque sur la rive droite du Danube et s'opposerait avec force à un pareil engagement[1]. »

N'était-il pas grotesque de déclarer à la Porte qu'elle devait renoncer aux provinces danubiennes, dans la situation actuelle des relations entre la France et la Russie? Et il est étonnant qu'un esprit aussi perspicace que Napoléon se soit trompé à ce point. Il était, dès ce moment, décidé à rompre avec la Russie et l'envoi immédiat d'un ambassadeur extraordinaire pour porter au Divan des propositions réellement avantageuses était tout indiqué. Napoléon le fit, mais beaucoup trop tard et lorsqu'il n'était plus temps, comme nous l'exposerons dans la dernière partie de ce travail.

Latour-Maubourg s'abstint de faire la déclaration relative au pays situé sur la rive droite du Danube. Elle était dangereuse à énoncer même de vive voix, tant que la France mettrait du prix à ménager la Russie et à gagner du temps, car elle arriverait aux oreilles du Tsar par le canal de ses amis les Grecs, amplifiée et dénaturée par des commentaires destinés à aigrir ce prince.

Napoléon modifia très vite les ordres donnés à son ministre à Constantinople et, avec l'année 1811, commença une nouvelle et dernière phase de sa politique vis-à-vis de la Sublime-Porte. Il s'est éloigné progressivement d'Alexandre, dont il a cru avoir à se plaindre au sujet de la convention relative à la Pologne, du mariage manqué avec la grande-duchesse Anne, et surtout à cause de la non-exécution du blocus continental par les Russes. Les beaux jours de Tilsit et d'Erfurt sont évanouis; la déclaration au Corps législatif du 3 décembre 1809 est oubliée[2]; la Tur-

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 220, fol. 243, 10 août 1810.

[2] « Mon ami et allié l'empereur de Russie a uni à son immense empire

quie, que naguère Napoléon abandonnait à l'ambition de la Russie, doit au contraire devenir plus forte que jamais, et son territoire être non seulement intangible, mais encore largement augmenté. Loin de pousser, comme jadis, les Turcs à faire la paix avec Alexandre, Napoléon va les inciter à continuer la guerre avec vigueur. Nous allons suivre, dans la correspondance diplomatique, les graduations par lesquelles est passée cette nouvelle évolution de la politique napoléonienne.

Champagny écrivait à Latour-Maubourg, le 19 février 1811 :

« L'intention de Sa Majesté est que vous vous rapprochiez le plus possible de la Porte, de manière à préparer une liaison intime des deux puissances, si jamais les circonstances la rendaient convenable. Usez donc de prévenances envers les ministres turcs, mais gardez-vous qu'on aperçoive aucun changement dans votre conduite politique. Muhib effendi a reçu ses lettres de rappel[1]; il n'y aura plus d'ambassadeur de part ni d'autre. Intimez à la Porte d'en nommer un et faites-lui espérer que, dans ce cas, l'Empereur en enverra un à Constantinople. Surtout insinuez tout cela de manière à ne pas alarmer le parti russe[2]. »

la Finlande, la Moldavie et la Valachie. Nos sentiments pour ce souverain sont tout à fait en harmonie avec ma politique. » Latour-Maubourg eut ordre de traduire ces phrases de manière à en dénaturer le sens, mais le divan reçut par son ambassadeur à Paris la traduction exacte de cette grave déclaration qui réalisait les engagements d'Erfurt.

[1] Cet ambassadeur, comme ses prédécesseurs, ne recevait pas son traitement en espèces, mais en châles; il les mettait en gage chez ses fournisseurs habituels. Il leur dut bientôt 60,000 francs, et comme ils ne voulaient pas accepter les châles en paiement et ne pouvant les réaliser, ils menacèrent de poursuivre Muhib, aussitôt qu'il aurait présenté ses lettres de rappel et cesserait ainsi de bénéficier de l'extraterritorialité. De Bassano conseilla à Napoléon de donner 15,000 francs en espèces à Muhib au lieu d'un cadeau de pareille importance à l'occasion de son départ. Quelques années auparavant, 40,000 francs avaient été donnés en cadeau à Alek effendi, dans des circonstances analogues. Pour aider Muhib, Napoléon lui fit avancer 60,000 francs par Laffitte et Perregeaux, mais le diplomate partit de Paris le 26 août 1811 sans les avoir remboursés. Bassano s'étant porté caution, on réclama cette somme au gouvernement turc qui fit toujours la sourde oreille. *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 221 et 222, *passim*.

[2] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 221, f. 91 et *Correspondance de Napoléon*, 17365, lettre du 17 février 1811 à Champagny.

Les événements se pressent à Paris et sur le Danube; la tension entre les deux Empereurs augmente et le Tsar, en prévision d'une attaque des Français, a retiré de Moldavie les deux tiers de ses forces, soit cinq divisions.

Napoléon s'empresse d'en informer Latour-Maubourg. Il est impatient de faire rentrer la Turquie dans l'orbite de sa politique et renforce, le 27 avril 1811, ses instructions précédentes :

« Il ne reste que vingt-huit mille hommes en Moldavie et en Valachie; les Turcs peuvent donc s'en emparer. Il paraît que les efforts de la Russie se dirigent contre la France : elle aura à qui parler. Vous devez préparer les voies pour conclure un traité d'alliance en règle par lequel la France garantirait la Moldavie et la Valachie à la Porte et, en cas de succès, *ce qui n'est pas douteux*, les deux armées se combineraient pour faire rendre la Crimée à la Porte. Vous n'êtes chargé de rien conclure; vous devez même garder les apparences de la réserve avec les Russes, car l'alliance dure toujours. Vous devez insinuer à la Porte que l'Empereur a attiré les forces russes ailleurs, craignant que la guerre de Turquie n'allât trop loin et voyant la situation où se trouvait son plus ancien allié. Il faut que la Porte envoie de suite un ambassadeur. Il est convenable que, dédaignant la pompe orientale, il parte sur-le-champ; il faut qu'il soit autorisé à signer un traité en forme. Vous direz que la mort de Sélim est ce qui a refroidi l'Empereur, lors du traité de Tilsit, et que c'est la Russie qui, de son plein gré, a attaqué la Porte en 1807, et par haine. En résumé : être prudent, car tout peut s'arranger en Russie, mais au moment où l'ambassadeur turc sera arrivé à Paris, tout sera décidé et on agira selon les circonstances [1]. »

Cette attitude équivoque eût permis à Napoléon d'abandonner, une fois de plus, la Turquie, si le rapprochement avec Alexandre s'était produit.

Le ton de commandement qui perce sous les termes de cette dépêche dénote bien l'état d'esprit de Napoléon, caractérisé

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 221.

alors par l'orgueil de la domination universelle et aussi, malheureusement, par une ignorance profonde des conditions réelles dans lesquelles la Turquie et la France se trouvaient, en 1811, vis-à-vis l'une de l'autre. Croyait-il donc les Turcs assez dénués de mémoire pour oublier Tilsit et surtout Erfurt; les croyait-ils aussi versatiles qu'il l'était lui-même; pensait-il enfin leur faire croire que c'était uniquement pour épargner à la Porte une invasion de la Roumélie qu'il allait déclarer la guerre à la Russie? Et quand bien même, séduit par les succès passés de Napoléon, le divan aurait eu des velléités de lui envoyer au commandement, un ambassadeur pour traiter, sir Strafford Canning, chargé d'affaires d'Angleterre, et le baron de Sturmer étaient là pour lui montrer la réalité des choses. Sturmer, toujours à Constantinople malgré sa demande de rappel, sollicitée en vain par Latour-Maubourg, s'occupe d'une tentative occulte de médiation autrichienne entre la Russie et la Porte; Pozzo di Borgho vit très retiré dans le palais d'Angleterre, et néanmoins se mêle activement à des négociations secrètes dont notre représentant essaye inutilement de pénétrer le mystère [1].

Napoléon ignore aussi que son prestige n'est pas aussi grand auprès de la masse du peuple turc qu'il le croit. Jamais ce peuple n'a vu à Constantinople ces légions invincibles qui font trembler le continent; au contraire, il sait que sur mer notre puissance est nulle, et que si, par hasard, un de nos navires paraît sur les côtes de l'Islam, c'est pour se faire battre par les Anglais. La prépondérance des Anglais est devenue telle dans les eaux turques que Latour-Maubourg demande à Napoléon de ne plus y laisser pénétrer le pavillon français, afin d'éviter les affronts auxquels il est continuellement soumis.

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 221, f. 259. Latour-Maubourg à Champagny, 19 avril 1811.

VII

MENSONGE IMPÉRIAL

Conformément aux instructions du 27 avril, Latour-Maubourg vit secrètement et individuellement les ministres, le grand-vizir, le Sultan enfin. Il acquit la certitude que les Turcs ne pardonnaient pas à Napoléon de les avoir sacrifiés à ses grands desseins. Ils n'osent de se rapprocher de lui, ils ont une telle méfiance que ses marques d'amitié même leur font peur; ils craignent une occupation de l'Albanie par nos troupes, malgré les dénégations du chargé d'affaires et ils se défient plus que jamais de la France, se croyant autorisés, par l'exemple du passé, à craindre qu'après s'être servi de leurs soldats contre les Russes, Napoléon ne les frustre du fruit de leurs services. Si enfin ils se rapprochent de la France par l'envoi d'un nouvel ambassadeur, ils redoutent que Napoléon ne leur propose de rompre avec l'Angleterre, ce qu'ils ne feront à aucun prix. Certains désormais que la guerre va éclater en Pologne, les Turcs veulent rester neutres, et, si la Russie relâche ses prétentions, le Sultan fera sa paix avec elle sans tarder.

Latour-Maubourg rapporta fidèlement ces observations à son maître et pour le flatter ajouta que c'était la trop grande puissance de la France qui effrayait les Ottomans. En réalité c'était la mauvaise foi trop connue de l'Empereur.

A toutes ces causes d'éloignement, s'ajoutait une blessure faite à l'amour-propre de Mahmoud, très pointilleux et très jaloux de son prestige; voici à quelle occasion. Quelque temps après son avènement au trône, Mahmoud en fit part à Napoléon par une lettre personnelle [1]. Cette lettre, arrivant au lendemain d'Erfurt, trouva l'Empereur peu disposé à répondre, on sait pour quels motifs. Il n'en fit donc pas accuser réception, et Mah-

[1] *Loc. cit.*, Turquie, supplément, t. 24, f. 192. Lettre envoyée à Napoléon, le 30 octobre 1808.

moud ressentit un violent courroux de ce manque de politesse.

Lorsqu'en 1811 Napoléon voulut se rapprocher sérieusement des Turcs, il se souvint de cette lettre de Mahmoud, déjà vieille de deux ans et demi, et regrettant son manque d'égards, ce qu'il imagina pour en pallier l'effet, est indigne d'un chef d'État. Il supposa qu'il avait répondu et pour mieux tromper la Porte, il trompa Latour-Maubourg lui-même.

« Sa Majesté a bien reçu à Burgos la lettre de Mahmoud du 30 octobre 1808, mais Elle n'y a pas répondu de suite, parce qu'en ce moment la Porte venait de conclure la paix avec l'Angleterre et que l'empereur était irrité par l'assassinat de Sélim III[1]. Mais voyant après Wagram que la Porte persistait dans ses bonnes intentions pour la France, Sa Majesté s'est décidée à répondre à Mahmoud de Vienne, le 10 octobre 1809. La lettre, envoyée par la Carinthie et la Dalmatie, pays mal pacifiés, s'égara en route. Voilà pourquoi le Sultan ne la reçut pas[2]. »

L'allégation contenue dans la première partie de cette lettre est mensongère. En effet, le traité de paix anglo-turc, conclu le 5 janvier 1809, connu par Latour-Maubourg le 15 seulement, ne fut communiqué à Napoléon qu'à la fin de février. Il y avait déjà bien longtemps qu'il avait reçu la lettre de Mahmoud et aurait dû y répondre.

Trois mois s'écoulent sans que Latour-Maubourg réponde ni au sujet de l'alliance, ni au sujet de la lettre soi-disant égarée. Napoléon revient à la charge sur les deux points. « La Turquie a repris Routschouck aux Russes le 4 juillet; il faut qu'elle continue la guerre avec acharnement; encouragez les ministres mais en évitant, comme je vous l'ai recommandé plusieurs fois, de porter aucun ombrage à la *légation* russe[3]. »

[1] Ce prince, déposé le 2 juin 1807, passa un an dans une prison et fut mis à mort le jour de l'avènement de Mahmoud.

[2] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 221, f. 305. Champagny à Latour-Maubourg, 8 mai 1811.

[3] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 222, f. 137. Maret à Latour-Maubourg, 14 septembre 1807. — Maret fait erreur; il n'y avait pas de légation russe à Constantinople à cette époque, puisque les deux pays étaient en guerre depuis 1807.

Huit jours plus tard, l'Empereur est plus formel, et se pose en champion désintéressé de l'Islam. « Les Russes ont encore affaibli leur armée du Danube, et cette diversion causée par les préparatifs de Napoléon a été plus utile aux Turcs qu'un secours direct. Il sera donc utile d'opérer un rapprochement plus étroit avec la Porte. Qu'elle nomme un successeur à Muhib [1]. »

L'affaire de la lettre à Mahmoud préoccupe toujours l'Empereur; néanmoins il persiste dans son mensonge, mais il en fait l'aveu à Latour-Maubourg. « Il serait trop tard de songer aujourd'hui à répondre aux lettres que le Sultan Mahmoud a adressées à l'Empereur au mois d'août 1808, *puisque cette réponse n'a pas été faite dans le temps*. Plusieurs motifs s'y opposèrent alors : savoir la révolution qui éleva Mahmoud et fit périr Sélim ; la Porte cherchait alors à se rapprocher de l'Angleterre et Sa Majesté ignorait quelles seraient les dispositions ultérieures des Turcs; la guerre d'Autriche survint; comme alliée de la Russie, la France ne pouvait paraître se rapprocher des Turcs en guerre avec les Russes. » Après cette misérable apologie de son manque de convenances, l'Empereur conclut : « Pourtant si le silence de Sa Majesté devait empêcher que la Porte n'accréditât un nouveau ministre près d'Elle, et lui inspirât des défiances sur les dispositions de la France, vous pourriez dire que Sa Majesté a répondu de Vienne, le 16 octobre 1809, aux lettres de Mahmoud, mais que les courriers ont été interceptés à cette époque, qu'une lacune existe dans votre correspondance à cette époque, qu'il n'est pas d'usage d'envoyer en duplicata les lettres de l'Empereur, mais qu'il vous en a été envoyé plus tard une copie et que vous l'avez entre les mains. Mais n'en usez qu'avec beaucoup de circonspection et après avoir bien examiné si, dans cette situation, il ne vaut pas mieux vous borner à expliquer, comme je l'ai fait, le silence de Sa Majesté. »

[1] En quittant Paris, Muhib avait laissé l'ambassade à Galil effendi, son secrétaire. Celui-ci étant mort trois jours plus tard de phtisie, il ne resta plus que l'interprète Angelo pour représenter la Turquie en France jusqu'en 1814.

Une copie de cette lettre supposée, datée de Schœnbrunn le 16 octobre 1809, est jointe à la dépêche de Maret[1].

Plus soucieux que son maître du bon renom de la diplomatie française, Latour-Maubourg se garda bien de débiter au divan la fable de la lettre perdue en Carinthie et de montrer la copie de la dépêche imaginaire; il dit franchement la vérité, savoir : que Napoléon n'avait pas répondu à Mahmoud.

On pense bien si cet aveu, même mitigé par toutes les considérations que suggéra l'habileté du diplomate, indisposa le Sultan envers la France.

VIII

NAPOLÉON ET L'ALLIANCE TURQUE EN 1812

Le moment était très mal choisi pour parler d'alliance aux Turcs qui étaient, en juillet, août et septembre 1811, excités au plus haut point contre tous les Européens sans exception. La prise de Roustchouck par le grand vizir leur fit monter à la tête une bouffée d'orgueil insensé, mêlé à un dédain absolu pour les puissances étrangères. Tous les ambassadeurs et ministres furent abreuvés d'insultes.

Celui d'Autriche, celui d'Angleterre lui-même n'échappèrent pas à des excès, commis au mépris de toutes les capitulations. Naturellement celui de France, en sa qualité d'allié de la Russie, eut à supporter la plus lourde part de ses avanies; nos nationaux étaient emprisonnés et fustigés par les Turcs, nos intérêts complètement sacrifiés.

Latour-Maubourg attendit patiemment une occasion pour exécuter les ordres de l'Empereur. Kutusof la fit naître en reprenant, le 13 octobre, Roustchouck, grâce à la fuite de Vali pacha, fils aîné d'Ali pacha, et à la trahison de Moruzzi, drogman de la Porte et partisan fanatique de la Russie[2].

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 222, f. 147. Maret à Latour-Maubourg, 21 septembre 1811.

[2] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 222, fr. 408.

Cette défaite des Turcs arracha à Napoléon cette exclamation : « Ils se sont conduits comme des bêtes brutes. »

A la morgue insensée des Ottomans succéda un abattement profond dont le ferme Mahmoud fut seul exempt. A ce moment Latour-Maubourg fit passer au sérail une note rédigée en turc, et sans signature, contenant les raisons nombreuses qui militaient en faveur de la continuation de la guerre. La plus sérieuse était l'imminence d'un conflit armé sur le Niémen. Notre chargé d'affaires n'hésite pas à risquer cette affirmation, bien qu'elle soit peu conforme aux instructions de son maître, mais il croit correspondre à ses vues en empêchant, par tous les moyens possibles, la conclusion de la paix sur le Danube. Il fait remettre cette note à Mahmoud par le canal secret dont il s'est déjà servi plusieurs fois avec succès, et cette manœuvre réussit à merveille. Dans un grand conseil, tous les ministres, y compris les chefs des janissaires, opinent pour la paix immédiate, même avec le sacrifice des provinces danubiennes; seul de son avis, le Sultan décide de continuer la lutte, afin de sauvegarder l'intégrité de l'empire.

Prenant à part le reis-effendi, puis Halet effendi, ancien ambassadeur à Paris, et qui occupe un haut emploi au sérail, Latour-Maubourg leur expose la nécessité de profiter de cette situation pour relever la puissance musulmane. Il pense avoir réussi, car il obtient la promesse qu'on enverra de suite un nouvel ambassadeur à Paris; quant à la question de la lettre de Mahmoud à Napoléon, Latour-Maubourg engage ses interlocuteurs à ne pas sacrifier leur intérêt à une question d'étiquette et à passer outre [1].

Au début de 1812, Napoléon, décidé irrévocablement à attaquer la Russie aussitôt que la saison le permettra, se résout à tout mettre en œuvre pour entraîner les Turcs. Le 21 janvier il prescrit à Latour-Maubourg de faire de nouvelles démarches, d'empêcher la Porte de conclure la paix avec la Russie, de lui démontrer de nouveau les avantages qui résultent pour elle de nos

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 222, f. 422. Latour-Maubourg à Maret, 19 décembre 1811.

préparatifs contre la Russie; enfin, de déterminer le Grand Seigneur à envoyer, le plus tôt possible, un ambassadeur à Paris[1]. Quand cette lettre parvint à Constantinople, l'ambassadeur était déjà désigné en la personne de Nedgib effendi, homme de haute naissance et très riche.

La signature de la paix entre la Porte et la Russie est un épouvantail pour Napoléon, et tout lui fait craindre qu'elle ne survienne d'un instant à l'autre. A la fin de novembre 1811, un armistice indéfini a été conclu sur le Danube, et des négociations sont entamées à Bucharest entre Italinsky et Kutusoff et Galib effendi, secondé par le juge et l'aga des janissaires et le drogman Moruzzi. Heureusement, les Russes veulent la Moldavie, la Valachie et un territoire sur le Phase, et ces prétentions donnent lieu à de longues discussions. Napoléon réussira-t-il à empêcher l'accord? Les Russes désirent ardemment d'en finir avec les Turcs pour pouvoir, sans craintes, porter toutes leurs forces vers la Pologne; et il est possible qu'au dernier moment ils fassent comme Adair lors de la signature du traité des Dardanelles, c'est-à-dire abandonnent une partie de leurs exigences. S'il en était ainsi, rien ne pourrait empêcher le Sultan de conclure, car il le souhaite, mais à des conditions raisonnables. Une seule chose l'arrêterait, selon Latour-Maubourg, ce serait que la rupture entre la France et la Russie ne tardât pas trop. Le Sultan a mis son espoir dans cette éventualité. Latour-Maubourg fut sollicité à plusieurs reprises de faire une déclaration officielle et publique de la mésintelligence qui divisait la France et la Russie et de l'intention de l'Empereur d'en venir à une rupture. Mais cette déclaration, si utile pour nos intérêts, Latour-Maubourg ne peut la faire, car elle est contraire aux instructions qui lui prescrivent de ménager la Russie[2].

Le 27 janvier 1812, Napoléon envoya à son chargé d'affaires, de nouvelles instructions qui allaient le mettre à l'aise. « Il n'y a

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 224, f. 47.
[2] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 221, f. 73. Latour-Maubourg à Maret, 27 janvier 1812.

aucun signe de rapprochement probable avec la Russie; l'horizon politique est au contraire plus orageux que jamais. Le 15 février, 300,000 hommes seront prêts à marcher sur le Niémen; le succès en Espagne est complet (suit un tableau des forces énormes qui s'acheminent vers la Pologne). Il faut donc que le Sultan rompe la négociation avec la Russie. » Puis, Napoléon pose les bases de l'alliance dont il a si grand besoin. Elle sera offensive et défensive. La Porte s'obligera à faire passer le Danube par 80,000 hommes, Napoléon lui garantira l'intégrité de ses possessions actuelles, et dans le cas d'une guerre heureuse, lui fera rendre la Crimée et les autres provinces qu'elle a perdues, et rétablira le royaume de Pologne dont la destruction a été si contraire aux intérêts de la Porte. Le Grand Seigneur doit arborer l'étendard de Mahomet et marcher à la tête de ses troupes. Les deux souverains pourront se rencontrer en Pologne sur le champ de la victoire et resserrer dans une entrevue les liens qui les unissent [1].

L'imagination vive de Napoléon se complaît d'avance dans cette splendide union de toutes les forces de l'Occident et de l'Orient contre la Russie et prévoit ses conséquences. Il essaye de réparer son impolitesse de 1808, et répond enfin à la lettre de Mahmoud. « Votre Hautesse, en me faisant part de son avènement au trône, m'a témoigné le désir de maintenir les rapports d'amitié heureusement rétablis entre nos deux empires. Les sentiments qu'Elle m'a exprimés sont entièrement conformes à mes dispositions. J'ai chargé ma légation de cultiver constamment ces relations de bon voisinage et de lui témoigner la part que je prendrai toujours aux événements heureux, ainsi qu'à la gloire de son règne [2]. »

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 294, f. 92. KIRCHEISEN dans son remarquable ouvrage, *Geschichte des Osmanischen Reiches*, vol. VII, f. 719 et ss., ne donne aucun détail sur les propositions françaises de 1812; par contre, il s'étend longuement sur celles de la Russie qui leur furent postérieures, mais ne réussirent pas mieux.

[2] Cette lettre de janvier 1812 ne figure pas dans la correspondance imprimée de Napoléon.

Cette lettre est envoyée à Latour-Maubourg, le 31 janvier; Napoléon y joint un nouvel état détaillé de ses forces sur l'Oder et la Vistule, soit 460,000 hommes en tout, qui sont prêts à envahir la Russie. Sa lettre à Mahmoud ne doit être remise que si la paix n'a pas été signée à Bucharest, et sans éclat, par l'entremise du reis-effendi; Latour-Maubourg dira, si cela est nécessaire, que cette lettre remplace celle de 1809, qui n'est pas arrivée à destination; car Napoléon tient toujours à sa fable de lettre égarée en Carinthie.

IX

LE PROJET DE TRAITÉ AVEC LA TURQUIE

Mais le temps se passe et Napoléon désespère de voir le nouvel ambassadeur ottoman arriver à Paris en temps utile pour conclure l'alliance avant l'ouverture des hostilités. Alors il imagine d'envoyer, le 15 février, à Latour-Maubourg et à Ruffin des instructions très détaillées et des pleins pouvoirs pour conclure définitivement l'alliance avec la Turquie[1]. Ces instructions sont le développement du projet de traité que nous exposerons plus loin; mais elles contenaient une grave restriction : « Vous devez ne vous engager qu'avec précaution; ne rien écrire ni officiellement ni confidentiellement; vous borner, si les Turcs veulent contracter une alliance, à faire connaître que vous avez des pouvoirs, mais ne les montrer que lorsque les plénipotentiaires nommés par la Porte montreront les leurs. Avant d'ouvrir la négociation, les plénipotentiaires français s'assureront d'une manière positive que la Porte veut s'appuyer sur la garantie de la France et ne pas rester sans alliance. Si cela est ainsi, on pourrait, en huit jours, traiter sur toutes les questions. »

Cette manière d'ouvrir la négociation n'était peut-être pas le moyen de la faire réussir; en tout cas, il révèle un manque de

[1] *Loc. cit.*, Turquie, vol. 224, fol. 160.

franchise de la part de Napoléon. C'est lui qui sollicite actuellement l'alliance turque, et il faut s'arranger pour que ce soit la Turquie qui semble l'implorer. Tâche ardue, mais à la hauteur de la grande habileté et de l'expérience de diplomates comme Latour-Maubourg et Ruffin. Les instructions et les pleins pouvoirs n'arrivèrent à Stamboul que le 23 mars, et il était regrettable qu'elles n'y fussent point parvenues plus tôt. En effet, au milieu de février, Mahmoud indigné des propositions russes, les faisait rejeter définitivement dans un grand conseil, donnait l'ordre de suspendre les conférences de Bucharest et demandait de nouveau à Latour-Maubourg de lui déclarer officiellement où en était la rupture entre le tsar et Napoléon.

« Ce que j'apprends des prétentions des Russes, s'écria le Sultan en présence de ses familiers, est un motif déterminant pour que je continue la guerre, de concert avec mon puissant ami l'Empereur des Français. Dès ce moment, mon parti est pris définitivement, je ne signerai pas la paix [1]. »

Malheureusement Latour-Maubourg, qui n'avait encore reçu ni la lettre de Napoléon du 27 janvier, ni ses pleins pouvoirs, n'osa pas répondre catégoriquement; et l'occasion de conclure venait d'échapper [2].

Napoléon, généralement si prompt, avait trop différé. Les négociations du traité d'alliance avec l'Autriche furent la cause du retard. Avant d'envoyer à Latour-Maubourg les projets du traité d'alliance avec la Turquie, Napoléon désirait être absolument certain de pouvoir compter sur la cour de Vienne. Il fit écrire à Latour-Maubourg que le projet du traité lui serait envoyé dans une dizaine de jours, « car des négociations entamées peuvent donner lieu à quelques modifications dans la rédaction » « Continuez votre négociation; mais ne l'entamez

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 224, f. 158. Latour-Maubourg à Maret, 14 février 1812.

[2] C'est cette circonstance qui fait dire à Zinkeisen, *op. cit.*, t. VII, f. 726, que les propositions françaises vinrent trop tard.

pas, disait-il, avant d'avoir constaté par procès-verbal, signé par les plénipotentiaires turcs, la résolution de la Porte de ne point faire la paix avec la Russie, et de contracter une alliance avec la France, et l'intention du Sultan de se mettre à la tête de ses troupes. »

Le courrier attendu par Napoléon n'arriva que le 19 mars; la cour d'Autriche avait signé, le 14, l'alliance avec la France; les deux cabinets marchaient également d'accord en ce qui concernait la Turquie, garantissant son intégrité, et Otto, notre ambassadeur à Vienne, annonçait que le baron de Sturmer avait reçu l'ordre de Metternich d'agir de concert, avec Latour-Maubourg [1]. L'empereur envoya alors le projet de traité avec la Porte, projet qui aurait dû être envoyé le 27 janvier, avec les premières instructions.

Le traité présenté à la Porte était triple :

A. — Traité d'alliance en quatre articles, stipulant :

1° Alliance avec les deux cours;

2° Garantie réciproque de l'intégrité de leurs possessions actuelles;

3° Obligation d'unir leurs forces dans la guerre où la Porte est actuellement engagée;

4° La paix ne sera conclue que de concert.

B. — Articles secrets :

1° Si les succès permettent de dicter la paix à leur ennemi commun, la Porte sera non seulement rétablie dans la possession des territoires qu'elle a perdus pendant la présente guerre, mais encore dans celle de la Crimée et des pays qui lui appartenaient en Tartarie; (cet article vise la Russie, le suivant est dirigé contre l'Angleterre.)

2° Les deux parties contractantes reconnaissent que le pavillon couvre la marchandise; qu'un bâtiment neutre, dès que sa nationalité a été constatée par la présentation de sa lettre de mer, ne peut être soumis à aucune visite et ne peut être empêché, sous

[1] *Loc. cit.*, Autriche, corresp., Otto à Maret, 7 mars 1812.

prétexte de blocus, d'aborder dans les ports qui sont pas réellement bloqués. Si cette clause est un obstacle insurmontable à la conclusion de l'alliance, les plénipotentiaires sont autorisés à la laisser de côté.

C. — Une convention militaire en seize articles réglait la coopération des Ottomans à la guerre contre la Russie et contre l'Angleterre. Cent mille hommes, commandés par le Sultan en personne, franchiront le Danube avant le 15 mai prochain; une flotte ira attaquer la Crimée, tandis qu'un corps d'armée passant le Phase se portera vers cette presqu'île, par terre. Corfou sera approvisionné, et si cette île est attaquée par les Anglais, la Porte contribuera à sa défense, et défendra également la Dalmatie contre les Monténégrins [1].

L'Empereur joignit à cet envoi une dépêche donnant des détails sur l'immensité de ses forces, sur la coopération de la Prusse, et recommanda à son ministre d'éviter la moindre mésintelligence avec Sturmer, ministre d'Autriche.

La fatalité s'en mêle; Latour-Maubourg reçoit seulement le 5 mars [2] les dépêches des 27 et 29 janvier; et ce retard est déjà préjudiciable à nos intérêts, car l'accès de violente colère que le Sultan a éprouvé contre la Russie, au milieu de février, s'est déjà un peu calmé. Toutefois, la lettre de Napoléon à Mahmoud produit bon effet, et Latour-Maubourg essaye de rattraper le temps perdu. Il voit Halil effendi, ministre des conférences, qui semble partisan d'une alliance avec nous. Une attaque des Russes sur Sistova, malgré l'armistice, est un argument sérieux dans la bouche de notre chargé d'affaires. Puis, il obtient que Moruzzi, drogman de la Porte, et fanatique partisan des Russes, soit écarté des conférences, lorsque les plénipotentiaires français en feront la demande. Ce petit succès est d'un bon augure; mais, par contre, Latour-Maubourg s'aperçoit dès le début que le plus

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 224, f. 126.

[2] Pour accélérer sa correspondance avec la Turquie, Napoléon établit une organisation de poste directe de Constantinople à Laybach par la Bosnie afin d'éviter la voie d'Autriche. Latour-Maubourg se donna beaucoup de mal pour cette affaire. On voit que le résultat fut nul.

grand obstacle au succès de sa négociation est la continuation des conférences de Bucharest, que ni l'attaque des Russes sur Sistova, ni l'accès de colère du Sultan n'ont virtuellement interrompues. Puis, ce prince est assiégé par tout son entourage qui demande la paix à grand cris, en prenant pour prétexte la faiblesse de l'armée du grand vizir, dans laquelle la désertion sévit d'une manière inquiétante; Canning enfin, le chargé d'affaires anglais, se remue avec activité, intrigue au sérail et fait de nombreuses largesses.

Napoléon découvrit seulement dans les premiers jours d'avril qu'il eût été plus adroit de flatter, dès le début, l'amour-propre des Turcs en faisant porter, par un ambassadeur extraordinaire, les propositions de coopération contre l'ennemi commun.

Andréossy, ancien ambassadeur en Angleterre [1], puis à Vienne, un des meilleurs diplomates de l'époque, va partir pour Laybach. L'Empereur en avise Mahmoud par une lettre personnelle [2]. Latour-Maubourg se mettra en communication avec Andréossy et, si la paix n'est pas faite sur le Danube à la réception de la présente lettre, il annoncera l'arrivée prochaine de l'ambassadeur au divan et demandera les firmans nécessaires à son passage par la Bosnie; Andréossy se rendra à Constantinople aussitôt qu'il aura reçu la lettre de Latour-Maubourg. « La paix doit-elle avoir lieu, sa présence aura toujours été utile; mais il faut qu'il arrive avant que la paix soit conclue [3]. »

Tout dépendait, en effet, du moment auquel Andréossy paraîtrait à Constantinople.

P. Coquelle.

[1] Au sujet de la première de ces ambassades, voir notre ouvrage *Napoléon et l'Angleterre*. 1802-1813, 1 vol. chez Plon et Nourrit, 1904.

[2] Cette lettre, datée du 4 avril 1812, ne figure pas dans la correspondance imprimée de Napoléon.

[3] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 224, f. 374. Maret à Latour-Maubourg, 3 avril 1812.

DOCUMENTS ORIGINAUX

UN FESTIN DE MOINES A JÉRUSALEM EN 1611,

D'APRÈS LE JOURNAL DE JULIEN BORDIER

Julien Bordier, de Pluviers, n'était pas un pèlerin ordinaire. Écuyer de l'Ambassadeur de France auprès du Grand Seigneur, M. de Salignac, il avait, poussé par un besoin d'aventures que ne pouvaient plus satisfaire ses chasses et ses excursions aux environs de Constantinople, abandonné son maître pour courir la Turquie; après avoir navigué le long des côtes de la mer Noire jusqu'à Trébizonde, séjourné à Erzeroum, erré dans l'Arménie, chevauché à travers montagnes et déserts, il avait en Syrie rencontré un neveu du consul à Alep, Savornin, qui l'avait emmené à Jérusalem. S'intéressant à tout, aimant par profession les animaux et les oiseaux, curieux des plantes et des fleurs, observateur des mœurs, admirateur passionné des costumes, Bordier arriva dans la Ville Sainte avec des dispositions d'esprit bien différentes de celles dont était animé d'habitude « le pieux pèlerin ». S'il visita religieusement les sanctuaires, il ne se laissa pas absorber par leur vénération au point d'ignorer les côtés pittoresques de la vie hiérosolymitaine; s'il aima à converser dévotement avec les religieux latins, il ne craignit pas de fréquenter aussi chez les autres rites et de lier amitié avec les prêtres arméniens, auprès desquels ses voyages lui donnaient un particulier accès. Son *Journal* complète de la manière la plus heureuse les récits de pèlerins de Terre Sainte; et, en attendant qu'un éditeur mette à la disposition des amis de l'Orient le précieux manuscrit[1] où Julien Bordier a consigné les obser-

[1] Bib. Nat., manuscrit français 18076.

vations que son long séjour en Turquie lui a permis de faire et dont la partie qui concerne Constantinople a seule été publiée jusqu'ici, nous ne croyons pas sans intérêt de faire connaître aux lecteurs de la *Revue* ces quelques pages où le voyageur rapporte comment fut réglé entre les Arméniens et les Latins un de ces incidents auxquels l'usage et la possession des sanctuaires ont toujours donné lieu à Jérusalem.

A. B.

DU FESTIN QUE LE TRÈS RÉVÉREND ARCHEVÊQUE DES ARMÉNIENS DU COUVENT DE SAINT JACQUES-LE-MAJEUR FIT AU TRÈS RÉVÉREND PÈRE GARDIEN ET RELIGIEUX DU COUVENT DE SAINT-SAUVEUR.

Le Dimanche vingt-deuxième jour de Pentecôte, le Révérend père gardien avec les religieux, voulurent observer la coutume qui est d'aller tous les ans, à tel jour, gagner les stations ou pardons au Mont de Sion. Nous nous acheminâmes par la ville, où nous ne fûmes pressés de gens par les rues, sortant par la porte de Sion, hors laquelle, environ une arquebusade, était la maison de Caife le pontife, laquelle est possédée des Arméniens qui ont la garde de ce lieu Ils reçurent les nôtres humainement, ce qu'ils n'avaient fait il y avait trois ans... Là où étant, l'Archevêque des Arméniens avec trois ou quatre prêtres des siens vint trouver le Révérend père gardien. Ils se bienvéniérent et festoyèrent grandement l'un l'autre, y ayant plus de deux ans qu'ils ne s'étaient parlé ensemble, à cause du différend qu'il y a presque de tout temps entre les nations des Francs et des Arméniens pour les sanctuaires, tant du Saint-Sépulcre que de Bethléem et autres Lieux Saints. Et après quelques compliments, l'évêque arménien fit entendre au Père gardien, par un truchement, que puisqu'ils étaient les uns et les autres en pays des infidèles, il n'était pas convenable de vivre en picque et malveillance ensemble, pour grand ou peu de sujet qu'il y eut entre les nations, afin de ne donner mauvaise impression de la bonne voie en laquelle ils étaient tous obligés de suivre, tant pour l'intérêt de leur ordre, que pour les Saints Lieux qu'ils possédaient; que pour ce sujet, il venait volontairement à la réconciliation voir Sa Révérence, qu'il suppliait affectueusement de vouloir oublier toutes les haines et rancœurs qu'ils avaient eues ensemble, ne pouvant librement jouir des indulgences des Saints Lieux parmi lesquels ils étaient, sans réconciliation de bonne et sincère vie ensemble; et que, comme un corps désuni ou perclus de ses membres ne pouvait être en bon état ni profitable au public, qu'aussi une seule nation de notre créance ne pouvait faire chose de grande efficace parmi les Infidèles, s'ils n'étaient unis

et associés ensemble; ce qu'ils avaient assez reconnu depuis leur discorde, qui était de si peu, que la chose ne méritait seulement d'y penser.

A quoi, le Révérend Père gardien, comme prudent et avisé qu'il était, fit réponse qu'à la vérité il savait que la chose était de si peu d'importance qu'elle ne méritait d'en parler, mais qu'ayant reconnu le peu de zèle et d'amitié de leur nation avec la nôtre, qu'ils s'étaient retenus de leur fréquentation, sans toutefois leur souhaiter ni brasser jamais aucun maléfice; n'étant loisible à gens de leur qualité d'user de vengeance ni avoir aucune rancœur, non seulement en ces Saints Lieux où ils étaient les uns et les autres réunis par leurs supérieurs pour y observer les services divins, mais encore à autres lieux de leur contrée; qu'il avisât donc en quoi il serait nécessaire, tant pour Sa Révérence, que pour tous ceux de sa nation, et qu'il s'emploierait très volontiers à les servir et honorer, comme chacun était tenu par charité de faire le semblable. Plusieurs sérieux propos furent tenus de part et d'autre que je laisse pour brièveté, et ne puis dire la cause de leur différend, sans offenser la pieuse dévotion de quelques bons personnages; de manière que cette visite fut la réconciliation de ces deux différentes nations, qui en ce lieu protestèrent ensemble de vivre, de là en avenant, avec sincère amitié....

Trois jours après cette entrevue, l'Archevêque arménien fit prier le Révérend Père gardien et tous les religieux latins d'aller dîner en son couvent le dimanche suivant. A quoi il ne voulut différer, y allant avec vingt de ses religieux et nous fit aussi l'honneur, au sieur Savornin et à moi, de nous y amener, qui fut le dimanche vingt-neuf, après avoir ouï la messe solennelle au couvent Saint-Sauveur où le père gardien officia, nous acheminant, puis avec les deux religieux arméniens qui nous étaient venus quérir, au couvent de Saint-Sauveur à celui de Saint-Jacques-le-Majeur, en l'église duquel étant entrés, nous fîmes nos prières en la chapelle et place mêmes où ce saint personnage fut décapité (et pour ce, il y a merveilleuse et grande dévotion des arméniens et autres nations); nos prières étant finies, l'Archevêque vint recevoir et bienvénier le Père gardien et toute la compagnie, où après le compliment et visitation de quelques sanctuaires de cette église qui est bien maintenue, nous fûmes tous conduits au réfectoire, passant par un petit cloître qui en est proche; et, ne faut demander comme le tout était bien en ordre, étant ce réfectoire long de vingt-cinq à trente pas, large de dix, qui fait qu'il se montre long et étroit, mais si bien orné de feuillages de palmiers, lauriers, myrthe, thérébinte et autres, qu'il semblait une grande grotte boccageuse; et, par bas du plain pied, rempli de thym, marjolaine, hysope, lavande, smilax, sauge, marron et autres herbes odoriférantes; et parmi ces herbes, il y avait quantité de roses rouges, blanches, jaunes et force œillets, de sorte que semblait être un petit paradis. La table était de bout à autre du réfectoire; on ne pouvait aller autour et haute, élevée à notre usage, car les Arméniens et toutes les nations chrétiennes de Levant mangent par bas, ainsi que les Turcs : étant cette table merveilleusement bien garnie de nappes, serviettes, assiettes et

cuilliers, qu'ils avaient empruntées d'ailleurs, car ces gens ne se servent que de cuilliers de bois, comme font les Turcs, et si couverte de roses, œillets et autres fleurs, qu'il ne se pouvait de mieux ; et crois, que tous les Arméniens qui étaient en Jérusalem étaient en ce lieu, les uns à servir d'une chose, les autres à l'autre, si bien que la table fut couverte de potages, fricassées, force volailles bouillies, rôties, agneaux, chevreaux, veaux, moutons et tant d'autres gentilles choses à leur mode et à la nôtre ; car le cuisinier du couvent de Saint-Sauveur y était aussi. Au second, fut apporté force viande rôtie, comme chapons, volailles, oies, agneaux gros et entiers, farcis dedans de poulets, cailles et autres oiseaux, avec jaunes d'œufs, marrons, raisins de Corinthe, pistaches et autres ingrédients dont ils sont grandement usités en cette viande qu'ils font cuire au four, et ainsi font-ils des chevreaux dont il y a abondance par la Judée et la Palestine, comme aussi force grosses perdrix rouges, cailles et autres sortes d'oiseaux ; et remarquai qu'il n'y avait ni porc, ni lièvre, ni lapin. Pour la viande de porc, ils en mangent lorsqu'ils en ont ; mais de lièvre et lapin, ils n'en mangent point, par superstition ; car ils ne savent dire pourquoi, combien que j'en aie demandé la cause à plusieurs Arméniens, évêques, prêtres et calogers, qui ne m'en ont su dire la raison, sinon que c'est une laide et sotte bête qui rumine. Il y avait force salades d'andives, concombres, fleurs de genêt confit, qui est excellent, olives et autres choses en abondance, avec force melons, carpouches ou angourie. J'oubliais ici qu'il n'y avait faute d'une certaine sauce qui sert à toute viande et dont j'ai déjà parlé aux deux festins que me fit le Kodja Andréas d'Erzeroum, qui est de crême avec des ails pilés et quelque autre ingrédient qui n'est point de mauvais goût. Pour le fruit, fut apporté certains tourteaux de plusieurs façons, les uns en masse et les autres en façons de cordes enlacées de plusieurs gentilles manières avec force pommes, poires, prunes, figues d'Adam et de Pharaon, des pistaches, dattes fraîches et sèches, pignons ou autres choses que je laisse pour brièveté, qu'il serait malaisé de faire mieux en beaucoup de lieux de chrétienté ; car de tout ce qui se trouve en ce pays, il y avait telle abondance que merveille, et voulurent les Arméniens faire voir aux Francs qu'ils savaient faire bonne chère quand ils voulaient ; car c'est la vérité qu'il ne manqua rien, et fut tout ce repas fait avec grande modestie et discours sérieux, tant en grec, latin qu'italien, arménien, turc et arabe, chacun étant très joyeux de cette réconciliation, qui fut de plus confirmée et assurée cette après-dîner par sincères protestations des Supérieurs de l'une et l'autre nation, qui fut de s'aimer, aider et secourir en toutes occasions contre les impostures et avanies des infidèles, qui ne leur en font que trop souvent. Ainsi, après tous ces compliments, chacun alla à l'église rendre grâces à Dieu au sortir de table, suivant leur coutume, et après, l'Archevêque avec ses religieux a compagna le Révérend Père gardien jusques hors le couvent, en la rue, où chacun se quitta, nous retirant tous en notre couvent de Saint-Sauveur, où peu après furent dites vêpres en grande solennité par le très révérend Père gardien, qui officia aussi, ainsi qu'il avait fait le matin, et après le service, le fûmes

trouver, discourant sur ce qui s'était passé, tant de leur banquet que de leur procédé, et dès lors se proposa le très révérend Père gardien de leur rendre le semblable le dimanche suivant.

Le très révérend Père gardien s'était proposé de leur faire la meilleure chère qui leur était possible, d'autant que le sujet le méritait. Il ne manquait que de bons cuisiniers; car il y avait quantité de viandes très bonnes, et était le réfectoire magnifiquement bien orné de fleurs et bonnes herbes odoriférantes avec les tables de surcroit garnies de très beau linge de coton, suivant la coutume du pays. Donc, les bons Pères ayant visité l'église et fait leurs prières pour gagner les pardons, ils furent conduits au réfectoire, où l'on avait couvert les tables de tout ce qui se pouvait trouver comme veau, mouton, force volailles, perdrix et autres gibiers, chevreaux, agneaux et cent autres espèces de mets ; tant et si bien, que chacun se contenta. Combien que ce banquet n'approchât que de loin celui des Arméniens, quelque ordre qu'y put apporter le très révérend Père qui avait un désir extrême de les surpasser, néanmoins cela ne put être, sinon en quantité de viandes, mais faute de gens pour les savoir bien apprêter (car volontiers les cuisiniers du couvent ne savent faire que des soupes grasses, quand il y a de quoi), bien que des religieux même secoururent leur cuisinier, lesquels tous ensemble n'étaient en cet art plus experts que de raison. Toutefois, personne ne se plaignit, car il fut bu de bon vin blanc et clairet ; sur la fin du repas fut servi plusieurs sortes de fruictage, comme figues communes, d'Adam et Pharaon, prunes, pommes, poires, amandes, dattes, raisins, crêmes, gaufres, gâteaux, tartes et façon de beignets et plusieurs autres choses à l'usage du pays, dont tous les Arméniens qui étaient bon nombre, furent honorablement bien traités.

Ce qu'étant fait, fut rendu grâces, tant à la table qu'à l'église, où chacun s'achemina selon la coutume des religieux après la réfection. Après lesquelles prières se traita derechef de quelques points d'amitié, que je crois n'a dû longtemps durer, d'autant que les Arméniens ont toujours pour les sanctuaires quelque nouvelle pique contre les latins ou francs. Sur ce le très révérend Archevêque et les siens prirent congé du très révérend Père gardien.

COMPTES RENDUS

Histoire de l'Église d'Angleterre sous Élisabeth et Jacques Ier, 1558-1625, par M. W. Frere. Londres, Macmillan, 1904. in-8°.

Ce volume, le cinquième d'une série publiée par MM. Stephens et Hunt sur l'histoire religieuse de l'Angleterre, offre un intérêt particulier; car il met en lumière la difficulté qu'eut, dès son origine, l'Église anglicane, à maintenir une position moyenne entre le catholicisme traditionnel et le puritanisme des novateurs. Né, comme l'on sait, d'une querelle avec Rome, l'anglicanisme ne différait tout d'abord de la foi catholique que par la négation de la suprématie papale. Nul autre point de doctrine n'avait été touché, et les arrêts modifiant le culte ressuscitaient les coutumes de la primitive Église, plutôt qu'ils n'innovaient. La politique d'Élisabeth fit faire au schisme un pas définitif. Les vagues formules de l'anglicanisme se précisèrent, tandis que l'administration du royaume fut confiée à une hiérarchie ecclésiastique dépendant de la couronne. Ainsi constituée, la nouvelle Église favorisait le despotisme royal.

La popularité de ces réformes s'explique si l'on considère que l'anglicanisme prenait le caractère d'une réaction nationale. On attribuait à Philippe II les cruautés du règne de Marie, et la crainte d'une invasion espagnole, habilement entretenue par le bruit de complots tantôt réels tantôt imaginaires, inspirait à une foule de patriotes la haine de l'étranger papiste. L'unité politique ne se concevait guère alors sans l'unité religieuse, et pour établir leur suprématie absolue, les princes ne reculaient devant aucun moyen de coercition. Avec une ingéniosité dont le secret ne s'est pas perdu, le conseil d'Élisabeth identifia donc la profession de foi catholique romaine avec le crime de haute trahison et fit déférer le serment, de telle sorte que tout catholique devait abjurer sa religion ou passer pour citoyen rebelle. Beaucoup choisirent la première extrémité; d'autres demeurèrent invariablement attachés à leur foi, malgré la spoliation, l'emprisonnement, la torture, la mort. Les sommes énormes extorquées aux réfractaires enrichissaient le trésor d'Élisabeth; car la guerre religieuse fut, de tout temps, une excellente opération fiscale. Sous Jacques Ier, le système des amendes s'aggrava encore, et le Parlement frappa de taxes énormes ceux qui refusaient de prendre part aux trois communions annuelles obligatoires. Ce fut là une des premières victoires officielles du fanatisme puritain, qu'Élisabeth avait si malaisément tenu en bride, et qui, maître bientôt du Parlement, devait renverser à la fois l'absolutisme royal et la religion anglicane.

Sous Élisabeth, le parti puritain commençait à se compter, d'autant plus dangereux qu'il créait une dissidence au sein du protestantisme lui-même. Revenus d'exil, les auditeurs de Calvin s'étonnaient que la Réforme

anglaise s'arrêtât en si beau chemin ; eux-mêmes prêchaient l'abolition des dogmes qui ne se trouvaient pas dans l'Ancien Testament, et poursuivaient de leurs sarcasmes les chapes, les surplis, les croix, « restes de l'abomination papiste. » Mais l'esprit pratique de la reine entrevoyait dans ces controverses des tendances révolutionnaires, et elle sévit contre les puritains comme elle sévissait contre les catholiques. Placé entre ces deux partis extrêmes, dont les doctrines débordaient sur lui tour à tour, l'anglicanisme formulait ses dogmes avec une extrême prudence et des équivoques que certains protestants d'aujourd'hui n'hésitent pas à qualifier de voulues. Si le nouveau clergé se montrait vertueux et désintéressé dans quelques-uns de ses membres, il n'en est pas moins vrai que la reine nomma aux postes ecclésiastiques une foule de titulaires indignes. Certains sièges épiscopaux furent affermés aux plus offrants. D'autres demeurèrent inoccupés, tandis que la reine s'en appropriait les rentes. Parfois, elle exigeait des élus telle redevance annuelle pour ses favoris. Pressurés par la reine, les pasteurs à leur tour pressuraient le peuple, qui regrettait tout bas l'époque où l'Église n'était pas encore réformée.

A la fin du règne d'Élisabeth cependant, les excès diminuèrent. Le niveau de la moralité ecclésiastique montait graduellement. Dans les églises décemment entretenues, les offices se célébraient avec ordre. Mais au sein même de l'Église anglicane, les ennemis qu'elle combattait jadis s'étaient insinués lentement ; et la lutte pour le maintien ou l'abolition de la chape et du surplis, des génuflexions et des signes de croix, ne recouvrait rien moins que la dissidence profonde entre l'esprit catholique et l'esprit puritain, dissidence qui produisit en 1840 la fameuse querelle du ritualisme, et qui dure encore de nos jours. Ainsi, l'uniformité qu'Élisabeth voulut établir demeura irréalisable, et la disparition momentanée de l'église anglicane, entraînée par celle de la royauté en 1649, prouva la caducité d'un système religieux qui repose en dernier ressort sur l'autorité civile.

Le travail si savant et si documenté de W. Frere ne comporte pas, sans doute, aux yeux de son auteur, les conclusions que nous donnons ici ; mais les faits historiques sont appréciables moins en eux-mêmes que dans leurs répercussions à travers les siècles, et c'est le présent qui nous montre la part de vérité ou d'erreur qu'il y eut dans le passé.

A. DE PITTEURS.

Le Grand Électeur Frédéric de Brandebourg. Sa politique extérieure (1640-1688), par M. Albert WADDINGTON, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Lyon. Tome I, 1640-1660.

La formation de la Prusse contemporaine a été étudiée de notre temps dans plusieurs remarquables ouvrages. C'est un phénomène si particulier que l'accession successive au noyau du Brandebourg de provinces et de populations que rien ne paraissait devoir attirer, réunir et maintenir groupées, le lien de consanguinité allemande étant demeuré, fort longtemps du moins, une conception de second plan dans l'esprit public. Cette lente construction d'un des plus grands états de l'Europe, à travers des vicissitudes de tout ordre, a eu pour ouvriers les princes de la maison de Hohenzollern, Électeurs et Rois, avant qu'un autre titre consacrât leurs prétentions, tendues jusqu'à l'hégémonie en Europe. M. A. Waddington nous présente l'histoire de l'un de ces princes, l'un des premiers dans

l'ordre des dates, l'Électeur Frédéric-Guillaume, qui est connu sous le nom du Grand Électeur ; l'histoire de sa politique extérieure, de ses efforts pour défendre son domaine, pour en augmenter l'étendue, pour accroître son indépendance et sa dignité.

Frédéric-Guillaume succède à son père, l'Électeur Georges-Guillaume, le 1er décembre 1649. A ce moment, il a vingt ans; il a terminé son instruction en Néerlande, à Leyde, où il a suivi les cours de l'Université et assuré ses croyances calvinistes. Il a fréquenté la cour et pris des leçons de gouvernement, d'administration et de stratégie auprès du stathouder Frédéric-Henri. Il est revenu de la Haye ennemi des Habsbourg d'Espagne et d'Autriche, attiré vers une alliance protestante. Son père suivait une politique toute autrichienne : comme plus tard un autre prince royal, Frédéric-Guillaume, il vécut en disgrâce, écarté des affaires publiques, moins rudement toutefois. La mort de son père lui remit soudain le pouvoir.

Il avait à gouverner un domaine appauvri, sans unité, sans cohésion, et en pleine crise.

Ce domaine, c'est l'électorat de Brandebourg sur l'Elbe et la Sprée; c'est, à l'ouest, sur le Rhin, le duché de Clèves-Mark; c'est, à l'est, sur l'Oder et la Vistule, la Prusse ducale : trois pays différents par leur population, leurs attaches, leur orientation naturelle et politique. A Clèves, le souverain est mêlé aux affaires du Rhin, des Pays-Bas espagnols, de la Hollande, de la France. A Kœnigsberg, le duc de Prusse est vassal du roi de Pologne, lui doit hommage, est mêlé aux différends de la Pologne, de la Suède, de la Moscovie qui apparaît à l'horizon politique. Enfin, à Berlin, l'Électeur de Brandebourg relève du Saint-Empire. Son suzerain est à Vienne; si l'Électeur a une voix dans le collège électoral, d'autre part, pour relâché que soit ce lien de sujétion, il ne peut totalement l'omettre, la cour de Vienne ne négligeant aucune occasion de rétablir, d'affermir son autorité.

Le trait saillant qui va dominer l'histoire des Électeurs, c'est cette dispersion de leurs domaines. Ils vont être forcés, dit M. Waddington, à sortir du cercle d'intérêts locaux ou régionaux pour se mêler à toutes les grandes questions européennes, de l'ouest, du centre, de l'est, monter sur le Rhin, en face des Welches, une faction patriotique, maintenir sur la Baltique, en terre slave, une mission allemande... « Aux deux extrémités de l'Allemagne, [cet État] avait pour ainsi dire posé d'avance les bornes grandioses jusqu'où il devait pousser plus tard son empire. » L'Électeur Frédéric-Guillaume, le jeune homme de vingt ans, qui prend les tronçons dispersés de ses états au milieu de la guerre de Trente ans, va faire les premiers pas, commencer l'accomplissement de cette destinée.

Le premier volume de l'ouvrage de M. A. Waddington a seul paru. Le récit s'étend de l'avènement de Frédéric-Guillaume à la paix d'Oliva (1640-1660). Il embrasse par conséquent vingt années.

L'ouvrage débute par une forte et excellente introduction : les choses et les hommes, le Brandebourg et les états de l'Électeur en 1640, leur situation intérieure et leur situation en Europe. A l'intérieur, c'est la ruine et la misère, fruit des effroyables ravages de la guerre présente : des dettes criardes; une certaine créance Hœfyser, entre autres, dont les intérêts n'ont jamais été payés, s'élève à onze cent mille florins; les États Généraux, qui ont garanti l'emprunt, ont pris l'affaire en main; deux commissaires sai-

sissent les douanes de l'Électeur dans le duché de Clèves et mettent sous séquestre plusieurs forêts ou domaines (octobre 1640) ! L'armée, qui comprend à peine cinq mille hommes, est bien moins à la disposition de l'Électeur qu'à celle de quelques colonels dont la fidélité est plus que douteuse. Le désordre de l'administration ressemble à l'anarchie ; tous les liens du gouvernement semblent relâchés sous le poids des malheurs des peuples épuisés par la lutte. Enfin à la cour même, le ministre favori de Georges-Guillaume, le comte Adam de Schwartzenberg, a pris une telle autorité, et a manifesté tant d'éloignement contre le nouvel Électeur, qu'on peut se demander s'il n'entrera pas en révolte ouverte. A l'extérieur, la situation du Brandebourg entre l'Autriche, la Suède, la Pologne, est pleine de périls ; de toutes parts, l'indépendance du pays est menacée ; la politique toute autrichienne du comte de Schwartzenberg ne peut sans les plus grands dangers être continué ; et que de périls à la rompre !

L'Électeur Frédéric-Guillaume s'efforce à la fois de restaurer l'ordre, les finances, la discipline et de parer aux dangers du chaos ; sans rompre avec l'Autriche, il se rapproche de la Suède et songe à épouser sa cousine, la reine Christine ; il obtient l'investiture du roi de Pologne, mais se refuse à une alliance plus étroite. C'est en France et en Hollande qu'il cherche un point d'appui solide. Il a trouvé des serviteurs précieux, Burgsdorf, Werprath, Kleist, Wesenbeck, Otton de Schwerin, dont M. Waddington trace les plus intéressants portraits, figures et caractères de soldats et de diplomates du dix-septième siècle, de la guerre de Trente ans, de cet État prussien dont les princes devaient toujours rencontrer des serviteurs patriotes capables et dévoués. Il épouse la fille du prince d'Orange ; et à la paix de Wesphalie, où les plénipotentiaires brandebourgeois ont participé pour la première fois à un Congrès européen, l'Électeur réalise d'importantes acquisitions territoriales et prend une position considérable non seulement en Allemagne, mais en Europe.

M. Waddington dit, dans un passage de son livre, que le règne de l'Électeur fut le prototype de celui de Frédéric II. Les suprêmes épreuves, le fond de sa détresse, et aussi les retours victorieux, le génie et l'inébranlable sincérité enchaînent à la fois le succès, sans d'ailleurs s'embarrasser outre mesure des promesses qu'on oublie, et des alliés qu'on abandonne. Il semble que ce soit seulement comme un trait atténué, comme une épreuve plus pâle. Les deux parties du livre, qui offrent le récit des faits entre les traités de Munster et la paix d'Oliva, fourniraient bien des motifs de discuter avec le très savant et très aimable auteur l'exactitude du rapprochement. D'ailleurs, rien de plus différent que les deux princes. L'Électeur Frédéric-Guillaume, au front de taureau, à l'appétit soutenu, ce mari modèle, qui ne peut se passer d'épouse, et pour qui les jouissances artistiques ou littéraires sont presque lettre morte, ce calviniste pieux, encore que sans morale en politique, ne ressemble guère au Grand Frédéric. J'ai vu le portrait du Rex Tibrien ; il ne me rappelle en rien l'image qui figure en tête du livre de M. Waddington. Mais il est vrai que l'un et l'autre, travailleurs obstinés à l'œuvre de la grandeur prussienne, très absolus, qui se glorifièrent d'être les meilleurs serviteurs de l'État, ont eu en commun l'énergie laborieuse, le courage, le talent qui chez le Grand Frédéric s'est haussé jusqu'au merveilleux génie. Et tous les deux ont fait bon marché de certains scrupules. M. Waddington a pensé au traité de Breslau

et au renversement des alliances, lorsqu'il a dépeint Frédéric-Guillaume passant de l'alliance suédoise à l'alliance polonaise, lorsqu'il montre ses atermoiements, ses retours vis-à-vis de l'Autriche, sa politique à l'égard de la France. Mais combien il est plus cauteleux, moins saisissant que son illustre successeur. Toutes les négociations de l'Électeur sont comme marquées au sceau de l'inquiétude : je n'ose dire de la timidité. Il tâte et sonde longuement le terrain, s'arrête devant l'obstacle, quitte à reprendre l'ouvrage et à le mener à bonne fin quand l'occasion redevient favorable. Sans doute rien ne se comprend mieux, si l'on considère la faiblesse des moyens de l'Électeur, sa situation, celle de ses États, en regard des mêmes éléments sous Frédéric II. Mais c'est aussi pour cela que le rapprochement est moins frappant. Il est toutefois incontestable au point de vue du travail des deux princes attachés à la grandeur, à la gloire, à la fortune de leur État, et cela seul est une gloire pareille et grande.

Le deuxième livre de l'ouvrage, intitulé : « Entre deux guerres », est le récit des événements entre les traités de Wesphalie et le commencement de la guerre du Nord. La politique de l'Électeur a toujours, à l'extérieur, trois objets principaux : ses relations avec la Suède et la Pologne avec un double enjeu, l'indépendance, et le relâchement croissant du lien de vassalité, et, au point de vue territorial, la Prusse polonaise, et la Poméranie suédoise. Les relations avec l'Europe occidentale sont marquées en ce moment par la fâcheuse affaire de Neubourg : du côté de la France les rapports sont très froids; en Hollande, le stathoudérat a été renversé; les de Witt ont peu de tendance à se rapprocher de l'allié de la maison d'Orange, du tuteur du jeune Guillaume. Cependant l'Électeur conclut avec les États Généraux un traité qui affermissait à l'ouest sa situation et lui ouvrait d'utiles relations.

Le livre troisième a pour objet « la Guerre du Weser ».

Cette crise, dont le développement constitue une phase essentielle de l'histoire de l'Europe orientale, avait mis aux mains la Suède et la Pologne. Le concours de l'Électeur de Brandebourg pouvait être précieux à chacun des belligérants. Charles X-Gustave, et Jean-Casimir, cherchèrent l'un et l'autre à l'acquérir. L'Électeur, fort inquiet des conséquences qu'une semblable lutte pouvait entraîner pour ses faibles états, ne se prononçait pas, et mettait son alliance à prix. En 1646, il paraît se décider et traite avec la Suède à Kœnigsberg : il acquiert l'Ermeland et la souveraineté en Prusse; c'est le prix de sa coopération. Il entre dans le système de la France et de l'Angleterre, alliées de la Suède, et à la bataille de Varsovie les soldats de Brandebourg prennent à la victoire une part capitale. Mais le succès de la Suède était fragile : un vigoureux élan des Polonais lui arrache ses conquêtes, en même temps qu'une redoutable coalition se noue contre elle. L'Électeur mesure le nouveau péril qu'il va courir; ses domaines électoraux sont sous les prises de l'ennemi. Par une lente et cauteleuse évolution, il change de parti, et se place aux côtés des ennemis de la Suède, Pologne, Danemark, Empire. M. Waddington nous donne le récit très fouillé de ces négociations compliquées, où perce l'inquiétude « d'avoir parié pour le mauvais cheval »; où ressort la seule préoccupation d'être du côté du plus fort, et de se faire payer ses services et son attitude. L'Électeur a à tenir compte de ses liens avec la France et l'Angleterre. Ce n'est pas un de ses moindres embarras que de rester en bons termes avec Mazarin, alors qu'il

abandonne la Suède, l'alliée traditionnelle de la France. Il s'avise fort heureusement que la Pologne est, elle aussi, une ancienne amie de la France! Toutefois, dans la dernière partie de la guerre, l'Électeur s'est éloigné de Paris, et se rapproche nettement de Vienne. A l'élection impériale il est tout acquis à la Maison de Habsbourg, et les événements ont marché si vite, qu'il a pu un instant être question de sa candidature! A la paix d'Oliva (1640), il obtient de solides et nouveaux avantages. Vingt années se sont écoulées depuis son avènement. Politique sans scrupules, laborieux administrateur, brave et habile soldat, Frédéric-Guillaume a franchi, au milieu des difficultés et des épreuves, une première étape. Un État redoutable est né au nord de l'Empire.

Le livre de M. Waddington, présente, on ne saurait trop le répéter, l'étude la plus nouvelle, la plus soignée, la plus documentée et la plus précise. Les détails dont elle abonde — je dirai l'allure spéciale que leur recherche donne au récit — montrent exactement ce que pouvaient être la politique, le but, les voies et moyens de l'Électeur. Tant de serviteurs éminents, Waldeck, Schwerin, dont l'Électeur se sert, et qu'il change avec le but à atteindre, tant de négociations, tant de desseins entamés, rompus, changés, repris; un horizon si étendu et des ressources si restreintes, ce n'est pas le roman du Cid, bien sûr, mais c'est l'histoire de l'assise solide d'une grande fortune. Je lisais dans le livre de M. Waddington l'ardent et acharné travail de l'Électeur pour s'assurer Magdebourg, et je songeais à la rose de Napoléon, et à la réponse de la reine Louise : « Avec Magdebourg, Sire. » C'était à Tilsit, en 1807, après le grand écroulement! D'âge en âge, dans les débuts difficiles, dans les revers effrayants, c'est la volonté toujours tendue, c'est l'effort obstiné, inlassable. Ce n'est pas le roman, c'est l'histoire... et c'est l'Empire.

De ses missions en Allemagne, de ses voyages aux Pays-Bas, dont les les deux paysages se reflètent parfois dans ses pages, M. Waddington a rapporté d'importantes études et un beau livre. Il dit quelque part dans sa préface qu'il a songé à écrire une histoire générale de l'État prussien. Nous l'attendons de lui. Elle prendra place à côté de l'œuvre de son parent, M. R. Waddington, l'éminent sénateur de Rouen, à qui l'Académie vient de décerner une importante récompense. M. A. Waddington est membre correspondant de l'Institut. Son livre, dont j'ai donné ici une trop incomplète idée, marque le plus remarquable début.

F. DE SAINT-CHARLES.

Histoire de la Compagnie royale des Indes orientales, 1664-1789, par Jules SOTTAS. Plon-Nourrit et Cie, imprimeurs-éditeurs, Paris.

La Compagnie Royale des Indes Orientales a passé par toutes sortes de vicissitudes. Fondée en 1664, elle succédait à d'autres entreprises qui n'avaient jamais pu réussir. C'étaient, sous Henri IV, en 1601, la Compagnie des négociants de Saint-Malo, Laval et Vitré : en 1611, la compagnie des Moluques; en 1635, la compagnie de Ricault ou de Madagascar; en 1656, la compagnie de La Meilleraie, et enfin en 1663 la compagnie d'Orient.

Toutes ces tentatives, chétives et ruineuses pour les intéressés, étaient

loin d'approcher de la puissante Compagnie néerlandaise des Indes qui s'était développée depuis 1602, date de sa fondation, au point d'employer un personnel de 80,000 hommes, et qui donnait des dividendes de 30 à 40 pour 100 à ses actionnaires.

C'est au roi Louis XIV qu'est due l'érection de la nouvelle Société. On peut même affirmer qu'il en inspira les statuts qui attribuaient à la Société de véritables droits sur les terres, les hommes et les choses d'Orient. Le capital social fut fixé à 15,000,000 de livres, et comme entrée de jeu, le roi lui donna une somme de quatre millions et la propriété de l'île de Madagascar.

La Société se mit immédiatement à l'ouvrage et, dès 1665, envoyait une escadrille de quatre navires à Madagascar pour en prendre possession, avec ordre de pousser jusqu'à Surate et aux autres ports de l'Inde. Mais cette expédition ne put dépasser Madagascar, et les navires qui la composaient furent anéantis soit par les tempêtes, soit, au retour, par les corsaires anglais.

En 1666, nouvelle expédition composée de quatre vaisseaux de haut bord, deux frégates et quatre houcres, armés d'environ cent cinquante canons. Celle-là, un peu plus heureuse que sa devancière, peut, après une longue relâche à Madagascar, envoyer aux Indes quelques convois ; mais au retour, presque tous les navires qui en faisaient partie périrent et les fruits de ces tentatives se trouvèrent irrémédiablement perdus. Un seul navire, le *Saint-Jean-Baptiste* arriva au Port-Louis, le 2 février 1669. On tenait cette fois le premier résultat commercial désiré.

L'année 1670 fut marquée par une expédition toute militaire à laquelle Louis XIV voulut donner une ampleur exceptionnelle ; ce ne fut pas seulement la flotte de la Compagnie qui entra en campagne, mais encore la marine de l'État. L'escadre se composait de neuf navires armés en guerre ; elle portait 2,100 hommes d'équipage et 400 hommes de débarquement. Les débuts de cette expédition furent marqués par quelques opérations heureuses. On établit des comptoirs sur les côtes de Perse, de Malabar et de Coromandel. Mais après des péripéties diverses, après des engagements nombreux avec les escadres hollandaises (nous étions à cette époque en guerre avec la République néerlandaise) toute la flotte fut successivement capturée par l'ennemi; et il ne resta rien de cet important armement (1674).

Il convient de remarquer que si les affaires extérieures de la Compagnie périclitaient, son administration intérieure courait à la ruine et à la faillite.

Ceci était la conséquence de cela. Depuis la fondation de la Société, c'est-à-dire depuis dix ans environ, la Compagnie avait expédié quatorze vaisseaux, et il n'en était rentré que huit; tous les autres avaient péri. Les marchandises rapportées par ces huit navires avaient produit 4,718,000 livres, mais cette somme avait été absorbée par les frais d'armement, solde des équipages et autres frais. D'autre part, le capital social n'avait jamais été libéré dans sa totalité ; ce qui s'explique par la répugnance qu'apportaient les actionnaires à verser de l'argent à une entreprise qui périclitait. En outre, le Roi qui, dans les premières années, marquait à la Compagnie une bienveillance de tous les instants, paraissait maintenant l'abandonner à sa mauvaise fortune. Enfin, nous étions en guerre avec la Hollande, et la Compagnie n'osait faire sortir ses vaisseaux, crainte de prise, en sorte que

ceux-ci pourrissaient dans les ports. Elle en était arrivée à ce point de détresse que, de toute sa flotte, il ne lui restait plus que deux navires, le *Blampignon* et le *Président*, qui fussent en état de tenir la mer.

La mort de Colbert qui arriva le 6 septembre 1683 semblait devoir apporter à la Compagnie le coup de grâce qu'elle attendait. A ce moment, dans l'esprit des Directeurs, il ne pouvait plus être question que de liquidation. Effectivement, cette liquidation fut opérée sous la forme de la réduction au quart de la valeur des actions de 1665, et par l'apport d'un nouveau capital prélevé sur les anciens actionnaires et qui serait égal *au quart en sus* du montant de leurs anciennes actions. Ce nouvel appel, sanctionné par un arrêt du Conseil d'État du Roi en date du 18 novembre 1684, produisit un capital de 728.975 livres et décida enfin de l'essor prospère de la Compagnie.

Dès que la Compagnie eut repris des opérations aux Indes avec une nouvelle activité et des moyens plus puissants, elle trouva en France un débit assuré et très fructueux pour les marchandises qu'elle rapportait d'Orient.

De 1685 à 1690, elle fit partir quatorze navires dont douze revinrent au port de l'Orient, principal point d'attache de la Compagnie. Les marchandises rapportées étaient généralement des tissus, parmi lesquels les toiles imprimées, les toiles blanches et autres ouvrages de coton avaient le plus de succès; puis venaient les étoffes de soie des Indes, les taffetas de satin, etc. Les autres marchandises importées étaient les épices, le poivre surtout, les drogues, les matières colorantes, les parfums, la cire, la laque, la myrrhe, l'indigo, le musc, l'aloès, la gomme-gutte, le bois de santal, etc.; de la terre rouge d'Ormis, le salpêtre du Bengale, le thé, le café, etc.

Les bâtiments, à leur départ de France, étaient chargés pour environ cinq cent mille livres de tissus des fabriques françaises, surtout des draps du Languedoc, et de quelques autres marchandises, comme des canons de fer, des ancres, de la poudre, des caisses de corail, ainsi que d'une importante cargaison de matières d'argent en barres de Cadix ou en réaux d'Espagne.

Ces trafics d'importation et d'exportation permirent à la Compagnie de donner des dividendes qui s'élevèrent en cinq ans à 110 pour 100 du capital versé. Toutefois il est bon d'observer que ces dividendes fortement majorés par rapport aux bénéfices réellement encaissés par la Compagnie auraient, de nos jours, entraîné les directeurs sur les bancs de la police correctionnelle pour distribution de dividendes fictifs.

L'année 1690 voit tout à la fois l'époque des succès plus grands de la Compagnie et le commencement de son déclin. D'abord Louis XIV lui enlève le port de l'Orient (aujourd'hui Lorient), qui était son principal port d'attache, dans lequel elle avait construit des arsenaux, des magasins, des corderies et des cales de construction et de radoub. Il est vrai que, comme compensation, le Roi participe avec sa marine royale aux armements de la Société et que des navires de guerre portent en Asie les marchandises et les passagers que la flotte marchande, livrée à ses seules ressources, serait incapable de transporter. Il ne faut pas oublier, en effet, que, à ce moment-là, nous étions en guerre avec l'Angleterre et la Hollande et que les mers étaient sillonnées de vaisseaux ennemis. Le roi ne se contentait pas de nouer des relations commerciales avec l'Inde, il voulait en outre rentrer en relations avec le Siam. Il y avait envoyé une première ambassade en 1685. Puis en 1687, une expédition commandée par M. de Vaudricourt avait occupé Bankok et

Merguy. Nous songions à faire mieux, c'est-à-dire à établir notre protectorat au Siam. C'est dans cet ordre d'idées que la Compagnie, d'accord avec le Roi, fit partir de l'Orient, ou plus spécialement de l'île de Groix, une escadre de six bâtiments, commandée par M. Duquesne-Guitton, capitaine de vaisseau (24 février 1690). Mais cette flotte ne put pas dépasser le golfe du Bengale et après avoir fait quelques prises dans les parages de Ceylan et avoir pris de la marchandise à Pondichéry, elle rentra en France avec une cargaison de 1,800,000 livres, résultat insuffisant, eu égard aux énormes dépenses qu'avait faites la Compagnie pour l'armement de l'escadre (20 août 1691).

Un fait très précis se dégageait de cette entreprise : c'est que dorénavant les Anglais et les Hollandais mis en éveil par la course des navires de la Compagnie se masseraient en force redoutable sur un point quelconque de leur passage et leur livreraient combat. En conséquence, les entreprises commerciales aux Indes ne pouvaient plus se faire qu'à main armée. Donc en 1692 un armement de quatre vaisseaux, pour lequel le Roi avait prêté un de ses bâtiments de guerre, le *Fendant*, partit du Port-Louis, sous le commandement de M. Dandenne. En route, l'escadre s'empara de deux navires anglais qui voguaient sous le vent du cap de Bonne-Espérance ; puis elle atteignit Surate, mais ne put doubler le cap Comorin, parce que dix vaisseaux la guettaient entre la pointe de l'Inde et l'île de Ceylan. Alors, abandonnant son objectif, qui était Pondichéry, elle revint en Europe par le Cap, le Brésil et la Martinique, ayant ainsi touché aux quatre parties du monde. Elle ne rapportait qu'une faible cargaison valant 351,000 livres.

En 1695, le Roi et la Compagnie font un nouvel armement mixte composé de six vaisseaux, dont trois au Roi et trois à la Compagnie. Cette expédition, commandée par M. de Serquigny, encore moins heureuse que sa devancière, croisa longuement devant Goa et Surate, mais pourchassée par une grosse flotte hollandaise, qui cependant n'osa jamais engager le combat, elle revint en France portant encore les marchandises françaises qu'elle avait embarquées au départ.

A ce moment, la Compagnie eut une lueur d'espoir pour son avenir. La paix de Ryswick signée le 20 septembre 1697 donnait la liberté des mers et nous restituait Pondichéry que les Hollandais, par un coup de main habile, nous avaient enlevé en 1695. Le Roi, pour reprendre possession de Pondichéry, pour rétablir les comptoirs français aux Indes et pour faire une tentative sur Merguy, en Siam, fit partir au commencement de 1698 une escadre de quatre vaisseaux sous le commandement du chevalier des Augiers. L'escadre se porta d'abord au Bengale, et elle arriva à Balassor, d'où elle détacha un de ses navires, le *Castricum*, sur Merguy, puis alla reprendre possession de Pondichéry. Plusieurs navires de la Compagnie, profitant de la liberté des mers, ne tardèrent pas arriver et à tenter les chances du commerce. En somme, après la paix de Ryswick, la Compagnie avait aux Indes trois centres d'exploitation : le comptoir de Surate, sur la côte ouest, Pondichéry sur la côte est, et au fond du golfe de Bengale, trois stations : Ougly, la principale, Balassor et Cassembazar. Sur la route des Indes, les Français possédaient l'île Bourbon, où les navires de la Compagnie s'arrêteront désormais plus souvent.

Pendant la guerre qui venait de se terminer et qui avait duré sept années, quelle avait été la situation financière de la Société ? Hélas ! elle

n'était rien moins que brillante. L'activité commerciale s'était nécessairement ralentie. Un intervalle de près de trois années s'était écoulé entre le retour de l'escadre de Duquesne et celui de l'escadre de Dandenne. Après le départ du troisième armement mixte, au mois de mars 1695, la Compagnie se voyait accablée de dettes et obligée de renouveler des billets échus. Elle ne recevait de ses comptoirs des Indes que fort peu de retours, et si elle n'avait pas joui du privilège de la vente sur le marché des marchandises capturées en mer, elle eût été dans une intenable position. Mais grâce à ce privilège, elle s'arrangeait avec les corsaires qui avaient fait des prises et vendait ces dernières en son propre nom, sauf à compter avec le propriétaire par droit de conquête. Ce trafic lui mettait en caisse quelque argent qui servait à alimenter les frais généraux, mais qui était insuffisant à lui constituer des bénéfices distribuables. Lorsque l'escadre de Serquigny revint en France, sans cargaison, au commencement de mars 1697, la Compagnie avait près de cinq millions de dettes en France, et devait encore quatre années d'intérêt maritime à ses actionnaires. Quant à l'état des comptoirs aux Indes, sauf pour Pondichéry, il n'était pas exactement connu. Six vaisseaux étaient encore aux Indes : le *Postillon*, l'*Écueil*, le *Gaillard*, *les Jeux*, le *Pontchartrain* et le *Lonray*. Ils avaient emporté pour près de deux millions de marchandises et l'on ignorait le sort de ces navires et de leurs cargaisons.

A ces causes internes de discrédit s'en ajoutait une autre, celle-là toute extérieure. Depuis l'époque de l'établissement de la Compagnie, la navigation avait fait de grands progrès, et le privilège qui interdisait aux armateurs particuliers l'accès des mers exotiques commençait à paraître exorbitant ; le Roi ne pouvait sans danger résister aux demandes réitérées que lui faisait le commerce maritime d'aller tenter des aventures aux pays extra-européens. Après la paix de Ryswick, il se vit forcé d'autoriser l'établissement d'*une Compagnie en Chine* et celui d'une Compagnie de *la mer du Sud*. Le privilège de la Compagnie des Indes, bien qu'il restât encore intact pour les Indes, se trouvait donc sérieusement entamé.

Dans ces conditions, la Compagnie se vit, sous peine de déchéance, dans la nécessité d'entrer dans une nouvelle phase d'activité. Dès lors, elle prit la coutume de faire des *emprunts d'armement*, et pendant cinq années, de 1697 à 1701, elle vivra par ce moyen commode mais dispendieux de trésorerie, mangeant ainsi son blé en herbe, car l'argent emprunté coûtait cher (5 et 8 pour 100) et lorsqu'il partait pour l'Inde sous forme de navires et de cargaisons, on ignorait s'il en reviendrait jamais le moindre denier. C'est ainsi que l'expédition de 1698 coûta 2,140,000 livres ; celle de 1699, 3,467,000 livres. Il est vrai qu'une vente de marchandises faite à cette dernière époque, produisit 3,500,000 livres de bénéfices ; c'était un succès, mais un succès insuffisant pour payer les cinq millions que devait la Compagnie.

On fit donc encore un nouvel emprunt pour expédier quatre navires que convoyaient deux vaisseaux de l'État, le tout placé sous le commandement du chevalier de Châteaumorant. L'ensemble de l'armement avait coûté, cargaisons comprises, 2,426,000 livres. Le fret de retour de cette entreprise ne fut vendu que 2,155,000 livres, soit un déficit de 300,000 livres. A ce moment (1701), la France était encore en paix avec l'Angleterre, mais la guerre dite de la « succession d'Espagne » allait s'ouvrir.

Cette guerre, commencée en 1701, et qui comprenait la coalition contre la France de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Autriche, de l'Allemagne et du Portugal devait bouleverser le commerce maritime et imposer à la Compagnie des Indes une nouvelle épreuve, cette fois au-dessus de ses forces. L'assemblée générale des actionnaires du 24 février 1702 avait révélé que les cinq emprunts annuels d'armement que l'on avait faits depuis 1697, montaient à près de quatorze millions. Les trois retours d'Inde de 1699 à 1701 avaient à peine produit huit millions; il est vrai que l'on avait encore deux retours à attendre, mais, pour le moment, on restait en arrière de six millions, et, en ajoutant à ce chiffre les anciennes dettes, les intérêts maritimes dus aux intéressés et les billets fournis à diverses personnes, on dépassait le chiffre de dix millions de dettes.

Pour venir à l'aide de la Compagnie, le Roi la débarrassa de l'obligation d'exporter chaque année pour 500,000 livres de marchandises françaises.

Elle trouvait à cette modification un grand avantage parce que son commerce, devenu plus libre, pouvait suivre les fluctuations de l'offre et de la demande, alors qu'auparavant les marchandises qu'elle portait aux Indes étaient souvent invendues ou cédées à vil prix.

Pour aider la Compagnie, le Roi lui permit en outre, au mois de septembre, de vendre un stock considérable de tissus d'écorces d'arbres, de tapis, de couvertures, de toiles peintes, marchandises dont la vente était prohibée. Cette vente faite à Nantes produisit 3,180,000 livres.

Lorsque s'ouvrit l'année 1703, les directeurs, par la plus stricte économie, étaient parvenus à payer une grande partie de leurs dettes et de dix millions le passif chirographaire de la Société était tombé à 3,800,000 livres. Mais il n'y avait plus un sol vaillant en caisse et la flotte, à laquelle on refusait de nouvelles unités, dépérissait par l'usure, par la fortune de mer et par les captures. En 1703, le Roi consent à la Compagnie un prêt de 635,000 livres, mais à partir de ce moment, il la met définitivement sous la tutelle de l'État. C'est ainsi que le Roi oblige la Compagnie d'abord à lui prêter des navires pour être montés par des équipages et des officiers de la marine royale et faire la course dans les mers de l'Inde; puis il achète les cent treize pièces de canon de la Compagnie; plus tard il se fait vendre la flotte, soit six vaisseaux, pour la somme illusoire de 104,000 livres. Bientôt la Compagnie, n'ayant plus de navires à elle, est réduite à louer d'abord des bateaux, et ensuite son propre privilège, ce privilège exorbitant qui depuis près de quarante ans lui donne le droit d'exploiter à elle toute seule l'océan Indien et toutes ses subdivisions.

Le dernier armement que fit la Compagnie date de 1706. Il comprenait trois vaisseaux : le *Saint-Louis*, le *Maurepas* et la *Toison d'or*. La Compagnie avait pourvu à l'équipement et au chargement de ses navires par des contrats à la grosse aventure portant intérêt de 75 pour 100, et souscrits par des particuliers. Cette petite flotte devait d'abord passer dans la mer du Sud pour aller au Chili, avant de gagner Pondichéry. Au mois de septembre 1707, elle naviguait dans les ports du Pérou ; mais les opérations commerciales n'ayant pas donné les espérances qu'on en attendait, le *Maurepas* et la *Toison d'or* rentrèrent directement en France; quant au *Saint-Louis*, il se rendit par le cap Horn, le cap de Bonne-Espérance et Bourbon jusqu'à Pondichéry où il arriva le 2 juillet 1708. A la fin de l'année suivante il rentrait en France.

Désormais, la Compagnie n'aura plus d'existence propre, et ne vivra que par les traités de location de ses arsenaux ou par des cessions temporaires de son privilège. Elle arrivera ainsi jusqu'à l'époque où le célèbre Écossais Law fondera son fameux système. Law avait créé une banque particulière de six millions; il se flattait d'organiser le crédit sur des bases nouvelles et gigantesques qui permettraient à l'État d'éteindre rapidement sa dette qui s'élevait à deux milliards et demi.

Au mois de mai 1716, des lettres patentes du Roi transformaient la banque de Law d'abord en *banque générale* puis (1718) en *banque royale*. En plus, Law était autorisé, pour appuyer ses entreprises financières sur une base plausible, à racheter le privilège de la Compagnie de *la Louisiane*, de la Compagnie du *Canada*, de la Compagnie du *Sénégal* pour en former la COMPAGNIE D'OCCIDENT.

Le 17 juin 1719, un arrêt du conseil d'État réunissait à la Compagnie d'Occident la *Compagnie des Indes orientales*.

Cette puissante association, qui s'intitula désormais COMPAGNIE DES INDES engloba encore la *Compagnie de Chine* et la *Compagnie de Guinée*. C'était presque la totalité du commerce maritime français. Quant à la Compagnie royale des Indes Orientales dont nous venons, d'après le beau livre de M. Jules Sottas, de résumer l'histoire, sa vie était terminé et elle disparaissait dans l'immense apport fait au profit de la nouvelle COMPAGNIE DES INDES.

Il est à souhaiter que M. Jules Sottas, qui paraît fort documenté sur les travaux qu'il entreprend nous donne une suite à l'histoire de la Compagnie des Indes orientales, c'est-à-dire qu'il nous raconte à sa manière, avec son élégante précision, avec sa recherche du détail intéressant, l'histoire de la grande COMPAGNIE DES INDES. ÉDOUARD TROPLONG.

Une Confédération orientale comme solution de la question d'Orient, par un Latin. Librairie Plon-Nourrit, Paris, 1905.

L'auteur, après avoir relevé la situation de l'empire ottoman, les rivalités internationales qui s'y jouent, l'impuissance de la Turquie et les obstacles que toute une pareille situation apporte à l'application des réformes, étudie, dans sept chapitres différents, les *roumis* de l'empire turc. Il donne donc un résumé de l'histoire des Bulgares, des Roumains du Sud, des Serbes, des Albanais, des Grecs et des Monténégrins. Chacune de ces nationalités, réclamant plus ou moins l'ensemble de la Macédoine, ou du moins s'efforçant à une hégémonie, en même temps que les grandes puissances y poussent leurs intérêts en arguant toujours de l'intégralité de l'empire ottoman, l'auteur ramène l'attention sur la question d'Orient qui se rouvre.

Il repousse assez volontiers toutes les sortes de jeux d'alliances que l'on a proposés, sans s'arrêter aux projets de partage de la Turquie, à peu près abandonnés aujourd'hui. C'est l'idée de la Confédération dans laquelle il trouve le salut des Balkans et la rassurance de l'Europe.

« La sécurité complète de chaque nation, dit-il en citant Novicow, ne pourra être obtenue que par l'établissement d'institutions fédérales qui assurent la sécurité de toutes. »

Il cite l'empire romain, la Suisse et les États-Unis. Il reprend les déclarations de MM. Take et Jonesco, de M. Anatole Leroy-Beaulieu et de M. Tittoni.

Après avoir examiné la question de la confédération orientale en Allemagne, il expose l'idée que c'est à l'Italie que pourrait revenir la présidence et la protection de la Confédération orientale. Les raisons qu'il en trouve remplissent le chapitre XII.

Dans le chapitre XIII, il expose l'organisation que pourrait avoir cette confédération.

Dans le projet de l'auteur, Constantinople resterait la capitale de l'empire ottoman qui ne posséderait plus en Europe que la province de Thrace.

L'auteur ne se dissimule pas d'ailleurs que, pour arriver à une pareille entente, il serait nécessaire que chacun des peuples chrétiens des Balkans renonçât à la reconstitution des empires de Douchan, du tzar Samuel et d'Alexandre le Grand. Mais il ne doute pas que l'avenir n'appartienne au système des groupements fédéraux et il adjure les États balkaniques de donner à l'Europe l'exemple des confédérations où les événements l'entraînent.

Il termine en signalant qu'une telle solution de la question d'Orient serait en même temps un soulagement pour l'empire ottoman qui n'a d'avenir qu'en Asie. C.-B. FAVRE.

Général Govone, Mémoires (1840-1870), mis en ordre et publiés par son fils, le chevalier M. GOVONE; traduits de l'italien par le commandant M.-H. Weil. Paris, Albert Fontemoing, éditeur.

Le général Govone est peu connu en France. Par contre, il eut une certaine notoriété en Italie dans la seconde moitié du dernier siècle. Il prit part à la guerre d'Orient dans le contingent italien qui se joignit à l'armée anglo-turco-française. Il assista à la bataille d'Inkermann et au siège de Sébastopol. Puis il se distingua dans la campagne de 1859 à Palestro, à Magenta et à San Martino. En 1862, il commanda les colonnes mobiles à l'aide desquelles il parvint à rétablir la tranquillité en Sicile. Élu député au parlement italien, il y prononça plusieurs discours applaudis. Chargé en 1866 d'une mission diplomatique à Berlin, il y négocia et conclut, avec le comte de Bismarck, le traité d'alliance du 8 avril entre la Prusse et l'Italie. Le 10 juin 1866, il prenait le commandement de la 9e division de l'armée du Mincio et, à la bataille de Custozza, si malheureuse pour l'armée italienne, il reprenait toutes les positions perdues et se maintenait victorieusement toute la journée sur le champ de bataille. Envoyé en mission diplomatique à Nikolsburg, le 19 juillet 1866, il restait au camp prussien, puis à Berlin, jusqu'au 10 août. Enfin en décembre 1869, il acceptait, après de nombreux refus, et rien que par sentiment de devoir, le portefeuille de la guerre dans le ministère Lanza-Sella, avec un programme de sévères économies qui contribua à la réussite des plans financiers de Quintino Sella. En juillet 1870, lorsque l'explosion de la guerre franco-allemande vint surprendre le gouvernement italien, il sut mettre l'armée en état de parer à toutes les éventualités, enfin il prépara l'expédition de Rome, jusqu'au moment où, épuisé par un travail incessant, il se vit forcé de démissionner pour se retirer à Alba, où il mourut en 1872 à l'âge de quarante-six ans.

Sur tous les événements auxquels il a pris part, le général Govone a laissé des fragments de mémoires, quelques chapitres d'un journal incomplet, beaucoup de lettres, nombre de rapports et de travaux militaires, une

correspondance politique et des discours prononcés au Parlement. C'est l'ensemble de ces œuvres mises en ordre et reliées entre elles par de courtes narrations explicatives que nous présente le chevalier M. Govone, fils du général. L'ouvrage est précédé d'une préface due à la plume de M. Jules Claretie, de l'Académie française.

Ce livre est bon à consulter. Les souvenirs personnellement vécus, en venant se greffer sur l'histoire officielle lui donnent un cachet indéniable de véracité et un puissant relief de drame. A ce double titre, les mémoires de Govone serviront les historiens qui raconteront la vie, les guerres et la politique extérieure de l'empereur Napoléon III.

Dans cet ordre d'idées, il nous a paru intéressant de noter ce qui se passa au conseil des ministres du gouvernement italien, lorsqu'il s'agit de s'emparer de Rome et de compléter ainsi l'unité italienne.

Il n'est pas douteux que la solution de la question romaine était devenue une nécessité politique pour le peuple italien, pendant que d'autre part l'excitation générale des esprits à Rome permettait de prévoir et l'enthousiasme avec lequel on allait y accueillir les troupes italiennes et l'unanimité du plébiscite qui devait sceller l'unité de l'Italie.

Du 24 au 31 août 1870, on discute dans divers conseils des ministres et les éventualités possibles et les conditions et les garanties qu'il conviendrait d'accorder au Pape. Enfin les 3 et 4 septembre, le conseil des ministres délibéra sur l'occupation. Or, une assez grande divergence d'opinions se manifesta entre les membres du cabinet. Il semble résulter des publications de Stefano Castagnola non contredites, du moins dans leur ensemble, par Gadda et acceptées non à la lettre, mais dans leur esprit, par le chevalier M. Govone, que plusieurs ministres n'étaient pas d'avis d'occuper Rome. Voici d'après Stefano Castagnola, l'un d'eux, comment se seraient répartis les votes.

1° Doit-on occuper immédiatement les États Pontificaux sans attendre les événements ultérieurs, sauf la procédure diplomatique?

Oui : Sella, Lanza, Correnti, Raeli, Castagnola.

Non : Visconti-Venosta, Govone, Acton.

2° Cette occupation doit elle s'étendre à la ville de Rome?

Oui : Sella, Raeli, Castagnola.

Non : Visconti-Venosta, Govone, Acton, Lanza, Correnti.

3° Si l'on est sûr de la Prusse, doit-on occuper les États pontificaux, y compris la ville de Rome?

Oui : Sella, Raeli, Castagnola.

Non : Visconti-Venosta, Govone, Acton, Lanza, Correnti.

4° Doit-on au moins, grâce à cet appui, occuper les États pontificaux, moins Rome?

Oui : Lanza, Raeli, Castagnola, Correnti.

Non : Visconti-Venosta, Govone, Acton, Sella.

En résumé, trois ministres, Visconti-Venosta, Govone et Acton ont constamment voté contre l'occupation tant des États pontificaux que de Rome. Trois autres, Sella, Raeli et Castagnola ont toujours voté en faveur de l'occupation. Deux autres, Lanza et Correnti ont été favorables à des demi-mesures dépendant de l'intervention de la Prusse.

Ces tiraillements dans le sein du ministère étaient intéressants à noter. Ils tendraient à prouver que certains scrupules de conscience se faisaient

jour dans l'âme des personnages les plus qualifiés du gouvernement et que c'est la pression du peuple plutôt que la volonté des gouvernants qui a décidé de l'usurpation subie par le gouvernement pontifical. Rapprochez de ce fait la démission que donna presque immédiatement le général Govone de ses fonctions de ministre de la guerre, et vous comprendrez que cet homme d'état ne voulut pas assumer la responsabilité morale d'un acte qui était réprouvé par les sentiments chrétiens dont son âme était remplie.

EDOUARD TROPLONG.

L'Inde contemporaine et le mouvement national, par Ernest PIRIOU, Paris, Félix Alcan, éditeur.

Ce livre étudie successivement l'Inde rurale et l'Inde urbaine, la Société nouvelle et la politique de l'Inde, sa situation économique et l'opposition musulmane. C'est donc une photographie non pas des paysages, mais de l'âme de l'Inde. Nous ne saurions dire si cette photographie est exacte; en tout cas, elle est intéressante à étudier parce qu'elle nous montre le réveil d'un peuple qui est en train de secouer sa torpeur séculaire. Je me rappelle avoir lu jadis cet aphorisme : L'Inde est un pays de trois cents millions d'habitants, qui a été conquis par trois cent mille musulmans et qui se laisse mener par trente mille Anglais. Il semblerait, à lire le livre de M. Piriou, que ce passé d'avilissement est bien fini et que cette éternelle exploitée commence à s'agiter. « Une génération active et jeune, réveillée du lourd sommeil, élevée à l'anglaise, imbue de nos idées, vient troubler la fête anglaise. Elle appelle à elle les races et les castes diverses, Hindous, Parsis, Musulmans ; elle a ses journaux, ses congrès, ses comités, ses orateurs et ses chefs. Elle demande simplement sa place à la table du gouvernement, jusqu'au jour où elle criera : « l'Inde aux Indiens. » Les conditions nouvelles de la vie, le chemin de fer, la poste, le télégraphe, aux Indes comme ailleurs, sont les collaborateurs quotidiens et irrésistibles de l'unité, et l'homme qui naguère naissait, vivait et mourait au village, attaché à sa glèbe, entrevoit maintenant une société plus étendue dont il est membre, et à laquelle une solidarité naissante et mystérieuse, de gré ou de force, le lie. On sait aujourd'hui qu'au delà du village il y a l'Inde, et même au delà de l'Inde, l'Asie.

Il existe dans l'Inde un congrès national qui réunit, quatre jours par an, les délégués de toutes les provinces et oppose à l'opinion officielle des maîtres l'opinion indépendante des sujets. Les débuts en furent laborieux. A la première réunion tenue à Bombay, soixante-dix députés seulement se présentèrent. L'annés suivante, à Calcutta, le chiffre saute à quatre cent trente-six; au second congrès de Bombay, les délégués sont deux mille, et peuvent se flatter de représenter le pays.

Un grand atout dans le jeu des mécontents, c'est la famine, maladie si fréquente dans ce pays pourtant riche, qu'on pourrait presque la qualifier d'endémique. Mais à côté de ce levier de révolte, il y a la politique anglaise qui, au dire des mécontents, fait tout le mal. Elle laisse faire, elle laisse aller, elle se désintéresse. Quand elle se risque à intervenir, elle bouche un trou ici, elle en ravaude un autre là, au hasard des cassures et des déchirures... Cette machine gouvernementale est d'une lourdeur et d'une lenteur qui déconcertent; elle nomme des commissions, elle tient des conférences, elle accumule des rapports, mais rien n'est fait. Une chose est

certaine, c'est que le revenu net d'un paysan est évalué — par la statistique officielle du vice-roi — à dix-sept roupies par an (28 fr. 90). Encore est-ce le revenu des bonnes années, de celles où il pleut. Peut-on demander au paysan de couper cette bouchée en deux et d'en garder une pour l'année maigre?

Et puis, il y a l'usurier; et puis encore l'agent du fisc, plus vorace que l'usurier. Supposez qu'un cultivateur plus habile ou plus favorisé par la moisson, par les canaux ou les chemins de fer améliore le rendement de sa terre, le fisc augmente du coup le montant des impôts.

Ce n'est pas tout encore : l'Angleterre ne veut à aucun prix que l'Inde puisse élever des métiers; elle est faite pour écouler les calicots de Manchester. Les gros manufacturiers ont forcé la main aux vice-rois. L'Inde meurt de faim; mais les gros cotonniers de Manchester font des bénéfices!

Enfin, l'Inde ploie sous le faix des dépenses administratives et militaires. Le budget de l'Inde est le trésor de guerre de l'Angleterre : l'Inde est le camp retranché d'où Albion s'élance à l'assaut de l'Afghanistan, du Thibet, de la Chine, de la Birmanie, de l'Égypte même. En guenilles et mourant de faim, il faut que l'Inde paye pour le luxe et les desserts de ces fonctionnaires anglais qui vivent comme des rajahs... N'a-t-on pas trouvé moyen d'exploiter jusqu'à la peste? On envoie de Londres, — aux frais de la colonie, cela s'entend — des médecins et des infirmiers.

Les remèdes à cette situation effrayante? Il les faut énergiques, profonds, immédiats ; réduction de l'impôt, création d'un ministère de l'agriculture, larges économies, la porte ouverte pour les produits du pays, au moins chez lui.

Telles sont les revendications essentielles du pays à l'heure présente. Mais dira-t-on, ces revendications ont-elles un but vaguement entrevu de se débarrasser de la domination anglaise? Il n'en est pas ainsi. L'habitant de l'Inde, qu'il soit Hindou, Parsi, Mahométan, etc., envisagerait comme un grand malheur la disparition de la souveraineté anglaise; tous s'accordent à reconnaître qu'en jetant Albion à la mer on courrait à la guerre civile la plus épouvantable qui se puisse imaginer. On est donc encore pénétré de l'idée de loyalisme envers le souverain, et l'on se gargarise des idées de gouvernement parlementaire qui règnent en Europe et dont le Japon vient de faire la récente inauguration en Orient.

C'est bien le cas de dire que l'histoire est un perpétuel recommencement. C'est au moment précis où le parlementarisme des nations européennes commence à inspirer le mépris et le dégoût, que les pays d'Orient en savourent le charme illusoire et tentent de s'en appliquer les rouages!

ÉDOUARD TROPLONG.

Mes Sentiments et nos Idées avant 1870, par Mme JULIETTE ADAM; un volume in-12, Paris, A. Lemerre, 1905.

« Avant 1870 »; moment d'hier pour l'histoire, moment néanmoins très loin de nous. Ses survivants deviennent rares. Outre cela, ni son animation ni ses péripéties ne disent grand'chose à la génération d'aujourd'hui.

Ces survivants, la politique de leur jeunesse les avait passionnés; le petit livre que voici la fait revivre à leurs yeux. Si décevante qu'elle ait été pour

eux, c'est un charme de l'y voir rappelée. Elle était noble, même en ses fautes ou ses faiblesses. La génération d'à présent ne perdrait pas à prendre chez elle des leçons pour se conduire ou se préserver, et préserver l'avenir.

Le monde disparu de 1848 est ressuscité là tel que le voyaient, quinze ans après, les Français lettrés des « classes moyennes » à qui la révolution de 1830 avait définitivement assuré l'empire. Arrière-successeurs de 1789 et 1792, plus d'un était âpre aux profits, mais l'ensemble tout de droiture. Tous ardents à regarder en avant. Le gouvernement de Louis-Philippe, en s'obstinant à leur restreindre le champ ou à les en tenir écartés, les jeta dans l'excentricité des idées et dans celle de l'action. Ces écarts semblèrent la parure de l'œuvre politique à accomplir, tandis qu'il aurait fallu se retenir, n'être que des spectateurs indulgents, au besoin sévères, sous les auspices d'institutions largement rendues libres, afin qu'elles ouvrissent naturellement le cours des progrès sociaux.

Les pages de Mme Adam sont des souvenirs écrits par fragments et publiés de même. On n'a pas moins là, grâce à l'unité d'aspiration qui y souffle et de direction d'esprit qui y règne, une attrayante chronique des idées et des sentiments aux jours d'alors. Chronique toute en conversations de prime-saut entre personnes ayant à bon droit tenu leur place. Les premiers de ces dialogues impromptu se reportent à 1865, les derniers à la veille et au lendemain de Sedan.

D'abord au châlet de Bruyères, au golfe Juan d'extrême Provence, où en famille s'abrite des vilenies d'un mari indigne d'elle, la gracieuse et intelligente jeune femme qui sera plus tard l'épouse heureuse, recherchée, charmante d'Edmond Adam. Adam, un chevalier, lui, l'homme de dévouement sûr et courageux, l'homme de raison à la fois, dans le groupe républicain du dernier siècle. On reviendra là chaque année. On y a attiré les amis. On a enseigné le chemin de ce rivage méridional à la foule qui, depuis, l'a couvert de villas. De là s'étend, vers la haute mer au loin, le bleu scintillant du flot, entre l'ombre majestueusement douce de la forêt de Lérins et les pentes ensoleillées qui lui font face.

C'est à deux pas de Cannes, où déjà passent l'hiver des vétérans de ce siècle : Cousin, Jean Reynaud, Mérimée; près de Grasse, d'où un autre, le docteur Maure, qui a été le contemporain de Thiers, vient apporter les impressions reçues de lui ou faire lire ses lettres. Là traversent d'autres encore, tel Arlès-Dufour, saint-simonien assagi en qui se reflète la philosophie du maître, sous les conceptions utilitaires des disciples ralliés par Enfantin. Là viennent et viendront de plus en plus des fidèles : écrivains, artistes, journalistes en vue, Mme de Pierreclos, nièce de Lamartine, et Mme George Sand, qui sont hommes par la pensée. On se retrouve à Paris dans le salon surtout du boulevard Montmartre, où sera attiré ensuite tout le monde de la littérature, des arts, de la politique, et ceux qui y confinent.

On est en 1865, les esprits sont singulièrement avivés. Le presque homme d'État que fut le jouisseur sceptique M. de Morny, a tracé les voies à Napoléon III vers l'Empire libéral; Duruy a pu en devancer l'heure dans le domaine universitaire; Emile Ollivier a dessiné ses approches du gouvernement impérial. D'autre part, apparaissent les ambitions prussiennes, les pressentiments chez quelques-uns des dangers qui en proviendront. Et l'on prépare en même temps l'Exposition universelle de 1867, imaginée dans le

giron de l'Empereur comme l'hosanna de son règne. Il semble que le pays ait tout oublié ou pardonné. Emoi d'affliction et de craintes chez ceux qu'a brisés le coup de décembre. Devant l'abandon public, ils sentent défaillir dans leurs mains les armes qu'ils n'ont cessé de fourbir. Leurs paroles sont démesurées, amères, méprisantes. A distance, aujourd'hui, Mme Adam peut en écrire ceci, qu'alors ni aucun d'eux ni elle n'auraient accepté : « Il faut avoir entendu les discussions passionnées, les révoltes, les excommunications de cette époque pour comprendre à quel degré de haine nous étions parvenus, nous victimes et défenseurs des victimes du 2 décembre. »

Et non les premiers venus de cette génération se rencontrent en ces véhémences. S'il y a des jacobins de 93, comme Peyrat, de doux fanatiques de la liberté, comme Eugène Pelletan, des sensés se trouvent aussi, comme Neftzer, comme Ducler, Adam, Garnier-Pagès ; des esprits justes et ardents à l'être, comme Toussenel ; d'autres, comme Saint-Victor, si élevé, poétiquement philosophique au contact des choses. Aussi de Ronchaud, et il faut dire Mérimée ; tout lié qu'est celui-ci avec les Tuileries, ses jugements sont singulièrement exacts, ses avis ou ses conseils inspirés du même souffle, plus judicieux, toutefois, qui porte ces fils de la Révolution, les plus âgés nés à la veille de 1830. Aussi l'Arlès-Dufour de tout à l'heure, jadis un jeune à Ménilmontant, paladin à présent du positivisme économiste que la secte a lancé. Il en a saturé l'Empereur lui-même : il lui sait gré d'orienter son gouvernement dans ce sens. Il combat sans cesse contre le père de Mme Juliette, le médecin retiré Lamber, pur matérialiste scientifique, démocrate-socialiste anticipé, à qui il répond, un jour, par cette prophétie que la suite semble vérifier : « Voyez-vous, Lamber, je préfère les pires tyrans aux gens comme vous et vos pareils. Vous n'êtes que des démolisseurs. Vous n'affirmez que des négations. Votre foi est l'incroyance, votre conception sociale n'a pour base que l'effondrement, votre compréhension de la liberté n'est faite que d'exclusivisme, d'intolérance, d'autoritarisme farouche, de haine accumulée par les siècles ; les plus braves gens parmi vous sont capables par sectarisme de toutes les abominations. »

On ne parle pourtant pas toujours politique, ni au golfe Juan, ni à Paris : lettres presque autant, à l'occasion, philosophie. Il faudrait avoir l'espace de transcrire ici une merveilleuse sortie de Toussenel à propos de l'expédition du Mexique, puis surtout à propos de la « morale indépendante », dont Massol, Brisson et autres allaient donner le nom à une *Revue*. La *Germinie Lacerteux* des Goncourt a paru. Ils pensent, eux, guider au « réalisme ». C'est le positivisme s'installant soudain dans les lettres, comme il s'annonce dans les idées, et change de courant les esprits jusqu'à faire honnir ostensiblement la tradition de 1848 par la jeunesse des écoles. On cause de *Germinie* à Bruyères, on compare Flaubert avec leurs auteurs ; sur quoi Mme de Pierreclos, émue en son idéalisme, scandalise le cercle par cette fusée sur l'ouvrage : « C'est Lucrèce Borgia graillonnante. Ah ! non ; faire de la réalité, ce n'est pas choisir la route où il y a le plus de « sentinelles » pour m'y faire marcher. Les malfaiteurs ! on ne saurait trop les injurier bassement. Vous verrez où ils vous mènent ; ils vous feront regarder les plaies honteuses avec curiosité ».

Le libre esprit de Mme de Pierreclos est un des attraits de ce petit volume. Une foule d'autres vient des amitiés, des relations, des rencontres, dans le mouvement d'impressions ou d'idées qui a animé la terrasse des

Bruyères ou les « jours » à la rue de Rivoli, puis au boulevard Montmartre. D'ailleurs, moment rempli de faits, d'émotions subies ou de contentement apporté. Période aussi d'art, de littérature, de théâtre, de tribune, qui sera l'honneur du siècle passé et de qui ne semble pas encore proche la naissance d'une rivale.

Devant nous passent, entre les vilaines et tristes fins de la campagne du Mexique, les astuces prussiennes, puis la navrante réalité de septembre 1870. On a les personnes de Challemel-Lacour, de Taine, d'Emile de Girardin, de Bixio, de Berlioz, du prince Napoléon, de Spuller, de Mme d'Agoult, d'Alphonse Daudet, d'Hetzel et d'autres, allant et venant, jugeant le détail des jours, faisant écho à la politique et aux préoccupations trop justifiées qu'elle suscite, sous la futilité publique de *la Grande-Duchesse*, de *la Belle Hélène*, ou sous les vulgarités de *la Femme à barbe*, de *C'est dans le nez que ça me chatouille*. Il est vrai, sous les jouissances artistiques, également, des vers de Coppée ou de Sully-Prudhomme en littérature, de *l'Africaine*, de *Roméo*, du *Marquis de Villemer* au théâtre, de la *Picardia nutrix* de Puvis de Chavannes au Salon des Champs-Élysées.

Après cela, l'intimité formée avec Juliette Adam par la personne, éminente autant qu'écrivain littéraire put jamais l'être, que fut la femme voilée sous le nom masculin de George Sand, éminente par les dons de l'esprit, par le sentiment de l'art, par l'expression si naturellement imagée et limpide qu'elle leur donna, s'agit-il des passions de l'amour ou de l'impression de la nature, des conceptions de la philosophie ou du quotidien de la vie courante. Il y a là deux cents pages rappelant le temps passé ensemble à ce Nohant près La Châtre, où sont allés tant d'amis, à ces Bruyères du golfe Juan où vinrent tant d'autres : deux cents pages animées d'enchantement resté fidèle. Quelques-unes, entre toutes, qui sont une révélation nouvelle pour la biographie de Mme Sand, les autres faites de conversations, d'amusements, d'entrains agréablement rappelés aux survivants d'alors.

Les faits ont marché, pendant ce temps. On en est au lézardement dont la *Lanterne* de Rochefort sillonne l'édifice de l'Empire. Des années auparavant, les *Propos de Labienus* étaient trop tôt venus pour y faire brèche. Apparaît le *Paris en décembre 1851*, brûlot crépitant qu'un jeune ignoré, Ténot, a jeté en pleines liesses de la cour impériale. Ernest Picard, au Corps législatif, riposte à Rouher, de la tribune même : « Le 2 décembre est un crime », et la personnalité de Gambetta se dessine.

Curieuse et spirituellement racontée, l'entrée du futur tribun à la table des Adam, sous son accoutrement quartier latin. Il est à la droite, à côté même, redingote flottante avec gilet boutonné, au milieu des habits, des devants blancs d'empois et de batiste. Déjà, il y a dissidence entre les anciens de la République, fanatiques de l'abstention, comme salutaire exemple de moralité publique, et les nouveaux venus voulant, eux, l'action et la lutte par les moyens à portée. A cette heure, c'est la poussée qui règne. Dans le monde sérieux, M. Thiers y travaille, dans celui des jeunes de la « rive gauche », dont Gambetta est le héraut. Eugène Pelletan est du dîner : un mot de lui met le sujet en branle. Alors se révèle le politique qui va entrer en scène. De sa voix vigoureuse, Gambetta scande sous son accent cahortien cette sentence, qui deviendra bientôt le programme : « L'abstentionnisme est une naïveté. Si l'on veut forcer l'ennemi, il faut suivre sa trace. Nous sommes sous l'Empire, avec les procédés de l'Empire ; inutile

de chausser des escarpins pour entrer dans les égouts. Mettons des bottes d'égoutiers. Les faits n'atteignent pas les principes, qu'on peut écarter dans la bataille et retrouver dans la victoire. Les hommes de 1848, enfermés dans les principes, nous ont livrés à l'Empire : il s'agit aujourd'hui de nous en délivrer. » Le lendemain se plaidait le procès de la souscription Baudin; la plaidoirie de Gambetta imprima la vibration; il était désormais un chef.

Par plus d'une plume, par celle d'historiens graves, même, a été étudié et relaté le déclin, commençant alors, de l'aventure politique que fut en soi le second Empire, et malheureusement, en plus, une fatalité qui pèse encore sur nous. Le dernier tiers du volume y fait assister du milieu où l'on croit aider la fin à venir, où l'on y pousse, où le détail se produit et passionne, où toutefois on ne parvient pas à empêcher que cette fin arrive par l'infatuation défaillante du pouvoir que l'on combat, non par l'effort qu'on lui oppose. La place manque ici pour suivre Mme Adam dans le complément de ses souvenirs. Il n'est pas moins intéressant, en son récit coupé, mouvementé, que n'a été le commencement. De tout autres faits se passent : les acheminements à « l'Empire libéral », ce changement lui-même. A travers cette situation nouvelle, d'autres hommes paraissent, qu'il est curieux d'entendre à leur tour. L'écrivain, elle, fait voir en plus une maturité d'esprit et une justesse d'appréciation qui ajoutent du prix à l'idéalisme d'opinion dont l'inspiration lui fait juger personnes et choses. Edmond Adam prend plus de rôle dans les jours de cette ultime période. La politique de son parti y retrouvant la vie, on a davantage en évidence sa droiture vigoureuse, sa conviction solide. Ceci, en outre, la bonne fortune de retrouver M. Thiers dans la charge, assumée par lui, d'être l'avertisseur dévoué et avisé de son pays, que l'Empire, à présent dans les mains d'une femme sans autre tradition française en elle que celle des futilités mondaines, va perdre par dynastisme impuissant en le perdant lui-même. On a là une préface, à tous les points de vue saisissante, du règne de deux années, que les heures fatales de 1870 ouvriront à celui dont l'Assemblée nationale, si acrimonieuse soit-elle devenue envers lui, couronnera néanmoins de l'auréole d'avoir « bien mérité de la patrie ».

Nos successeurs auront le petit volume de Mme Juliette Adam, pour s'instruire sur ce temps, oublié aujourd'hui et qui leur arrivera peut-être très maltraité. Les contemporains, eux, lui sauront gré de les avoir mis à même d'en goûter les souvenirs.

HENRI DONIOL.

Questions diplomatiques de l'année 1904, par M. ANDRÉ TARDIEU. Paris, Félix Alcan, 1905, in-12. — **Une année de politique extérieure**, par M. RENÉ MOULIN. Préface de M. JULES GODIN, Paris, Librairie Plon, 1905, in-12. — **L'Extrême Orient**. Étude d'hier. Événements d'aujourd'hui, par M. ALEXANDRE HALOT. Préface de M. MICHEL REVON, Paris, Félix Alcan; Bruxelles, Librairie Falk, 1905, in-12.

Si l'année 1904 a été féconde en événements politiques, militaires, diplomatiques, les historiens ne lui auront pas manqué. Sans parler des journaux et des revues spéciales, — les *Questions diplomatiques et coloniales* par exemple, qui tiennent leurs lecteurs au courant chaque semaine ou chaque quinzaine, — quelques écrivains, diplomates de carrière, ont voulu résumer, dans des

livres qui assurément ne sont pas encore définitifs, des faits dont nous avons été témoins sans les bien connaître et les bien comprendre; tant il est vrai que l'histoire qu'on voit se faire sous ses yeux est celle que l'on sait le moins! Ceux qui voudront en garder souvenir trouveront, dans les petits ouvrages que nous indiquons, des appréciations et des documents très utiles, parce qu'ils ne changeront pas.

— M. André Tardieu, secrétaire d'ambassade honoraire, n'a point prétendu faire une « Année politique » en racontant chronologiquement la suite des événements extérieurs de 1904. Il a eu l'idée très heureuse de donner l'opinion des hommes qui ont été mêlés intimement aux choses, qui en sont devenus en quelque sorte les instruments et comme la représentation.

Au point de vue français, il a envisagé tour à tour le rapprochement franco-italien, l'accord franco-anglais, l'affaire marocaine, la rupture avec le Saint-Siège, l'affaire de Siam; et l'exposé de ces cinq questions a été éclairé par les renseignements, fournis par ceux qui y ont pris la plus large part : MM. Delcassé, Cogordan, Étienne, Jonnart, Saint-René Taillandier, Léon y Castillo, El Menebbi, le marquis de Ségonzac, Phya Suriya et M. Pichon. Il aurait pu ajouter le comte Tornielli, qui représente depuis si longtemps et avec l'autorité de doyen du corps diplomatique le royaume d'Italie à Paris.

La question d'Orient, avec la Crête et la Macédoine, disparaît un peu en présence des émotions plus vives données par la guerre russo-japonaise. M. Tardieu fait raconter la cause de la rupture par M. Nelidow, ambassadeur de Russie en France, M. Motono et M. Kurino, ministres du Japon, l'un à Paris, l'autre à Saint-Pétersbourg, et par nos représentants en Corée et en Chine, de telle façon que son enquête est à peu près complète sur la crise de l'Extrême-Orient. En *appendice*, l'auteur donne le traité franco-siamois du 15 février 1904 et l'accord anglo-français du 8 avril 1904. Naturellement, l'affaire du Maroc fournit d'intéressants développements, qu'on lit avec d'autant plus de curiosité, que personne ne pouvait prévoir alors les graves incidents venus d'Allemagne, qui en sortiraient en 1905.

— M. René Moulin fait une plus large part à la discussion et aux appréciations personnelles; et M. le sénateur J. Godin semble l'encourager dans cette voie. Ils observent tous les deux que l'équilibre mondial est singulièrement troublé, justement au moment où l'on croyait entrer dans une ère de paix et d'entente internationale avec les traités d'arbitrage, et que c'est le jeune souverain qui s'était fait le promoteur de ces idées élevées et généreuses qui en a été la première victime. Comme conséquence, la force de l'alliance franco-russe est singulièrement diminuée; mais l'Angleterre, qui est sortie de son « splendide isolement » pour contracter avec le Japon une alliance qui lui a permis son agression un peu sauvage contre la Russie, a éprouvé le besoin de se rapprocher de nous, indiquant ainsi une orientation nouvelle. Si bien, ajoute l'auteur, « qu'il semble, pour employer une expression géologique, qu'il se produit en Europe, à l'heure actuelle, une lente désagrégation dans le sens vertical, par l'affaiblissement de la triple alliance, et qu'une sorte d'équilibre se crée dans le sens horizontal. » Il faudrait être bien habile pour prévoir des événements qui se modifient chaque jour, et aussi pour connaître le fond de la pensée de politiques égoïstes comme les Anglais, qui poursuivent résolument leurs dessins, sans

toujours les laisser pénétrer. M. René Moulin insiste particulièrement sur la question marocaine, sur les affaires de Macédoine, sur l'action des Anglais au Thibet, sur la révolution de Panama et le rôle des États-Unis d'Amérique. Ses récits sont plus complets, mais moins documentés que ceux de M. Tardieu; mais quand on a lu les deux livres, on n'ignore aucun des graves problèmes qui ont été agités au cours d'une année dans le monde politique, que la vieille Europe est loin de représenter seule aujourd'hui.

— Avec M. Alexandre Halot nous ne dépassons guère l'Extrême-Orient. Son introducteur, M. Revon, raconte qu'il vit arriver il y a une dizaine d'années à Tokio, alors qu'il était professeur à l'Université japonaise, un jeune voyageur qui venait étudier la politique nouvelle de ces vieux pays sans aucune idée préconçue et avec une indépendance qui lui permettait de comprendre ce que beaucoup d'autres n'apercevaient pas. De là la justesse des appréciations et des prévisions de l'auteur sur les événements d' « hier » et d' « aujourd'hui ». La première partie de son livre est consacrée aux causes morales de la guerre sino-japonaise de 1894 et de 1895, la seconde à l'expédition internationale de 1900, la troisième aux origines du conflit russo-japonais de 1904. M. Alexandre Halot ne se montre pas préoccupé du « péril jaune », ni au point de vue militaire, ni au point de vue commercial. Il regarde la lutte entre les Russes et les Japonais comme une guerre entre asiatiques, qui donnera aux vainqueurs une suprématie évidente sur les Chinois. Mais, si l'on peut inculquer à la Chine une civilisation plus moderne et les besoins qui en découlent, on ne fera jamais de ses habitants une race militaire marchant à la conquête de l'ancien monde. Ils resteront longtemps tributaires de nos industries et de nos progrès. Quant à l'issue du présent conflit, l'auteur le prévoyait assez bien, en écrivant l'année dernière qu'à la fin les deux adversaires, épuisés tous deux et déplorant tant de morts, accueilleraient la voix amie qui leur conseillerait une paix durable. « L'initiateur de la conférence de la Haye n'écoutera peut-être pas toujours ses conseillers d'Extrême-Orient, et les hommes d'État du Japon n'ont jamais été des politiques à courte vue... » Il est certain qu'il était difficile de mieux raisonner. Il ne manque que le nom du président Roosevelt. B. P.

Les sanctions de l'arbitrage international, par Jacques Dumas: avec une préface de M. d'Estournelles de Constant. (Paris, Pedone, 1905, 1 vol., xv-432, p. in-8°).

S'il existe une question qui soit d'actualité à l'heure présente, c'est certainement celle de l'arbitrage international; la généreuse intervention du président Roosevelt dans la guerre russo-japonaise, l'éventualité d'une seconde et prochaine conférence de La Haye, — pour ne parler que des événements les plus récents et les plus significatifs, — tout concourt à donner à l'arbitrage entre nations un intérêt exceptionnel. Le livre de M. Dumas arrive donc à son heure: il a de plus l'avantage de combler une lacune dans les ouvrages pacifistes, en traitant avec une grande hauteur de vues une question laissée pour ainsi dire de côté jusqu'ici, celle des *sanctions* de l'arbitrage international.

En effet, le reproche que l'on adresse volontiers aux partisans de la paix, c'est d'édifier un système purement théorique, de concevoir une utopie, une

chimère, difficilement réalisable en pratique et dépourvue de sanction. L'auteur nous démontre, au contraire, l'existence de celles-ci, en éclairant ses recherches à la lumière de l'histoire; il contribue ainsi utilement à fonder la science nouvelle, qui était le rêve d'hier et qui sera la réalité de demain, à savoir *l'organisation de la paix*. Nul n'était mieux qualifié que M. Dumas pour entreprendre un pareil travail : apôtre convaincu et éclairé de l'arbitrage international, il a mis au service de celui-ci sa plume et sa parole, et a publié déjà différents travaux sur ces questions.

Le volume qu'il nous donne aujourd'hui — dédié à M. Théodore Roosevelt, président de la République des États-Unis, — est précédé d'une remarquable préface de M. d'Estournelles de Constant, qui le définit en ces termes : « Ce livre est une bonne action : œuvre de foi, d'érudition et de prévoyante raison, il ne nous ouvre pas seulement les horizons du progrès, il nous en approche. » Nous allons essayer d'en donner un aperçu, en l'analysant aussi brièvement, mais aussi fidèlement que possible.

Dans une première partie, l'auteur fait *l'historique des sanctions de l'arbitrage international;* passant en revue « le grand dessein » de Henri IV, le projet de l'abbé de Saint-Pierre, les sanctions entrevues par les vieux canonistes, puis par les théoriciens, tels que Grotius, Wolff, Vattel, Pufendorf et Zouch, s'arrêtant plus longuement au système de Kant, il retrace l'effort continuel de l'humanité à la recherche du progrès, il dépeint le petit nombre d'hommes isolés qui ont osé, de siècle en siècle, prédire la victoire finale.

Puis, abordant le cœur même du sujet, l'auteur nous montre les deux opinions opposées qui se trouvent en présence : l'une d'elles qualifie les sanctions de coupables (par exemple les Quakers), comme étant une contrainte à la liberté humaine et à l'inviolabilité individuelle, ou d'inutiles (par exemple M. le chevalier Descamps) parce que, la juridiction arbitrale étant facultative, le fait de l'avoir librement choisie implique toujours l'intention formelle d'en accepter la sentence. L'opinion adverse, que professe M. Dumas, soutient au contraire que les sanctions de l'arbitrage sont nécessaires : le nombre des hommes sur qui l'esprit de fraternité n'a pas de prise est encore considérable, et, d'autre part, il semble prudent d'entourer l'institution arbitrale de sérieuses garanties, devenant de jour en jour plus nécessaires au fur et à mesure que s'accroîtront en nombre et en importance les litiges soumis à cette juridiction.

Dans quel domaine peuvent donc se rencontrer ces sanctions reconnues nécessaires? C'est ce que nous apprennent les cinq parties du livre consacrées successivement aux sanctions morales, matérielles, civiles, pénales et politiques.

Les *sanctions morales* sont de deux ordres : *ecclésiastiques* ou *laïques*. Les *peines ecclésiastiques* paraissent d'une application difficile, car elles manquent d'autorité vis-à-vis de ceux qui ne professent aucune religion; il en est de même du *serment*, qui n'a d'efficacité qu'entre parties accessibles à la crainte du parjure. L'auteur a plus de confiance dans les sanctions laïques, c'est-à-dire dans *l'opinion*, qui sera, de plus en plus, sous un régime de liberté, la sanction morale par excellence des arbitrages internationaux, ainsi que dans l'engagement d'honneur, garanti par *le respect de la parole donnée*.

Quant aux *sanctions matérielles*, on peut en distinguer cinq sortes. Il y a

d'abord *l'intervention* des puissances neutres pour exiger l'exécution d'une sentence arbitrale : elle sera légitime chaque fois que, dépouillée de tout esprit de violence ou de conquête, elle tendra uniquement à la sauvegarde du droit. En second lieu, à titre de *rétorsion*, l'État qui n'exécute pas la sentence rendue contre lui peut voir suspendre l'exécution de toute autre sentence rendue en sa faveur et même se voir exclure de la Cour de La Haye. On peut admettre ensuite des *représailles négatives*, consistant, par exemple, en dénonciation de traités avantageux pour l'État réfractaire, refus de participer à ses émissions financières, mise en interdit de son commerce. Enfin, il est loisible de concevoir un *blocus pacifique* (immobilisation des forces navales de l'État réfractaire sans nuire à ses approvisionnements légitimes et sans intercepter la navigation des neutres; attribution de compétence à la cour de La Haye pour les litiges concernant les prises), ou même un *siège pacifique* (embargo territorial exercé sur les marchandises stationnant dans les gares frontières de l'État en question). M. Dumas repousse ici la guerre comme ultime sanction matérielle, n'admettant pas la mise en mouvement de troupes nationales au nom d'un intérêt international (bien que l'histoire nous en offre des exemples), et estimant d'ailleurs que l'union des puissances étant, par définition, toujours plus forte que la partie condamnée, il n'y a pas de raison pour que celle-ci exige le recours aux armes.

En quoi consisteraient maintenant les *sanctions civiles* préconisées par l'auteur? La cour permanente d'arbitrage devrait pouvoir nommer un *séquestre judiciaire* (par exemple un État neutre) chargé, au moyen d'une occupation purement pacifique, d'assurer la garde des territoires litigieux jusqu'à l'exécution de la sentence. On peut encore citer : *la caution* d'un ou de plusieurs États ou même de particuliers; *la déchéance pour l'État réfractaire du droit de préférence qu'il peut avoir sur certaines recettes publiques* affectées à l'exécution d'une sentence arbitrale. L'exercice des sanctions civiles impliquerait l'inscription, sur les sentences arbitrales, d'une *formule exécutoire*, délivrée au nom des puissances signataires de la Convention de La Haye et permettant à l'État ayant obtenu gain de cause de saisir-arrêter toutes créances publiques ou privées de l'État contre qui la sentence aurait été rendue.

Les *sanctions pénales* sont plus difficiles à définir nettement : elles viseraient les fautes commises par un ministre qui compromettrait l'exécution d'un arbitrage, et seraient abandonnées au pouvoir discrétionnaire de la cour de La Haye en ce qui concerne, soit la nature des actes punissables, soit la forme à donner à la peine.

En dernier lieu se placent les *sanctions politiques;* après les avoir étudiées dans l'histoire (monarchies de l'antiquité, Saint-Empire romain germanique, Révolution, règne de Napoléon, Sainte-Alliance), l'auteur en déduit les conclusions suivantes : un État confédéré ne se risque pas à braver une sentence dont l'inexécution l'exposerait à être exclu de l'union fédérative; au surplus, le lien fédéral étant destiné à garantir l'égalité et l'autonomie des États confédérés, la sanction qui en dérive ne peut compromettre les libertés publiques d'aucune des parties. L'on en arrive ainsi à l'idée d'une *fédération européenne*, résultant d'une alliance purement juridique, possédant une sanction européenne et ayant l'arbitrage comme article essentiel.

Quant au *pouvoir coercitif* destiné à appliquer ces différentes sanctions, il

appartiendrait en principe à l'union des puissances ayant adhéré à la conférence de La Haye et qui, vraisemblablement, délégueraient leurs droits à une assemblée permanente. A côté du pouvoir législatif ainsi constitué, l'on verra peut-être même s'établir un pouvoir exécutif, au fur et à mesure que la fédération perdra son caractère juridique primitif pour devenir politique.

En terminant, l'auteur ne prétend pas avoir résolu complètement le problème posé ; il se contente d'ouvrir la voie où d'autres le suivront et il aperçoit, à l'horizon de l'avenir, de nouvelles sanctions de la justice internationale, « des solutions encore plus lumineuses et plus efficaces pour la sauvegarde du droit et le bonheur de l'humanité. »

Tel est, rapidement analysé, l'ouvrage de M. Dumas; puissions-nous avoir inspiré aux personnes qui ne le connaissent pas encore le désir de le lire et de le méditer; tous y trouveront intérêt et profit : pour ceux qui sont initiés à ces questions, ce livre comblera une lacune de leur bibliothèque pacifiste; pour ceux, au contraire, qui leur sont étrangers, il constituera un exposé précis et complet du problème. Sachons donc gré à l'auteur d'avoir tenté cette entreprise difficile et de l'avoir menée à bien, avec une érudition, une aisance de style, une impartialité et une conviction, auxquelles nous sommes heureux, en terminant, de rendre une fois de plus hommage.

ROGER ROUX.

La Frontière d'Argonne (843-1659), Procès de Claude de la Vallée (1535-1561), par MM. Henri STEIN et Léon LEGRAND, Paris, A. Picard, 1905, in-8°.

Clermont-en-Argonne faisait-il partie, sous l'ancienne monarchie, du Barrois, mouvant et ressortissant aux tribunaux français, ou bien était-ce terre d'Empire et le duc de Lorraine et de Bar y avait-il le plein exercice des droits de souveraineté à l'exclusion entière du roi de France? Telle est la question de droit international qui est traitée dans un petit volume, où les savants archivistes ont accumulé nombre de pièces tirées de la Bibliothèque nationale, des Archives, du Musée Condé, des archives de la Meuse. Le début, tout historique, tourne autour d'un procès soutenu par Claude de La Vallée, d'une famille noble du Clermontois, qui porta d'abord le nom de Rarécourt et s'appela ensuite Pimodan.

Claude de La Vallée était en 1515 prévôt-gruyer de Clermont; il semble avoir joui des bonnes grâces du duc de Lorraine jusqu'en 1531 ; puis, tout d'un coup, il est cité à Bar, comme coupable de concussion, et constitué prisonnier entre les mains du bailli de Clermont. Son procès se termina à Saint-Mihiel l'année suivante : il fut condamné; mais, ayant pu se retirer à Metz, il passa de là en France et interjeta appel de la sentence devant le Parlement de Paris. La cour lui donna raison; seulement, l'affaire qui était devenue une contestation entre le duc de Lorraine et François Ier, fut renvoyée au conseil privé, qui lui donna tort. Le malheureux plaideur mourut avant la fin des débats et ses héritiers ne furent pas plus heureux que lui.

Il y avait dans les traditions historiques beaucoup de motifs à invoquer pour affirmer que le Clermontois, depuis le traité de Verdun, relevait,

comme fief, de l'Empire, et l'érudit avocat général Jacques Coypel, malgré toute son ardeur patriotique, eut fort à faire pour soutenir les droits du roi de France. Pendant la fin du seizième siècle, le bailliage de Clermont resta sans contestation à la Lorraine. La lutte du duc Charles IV contre Richelieu ressuscita la querelle; mais il fallut le traité des Pyrénées, en 1659, pour assurer définitivement à la France la possession du Clermontois. Encore Louis XIV s'engagea-t-il à remettre Clermont-en-Argonne au prince de Condé, se contentant de prendre pour lui le duché de Bar; et les droits féodaux des Condé, comme du duc de Lorraine, ne prirent fin que deux ans après la Révolution, en 1791

Cet épisode est vraiment, à propos d'un fait particulier, une page curieuse de la longue histoire des efforts faits par les rois pour assurer à la France cette frontière de l'Est, si contestée par ses éternels adversaires, et de tout temps si précaire.

G. Baguenault de Puchesse.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA DIX-NEUVIÈME ANNÉE (1905)

Décret du président de la République reconnaissant la Société d'utilité publique I
Statuts de la Société d'histoire diplomatique III
Conseil d'administration 2
Membres de la Société 3
Recueils périodiques avec lesquels la Société échange ses publications. 19

La disgrâce du duc de La Vauguyon (1797), par M. Ernest DAUDET 21
Isabelle de France, reine d'Angleterre (1389-1409), par M. L. MIROT. 60, 161, 481
L'expédition de Chine en 1857 et 1858 96
Don Antoine Ier, roi de Portugal (1580-1595), par M. DURAND-LAPIE. 113, 243
Inventaire d'une collection de lettres de cardinaux des seizième et dix-septième siècles, par M. L. AUVRAY 129
Comptes rendus 146
Le duc de Richelieu d'après sa correspondance, par M. Pierre RAIN 192
La diplomatie de Leibniz, par Mme C.-B. FAVRE 217, 545
La présidence du maréchal de Mac-Mahon, par M. le comte D'ANTIOCHE .. 261
L'alliance autrichienne et la diplomatie secrète, par M. Maurice BOUTRY .. 276
Comptes rendus 301
Assemblée générale de la Société 321
Compte rendu de M. le trésorier 322
Rapport de MM. les secrétaires, par M. le marquis DE BARRAL-MONTFERRAT 324
Napoléon III et les préliminaires diplomatiques de la guerre civile aux États-Unis, par M. Lewis EINSTEN 336
Un explorateur d'archives pendant la seconde moitié du dix-neuvième siècle, par M. Frédéric MASSON 349

Souvenirs du comte de Sainte-Aulaire, par M. le vicomte D'HARCOURT... 366
Discours de M. le président 381
Membres élus depuis le 1er janvier 1905..... 389
Le comte Fédor Golovkine, par M. Léonce PINGAUD..... 391
Les bracelets de la reine, par M. Alfred BOURGUET..... 441
Historiens et enseignements de la Révolution française, par M. H. DONIOL. 448
Comptes rendus 469
Un ambassadeur italien sous l'ancien régime. Le comte Joseph-Constantin Ludolf, par M. G. GALLAVRESI 523
Latour-Maubourg, par M. P. COQUELLE..... 572
Documents originaux. — *Un festin de moines à Jérusalem en 1611*, A. B.. 606
Comptes rendus 611

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS

Adam (Léon) 146, 151
Antioche (le comte d') 261
Auvray (Lucien) 129
Baguenault de Puchesse (le comte) 320, 472, 480, 632, 635
Barante (le baron de) 476
Barral (le marquis de) 324
Bourguet (Pierre) 441
Boutry (Maurice) 276
Coquelle (P.) 572
Courcel (le baron de) 381
Daudet (Ernest) 21
Doniol (Henri) 448, 630
Durand-Lapie (Paul) 113, 243
Einsten (Lewis) 336
Favre (Mme C.-B.) 217, 306, 545, 622
Flament (Pierre) 316
Gallavresi (G.) 523
Harcourt (Le vicomte d') 366
Lacombe (Bernard de) 301
Lauzun (Philippe) 311
Masson (Frédéric) 349
Mirot (Léon) 60, 161, 481
Noel (Octave) 322
Pingaud (Léonce) 391
Pitteurs (A. de) 612
Rain (Pierre) 192, 303
Roux (Roger) 635
Saint-Charles (H. de) 153, 158, 307, 314, 616
Troplong (Édouard) 147, 409, 474, 622, 625, 626

Le gérant : J. BOURDEL.

JX
3
R48
1905

Revue d'histoire diplomatique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY